Google

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse http://books.google.com

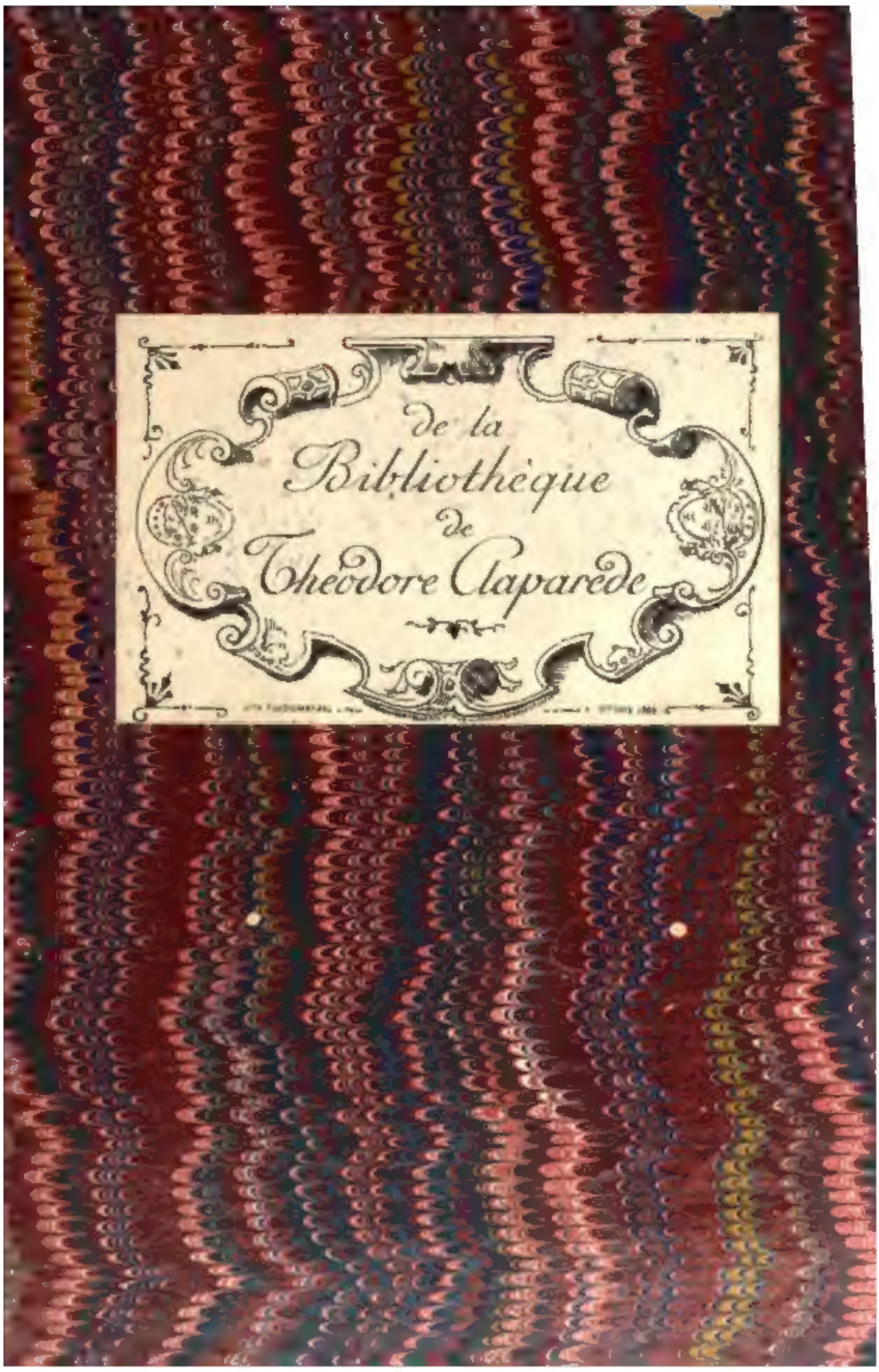
de la
Bibliothèque
de
Théodore Claparède

PROPERTY OF
University of
Michigan
Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

ROSÆ·ET

RÉGESTE

SOIT

RÉPERTOIRE CHRONOLOG

DE DOCUMENTS

RELATIFS A L'HISTOIRE DE LA SUISSE ROMA

PAR

FRANÇOIS FOREL

Président de la Société d'histoire de la Suisse romande, membre de la So
d'histoire de la Suisse, etc.

PREMIÈRE SÉRIE

DÈS LES PREMIERS TEMPS JUSQU'A L'AN 1816.

LAUSANNE

GEORGES BRIDEL ÉDITEUR

1862

DQ
1
.S72
v.19

AVANT-PROPOS

Dès son origine, la Société d'histoire de la S
mande a cherché à provoquer la rédaction d'un
soit répertoire analytique des documents relati
histoire. Ce genre d'ouvrage, très connu des
qui s'occupent spécialement de recherches his

La Société centrale d'histoire suisse, de son cé
fait faire d'importants travaux du même genre, com
cés par MM. de Mohr et Wiinistörfer, continués act
ment par une commission qui poursuit le même
Mais le répertoire entrepris par la Société centrale
conçu à un point de vue général, qui n'exclut nulle
les travaux particuliers relatifs aux diverses parties
Suisse. Une étude séparée est surtout nécessaire pou
Suisse romande, soit à cause de la langue, soit à c
du fond même de son histoire; car à l'époque du mo
âge, où la connaissance des chartes est particulièrem
utile, l'histoire de la Suisse romande a été presque
tièrement distincte de celle de la Suisse allemande.

Nous aurions voulu être en position de présenter
répertoire complet des pièces imprimées et inédites, m
cela ne nous a pas été possible à cause du nombre p
portionnellement très considérable des chartes inédites
se trouvent dans nos archives. Cette abondance de mat
riaux était déjà signalée en 1797 par l'avoyer de Muline
qui estimait que les archives du Pays de Vaud renfermaie
près de cent fois plus de chartes pour les époques an
ciennes que celles de la partie allemande du canton
Berne[1]. L'appréciation du savant avoyer bernois est tou

jours vraie, et elle servira à faire comprendre le plan que nous avons été forcé de suivre. Car si, dans certaines parties de la Suisse, il est possible de réunir une collection complète des inventaires des archives, la richesse des matières ne nous permet point d'avoir la prétention d'arriver à un résultat pareil. L'état actuel de quelques-uns de nos dépôts publics s'y oppose absolument, et ce n'est que dans un avenir assez éloigné que nous pouvons espérer de parvenir à un dépouillement intégral, que nous appelons de tous nos vœux[1].

En attendant, et pour procéder du connu à l'inconnu, nous avons dû nous borner à inventorier les actes qui ont

extraordinaire, quand on saura qu'il n'est peut-être pas de contrée de cette étendue en Europe, sur laquelle il existe encore autant d'anciens documents Les archives de Berne, celles de toutes les villes, de toutes les seigneuries et de toutes les anciennes familles du Pays de Vaud, en renferment une quantité innombrable Il en existe surtout, sur les siècles les plus reculés, cent au Pays de Vaud, pour une qui concerne la partie allemande du canton de Berne. J'attribue cette singularité principalement à deux causes La première, c'est qu'il existait dans cette contrée une masse de lumières plus considérable et plus anciennement répandue que dans l'Helvétie allemande. La seconde, c'est que les eclésiastiques s'étant emparés de la stipulation de tous les contrats quelconques, en exigeaient une finance et faisaient en sorte que la convention la plus minutieuse fût redigée dans un acte formel. Les Allemands au contraire finissaient verbalement et devant témoin les affaires de peu d'importance ; ce n'était que dans les ventes, donations, etc., les plus essentielles qu'ils faisaient rédiger un contrat par écrit. » (*De Mulinen*, Recherches hist sur les anciennes assemblées des Etats du Pays de Vaud. Berne 1797, pag. 31, note 30)

[1] Il nous suffira, pour le faire comprendre, de rappeler que les archives cantonales de Lausanne, qui renferment un nombre si considérable de pièces, n'ont pas été complètement inventoriées, et qu'une partie des inventaires qui existent attendent encore une classification méthodique.

bliés ou qui ont acquis une certaine notoriété. Nous
même dû, pour ne pas surcharger inutilement
inventaire, laisser de côté un certain nombre de
connues, mais qui ne présentent pas un caractère
nt d'importance au point de vue historique. En re-
, nous y avons introduit quelques fragments de
ques et l'indication des faits chronologiques néces-
à l'esquisse des principaux événements.

s avons beaucoup hésité à livrer à la publicité un
ge nécessairement très incomplet; mais nous espé-
ue cet essai pourra être complété plus tard par des
ments, à mesure que les circonstances permettront
re une étude plus approfondie de nos archives.
saurait mieux le comparer qu'au catalogue d'une
hèque, qui doit fréquemment être renouvelé, à
e que la bibliothèque se développe et s'enrichit.
re répertoire comprend les trois évêchés de la Suisse
de, qui sont ceux de Lausanne, de Genève et d
Le territoire de ces trois diocèses embrasse aujour-
les cantons de Genève, Vaud, Valais, Fribourg
âtel, et une partie des cantons de Berne et de S
Il s'étendait jusqu'à la rive gauche de l'Aar, lir
est pas fort éloignée de la ligne séparative des l
Or, si l'on fait abstration des parties où la lan

pas reconnaître dans son histoire un certain cachet d' nité et de communauté. Même langue, même origin même caractère, tout se réunit pour attester que nc descendons des mêmes races et que nous formons u même famille. C'est ensemble que nous avons traversé diverses alternatives d'indépendance et d'assujétissemer qui constituent notre histoire; c'est ensemble que nc avons vécu avant les Romains et sous les Romains; c' ensemble que nous avons subi l'invasion des Burgonc et formé le royaume de la Transjurane; c'est enseml que nous avons subi la domination de l'empire germa que et celle de la maison de Savoie, et c'est à peu prè la même époque que nous sommes rentrés à divers tit dans le sein de la Confédération suisse. Il y a donc ava tage à étudier l'histoire de la Suisse occidentale dans s ensemble, et cela est surtout vrai quand il s'agit de l tude des documents, car plusieurs d'entre eux sont co muns à nos divers cantons, et il serait inutile de les péter à l'occasion de l'histoire de chacun d'eux.

Nous n'avons point cru nécessaire de séparer les d cèses ni les cantons, ce qui aurait risqué de préjuger c taines questions historiques, qui doivent demeurer intact Notre répertoire a donc été établi en suivant uniquem l'ordre chronologique des pièces. Nous reviendrons p tard sur les difficultés toutes spéciales que nous avons r contrées pour l'établissement des dates, et sur le mod

suivre pour l'interprétation des divers *styles* qu en usage dans la Suisse romande[1].

Nous avons éprouvé quelque embarras pour fi point de départ. A la rigueur, nous aurions pu mencer qu'à l'apparition du premier documen ment dit, celui qui se rapporte à la restauration baye de St. Maurice en 516. Mais nous n'avons ter au désir de mentionner certains points relati blissement des Burgondes, et nous avons été c indiquer quelques-uns des faits généraux qui s tent à nos origines. Nous avons aussi cru devoir céder notre répertoire d'une introduction desti faciliter l'intelligence, ce qui nous a permis de s l'attention du lecteur un certain nombre de historiques qui sont actuellement à l'étude.

Cette première partie n'embrasse que le co ment de notre histoire, et se termine à la fin siècle, après la conquête du Pays de Vaud par l de Savoie. Pour cette période, nous ne possé peu de chroniques, et les chartes qui ont éch ravages du temps, constituent une des bases es des travaux des historiens. Dès la fin du XIII^{e} s contraire, les chroniques contemporaines comn

la nécessité de modifier le plan de notre ouvrage; car nous sommes porté à croire qu'à partir de ce moment il conviendrait d'entreprendre une étude séparée pour chacune des petites nationalités qui se dessinèrent dans la Suisse occidentale, et qui ont fini par former autant de cantons. C'est ce qui a déjà été fait pour Genève, par M. Edouard Mallet, dont une mort prématurée a malheureusement interrompu les études. Elles étaient déjà fort avancées, et nous savons que ses amis se préparent à les continuer et à les publier prochainement. Nous connaissons le plan de ce travail, qui concorde parfaite-

documents ont été déjà utilisés par plusieurs historien ceux-ci sont loin d'avoir épuisé tous les renseignemen qu'on y trouve. Chacun d'eux étudie au point de vue spé cial de son sujet ou de son époque, et ce point de vu varie fréquemment. Les historiens des siècles derniers s sont appliqués plus particulièrement à l'histoire des mai sons souveraines, des événements militaires et des rela tions diplomatiques. De nos jours on se préoccupe da- vantage de l'étude des lois, des usages, de la vie intime des peuples, et personne ne peut aujourd'hui prévoir à quel point de vue nouveau s'appliqueront nos successeurs. L'histoire se développe, les historiens se succèdent et se remplacent tour à tour. Les documents originaux seuls subsistent toujours, et c'est ce qui explique l'intérêt per- manent qui s'attache à leur conservation et à leur étude

Nous ne terminerons pas ces lignes sans témoigner no- tre reconnaissance aux personnes qui nous ont aidé dan l'accomplissement de notre œuvre, entre autres à MM. (Gingins et G. de Wyss, qui ont bien voulu nous prê le secours de leurs lumières et de leur expérience. N exprimerons tout particulièrement nos remerciemer M. l'abbé Gremaud, professeur à Fribourg, qui avait de son côté, un travail semblable au nôtre sur l'hi ecclésiastique du diocèse de Lausanne. Il nous le il y a quelques années, et nous nous dîmes réci ment que, si l'un de nous voulait plus tard pu

ouvrage, l'autre devait lui venir en aide en lui communiquant le sien. M. Gremaud s'est souvenu de cette conversation, et son travail, qu'il a mis en entier à notre disposition, a puissamment servi à contrôler et à compléter le nôtre. Nous ne regrettons que deux choses; l'une c'est que notre cadre ne nous ait pas permis de mentionner toutes les pièces inédites que M. Gremaud a rassemblées dans ses cartulaires; l'autre, c'est qu'il n'ait pas voulu se charger de la rédaction définitive, qu'il aurait certainement menée à meilleure fin. Qu'il nous permette au moins de le remercier publiquement de sa bienveillante

INTRODUCTION

I

Origines, domination romaine.

Les premiers renseignements donnés par les anciens auteurs sur l'origine des Helvétiens, sont vagues et contradictoires. Tacite considère les Helvétiens comme une nation gauloise, *gens gallica*, expression qui est susceptible d'être interprétée de diverses manières. Dion Cassius semble dire qu'ils étaient

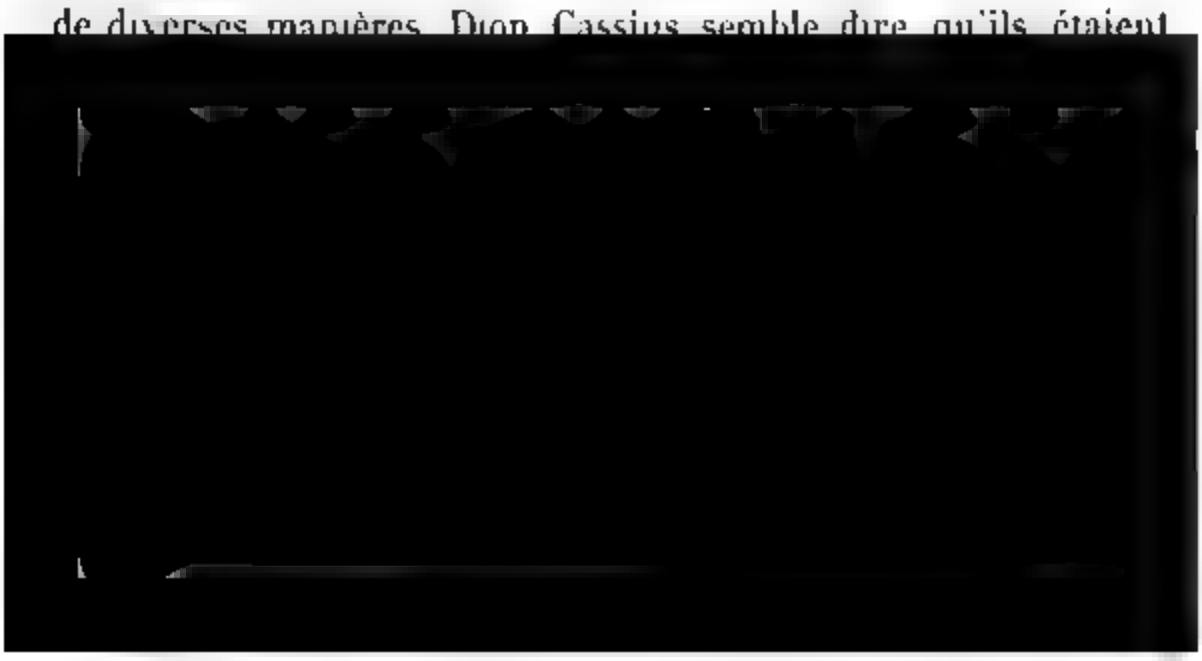

s'occupe depuis quelque temps, a fourni des renseignements f
inattendus sur les mœurs et les habitudes des anciens peuples
l'Helvétie Il est vrai que les observations recueillies ne nous p
mettent pas encore de nous prononcer, avec une entiere cer
tude, sur l'origine des peuplades sans nom qui ont tissé dans n
lacs et dans nos tourbières les innombrables débris de leur i
dustrie naissante Nous ne pouvons, à cet égard faire aut
chose que de hasarder quelques conjectures, dont des reche
ches ultérieures viendront peut être quelque jour permett
d'apprecier la valeur. Mais il n'en est pas moins certain qu'il
a là tout un ordre de faits positifs qu'il importe de constater, qu
ces decouvertes ont reculé de bien des siècles le point de dépar
de nos connaissances, et que désormais notre histoire doit com
mencer par la description de ce que l'on sait des mœurs de ce
âges primitifs, où l'usage des métaux etait encore totalemen
inconnu. On doit même remarquer dans ces anciens âges, dont
l'antiquité ne peut être mesurée avec exactitude, l'existence
des premiers procédés de l'agriculture, manifestée par la pré-
sence du froment, de l'orge et du lin. On peut suivre la série
des développements de l'industrie humaine, marqués succes-
sivement par l'introduction du bronze, par celle du fer, et par
les modifications qui s'opérerent dans les races animales, soi
par l'extinction de certaines races sauvages, soit par l'intr
duction de nouvelles races domestiques. On peut enfin arri
à se former quelque idée des procédés de cette civilisa
peu connue, qui préceda en Occident la civilisation roma
Mais ce n'est pas ici le lieu de nous arrêter sur ces c
tions, qui sont étrangères à notre sujet, et nous pr
les choses au moment où les Helvétiens commencent à f
activement dans l'histoire, à l'époque de la guerre de
bres.

Environ 113 ans avant Jésus-Christ, les Cimbres et les Teutons furent chassés du nord de la Germanie par des tremblements de terre et des inondations. Ils descendirent comme un torrent dévastateur, emmenant avec eux leurs femmes et leurs enfants, et vinrent s'abattre sur la province norique, où ils se trouvèrent pour la première fois en présence des armées romaines. De là ils se transportèrent dans les vallées de l'Helvétie, et la vue des riches dépouilles dont ils étaient chargés enflamma la cupidité des Helvétiens. Trois des tribus, ou cantons, qui composaient ce dernier peuple, se joignirent aux hordes des Cimbres et des Teutons.

La première était celle des *Tigurins,* dont le lieu de résidence n'est pas encore exactement connu Une certaine ressemblance dans les noms, et l'existence d'une prétendue inscription trouvée à Kloten, avaient engagé autrefois les historiens à placer les Tigurins dans le canton de Zurich. Mais on possède actuellement la preuve certaine que, à l'époque de la domination romaine, la station de Zurich portait le nom de *Turicensis* [1], et il est évident qu'il n'existe entre ce mot et celui de *Tigurinus*, qu'une ressemblance fort éloignée qui ne présente rien de sérieux. On s'est assuré aussi que l'inscription de Kloten était apocryphe. En revanche, il existe à Villars-les-Moines, près d'Avenches, une inscription parfaitement authentique, dédiée au *génie du canton des Tigurins* [2], et qui permet de supposer que le canton lui même était situé dans les environs d'Avenches. Cette dernière supposition concorde d'ailleurs assez bien avec la proximité du lieu qui fut le théâtre du principal exploit des Tigurins; nous voulons parler de la vic-

[1] Mommsen, *Inscriptiones Helveticæ*, N° 236

[2] *Genio pagi Tigor.* Mommsen, N° 159. – Levade, *Dict du canton de Vaud*, pag 28.

toire qu'ils remportèrent près des rives du lac Léman. El expliquerait aussi, jusqu'à un certain point, pourquoi sous l Romains la ville d'Aventicum devint la capitale de toute l nation. Ainsi donc, à moins qu'on ne juge plus prudent d demeurer dans le doute, il faut reconnaître que c'est plut à la Suisse occidentale qu'appartient l'honneur d'avoir donn naissance aux guerriers illustrés par le pinceau de Gleyre Cette manière de voir, qui n'est point nouvelle, tend à s'accré diter chaque jour davantage. Elle mériterait d'être développé avec plus d'étendue que nous ne pouvons le faire dans ce écrit.

La seconde tribu était celle des *Tugènes,* que l'analogie de noms fait placer dans les environs du canton de Zug, ou peut-être dans le Toggenbourg. La troisième n'est pas nommée pa les anciens historiens, mais quelques auteurs modernes esti-ment que cette tribu était celle des *Ambrons,* qui fournit à ell seule huit mille guerriers à l'armée envahissante, et qui se dis-tingua par sa vaillance. Nous reviendrons bientôt sur ce sujet

Les Tigurins, sous la conduite du jeune Divicon, se char-gèrent d'envahir le territoire des Allobroges. Ils rencontrèren le consul Cassius à la tête de son armée, et furent d'abord con traints de battre en retraite jusqu'à une étendue d'eau qu'Oros désigne sous le nom d'*Océan,* et qui ne peut être que le la Léman. Là les Romains tombèrent dans une embuscade e furent taillés complétement en pièces. Le consul Cassius et so lieutenant Pison furent tués ; les débris de l'armée vaincu furent condamnés à livrer la moitié de leurs biens, à fourn des otages et à passer honteusement sous le joug des Helvétie

Romains, l'armée des Cimbres, à laquelle s'étaient joints les Tugènes et les Ambrons, rencontra Marius dans les plaines de la Provence, et fut totalement battue dans les environs de la ville d'Aix. Cette bataille fut une vraie boucherie, car on évalue à cent ou deux cent mille le nombre des cadavres qui restèrent sur le terrain. Les barbares furent presque entièrement détruits, et, par un héroïsme sauvage, leurs femmes se donnèrent elles-mêmes la mort ainsi qu'à leurs propres enfants.

Une circonstance mémorable se fit remarquer dans ce combat. A la première attaque, les Ambrons se précipitèrent sur les Romains, en poussant leur cri de guerre *Ambra, Ambra!* De leur côté, les Liguriens, qui combattaient pour les Romains, répondirent en poussant le même cri, et furent fort étonnés de l'entendre proféré par leurs adversaires. Les commentateurs

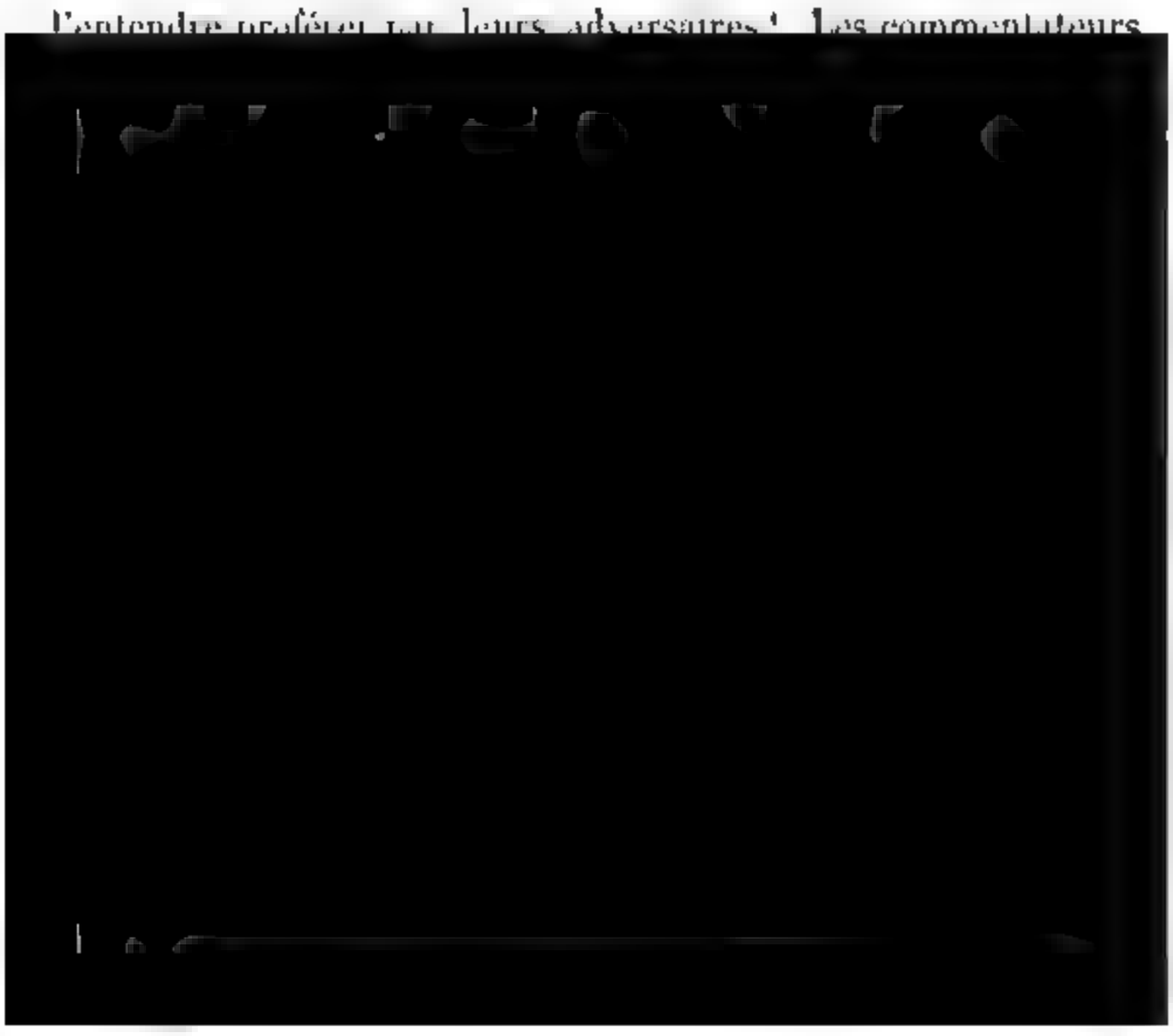

un ensemble assez compliqué de conjectures ingénieuses. -
Un autre système plus simple a été mis en avant par le
Oudin et développé par Loys de Bochat[1]. Il consiste à dire qu
les Ambrons occupaient la province située sur la rive droi
du Rhône, à laquelle on a donné plus tard le nom de pays de
Ambarres, et qui est connue actuellement sous le nom de Bugey
On remarque dans cette province les villes d'*Ambronay* e
d'*Ambérieux*, dont le nom présente effectivement beaucoup d
ressemblance avec celui des Ambrons. Hâtons nous cependan
d'ajouter que toutes ces explications ne peuvent être consi
dérées que comme des hypothèses plus ou moins douteuses.

Nous ne nous étendrons pas sur les autres péripéties de la
guerre des Cimbres, qui dura douze ans, et dans laquelle six
armées romaines et deux armées barbares furent successivemen

de la part de M. de Saulcy. Nous rappellerons cependant que le vieux Divicon qui, cinquante ans auparavant, avait fait passer les Romains sous le joug, se trouvait encore à la tête des Helvétiens, et fit voir à César qu'il n'avait point perdu le feu de son héroïque jeunesse. Mais ni la bravoure impétueuse, ni le nombre, ne purent l'emporter sur la savante discipline des vieilles légions romaines, et les Helvétiens, vaincus près de Bibracte, furent obligés de rentrer dans leurs foyers, après avoir perdu les deux tiers de leur monde. On s'en assura par l'examen des tables de recensement, qui furent trouvées dans le camp des vaincus. Ces tables étaient écrites en caractères grecs, et prouvèrent que les Helvétiens à eux seuls comptaient 283 mille têtes. Dans ce nombre n'étaient point compris les

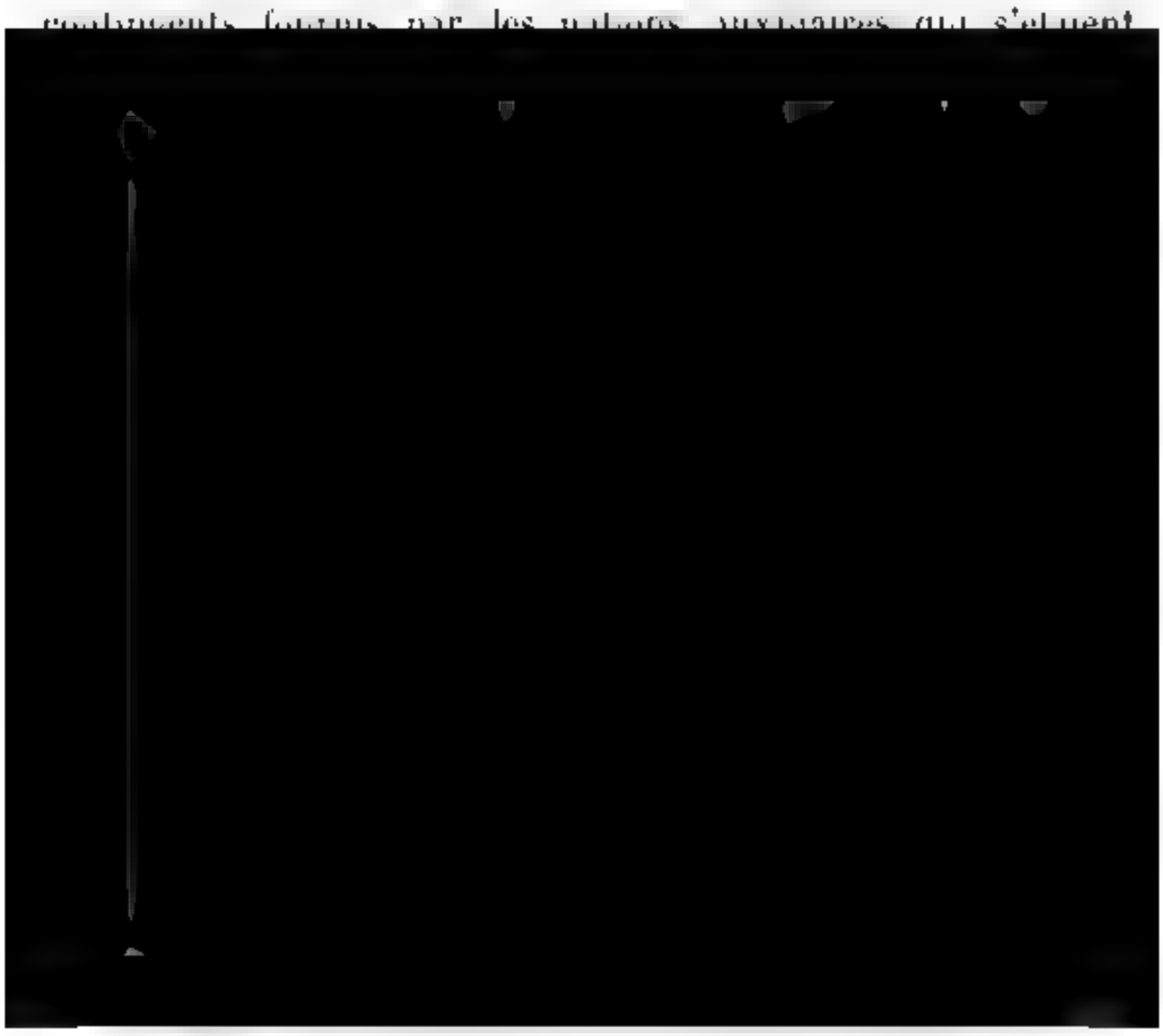

précédemment des Tigurins. Quant aux Verbigènes ou Urb gènes, on ne sait trop où fixer leur résidence. On les avait au trefois placés dans les environs de Soleure, à cause d'une in scription qui y avait été trouvée, et dans laquelle on avait cr reconnaître leur nom. Mais la lecture de cette inscription a ét rectifiée[1], et l'on est de nouveau dans le doute à ce sujet, moins qu'on ne veuille, ce qui est très naturel, trouver un analogie entre le nom des Urbigènes et celui de la ville d'Orbe Nous avons vu plus haut que, lors des guerres des Cimbres, le Helvétiens étaient divisés en trois cantons, dont deux pa raissent avoir été plus ou moins anéantis pendant ces même guerres. On se demande comment on peut concilier cette divi sion avec celle qui est mentionnée plus tard par César. Il règn malheureusement sur toutes ces questions une obscurité fait pour désespérer ceux qui cherchent dans l'histoire une cer titude absolue.

La domination romaine étendit son joug sur les débris de l nation que César avait renvoyée dans ses foyers, et ne tard pas à lui faire oublier la perte de sa liberté par les avantage matériels d'une civilisation brillante. C'est alors qu'on vit fleuri les villes d'Avenches, d'Yverdon, d'Orbe, de Nyon et de Genève C'est alors qu'on vit s'ouvrir ces magnifiques routes impé riales, dont on retrouve partout les impérissables vestiges. Le itinéraires romains nous font connaître les grandes voies qu traversaient l'Helvétie occidentale. La première tendait de Mila à Mayence, en passant par le grand St. Bernard, Martigny St. Maurice, Vevey, Moudon, Avenches, Soleure et Bâle. L

sanne, Orbe et Besançon. Deux autres voies moins importantes étaient celle qui conduisait d'Avenches à Besançon en passant par Yverdon, et celle qui conduisait de Vevey à Lausanne. Ces deux dernières voies, qui ne sont pas marquées dans l'itinéraire d'Antonin, nous sont indiquées par les cartes connues sous le nom de tables théodosiennes. L'examen des nombreuses pierres milliaires trouvées sur notre sol nous fait connaître encore d'autres routes secondaires, qui reliaient entre elles les villes de Lausanne, de Moudon et d'Yverdon.

On a trouvé à Amsoldingen et à Sion, deux pierres milliaires très remarquables, qui ont jusqu'ici mis en défaut la perspicacité des savants. La première indique VII lieues à partir d'Avenches, la seconde indique XVII lieues à partir de la même

riode, et nous dirons seulement que la ville d'Aventicum port le titre de capitale de la nation, *caput gentis*, lorsque les Helvétiens, ignorant la mort de l'empereur Galba, se soulevère contre les Romains. Ce soulèvement fut promptement réprin par le cruel Cécina, et Alpinus, un des principaux des Helvtiens, paya de sa tête son dévouement à la chose publique.

Peu d'années après, la ville d'Aventicum fut restaurée et en bellie par Vespasien et par son fils Titus, qui lui portaient, dit on, une affection toute particulière. Suétone explique cett dernière circonstance, en disant que le père de Vespasien avai exercé l'usure ou la banque chez les Helvétiens, qu'il était mor dans leur pays, et qu'il y avait laissé sa femme et ses deux fils [1]. Fréculphe rapporte à cette occasion que Titus donna le nom de *Galilée* à la contrée d'Aventicum, à cause de la ressemblance qu'elle présentait avec le pays dans lequel il s'était illustré par ses victoires. Cette assertion avait été admise jusqu'ici sans difficulté, malgré ce qu'elle présentait d'insolite. Mais une découverte récente nous a conduit à élever quelques doutes sur son exactitude. Nous avons expliqué ailleurs [2] qu'il nous paraissait probable que Fréculphe avait été induit en erreur par le texte corrompu de Frédégaire, car on trouve dans plusieurs manuscrits de ce dernier auteur les mots de *Galilea cisalpina* au lieu de *Gallia cisalpina*, et l'on est en droit de supposer que c'est par une faute du même genre que Fréculphe a été amené à énoncer une idée, qui était d'ailleurs en harmonie avec les tendances religieuses de l'époque où il écrivait.

Il est évident que, sous les Romains, c'était la Suisse occidentale qui jouait le rôle principal, et qui fut le théâtre de la civilisation la plus avancée. Tout le démontre, le siége de la capitale, les faits racontés par les historiens, l'importance et l'abondance des monuments, le caractère de la langue, et jusqu'au nom de *Suisse romane* ou *romande* qui a subsisté jusqu'à nos jours.

Le christianisme avait peu à peu pénétré dans nos contrées, et il ne tarda pas à devenir la religion dominante. Les premières traces de son établissement sont assez difficiles à constater. Son introduction fut lente, progressive, et s'il n'était pas encore très répandu avant la fin du III^e^ siècle, il dut au moins le devenir sous le règne de l'empereur Constantin.

377, qu'à cette époque le christianisme était publiquement connu, car on y voit le monogramme du Christ reproduit à l'occasion de la restauration d'un temple par le préteur Asclépiodotus. Il est vrai que le paganisme n'était pas encore complétement aboli, et que les anciennes superstitions druidiques païennes conservaient de nombreux partisans dans les campagnes. Mais la religion nouvelle dominait dans les villes, et elle avait pour elle l'ascendant du progrès et de l'avenir.

II

Invasions des barbares, royaume des Burgondes.

L'Helvétie paraît avoir été exposée aux invasions des barbares dès la fin du IIIe siècle. Frédégaire raconte que, sous l'empereur Gallien, la ville d'Aventicum fut ravagée par les *Allemani*. Il est vrai qu'il règne encore quelque incertitude sur le sens des mots qui accompagnent le nom d'Aventicum dans le texte de l'auteur précité. Mais il n'y a aucun motif pour révoquer en doute le fait principal, qui concorde parfaitement avec toutes les données de l'histoire de cette époque. Ce fait est d'ailleurs pleinement confirmé par le langage d'Ammien Marcellin, qui dit que, au milieu du siècle suivant, la ville d'Aventicum était encore à moitié ruinée.

Quelques auteurs ont cru reconnaître, dans une des variantes de Frédégaire, le nom d'un chef barbare appelé *Wibilus* ou *Wiflus*, qui aurait donné à la ville d'Avenches le nom de *Wiflisbourg*, sous lequel elle est connue des Allemands[1]. C'est ce

même personnage dont l'historien Guilliman parle comme ayant reconstruit la ville d'Avenches en l'an 605, mais sans indiquer la source où il avait puisé ses informations[1]. Il en est aussi parlé dans les anciennes Sagas des peuples du Nord, car on lit dans celle de *Ragnar Lodbrok,* que ses fils avaient porté leurs armes dans les royaumes du Sud *(in Sudurrike)*, et qu'enfin ils avaient assiégé et détruit la ville de *Viflisbourg, qui tire son nom du prince Vifill*[2]. Cette coïncidence avec les légendes scandinaves est digne en tout point de remarque, mais le fond de la question n'en reste pas moins sujet à de sérieuses difficultés ; car, d'une part, on est fort embarrassé pour concilier les époques dans cette hypothèse, et, d'autre part, le nom de Wibilus ne se trouve indiqué que dans une seule des nombreuses variantes de Frédégaire, tandis que toutes les autres présentent un sens

occidentale? C'est ce que le chroniqueur ne dit pas exp sément, mais comme il avait placé précédemment la ville venticum dans la Gaule cisalpine, on peut sans présomptio prononcer pour l'affirmative[1]. Il est permis d'ailleurs de rapporter au témoignage de l'auteur inconnu de la chroni qui porte le nom de Frédégaire, car les nombreux détails q donne sur la Bourgogne et sur Avenches en particulier, montrent qu'il connaissait très bien cette contrée. Cette c constance a même fait supposer que sa chronique avait composée à Avenches ou dans les environs. Il serait à souhai qu'on pût enfin posséder une édition correcte de cet importa ouvrage, qui fourmille de fautes et de difficultés.

On pense communément que cette première invasion ne f pas définitive, et cette opinion s'appuie sur un passage d'Am mien Marcellin, qui dit que les Burgondes se retirèrent, lor qu'ils virent qu'on ne tenait pas les promesses qui leur avaien été faites[2]. Ils revinrent plus tard à la suite des invasions d'Alar et de Radagaise, et furent en guerre contre les Romains, pendar une partie du commencement du Ve siècle. Enfin, après plusieu alternatives de défaites et de victoires, ils finirent par s'établir ir révocablement dans la Bourgogne, la Suisse occidentale, la Savoi et le Dauphiné. Ils s'y mélangèrent avec les anciens habitants d sol, et l'on peut remarquer dans le caractère et la destinée de ce diverses provinces, bien des traits qui dénotent l'existence d'un véritable communauté de race et d'origine. La Savoie, en par ticulier, resta intimement unie à la Suisse occidentale, et n s'en sépara qu'à la suite de la réformation du XVIe siècle.

D'après Marius, évêque d'Avenches, le partage des terres eut lieu en 456. Mais ce chroniqueur se borne à dire que les Burgondes *partagèrent* avec les sénateurs gaulois. C'est dans la loi des Burgondes que nous trouvons indiquées les principales conditions du partage. Quelques-uns d'entre eux reçurent de la munificence royale des terres qui provenaient du domaine public[1], et qui étaient probablement fort nombreuses; car, dans ces temps de désastres, les terres incultes ou abandonnées étaient en grand nombre, et leur propriété revenait naturellement au fisc. Les autres reçurent de leurs *hôtes*, soit de ceux qui étaient appelés à leur fournir le logement militaire, les deux tiers des terres et le tiers des esclaves[2]. Cette portion fut modifiée plus tard et réduite à la moitié des terres. Ce

Germanie. Pline les range au nombre des peuples vandales [1], et c'est d'après cette indication un peu vague, que plusieurs écrivains les ont placés dans la contrée qui s'étend entre l'Oder et la Vistule. L'auteur de la vie de St. Sigismond les fait venir d'une île située dans les mers du Nord, à laquelle il donne le nom de *Scandanie* [2], et dans laquelle on peut reconnaître quelqu'une des terres scandinaves. Ces peuples descendirent vers le Rhin, à l'époque ou Tibère et Drusus venaient de soumettre les Germains, et furent co rde d'un certain nombre de châteaux ou places for rtaient le nom de *Burg* dans les idiomes tudesques à qu'est venu leur nom de *Burgondes*. Ils sont représentés mme très braves, mais moins barbares que les autr s, doués d'une certaine bonhomie, industrieux et fo à la fabrication des ouvrages en bois [3], habitude c ue qui a subsisté jusqu'à nos jours chez les descend peuples. Ils se convertirent de bonne heure au ch , et s'attachèrent d'abord à la secte arienne, mais ils nt pas à rentrer dans le giron de l'Eglise catholique rent, dit Orose, avec les Gaulois qu'ils avaient soumi t comme avec des sujets, mais comme avec des frères chrétiens [4].

Les chefs ou rois burgondes qui se succédèrent sur le trône, furent *Gondicaire* ou *Gunther*, *Gondioch*, *Gondebaud*, *Sigismond* et *Gondomar*. La succession de ces princes présente néanmoins certaines difficultés, comme nous le verrons bientôt.

Le premier est désigné dans les chroniques latines sous les noms de *Gondicarius*, *Gontiarius*, *Gondahar*, et l'on croit que

[1] Pline, Hist. nat. lib. IV, c. 14.
[2] Apud Bollandianos, *prima maii*.
[3] Socrates, Hist. eccles. lib. VII, c. 30.
[4] Orose, Hist. lib. VII. c. 31.

c'est le même personnage qui figure dans les Nibelungen sous le nom germanique de *Gunther*. Sa généalogie n'est connue que fort imparfaitement par le titre III de la loi des Burgondes, dans lequel Gondebaud nomme comme ses prédécesseurs *Gibica*, *Gudomar*, *Gislahar* et *Gondahar*, mais sans indiquer les relations de parenté qui ont existé entre eux. Il était naturel de chercher à combler cette lacune au moyen des renseignements fournis par les Nibelungen, l'Edda et d'autres poëmes du même genre, et quels que soient les scrupules légitimes qui s'élèvent contre la valeur historique de ces sources légendaires, ces renseignements présentent assez d'intérêt pour que nous soyons autorisé à les mentionner. Le premier des princes désignés dans la loi de Gondebaud paraît dans les poëmes sous les noms de *Giuki*, *Gibick* ou *Gibecke*, et il est indiqué comme père des trois derniers qui sont connus sous les noms de *Gernot*, *Giselher* et *Gunther*. On voit dans les Nibelungen, que ces trois frères ont régné à Worms. On y trouve aussi le récit merveilleux de leur expédition à la cour d'Attila, où ils avaient été attirés par la reine *Chrimhilde*, et où, après avoir donné des preuves d'une bravoure extraordinaire, ils furent massacrés tous les trois à la suite d'un grand banquet. Mais toute cette narration appartient au domaine de la fable, et nous nous hâtons de rentrer dans le champ moins incertain de l'histoire.

Gondicaire ou *Gunther* paraît pour la première fois au début de la grande invasion des premières années du V^e^ siècle, et spécialement en 412 où il est indiqué sous le titre de *préfet* des Burgondes. Il combattit pendant plusieurs années contre les Romains, et finit par être battu en 435 par le général Aëtius. Puis il prit

pas fixée, et d'après le langage de Prosper d'Aquitaine, elle semblerait avoir eu lieu peu de temps après la victoire d'Aëtius. Mais, d'après le récit plus circonstancié de Paul Diacre, il semble plus probable qu'elle eut lieu en 454, dans la campagne qui se termina par la mémorable bataille de Châlons [1]. On sait en effet, par le texte de Jornandès, que les Burgondes prirent une part active à la guerre contre les Huns, et l'on voit dans la loi de Gondebaud [2], que la bataille de Châlons exerça une influence marquée sur leur condition civile, puisque cette loi supprima tous les procès existant avant la bataille, *usque ad pugnam Mauriacensem*.

Après Gunther, nous trouvons le roi connu sous les noms de *Gondiochus* ou *Gondieuchus*. Ce prince prit part en 456, avec son fils Chilpéric, à l'expédition dirigée, en Espagne, contre Riciaire, roi des Suèves [3]. Il vivait encore en 463, puisqu'en cette année, le pape Hilaire lui donne, dans une lettre adressée à l'évêque d'Arles, les qualifications de *son cher fils* et de *maître de la milice* [4].

La ressemblance qui existe entre les noms de Gondicaire et de Gondioch, et l'incertitude qui règne sur la date de la mort du premier, ont fait quelquefois supposer que ces divers noms se rapportaient à un seul et même prince. Mais cette opinion est tombée devant un examen plus approfondi des textes, qui ne permettent pas de supposer que Gondicaire ait survécu à la bataille de Châlons. Elle est, d'ailleurs, peu vraisemblable en elle-même, puisqu'elle supposerait un règne de plus de 50 ans,

[1] Améd. Thierry, Hist. d'Attila, tom. I, page 144.

[2] Tit. XVIII, § 1.

[3] Jornandes, Hist. Get. C. 44. — Idatius. — Isidore.

[4] *Quantum enim filii nostri, viri illustris, magistri militum Gonduci....* Concil. tom IX, page 473.

s'il n'y avait eu qu'un seul et même prince, et elle est formellement contredite par le titre III de la loi des Burgondes, dans lequel Gondebaud, fils de Gondioch, distingue clairement ce dernier de Gondahar son prédécesseur [1]. Quant à la similitude des noms, elle n'a rien de surprenant, si l'on considère que la plupart des rois de cette dynastie ont porté des noms commençant par la même syllabe, qui semble avoir été une sorte de désignation patronymique [2].

Gondioch laissa quatre fils qui se partagèrent ses états. C'étaient Chilpéric, Gondebaud, Gondégesile et Gondomar

Chilpéric obtint de l'empereur Anthémius la ville de Lyon, la province de Vienne et le Vivarais, à condition de les défendre contre les Visigoths qui occupaient l'Aquitaine. Il en obtint aussi la charge de maître des milices des Gaules.

Peu d'années après, en 472, Gondebaud fut nommé patrice par l'empereur Olybrius, et succeda ainsi à Ricimer dans le commandement des armées romaines. En 490, il fut sollicité de joindre ses armes à celles de Théodoric, roi des Ostrogoths, qui disputait à Odoacre la possession de l'Italie Gondebaud préféra la cause de ce dernier, et passa les Alpes à la tête d'une armée burgonde. Mais ses exploits se bornèrent à exercer quelques pillages et à enlever un grand nombre d'esclaves, qu'il ramena dans ses états. Il laissa continuer la lutte entre les rois barbares, qui se disputaient les ruines de l'empire d'occident, et dirigea ses efforts dans l'intention d'enlever à ses

[1] *Gibicam, Godomarem, Giulaharium, Gondaharium et patrem meum* Lex Burgond. tit. III.

[2] D'après Grégoire de Tours et Frédégaire, Gondioch aurait été descendant du roi Athanaric : *ex genere Athanarici regis persecutoris* Mais le degré de cette

frères leur héritage paternel. Ses projets ambitieux furent couronnés d'un plein succès, car il parvint à faire périr ses frères Chilpéric et Gondomar, ainsi que les deux fils du premier. La femme de Chilpéric fut précipitée dans le Rhône, et ses deux filles furent seules épargnées. L'une d'elles prit le voile ; l'autre était cette Clotilde qui devint plus tard l'épouse du roi Clovis.

Gondégesile avait obtenu en partage la ville de Genève et la contrée voisine, mais il contracta une alliance secrète avec Clovis, ennemi de Gondebaud, et trahit ce dernier dans la bataille livrée sur la rivière d'Ouche, près de Dijon. Gondebaud, abandonné par son frère, battit en retraite, et se réfugia à Avignon, où il fit la paix avec Clovis. Libre de ce côté, il dirigea sa vengeance contre Gondégesile, pénétra à Vienne, où celui-ci s'était réfugié, et le fit mettre à mort. Après s'être ainsi débarrassé violemment de ses trois frères, il resta seul possesseur des états de son père, et régna jusqu'en l'année 516.

L'institution la plus saillante du règne de Gondebaud fut l'établissement de la loi qui porte son nom et qui fut plus tard augmentée par son fils Sigismond. On y remarque que les peuples vaincus furent traités sur le pied d'égalité avec les vainqueurs, ce qui n'eut lieu que rarement dans les lois barbares. On y remarque aussi l'absence de la disposition qui excluait les filles de certaines parties de la succession, et qui est connue sous le nom de *loi salique*. La loi de Gondebaud était spéciale aux Burgondes, qui laissèrent aux anciens habitants du pays une législation particulière. On a cru pendant longtemps que cette dernière législation était perdue, mais on l'a retrouvée dans le recueil connu sous le titre de *Papiani responsum*. Savigny a clairement démontré que ces deux lois sont sœurs, et l'on peut en effet remarquer que, si leurs dispositions sont

différentes, celles-ci se succèdent dans un ordre qui est à peu de chose près identiquement le même. C'est à la même époque que furent rédigées les principales lois romaines, les codes de Justinien, l'édit de Théodoric et le bréviaire d'Alaric. Le mélange des peuples, introduit par les invasions, avait amené l'usage des droits personnels, de telle sorte que chacun suivait la loi de la nation dont il tirait son origine. Le Romain suivait la loi romaine, le barbare suivait la loi barbare.

La loi des Burgondes fut promulguée à Lyon, en présence d'une nombreuse assemblée de comtes. Gondebaud faisait ordinairement sa résidence dans cette ville ou à Vienne, mais il est certain qu'il possédait aussi à Genève, un palais dont certaines parties ont subsisté jusqu'à nos jours. Nos contemporains se souviennent encore d'avoir vu, près de l'arcade du Bourg-de-Four, les derniers vestiges de l'habitation qui portait son nom, et l'on y a trouvé les fragments d'une inscription qui rappelle que Gondebaud avait contribué à l'agrandissement de la ville[1]. On croit que ce prince se trouvait à Genève, lorsque sa nièce Clotilde le quitta, pour aller épouser le roi Clovis et le convertir au christianisme. Ce fut aussi près de Genève qu'il convoqua, en 516, la grande assemblée en présence de laquelle il transmit la couronne à son fils Sigismond. Cette assemblée se tint dans un lieu appelé *Quadruvium*. Quelques auteurs ont cru y reconnaître le nom de Carouge, d'autres croient qu'il s'agit d'un lieu appelé *Carre* ou *Carrat*, situé à l'orient de Genève, non loin des ruines de l'antique château de *Rouëlbeau*.

Le commencement du règne de *Sigismond* se fit remarquer par l[illegible]nations qu'il fit en faveur de la célèbre abbaye de [illegible] d'Agaune. Ce monastère, établi en mémoire du

martyre de la légion thébéenne, remonte à une très haute antiquité. On croit qu'il dut ses premiers commencements à St. Théodore, évêque du Valais, qui vécut dans la seconde moitié du IV^e^ siècle et qui y fit construire une église. Quant au monastère lui-même, il est certain qu'il existait avant Sigismond, et l'on en trouve la preuve dans divers faits des années 507 et 512, entre autres dans le voyage de l'abbé Séverin auprès du roi Clovis [1]. Sigismond y convoqua, en 516, une assemblée d'évêques et de comtes, et l'enrichit de biens considérables.

L'abbaye de St. Maurice partage, avec le prieuré de Romainmotier, l'honneur d'avoir été du nombre des premiers établissements chrétiens de nos contrées. En effet, Grégoire de Tours raconte que, vers le milieu du V^e^ siècle, les abbés *Lupicinus* et *Romanus* vinrent fonder un monastère dans le pays d'Allémanie [2], et tout s'accorde pour démontrer qu'il s'agit ici du couvent de Romainmotier ou plutôt de l'ermitage de Saint-Loup, près de La Sarra, qui était voisin de Romainmotier, et qui y fut probablement transféré plus tard [3]. Il n'est pas hors de propos de faire remarquer ici le rapport frappant qui existe entre les noms de St. Loup et de Romainmotier, d'une part, et ceux de Lupicinus et de Romanus, qui passent pour en avoir été les fondateurs.

L'éducation était cultivée avec soin dans ces monastères: on en a la preuve pour St. Maurice, qui posséda dès son origine une école ouverte à la jeunesse. Cette école attirait des élèves d'assez loin, et l'on sait que vers la fin du VI^e^ siècle, Héliodore,

[1] Gremaud, Origines de l'abbaye de St.-Maurice d'Agaune; Mémorial de Fribourg, année 1855, tom. IV, pag. 321 et suiv.

[2] *Infra Alemanniæ terminos monasterium locaverunt.* Gregor. Tur. De Lupicino atque Romano abbatibus, cap. 2 et 3.

[3] Fréd. de Charrière. Note sur les origines du couvent de Romainmotier, Mémoires et documents de la Suisse romande, tom. III, pag. 810 et suiv.

qui faisait sa résidence à Grenoble, envoya son fils Amat à St. Maurice pour y faire ses études[1]. Ce jeune homme, qui se distingua par son savoir et par son éloquence, devint plus tard abbé de Remiremont.

En 517, Sigismond convoqua à *Epaone* un concile composé de tous les évêques de son royaume, au nombre de vingt-cinq. Les historiens diffèrent sur le lieu où se réunit cette assemblée, et quelques-uns d'entre eux ont supposé qu'il avait été convoqué dans un petit village, situé près de St. Maurice en Valais. Mais cette supposition n'est pas fondée sur des bases suffisamment solides, et l'on admet plus généralement qu'il eut lieu à Albon, dans le diocèse de Vienne en Dauphiné[2].

En 522, Sigismond, trompé par les calomnies de sa seconde femme, fit étrangler son propre fils Sigéric, qu'il avait eu de sa première femme Ostrogothe, fille de Théodoric, roi d'Italie. Puis tourmenté par les remords, il se retira dans le monastère de St. Maurice pour y faire pénitence. Mais ses sujets se révoltèrent contre lui, et les rois francs profitèrent de l'occasion pour venger la mort de Chilpéric, leur aïeul, en s'emparant de la Bourgogne. Sigismond leur fut livré par les siens, et périt misérablement dans un puits, où il fut jeté avec sa femme et ses enfants.

L'infortuné Gondemar, son frère, lui succéda en 524, et continua sans succès la lutte engagée contre les rois mérovingiens. Il fut vaincu, disparut sans laisser de traces en 534, et son royaume tomba tout entier entre les mains des successeurs de Clovis[3]. Avec lui finit la dynastie des rois bourguignons de

[1] Histoire littéraire de la France, par les Bénédictins, tom. III, pag. 442.

la première race, et la Suisse occidentale vit sa nationalité absorbée dans le vaste empire des Francs. Elle en suivit les destinées, en se rattachant plus particulièrement à celles de la Bourgogne.

Les Burgondes n'étaient à l'origine ni moins braves, ni moins entreprenants que les Francs. Leurs combats contre les Romains et contre la redoutable nation des Huns en sont la preuve, ainsi que les glorieux souvenirs qu'ils ont laissés dans les épopées germaniques. Mais ils furent peut-être amollis plus tôt par leur initiation à la civilisation romaine. Il y avait aussi, dans la configuration de la contrée où ils s'établirent, quelque chose de moins propre à conserver leur nationalité. Cette contrée s'étendait à la fois sur la Suisse, la Bourgogne, la Savoie et le Dauphiné. Elle manquait de centre et d'unité, et se prêtait moins bien à l'établissement d'un peuple dominateur.

III

Monarchie des rois francs.

Peu de temps après que la Bourgogne eut été assujettie à la monarchie franque, elle en fut séparée de nouveau par suite du partage opéré en 561 entre les fils de Chlotaire. Gontran eut la Bourgogne en partage, et y régna jusqu'à sa mort, en

s'étendait sur la Savoie, a été trouvée dernièrement à Evian. Il y est dit qu'en l'année 527, sous le consulat de Mavurtius, les Brandobriges reçurent leur rédemption du roi Gondomar : *Redimptionem a domino Gudomaro rege acceperunt.* La mention des Brandobriges, qui sont évidemment un peuple ou une portion de peuple, a donné lieu à une discussion fort intéressante. — Indicateur d'hist. et d'antiquités. Zurich 1855, N° 3, 1856, N°s 1 et 4.

593. Il laissa la couronne à son neveu Childebert, qui ne régna que trois ans et transmit ses états à son fils Théodoric ou Thierry. Théodoric ayant terminé ses jours en 613, la Bourgogne n'eut plus de rois particuliers, et la Transjurane fu gouvernée par des ducs ou patrices, qui faisaient, à ce que l'on croit, leur résidence à Orbe. Cette ville, où se trouvait un château royal[1], dont on voit encore les restes, servit souven de lieu de résidence ou d'entrevue aux souverains de l'époque comme on en trouve la preuve dans un grand nombre de chartes royales.

Nous ne savons malheureusement que fort peu de choses sur cette époque obscure et agitée. Il ne nous est parvenu qu'un nombre assez restreint de documents contemporains, et les chroniqueurs ne nous ont transmis que quelques faits de détail, qui ne sont rattachés entre eux par aucun lien d'ensemble. Nous croyons qu'il vaut mieux les exposer tels qu'ils sont, que de chercher à les relier par des intermédiaires factices. La Bourgogne transjurane se trouvait reduite à l'état de province, et l'on comprend facilement qu'on ne peut plus rencontrer dans son histoire cette unité et cet intérêt qui ne peuvent exister que dans la vie d'un peuple indépendant.

Le christianisme était alors complètement établi dans nos contrées, qui se divisaient en trois evêchés, ceux de Lausanne, de Genève et de Sion. Le siége primitif du premier de ces évêchés avait été dans l'origine à Aventicum. Il fut transféré, vers la fin du VI[e] siècle, à Lausanne, ville nouvelle, bâtie sur trois collines, non loin de l'ancienne station romaine qui portait le nom de *Lausonium*. On croit que cette translation fut opérée par l'évêque Marius, qui vivait à cette épo

que, et dont le nom a été illustré par la rédaction d'une de nos plus anciennes chroniques nationales. Cette opinion a été développée avec beaucoup de justesse par le père Schmitt, dans son excellente histoire du diocèse de Lausanne, récemment éditée par M. Gremaud[1]. Il est vrai que le cartulaire de Lausanne, qui place l'évêque St. Protais avant Marius, dit que ce même St. Protais avait déjà travaillé à la construction de l'église de Lausanne. Mais on s'accorde assez généralement à reconnaître que la chronologie du cartulaire est défectueuse en cet endroit, et que l'évêque St. Protais n'a vécu que vers le milieu du siècle suivant. D'ailleurs, le texte même du cartulaire autorise à penser que l'église de Lausanne existait déjà avant St. Protais, et que celui-ci ne s'occupa que de sa reconstruction[2]. Quoi qu'il en soit, le diocèse de Lausanne, qui était un des plus importants de nos contrées[3], comprenait un territoire considérable, car il renfermait la majeure partie du Pays de Vaud, le canton de Fribourg, le canton de Neuchâtel, toute la portion du canton de Berne située à l'occident de l'Aar, et une partie du canton de Soleure. — Le diocèse de Genève comprenait cette ville et ses environs, le Chablais et le comté des Equestres, qui s'étendait d'un côté jusqu'à l'Aubonne, et de l'autre jusqu'au Jura, en suivant la rive droite du Rhône. Un des quartiers extérieurs de Genève, le faubourg de St. Gervais, paraît avoir fait partie du comté des Equestres. C'est ce qui résulte, entre autres, d'un acte de l'an 926, dans lequel on voit la cour du comte des Equestres sié-

[1] *Mémorial de Fribourg*, années 1858 et 1859, tom. V et VI.

[2] *Ad reedificandam ecclesiam Lausannensem.* Cartulaire de Lausanne, pag. 28.

[3] Selon M. Cibrario, les évêques de Lausanne se sont élevés plus tard au nombre des plus puissants de la chrétienté : *uno dei più potenti prelati della cristianità.* Storia della monarchia di Savoia, tom. I, pag 24.

ger dans le quartier de St. Gervais. — Le diocèse de Sion, dont le siége primitif avait été à Martigny, comprenait tout le Valais et la portion voisine du canton de Vaud jusqu'à Villeneuve. La partie inférieure de la vallée du Rhône, située aux environs de l'abbaye de St. Maurice, était connue sous le nom de province d'Agaune ou du Vieux-Chablais, *Caput laci*[1].

Ces trois évêchés ne relevaient pas du même métropolitain, car l'évêque de Lausanne était suffragant de l'archevêque de Besançon, Genève relevait de l'archevêque de Vienne, et le Valais de l'archevêque de Tarentaise. C'est ainsi que, même sous le rapport ecclésiastique, notre pays se trouvait soumis à diverses influences étrangères, qui se partageaient son territoire.

Le milieu du VI[e] siècle fut signalé par une de ces grandes catastrophes de la nature, qui laissent de profonds souvenirs dans la mémoire des peuples. Une montagne du bas Valais, connue sous le nom de *Tauretunum*, s'écroula dans la vallée, fit refluer les eaux du Rhône et produisit un débordement dont les effets désastreux se firent ressentir jusqu'à Genève. L'évêque Marius et Grégoire de Tours, qui nous ont transmis le récit de ce sinistre événement, prétendent qu'il fut la cause de la destruction d'un grand nombre de villages, d'hommes et d'animaux. Les auteurs ne s'accordent point sur le lieu qui en fut le théâtre. Les uns le placent au pied de la Dent-du-Midi, près de St. Maurice, là où le même accident s'est plusieurs fois renouvelé. D'autres le placent plus bas dans la vallée, non loin du village de Port-Valais.

L'établissement des Francs et des Burgondes dans l'occident de l'Europe, n'avait point tari la source inépuisable d'où provenaient les invasions des barbares. Les hordes sauvages de l'Orient continuaient à répandre leurs flots dévastateurs sur nos malheureuses contrées. En 574, les Lombards, qui avaient traversé les hautes Alpes, firent une irruption dans le Valais. Ils séjournèrent quelque temps dans le bourg de St. Maurice, et furent battus près du village de Bex par les généraux du roi Gontran. En 610, les Allemani firent aussi une invasion dans la Suisse occidentale. Les Transjurains, commandés par les comtes Abbélenus et Herpinus, tentèrent en vain de leur résister et furent vaincus après une bataille sanglante. Un grand nombre d'entre eux furent conduits en esclavage, et la plus grande partie du territoire d'Avenches fut désolée par l'incendie[1]. Cette dernière invasion fut amenée par la lutte qui existait entre Théodoric, roi de Bourgogne, et Théodebert, roi d'Austrasie, chef de la Suisse allémanique. Trois années après, la malheureuse reine Brunehaut fut arrêtée à Orbe, pour être ensuite livrée à l'affreux supplice dont chacun connaît les horribles détails.

Le VIII^e^ siècle ouvrit une nouvelle ère en établissant de nombreux rapports entre le Nord et le Midi. Les papes avaient besoin de secours contre les attaques des rois lombards, et les rois francs comprirent tout le parti qu'ils pouvaient tirer de leur intervention en Italie. Le Grand St.

[1] Le mot de *Vangas*, cité dans le texte de Frédégaire, a fait penser que la bataille avait été livrée près du village de Wangen. Haller présume qu'il s'agit ici du village de ce nom, situé près de Soleure (*Helvetien unter den Romern*, tom. II, pag. 480). Mais on peut admettre, avec tout autant de vraisemblance, qu'il s'agit du village de Wangen près de Berne, où l'on a trouvé un grand nombre de débris helvéto-burgondes, décrits par M. Albert Jahn. (*Archives de la Société d'hist. du canton de Berne*, tom. III, cah. 3, pag. 18 et suiv.)

Bernard et les Alpes de la Savoie étant les routes naturelles entre la France et la péninsule, la Transjurane devint le lieu de passage obligé des souverains et des armées.

En 753, la Suisse fut visitée par le pape Etienne II, qui se rendait en France pour implorer le secours du roi Pepin. Le pontife séjourna quelques jours à St. Maurice et à Romainmotier. Il accorda à ce dernier couvent des priviléges importants, et lui donna entre autres le droit de relever directement de Rome. On dit que ce fut cette dernière circonstance qui fut l'origine du nom de Romainmotier, *Romanum monasterium*; mais il est possible, comme nous l'avons déja vu plus haut, que ce nom soit également dérivé de celui de l'abbé Romanus, un de ses fondateurs. Ce monastère avait été restauré ou rétabli par le patrice Ramnélène, dans le milieu du siècle précédent.

Deux ans plus tard, le roi Pepin traversa Genève avec une grande armée pour se rendre en Italie, où il allait secourir le pape contre Astolphe, roi des Lombards Il fut suivi, en 773, par son fils Charlemagne, qui se rendit aussi en Italie. Charlemagne s'arrêta à Genève, y tint un conseil de guerre, et divisa son armée en deux corps, dont l'un, commandé par son oncle Bernard, prit la route du Grand-St.-Bernard; l'autre, commandé par Charlemagne en personne, se dirigea sur le Mont-Cenis.

Le règne du grand empereur d'Occident fut sans doute fécond en résultats pour l'administration intérieure du pays, mais il n'a laissé que fort peu de monuments écrits qui concernent la Suisse occidentale. En revanche, celle-ci fut sou-

appela dès lors la Lorraine, et elle en suivit le sort pendant un certain temps.

Les faibles successeurs de Charlemagne étaient incapables de maintenir l'unité un peu artificielle que ce grand génie avait imposée dans l'Occident. Les nationalités diverses qu'il avait forcées à se courber sous la même loi, travaillaient de tous côtés à se relever et à reprendre leur vie propre. Il n'était au pouvoir de personne de les contenir, et l'on voyait de toutes parts renaître l'anarchie, les guerres et les discordes. Ce fut au milieu de ce chaos, vers l'an 830, que le comte Wala, ministre de Louis-le-Débonnaire, éloigné de la cour par les intrigues de ses ennemis, fut emprisonné dans une tour située sur les bords du lac Léman. C'était la célèbre tour de Chillon, qui a joué un rôle remarquable à toutes les époques de notre histoire, qui fut plus tard le berceau de la puissance de Pierre de Savoie, et qui renferma plusieurs fois dans ses murs d'illustres prisonniers. La plume élégante de M. Vulliemin nous a raconté, il y a peu d'années, les scènes qui s'y passèrent entre Wala et son ami Pascase Radbert. Il n'y a rien de plus touchant que les nobles sentiments de l'homme d'état prisonnier, tout rempli de l'amour de ses semblables, mais refusant de reprendre, au prix d'une bassesse, la liberté et le pouvoir qu'on venait de nouveau mettre à ses pieds.

IV

Rois bourguignons de la seconde race. Rodolphe Ier.

Vers la fin du IXe siècle, lorsque l'empire d'Occident vint à se fractionner en un grand nombre de petits états indé-

pendants, il se trouva dans la Transjurane un homme à la fois habile et entreprenant, qui sut ériger un royaume nouveau et relever la nationalité burgonde Cet homme était Rodolphe, fils du comte Conrad, et arrière-petit-fils de l'empereur Louis-le-Débonnaire[1].

Nous revenons un instant sur nos pas pour expliquer par quel enchaînement de circonstances Rodolphe se trouva en position de parvenir à la couronne. A la suite du partage de l'empire opéré en 855, la Bourgogne tout entière était échue à Lothaire, roi de Lorraine, et celui-ci avait épousé Thietberge, fille de Hubert, duc de la Transjurane. Mais en 859, la Transjurane fut séparée de la Bourgogne proprement dite, et cédée par Lothaire à Louis, roi d'Italie. Lothaire garda pour lui la Bourgogne cisjurane. Il est inutile de faire remarquer ici que nous employons les mots de *Transjurane* et de *Cisjurane* dans leur acception communément reçue, contrairement au sens qu'ils devraient avoir pour nous, qui habitons en deça du mont Jura.

En 859, Hugbert, abbé de St. Martin de Tours, succéda à son père Hubert dans le gouvernement de la Transjurane, et s'empara de l'abbaye de St. Maurice. Mais, lorsque Lothaire répudia la reine Thietberge pour épouser sa concubine Valdrade, cette nouvelle union, condamnée par l'Eglise, occasionna de grandes résistances et ralluma la guerre. Hugbert,

[1] Le comte *Conrad, dit le jeune*, était fils de *Conrad, dit le vieux*, comte et abbé de St. Germain-l'Auxerrois. Celui-ci avait épousé Adélaïde, fille de Louis-le-Débonnaire. — Quelques auteurs ont prétendu que Rodolphe était de la famille des seigneurs de Strœllingen, antique château situé près de Thoune. Mais cette

irrité de la répudiation de sa sœur, prit les armes contre Lothaire. Il fut battu et mis à mort par le comte Conrad, près de la ville d'Orbe.

Ce fut à la suite de cette victoire que Conrad succéda à Hugbert dans le gouvernement de la Transjurane, et le transmit ensuite à son fils Rodolphe, qui y joignit aussi les fonctions d'abbé de St. Maurice. *Rudolphus humilis comes necnon abbas S. Mauricii Agaunensis*, tels sont les titres qu'il prend dans une donation de l'an 870 ou 872, en faveur de l'impératrice Engilberge.

En 888, lorsque l'empereur Charles-le-Gros eut terminé ses jours, Rodolphe profita de l'occasion qui se présentait à lui, et rassembla dans l'abbaye de St. Maurice les grands et les prélats de la Transjurane, par lesquels il se fit proclamer roi. Ce fut la même année que Arnolf et Bérenger furent élevés, le premier au trône de la Germanie, le second au trône d'Italie. Arnolf, qui prétendait à la dignité impériale, dirigea immédiatement ses armes contre Bérenger, et le força à lui rendre hommage. A son retour d'Italie, il attaqua aussi le nouveau roi de la Transjurane ; mais celui-ci se défendit avec avantage, grâce aux montagnes inaccessibles dans lesquelles il s'était réfugié, et au mois d'octobre il se rendit à Ratisbonne, où il conclut avec Arnolf un traité qui lui assura la conservation de sa couronne. Dans le courant de la même année, Rodolphe se rendit à Toul avec son armée, et se fit donner la bénédiction royale par l'évêque de cette ville.

Vers le même temps, s'il faut en croire Adémar, annaliste

du Limousin, et les aurait taillés complétement en pièces, près d'un lieu nommé *Destricios* [1]. Mais il existe une telle similitude entre le fait exprimé par Adémar et le récit d'une autre expédition du même genre, racontée par Frodoard sous la date de l'an 930, qu'on est en droit de se demander s'il n'y a pas eu confusion dans la narration des historiens. Cette dernière expédition, entreprise par Raoul, ou Rodolphe, roi de France, fut aussi dirigée contre les Normands; elle donna lieu à une grande bataille qui fut également livrée près d'un lieu situé dans le Limousin, et dont le nom, indiqué par un autre chroniqueur, ressemble beaucoup à celui de *Destricios* [2]. La confusion était d'autant plus facile à commettre, que le nom des deux monarques était le même, et qu'avant d'être appelé au trône de France, Raoul avait été souverain de la Bourgogne. Il est donc probable qu'Adémar aura confondu les dates, et qu'en réalité il n'y a eu qu'une seule expédition, celle de l'an 930.

En 894, le roi Arnolf, revenant d'Italie à la tête de son armée, traversa de nouveau la Transjurane, et essaya de soumettre le roi Rodolphe. Mais celui-ci se retira encore dans les montagnes, et se mit à l'abri, tout en laissant dévaster son royaume.

En 895, Rodolphe intervint dans l'élection de Boson, évêque de Lausanne, et délivra un diplôme, réglant qu'à l'avenir l'élection des évêques devait être faite conjointement par le clergé et par le peuple, conformément à l'ancien usage des Gaules, mais en réservant néanmoins l'approbation royale

En 908, Rodolphe rendit, en faveur de ce même Boson, un de ces jugements connus sous le nom de jugements de Dieu.

La main d'un serf de l'évêque appliquée à un fer rouge, fut mise sous scellés pendant trois jours, et au bout de ce temps, cette main ayant été retrouvée saine et sauve, le roi prononça que la volonté de Dieu avait donné gain de cause à l'évêque. Monument curieux de cette jurisprudence des temps barbares, qui n'a duré que trop longtemps pour le bonheur de l'humanité, et qui remettait au hasard ou à l'arbitraire le droit sacré de rendre la justice.

Le pouvoir de Rodolphe Ier ne paraît pas s'être étendu beaucoup en dehors de la Suisse romane. Cependant nous voyons par l'acte du 10 juin 888, qu'il avait pour chancelier Théodoric, archevêque de Besançon, ce qui fait supposer que ce prélat s'était déclaré pour le nouveau roi. Nous voyons aussi par quelques actes, que Rodolphe intervint dans des donations relatives à un village situé près d'Evian et au monastère de Gigny, situé près de Lons-le-Saunier. Il résulte aussi de la lettre adressée à ce roi en 899 par l'archevêque de Vienne, que l'évêché de Genève était compris dans ses états. Nous savons du reste fort peu de choses sur le règne de Rodolphe Ier, mais il est à présumer que ce prince ne se distingua pas uniquement par ses qualités guerrières, puisqu'il parvint à fonder une dynastie qui dura près d'un siècle et demi et étendit fort au loin son influence.

Les anciens chroniqueurs sont partagés d'opinion quant à la date de sa mort. Le cartulaire de Lausanne et les annales de Flavigny la placent au dimanche 25 octobre 911, et il semble qu'il n'y aurait rien à objecter à un renseignement aussi précis, donné par des écrivains qui se sont occupés spécialement de l'évêché de Lausanne. Cependant, il est à remarquer que le 25 octobre ne tombe pas le dimanche en 911, tandis qu'il tombe précisément sur ce jour en 912. L'année 912 est d'ail-

leurs indiquée d'une manière tout aussi positive par *Hermann Contract* et par le continuateur des *Annales allémaniques et de St. Gall*. Or, cette dernière chronique a été écrite par un auteur contemporain, et elle renferme des faits très circonstanciés, qui ont dû se passer avant la mort de Rodolphe Ier, entre autres, l'élection de Conrad roi de Germanie, son expédition en Alsace pour s'opposer aux progrès du roi de France, et l'apparition d'une comète. L'énonciation de ces faits, dont plusieurs sont parfaitement connus pour être postérieurs au 25 octobre 911, paraît devoir faire donner la préférence à la date indiquée par les chroniques allemandes. Cette opinion vient d'être développée tout récemment par M. de Gingins dans l'*Indicateur d'histoire et d'antiquités* (Zurich, 1861, N° 4).

V

Rodolphe II.

Rodolphe II succéda à son père. Il fut en guerre contre Burchard, duc de Souabe, qui le vainquit en 919 près de Winterthour, mais qui néanmoins, peu de temps après, lui accorda en mariage sa fille Berthe, cette reine célèbre, si connue par nos traditions populaires.

Vers cette même époque, Rodolphe fut appelé au trône d'Italie par quelques grands seigneurs, mécontents de leur roi Bérenger. On remarquait, à la tête de ces mécontents, Adalbert, marquis d'Ivrée, beau-frère de Rodolphe, et les comtes Odelric

avec empressement l'ouverture qui lui était faite. Il se rendit en Italie vers la fin de l'année 921, et dès les premiers jours de l'année suivante, nous le voyons siéger à Pavie et délivrer un diplôme en faveur de l'évêque de Parme. Il défit le roi Bérenger ; dans une bataille sanglante livrée le 29 juillet 923, près de Fiorenzula. L'avantage s'était d'abord déclaré pour Bérenger ; mais ce monarque, confiant dans son succès, se laissa entraîner dans une embuscade qui lui fit perdre à la fois la victoire et la couronne. L'année suivante, Bérenger revint à la charge, avec le secours des Hongrois qu'il avait fait venir à son aide. Ces barbares saccagèrent et brûlèrent l'opulente ville de Pavie, et rétablirent momentanément les affaires de Bérenger ; mais, peu de jours après, celui-ci tomba sous le poignard de quelques conjurés, indignés des malheurs qu'il avait attirés sur sa patrie.

La royauté de Rodolphe fut alors consolidée et s'étendit jusqu'à Venise, dont il confirma les priviléges. Il obtint du comte Samson, la lance sacrée et les clous de la sainte croix, qui avaient appartenu à l'empereur Constantin ; il frappa monnaie à Pavie, et délivra un assez grand nombre de diplômes, qui ont été conservés dans les archives d'Italie. Néanmoins, cette royauté ne fut pas de longue durée, car Rodolphe se laissa envelopper par les artifices de la politique italienne, et cédant, dit-on, aux intrigues déhontées de la marquise Ermengarde, il ne tarda pas à être abandonné de ses partisans. Ce fut en vain que son beau-père Burchard vint à son aide avec une armée : ce dernier fut également trompé par l'évêque de Milan, et périt misérablement dans une embûche qui avait été dressée contre lui. Il ne resta d'autre ressource à Rodolphe que de rentrer précipitamment dans ses états héréditaires. Sa royauté italienne n'avait duré en

En 926, les Italiens, toujours enclins à cette politique qui consiste à chasser un souverain par un autre, appelèrent à se commander Hugues, duc de Provence. Celui-ci se rendit à leurs désirs, et parvint à les contenir dans l'obéissance. Mais quelques années après, il conçut des soupçons au sujet de Rodolphe, qui était de nouveau rappelé en Italie par les mécontentements de ses sujets, et conclut avec lui un traité par lequel celui-ci s'engagea à renoncer à toutes ses prétentions sur l'Italie, en compensation. Hugues lui abandonna tous ses droits sur la province de Vienne. Ce fut l'origine de la réunion des royaumes de Bourgogne et de Provence qui ne fut cependant définitive que dix ans plus tard, sous le règne du successeur de Rodolphe.

VI

Conrad-le-pacifique.

Rodolphe II mourut le 11 juillet 937, laissant la couronne à son fils Conrad, encore très jeune. Ce prince, qui avait été élevé par l'empereur Othon, et qui l'avait suivi dans ses expéditions guerrières, ne tarda pas à prendre les rênes du gouvernement, et se maintint pendant plus de cinquante ans à la tête de ses sujets. Il reçut le surnom de *pacifique*, mais sans doute à cause de son caractère, qu'à raison de la tranquillité qu'il sut maintenir dans son royaume. On le vit plus d'une fois combattre, et combattre avec succès. Il prit part, en 946, à une expédition du roi Louis d'Outremer contre ses sujets révoltés

aux mains ces deux armées barbares en leur promettant séparément son secours; puis, lorsqu'il les vit aux prises, il les attaqua l'une et l'autre, et les tailla complétement en pièces. Ce récit qui, dans le langage d'Eccard, semble ne s'appliquer qu'à une action unique, pourrait bien cependant n'avoir été que le résumé de l'ensemble de la politique de Conrad. L'absence de dates, de noms de lieux, et le caractère général de la narration autorisent cette dernière supposition.

Conrad maria sa sœur Adélaïde à Lothaire, frère de Hugues, roi d'Italie. Les fiançailles eurent lieu en 938, dans la terre de Colombier, en Bourgogne; on croit que ce fut dans le village de ce nom, situé près du château de Vufflens. Cette princesse, qui épousa en secondes noces l'empereur Othon, vécut jusqu'à la fin du X^e^ siècle, et a laissé une réputation bien établie d'habileté et de sainteté. Elle a été canonisée, et sa vie, qui avait été écrite autrefois par l'abbé Odilon, vient de nouveau d'être l'objet d'une étude spéciale[1].

La reine Berthe, veuve de Rodolphe II, avait épousé le roi Hugues en secondes noces. Devenue veuve une seconde fois, elle fonda en 962 le prieuré de Payerne, qu'elle enrichit de biens considérables. La ville de Payerne possède encore une ancienne église, bâtie dans le style roman, remarquable par son architecture, et qui mériterait d'être entretenue avec le plus grand soin, car on a tout lieu de croire que sa construction remonte à une époque peu éloignée de la fondation du couvent. La tradition a conservé le souvenir de la bonne reine Berthe, que l'on représente parcourant les campagnes sur sa haquenée, filant sa quenouille, et recueillant sur son passage les témoignages de l'amour de ses sujets. C'est à elle que les traditions

[1] Histoire de Ste. Adélaïde, impératrice: tableaux du X^e^ siècle, par J.-J. Dey. Genève, 1862.

populaires attribuent, à tort ou à raison, la fondation des châ teaux de Vufflens et de Champvent, ainsi que celle des tours d Gourze et de Neuchâtel.

Dès l'an 943, le roi Conrad se mit en possession du royaum de Provence. Il affermit son autorité dans le territoire de Vienn et jusque dans les villes d'Arles et de Marseille, comme on et trouve les preuves dans les actes de ces dernières villes, o l'on compta dès lors les années d'après celles du regne de c souverain [1]. Après la mort d'Adélanie, sa premiere femme Conrad épousa, en secondes noces, Mathilde, fille de Louis d'Ou tremer, roi de France. Ce mariage, qui eut lieu entre les an nées 962 et 966, le mit en possession, suivant l'opinon d quelques auteurs, de la ville de Lyon et de son territoire, don nés en dot à Mathilde. Mais comme les chartes de l'époqu nous montrent que Conrad y exerçait déjà l'autorité royal depuis l'année 943, il est plus probable qu'à l'occasion d mariage de sa fille, le roi Louis d'Outremer renonça seulemen aux prétentions qu'il pouvait avoir conservées sur le Lyon nais [1].

La reine Mathilde étant restée un certain temps sans avoi d'enfants, le roi l'invita à venir visiter la chapelle de Ste. Vé rène, à Zourzach. Ils s'y rendirent ensemble, offrirent à Die leurs vœux, leurs dons et leurs prières, et obtinrent un fil objet de leurs désirs. Ce fut ce fils qui succéda a Conrad, lors que ce dernier eut terminé ses jours à Vienne, le 19 octobr

[1] Il semble même par quelques actes de la fin du Xe siecle, que le royaum de Bourgogne s'est étendu jusqu'a Nice, car on trouve dans quelques actes d cette derniere ville (999 et 1018), les années comptées d'apres les années d règne de Rodolphe III.

993. Il y fut enseveli, ainsi que la reine Mathilde, qui venait de mourir peu de temps avant lui. Conrad avait transporté sa résidence ordinaire à Vienne, mais nous voyons par la date de ses actes, qu'il traversait fréquemment le Jura, et séjournait alternativement à Lyon, à Orbe, à Payerne, à Lausanne ou à St. Maurice.

La royauté n'était pas alors une administration régulière et savamment organisée, telle qu'on est habitué à la considérer de nos jours. Il n'y avait ni armée permanente, ni finances, ni impôts, ni écoles publiques, ni rouages administratifs. Le roi avait ses domaines particuliers, tout comme l'Eglise et les couvents avaient les leurs. Le monarque, accompagné d'une cour ambulante, composée de sa famille, de sa chancellerie, de quelques seigneurs et prélats, ainsi que d'un certain nombre de chevaliers, chevauchait fréquemment de châteaux en châteaux. Chemin faisant, il recevait les requêtes de ses sujets, terminait leurs contestations, et son premier devoir était de combattre à leur tête quand il y avait lieu de lever le ban ou l'arrière-ban.

Le royaume de Bourgogne s'étendait du côté de l'est jusqu'à la rivière de l'Aar, mais on sait par les documents contemporains, que la couronne possédait aussi des droits sur quelques domaines situés au delà de l'Aar, dans les environs de Berne et de Soleure[1], et l'on a des raisons de croire qu'à certains moments, probablement sous le règne de Rodolphe II, le royaume s'étendit dans la région située entre l'Aar et la Reuss. En effet, c'est dans cette région que l'on trouve le territoire connu sous le nom de *petite Bourgogne* (Kleinburgund), ainsi que la subdivision ecclésiastique de l'évêché de Constance, désignée sous le nom d'*ar-*

[1] Voir, entre autres, l'acte de l'an 1000, relatif aux domaines de Munsingen, et celui du 6 juin 1009. relatif au comté d'Uranestorf ou plutôt d'*Ursenstorf*.

chidiaconat de Burgondie[1]. Il paraît même que plus anciennement les limites de la Bourgogne transjurane se sont étendues beaucoup plus loin, car on voit dans un acte de l'an 1155, qu'il existait une tradition portant que le roi Dagobert avait fait sculpter sur un rocher près du Sentis, un signe représentant l'image de la Lune et figurant les limites de la Burgondie et du diocèse de Coire[2]. Ce signe, qui existait encore au XII^e^ siècle, autorise à supposer qu'il y a eu un temps où le diocèse de Constance lui-même fut joint à la Bourgogne, mais les limites des états ont si souvent varié dans les siècles qui suivirent l'établissement des rois barbares, qu'il n'est pas étonnant que plusieurs changements de frontières aient échappé à l'attention des historiens.

La Suisse occidentale était divisée en un certain nombre de *comtés* ou *pagi*. Les actes de l'époque mentionnent les comtés de *Lausanne*, de *Genève*, des *Equestres*, de *Vaud*, du *Valais*, du *Chablais*, de *Bargen* et d'*Oltingen*. On trouve aussi un pagus *Ausorensis* ou *Ausicensis*[3], qui correspond probablement à cette partie du canton de Fribourg et de la Gruyère connue plus tard sous le nom d'Ogo[4]. Ce n'est pas ici le lieu de discuter et de déterminer l'étendue et la délimitation de ces diverses divisions territoriales, d'autant plus que nous croyons qu'on n'a point encore rassemblé tous les matériaux nécessaires. Les comtes ou seigneurs qui étaient à la tête de ces subdivisions ne nous sont indiqués que par leurs noms de baptême, l'usage des

[1] Neugart, Episcopatus Constantiensis, tom I, pag. 131.

[2] *Inde per Firstum ad Rhenum, ubi in vertice rupis similitudo lune, jussu Dagoberti regis, ipso presente sculpta cernitur ad discernendos terminos Burgundie et Curiensis Rhetie.* Diploma Friderici I de finibus diœcesis Constantiensis, apud Neugart, Cod. dipl N° 866

[3] Voir aux années 955 et 976.

[4] *Hoch Gau*, Puys-d'Enhaut.

noms de famille n'étant pas encore répandu à cette époque. Il résulte de là qu'il est assez difficile de les distinguer et de suivre leur filiation.

Le régime féodal existait sans doute en fait, mais il n'avait pas encore acquis la forme régulière sous laquelle il se présenta plus tard, et il n'a pas laissé de traces bien distinctes. Il est clair, cependant, que le servage était dans toute sa force, comme on peut s'en assurer par les nombreux actes de vente et d'affranchissement qui sont parvenus jusqu'à nos jours. Les seigneurs jouissaient de toute la prépondérance que leur donnaient la grande propriété territoriale et la supériorité des armes. Il est évident aussi qu'ils devaient se rattacher au souverain par des liens d'obéissance et de fidélité, sans lesquels la société n'aurait pu subsister. Mais ces liens de suzeraineté étaient probablement assez mal définis, et l'on n'avait pas encore pris l'habitude de consigner par écrit les mots de fief et d'hommage. Les actes les plus usités étaient les *Præcaria* ou *Præstaria*, sorte de contrat emphythéotique, par lequel le propriétaire remettait à son tenancier l'usage d'un fond, moyennant une redevance annuelle. Ces actes qui étaient faits à vie ou pour un temps limité, émanaient ordinairement des églises ou des couvents, et ne paraissent point avoir impliqué le lien de service militaire, qui devint plus tard un des éléments essentiels du contrat féodal. Un acte semblable, concédé environ l'an 870, par Rodolphe, abbé de St. Maurice, fait connaître très clairement les conditions relatives aux *Præstaria*. La concession est stipulée pour le terme de 19 ans, et il est expliqué qu'à l'expiration du terme elle devait être renouvelée, à défaut de quoi les fonds devaient faire retour au propriétaire.

Les conditions politiques et économiques, qui conduisirent au régime féodal, déployaient alors tous leurs effets. L'autorité

centrale avait été détruite en quelques ans, les traditions de l'ancienne administration supérieure avaient presque entièrement disparu. Les routes étaient mal entretenues et les communications fort difficiles. L'anarchie, suite inévitable du régime féodal, avait tout ses ravages. Il fallait donc nécessairement que la puissance publique se divisât entre les mains de ceux qui avaient intérêt à en soutenir le fardeau. Chaque comte, ou seigneur investi de quelque sorte de commandement, se trouvait alors en même temps fonctionnaire public qui avait primitivement représenté le pouvoir central, le droit de faire la guerre, celui d'administrer la justice, celui de prélever des taxes, et tous ces droits que l'on a compris plus tard sous la dénomination de régie et d'*ensemble perception*. La tendance était donc de se morceler, et chaque seigneur s'en était emparé en faisant

VII

Rodolphe III, dit le Fainéant.

Conrad étant mort en 993, après avoir associé à son trône son fils Rodolphe III surnommé le Fainéant, ce prince, malheureux, qui n'eut pas d'enfants légitimes, qui vit sa femme mettre [illegible] se montra incapable de commander à ses vassaux, se laissa dominer par le clergé, par ses femmes et par ses favoris, et perdit bientôt, son bonheur et son autorité. Ses sujets mécontents s'armèrent bientôt révoltés contre lui, il fut battu par eux, et [illegible] recourir à l'intervention de l'empereur Henri, qui [illegible]

ment aux prélats de son royaume. C'est ainsi qu'il accorda aux évêques de Lausanne, du Valais et de la Tarentaise le titre de comte et l'administration temporelle de leurs diocèses. Il fit donation de l'abbaye de Moutier-Grandval à l'évêque de Bâle, et fit des concessions importantes à l'abbaye de St. Maurice, au prieuré de Romainmotier, à l'église de Vienne et à l'abbaye de Talloires. Il fit également donation d'une partie de son royaume à la reine Ermengarde, qu'il venait d'épouser en secondes noces. Enfin, ne pouvant soutenir le poids des affaires, il abdiqua de son vivant, en faisant donation de son royaume tout entier à l'empereur Henri II, son neveu.

Cette aliénation, opérée en 1016, fut sur le point de déployer ses effets immédiats, car l'empereur Henri vint en Bourgogne, pour prendre possession de ses nouveaux états. Mais les mêmes seigneurs mécontents qui avaient forcé Rodolphe à résigner son pouvoir, craignant de perdre leur influence en se soumettant à un souverain allemand, supplièrent l'empereur de leur laisser leur ancien maître, en disant que la coutume de Bourgogne était de n'avoir pour roi que celui qu'ils avaient eux-mêmes élu et constitué. L'empereur accorda leur demande et leur laissa leur faible monarque, mais il n'en continua pas moins à le maintenir sous sa dépendance en lui assurant sa protection et en lui fournissant des sommes considérables.

L'empereur Henri étant mort en 1024, et ayant laissé l'empire à son fils Conrad le salique, celui-ci força Rodolphe à renouveler en sa faveur la donation qu'il avait faite à son père, et le contraignit à le suivre à Rome pour assister à son couronnement. Rodolphe conserva néanmoins l'ombre de son pouvoir jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 6 septembre 1032. L'a-

Rodolphe III fut enseveli à Lausanne, et près de lui fut placé plus tard, le corps de Hugues, évêque de Lausanne, mort en 1056. Ce dernier est désigné comme fils de roi dans sa notice, ce qui marque n'ayant pas laissé de descendants légitimes, il est à supposer qu'il était enfant naturel ou adoptif.

VIII

Réunion de la Bourgogne à l'empire germanique.

Ainsi finit le second royaume de Bourgogne qui avait duré près de 150 ans, et les couronnes de Bourgogne et de Provence se trouvèrent réunies à l'empire germanique. L'empereur Conrad vint en personne en prendre possession et fut reconnu à Payerne, en février 1033. Mais il ne s'en rendit pas maître sans résistance, car il eut à combattre contre Odon, comte de Champagne, qui prétendait avoir des droits sur la Bourgogne en sa qualité de neveu de Rodolphe III, et qui s'était emparé de Neuchâtel et de Morat. Conrad mit d'abord le siège devant cette dernière ville, mais il fut obligé de l'abandonner à cause de la rigueur de l'hiver. Il revint l'année suivante avec de nouvelles forces, s'avança jusqu'à Genève, où il fit sa jonction avec Héribert, archevêque de Milan, et avec les Italiens commandés par le comte Humbert. Il soumit Gérold, comte de Genève, ainsi que l'archevêque de Lyon; puis, revenant devant Morat, il

du poète Donizon sur la victoire remportée près de Morat par le marquis Boniface de Toscane[1]. Après des détails singulièrement emphatiques sur la rigueur extraordinaire de l'hiver, le poëte italien raconte que Boniface attira l'ennemi dans un piége par une fuite simulée, et qu'après sa victoire il eut la barbarie de couvrir trois boucliers des oreilles et des nez coupés aux vaincus. C'est en vain, dit-il, qu'une noble dame avait offert au marquis une somme considérable d'argent pour la rançon de son fils qui était au nombre des prisonniers. Le cruel Boniface refusa de faire grâce, en disant, qu'il voulait qu'on se souvînt de sa victoire aussi longtemps que subsisterait le monde.

Le commencement du XI^e^ siècle fut signalé par une profonde anarchie. La fin du monde, que l'on croyait devoir arriver en l'an mille, semblait annoncée par la dissolution générale de la société. La guerre, le brigandage, le pillage régnaient sur tous les points; la sécurité n'était nulle part. Le clergé trouva fort heureusement un remède à cet état de choses vraiment intolérable, en établissant la *trève de Dieu*, qui fut instituée dans nos contrées peu de temps après la mort de Rodolphe III. Vers l'an 1036, Hugues, évêque de Lausanne, se réunit avec les archevêques de Vienne et de Besançon, accompagnés des évêques de leurs diocèses. Ils se rassemblèrent sur la colline de Montriond, près de Lausanne, et là, en présence d'une multitude immense, ils défendirent, sous peine d'excommunication, toute espèce de combat, dès le premier dimanche de l'Avent jusqu'à l'octave de l'Epiphanie, dès la Septuagésime jusqu'à la fête de Pâques, et pendant tout le reste de l'année dès le mercredi soir jusqu'au lundi matin. Il ne restait donc pour guerroyer que trois

[1] Quelques auteurs ont cru devoir rapporter les faits racontés par Donizon à la date de l'an 1042. Mais celle que nous indiquons est préférable.

jours de la semaine, et cela seulement pendant une partie de l'année. L'énergie du remède démontre quelle était la grandeur du mal.

C'est de ce chaos que, sous la protection du pouvoir impérial, sortirent peu à peu les grandes institutions du moyen âge, la Noblesse, l'Eglise et les Communes. Ce fut comme on l'a dit, une véritable renaissance, tout aussi remarquable dans son genre, que celle des XV^e^ et XVI^e^ siècles.

Ducs ou recteurs de Bourgogne.

Devenus maîtres de la Bourgogne, les empereurs y exercèrent fréquemment leur pouvoir d'une manière directe soit lorsqu'ils se transportaient en personne dans le pays, soit lorsqu'ils expédiaient des diplômes ; mais ils ne tardèrent pas à se faire représenter par des lieutenants, connus sous le nom de ducs ou recteurs de Bourgogne. Cette charge, qui fut exercée successivement par divers princes, et en particulier par les ducs de Zæringen, a donné son nom à cette époque. Elle a été l'objet d'un excellent mémoire de M. le baron de Gingins, qui renferme tout ce que l'on peut savoir de plus précis sur cette partie de notre histoire. Nous en extrairons seulement quelques uns des points essentiels.

Malgré la défaite d'Othon de Champagne en 1034, les comtes de Bourgogne n'en continuèrent pas moins leurs tentatives

de Gérold, comte de Genève, essayer de renouveler la lutte contre l'empereur Henri III. Mais celui-ci les vainquit et les obligea à faire leur soumission.

Ce fut en 1057, après la mort de Henri III, que la charge de recteur de Bourgogne fut exercée pour la première fois par Rodolphe de Rheinfelden, qui en fut investi par l'impératrice Agnès. Rodolphe remplit ces fonctions jusqu'à l'an 1077, époque à laquelle il fut nommé roi de Germanie, et transmit le rectorat à son fils Berthol celui-ci, étant encore en bas âge, fut placé sous la tutelle ... hold de Zæringen.

En 1093, ce même Berthold ... agen fut nommé duc de Souabe et de la Suisse allémar ... ar une réunion de seigneurs tenue à Ulm, en opposi ... édéric de Hohenstaufen, qui avait reçu l'investiture d ... né des mains de l'empereur Henri IV. Mais, en 1097 ... d fut obligé de renoncer aux droits dont il avait ét ..., et ne conserva dans la Suisse allémanique que le ... mpérial de Zurich, pour lequel il dut prêter hommag ... ereur. Il garda néanmoins le titre de duc, et conserv ... ent, du chef de sa femme Agnès, fille de Rodolphe d ... elden, les domaines importants que celle-ci avait acquis par héritage de son père et de son frère. Ces domaines se trouvaient situés en divers lieux, et en particulier dans l'Emmenthal, comme on peut le voir par les chartes des années 1108, 1109 et 1111 (27 décembre).

Les circonstances que nous venons de rapporter redonnèrent une nouvelle force aux prétentions des comtes de la Haute-Bourgogne, et Guillaume *l'allemand*, l'un de ces comtes, augmenta son influence soit en épousant la fille du duc Berthold de Zæringen, soit en recueillant en 1107 la succession de son grand-père maternel, Conon d'Oltingen, qui lui laissa la suzeraineté des importants domaines de sa maison. Guillaume *l'al*

lemand mourut de mort violente en 1123 ou 1126, et laissa ses états à son fils Guillaume *l'enfant*. Mais celui ci ne lui survécut que peu de temps ; il fut assassiné dans l'église de Payerne, le 1er mars 1127.

Le comte Rainaud, successeur de Guillaume *l'enfant*, ayant refusé de prêter hommage à l'empereur, la diète de Spire le déclara déchu de ses droits, et accorda le rectorat de Bourgogne à Conrad, duc de Zæringen, qui le conserva et le transmit plus tard à ses successeurs.

Conrad mourut en 1152, et laissa son héritage à son fils Berthold, quatrieme du nom. Celui ci conclut en 1153, avec l'empereur Frédéric I, un arrangement qui lui assurait la possession de l'avouerie des évêchés de Geneve, Lausanne et Sion. Il s'engagea, en échange, à accompagner l'empereur en Italie, à la tête des guerriers de la Transjurane. Ce fut lui qui construisit, en 1178, sur les bords de la Sarine, la ville nouvelle de Fribourg. Il mourut le 13 septembre 1186.

Berthold V, son fils, lui succéda. Ce prince orgueilleux et puissant, qui refusa d'accepter la couronne impériale, consolida encore davantage le pouvoir de sa maison, car la noblesse romande s'étant révoltée, pendant qu'il était allé accompagner l'empereur Frédéric Barberousse en Terre Sainte, il la battit à son retour en 1190, pres de Payerne. Ce fut alors qu'il fonda la ville de Berne, autre cité nouvelle qui devait plus tard l'emporter sur les anciennes. Berthold V mourut sans laisser d'enfants le 14 février 1218, et transmit aux comtes de Kibourg, [illegible]bourg et la plupart des domaines allodiaux qu'il pos[illegible]sse. Avec lui se termina la periode du rectorat, e[illegible] le milieu du XIIIe siècle, la Suisse occidentale

L'autorité des ducs de Zæringen était un pouvoir bien réel ; cependant le petit nombre des actes qui nous sont parvenus ne nous donnent pas une idée bien nette des attributions et du mode d'exercice de cette lieutenance impériale. Elle paraît avoir eu principalement pour objets le commandement militaire, la protection des églises et le jugement de certaines contestations qui étaient alors très fréquentes. Il est certain, du reste, que les Zæringen possédaient de nombreuses et importantes propriétés, soit en [illegible] en Souabe, et l'on sait qu'à cette époque, les g[illegible]riétés territoriales donnaient une prépondérance [illegible]ait à la souveraineté.

Les Comt[illegible] noblesse.

Ce fut après la chute du [illegible]aune de Bourgogne, que prirent naissance les maison[illegible]ues ou quasi-souveraines qui dominèrent dans la Suisse occidentale, celles des comtes de Savoie, de Genève, de Gruyère et de Neuchâtel. Ces grandes familles avaient probablement existé avant cette époque, mais leur origine se perd dans la nuit des temps.

La maison de Savoie eut pour tige le *comte Humbert aux blanches mains,* que nous voyons apparaître pour la première fois en 1003. L'histoire ne nous dit pas quel était le comté dont il prenait le nom ; mais nous voyons par les actes dans lesquels il intervint plus tard, qu'il exerçait son autorité dans la Savoie, dans les comtés de Salmorenc, d'Aoste, et peut-être aussi dans le comté de Nyon, ou des Equestres. Il accompagne

ordinairement la reine Ermengarde, femme de Rodolphe III, et remplit auprès d'elle les fonctions de conseiller ou d'avoué, ce qui a fait supposer qu'il existait entre lui et cette reine des relations de parenté ou de quelque autre nature. En 1034, nous le trouvons à la tête des armées de la Transjurane, et l'historien Wippo le désigne sous le nom de comte de Bourgogne, *comes de Burgundia*, sans que l'on voie bien clairement si cet auteur a voulu indiquer par là son origine, ou s'il a entendu seulement signaler le pays dans lequel il exerçait son pouvoir.

A une époque où l'on aimait à tout rattacher à l'empire d'Allemagne, les généalogistes avaient cherché à établir que le comte Humbert était fils d'un prince saxon nommé Bérold, vice-roi d'Arles. Mais cette descendance, qui n'est appuyée que sur des pièces altérées ou apocryphes, est aujourd'hui généralement rejetée. Des auteurs plus modernes ont supposé que Humbert était fils d'Othon-Guillaume, comte de Bourgogne, ce qui le ferait descendre des anciens rois d'Italie, auxquels la famille de Bourgogne se rattachait par des alliances. Cette opinion a trouvé faveur en Piémont, où les tendances italiennes sont actuellement dominantes. D'autres auteurs estiment que Humbert descendait de Charles-Constantin, prince de Vienne, fils de Louis roi de Provence, et cette manière de voir repose sur des arguments qui ne sont point sans force, mais elle a trouvé moins d'accueil auprès de la cour de Turin. Ce n'est pas ici le lieu de discuter une question pleine d'obscurité et fort difficile à résoudre.

[illegible]dants de Humbert qui prirent le titre de comtes [illegible] et plus tard de comtes de Savoie, acquirent de [illegible]e priétés en Piémont, par le mariage d'Othon avec

la province d'Agaune ou le Vieux-Chablais. Ils prirent successivement parti, avec la noblesse romande, contre les ducs de Zæringen et les comtes de Kibourg. Ils obtinrent une influence toujours plus marquée, et finirent, grâce au courage et à l'habileté du comte Pierre, par se rendre presque entièrement maîtres de la Suisse occidentale. Nous reviendrons plus tard sur cette conquête.

Les comtes de Genève, connus plus ordinairement sous le titre de *comtes de Genevois*[1], par[illegible]ssi sur la scène vers la fin du règne des rois rodolph[illegible] sont représentés en 1033 par le comte Gérold[2], [illegible]s avons vu précédemment prendre fait et cause pour les comtes de Bourgogne contre le parti impérial. Leur généal[illegible]présente de grandes difficultés, surtout dans les premi[illegible]ps, et leur règne ne fut qu'une longue série de contes[illegible] et de luttes contre les évêques de Genève, les seigneu[illegible]aucigny et les comtes de Savoie. Ils travaillèrent activer[illegible]s le but d'obtenir la suprématie dans le Pays de Vaud[illegible] possédaient de nombreux fiefs. La situation de ces fiefs, [illegible]e partie se trouvait sur le plateau arrosé par les deux Glane[illegible]ns le canton de Fribourg, a fait supposer qu'ils avaient pu être apportés dans leur famille par un mariage avec une fille de la maison de Glane[3]. Quelle que soit,

[1] Le titre de *comes Gebennensis* peut se traduire de deux manières différentes, et il a été interprété diversement suivant le point de vue politique où l'on se trouvait placé.

[2] On croit, d'après un passage ajouté à la chronique de Frodoard, que le comte Gérold descendait d'une sœur du roi Rodolphe III. *Mathildis et Alberada filiæ fuerunt Gerbergæ. De Mathilde processit Rodulfus rex et Mathildis soror ejus. De Alberada Ermentrudis. De Mathilde filia Mathildis Berta. De Ermentrude Agnes De Berta Geroldus Genevensis. De Agnete Wido.* Frodoard, apud Duchesne, II, 622.

[3] Mémoires et Documents de la Suisse romande, tom. I, Rectorat de Bourgo-

d'ailleurs, l'opinion que l'on adopte sur l'origine de ces fiefs, il est certain que les comtes de Genève intervinrent fréquemment dans les affaires du Pays de Vaud, et qu'ils y jouirent d'une certaine autorité pendant les XII^e^ et XIII^e^ siècles. Mais quelle était la nature et l'origine de cette autorité? C'est une question sur laquelle les documents contemporains ne nous ont laissé que des renseignements fort incomplets. En 1193, nous voyons les comtes de Genève affecter de prendre le titre de *comtes des Genevois et des Vaudois*. Mais il faut ajouter que nous ne connaissons qu'un seul cas où ils aient pris ce titre, et cela dans un acte passé en Savoie. La preuve n'est donc pas suffisante pour autoriser à leur décerner le titre de comtes du Pays de Vaud. Ailleurs nous les voyons revêtus d'une simple *avouerie*. Le plus souvent ils paraissent agir comme possesseurs de fiefs, et profitant de toutes les occasions favorables pour augmenter leur influence et leur pouvoir. Nous n'essaierons pas de résoudre ici un problème qui touche aux points les plus délicats de l'organisation féodale, et nous renvoyons à la dissertation que M. le professeur Hisely a publiée, sur ce sujet, dans les **Mémoires de l'Institut genevois.**

Les comtes de Gruyère, maîtres de l'intéressante contrée connue sous le nom d'*Ogo (Hoch-Gau*, Pays-d'en Haut), paraissent dans l'histoire dès le commencement du X^e^ siècle, où ils sont représentés par le comte Turimbert. Ces seigneurs, protégés par les hautes montagnes au sein desquelles ils résidaient, prolongèrent longtemps leur existence patriarcale et belliqueuse; car nous retrouvons encore au XVI^e^ siècle cette famille ancienne et chérie de ses sujets. Leur histoire, pleine de détails pittoresques et caractéristiques, a été l'objet des recher-

Les comtes de Neuchâtel tirent leur origine des comtes de Fénis, seigneurs du château de ce nom, près du lac de Bienne. On peut suivre leurs traces en remontant jusqu'au milieu du XI^e^ siècle, époque à laquelle ils paraissent avoir reçu des empereurs le gouvernement du pays situé près des lacs de Bienne et de Neuchâtel. C'est aussi à la même époque que cette dernière ville est mentionnée pour la première fois dans l histoire. La noble maison de Neuchâtel fournit plusieurs évêques, soit à Lausanne, soit à Bâle, et conserva le pouvoir jusqu'à la fin du XIV^e^ siècle. Elle le transmit par les femmes à la maison de Fribourg et à celle de Hochberg, qui se maintint jusqu'au milieu du XVI^e^ siècle. La maison de Neuchâtel elle-même s'était divisée dans le cours du XIII^e^ siècle, et avait donné naissance aux branches de d'Aarberg et de Strasberg. La belle collection de documents recueillis par M. Matile, et les nombreux travaux des historiens neuchâtelois, jettent un jour aussi complet que possible sur l'histoire de cette contrée, qui s'est toujours distinguée par un développement remarquable de ses coutumes et de ses institutions.

A côté et auprès de ces maisons souveraines, nous trouvons la haute noblesse représentée par les Grandson, les Estavayer, les Lassara, les Cossonay, les Prangins, les seigneurs de Mont, de Blonay, etc. Ces familles baronniales jouèrent un rôle proportionné à l'étendue de leurs domaines, et d'autant plus considérable que, le pouvoir impérial n'étant que faiblement représenté, la noblesse territoriale était en quelque sorte souveraine et ne relevait que de Dieu et de son épée.

En étudiant l'histoire de cette époque, nous trouvons les représentants de la noblesse romane mêlés à toutes les affaires du pays, prenant parti dans les luttes intérieures, protégeant ou fondant les couvents, et allant porter leur ardeur belliqueuse

jusque sous les murs de Jérusalem, où les appelait le goût des croisades alors généralement répandu. Nous regrettons que l'absence de chroniques nationales contemporaines ne nous ait pas laissé plus de détails sur la vie et les habitudes de cette nombreuse et vaillante noblesse.

Cette lacune a été comblée, en ce qui concerne les maisons de Cossonay et de Montfaucon, par les études de MM. de Charrière et de Gingins.

M. de Charrière a réuni dans deux volumes de nos Mémoires[1], le résultat de ses recherches sur les seigneurs de Cossonay et de Prangins. Ces recherches tirent un intérêt tout particulier de la position spéciale des seigneurs de Cossonay, qui se trouvaient placés au cœur même du Pays de Vaud, et qui se montrèrent au nombre des plus zélés défenseurs de la nationalité vaudoise. On peut en dire autant des seigneurs de Prangins, qui faisaient partie de la famille des Cossonay, et qui ne succombèrent que pour avoir voulu résister aux envahissements de la maison de Savoie.

M. de Gingins a aussi consacré un volume[2] à l'histoire d'une famille étrangère, mais dont l'existence se trouve intimement liée à notre vie nationale. C'est la famille des Montfaucon, qui possédait dans l'origine une seigneurie située près de Besançon. Ses domaines s'augmentèrent peu à peu, et vers la fin du XII^e^ siècle elle acquit les seigneuries d'Orbe et d'Echallens, qui lui permirent d'exercer dans le pays de Vaud l'influence bourguignonne, dont elle fut un des principaux représentants.

C'est surtout au XII^e^ et au XIII^e^ siècle que nous voyons se développer certains éléments du régime féodal qui jusque-là avaient été peu apparents. En effet avant la célèbre consti-

tution des fiefs donnée en 1158, par l'empereur Frédéric Ier, nous ne trouvons pas d'actes formels de foi et d'hommage. Antérieurement à cette époque, il est quelquefois parlé de fiefs, mais rarement, incidemment et comme par exception. C'est ainsi que, dans une charte du roi Rodolphe III, du 21 mars 1009, nous trouvons l'expression de *meum fevo*. Nous trouvons celle de *in fevo* dans un document du mois de février 1084. Il en est encore parlé dans la charte d'Ulrich de Cossonay de l'an 1096, dans le traité [illegible] l'an 1124, dans la bulle du 14 février 1138, dans [illegible] de l'an 1166 relative au chevalier Etienne de Cra[illegible] etc. On peut déjà constater, dans le traité de Seyssel, le p[illegible]grès de l'idée féodale, qui s'y trouve clairement indi[illegible]r [illegible]s expressions de *feudum antiquum*, d'*hominium* et de [illegible] On peut voir aussi, dans un acte sans date qui en [illegible]quence, que le comte de Genève reçut l'investiture [illegible]s de la main de l'évêque, et que la cérémonie fut co[illegible]r la formalité du baiser féodal.

Un des premiers actes d[illegible] écrits que nous connaissions dans nos contrées, est un [illegible]nage sans date, prêté en faveur de l'évêque Roger, par Willelme, seigneur de Vufflens-le-Château [1]. Cette pièce, qui est probablement de la fin du XIIe siècle, renferme une inféodation de l'espèce connue par les feudistes sous le nom de recommandation ou de *feudum oblatum*. Le seigneur de Vufflens vend son alleu à l'évêque pour une somme de 60 livres, lui en laisse prendre possession par un commissaire spécial, et en reprend la jouissance à titre de fief, après avoir prêté hommage avec toutes les formalités requises. On rendit 50 livres au seigneur de Vufflens, et les

[1] Circa 1178, Régeste, N° 667.

10 livres restantes furent employées à acheter un manteau pour la dame du château, ainsi qu'à faire des présents aux témoins de l'acte. Ces circonstances démontrent que, dans ce contrat, la vente n'était que nominale, et que l'essentiel était le lien de fidélité réciproque qui devait désormais rattacher le vassal à l'évêque.

Au siècle suivant nous verrons le même genre d'inféodation se multiplier considérablement, et ce furent les hommages successifs de la plupart des seigneurs du pays, qui signalèrent pas à pas les progrès constants de Pierre de Savoie dans la conquête de la Suisse occidentale. L'hommage fut le lien politique par lequel chaque seigneur déclara embrasser son parti et se ranger sous sa bannière. Ce fut ainsi que les formes extérieures de la pratique féodale s'introduisirent dans la Suisse romane, où auparavant les seigneuries paraissent avoir été quasi-allodiales. On ne sera pas étonné que le régime féodal s'y soit développé plus tard que dans d'autres contrées, si l'on réfléchit que jusqu'alors elle était terre d'empire et fort éloignée du centre impérial. Pareille chose arriva aussi dans le Dauphiné, où les seigneuries passent pour être restées fort longtemps allodiales.

XI

L'Eglise.

L'Eglise occupait une grande place dans nos contrées, et les papes intervenaient fréquemment dans nos affaires, soit pour

s'élevaient entre les ecclésiastiques. Les nombreuses bulles émanées de la cour de Rome en sont la preuve incontestable.

Les évêques de Lausanne, chefs d'un diocèse très étendu, et possesseurs d'un temporel considérable, jouissaient d'une indépendance presque absolue, malgré l'avouerie qui avait été concédée aux Zæringen. On se souvient que ces évêques avaient obtenu en 1011, du dernier roi rodolphien, l'investiture du comitat, soit de la souveraineté temporelle, et s'il est vrai que cet acte n'ait pas développé immédiatement tous ses effets, il n'est pas moins certain que les évêques de Lausanne ne tardèrent pas à devenir de puissants seigneurs.

Les évêques de Genève occupaient aussi un rang élevé, mais plus restreint par l'étendue moins grande de leur diocèse, et limité par la présence des comtes de Genève, avec lesquels ils eurent de fréquents débats au sujet de l'administration des affaires temporelles. Ces prélats ne paraissent pas avoir reçu de Rodolphe III l'investiture du comitat, et leurs relations avec les comtes de Genève ne furent réglées que par le traité de Seyssel de l'an 1124. C'est du moins le premier acte écrit qui nous soit parvenu sur ce sujet. Mais il n'est pas impossible qu'ils aient reçu, des rois ou des empereurs, quelques priviléges qui ne nous ont point été conservés.

Les évêques du Valais, vivant dans un pays de montagnes, au milieu d'une noblesse belliqueuse, n'y trouvaient cependant pas de rival capable de les dominer, et ils jouissaient d'une indépendance plus complète. Ils avaient obtenu en 999, du roi Rodolphe III, l'investiture du comitat, et depuis lors ils ne relevèrent en réalité que de l'empire. Ce fut seulement au XIII^e^ siècle que Pierre de Savoie s'empara du Bas-Valais, jusqu'à la limite tracée par la Morge de Conthey ; il ne leur laissa que

les possessions situées dans la portion supérieure de la grande vallée du Rhône.

Après les évêques, venaient la royale abbaye de St. Maurice, les prieurés de Romainmotier, de Payerne, de St. Victor à Genève, les prévôtés de Neuchâtel et de Soleure, et enfin les innombrables communautés religieuses qui s'établirent pour la plupart au XI^e^ et au XII^e^ siècle. Parmi ces monastères, nous citerons Ruggisberg (fondé en 1076), l'abbaye de St. Jean de Cerlier (1090 à 1106), le prieuré de l'île St. Pierre (1107), l'abbaye du Lac de Joux (1126), celles de Montheron (1115 à 1129), de Bonmont (1123), d'Interlaken (1133), de Hauterêt (1134), d'Hauterive (1137), etc., etc. [1]. Ces fondations, créées pour la plupart par la générosité de pieux seigneurs, avaient besoin, pour être valables, d'être consacrées par l'autorité ecclésiastique. Elles devaient aussi être confirmées par l'autorité temporelle dans le territoire de laquelle elles étaient instituées. Aussi retrouvons-nous ordinairement leur établissement confirmé par l'évêque et par le pape, par le seigneur local et par l'empereur. Ces communautés introduisirent dans le pays les habitudes religieuses, l'amour de l'agriculture, le bien-être et la civilisation. C'étaient à la fois des églises, des écoles et des fermes-modèles. Les couvents contribuèrent puissamment au défrichement des terres incultes, et ne tardèrent pas à devenir propriétaires d'une grande partie du sol. On aurait tort de les juger d'après les abus qui s'introduisirent plus tard dans quelques-uns d'entre eux, car il n'est pas douteux qu'à leur origine ils n'aient répondu à un besoin véritable et n'aient

puissamment contribué à sauver l'Europe des ténèbres de la barbarie et de l'ignorance.

Ce fut à la fin du Rectorat que Conon d'Estavayer devint prévôt du Chapitre de Lausanne, et sous l'impulsion de cet homme actif et capable, l'administration épiscopale parvint à un haut degré de puissance et de prospérité. Conon d'Estavayer fut l'auteur du Cartulaire de Lausanne, un des documents les plus précieux de cette époque. Ce recueil, qui a été publié dans le tome VI de nos Mémoires et Documents, contient le *Pouillé* du diocèse de Lausanne, une chronique des évêques, un grand nombre d'anciennes chartes transcrites *in extenso*, et un nombre encore plus considérable d'extraits ou d'analyses de chartes moins anciennes. Ces analyses, très bien faites, sont ordinairement accompagnées de la transcription textuelle des dates et de la désignation des témoins, comme on le ferait encore de nos jours si l'on voulait rédiger un répertoire analytique. Ce recueil ne saurait être étudié et médité avec trop de soin, car on est encore bien loin d'avoir épuisé tous les renseignements qu'il renferme.

Parmi les membres du clergé qui se distinguèrent à cette époque, nous citerons aussi l'évêque Jean de Cossonay, qui s'opposa de tout son pouvoir aux envahissements de Pierre de Sa-

nous nous occupons, mais elles jouaient un rôle peu marqué, et elles n'ont pas laissé de traces écrites de leur organisation et de leur administration. Le plus ancien monument de ce genre que nous possédions, consiste dans la rédaction de quelques coutumes de la ville de Lausanne, qui remontent à l'épiscopat d'Amédée, c'est-à-dire vers l'an 1145. Ces coutumes assez brèves, qui servirent plus tard de base au Plaid-général de l'an 1368, ne nous donnent pas une idée bien claire de la vie communale, qui était probablement encore dans les limbes. On y voit cependant qu'il existait alors à Lausanne d'autres coutumes qui n'étaient pas écrites dans les reconnaissances d'Amédée, et qui furent successivement confirmées par les évêques venus après lui[1]. Ces autres coutumes étaient-elles écrites ou conservées simplement par tradition? C'est ce que nous ne pouvons savoir positivement, faute de renseignements assez précis.

Il est cependant probable qu'elles étaient écrites, et, à ce sujet, nous devons mentionner une déclaration importante qui se trouve dans un acte donné par l'évêque Aymon de Cossonay, le 31 juillet 1357, c'est-à-dire onze ans avant la rédaction authentique du Plaid-général de 1368. Aymon de Cossonay déclare reconnaître et confirmer deux clauses qui se trouvent dans *un livre que l'on a l'habitude de lire toutes les années à l'époque de l'assemblée du Plaid-général*[2]. Or comme ces deux clauses se trouvent plus tard reproduites textuellement dans le

[1] *Fuerunt etiam et alia multa recognita in presencia cujuslibet episcopi que non sunt hic scripta.* Reconnaissances des coutumes de la ville de Lausanne, *circa* 1145.

Plaid-général de 1368, il est vraisemblable que le livre d'où elles avaient été tirées n'était autre chose qu'une rédaction antérieure des coutumes de Lausanne, qui n'avait pas encore été revêtue du caractère authentique. C'était, selon toute apparence, un simple livre ou cahier déposé au greffe, et ce ne fut que plus tard qu'il fut transcrit sur parchemin, attesté par les signatures des notaires, muni du sceau de l'évêque, et conservé précieusement dans un carquois, tel qu'on peut le voir de nos jours aux archives de la vi ausanne.

La rédaction des coutumes so . authentique ne fut point une vaine formalité, puisq tait accompagnée des serments solennels du seigneur et de ses sujets, et qu'ainsi elle contribuait puissamment à en garantir l'observation. Cette cérémonie marque une phase impo dans le développement progressif des libertés communa is elle n'exclut nullement l'idée qu'il a pu exister pr ment des coutumes non écrites, ou consignées seulemen quelque recueil plus ou moins officiel à l'usage des ma et des praticiens. Nous en avons vu la preuve à Laus t il est possible que cet usage ait existé aussi dans d'au ommunes.

Lausanne était, du reste, avant tout une ville épiscopale. Un clergé nombreux et opulent y tenait la première place. On y voyait accourir de nombreux pèlerins, qui venaient des pays voisins pour vénérer l'image de Notre Dame. La ville était placée sous la seigneurie immédiate de l'évêque, et il n'est pas étonnant que les libertés communales y soient restées au second plan. Il en était de même à Genève, qui était aussi une ville épiscopale, et dans laquelle l'action de la vie communale ne se fit sentir que vers la fin du XIII^e^ siècle, par suite de l'im-

les princes de Savoie dans les affaires de la ville. C'est

une fois paraître des traces

incontestables de l'organisation d'une commune ou confédération des citoyens de Genève. Mais ce ne fut qu'un siècle plus tard, en 1387, que les coutumes de cette ville furent réunies officiellement dans la grande charte de franchises de l'évêque Adémar Fabri.

Le fait principal qui signale l'avénement de la vie communale, fut la fondation des villes libres de Fribourg et de Berne. Ces villes nouvelles, bâties par les ducs de Zæringen dans le but d'opposer une barrière aux prétentions de la noblesse, se remplirent d'hommes armés et ne tarderent pas à jouer un rôle très actif. La ville de Fribourg avait reçu des ducs de Zæringen des franchises très développées, calquées sur le modèle de celles de Fribourg en Brisgau Nous n'en possédons plus l'acte original, mais le fait est rappelé positivement dans la confirmation des mêmes franchises données en 1249 par les comtes de Kibourg. — Aussitôt apres l'extinction de la famille de Zæringen, la ville de Berne, bâtie sur un terrain impérial, reçut de l'empereur Frédéric la charte de franchises ou *Handfeste*, connue sous le nom de Bulle d'or. Ces franchises, qui portent la date de 1218, furent formulées d'après celles de la ville de Cologne, *secundum jura Coloniensis civitatis*. Elles assurèrent à la ville de Berne une indépendance dont ses bourgeois surent tirer parti, avec cette énergie et cette ténacité qui leur ont valu plus tard un rang élevé dans la confédération.

Les franchises de Morat ne nous sont point parvenues dans leur entier, et l'on ignore la date précise de leur rédaction. Mais il est certain qu'elles proviennent d'un des derniers ducs de Zæringen, et l'on croit qu'elles furent données entre les années 1186 et 1216. Les franchises de Neuchâtel furent accor-

délivrées par ses seigneurs. Il en fut de même de la ville de Vevey, qui reçut, vers l'an 1241, des franchises octroyées par Rodolphe d'Oron, lequel venait d'y fonder un nouveau bourg.

Les mêmes faits se passaient à la même époque dans les pays voisins. Les franchises de la cité d'Aoste sont de l'an de 1188, celles de Chambéry de l'an 1232, celles de Montmeillan de l'an 1233, et celles d'Evian de l'an 1265. On peut y remarquer, surtout dans celles de St. Genix [1], un grand nombre de dispositions semblables à celles qui se retrouvent plus tard dans les franchises du pays de Vaud, et nous avons tout lieu de présumer, qu'en faisant une étude approfondie de ces divers actes, on arrivera à reconnaître que nos franchises vaudoises sont dérivées des mêmes sources que celles de la Savoie.

Toutes ces franchises, rédigées d'après un type uniforme, se composent d'un petit nombre d'articles, dans lesquels on retrouve pêle-mêle des dispositions de droit public et de droit pénal, de droit civil et de police municipale. L'exercice de la haute justice est ordinairement remis à la miséricorde, c'est-à-dire à la discrétion du seigneur. Les coups et blessures sont punis d'amendes fixes, de 3 à 60 sols. On payait tant de sols pour un coup de poing, tant de sols pour la perte d'un œil, tant de sols pour la perte d'un bras. La justice inférieure était laissée aux communes, qui jouissaient aussi de certains droits sur les marchés, la vente du vin et des denrées, sur les boulangers, les meuniers, etc. La gestion des affaires de la commune était confiée aux bourgeois, sans que l'on voie clairement quelle était la forme de l'organisation intérieure de la commune, car ce ne fut qu'après la conquête de la maison de Savoie qu'on vit

paraître à Genève, à Aigle et dans d'autres villes des bords du lac, les noms de *syndics* ou de *procureurs*. A Berne et à Fribourg le premier magistrat de la ville portait le titre d'*avoyer*, *scultetus* ou *schultheiss*. Ce qui ressort le plus clairement de toutes ces franchises, c'est qu'une fois qu'elles avaient été données, le seigneur ne pouvait plus imposer de nouvelles charges sans le consentement des bourgeois, et il est évident que c'est un de ces principes conservateurs par excellence, qui contribua le plus à donner à ces franchises une grande importance pratique.

Les communes rurales n'avaient pas encore de franchises écrites. Elles étaient gouvernées par les seigneurs ou par les couvents dont elles relevaient. *Point de terre sans seigneur*, telle était la règle commune. Il n'y avait pas chez nous de terres franches, ni de communes indépendantes, telles qu'on en a trouvé dans la Suisse allemande. Peut-être en a-t-il existé quelques-unes dans nos montagnes, et il semble même qu'on en découvre quelques traces dans les vallées du Haut-Faucigny, où certains objets d'intérêt public paraissent avoir été soumis, assez tard, à la délibération générale d'un certain nombre de communes. On trouve encore, vers le milieu du XV^e^ siècle, une mention de ces délibérations générales, qui n'étaient pas sans analogie avec les landsgemeindes de la Suisse allemande[1]. On connaît aussi des actes d'affranchissements partiels, tels que ceux de Genollier en 1221 et de Peney en 1275. Mais on sait que ces affranchissements ne portaient que sur certaines charges spéciales, et n'impliquaient ni l'autonomie, ni l'indépendance politique dont jouissaient certaines communautés de la

Suisse centrale. Cette différence est due probablement à un état de culture plus avancé dans la Suisse occidentale, au développement plus complet du régime féodal, à des circonstances économiques d'une autre nature, et surtout à un caractère différent dans le génie des peuples.

Faisons cependant ici une remarque essentielle, c'est que pendant longtemps le Pays de Vaud a prétendu être régi par des *coutumes non écrites,* et que, même sous les ducs de Savoie, on y a conservé l'habitude de prouver le droit par le témoignage des prud hommes connus sous le nom de *Coutumiers*. Tout s'accorde pour faire présumer que cet usage remonte aux temps les plus reculés. La persistance de l'usage des *Plaids-généraux,* dont le nom même appartient à l'époque carlovingienne, est là pour attester la haute antiquité de nos coutumes nationales et le soin tout particulier avec lequel on les a conservées de génération en génération. On donnait le nom de Plaid-général, *placitum generale*, à l'assemblée des citoyens de la commune, qui se réunissaient sous la présidence du préposé du seigneur, pour juger les contestations, décider les affaires publiques et exécuter en commun les décisions ou les corvées dont on était convenu. Plus tard on a aussi donné le même nom à la rédaction écrite des coutumes locales, et cette dénomination caractéristique s'est conservée fort longtemps dans certaines communes ecclésiastiques, telles que Romainmotier, Apples et Baulmes. Elle s'est conservée particulièrement à Lausanne, où elle a subsisté jusqu'au commencement du XIX^e^ siècle. Le dernier Plaid-général de cette ville, qui porte la date de 1613, n'a été abrogé qu'en 1821, pour faire place au nouveau code civil du canton de Vaud.

Ceux qui connaissent de près la puissance de vitalité dont l'élément communal est doué en Suisse, et les habitudes remar-

quables d'ordre et d'indépendance qui caractérisent nos plus petites administrations de villages, n'auront pas de peine à admettre que de tout temps nos communes ont joui d'une grande liberté, et que de tout temps elles ont été régies par des coutumes et des usages plus forts que les lois et les chartes écrites. Certaines libertés que l'on croit avoir été inventées hier, sont aussi vieilles que le monde. Elles reposent sur des éléments de la nature humaine supérieurs aux variations éphémères de la politique. Les libertés communales, en particulier, qui sont la base la plus solide de l'édifice social, peuvent se rencontrer sous des formes de gouvernement très différentes. Elles dépendent avant tout des habitudes, des traditions et du caractère national.

L'histoire de nos principales communes, et surtout celle de nos villes, mérite une attention toute spéciale. Cette branche de recherches a déjà donné lieu à des publications intéressantes, parmi lesquelles nous citerons la *Chronique de Morat* par M. Engelhard, l'*Histoire d'Orbe* par M. de Gingins, celle de *Cossonay* par M. de Charrière, celle d'*Yverdon* par M. Crottet. Nous voudrions voir multiplier encore davantage ces utiles monographies, et nous espérons que les villes de Vevey, Nyon, Morges, Moudon, Romont, Payerne, Avenches, trouveront bientôt aussi des historiens.

XIII

Etablissements de Pierre de Savoie.

arrivons aux événements qui donnèrent de nouveaux maîtres à la Suisse occidentale et la firent passer sous la domination de la maison de Savoie.

Déjà vers la fin du Rectorat, la lutte avait commencé entre l'élément allémanique, représenté par les ducs de Zæringen, et la noblesse romande. On se souvient que celle-ci fut battue en 1190 par le duc Berthold V. La guerre se renouvela dans les premières années du XIII^e^ siècle; mais cette fois nous pouvons signaler l'intervention des princes de Savoie, car les principaux acteurs de la lutte furent ce même duc Berthold et Thomas, comte de Savoie. Nous possédons fort peu de détails sur cette guerre, qui ne nous est connue que par quelques phrases incidentes des documents contemporains. Nous savons seulement qu'elle dura longtemps, qu'elle porta ses ravages jusque dans le Valais, et que l'évêque de Lausanne était au nombre des adversaires du comte Thomas, car celui-ci fit détruire la tour d'Ouchy. La paix fut conclue à Hautcrêt, le 18 octobre 1211.

Après la mort du dernier des Zæringen, qui eut lieu en 1218, ses biens patrimoniaux passèrent, pour la plupart, entre les mains de la maison de Kibourg. Celle-ci devint ainsi maîtresse de la ville de Fribourg, et se trouva dès lors en position d'intervenir dans les affaires de la Suisse occidentale. *Hartmann le vieux*, comte de Kibourg [1], essaya d'unir ses intérêts à ceux de la

[1] On sait qu'il y eut deux comtes de Kibourg qui portèrent le même nom. L'un était *Hartmann le vieux*, mari de Marguerite de Savoie, l'autre *Hartmann le jeune*, son neveu. Ce dernier, qui avait épousé en premières noces Anna de Rapperschwyl, se maria en secondes noces à Elisabeth de Bourgogne (1254). Ces deux princes exercèrent conjointement le pouvoir, et on les vit souvent figurer ensemble dans les mêmes actes. Ils terminèrent leurs jours à peu près à la même époque. *Hartmann le jeune* mourut le 3 septembre 1368, *Hartmann le vieux* ne lui survécut que d'une année, et décéda le 27 novembre 1264. Ce fut après la

maison de la Savoie, en épousant en 1219 Marguerite, fille du comte Thomas. L'alliance des deux maisons se trouva ainsi consolidée ; mais ce ne fut que pour un temps, car les biens considérables que Marguerite avait apportés en dot à son mari, devinrent plus tard une pomme de discorde entre les deux maisons.

Les comtes de Kibourg prétendaient avoir succédé aux ducs de Zæringen dans leurs droits sur l'avouerie de Lausanne. Ils les vendirent, en 1225, au sire Aymon de Faucigny, et celui-ci essaya de les faire valoir par les armes. Mais on en vint à un accommodement qui eut lieu à Préverenges le 18 juin 1226. Aymon renonça à ses prétentions, moyennant une somme de 300 marcs d'argent, qui lui fut comptée par l'évêque de Lausanne, et celui-ci rentra au bénéfice de ses immunités ecclésiastiques.

Durant le long interrègne qui désola l'empire au milieu du XIII[e] siècle, l'arène fut de nouveau ouverte aux prétentions des divers partis qui se disputaient la suprématie dans la Suisse occidentale. Les comtes de Kibourg, les comtes de Savoie, les comtes de Genève, les comtes de la Haute Bourgogne, les seigneurs de Montfaucon, les sires de Faucigny, tous y possédaient quelques seigneuries, ou quelques droits, et tous cherchaient à les faire prévaloir. Les Kibourg étaient maîtres de la ville de Fribourg, ainsi que des seigneuries de St. Maurice et de Monthey, qui avaient été données en dot à la comtesse Marguerite[1]. Les comtes de Savoie possédaient des droits sur Chillon et sur la province d'Agaune, et ils en avaient acquis en 1207 sur la ville de Moudon. Les comtes de Genève et les sires de

Faucigny avaient de leur côté de nombreuses possessions disséminées çà et là. Les seigneurs de Montfaucon étaient propriétaires d'Orbe et d'Echallens, et le comte Jean de Bourgogne employait tous les moyens pour se créer des partisans. Le parti national, pour autant qu'on peut lui donner ce nom à cette époque, était représenté par la noblesse du pays, à la tête de laquelle on voyait figurer la maison de Cossonay. C'est au moins ce que l'on peut présumer, lorsqu'on voit, en 1240, les villes de Berne et de Morat accourir en armes, pour soutenir l'élection de l'évêque Jean de Cossonay, contre les prétentions de Philippe de Savoie, son concurrent.

Il y avait dans ce conflit d'ambitions rivales et d'intérêts entrecroisés, tout ce qu'il fallait pour amener une lutte violente, riche en péripéties de diverses sortes. La maison de Savoie se trouva alors représentée par le comte Pierre, qui mérita le surnom de *petit Charlemagne*, et qui sut joindre à un haut degré le courage, l'habileté et la persévérance. Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, et nommé administrateur des diocèses d'Aoste et de Lausanne, il renonça à une carrière qui ne pouvait suffire à son ambition. Il contracta mariage avec Agnès de Faucigny, qui lui apporta en dot les droits et l'appui de la maison de son père. Armé chevalier à la cour de la reine d'Angleterre, sa nièce, et favorisé par l'or et les soldats que lui fournit le monarque anglais, il revint dans son pays, et ne tarda pas à surmonter ses compétiteurs.

Dès l'année 1232, Pierre de Savoie avait été surpris et fait prisonnier par Guillaume II, comte de Genève. Cet acte de violence avait allumé entre eux une haine irréconciliable, excitée d'ailleurs par leurs prétentions rivales, qui se portaient également sur les riches campagnes du Pays de Vaud. Pierre dirigea contre son ennemi diverses expéditions, dont la date

précise ne nous est pas parfaitement connue. Guillaume fut vaincu et condamné, par un arbitrage rendu le 28 juin 1250, à payer à Pierre la somme énorme de dix mille marcs d'argent. Il fut en même temps contraint de lui engager tous les fiefs qu'il possédait entre l'Arve et la Dranse, et dès la Cluse de Gex jusqu'au pont de Bargen. Cet acte fut suivi d'un ordre effectif donné par le comte Guillaume à ses feudataires du Pays de Vaud, pour qu'ils eussent à obéir désormais à Pierre de Savoie. Guillaume se trouva dans l'impossibilité d'acquitter sa dette. L'acte d'engagement qui avait fait passer tous ses biens entre les mains de son ennemi, fut confirmé en 1260 par un nouvel arbitrage, et ses biens restèrent acquis au prince de Savoie.

Pierre avait un concurrent tout aussi sérieux dans la personne de Jean, comte de Bourgogne et sire de Salins. Ce prince, surnommé *le sage* ou *l'antique*, paraît avoir eu l'idée de faire revivre les prétentions de ses ancêtres sur la Transjurane. Il était secondé dans ses efforts par les seigneurs de Montfaucon, et travaillait de tout son pouvoir à se faire des partisans, en faisant de nombreuses largesses aux monastères du Pays de Vaud. Il se rattacha au parti de Guillaume, roi des Romains, et se trouva ainsi en opposition avec Pierre de Savoie, qui tenait dans l'origine le parti de Conrad, fils de l'empereur Frédéric. Pour le récompenser de son attachement, le roi Guillaume lui accorda le 23 avril 1251, les revenus impériaux des villes de Besançon et de Lausanne. Cet acte important, que nous nous proposons de publier, créait ainsi, en faveur du comte Jean, une sorte de vicariat impérial, qui devait lui donner une grande influence dans le Pays de Vaud. Le comte bourguignon vin-

la Bourgogne, ce qui aurait grandement modifié ses destinées ultérieures[1]. Mais les efforts du comte Jean furent détournés d'un autre côté, et le parti de Pierre de Savoie, aidé de la maison de Faucigny, ne tarda pas à prendre le dessus. Nous en voyons la preuve dans l'acte de 1253, par lequel l'évêque de Lausanne engagea au sire Aymon de Faucigny les revenus temporels de l'évêché, pour une somme de trente mille sols.

Pierre de Savoie s'était appliqué, dès le début de sa carrière, à restreindre le pouvoir de l'Eglise et à s'emparer de ses possessions. Il conclut, le 29 mai 1244, avec l'évêque de Lausanne, un traité par lequel celui-ci lui abandonna ses droits sur Romont, Estavayer et autres lieux. Le même évêque fut obligé de lui céder, le 10 août 1260, la moitié de la juridiction temporelle de Lausanne. Il est évident, qu'en agissant ainsi, le prélat sacrifiait une partie de ses droits, dans le but de sauver le reste. Les droits de l'évêque de Sion avaient été réglés précédemment par les conventions de 1224 et de 1233. Ils furent encore restreints par le traité du 5 septembre 1260, et réduits à la portion du Valais, supérieure au ruisseau de la Morge. Pierre s'attribua toutes les seigneuries situées en dessous de cette limite. Il conclut, en 1263, avec les citoyens de Genève, un traité d'alliance dirigé en grande partie contre leur évêque. Celui-ci eut mille peines à en prévenir les conséquences, et il n'y parvint qu'en payant le 23 août 1267 une somme considérable au prince savoyard.

Pierre acheta en 1257 l'avouerie de Vevey, qui lui fut vendue par le comte de Gruyère ; il acquit en 1259 les droits du seigneur d'Aubonne sur la ville de ce nom, en 1260, les droits du seigneur de Montfaucon sur la ville d'Yverdon. Il se fit

reconnaître comme protecteur des villes de Payerne, de Morat et de Berne. Il reçut, en 1260, l'hommage du comte de Gruyère, et en 1265, celui du comte de Neuchâtel pour ses possessions du Séeland. Il arrondit peu à peu ses domaines, en recevant successivement les hommages de la plupart des seigneurs du pays, même des moins importants. Nous n'entreprendrons pas ici la longue énumération de ces hommages, qui comprend non-seulement les seigneuries du Pays de Vaud proprement dit, mais encore celles du Bas-Valais, du canton de Fribourg, du Séeland et de l'Oberland Bernois. On en trouvera le détail dans notre inventaire analytique, et l'on se convaincra en le parcourant, que ces hommages, les uns volontaires, les autres obtenus par la contrainte ou à prix d'argent, ne furent autre chose que les actes de soumission par lesquels la noblesse romande déclarait reconnaître Pierre de Savoie comme son prince et s'engageait à servir sous sa bannière. Le caractère politique du contrat féodal paraît ici dans toute sa force.

XIV

Pierre, comte de Savoie.

Jusqu'alors Pierre de Savoie n'était pas le chef de sa maison, mais il succéda en 1263 à son oncle Boniface, et porta désormais le titre de comte. Il avait déjà obtenu en 1255, d'Adolphe de Waldeck, lieutenant impérial, le protectorat de Berne, de Morat, du Hasli et de toute la Bourgogne. Il reçut en 1259,

tous les fiefs impériaux possédés avant sa mort par Hartmann le jeune, comte de Kibourg. On ne sait à laquelle de ces investitures se rapporte le récit des chroniques de Savoie, qui racontent que le hardi prince savoyard se présenta devant l'empereur, couvert d'une armure mi-partie d'or et d'acier, pour marquer qu'à défaut du consentement impérial, il était prêt à soutenir ses droits par la force de l'épée. Rien ne résistait au *petit Charlemagne*, et fort de ses premiers succès, il pouvait attendre avec confiance le résultat de la lutte suprême qui ne devait pas tarder à s'engager entre lui et les princes allemands. Ceux-ci étaient alors représentés par les Habsbourg, qui venaient de succéder aux Kibourg.

Les chroniques de Savoie parlent d'une grande victoire remportée par le comte Pierre, sous les murs de Chillon, contre un duc de *Chophingen* ou de *Cheplungreen*, dont le nom germanique a évidemment embarrassé les chroniqueurs savoisiens. Le caractère romanesque dont ces chroniques sont empreintes, ne permet pas d'y ajouter une entière confiance, d'autant plus qu'une seule d'entre elles, la chronique d'Evian, assigne à cette victoire la date précise de l'an 1266. Mais tout démontre qu'il doit y avoir un fond de vérité dans le récit dont nous parlons. Hartmann le vieux, comte de Kibourg, étant mort en 1264, les Habsbourg cherchèrent à s'emparer du riche apanage de sa veuve Marguerite, qui vint se réfugier auprès du comte Pierre, son frère. En octobre 1265, le comte Rodolphe de Habsbourg s'avance jusqu'à Romont, et là il est sommé par un envoyé de Pierre de Savoie, d'avoir à restituer les biens de Marguerite. Nous voyons dans un acte du seigneur d'Estavayer, en date du 27 du même mois, que *Pierre de Savoie était en guerre contre Rodolphe de Habsbourg*[1]. Plus tard le comte de Savoie

[1] *Quandu erit guerra inter ipsum dominum comitem et comitem Rodul-*

s'avance jusqu'à Berne, en banquier de Seigneurs, un prêt sert de bénéfice, en présence de toute la communauté bernoise. En septembre 1267, il paie ses rançons à [illegible] près de Morat, et le comte Rodolphe [illegible] à la comtesse Marguerite une rente annuelle de 250 marcs d'argent. Que s'était-il passé dans l'intervalle? Tout porte à croire que le comte de Habsbourg avait battu en retraite, sans mettre celui avait éprouvé une défaite peut-être moins importante que celle de ses lieutenants, et ce qui confirme cette opinion, c'est que nous voyons en 1267 le comte de Habsbourg aliéner certaines parties de l'héritage des Kibourg, pour acquitter les dettes considérables qui avaient été contractées à cause des guerres soutenues à Fribourg et ailleurs[1]. En examinant de près cette question, on arrive forcément à la conviction que les hostilités de Berne n'ont fait qu'embellir un événement réel, et qui a mis de la part de la noblesse allemande une résistance énergique à s'emparer de la Suisse occidentale.

Vers le même temps nous trouvons Pierre de Savoie occupé à faire la guerre à l'évêque de Sion, qui cherchait à agrandir plusieurs années, fut suspendue par une trêve conclue le 25 février 1263. Mais la trêve fut bientôt rompue, les hostilités recommencèrent, et dans le courant de l'année 1264 Pierre détruisit le château de Chamoson. Il se rendit de même et remporta la victoire sur l'évêque de Valais. Ces faits résultent, pour la plupart, des mêmes documents dans ces

[1] *Chartes de Habsbourg, entre autres documents. Pierre comte de Kibourg à [illegible] et Agnès sa femme de Montfaucon. Acte du 25 oct. 1263.*

comptes déposés aux archives de Turin, et concordent fort bien avec la campagne dirigée contre Rodolphe de Habsbourg. M. Wurstemberger, qui nous a rendu le service de publier un grand nombre d'extraits de ces comptes, estime toutefois qu'ils ont été datés suivant le *style natal* usité dans le Vieux Chablais, ce qui déplacerait une partie de ces faits et les reporterait à l'année suivante. Mais il y a quelques raisons pour révoquer en doute cette manière de voir, et il est à désirer qu'une nouvelle étude vienne dissiper les incertitudes qui peuvent encore subsister sur ce point. Nous croyons d'ailleurs qu'on est loin d'avoir épuisé tous les renseignements que l'on peut trouver dans la vaste et précieuse collection conservée aux archives de la cour des comptes de Turin.

L'incertitude évidente qui règne dans les chroniques savoisiennes au sujet du prince allemand vaincu par Pierre de Savoie, a fait soupçonner à quelques auteurs que le récit de ces chroniques pourrait peut-être s'appliquer à la guerre qui fut terminée par la paix de 1214, dans laquelle nous trouvons aussi un état d'hostilités entre un prince de Savoie, un prince allemand et un évêque du Valais. Les personnages principaux étaient semblables, les lieux étaient les mêmes, et il est fort possible que les chroniques postérieures aient confondu les noms et les époques. On peut même remarquer que l'auteur de la chronique d'Evian donne indifféremment au prince allemand le nom de *duc de Zæringen ou de Chophingen*. Mais il n'y a aucune incertitude sur le nom du prince de Savoie, qui est toujours nommé le comte Pierre, et nous pensons que l'ensemble des événements doit faire pencher la balance en faveur de l'opinion qui attribue à ce dernier le récit probablement un peu romanesque de la victoire remportée sous les murs de Chillon.

XV

Administration du comte Pierre de Savoie.

Pierre de Savoie organisa ses nouvelles conquêtes, nomma un bailli ou gouverneur dans la personne de Hugues de Palézieux, fit réparer ou reconstruire divers châteaux, pourvut des châtelains à leur administration, et accorda, dit-on, au Pays de Vaud le droit d'être représenté par une assemblée d'États. Cette dernière assertion se fonde sur un passage du coutumier de Quizard [1] qui parle d'une assemblée tenue par Pierre de Savoie, en 1264, en vertu de laquelle on aurait réuni les députés des trois ordres, à savoir des Ecclésiastiques, des Nobles et des Patriotes. L'énoncé de ce fait a donné lieu à de grandes controverses, à la fin du siècle dernier, époque où les événements avaient donné une actualité politique à ce souvenir des anciens temps. Jean de Muller, La Harpe de Mulinen discutèrent successivement les pièces de ce procès historique, qui a depuis lors occupé tous nos historiens et qui n'est pas encore jugé en dernier ressort. Nous n'en dirons ici que quelques mots.

L'autorité de Quizard est telle, qu'on ne peut supposer qu'il ait avancé un fait aussi grave, sans y avoir été autorisé par quelques renseignements. Mais on ignore entièrement à quelle source il peut les avoir puisés, et toutes les recherches faites à ce [illegible], demeurées sans résultat. L'énumération qu'il [illegible]

objections. M. de Mulinen a clairement démontré que cette énumération est en contradiction manifeste avec tout ce que l'on sait du XIII^e^ siècle, et tout porte à croire qu'elle n'a pu être composée que postérieurement à cette époque.

D'un autre côté, il est à remarquer que les diverses copies du manuscrit de Quizard présentent entre elles de grandes différences au sujet de l'énumération des députés aux états, et il est possible qu'une vérification approfondie du texte original fasse tomber une partie des objections qui ont été soulevées. Quelle que soit d'ailleurs la force de ces objections, elles ne portent que sur l'énumération proprement dite, et ne s'appliquent point à l'énoncé du fait principal, qui en est plus ou moins distinct. Or, quoiqu'il soit démontré que les états du Pays de Vaud n'ont été convoqués régulièrement que beaucoup plus tard, car les premières réunions connues sont de la seconde moitié du XIV^e^ siècle, il n'est pas impossible qu'il y ait eu du temps du comte Pierre une première réunion du même genre, et cette supposition est autorisée par les circonstances générales de l'histoire de son siècle. C'est à la même époque que furent réunies des assemblées d'Etats en Angleterre, en France, en Savoie, et il est naturel de penser que le comte Pierre, qui avait voyagé dans ces divers pays, avait pu en rapporter l'idée d'une institution dont il avait apprécié les avantages politiques.

Depuis le moment où cette question a été étudiée par M. de Mulinen, on a publié une pièce importante qui peut apporter une nouvelle lumière dans le débat. Ce sont les statuts de Pierre de Savoie sur la procédure et les notaires[1]. Le préambule de ces statuts mérite que nous nous y arrêtions quelques instants, car il y est dit qu'ils *ont été établis par la volonté et le consen-*

tement des nobles et non-nobles du comté de Savoie et de Bourgogne. Cette formule ne peut s'expliquer qu'en supposant que Pierre de Savoie avait soumis ses ordonnances à une assemblée composée des représentants de la noblesse et de la bourgeoisie, et quoiqu'elle n'implique pas l'idée d'une réunion distincte pour les représentants du Pays de Vaud, il n'en reste pas moins que celui-ci est nécessairement compris dans l'expression de *Burgundia*. Il est à remarquer enfin que le préambule de ces statuts donne à Pierre de Savoie les titres de *comte de Savoie et de marquis en Italie*, ce qui place leur promulgation assez près de la date de 1264 indiquée par Quizard[1]. Tout cela fait supposer, que, s'il n'y a pas eu sous Pierre de Savoie, une réunion d'états provinciaux régulièrement organisée, il a dû très probablement y avoir quelques assemblées publiques qui s'en rapprochaient beaucoup.

A cela se joint la question des franchises communales qui, sans avoir un caractère aussi général, s'en rapprochent néanmoins par quelques côtés. Or, on sait qu'en 1265 le comte Pierre accorda des franchises fort importantes à la ville d'Evian On peut remarquer de plus que la charte de franchises donnée à Moudon en 1285, et qui devint plus tard commune au plus grand nombre de nos villes, ne fut qu'une confirmation des franchises accordées par *les prédécesseurs* d'Amédée, ce qui implique nécessairement l'idée qu'elles remontaient au moins au comte Pierre. Il est même dit expressément dans l'extrait des franchises de Grandcour de l'an 1293, que les franchises de

[1] Il est vrai que le comte Pierre fut absent du pays pendant toute la durée de l'année 1264, et qu'il n'y revint que vers la fin de cette année ou au commen-

Moudon avaient été en vigueur *sous le comte Pierre*[1]. Ce dernier renseignement est précieux, car il en résulte qu'il est très probable que le comte Pierre accorda à la ville de Moudon des franchises qui ne sont point parvenues jusqu'à nous sous la forme de diplôme, mais dont le texte se trouve vraisemblablement dans la charte de confirmation donnée en faveur de cette ville en 1285. Cette charte renferme d'ailleurs des passages d'une ressemblance frappante avec ceux des franchises accordées précédemment aux villes de Chambéry, de Montmeillan, de St. Genix, d'Evian, et tout porte à croire qu'elles appartiennent à la même époque.

Mais, même en admettant que le texte primitif de la charte de Moudon remonte à Pierre de Savoie, il ne faudrait point en conclure que cette charte soit une constitution dans le sens moderne de ce mot. Cette pièce ne renferme que fort peu de dispositions de droit public. Ce n'était qu'un point de départ, qui renfermait des germes, desquels sont sortis, par le procédé connu sous le nom de *procédé historique,* les institutions qui se développèrent plus tard sous le gouvernement de la maison de Savoie. Il n'y est question ni d'assemblées d'Etats, ni de réunions des trois ordres. En revanche, cette charte renfermait un principe fécond, en vertu duquel on ne pouvait imposer de nouvelles charges aux bourgeois sans leur consentement. Il en résulta tout naturellement, que lorsqu'il devint nécessaire d'établir des institutions nouvelles, d'imposer de nouveaux subsides, d'employer des milices en dehors des limites fixées, il était obligatoire de consulter les sujets. Cela conduisit, par la force des choses, à convoquer les communes, les seigneurs, les

[1] *Selon les bons us et coutumes de Mouldon, lesquelles le comte Pierre et le comte Philippe, ses oncles, ont accoustumez de leur garder et tenir.* Extrait des franchises données à Grandcour, par Louis de Savoie, en 1293.

comte Pierre) ***fit édifier*** *en ce village de Morges où il print plaisyr,* ***un chasteau assez*** *bel, et fit amurer le village comme il est,* ***qui par avant étoit*** *pouvre chose, et d'un village en fit une ville,* ***et est nommée Morge*** *à cause que une petite rivière qui s'appelle* ***Morge court au plus*** *près.* La chronique de Champier répète le même fait dans des termes analogues, et cette assertion trouve un appui dans l'examen des documents de l'époque contemporaine.

En effet, le pouillé du d asanne, rédigé en 1228. ne fait aucune mention c e de Morges, bien qu'il n'omette aucune des paro s, celles de Préverenges, Lonay, Joulens, Vufflens, Denens, olochenaz, St. Prex. Le territoire de Morges faisait ie de la paroisse de Joulens, où se trouvait l'égli le, et la tradition ajoute qu'il n'y avait au bord d quelques cabanes de pêcheurs. D'autre part, le n es ne paraît dans aucun acte authentique, avant 1 7, où il est cité pour la première fois dans un hom u par Ulrich de Porta à Louis de Savoie. Dès lors nous voyons ce nom revenir fréquemment, en particulier dans un acte du mois de novembre 1290 et dans un projet de paix de l'an 1297 entre Louis de Savoie et Jean de Cossonay. Dans ce dernier acte il est parlé de la construction de Morges, comme d'un fait d'une date peu éloignée, *tempore quo Morgia constructa est* [1]. Il y a donc de bonnes raisons pour considérer cette ville comme une des plus récentes du pays, d'autant plus que sa position riveraine ne ressemble en rien à celle des autres villes fondées par les Zæringen, et paraît plutôt se rattacher aux exigences de la politique de la

[1] De Mulinen, Recherches sur les assemblées des états du Pays de Vaud, pag. 7, note 8.

maison de Savoie. Il est évident, du reste, que lors même qu'elle aurait été bâtie seulement sous le comte Pierre, ce ne serait pas une raison pour qu'elle n'ait pu envoyer des représentants aux états du Pays de Vaud.

XVI

Philippe, comte de Savoie et de Bourgogne.

Pierre de Savoie mourut en 1268, laissant ses états à son frère Philippe. C'était le même qui, en 1240, avait été élu évêque de Lausanne, en concurrence avec Jean de Cossonay. Son élection avait amené une lutte sanglante, dans laquelle intervinrent, d'une part, Pierre de Savoie, et de l'autre les habitants de Berne et de Morat. Philippe avait dû renoncer à l'épiscopat, mais il en fut dédommagé plus tard, en recevant l'administration temporelle de l'évêché de Valence et celle de l'archevêché de Lyon, qui constituaient de riches et importants bénéfices. Il renonça, en 1267, à ces fonctions ecclésiastiques, pour épouser Alix, comtesse de Bourgogne, et se mettre en position de recueillir l'héritage de son frère. Il régna jusqu'en 1285, sous le titre de comte de Savoie et de Bourgogne.

Atteint dès l'année 1270 de l'hydropisie qui l'emporta, Philippe ne déploya ni l'énergie, ni l'habileté de son prédécesseur. La carrière qui l'avait occupé pendant la première partie de sa vie, ne l'avait que médiocrement préparé aux affaires publiques. Paradin fait à son sujet la réflexion suivante : *C'est que homme*

laissé le dit habit et estat ecclésiastique. Philippe maintint cependant ses droits sur la plupart des acquisitions que Pierre avait faites dans la Suisse occidentale. Il fit reconnaître son protectorat sur les villes de Berne, de Payerne et de Morat[1]. Il fit également reconnaître, en 1271, ses droits sur la moitié de la juridiction temporelle de l'évêché de Lausanne. Il reçut, en 1271 et 1274, les hommages du comte de Gruyère et du seigneur d'Aarberg. Il reçut aussi, le 19 octobre 1272, de l'archevêque de Besançon, le fief perpétuel de la ville de Nyon et de ses dépendances. Tout le reste du pays s'était rangé sans difficulté sous son obéissance.

Le commencement du règne de Philippe fut signalé par une querelle allumée entre deux femmes qui portaient toutes deux le nom de *Béatrix,* et qu'il importe de distinguer. La première, fille d'Aymon de Faucigny et belle-sœur de Pierre de Savoie, avait épousé le seigneur de Thoyre et Villars. La seconde, fille de Pierre de Savoie et par conséquent nièce de la précédente, avait épousé Guigues Dauphin de Viennois. Celle-ci est connue sous le nom de *Grande Dauphine.* Toutes deux prétendaient également à certaines parties de l'héritage de la maison de Faucigny, et la lutte s'engagea entre elles avec toute l'acrimonie que peuvent y mettre des femmes passionnées. La dame de Villars parvint à s'emparer de la personne de sa rivale, ainsi que de celle de son fils ; elle les retint en prison, et la contestation ne fut apaisée que par un arbitrage rendu en 1271 par le comte Philippe et Edmond, fils du roi d'Angleterre[2]. On rencontre à chaque pas dans nos annales les noms de ces deux femmes également jalouses de revendiquer leurs droits. La

[1] 1268 et 1271.

[2] Mémoires et Documents de la Société d'hist. de Genève, tom. VII, pag. 259

Grande Dauphine épousa en seconde noces Gaston, vicomte de Béarn, et parvint à un âge fort avancé, car elle ne mourut qu'en 1310.

Philippe se trouva aussi en lutte contre Rodolphe de Habsbourg qui, devenu empereur en 1273, voulait venger les échecs que son parti avait éprouvés de la part du comte Pierre. Rodolphe se rendit à Lausanne en 1275 avec le pape Grégoire X. Ces deux grands personnages s'y jurèrent réciproquement fidélité, et illustrèrent par leur présence l'imposante cérémonie de la consécration de la cathédrale. Celle-ci avait été consumée pour la seconde fois par un incendie, en 1235, et venait d'être reconstruite par les soins de l'évêque Jean de Cossonay. Elle faisait admirer son élégante construction, qui présente un des plus beaux modèles de l'architecture du moyen âge. On vient de retrouver dernièrement à Paris, dans l'Album de V. de Honnecourt[1], architecte contemporain, un dessin de la grande verrière, que l'on voit encore sur la face orientale du transept de cette église. Il paraît que ce savant architecte, qui avait parcouru divers pays de l'Europe et avait poussé ses recherches jusqu'en Hongrie, avait été particulièrement frappé de la beauté de la nouvelle cathédrale de Lausanne. Philippe de Savoie manquait à la cérémonie de la consécration, soit qu'il n'y eût pas été invité, soit qu'il se tînt volontairement à l'écart. Quoi qu'il en soit, la guerre ne devait pas tarder à éclater entre lui et l'empereur.

La ville de Fribourg était restée indépendante de la maison de Savoie. Après la mort du dernier des comtes de Kibourg, elle avait passé entre les mains d'Anna de Kibourg, femme de

[1] Album de Villard de Honnecourt, architecte du XIII^e^ siècle, publié par MM. Lassus et Darcel, Paris 1858, planche XXX.

Eberhard de Habsbourg, qui la vendit en 1277 aux fils de l'empereur Rodolphe pour la somme de 3040 marcs d'argent. Les Habsbourg avaient ainsi gagné un point important, enclavé dans les possessions de leur adversaire, et l'ouverture des hostilités en fut bientôt la conséquence. En 1282, on fit vainement des tentatives de rapprochement. L'année suivante, l'empereur, après avoir fait le siége de Porrentruy, vint en personne dresser son camp devant Payerne. Il força Philippe à conclure une paix désavantageuse, et celui-ci fut obligé de renoncer à ses droits sur Payerne, Morat et Gumine. Il dut aussi s'engager à payer une grosse somme d'argent.

Philippe mourut en 1285, laissant ses états à ses neveux Amédée et Louis, qui se les étaient déjà appropriés en partie par anticipation. Le comte moribond n'avait pas osé consigner ses dernières volontés dans un testament précis. Par acte du 23 octobre 1284, il avait chargé le roi d'Angleterre et la reine, mère de ce dernier, de désigner ses successeurs. Il avait pris soin, du reste, de leur faire connaître secrètement ses intentions, qui étaient de laisser ses principaux états à Amédée et de constituer un apanage en faveur de Louis. Le partage donna lieu à quelques contestations entre les deux frères ; mais elles furent réglées, au moins en partie, par un arbitrage passé à Lyon, le 14 janvier 1286. Amédée eut pour sa part la Savoie, le Bugey, le Valromey et autres lieux. Louis obtint le Pays de Vaud, pour lequel il dut néanmoins prêter hommage à son frère. Le Piémont fut cédé au jeune Philippe de Savoie, fils de Thomas III, qui en prit possession seulement en 1294.

XVII

Amédée V, comte de Savoie, Louis Ier et Louis II, seigneurs de Vaud.

Amédée V mérita le surnom de grand par son courage et sa persévérance. Dès le début de son règne, il eut à soutenir une guerre acharnée contre le [illegible] de Genève et leurs partisans. Cette guerre, causée par des discussions relatives à la succession de la maison de Faucigny, dura jusqu'à la fin de sa vie, et malgré les [illegible] intervalles employés à travailler à une paix qui [illegible], elle eut pour résultat de réduire à la détresse les [illegible] qui en furent le théâtre. La vie tout entière d'Amédée se fit au milieu d'une longue suite de combats. Il assista de sa personne à 25 [illegible] et sur les 38 années de son règne, on [illegible] six années paisibles.

Amédée accorda, en septembre 1285, à la ville de Moudon le renouvellement ou la confirmation des [illegible] dont elle avait joui sous ses prédécesseurs. Ce [illegible] original de cette pièce importante, qui devint la [illegible] des franchises du Pays de Vaud, et qui a été [illegible] sous l'administration bernoise. Mais il n'y a pas lieu de douter de l'exactitude de la copie qui est parvenue jusqu'à nous, d'autant plus que c'est le même texte qui a été reproduit dans les franchises de Palézieux, données en 1344, et dans la [illegible]

les franchises de Moudon avaient été accordées à Nyon et à Grandcour en 1293, à Yverdon en 1328, à Orbe et Echallens en 1352. Mais le contenu même des franchises n'est pas textuellement rappelé dans les actes relatifs à ces dernières villes. L'étude des franchises de cette époque pourrait donner lieu à des développements étendus et intéressants. Mais ce n'est pas ici le lieu de nous en occuper. Nous espérons que ce sujet pourra être traité plus complètement, lorsqu'on procèdera à la publication du texte mé ocuments essentiels.

Amédée s'empara en 1 teau de l'Ile à Genève, où il n'avait jusqu'alors el se fit mettre en possession du vidomnat de cette ville. ais il ne put y parvenir qu'après de longues contest av l'évêque.

En 1288, l'empereur Ro mettre deux fois le siége devant la ville de Berne, q cité son mécontentement par les mauvais traitements qu'elle avait exercés contre les Juifs, que l'empereur avait pris sous sa protection. Berne se défendit avec une rare énergie, força Rodolphe à lever le siége, et ne se soumit qu'après le sanglant combat de la Schosshalde, qui eut lieu le 22 avril 1289.

L'empereur vint à Morat dans les premiers mois de l'année 1291, et eut une entrevue à Cudrefin, avec Charles II, roi des Deux-Siciles. Celui-ci prononça, dans le mois de novembre de la même année, un arbitrage destiné à mettre fin à la guerre entre le comte de Savoie et le Dauphin de Viennois; mais cet arbitrage n'eut pas de suite, parce que plusieurs seigneurs refusèrent de se soumettre au Dauphin de Viennois.

Rodolphe mourut le 15 juillet 1291, et Amédée profita aussitôt de cette occasion pour s'emparer de nouveau du protectorat de Berne, Payerne et Morat, ainsi que des seigneuries de

Laupen et de Gumine, qui avaient été enlevées à son prédécesseur.

Amédée s'empara aussi de la ville de Nyon et des terres de Prangins, Bioley, Mont et Grandcour, qui appartenaient aux seigneurs de Prangins. Amédée revendiquait ces seigneuries en vertu de l'investiture qu'il avait reçue en 1289 de l'archevêque de Besançon, et il voulait punir les seigneurs de Prangins de ce qu'ils avaient embrassé précédemment le parti de l'empereur, auquel ils avaient prêté hommage en 1284. Ces nouvelles conquêtes furent cédées plus tard à Louis de Savoie, qui rendit en échange à son frère les terres de Conthey, Saillon et Riddes, situées dans le Valais. Ce fut à cette occasion que furent accordées les franchises de Nyon et de Grandcour, qui portent la date de l'an 1293.

La Suisse romane était d'ailleurs loin d'être tranquille. Il y avait eu des prises d'armes entre Louis de Savoie et la ville de Fribourg. La ville de Berne avait pris parti contre cette dernière, et ce fut en vain que l'on chercha à terminer les difficultés par des traités conclus en 1293. Ces traités ne furent qu'une suspension d'hostilités, et en 1298, les Fribourgeois, assistés de Louis de Savoie et des comtes de Neuchâtel et de Gruyère, dirigèrent une nouvelle attaque contre la ville de Berne. Les progrès de cette dernière ville excitaient l'inquiétude de la noblesse, et celle-ci s'alliait volontiers à la ville de Fribourg, qui dépendait des princes de Habsbourg. Les bourgeois de Berne repoussèrent vaillamment cette nouvelle attaque, et défirent leurs assaillants dans le combat qui eut lieu le 2 mars sur la colline du Donnerbühl près de Berne. Les vaincus laissèrent sur le champ de bataille un grand nombre

hommes d'armes étaient chargés de pesantes armures, qui leur permettaient difficilement de se relever lorsqu'ils avaient été jetés à terre.

Les troubles continuaient dans le Pays de Vaud entre Louis de Savoie, l'évêque de Lausanne, les seigneurs de Cossonay, de Grandson, et les autres représentants de la noblesse mécontente. Une trêve fut conclue le 29 juin 1297, et un traité de paix le 5 juillet 1300. Notre répertoire indique un grand nombre de pièces relatives à qui sont extraites pour la plupart de l'ancien i archives de Lausanne dressé en 1394. On peut j lecture de ces extraits, de l'importance de ce document his que, et de la multiplicité des écritures à laquelle on arvenu à cette époque.

Louis de Savoie mour au commencement de l'année 1302. Il laissa le P à son fils Louis II, dont le règne ne nous a pas laissé beaucoup de souvenirs. Il fut cependant signalé par une entrevue de l'empereur Henri VII et du pape Clément V, qui se réunirent à Lausanne le 11 octobre 1310, et renouvelèrent la cérémonie du serment réciproque, qui avait eu lieu dans la cathédrale en 1275.

En 1316, un nouveau traité de paix intervint entre l'évêque de Lausanne et les princes de Savoie. L'évêque accorda au comte Amédée la moitié de la juridiction temporelle de ses domaines, ainsi que l'avaient déjà fait ses prédécesseurs.

Louis II mourut en 1349, laissant le Pays de Vaud à sa fille Catherine, femme du comte de Namur. Celle-ci le vendit en 1359 au comte Amédée VI, connu sous le nom de *comte vert*, pour le prix de 160 mille florins de petit poids, et c'est ainsi que cet apanage fit retour aux états de Savoie, dont il avait été détaché en 1285.

XVIII

Traités d'alliances, réflexions générales.

Nous revenons sur nos pas pour présenter quelques considérations d'un autre ordre. La mort de Rodolphe de Habsbourg avait été le signal d'un mouvement général dans les esprits, car la première alliance des cantons primitifs, Schwytz, Uri et Unterwald, fut conclue quinze jours après cette mort. La même année (le 16 octobre 1291), fut aussi contractée une alliance entre Zurich, Uri et Schwytz. On sait que ce furent les premiers germes qui donnèrent naissance à la confédération suisse. Rodolphe avait tenu d'une main ferme le timon des affaires, il s'était fait beaucoup d'ennemis; et chacun profita de sa fin pour revenir à ses tendances naturelles et se fortifier par de nouvelles alliances. Il en fut de même dans la Suisse occidentale, et, après la mort de l'empereur, on vit de nouveau les villes de Payerne, de Morat et de Berne, reprendre leurs anciens rapports avec la maison de Savoie.

Au reste, il y avait déjà longtemps que le système des alliances était connu et pratiqué entre les villes et les seigneurs de la Suisse romane. On sait que, du temps même du dernier des Zæringen, il avait existé une alliance entre les villes nouvelles de Berne et de Fribourg. Le texte n'en est point parvenu jusqu'à nous, mais le souvenir en est clairement rappelé dans renouvellements qui eurent lieu entre ces deux villes, en 1243 et 1271 [1].

[1] *Formam juramenti qua confederati erant tempore ducis Bertoldi de Zeringen .. renovaverunt et recognoverunt concorditer.* Telles sont les expressions dont on s'est servi dans l'alliance du 16 avril 1271.

On peut citer, comme rentrant dans la même catégorie :

L'alliance de l'an 1239, entre Fribourg et Avenches, dont le texte n'a point été conservé, et le renouvellement du 11 novembre 1270;

L'alliance entre Fribourg et Laupen, conclue du temps des comtes de Kibourg, renouvelée en juin 1294 et en juillet 1310;

L'alliance du 17 juillet 1252, entre Berne et l'évêque du Valais;

L'alliance du 16 juin 1 Berne et la communauté du Hassli;

L'alliance du mois de 1279, entre Berne et Bienne, et le renouvellement du 8 let 1297;

L'alliance du 5 août 12 Fribourg et le comte de Neuchâtel;

L'alliance du mois de 294, entre Fribourg et Morat;

L'alliance (soit offre de services) du 1er février 1297, entre Fribourg et Moudon;

L'alliance du 21 juin 1306, entre le comte de Neuchâtel et la ville de Bienne;

Le traité d'alliance ou de combourgeoisie du 28 février 1308, entre le même comte et la ville de Berne;

et enfin l'alliance du 14 mars 1311, entre les villes de Fribourg et de Bienne [1].

Nous pourrions citer encore un certain nombre de traités ou d'associations conclues entre les villes et les seigneurs de leur

[1] Nous ne pouvons passer sous silence un acte du mois d'août 1225, par lequel la ville de Fribourg déclare prendre sous sa protection l'église et la ville de Payerne. Dans la forme sommaire dont il est revêtu, cet acte ne présente pas les caractères d'une convention bilatérale, mais il est probable qu'il y avait eu aussi des engagements réciproques, pris par l'église ou la ville de Payerne.

voisinage : mais il serait fastidieux de prolonger une énumération déjà trop longue. Bornons-nous à faire remarquer que ces traités avaient plutôt un caractère temporaire d'alliance offensive et défensive, motivé par des dangers communs, et qu'ils ne renfermaient pas ce lien permanent de droit public qui a existé entre les états de la Suisse centrale, et qui a donné naissance à un état fédératif. La maison de Savoie, qui dominait dans la Suisse occidentale, était trop puissante et trop active, la noblesse trop riche et trop influente, pour laisser place à un centre de vie républicaine. Les circonstances n'étaient d'ailleurs point les mêmes. La Suisse centrale était habitée par des peuples pauvres, simples et isolés du reste du monde par des montagnes d'un abord difficile. La Suisse romane était le séjour de populations riches, amollies par une civilisation plus avancée, et exposées à toutes les attaques qui pouvaient venir de l'orient, du nord et de l'occident. Les peuples de la Suisse centrale étaient plus jeunes, et la Providence les tenait en réserve, avec les villes de Zurich et de Berne, pour injecter dans les membres du corps helvétique un esprit et un sang nouveau.

Nous nous arrêtons ici au point où se termine la première partie de notre répertoire, qui va jusqu'à l'an 1516, époque où la bataille de Morgarten venait de consacrer la naissance de la confédération suisse. A cette même époque, la neutralité de la Suisse occidentale venait d'être consolidée par de nouveaux traités qui assuraient aux princes de Savoie le partage de la juridiction temporelle de l'évêché de Lausanne.

La soumission de la Suisse romane était accomplie. L'évêque de Genève se débattait en vain au milieu de la lutte [illegible]

tage dans le réseau dont l'enveloppait la bravoure du comte Amédée. Le Pays de Vaud tout entier était soumis. Les comtes de Neuchâtel et de Gruyère reconnaissaient la suzeraineté de la maison de Savoie : le Bas-Valais reconnaissait également ses lois. Il ne restait en dehors de leur influence que la ville de Fribourg, propriété de la maison de Habsbourg, et la ville impériale de Berne, dont l'indépendance allait en grandissant chaque jour, et qui avait conquis de nouveaux titres sur le champ de bataille du Dor

La portion de la Suis habitons était ainsi condamnée à vivre encore pe urs siècles séparée de la Suisse allemande. Elle en avait é sœur aînée à l'époque romaine, car c'était elle q it la capitale du pays et le centre le plus avancé de . Elle en fut détachée à l'époque burgonde, et véc d'une vie plus ou moins distincte, jusqu'à la fin de la domination de la maison de Savoie. Elle ne lui fut réunie de nouveau que pour être traitée comme une sœur cadette, et elle devait attendre encore quelques siècles avant de recouvrer ses droits et son indépendance. Cette longue séparation contribua à lui imprimer un caractère différent, sous le rapport de la langue, des institutions et des mœurs. On a pu souvent regretter cette différence de caractère, qui rend quelquefois moins faciles les relations entre les diverses parties du pays. Mais ne nous en plaignons pas trop, car c'est elle qui a imprimé à la Suisse le trait distinctif qui la caractérise, et elle est à la fois une garantie de son indépendance intérieure et extérieure. A l'intérieur, elle nous défend contre toute tentative d'une centralisation exagérée. A l'extérieur, elle nous protége contre toute aggression ambitieuse, venant des pays qui nous entourent. Elle nous permet aussi de profiter plus complétement des travaux et des progrès qui

se font chez les peuples voisins, et à ce point de vue encore nous n'avons pas à nous plaindre de notre position

Placée au centre du continent européen, commise à la garde de la haute citadelle des Alpes, participant à la fois à la civilisation allemande, française et italienne, la Suisse ne peut être morcelée ou amoindrie sans que l'Europe tout entière en souffre, et l'Europe tout entière est solidaire de notre liberté et de notre indépendance.

XIX

Observations sur l'ordre chronologique des documents historiques.

Nous ajouterons à cette introduction quelques remarques sur la classification des pièces qui composent notre recueil.

Nous avons classé par ordre de dates celles dont on connaît exactement l'année, le mois et le jour. Nous avons placé à la fin de chaque année ou de chaque mois, celles dont on ne connaît que l'année ou le mois. Quant à celles dont l'année elle-même est douteuse, nous les avons placées à l'époque la plus probable, lorsque celle-ci est suffisamment déterminée. Dans le cas où les probabilités se répartissent sur un certain nombre d'années, nous les avons placées soit à la fin soit au commencement de l'époque indiquée, selon que cette position nous a paru préférable. Mais toute cette classification dans son ensemble est beaucoup plus difficile qu'elle ne le semble au premier abord, à cause des nombreuses incertitudes qui se rencontrent dans la chronologie elle-même. Nous allons essayer d'en indiquer quelques-unes.

La chronologie des chartes du second royaume de Bourgogne (de 888 à 1032) a été jusqu'ici une véritable pierre d'achoppement pour les historiens, et en effet tout y est matière à difficulté et à controverse. Nous ne possédons qu'un petit nombre d'actes originaux, et il est évident que les copies qui nous sont parvenues renferment un grand nombre d'erreurs, surtout dans les chiffres. D'autre part, ces chartes sont en général datées d'après les années du règne des souverains, mais il nous manque des données certaines sur l'époque précise du commencement de plusieurs règnes. Ainsi, nous savons que Rodolphe Ier a commencé à régner en 888, mais nous ignorons le jour et le mois de son couronnement. Il reste aussi quelque incertitude sur la date de la mort de ce roi, que les uns placent en 911 et les autres en 912. Nous savons que Rodolphe II mourut le 14 juillet 937, mais il paraît, d'après le contenu de plusieurs chartes et d'après une indication fournie par le cartulaire de Lausanne, que les années du règne de son successeur Conrad n'ont été comptées qu'à partir de 938. Tout cela répand beaucoup d'incertitudes dans les calculs chronologiques, et les cas douteux sont en assez grand nombre pour qu'il en résulte un embarras sérieux. Il n'est pas même bien établi que le mode de computation ait été le même dans les diverses parties du royaume, et quel qu'ait été le mode suivi, il paraît qu'il ne l'a point été avec une entière régularité.

Nous avons vainement cherché à trouver un fil directeur pour cette époque obscure. Nous n'avons rencontré aucun système qui fût à l'abri de toute critique et qui satisfît suffisamment à tous les cas. Nous nous sommes convaincu, bien au contraire, qu'il convenait de ne point adopter un système exclusif, mais qu'il valait mieux examiner successivement, et

il fallait donner la préférence. Il ne nous aurait pas été possible de développer, à l'occasion de chaque charte, les calculs souvent fort compliqués qui nous ont déterminé à donner la préférence à telles ou telles notes chronologiques. Nous les avons indiqués sommairement dans quelques exemples particuliers, et nous nous en sommes rapporté dans les autres cas aux calculs que pourront faire les personnes qui se serviront de notre répertoire.

Une autre cause d'incertitude provient des divers modes usités pour le commencement des années de l'ère chrétienne. Or l'on sait que ce commencement n'était pas partout le même.

En France, l'année commençait assez généralement à PÂques. En Bourgogne, elle commençait ordinairement le 25 mars, soit le jour de la fête de l'annonciation. En Allemagne, dans la Suisse allemande et en Savoie, elle commençait à Noël Ces trois modes ou styles sont connus sous les noms de *style pascal, style de l'incarnation* et *style natal*. Placée entre ces divers pays, à la limite des langues et des nationalités, la Suisse romane se trouvait aussi à la limite des styles, et elle a dû ressentir les effets de cette position intermédiaire.

Dans le diocèse de Lausanne, l'année commençait le jour de l'incarnation, soit le 25 mars, qui était en même temps le jour de la fête de l'annonciation de la sainte vierge, patronne de l'évêché. L'usage de ce style est fort ancien, et nous commençons à en trouver des traces dès le milieu du IX[e] siècle[1]. Il s'est conservé jusqu'à la réformation, et c'est probablement une des causes qui ont donné tant d'importance à la fête de Notre-Dame, qui est encore restée populaire chez les réformés du diocèse de Lausanne.

A Genève, l'année commençait à Pâques, et ce mode a duré jusqu'au commencement du XIV^e^ siècle. A cette époque (en 1305), l'évêque Aymon du Quart décida que le *millésime* serait désormais compté depuis Noël. Ce changement de style est clairement indiqué dans la chronique genevoise connue sous le nom de *Fasciculus temporis*.

Dans le Vieux-Chablais, l'année commençait à Pâques, comme on en voit la preuve dans un certain nombre d'actes datés de St. Maurice.

Ces différences dans le mode de commencer l'année produisent une incertitude d'autant plus grande qu'il est fort rare, à certaines époques, de trouver indiqué dans les actes le style suivant lequel ils ont été rédigés. On sait d'ailleurs qu'ils ne l'étaient pas de la même manière suivant qu'ils émanaient de l'autorité locale ou de chancelleries étrangères. Ainsi les actes émanés de la chancellerie épiscopale ou de la chancellerie de Savoie étaient datés du jour natal, lors même qu'ils étaient instrumentés dans la manière occidentale. On est donc obligé le plus souvent de consulter encore les circonstances particulières de chaque charte pour savoir suivant quel mode la date a été formulée, et ces circonstances ne sont pas toujours assez concluantes pour que l'on soit certain d'éviter les erreurs. Il en résulte qu'on est souvent dans le doute sur la question de savoir si un acte daté des premiers mois de l'année appartient à l'année indiquée ou à l'année suivante. Il en est de même dans les cas assez nombreux où les actes ne portent que la date de l'année sans indication du mois et du jour [1].

[1] Cibrario, Storia della monarchia di Savoia, tom. II, pag. 341 et suiv. — Wurstemberger, Peter II, introd. pag. 35 et suiv. — Le Pays de Vaud et la Suisse romande, Etudes et recherches historiques (Lausanne 1858), pag. 150 à 154

On trouve quelquefois des renseignements précieux dans les notes chronologiques qui accompagnent l'année de l'ère chrétienne, en particulier dans *les indictions, les épactes,* ou *les jours de la lune*. Mais ces notes accessoires ne se présentent que rarement et à certaines époques, et ne paraissent pas avoir eu dans nos contrées un caractère de régularité aussi bien établi qu'elles pouvaient l'avoir dans des chancelleries plus importantes. On y remarque aussi certaines particularités, tenant à des habitudes locales, qui méritent d'être étudiées avec attention. C'est ainsi qu'on peut s'assurer, par la comparaison de divers actes des années 1313 et 1314, qu'à Lausanne le changement de l'indiction coïncidait avec le changement de l'année de l'incarnation, c'est-à-dire qu'il avait lieu le 25 mars. Mais on voit ailleurs que cette méthode n'a pas été constamment suivie dans la même ville.

Les observations qui précèdent suffisent pour donner un aperçu des difficultés de la matière, et des règles qui nous ont guidé dans l'interprétation des dates. Du reste, comme nous avons eu soin de les transcrire dans leur langue originale, il sera facile de rectifier les erreurs que nous avons pu commettre. Nous ne pouvions avoir la prétention d'arriver du premier coup à une classification exempte d'erreurs. Nous espérons néanmoins que notre travail pourra rendre quelques services, en mettant sous les yeux du lecteur quelques éléments destinés à faciliter des études ultérieures.

INDICATION DES PRINCIPALES SOURCES

Archiv für Schweizersche Geschichte herausgegeben auf Veranstaltung der allgemeinen geschichtforschenden Gesellschaft der Schweiz. Zurich, 1843 a 1862. 13 vol. in-8.

Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg. Fribourg 1845 et suiv. in-8.

Bernard (Auguste). Cartulaire de l'abbaye de Savigny, publié dans la collection des documents inédits sur l'histoire de France. Paris 1853, 2 vol. in-4.

Besson. Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste, Maurienne et du décanat de Savoie. Nancy (Annecy), 1759, 1 vol. in-4.

Boehmer. Regesta chronologico-diplomatica Karolorum. Francfort s/M, 1833, in-4. — Regesta chronologico-diplomatica regum Romanorum, a Conrado I, usque ad Henricum VII. 1831, in-4. — Suppléments publiés à Stuttgart en 1844 et 1849.

Bouquet. Recueil des historiens des Gaules et de la France. Paris 1738-1840, 20 vol. in-fol.

Brequigny (de). Table chronologique des diplômes, chartes, titres et actes imprimés concernant l'histoire de France. Paris, 1769-1783, 3 vol. in-fol.

Bridel. Le Conservateur suisse ou recueil complet des étrennes helvétiennes. Lausanne, 1813-1831, 13 vol. in-12.

Chevalier. Mémoires historiques sur la ville de Poligny. Lons-le-Saunier, 1767, 2 vol. in-4.

Cibrario. Storia della monarchia di Savoia. Turin, 1840-1844, 3 vol. in-8.

Cibrario. Origini e progresso delle institutioni della monarchia di Savoia. Turin, 1854-55, 2 vol, in-8. — Le second volume renferme un tableau chronologique de l'histoire de la maison de Savoie.

Cibrario e Promis. Documen ıete appartenenti alla storia della monarchia di Savoia 3 vol. in-8.

Citadin de Genève (Le), ou re alier de Savoie. Paris, 1606, 1 vol. in-8.

D'Achery. Veterum aliquot scriptorum cilegium. Paris, 1723, 3 vol. in-fol. Deuxième édition.

Droz. Mémoires pour servir à la ville de Pontarlier. Besançon, 1760, in-8. — Nouv Pontarlier, 1840.

Du Chesne. Historiæ Francorum scriptores. Paris, 1636-1649, 5 vol. in-fol.

Engelhard. Chronique de Morat. (Voir Geschichtforscher, 7e vol.)

Fontaine (L'abbé). Dissertation pour fixer l'époque de l'entrevue du pape Grégoire X et de l'empereur Rodolphe de Habsbourg à Lausanne. Fribourg, 1791, broch. in-8.

Furrer (Sigismond). Geschichte, Statistik und Urkunden-Sammlung über Wallis. Sion, 1850-1852, 3 vol. in-8.

Gallia christiana, in provincias ecclesiasticas distributa, opera Sammarthanorum fratrum. Deuxième édition, Paris, 1715-1785, 13 vol. in-fol. — Cet ouvrage se continue. Le 15e volume, qui paraît à Paris par los soins de M. Hauréau, contient une notice historique sur le diocèse de Lausanne et une série de documents relatifs à ce diocèse.

Geschichtforscher (der Schweizerische). Berne, 1812-1847, 13 vol. in-8. — Le septième volume contient la chronique de Morat, par J. F. L. Engelhard.

Gingins-Lassara (de). Histoire de la ville d'Orbe et de son château dans

Girard. Nobiliaire militaire suisse, etc. Bâle, 1787 et 1790, 2 vol. in-8.

Grandidier. Histoire de la province d'Alsace. Strasbourg, 1 vol. in-4. — La suite n'a pas été publiée.

Grenus. Documents relatifs à l'histoire du Pays de Vaud, de 1293 à 1750. Genève, 1817, 1 vol. in-8.

Gremaud (l'abbé). Voir Mémorial de Fribourg

Guichenon. Histoire généalogique de la royale maison de Savoie Turin, 1778-80, 4 vol. in-fol.

— Bibliotheca Sebusiana. Turin, 1780, 1 vol. in-fol.

— Histoire de Bresse et de Bugey Lyon, 1650, 1 vol. in-fol.

Guillaume Histoire généalogique des sires de Salins. Histoire de la ville de Salins. Besançon, 1757-58, 2 vol. in-4.

Herrgott. Genealogia diplomatica augustæ gentis Habsburgicæ. Vienne, 1737, 3 vol. in-fol.

Hisely. Les comtes de Genevois, dans leurs rapports avec la maison de Savoie, etc. Ouvrage publié dans les mémoires de l'Institut Genevois. Genève, 1854, in-4.

Historiæ Patriæ Monumenta, edita jussu regis Caroli Alberti. Turin, 1836 et suiv. in-folio. — Le second volume des chartes contient un grand nombre de pièces tirées d'un cartulaire de l'abbaye de St. Maurice, existant aux archives de Turin. Cette publication a rendu un grand service à l'histoire, mais il est à désirer que la reproduction des noms propres soit soumise à une révision plus exacte.

Inventaire (ancien) des principaux titres concernant le Pays de Vaud, qui se trouvaient aux archives de Chambéry. Copie manuscrite aux archives de Morges.

Inventaire soit Répertoire des archives de l'évêché de Lausanne, qui se trouvaient dans la tour d'Ouchy, dressé en 1394 Manuscrit in-folio, aux archives du canton de Vaud. Ce recueil important a été utilisé, avant nous, par M. Gremaud, qui en a extrait un grand nombre de renseignements précieux, publiés dans l'histoire du

Kopp. Geschichte der eidgenössischen Bünde. Lucerne 1845 et s. in-8.

— **Urkunden zur Geschichte** der eidgenössischen Bünde. 1er vol. Lucerne, 1835; 2e vol. Vienne, 1851, in-8.

Levade. Dictionnaire géographique, statistique et historique du canton de Vaud. Lausanne 1824, 1 vol. in-8.

Mallet. Documents genevois inédits pour la généalogie de la maison de Savoie, depuis le XIIe au XVe siècle. Turin, 1856, in-4.

Matile. Monuments de l'histoire de Neuchâtel. Neuchâtel, 1844-1848, 3 vol. in-fol.

M. D. R. — Mémoires et Doc[illegible] par la Société d'histoire de la Suisse romande, Lausa[illegible], 17 vol. in-8.

M. D. G. — Mémoires et Documents [illegible]és par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. Genève, [illegible]2-1860, 12 vol. in-8.

Mémoires et Documents publ[illegible]ciété savoisienne d'histoire et d'archéologie. Chambér[illegible], 5 vol. in-8. — Le dernier volume, qui a paru tout ré[illegible]ntient plusieurs pièces relatives aux premiers temps de la maison de Savoie. Nous regrettons de n'avoir pu en indiquer les citations.

Mémorial de Fribourg, recueil périodique publié par l'abbé J. Gremaud. Fribourg, 1854-1859, 6 vol. in-8. — Cet ouvrage se recommande par l'exactitude avec laquelle ont été reproduits les nombreux documents qu'il renferme. Les deux derniers volumes contiennent l'histoire du diocèse de Lausanne, par le père Schmitt, revue et augmentée par M. Gremaud.

Mohr (Theodor von). Regesten der Archive in der schweizerischen Eidgenössenschaft. Coire, 1849-1854, 2 vol. in-4. — Cet ouvrage renferme entre autres les régestes de Rugisberg, d'Amsoldingen, de l'île St. Pierre, de Därstetten et d'Interlaken, qui faisaient partie de l'évêché de Lausanne.

Mommsen. Inscriptiones Confœderationis helveticæ latinæ. Zurich, 1854, 1 vol. in-4. Cet ouvrage fait partie de la collection des mémoires de la Société des antiquaires de Zurich, tom. X.

Mulinen (Friedrich von). Helvetia sacra. Berne, 1858-1861, 2 vol.

Muratori. Antiquitates italicæ medii ævi. Mediolani, 1738 et seq. 6 vol. in-fol.

Neugart. Codex diplomaticus Allemanniæ et Burgundiæ transjuranæ, intra fines diœcesis constantiensis. 1791, 2 vol. in-4.

Obituaire de Mersebourg, *apud* Zeitschrift für Archivkunde, Hambourg, 1834, 1er vol. pag. 101 et suiv. — Cet obituaire renferme plusieurs renseignements précieux pour la chronologie des rois de la Bourgogne transjurane.

Origines Guelficæ, præeunte Leibnitz, Eccard, Gruber, ed. Scheidius Hanovre, 1750, 5 vol. in-fol. — Le second volume renferme un très bon résumé de l'histoire des rois de la Bourgogne transjurane, accompagné d'une collection importante de pièces justificatives.

Pertz. Monumenta Germaniæ historica. Hanovre, 1826 et suiv. in-fol.

Prévost. Recueil et ample manuel de la première fondation de la ville d'Evian en Chablais, 1622 et 1623. Msc. in-fol. à la bibliothèque cantonale de Lausanne.

Recueil diplomatique du canton de Fribourg, par MM. Werro, Berchtold, Gremaud, etc. Fribourg, 1839 et suiv. in-8.

Registre des fiefs nobles de l'évêché de Lausanne, dès l'an 1200 à l'an 1400. Msc. in-fol. aux archives du canton de Vaud.

Ruchat. Abrégé de l'histoire ecclésiastique du Pays de Vaud. Berne, 1707, 1 vol. in-8. — Deuxième édition, publiée à Lausanne en 1838, par M. Dumont.

Schœpflin. Alsatia diplomatica. Manheim, 1752-1775. 2 vol. in-fol.

— Historia Zaringo-Badensis. Carolsruhæ, 1763-1766, 7 vol. in-4.

Solothurnische Wochenblatt. Soleure 1810-1834 et 1845-1847. Un répertoire chronologique de cette collection a été commencé en 1851, par M. Viala, dans l'Urkundio de Soleure.

Spon. Histoire de Genève rectifiée et augmentée. Genève, 1730, 2 vol. in-4.

Trouillat. Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle. Porrentruy, 1852-1861, 4 vol. in-8.

Tschudi. Chronicon helveticum. Bâle, 1734, 2 vol. in-fol.

Valbonnais. Histoire du Dauphiné. Genève, 1722, 2 vol. in-fol.

Verdeil. Histoire du canton de Vaud, seconde édition revue et augmentée. Lausanne, 1854, 3 vol. in-12.

Vulliemin. Chillon, étude historique, seconde édition. Lausanne, 1855, 1 vol. in-18.

Wurstemberger. Peter der zweite, Graf von Savoien, etc. Berne, 1856 à 1858, 4 vol. in-8. — Le quatrième volume contient un recueil de pièces justificatives.

Zapf. Monumenta anecdota historiam Germaniæ illustrantia. Augustæ Vindel. 1785, 1 vol. in-4.

Zeerleder. Urkunden für die Geschichte der Stadt Bern und ihres frühesten Gebietes. Berne, 1853 et 1854, 3 vol. in-4.

ABRÉVIATIONS.

M. D. R. Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande.

M. D. G. Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

RÉGESTE

SOIT

RÉPERTOIRE CHRONOLOGIQUE DE DOCUMENTS

relatifs à l'histoire de la Suisse romande.

ORIGINES.

1

113-101 avant J.-C. Guerres des Cimbres. Trois tribus des Helvétiens, parmi lesquelles Strabon ne nomme que les Tigurins et les Tugènes, se joignent à l'armée des Cimbres. Deux de ces tribus sont détruites pendant la guerre.

...αὖτ' ἐπὶ Ἑλουητίους, πολυχρύσους μὲν ὄντας, ἀφρονεστάτους δὲ ἐκόντας διὰ τὸν ἐκ τῶν ληστηρίων πλοῦτον, ὑπερβάλλοντα τὸν παρ' ἑκατέροις, τοὺς Ἑλουητίους ἐπαφῆναι, μάλιστα δ' αὐτῶν Τιγυρινούς τε καὶ Τωυγενας, ὥστε καὶ στρατοπεδάρχους. Strabon, lib. VII, cap. 2.

Φασὶ δὲ καὶ πολυχρύσους τοὺς Ἑλουητίους εἶναι· μαθεῖν μεντἂν ἔστιν ἐν λησταῖς τραπέσθαι, τὰς τῶν Κίμβρων ἐπιφορὰς ὑπομείναντας· ἐξαπέβησαν δ' αὐτῶν τὰ δύο φῦλα, τριῶν ὄντων, κατὰ στρατείας. Idem. lib IV, cap 3

Voyez : Plutarch. in Mario, cap. 11 et seq.—Florus, lib. III, cap 3 —Orose, lib. V. cap. 15, 16. etc.

2

107 av. J.-C. Divicon, chef des Tigurins, remporte une victoire sur les Romains ; ceux-ci sont forcés de passer sous le

« L. Cassius consul a Tigurinis Gallis, pago Helvetiorum, qui a civitate secesserant, in finibus Allobrogum cum exercitu cæsus est. Milites qui ea clade superaverunt, obsidibus datis, et dimidia rerum omnium parte, ut incolumes dimitterentur, cum hostibus pacti sunt. » Tite Live, Epitome, lib. LXV.

« L. Cassius consul, in Gallia Tigurinos usque Oceanum persecutus, rursus ab eisdem insidiis circumventus, occisus est. Lucius quoque Piso, vir consularis, legatus Cassii consulis, interfectus. C. Popilius, alter legatus, ne residua exercitus portio, quæ in castra confugerat, deleretur, obsides et dimidiam partem omnium Tigurinis turpissimo fœdere dedit, qui Romam reversus, a Cœlio tribuno plebis die dicta, eo quod Tigurinis obsides dederat, in exsilium profugit. » Orose, lib. V, cap. 15.

« Is pagus appellabatur Tigurinus : nam omnis civitas Helvetia in quatuor pagos divisa est. Hic pagus unus, cum domo exisset, patrum nostrorum memoria, L. Cassium consulem interfecerat, et ejus exercitum sub jugo miserat. — Qua in re Cæsar non solum publicas, sed etiam privatas injurias ultus est, quod ejus soceri L. Pisonis avum L. Pisonem legatum, Tigurini eodem prœlio quo Cassium interfecerant. — Cujus legationis Divico princeps fuit, qui bello Cassiano dux Helvetiorum fuerat. » Cæsar, Bell. Gall., lib. I, cap. 12 et 13, passim.

3

58 avant J.-C. Expédition des Helvétiens dans les Gaules. Ils sont battus par Jules César, près de Bibracte, et contraints de rentrer dans leurs foyers. Cæsar, Bell. Gall., lib. I.— Strabon, liv. IV.—etc.

Après leur défaite, une partie des Helvétiens cherche à se réfugier dans la Germanie, leur ancienne demeure. « Οἱ δὲ οὐκ ἐθελήσαντες τὰ ὅπλα παραδοῦναι, πρὸς τὸν Ῥῆνον ὡς καὶ ἐς τὴν ἀρχαίαν σφῶν γῆν ἐπανελθεῖν δυνάμενοι, ὥρμησαν. » Dio Cassius, lib. XXXVIII, § 33. — « Prima nocte ex castris Helvetiorum egressi ad Rhenum finesque Germanorum contenderunt. » Cæsar, Bell. Gall., lib. I, cap. 27.

ÉPOQUE ROMAINE.

5

69 après J.-C. Après la mort de l'empereur Galba, les Helvètes se soulèvent. Ils sont battus par Cecina, juge de la ville de Vindonissa. Alpinus, un de leurs chefs, est condamné à mort.

Tacite, Hist., lib. I, cap. 67 et seq.

6

69-81. L'empereur Vespasien et son fils Titus font reconstruire et embellir la ville d'Avenches. *Vespasianus capessendo imperio Germanos rebellantes superat, et Aventicum civitatem nobilem quam pater inceperat, explevit, gloriose et quod eam coloniæ ornavit.* Fredegaire, lib. II, cap. 26, apud Canisium, tom. I, pag. 178.

Quelques manuscrits et entre autres les manuscrits de Berne et de Londres portent, au lieu de *Galba Casalpina*, les mots de Galba *Casalpina*. C'est probablement ce passage corrompu par quelque copiste ignorant, qui a engagé Freculphe à dire que Titus avait donné le nom de Galilée à la contrée dans laquelle était située Avenches. *Civitatem vero Aventicum, quam pater ejus Vespasianus ædificare cœperat, consummavit, et gloriose ornavit in Galba cognomina. Eandemque regionem stagno adjacentem propter similitudinem ut ferunt Galilææ Palestinorum quam non modico rubore ac vergente decorerat, Galileam censuit nuncupari.* Freculphe, tom. II, lib. II, cap. 3, apud Bibl. maxim. patrum, tom. XIV, pag. 1150.

Voir une notice sur quelques passages de Fredegaire dans l'Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses, Zurich, décembre 1856.

7

259-268. Dévastation de la ville d'Avenches par les Alemans, sous le règne de l'empereur Gallien. « Gallienus firmatus in imperio, cum

sierunt. » Fredegarii fragmenta inter excerpta ex Eusebii chronico, apud Bouquet, II, pag 462. — Idem apud Canisium, lib. II, c 40.

Le fait principal énoncé dans ce passage ne présente aucune difficulté, mais les mots qui suivent le nom d'Aventicum ont donné lieu à plusieurs variantes On lit ailleurs *pervenerunt mœstimabili nocumento*, et *preventione molabili cognomento*. Les manuscrits de Berne et de Londres portent *prœventione u'obile cognomento*. Parmi les diverses interprétations qui ont été proposées pour expliquer ce passage obscur, nous citerons, comme la plus saillante, celle qui a été donnée par M. le professeur Roth, de Bâle. Il estime que le mot de *Vuibili* est un nom propre, et s'applique à un personnage nommé *Vuibilus* ou Vifil, duquel serait dérivé le nom germanique de *Viflisbourg*, sous lequel la ville d'Avenches est désignée. (Voir à ce sujet deux notices insérées dans l'Indicateur d'hist. et d'antiquités suisses, Zurich, déc. 1859 et mars 1860.)

8

365. « ... habent et Aventicum, desertam quidem civitatem, sed non ignobilem, ut ædificia semiruta nunc quoque demonstrant » Ammien Marcellin lib XV cap 11

nebant, ut tributarii publice potuissent renuere. — Conf. Bouquet, II, 462, excerpta Fredegarii.

« Burgundionum quoque, novorum hostium novum nomen, qui plus quam octoginta millia ut ferunt armatorum, ripæ Rheni fluminis insederunt. Hos quondam subacta interiore Germania, a Druso et Tiberio, adoptivis filiis Cæsaris, per castra dispositos, in magnam coaluisse gentem : atque ita etiam nomen ex opere præsumsisse, quia crebra per limitem habitacula constituta, *Burgos* vulgo vocant. eorumque esse prævalidam et perniciosam manum Galliæ, hodieque testes sunt, in quibus præsumpta possessione consistunt, quamvis providentia dei omnes christiani modo facti, catholica fide, nostrisque clericis quibus obedirent receptis, blande, mansuete, innocenterque vivant, non quasi cum subjectis Gallis, sed vere cum fratribus christianis. » Pauli Orosii histor. lib. VII, cap. 31.

« Tempore Tiberii senioris Augusti, qui sicut reliquas regiones, ita Gallias regebat, degressa est quædam gens de insula, quam mare Oceanum cingit, cui vocabulum est Scandania, qui ex vocabulo quoque Scandinii nuncupati sunt. Cumque alia regna vel regiones cum mulieribus et filiis suis penetrassent, et Rhenum fluvium usque pervenissent, ibi jussione imperatoris Tiberii *Burgos* ultra flumen Rhenum per multorum spatia annorum custodire coacti sunt. Unde et *Burgundiones* nuncupati sunt et usque hodie *Burgundiones* vocantur. Qui tempore Valentiniani Augusti egressi de ipsis Burgis, Gallias petierunt, et more barbarico terras et populos Imperialibus ditionibus subjugatos invaserunt : atque ex suo genere levato rege, nomine Gondiocho, Romanos Galliarum habitatores, quos ab ipsorum conspectibus fuga non celavit, gladiorum manus interfecit · paucisque relictis et suis ditionibus subjugatis, ipsi sub eorum dominatione positi sunt. » Ex vita S. Sigismundi Burgundionum regis, apud Bollandianos, 1 maii. Bouquet, III, 402.

« Gens est barbara, trans fluvium Rhenum sedes habens, eorum qui Burgundiones vocantur. Hi vitam quietam et a negotiis alienam ducunt. Quippe omnes fere sunt fabri lignarii, et ex hac arte mer-

10

377. Inscription de Sion, rappelant la restauration d'un temple par le préteur Pontius Asclepiodotus. Cette inscription remarquable, qui porte le monogramme du Christ, est un des plus anciens monuments publics de ce genre.

Mommsen, Inscriptiones Helveticæ, N° 10.

11

Extraits des itinéraires romains.

EX ITINERE A MEDIOLANO PER ALPES PENNINAS MAGONTIACUM.

(Ex Antonini Aug. itinerario.)

Summo Pennino,	*St. Bernard*,	
Octoduro,	*Martigny*,	M. P. XXV.
Tarnaias,	*Massonger*,	» XII.
Penne locos,	*Villeneuve*,	» XIII.
Vibisco,	*Vevey*,	» VIIII.
Bromago,	*Promasens?*	» IX.
Minnodunum,	*Moudon*,	» VI.
Aventicum Helvetiorum,	*Avenches*,	» XIII.
Petinesca,	*Station près de Nidau*,	» XIII.
Saloduro,	*Soleure*,	» X.
Augusta Rauracum,	*Augst près de Bâle*,	» XXII.

EX ITINERE A MEDIOLANO PER ALPES GRAIAS ARGENTORATO.

(Ex Antonini Aug. itinerario.)

Cenava,	*Genève*,	
Equestribus,	*Nyon*,	M. P. XVII.
Lacu Lausonio,	*Lausanne*,	» XX.
Urba,	*Orbe*,	» XVIII.
Ariorica,		» XXIIII.
Visontione,	*Besançon*,	» XVI.

(Ex Tabula Peutingeriana.)

Gennava,	
Colonia Equestris,	XII.
Lacum Losonne,	XII.
Abiolica,	(XVI?)
Filo Musiaco,	XIIII
Vesontione,	XV.

ITER AB AVENTICO VESONTIONEM.

(Ex Tabula Peutingeriana)

Aventico,	*Avenches*,	
Eburoduno,	*Yverdon*,	XVII
Abiolica,		VI.
Filo Musiaco,		XIIII.
Vesontione,	*Besançon*,	XV

La détermination des lieux marqués dans ces itinéraires a donné naissance à de fréquentes discussions, et plusieurs de ces localités, entre autres celles de *Bromagus*, *Ariorica* et *Abiolica*, présentent encore d'assez grandes difficultés. Il y a aussi de l'incertitude quant à la direction et aux mesures de la route de Nyon à Besançon, telle qu'elle est tracée sur la table de Peutinger Parmi les nombreux ouvrages à consulter sur cette matière, nous citerons surtout l'excellent mémoire de M. Mommsen, sur les inscriptions suisses. (Mémoires de la société des antiquaires de Zurich, tome X, Zu-

12

Extrait des notices des provinces et des cités des Gaules.

PROVINCIA MAXIMA SEQUANORUM, NUMERO IV.

Metropolis civitas Vesonciensum, *Besançon.*
Civitas Equestrium Noiodunus, *Nyon.*
Civitas Elvitiorum Aventicus, *Avenches.*
Civitas Basiliensum, *Bâle.*
Castrum Vindonissense, *Vindonissa.*
Castrum Ebredunense, *Yverdon.*
Castrum Rauracense, *Augst.*
Portus Abucini, *Port-sur-Saône.*

PROVINCIA ALPIUM GRAIARUM ET PENNINARUM, NUMERO II.

Civitas Centronum Darantasia, *Moustier en Tarentaise.*
Civitas Valensium Octodoro, *Martigny.*

PROVINCIA VIENNENSIS, NUMERO XIII.

Metropolis civitas Viennensum, *Vienne.*
Civitas Genavensium, *Genève.*
Civitas Gratianopolitana, *Grenoble.*
Etc.

ROYAUME DES BURGONDES.

13

412. « Jovinus apud Moguntiacum, Germaniæ alterius urbem, studio Goaris Alani, et Guntiarii Burgundionum præfecti, tyrannus creatus est. » Olympiodori Thebæi fragmenta.

14

413. « Lucianus V. C. cos. Burgundiones partem Galliæ Rheno tenuere conjunctam. » Cassiodori chronicon.

« Lucio V. C. cos. Burgundiones partem Galliæ propinquam Rheno obtinuerunt. » Prosperi Aquitani pars posterior.

« Theodosio XV et Valentiniano IV. Eodem tempore Gundicharium Burgundionum regem intra Gallias habitantem Aetius bello obtinuit, pacemque ei supplicanti dedit, qua non diu potitus est, siquidem illum Chunni cum populo suo ac stirpe deleverunt. » Prosperi Aquitani pars posterior.

« (Theodosii anno XX) Sapaudia Burgundionum reliquiis datur cum indigenis dividenda. » Prosperi Aquitani pars prior.

16

Circa 451. « Eo igitur tempore cum reverendus hic præsul (Auctor) vitam cunctis virtutibus decoratam duceret, Attila rex Hunnorum omnibus belluis crudelior, habens multas barbaras nationes suo subjectas dominio, postquam Gundicarium, Burgondionum regem sibi occurrentem protriverat, ad universas deprimendas Gallias suæ sævitiæ relaxavit habenas. » Ex libello Pauli Diaconi de episcopis Mettensibus.

17

456. « Eo anno Burgundiones partem Galliæ occupaverunt, terrasque cum gallicis senatoribus diviserunt. » Marii chronicon.

18

456. « His auditis ægre tulit Theodericus, compacatusque cum cæteris gentibus arma movit in Suevos, Burgundionum quoque Gnudiacum *(Gundiacum)* et Hilpericum reges auxiliares habens sibique devotos. Ventum est ad certamen juxta flumen Urbium quod inter Asturicam Hiberiamque prætermeat, etc » Jornandes, rer. Getic. cap. 44.

19

Circa 491. Chilpéric, roi des Burgondes, est mis à mort par son frère Gondebaud. « Fuit igitur Gondiochus rex Burgundionum ex genere Athanarici regis persecutoris. Huic fuerunt quatuor filii, Gundebadus, Godechiselus, Chilpericus et Gotemarus Gondebadus Chilpericum fratrem suum interfecit gladio : uxorem ejus ligato ad collum lapide aquis immersit : duos filios eorum gladio trucidavit : duas filias exilio condemnavit, quarum senior nomine Sedeleuba

20

493. Le roi Clovis envoie un messager pour demander en mariage Clotilde, fille du roi Chilpéric. Il l'épouse et se convertit au christianisme. « Porro Chlodoveus legationem in Burgundiam sæpius mittens ambiebat Chrotechildem, et cum non esset licitum eam videre, Chlodoveus Aurelianum quemdam ex Romanis, ingenio quo poterat, ad Chrotechildem prævidendam direxit. At ille nisi singulus, ad instar mendici peram ad dorsum ferens veste deformi, illis perrexit partibus, quo ei potius crederetur, secum portans, cum[a] tem* ubi Chrotechildis cum germana Sædeleuba [illa] hospitalitate peregrinos sectantes, eum cau[te] suscepissent, et pedes ejus Chrotechildis lavaret, Aur[elianus] secreto inclinans ad eam, dixit : Domina mi, grande [gaudium] nuntiaturus sum, si locum dare dignaris ut secretius [tibi] loquar, etc. » Fredegarii chronicon, lib. IV, cap. 16, apud Cani[sium]. Greg. Turon. l. c.

* On trouve dans quelques m[anuscrits] le nom de la ville indéterminé. [Ad Januam civitatis] préférable : c'est elle qui a fait [croire] qui est souvent désignée sous le [nom] [a] [La] scène s'était passée à Genève, [ad Januam civitatem] paraît [Gregoire].

502 à 517. Rédaction et prom[ulgation] de la *loi Gombette* ou loi des Bourguignons, qui fut donnée en partie par le roi Gondebaud et augmentée plus tard par son fils Sigismond. La plupart des éditions de cette loi indiquent qu'elle a été donnée la seconde année du règne de Gondebaud. Quelques auteurs la rapportent aux années 501 ou 502, ce qui est probablement vrai pour certaines portions de la loi, mais il y a de bonnes raisons pour admettre l'opinion de Savigny, qui rapporte la promulgation du recueil tel qu'il nous est parvenu à la seconde année du règne de Sigismond, soit à l'an 517.

On croit que le recueil connu sous le nom de Papien (*Papiani Responsum*), était la loi spéciale des Romains soumis à la domination des Burgondes, *Lex Romana Burgundionum*.

22

516. Sigismond, fils de Gondebaud, succède à son père, en qualité de roi des Bourguignons.

« Hoc consule (Petro) rex Gundobagaudus obiit et levatus est filius ejus Sigismundus rex. » Marii chronicon.

« Gundebadi filius Sigismundus apud Genavensem urbem villa Quadruvio jussu patris sublimatur in regnum, habens uxorem filiam Theuderici regis Italiæ, unde habebat filium nomine Sighiricum. Eadem mortua aliam duxit uxorem. Filium suum Sighiricum novercæ insidiis jussit interfici. Unde postea fortem pœnitentiam agens, Monasterium Sanctorum Agaunensium miri operis construxit, et alia plura Monasteria ædificavit. » Fredegarii chronicon, lib IV, cap. 28, apud Canisium. — Cf. Gregor. Turon. Hist. Francor L. III, c. 5.

23

(**516, 30 avril.**) Fondation, soit rétablissement du couvent de Saint-Maurice d'Agaune, faite par le roi Sigismond, en présence de Viventiolus, archevêque de Lyon, de Maximus, évêque de Genève, et de Victor, évêque de Grenoble. Le roi donne au couvent de nombreuses propriétés situées dans les territoires de Lyon, de Vienne, de Grenoble, d'Aoste, de Genève, de Vaud et du Valais; il y institue une psalmodie perpétuelle L'acte est donné en présence des comtes Videmar, Fredebundus, Gondeulfus, Benedictus, Agano, Bonefacius, Teudemondus et Fredeboldus. *Datum pridie Kalendas mai, apud Agaunum.*

Gallia Christiana, tom. XII, instr. pag. 421. — Les Masures de l'abbaye royale de Lyon, pag. 28. — Bolland. Acta Sanctorum, t. VI, sept pag. 353. — Furrer, III, pag. 20. — Mémorial de Fribourg, 1857, pag. 338. — etc.

Cette pièce importante, dont l'original n'existe plus, a souvent été publiée d'après des copies défectueuses. La nouvelle édition qui a été donnée par M. Gremaud dans le Mémorial de Fribourg, a été basée sur une ancienne copie, dont le sens paraît beaucoup plus satisfaisant.

Les noms des comtes Videmar et Gondeulfus se retrouvent dans le préam-

évêque de Genève, Constantius, évêque d'Octodurum, et un envoyé de Salutaris, évêque d'Avennica (probablement Avenches). Il y a eu de fréquentes controverses quant au lieu où se réunit ce concile, mais l'opinion la plus accréditée est qu'il fut rassemblé à Albon, dans le diocèse de Vienne, en Dauphiné.

Voir une notice sur le concile d'Epaone, dans le Mémorial de Fribourg, 1857, pag. 65 à 86.

25

523. « Hoc consu Maximo, indictione 1), Sigismundus rex Burgundionum a Burgu itus est, in Francia in habitu monachali uxore et filiis in puteo est projectus. » Ma...

524. « His consulibus (Just) one, indict. II) Godemarus, frater Sigismundi, rex B- ordinatus est. — Eo anno contra Chlodomorem Rege /iseroncia prœliavit, ibique interfectus est Chlodomere Gregor. Turon. L. III, c. 6.

DOMINATION S FRANCS.

534. « Hoc consule (Paulino juniore, indictione XII) reges Francorum Childebertus, Chlotarius et Theudebertus Burgundiam obtinuerunt, et fugato Godomaro rege, regnum illius diviserunt. » Marii chronicon.

27

553. « Hoc anno mons validus Tauretunensis, in territorio Vallensi, ita subito ruit, ut castrum, cui vicinus erat, et vicos, cum omnibus ibidem habitantibus oppressisset : et lacum in longitudine LX millium, et latitudine XX millium, ita totum movit, ut egressus utraque ripa, vicos antiquissimos cum hominibus et pecoribus vastasset; etiam multa sacrasancta loca cum eis servientibus demolisset : et pontem Genevacum, molinas et homines per vim dejecit, et Genava civitate ingressus, plures homines interfecit. » Marii chronicon. — Cf. Gregor. Turon. Hist. Francor. Lib. IV, c. 31.

28

574. Invasion des Lombards dans le Valais et à Saint-Maurice. Ils sont battus par les Francs près de Bex.

« Eo anno iterum Langobardi in Valle ingressi sunt, et Clusas obtinuerunt, et in monasterio Acaunensium diebus multis habitaverunt, et postea in Baccis pugnam contra exercitum Francorum commiserunt, ubi pene ad integrum interfecti sunt, pauci fuga liberati. » Marii chronicon.

« Thalvardus et Nuncio duces Langobardorum per ostiola in Sidonense territorium cum exercitu sunt ingressi, ad Monasterium Sanctorum Agaunensium nimiam facientes stragem Baccis villa, nec procul ab ipso monasterio, et duces eorum exercitus a Violico et Theudofredo ducibus Gonthramni sunt interfecti quadraginta (millia) tantum ex illis fugaciter Italiam redierunt. » Fredegarii chronicon, lib. IV, cap. 62, apud Canisium.

29

572 à 593. Gontran, roi des Francs et des Burgondes, donne à Saint-Sigon une grotte appelée *Balmette*, située près de l'église de Saint-Desiderius *. Il lui donne en même temps des terres situées à Orny, Daillens, Oulens, Tolochenaz, Romanel et Apples. *Acta apud Chalun civitatem, XII. Kal. martii, anno domini DC, regnante Guntranno rege anno V.*

M.D.R. VI. Cartulaire de Lausanne, pag. 30.

* Saint-Didier, aujourd'hui *Sant-Loup*, près de Lassaraz.

Les indications chronologiques de cette charte sont inexactes, car l'an V du règne de Gontran ne concorde pas avec l'année 600, qui est postérieure à la mort de ce roi.

30

* Le Cartulaire de Lausanne place avant l'évêque Marius un autre évêque de Lausanne, nommé Prothasius. Mais, comme on le verra plus tard, il est probable que ce dernier a vécu seulement au VII[e] siècle.

31

piscopat pendant 20 ans et 8 mois. La chronique qui porte son nom vient d'être réimprimée dans le 13e volume des Mémoires et Documents de la Suisse romande.

« Post illum [illegible] episcopus beatus Marius, de quo ita scriptum invenitur in vet[illegible] regula Lausannensi et nova. Anno domini DCI, Marius Aventic[illegible]is seu Lausannensis episcopus obiit. Susceptit autem episcopatu[illegible] anno ab incarnatione domini DLXXXI, et tenuit annis XX, mens[illegible]s VIII, et vixit annis LXIIII. » Cartulaire de Lausanne, pag. 29.

« Idem sanct[illegible]quis audivi, oriundus fuit de episcopatu Ed[illegible]nensi, nobilis genere sed nobilior moribus, um[illegible]scripta esse dicitur. » Ibidem, pag. 32.

Schmitt, hist.[illegible] Lausanne; Mémorial de Fribourg, 18[illegible]200.

Circa 595. L'évêque Mariu[illegible]n propre terrain l'église et la ville de Payerne. « Idem s[illegible]farius episcopus, in honore S. Marie genitricis domini,[illegible]illam Paterniacam in solo construxit proprio, dedicav[illegible]VIII Kal. julii, indictione V, episcopatus vero sui a[illegible]gnante domino Guntrando rege. » Cartulaire de Lausann[illegible]

33

603. Découverte du corps de S. Victor, à Genève. « Eo anno corpus sancti Victoris, qui Salodoro cum sancto Ursione passus fuerat, a beato Æconio Pontifice Mauriennense invenitur. Quadam nocte in sua civitate ei revelatur in somnum, ut surgens protinus iret ad ecclesiam, quam Sedeleuba regina in suburbano Genavensi construxerat : in medio ecclesiæ designato loco illud sanctum corpus adesse. Cumque Genavam festinus perrexisset cum beatis Rustico et Patricio episcopis, triduanum facientes jejunium, lumen per noctem, ubi illud gloriosum et splendidum corpus erat, apparuit. Quod cum silentio hi tres Pontifices, cum lacrimis et orationibus, elevato lapide, in arca argentea invenerunt sepultum. Cujus faciem rubentem quasi vivi repererunt. Ibique Princeps Theudericus præsens aderat.

multusque rebus huius ecclesiæ tribuens maximam partem facultatis Warnacharii ibidem confirmavit » Fredegarii chronicon, lib. V, cap. 22, apud Duchesne, tom. I, pag. 746.

34

610. Invasion des Allemani dans la Bourgogne transjurane. « His diebus et Alamanni in pago Aventicense Ultra-jurano hostiliter ingressi sunt, ipsumque pagum prædantes, Abbelenus et Herpinus comites, cum cæteris de ipso pago comitibus, cum exercitu pergunt obviam Alamannis. Uterque falangæ wangas * jungunt ad prœlium Alamanni Transjuranos superant, plurimos eorum gladio trucidant et prosternunt, maximam partem territorii Aventicensis incendio concremant. Plurimorum nimium hominum multitudinem exinde in captivitatem duxerunt, reversique cum præda pergunt ad propria. » Fredegarii chronicon, lib. V, cap. 37, apud Duchesne, tom. I, pag. 751. — Conf. chronicon Aimoini Floriacensis. — Trouillat I, N° 23.

* *Alias* ordines.

35

613. La reine Brunehaut est arrêtée à Orbe et livrée au dernier supplice. « Factione Warnacharii Majoris domus, cum reliquis maxime totis proceribus de regno Burgundiæ, Brunechildis ab Erpone comestabulo de pago Ultra jurano, ex villa Urba, una cum Theudelane germana Theuderici producitur, et Chlotario in Rionova vico super Vincennam fluvium præsentatur..... (Chlotarius) per triduum eam diversis tormentis adflictam, jubet prius camelo per omnem exercitum sedentem perducere : post hæc comam capitis, uno pede et brachio ad vitiosissimi equi caudam ligare, ibique calcibus et velocitate cursus membratim disrumpitur » Fredegarii chronicon, lib. V, cap. 42, apud Duchesne, I, 753. — Suite de la chronique de Marius, M.D.R. XIII, pag. 43.

36

613. Erpo est institué duc de la Transjurane. « Erponem ducem re Francum, loco Theudelanis, in pago Ultra Jurano instituit. i pacem in ipso pago vehementer arripuisset sectari, maugacitatem premens, ab ipsis pagensibus, instigante parte

37

De 635 à 651. Ramnelène ou Chramnelène, duc ou patrice de la Transjurane. On croit que c'est le même personnage qui est désigné dans le cartulaire de Lausanne (pag. 28) sous le nom de *Felix Gramnelensis*, et dans les annales de Flavigny sous le nom de *Felix Gramnelenus*. (Apud Pertz, script. III, 149.)

On présume que c'est à ce duc Ramnelène qu'il faut attribuer la fondation ou la restauration des deux couvents indiqués dans le cartulaire de Lausanne (pag. 28 et 29). On avait cru autrefois qu'un de ces couvents était situé à Château-d'Œx. Mais on a reconnu qu'il y avait erreur, et que le passage de la vie de St. Colomban qui s'y rapporte ne peut s'entendre que du couvent de Romainmotier, situé sur les rives du Noson . *in saltu Jurensi super Norisonum fluviolum.*

M. D. R. III, 2e partie. Introduction au cartulaire de Romainmotier. — Ibidem, pag. 810, et suiv.

38

Circa 646. *S Prothasius*, premier évêque de Lausanne nommé dans la chronique du cartulaire de Lausanne « Audivit tamen a pluribus antiquis sacerdotibus et fidedignis, quod idem beatus Prothasius fuit de Venetia oriundus, et adhuc ibi ejus vita scripta posset inveniri. Cum aliquamdiu sedisset in espiscopatu Lausannensi, ivit in Juri que est super villam que dicitur Bieri, pro abscindendis lignis ad reedificandum ecclesiam Lausannensem, et ibi diem clausit extremum, et fuit super ramum unum a monte adductus usque ad planum ad locum qui dicitur *Birula*, quia ibi fuit facta ei quedam parva bieri, quod latine dicitur feretrum, super quod fuit portatus usque ad villam que dicitur *Bieri*, quia factum fuit ei ibi unum majus feretrum, quod in vulgari dicitur bieri, et ideo illa villa dicitur Bieri. Et inde fuit adportatus usque ad villam que modo dicitur *Sanctus Prothasius*, quæ tunc dicebatur *Basuges*, et fuit ponitus in ecclesia que dedicata erat in honore beate Marie, et quando illi qui eum portabant voluerunt eum inde adportare apud Lausannam, non potuerunt illum inde movere et sepelierunt eum ibi in ecclesia ante cancellum in navi, etc. » Cartulaire de Lausanne, pag. 28.

La chronique de laquelle est tiré ce recit legendaire présente des difficultés quant à l'époque à laquelle on doit placer l'épiscopat de S. Prothasius. Elle le

fait contemporain du roi Clovis I, du pape Agapit et de la construction d'un couvent par Ramnelène. Or, on ne sait comment concilier ces dates contradictoires, et des critiques très estimés pensent qu'il faut placer l'épiscopat de S. Prothasius au milieu du VII^me^ siecle, sous le regne de Clovis II. C'est précisement l'epoque où vivait le patrice Ramnelène. — Consultez à ce sujet l'introduction du cartulaire de Romainmotier, M.D.R. III, seconde partie, et le Mémorial de Fribourg, 1858, pag. 211 et suiv.

39

654 à 656. Bulle du pape Eugène I en faveur de l'abbaye de St. Maurice d'Agaune.

Mémorial de Fribourg, 1857, pag. 348.

40

Circa 666. *Chilmegesilus, évêque de Lausanne.*

« Post beatum Prothasium fuit episcopus Lausannensis beatus Chilmegesilus, cujus corpus honorifice jacet cum corpore beati Marii Lausannensis episcopi in ecclesia beati Marii que quondam dicebatur beati Thyrsi, de quo ita scriptum invenitur in quodam libro beate Marie Lausannensis : anno XI Clotarii regis et tempore Chilmegesili Aventicensis vel Lausannensis episcopi, Ermendrudis construxit monasterium Balmense anno domini DXXXII. » Cartulaire de Lausanne, pag. 29.

Les mêmes raisons indiquées ci-dessus à l'occasion de S. Prothasius, ont engagé à transporter l'épiscopat de Chilmegesilus au VII^e^ siècle, sous le règne du roi Clotaire III. (Mémorial de Fribourg, 1858, pag. 219 et suiv.)

41

753. Le pape Etienne II, se rendant à Paris, s'arrête à Romainmotier, et lui donne le nom de *Romanum Monasterium*. « Erat tunc temporis imparibus Galliæ rex pius, nomine Pipinus, ille Pipinus, cujus filius fuit heres et imitator Karolus Magnus; qui audiens necessitatem sanctæ Romanæ ecclesiæ, vocavit predictum dominum papam Stephanum, ut ad se veniret et de principibus tres secum deduceret, cum quibus tale consilium inveniret, quo ejus ecclesiæ subveniret; annuens precibus regis, usque Parisius venit..... In supradicto vero negotio et itinere in quibusdam Jurensibus partibus posito monasterio jussit sibi hospitium preparare; sed susceptus et servitio habi-

tantium fruitus, ut erat pius et misericors, hospitium benigne suscepit; et ex caritate locum benedixit et sanctificavit et ad honorem apostolorum ecclesias ibi consecravit, et Romanum Monasterium nominavit. » M.D.R. III. Cartulaire de Romainmotier, pag. 419 et 420.

42

755. Le roi Pepin se rend en Italie au secours du pape, en passant par Genève et la Maurienne. « Hæc Pipinus rex cum per nuncios audisset, nimium furore et ira motus, commoto iterum omni exercitu Francorum per Burgundiam, per Cavalonnum urbem, et inde per Januam usque ad Mauriennam veniens, etc. » Fredegarii chronicon, lib. V, apud Duchesne, tom. I, pag. 775.

43

766, 7 octobre. Ayroenus donne à l'abbaye de S. Maurice une terre allodiale, située à Taurniacum, *Torny* au canton de Fribourg. L'évêque Villicarius est indiqué comme supérieur de l'abbaye. *Data die martis proximo post Kalendas octobris, anno XIV regnante domno nostro Bibino rege.*

Hist. Patr. Mon. Chart. II, col. 1 et 2.

44

769 ou 770. Le roi Carloman confirme les priviléges accordés par les rois ses prédécesseurs, à l'abbaye de Moutier-Grandval. *Datum die XI Kal. Aprilis, anno primo regnante Carlomano rege. Actum*

« Rex rebus quæ inter Romanos et Langobardos gerebantur, diligenti cura pertractatis, bellum sibi contra Langobardos pro defensione Romanorum suscipiendum ratus, cum toto Francorum exercitu, Genuam Burgundiæ civitatem, juxta Rhodanum sitam venit. Ibique de bello suscipiendo deliberans, copias quas secum adduxerat, divisit, et earum partem cum Bernhardo patruo suo per Montem Jovis ire jussit; alterum ipse ducens per Montem Cinisium, Italiam intrare contendit. » Eginhardi annales, apud Pertz, I, 151. — Poetæ saxonici annalium lib. I, apud Duchesne, II, pag. 138. — Spon, hist. de Genève, tom. I, pag. 29.

47

Circa 780. Bulle du pape Adrien I, en faveur d'Althæus, abbé de St. Maurice.

Guichenon, Bibl. Sebus. Cent. II, N° 91 (anno 871). — Gallia christiana, XII, Instr 424 — Furrer, III, 27. — Mémorial de Fribourg, 1857, pag. 350.

48

804. Le pape Léon passe à St. Maurice « Medio Novembri nunciatum est ei (imperatori) Leonem papam Natalem domini secum celebrare velle, ubicunque hoc contingere potuisset Quem statim, misso ad sanctum Mauricium Karolo filio suo, honorifice suscipere jussit, etc. » Eginhardi annales, apud Pertz, Script. I, 192

49

814 ou 815. *Fredarius, évêque de Lausanne,* mort en 825.

« Tempore Ludovici imperatoris, filii Karoli magni, fuit quidam Fredarius episcopus Lausannensis, anno ab incarnatione domini DCCCXV, sed non inveni quamdiu. » Cartulaire de Lausanne, pag. 33

« Fredarius episcopus Lausannensis obiit anno domini DCCCXXV. » Ibidem, pag. 7.

Mémorial de Fribourg, 1858, pag. 242 et suiv.

50

814, 26 juillet. Deux chartes de l'empereur Louis-le-débonnaire, en faveur de l'église de Lausanne. Donation de la Balmette d'Eclépends,

de Ferreires et de Mormont. Fredarius, évêque. *Data V Kalend. augusti anno primo imperii nostri, indictione VII.*

M.D.R. VI. Cartulaire de Lausanne, pag. 238 à 241. — Zo Monumenta, tom. I, N° 1. — Verdeil, Hist. du ct n de Vaud, tom. I, pag. 36, trad. — Hauréau, G christiana, XV, Instr. 125.

51

Circa 824. Bull[illegible] pape Eugène II, en faveur du monastère de S. Maurice. Ad[illegible]

Gallia [illegible] 425. — Hist. patr. Mon. Chart. II, [illegible] 28. — Mémorial de Fribourg, 185[illegible]

L'acte porte le nom du pape [illegible] ce nom ne s'accorde pas avec l'époque de l'évêque Adalongu[illegible] faut rapporter cette pièce au pape Eugène II, élu en 824.

827 à 850. *David, évêque de* [illegible] onné en 827, tué à Anet, en 850, par le seigneur de Teg[illegible]

« David Lausannensis e[illegible] iatus est anno ab incarnatione domini DCCCXXVII, [illegible] opatum XXIIII annis, et fuit interfectus. Audivi a Cono[illegible] le Anes, quod David episcopus interfectus fuit a don[illegible] felt, quod est juxta Rifelt, et suis in villa de Anes, juxta rivum qui currit per villam, juxta quemdam grossum lapidem in quo sanguis apparuit per multos annos, et quidam homines dicti episcopi ipsum prodiderunt. Unde et villa et unde ipsi erant adhuc vocatur *Treitun*. » Cartulaire de Lausanne, pag. 33.

Mémorial de Fribourg, 1858, pag. 252 à 256.

53

Circa 830. Détention du comte Wala, ministre de Louis le débonnaire, dans le château de Chillon.

Vita Walæ, apud Pertz, Script. II, 533 à 569. — Chillon, par M. L. Vulliemin, Lausanne, 1851. première partie.

54

839, juin. L'empereur Louis le débonnaire, étant à Worms, opère le partage de ses états entre ses fils Lothaire et Charles. Lothaire eut, dans sa part, l'Italie, la vallée d'Aoste, et une portion de la Bourgogne qui comprenait les comtés du Valais, de Vaud, de Scudinge et de Wirasque. Charles eut, dans son lot, les comtés de Genève et de Lyon, etc.

Annales Bertiniani, apud Pertz, I, 434.

55

843. Traité de Verdun, réglant le partage de l'Empire. « Hludovicus ultra Rhenum omnia, citra Rhenum vero Nemetum, Vangium et Moguntiam civitates pagosque sortitus est; Lotharius inter Rhenum et Scaldem in mare decurrentem, et rursus per Camaracensem, Hainnoum, Lomensem, Castritium et eos comitatus qui Mosæ citra contigui habentur, usque ad Ararem Rodano influentem, et per deflexum Rodani in mare, cum comitatibus sibi utrimque adhærentibus. Cetera usque ad Hispaniam Carolo cesserunt. » Annales Bertiniani, apud Pertz, I, 440.

56

849, 25 août. Diplôme de l'empereur Lothaire, au sujet du monastère de Moutier-Grandval. *Dat. VIII kal. sept. anno imperii in Italia XXX, in Francia X, indict. XII. Actum Romarici monte* (Remiremont).

Bouquet, VIII, 385. — Schœpflin, A. D. I, 83 — Herrgott, Gen. II, 28. — Neugart, N° 327. — Trouillat, I, N° 56.

57

852 à 877. *Armann (ou Hartmann), évêque de Lausanne;* ordonné le 6 mars 852, mort le 14 avril 878, trois ans avant l'élection de son successeur. « Armannus Lausannensis episcopus fuit ordinatus die dominica II nonas marcii, luna XXV, anno ab incarnatione domini

pag. 34. — Il est probable que la date de l'élection doit être r
au nouveau style, attendu que le 6 mars tombe le dimanc
852.

Mémorial de Fribourg, 1858, pag. 257 à

58

854, 21 septembre. Diplôme de l'empereur Lothaire en fav
l'abbaye de Saint-Oyen de Joux (Saint-Claude). *Dat. XI kal.*
anno imperii domni Hlotarii in Italia XXXV et in Francia XV,
XI. Actum Dodiniaca villa.

Dunod, hist. des Séquanois, preuves de l'abbaye
Saint-Claude, pag. 66. — Bouquet, VIII, 393.

59

856, 28 mars. Hartmann, évêque de Lausanne, tient un synode
tille et y juge un différend élevé entre Léodande, curé de Bu
Frédolon, curé de Vuippens, relativement aux dîmes de Ma
Echarlens, Vuippens, etc. *Datum in Curtilia, V kal. april. anno*
regnante Ludovico imperatore.

M.D.R. VI. Cartulaire de Lausanne, pag. 201. — Z

62

859. Nouveau partage entre Lothaire et son frere Louis. La Bourgogne transjurane est attribuée à ce dernier « Lotharius fratri suo Hludovico Italorum regi, quamdam regni sui portionem attribuit, ea videlicet quæ ultra Juram montem habebat, id est Genuam (*Genevam*), Lausonnam et Sedunum civitates, cum episcopatibus, monasteriis et comitatibus, præter hospitale quod est in monte Jovis et Pipincensem comitatum. » Annales Bertiniani, apud Pertz, I, 453.

63

864. Lothaire se rend à Orbe à la rencontre de son frere « Lotharius .....per Gundulphi villam et Romerici-montem obviam fratri suo ad locum qui Urba dicitur, vadit; etc. » Annales Bertiniani, apud Pertz, I, 465.

64

864-866. Mort du duc Hucbert, tué près d'Orbe par le comte Conrad « Hugbertus clericus conjugatus et abbas monasterii S. Martini, qui Sancti Mauricii abbatiam et alios honores Hludovici imperatoris Italiæ, contra voluntatem ipsius tenebat, ab hominibus ejus occiditur, etc. » Annales Bertiniani, anno 864, apud Pertz, I, 466.

« Attamen idem Acephala Hucbertus novissime a Conrado comite peremptus est juxta castrum quod Urba dicitur » Reginonis chronicon, anno 866, apud Pertz, I, 577

Les auteurs ont varié quant à la date de la mort de Hucbert. Voir a ce sujet le mémoire de M. de Gingins sur les Hugonides, Archiv für Schweizer Geschichte, tom. IX, pag. 89 et 90.

65

866, 29 mars. Confirmation du roi Lothaire en faveur de l'abbaye de Moutier-Grandval. *Data IV kal. apr. anno regn. Hlotarii XI, indict. XIV. Actum in Arlegia, palatio regio* (Marley en Alsace).

Mémoire pour l'église collégiale de Moutier-Grandval, 1788, pag. 104. — D'Achery spicilegium, tom. III,

66

867, 17 janvier. Lothaire, roi de Lorraine et comte de Bourgogne, donne à sa femme Thietberge diverses propriétés situées dans les diocèses de Gre ble, de Maurienne, de Genève, de Lausanne, etc. *Dat. Aquisgran XVI kal. februarii, anno regni Lotharii XI, indict. XV.*

Bo et, XVIII, pag. 412. — Muratori, Antiq. Ital. 21.

67

867, 24 novembre ne à sa femme Thietberge des propriétés : hés, entr'autres dans ceux de Genève et ... *kal. dec. anno regni regis Hlotarii XII, indict. I. Act*

Muratori, Anti g. 122, extrait. — Orig. Guelf. II, 92.

868. L'évêque Hartmann e unis avec lui en synode à Curtilles, adjugent à Teuti Bulle, des dimes qui lui étaient disputées par Leutr Vuippens. *Facta notitia regnante domino nostro Lotha XIII.*

M.D.R. VI. Carti sanne, pag. 203. — Zapf, Mon. I, N° 5.

Comparez avec la charte du 28 ... 856.

69

869, 19 janvier. Lothaire II donne à Berta, abbesse de Zurich, fille du roi Louis le Germanique, des biens situés à Ammerschweyr (Mariville) et Schlettstadt, en Alsace. *Data XI Cal. februarii, anno DCCCLXIX, regni Lotharii XIV, indict. II, Actum Urba villa regia.*

Grandidier, Codex diplom. eccles. Argentin. tom. II, N° 136, pag. 253. — Idem, Hist. d'Alsace, tit. 202. Extrait.

70

869. L'empereur Charles-le-Chauve donne l'abbaye de St. Maurice à Boson, frère de Richilde. « Qua de re eidem Bosoni abbatiam sancti Mauritii cum aliis honoribus dedit. » Annales Bertiniani, apud

71

870, 8 août. Partage du royaume de Lorraine entre Charles-le-Chauve et Louis de Germanie. Enumération des localités partagées entre les deux frères.

Annales Bertiniani, apud Pertz, I, 488 — Duchesne, Hist. Franc. II, 453, et III, 239. — Bouquet, VII, 108. — Trouillat, I, N° 63.

72

870. Rodolphe, comte et abbé de Saint-Maurice d'Agaune, concède à l'impératrice Angelberge, à titre de præstaria (*in nomine libelli sive præstariæ*), deux terres situées dans le royaume de Toscane (*in regno Tusciæ*).

Muratori, Antiq. Ital. III, 156. — Or. Guelf. II, pag. 101.

73

871, 14 mai. Ison, moine de Saint-Gall, sur la demande de Rodolphe, qui fut plus tard roi de Bourgogne, se rend dans l'abbaye de Moutier-Grandval, pour y enseigner. Il meurt dans cette abbaye.

Eckehard, apud Pertz, II, 93. — Trouillat, I, N° 64.

74

878, 24 mars. Charles-le-Gros confirme, en faveur de l'abbaye de Moutier-Grandval, la possession de certaines propriétés données à ce monastère par Engilgozsus *Data IX kal. apr. anno incarn. DCCCLXXVIII, indict. XI, anno regni regis Karoli tertio.*

Trouillat, I, N° 65.

75

878, 10 juin. Lettre du pape Jean VIII, à Théodoric, archevêque de Besançon, dans laquelle il est question de la vacance de l'église de Lausanne. *Dat. IV idus junias, indict. XI.*

Bouquet, IX, 165. — Mansi, XVII, 89. — Hauréau, Gallia christiana, XV, Instr. 125.

76

878 à 892. *Jeronimus, évêque de Lausanne*; élu en 878 ou 879, ordonné en 881, mort en 892. « Jeronimus episcopus fuit ordinatus

anno ab incarnatione domini DCCCLXXXI, tertio anno post decessum Harmanni predecessoris sui, et tenuit episcopatum XII annis. Ejus facta plurima et bona erant scripta in Kartulario. » Cartulaire de Lausanne, pag. 4.

Mémorial de Fribourg, 1858, pag. 264 à 276.

77

879, 15 octobi Actes du concile de Mantala, dans lequel fut élu le roi Boson. Hi nimus, évêque de Lausanne, assiste au concile. *Actum apud Ma alam, anno incarnat. DCCCLXXIX, idibus octobris.*

Duches 80. — Bouquet, IX, 304.
— Du... nois, II, 586. — etc.

880, 20 juin. Epître du pa au roi Charles-le-Gros, par laquelle il l'invite à perm onimus reste en possession paisible de l'évêché de I *Dat. XX die mensis junii, indict. XIII.*

Bo 90. — Mansi, XVII, 178.

881, 28 février. Le prêtre V onne à l'église de Lausanne des terres situées à Comb s le territoire de Granges. Hieronimus évêque. *Dat. I. é anno I, regn. Karolo imperatore.*

M.D.R. VI. Cartulaire de Lausanne, pag. 342.

80

Circa 881. Lettres du pape Jean VIII aux Genevois, pour les inviter à obéir à l'évêque Optandus, nouvellement nommé. Trois lettres du même adressées à Oltramne, archevêque de Vienne, sur le même sujet. *Sine data.*

Spon, édit. 1730, I, 35, notes. — Sirmond, III, pag. 516 à 518. — Besson, pag. 8. — M.D.G. II, pag. 134.

81

884, 20 sept. L'empereur Charles-le-Gros confirme, en faveur du monastère de Moutier-Grandval, la donation de plusieurs terres, entre

autres celle de Nugerol. *Dat. XII Kal. Oct. anno DCCCLXXXIV, indict. III, regni VIII, imp. IV, Actum Radesbonæ.*

Mémoire pour l'église collégiale de Moutier-Grandval, pag. 105. — Bouquet, IX, 334. — Herrgott. Gen. II, 51. — Neugart, N° 550. — Schœpflin, A. D. I, 93. — Zeerleder, N° 5. — Trouillat, I, N° 67.

82

885, 15 février. L'empereur Charles-le-Gros donne à Vodelgise, vassal de Rodolphe (vassallo Ruodolfi fidelis et dilecti marchionis nostri), diverses terres situées dans le comté de Vaud, savoir à Champagne, Fiez, Corcelles, Clendy, Epautheyres, Suchy, Grava, etc. *Dat. XV kal. martii, anno imperii in Italia V, in Francia III, indict. III.*

M.D.R. VI. Cartulaire de Lausanne, pag. 132 — Zapf, Mon. 1, N° 9. — Verdeil, hist. du canton de Vaud.

cupat, et apud S. Mauritium, adscitis secum quibusdam primoribus et nonnullis sacerdotibus, coronam sibi imposuit, regemque se appellare jussit. Post hæc mittit legatos per universum regnum Hlotharii, et s[r] onibus pollicitationibusque episcoporum ac nobilium virorum [ ]tes in sui favorem demulcet. Quod cum nunciatum esset Arn[ ]illico cum exercitu super eum irruit; ille vero per artissima [ ]era fuga dilapsus, in tutissimis rupium locis salutis præsidi[ ] quæsivit; Omnibus itaque diebus vita sua Arnolfus et Zvent[ ]lus filius ejus eundem Ruodulfum persecuti sunt, nec tamen eun[ ]. Reginonis chronicon, apud Pertz, I, 598.— C[ ]nales Fuld. Cartular. Lausann. pag. 8.

888, 10 juin. Rodolphe [ ]ye de Romainmotier à sa sœur Adélaïde. *Dat. IV* [ ]*anno regni I, ab incarn.* *DCCCLXXXVIII, indict.* [ ]*revilla* (Urba villa). Mabillon, Ann[ ]90.— Or. Guelf. II, 103.— M.D.R. III. C[ ]omainmotier, pag. 577.

888, octobre. Rodolphe se [ ]nne, auprès du roi Arnolf, qui lui avait déclaré la guerr[ ]at la paix avec lui. « Ruodolfus, inito consilio cum primoribus Alemannorum, sponte sua ad regem (Arnulfum) urbem Radasponam usque pervenit, multaque convenienter inter ipsos adunata, ipse a rege cum regi permissus, sicut venit, ad sua remeavit. » Annales Fuldenses, apud Pertz, I, 406. — Conf. Hermann Contract.

87

888. Le roi Rodolphe se fait donner la bénédiction royale par l'évêque de Toul. « Interim dum hæc aguntur, ordinatur Dodilo Camaracensium vel Atrebatensium ecclesiæ episcopus XVI kal. aprilis. At hi, qui ultra Juram atque circa Alpes consistunt, Tullo adunati, Hrodulfum nepotem Hugonis abbatis per episcopum dictæ civitatis benedici in regem petierunt qui et ita egit. » Annales Vedastini, apud Pertz, I, 525.

88

888, 21 décembre. Vodelgise fait donation à l'évêque Hiéronimus des terres qui lui avaient été données par l'empereur Charles, sous date du 15 février 885. *Dat. die Sabato XII kal januarii, anno primo regnante Ruodulfo rege.*

M.D.R. VI. Cartulaire de Lausanne, pag. 133. — Zapf. Mon. I, N° 12. — Hauréau, Gall. Christiana, XV, Instr. 126.

89

(Circa 888). Expédition du roi Rodolphe contre les Normands. « Tunc Franci conjurantes contra Carolum Juniorem ejiciunt eum de regno, et Odonem ducem Aquitaniæ elevant. Quo tempore Rodulfus rex Burgundiæ cum hoste fortissimo Lemovicinum appulit (rogatu Odonis regis, nam ipse Franciam tutabat), et congregati sunt contra eum innumerabiles hostes Normannorum. Et commisso prælio in loco qui dicitur ad Destricios, usque ad internecionem devastati sunt pagani, et exinde fugientes, non ultra fiduciam præsumpserunt veniendi in Aquitaniam. Rodulphus autem gratias Deo, pro cujus amore animam suam posuerat, referens, cum magno triumpho regressus est. » Ademari histor. lib. III, apud Pertz, IV, 123.— Vaissette, Hist. génér. du Languedoc, II, 25.

Il y a beaucoup d'analogie entre le récit de cette expédition et celui d'une expédition semblable attribuée par d'autres chroniqueurs à Raoul, roi de France. Celle-ci aurait eu lieu en l'an 930. Frodoard la raconte en ces termes *Anno DCCCCXXX. Rodulfus Rex Nordmannos de Ligeri, qui Aquitaniam deprædationibus infestabant, in pago Lemovicino uno prælio pene delevit et Aquitanos sibi subditos fecit.* — On trouve dans une autre chronique de France, sous l'année 930 : *Quippe cum per septem annorum spatia idem Dani, qui et Normanni, Neustriam et Aquitaniam devastando, Arvernum usque perrenissent, idem rex gloriosus Rodulphus ab Aquitanis in auxilium evocatus, cum exercitu valido festinus accurrit. Commissoque prælio cum iisdem Normannis, in loco qui dicitur ad Districta, Deo* [illegible] *etc. Ex fra-*

d'Adémar, et qu'il n'y a eu en réalité qu'une seule expédition, à savoir celle de l'an 930.

90

890, 2 sept. Le c mte Manassès fait donation à l'église de Lausanne de terres situées à Mustinie *, dans le diocèse de Genève. *Actum Lausannensi cas , IV nonas septembr. anno III regnante Ruodulfo rege.*

M.D. . VI. Cartulaire de Lausanne, pag. 283. — Zapf, Mo I, N° 13.

* Montigny, villa

892, 27 avril. Lé ıe nouvelle donation en faveur de l'évêque Hieronim de biens situés à Mustinie et à Lugrin. *Datum die jo* tii, *anno VI regn. Ruodulfo.*

M.D.R. VI. Car ısanne, pag. 285. — Zapf. Mon. I, N° 1.

Comparez cette donation ave .. 890.

L'année VI du règne indiqué de l'incarnation. Néanmoins nous plaçons cette pièce en 892, 27 avril tombe le jeudi en 892. D'ailleurs ce fut en 892 que l'év us, nommé dans cette charte, termina sa carrière.

892 à 927. Avant la mort de s, l'archidiacre Regenfred s'était fait nommer par violence, evêque de Lausanne. Mais le roi Rodolphe étant venu à Lausanne, le clergé et le peuple demandèrent que le diacre Boson leur fût donné comme évêque, ce à quoi le roi donna son consentement. Boson fut élu en 892 et ordonné à Soleure le 4 décembre de la même année. Il tint l'épiscopat pendant 25 ans, soit jusqu'en 927.

« Boso Lausannensis episcopus electus est anno ab incarnatione domini DCCCXCII, et fuit ordinatus in Salodoro II nonas decembris, et tenuit episcopatum XXV annis. Quomodo fuit electus et quedam facta valde bona scripta erant in Cartulario supradicto. Fuit autem comprehensus in villa Ransoldingis anno ab incarnatione DCCCCXII. » Cartulaire de Lausanne, pag. 35. — Ibidem, pag. 9.

Voir sur l'élection de Boson, Cartulaire de Lausanne, pag. 54 à 56. — Mémorial de Fribourg, pag. 277 à 291.

93

894, avril. Le roi Arnolf, à son retour d'Italie en Allemagne, force le passage dans la haute Bourgogne et dévaste la Transjurane. « Arnulfus. .. pervenit autem usque Placentiam. Inde conversus per Alpes Penninas, Galliam intravit et ad S Mauritium venit. Rodulfum quem quærebat, nocere non potuit, quia montana conscendens, in tutissimis locis se absconderat. Regionem inter Jurum et Montem Jovis exercitus violenter attrivit. Post hæc Wormatiam venit ubi placitum tenuit. » Reginonis chronicon, apud Pertz, I, 606.

94

895, 28 janvier. Diplôme du roi Rodolphe réglant qu'à l'avenir aucun évêque ne serait nommé à Lausanne, sinon par le consentement du clergé et du peuple *Dat V Kal. febr. anno ab incarn. DCCCXCV regn. Rod. VIII, indict. XIII.*

M.D.R. VI. Cartulaire de Lausanne, pag. 53. — Zapf, Mon. I, N° 15. — Verdeil, Hist. du canton de Vaud, I, 41, trad. — Conservateur suisse, III, 39, trad. — Hauréau, Gallia christiana, XV, Instr. 127.

95

896. Le comte Gerlandus et sa femme Ayroara font donation à l'église de Lausanne de cinq manses situées dans les fins de Renens. *Dat. die martis anno VIII, intrante nono, regnante Ruodolfo.*

M.D.R. VI. Cartulaire de Lausanne, pag, 88. — Zapf, Mon. I, N° 21 (anno 920). — Hauréau, Gallia christiana, XV. Instr. 128.

Le 13 janvier tombe le mardi en 896, ce qui s'accorderait parfaitement avec les années du règne, en supposant qu'elles ont été comptées depuis la mort de l'empereur Charles-le-Gros, soit depuis le 13 janvier 888, ainsi que cela est admis par quelques auteurs. Mais, comme le jour de l'année n'est pas indiqué, ce rapprochement n'a peut-être pas grande portée. Il est néanmoins assez curieux pour être signalé.

96

pour contraindre Bernard, évêque de Genève, à se rendre au synode convoqué à Vienne. Lettre des dits à l'évêque de Genève.

Tiré du Cartulaire de Saint-Hugues, évêque de Grenoble ; M.D.G. IX, 454.

97

899, 14 mai. Le roi Rodolphe confirme les donations antérieures faites à l'église d[e] Lausanne par Réginold, Vodelgise, Manassès et Gerlandus. *Dat. die idus maii, anno XII regn. Ruodulfo, indict. VI. Actum Lausane.*

Cartu[laire de Lausanne], pag. 286. — Zapf, Mon. I, N° 22 [de Bourgogne].

L'indiction ne concorde pas. Comparez cette charte avec les précédentes des années 885, 890, 892 et 896.

(900, 11 novembre). Ech[ange entre] comte Turimbert et l'évêq[ue] [Lausanne] *die martis III idus novembris, anno XIII regnante R[uodulfo]*.

M.D.R. VI. Cart[ulaire de Lausa]nne, pag. 203. — Zapf, Mon. I, N° 2[5].

La concordance des notes ch[ronologiques] permet de rapporter cet acte au mardi 11 novembre 900. Elle p[ermet aussi] de la rapporter au mardi 11 novembre 923, en supposant que le règne de Rodolphe II a commencé en 911. Cette dernière opinion a été adoptée par quelques auteurs ; cependant il y a peut-être plus de raisons pour donner la préférence à la date du 11 novembre 900. Mémorial de Fribourg, année 1855, pag. 340. Notes.

99

901, 18 août. Le roi Rodolphe donne au prêtre Aymon deux manses situées à Mornay. *Dat. XV kal. sept. anno XIV regn. Ruodulfo.*

Investiture datée du 19 août 902, donnée par Fredarius, comte palatin du roi Rodolphe. *Dat. die Jovis XIV kal. septembr. anno XV regn. Ruodulfo.*

M.D.R. VI. Cartulaire de Lausanne, pag. 80, 81 et 83. — Zapf, Mon. I, N° 16.

100

(**904, 27 avril.**) Fredarius donne à l'église de Lausanne des terres situées au Biez, dans les fins de Renens. *Dat. die dominica V kal. maii, anno XVII regn. Ruodolfo.*

M.D.R. VI. Cartulaire de Lausanne, pag. 87. — Zapf, Mon. I, N° 17.

Le jour de la semaine ne concorde pas avec la date indiquée par l'année du regne. Il faut donc supposer une erreur dans les chiffres

101

(**904, 10 décembre.**) Le roi Rodolphe, à la demande de l'abbé Berno, accorde au monastère de Gigny, la cellule de Baume, près de Lons-le-Saulnier. *Dat. IV idus decembr. anno incarnat. DCCCCIV, indict. VI, anno XVI regn. Ruodulfo. Actum Nova Villa*

Bouquet. IX, 692. — Baluze, Miscell. II, 161. — Or. Guelf. II, 107

102

(**906, 4 mai.**) L'évêque Boson donne au diacre Airfredus des dîmes à percevoir à Béthusy, près Lausanne. *Datum die dominico IV nonas mai, anno XVIII regnante Ruodulfo*

M.D.R. VI. Cartulaire de Lausanne, pag 96. — Zapf, Mon. I, N° 25 (anno 927 vel 928). — Hauréau, Gall. Christiana, XV, Instr. 129.

L'année du règne indiquerait l'an 905, mais le 4 mai tombe le dimanche en 906, et nous croyons devoir donner la préférence à cette dernière année.

103

906, 18 juillet. Jugement par l'épreuve du fer chaud, rendu par le roi Rodolphe, en faveur de l'évêque Boson, au sujet de la possession d'une forêt du Jorat. *Dat. in Corsiaco villa, die Lunis XV kal. aug. anno XX regn. Ruodulfo.*

M.D.R. VI. Cartulaire de Lausanne, pag 169. — Zapf, Mon. I, N° 19. — Conservateur suisse, I, 96, trad. — Verdeil, Hist. du cant. de Vaud, I, 44, trad.

L'année du règne indiquerait l'an 907 de l'incarnation, mais comme le XV

règne, et de donner la préférence à la date indiquée par la coincidence du jour de la semaine et du jour du mois.

104

910, 14 avril. l roi Rodolphe confirme, en faveur de Hugo et de Warner, la por ssion de la villa de Pirrhois, qu'ils tenaient à titre *précaire* du mo stère de Saint-Maurice *Dat. Acauno monasterio, XVIII kal. maii nno incarn. DCCCCX, anno XXIII regn. Rodulpho.*

Bouquet, IX, 693.

105

(911 ou 912, 24 emme Eldegundis donnent à l'église de Lausanne ue Combremont, dans le territoire de Granges. *Dat. VIII kal. mau, anno XXV regn. Ruodulfo.* — L'invet e du 25 avril après la mort du roi, *die sabbato VII ka le post obitum Ruodulfi regis filio suo Ruodulfo rege.*

M.D.R. de Lausanne, pag. 344.

Les notes chronologiques n pour l'acte de donation, car le VIII des kalendes de mai tomb 911, tandis que l'année 25 du règne indique l'an 913.

Quant à l'acte d'investiture, es de mai tombe bien le samedi en 912. Or, comme cette inve rieure à la mort de Rodolphe I, cela placerait cette mort en 911 du règne n'étant pas indiquée, il est possible que cet acte n'ait plusieurs années après.

Il est à regretter que les dates de ces deux pièces ne soient pas plus concluantes, car leur comparaison aurait pu fournir un moyen de fixer exactement l'époque du décès de Rodolphe I.

RODOLPHE II.

106

(912, 25 octobre.) Mort du roi Rodolphe I. Son fils Rodolphe II lui succède. Les chroniques sont partagées au sujet de l'époque de la mort de Rodolphe I.

Le Cartulaire de Lausanne et les annales de Flavigny la placent au dimanche 25 octobre 911. — *Ruodulfus rex obiit anno domini*

DCCCCXI, die dominico VIII kal. novembris. Cartulaire de Lausanne, pag. 8. — *911. Hoc anno obiit Roudolfus rex, die dominico VIII kal. novembris* Ann. Flaviniac. apud Pertz, script. III, 149 et s.

La chronique de Saint-Gall et d'autres chroniques allemandes placent cette mort en 912. — 912: *Chonradus filius Chonradi comitis a Francis et Saxonibus, seu Alamannis ac Bauguariis rex electus. Et Hlodarii Karolum regem Galliæ super se fecerunt. Ruodulfus rex Burgundiæ ad civitatem Basileam, et inde ad propria. Karolus in Alsatiam, et Chonradus in Hlodarios; et facta fide ficta Chonradus in Hlodarios iterum usque ad Aquas: et Hlodarii quosdam in Argentinam civitatem, eaque vastata et combusta est. Stella cometis: et Ruodulfus rex obiit felici exitu, filiusque ejus rex nomine patris elevatus.* Annales Alamannici, apud, Pertz, I, 55. — *Anno 912. Rudolfus rex Burgundie obiit, et Rudolfus, filius eius, regni illius iura disposuit annos 25* Herimanni Aug. chronicon, apud Pertz, V, 112.

Il semble au premier abord qu'il n'y aurait rien de plus naturel que de donner la préférence à la date indiquée par le Cartulaire de Lausanne: mais cette date n'est pas exacte, puisque le 25 octobre ne tombe pas le dimanche en 911. Il faut observer d'ailleurs que la chronique de Saint-Gall mérite une confiance plus grande, parce qu'elle est plus circonstanciée et parce qu'elle a été écrite par un contemporain.

Du reste, quelle que soit l'opinion que l'on adopte sur cette question controversée, elle ne saurait lever toutes les difficultés chronologiques qui se présentent pour cette époque

107

(**916, 14 février.**) *Præstaria*, soit concession précaire, stipulée par Sienanus, en faveur de l'abbaye de Saint-Maurice. Cette convention a pour objet des terres situées dans le pays de Vaud et dans un lieu appelé *Et certum* et *Calmil? – Datum dominico XVI kal marcii, anno V regnante domno nostro Rodulfo.*

Hist. Patr. Mon. Chart. II, 26 (14 févr. 915).

Le 14 février ne tombe le dimanche, ni en 915, ni en 916 Mais on pour-

108

917. La ville de Bâle est détruite par les Huns. « Basilea ab Ungariis destruitur. Ungarii per Alemanniam Alsacii et regnum Lotharii invadunt. Burchardus dux constituitur. » Annales Mellicenses, apud Pertz, IX, 496. — Trouillat, I, N° 75, et II, N° 1

109

919. Le roi Rodolphe II est vaincu à Winterthour, par Burchard, duc de Souabe : « ... gna apud Winterturum inter Rudolfum regem ... mannia commissa, rex a duce victus fugatu... Chronicon, apud Pertz V, 112. — Ann. S. Gall., ap... — Trouillat, I, N° 76

920, 22 septembre. Le p... onne à l'église de Lausanne des terres situées à Morna... de Renens. *Datum die Sabati X kal. octobr. anno ... Ruodulfi regis, regnante filio suo domino Ruodolfo ...*

Investiture datée du 19 ... *um die Jovis XIV Kal. septembr. anno XV regn. Ruo...*

M.D.R. VI. Cart... sanne, pag. 82. — Zapf, Mon. I, N° 20

921, 14 avril. Reinfred donne à Turembert tout ce qu'il possède à Vouvry, dans le Bas-Valais, *in pago Caput lacensis, in villa Vuoureia. Datum die Jovis XVIII kal. maii, regn. rege Heinrico anno II, Christi DCCCCXXI. Actum Agauno.*

Hist. Patr. Mon. Chart. II, 27.

112

921, 922. Le roi Rodolphe II épouse Berthe, fille de Burchard, duc de Souabe. Il est appelé au trône de Lombardie, par les sujets mécontents de Bérenger, et se rend en Italie, où il s'empare de l'autorité royale. Muratori croit qu'il arriva dans ce pays vers la fin de l'année 921.

« Quo tempore Rudolfus, rex superbissimus, Burgundionibus imperabat : cui in augmentum potentiæ hoc accessit ut potentis-

sumi Suevorum ducis Burchardi filiam nomine Bertam sibi conjugio copularet. Igitur Italienses nuntiis directis hunc ad se venire, Berengarium vero expellere petunt. » Liutprand, anno 922, apud Pertz, III, 299.

« Berengario Langobardorum rege regno ab optimatibus suis ob insolentiam ejus deturbato, Rodulfus Cisalpinæ Galliæ rex ab ipsis in regnum admittitur. » Flodoardi chronicon, anno 922, apud Pertz, III, 370.

« Ruodolfus rex filiam Purchardi ducis accepit. » Hepidani annales, anno 922, apud Pertz, I, 78.

113

921, 922. Le roi Rodolphe II reçoit la lance et les clous de la vraie croix, provenant de l'empereur Constantin. « Rodulfus regnum Italiæ obtinuit anno domini 921. Hic fuit filius Ricardi (sic) ducis Burgundiæ, qui invitatus ab Italicis in Lombardiam venit et Berengarium regem bellando vicit et sic regnum obtinuit, cui lancea mirandi operis cum clavis Christi quondam Constantini donatur a Sansone comite, quæ Henricus rex obtinuit et ad tutamen imperii posteris reliquit. » Andreæ Danduli chronicon, apud Muratori, Rer Ital. Script. XII, 200.

114

922, 4 février. Le roi Rodolphe, à la requête de Lambert, archevêque de Milan, et d'Adalbert, marquis d'Ivrée, confirme, en faveur de Aichard, évêque de Parme, la donation faite par ses prédécesseurs de l'abbaye de Saint-Remi de Berceto. *Dat II nonas februarii, anno incarn. DCCCXXII, indict. X, regnante Rudolfo in Burgondia anno XI, in Italia I. Dat. Ticini civitate* (Pavie).

Muratori, Ant. Ital. VI, 325. — Affo, Parma, I, 327. — Or. Guelf. II, 111.

115

922, 3 décembre. Le roi Rodolphe prépose Adalbert, évêque de Bergame, à la reconstruction et fortification de la dite ville de Bergame, détruite par les Hongrois. Il confirme les franchises de son église. *Dat. III non. decembris, anno incarnat. DCCCCXXII, regn.*

118

922, 5 décembre. Le roi Rodolphe [illegible] à la demande de Hugues Lothaire, confirme aux [illegible] de Parme [illegible] Bodet. Mon. hist. S. regn. [illegible] VI abbé [illegible] nommé BODOMIR, [illegible] Louis I et Berengaire II, [illegible] Pertz. Leges II, 113

Mais [illegible] ne tarda pas à [illegible] Mais [illegible] une [illegible] Berengaire [illegible]

923. Le roi Rodolphe [illegible] Lotharic à Pavie [illegible] « Rodolphus Conradi Burgundiæ, in regnum [illegible] cumque devicit, [illegible] sibi obtemperare, apud [illegible] suspectos [illegible] » Luitprand, apud Pertz, III, 304.

[illegible] Hungari [illegible] ingressi. et Berengarium [illegible] ant [illegible] et, hoc tamen [illegible] id Pertz, III, 306

923, 11 novembre. Plusieurs auteurs rapportent à cette date la pièce que nous avons indiquée plus haut, sous date du 11 novembre 900. *Zapf Mon. N° 23.* — M.D.R. X. Histoire du comté de Gruyère, tom. I, *pag. 3*

119

924, 12 mars. Destruction et incendie de la ville de Pavie par les Hongrois que Bérenger avait appelés à son secours.

« Usta est infelix olim formosa Papia anno dominicæ incarnationis 924, quarto Idus martii, indictione XII, feria VI, hora III. » Luitprand, apud Pertz, III, 304.

« Hungari ductu regis Berengarii quem Langobardi pepulerant Italiam depopulantur. Papiam quoque urbem populosissimam atque opulentissimam, igne succendunt, ubi opes perire innumerabiles;

ecclesiæ quadraginta tres succensæ; urbis ipsius episcopus cum episcopo Vercellensi, qui secum erat, igne fumoque necatur. Atque ex illa pœne innumerabili multitudine ducenti tantum superfuisse memorantur. Qui ex reliquiis urbis incensæ, quas inter cineres legerant, argenti modios octo dederunt Hungaris, vitam, murosque civitatis vacuæ redimentes. » Flodoardi chronicon, apud Pertz, III, 373

120

924, mars. Assassinat du roi Bérenger par Flambert et ses conjurés Liutprand, apud Pertz, III, 300. — Muratori, Ann. d'Italia.

121

924, avant le 27 septembre. Le roi Rodolphe repousse les Hongrois avec le secours de Hugues de Vienne. « His expletis, Hungari per abruta transeuntes Alpium juga, veniunt in Galliam. Quos Rodulfus Cisalpinæ Galliæ rex. et Hugo Vienneusis, inter angustias collium Alpinarum claudunt. Unde inopinato per devia montis evadentes, Gothiam impetunt. Quos insequentes prædicti Duces sternunt ex eis quos reperire poterant. Interea Berengarius Italiæ rex a suis interimitur » Flodoardi chronicon, apud Pertz, III, 373.

122

924, 27 septembre Le roi Rodolphe prend sous sa protection l'évêque de Crémone et son église ; il confirme leurs possessions et leurs droits. *Dat. V kal. octobris, anno incarn DCCCCXXIV, regn. Rodulfo in Burgondia XV, in Italia III, indict. XIII. Actum in pratis de Grannis.*

Muratori, Ant. Ital. VI, 49. — Or. Guelf. II, 115.

123

924, 8 octobre. Le roi Rodolphe accorde à l'évêque de Parme la terre de Sabloneta sur le Pô. *Dat. VIII idus octobr anno incarnat. DCCCCXXIV, regn. Rodulfo in Burgondia XIV, in Italia IV. Dat Papiæ.*

Ughelli, II, 153. — Affo, Parma, I, 332. — Or. Guelf. II, 117.

124

Plaisance. *Dat. pridie idus novembr. anno incarnat. DCCCCXXIV, regn. Rodulfo in Italia III, indict. XII. Actum Veronæ.*

Muratori, Ant. Ital. II, 41 — Or. Guelf. II, 118.

125

924, 12 novem re. Le roi Rodolphe accorde des immunités au couvent de St. no, près Vérone. *Dat. pridie idus novembr. anno incarnat. DCC XXIV, regn. Rodulfo in Italia III, indict. XIII. Actum Veronæ*

Ughelli, V, 740. — Or. Guelf. II, 121.

924, 12 novem . nfirme, en faveur de Sibi- cho, évêque de as et les priviléges de son église. *Dat. pridie idus no carnat. DCCCCXXIV, regn. Rodulfo in Italia III, ind n Veronæ.*

Muratori, 55. — Or. Guelf. II, 120.

924, 5 décembre. Le roi fidèle Obertus le vieux château d'Asti et d'autres bien *novembris, anno incarnat. DCCCCXXIV, indict. XV, domini Rodulphi serenissimi regis in Italia quarto* (sic).

Patr. Mop. Chart. I, 123.

(925, 28 février.) Privilége du roi Rodolphe en faveur d'Urso, doge de Venise. Le roi accorde aux envoyés du doge, la confirmation des libertés et immunités dont les Vénitiens avaient joui sous les anciens empereurs et rois. Il leur confirme aussi le droit de battre monnaie. *Data II kal. mart. anno dominicæ incarnationis DCCCCXXIIII, D. Rodulphi invictissimi Regis hic in Italia IIII, indictione XIII. Actum Papiæ.*

Cette pièce n'était connue jusqu'ici que par quelques extraits, entre autres par un passage de la chronique de Dandolo, *apud Muratori, Rerum Ital. Script. XII, 200.* Nous avons reçu dernièrement, de de Venise, une copie de ce diplôme que nous nous proposons de publier aux *pièces annexes.*

129

925, 926. Mort de Burchard, duc d'Allémanie, et fin du règne de Rodolphe en Italie. Hugues de Vienne est élu roi à sa place.

« Burcardus in Italiam ingressus, dum totam sibi terram subjicere et multos decipere cogitat, ipse dolositate illius gentis prævventus, dum studet evadere, subito lapsus infrænis equi in foveam, veluti casui illius præparatam, cecidit, hoc insperato obitu miserabiliter vitam finivit. » Herimanni Aug. Chronicon, apud Pertz, V, 113.

« Hugo filius Bertæ rex Romæ super Italiam constituitur, expulso Rodulpho Cisalpinæ Galliæ rege, qui regnum illud pervaserat, et alteri feminæ, vivente uxore sua, se copulaverat, occiso quoque a filiis Bertæ Burchardo Alamannorum principe, ipsius Rodulfi socero, qui Alpes cum ipso transmearat, Italiam regni gratia recuperandi genero. » Flodoardi chronicon, apud Pertz, III, 376 (anno 926.)

« Rodulfus vero per Alpes Penninas fuga lapsus Burgundiam petit. Erat namque indicio 14, annus dominicæ incarnationis 926. » Regum et Imperatorum catalogi, apud Pertz, III, 218.

130

926, 18 janvier. Anselme, comte des Equestres, et Ugo, comte du palais, siégeant en cour de justice à St. Gervais (Genève), prononcent un jugement au sujet de biens situés à Avenacum dans le comté de Nyon. *Dat. die mercurii XV kal febr anno XV regn Rodulpho. Actum in vico S. Gervasii in urbe Genevensi, extra muros.*

Cibrario et Promis. Doc. pag. 1.

131

926, 3 novembre. Le roi Rodolphe assiste à Worms à une donation faite par Henri, roi de Germanie, en faveur de l'évêque de Coire. *Dat. III non. novembr. anno incarnat. DCCCCXXVI, indict. XIV, anno VI regn. Henrico. Actum in civitate Vuormatia.*

Zapf, Mon. I, N° 24. — Würdtwein, Nova subsidia, III, 344. — Mohr, Codex diplomaticus, N° 41.

« Libo Lausannensis episcopus ordinatus est anno ab incarnatione domini DCCCCXXVII, et tenuit episcopatum V annis. » Cartulaire de Lausanne, pag. 35. — Ibidem, pag. 9 et 56.

Hist. Patr. Mon. Chart. I, 130. — Mémorial de Fribourg, 1858, pag. 292 à 296.

133

929, 4 mars. Le prêtre Vitalis fait donation à l'église de Lausanne de terres situées à Mézery, dans les fins de Renens. L'évêque Libon lui accorde, à titre de *præstaria*, pour le terme de 5 ans, la jouissance de diverses terres *Dat. die mercuris IV nonas martis, anno XVII regn. Ruodulfo Ruodulfi regis.*

M.D.R. VI. Cartulaire de Lausanne, pag. 231. — Zapf, Mon. I, N° 26.

134

929, 14 juin. Adélaïde, duchesse de Bourgogne, sœur du roi Rodolphe I, donne le couvent de Romainmotier à Oddon, abbé de Cluny. *Dat VIII X. K. Julii, anno V regnante Rodulfo, indictione II. Actum in villa Boiaca.*

Archives de Fribourg. — Mabillon. in elogio S. Odonis, pag. 135 et seq. — Bouquet, IX, 693. — Or. Guelf. II, 104. — M.D R. III. Cartulaire de Romainmotier, pag. 420.

135

932 à 947. *Béro ou Bérold, évêque de Lausanne.*

« Bero Lausannensis episcopus ordinatus est anno ab incarnatione domini DCCCCXXXII, et tenuit episcopatum XVI annis. » Cartulaire de Lausanne, pag. 35. — Ibidem, pag. 9.

Mémorial de Fribourg, 1858, pag. 297 à 302.

136

933. Traité entre Rodolphe II, roi de Bourgogne, et Hugues, roi d'Italie. Rodolphe renonce à tous ses droits sur la couronne d'Italie. Hugues lui abandonne, en échange, ses droits sur la Bourgogne et la Provence, à l'exception du comté d'Arles

tis, omnem terram quam in Gallia ante regni susceptionem tenuit Rodulfo dedit, atque ab eo jusjurandum, ne aliquando in Italiam veniret, suscepit. » Liutprand, apud Pertz, III, 314. — Conf. Muratori, Annal. d'Italia, anno 933; de Gingins, les Hugonides, pag. 166. (Archiv für Schweizer. Geschichte, tom. IX.)

137

935, 20 février. Donation faite par la comtesse Eldegarde, veuve du comte Ayrbert, en faveur du monastère de St. Pierre de Satigny, dans le pays des Equestres. *Dat. die veneris X kal. martii, anno XXIII regnante Rodulfo.*

Guichenon, Bibl Sebus. Cent. I, N° 32 (anno 1007). — Hist. Patr. Mon. Chart. II, 111 (anno 1015). — M D.G. II, 2e partie, pag. 16 (anno 934).

Le 20 février tombe le vendredi en 935, ce qui coincide avec l'année du règne comptée à partir de 912.

138

935. Entrevue et traité du roi Rodolphe II, avec Henri, roi des Allemands, et Rodolphe, roi des Français. « Unde Rex Suessoniis placitum cum regni primatibus habuit, deinde locutus cum missis Heinrici, ad ejus properat colloquium, ubi etiam Rodulfus rex Jurensis interfuit. Pactaque inter ipsos amicitia, etc. » Flodoardi chronicon, apud Pertz, III, 382 — De Gingins, les Hugonides, p. 174. (Archiv für Schweizer. Geschichte, tom. IX.)

139

937, 11 juillet. Mort du roi Rodolphe II. il est enseveli à St. Maurice.

« Ipso anno Ruodulphus Burgundiæ rex defunctus, Agauni apud S. Mauritium sepultus est, filiusque ejus Cuonradus regnum pro eo suscepit. » Herimanni Aug. Chronicon, apud Pertz, V, 113.

« Ruodulfus rex filius Ruodulfi regis obiit anno domini DCCCCXXXVII. » Cartulaire de Lausanne, pag. 9.

« V idus Julii Rodulfus rex obiit. » Obituaire de Mersebourg.

ONRAD-LE-PACIFIQUE.

140

937 ou 938. Co nencement du règne de Conrad, fils de Rodolphe II.

« Rodulfus ensis ac Cisalpinæ Galliæ rex obiit, cui filius parvus Chonradus regno succedit. » Flodoardi chronicon, anno 937, apud Pertz, II 384.

« Chuonradi rex, filius Ruodulfi regis, regnare cepit anno domini DCCCCXX usanne, pag. 9.

Conrad fut ; c'est ce qui résulte de la charte du roi R 11, où il est dit « Ob animæ nostræ remedium locique honorificentiam, ubi pater noster nosque post eum r em et benedictionem adepti sumus, etc. »

938. Mariage de Berthe, lolphe II, avec Hugues, roi d'Italie.

nd, apud Pertz, III, 319

938, 12 décembre. Traité it fiançailles entre Lothaire fils de Hugues, roi d'Italie, et Adelaïde, fille du roi Rodolphe II. Dot de 4580 manses. *Dat. pridie idus decembr. anno incarnat. DCCCCXXXVIII, regni Hugonis XII, filii ejus Lotharii anno VII, indict. XI. Actum in Burgundia in curte quæ Columbaris dicitur.*

Ex Bullarii Casinensis tomo II, pag. 41; Or. Guelf. II, pag. 141. — L'original aux archives de St. Sauveur à Pavie.

L'acte ci-dessus ne contient que les fiançailles d'Adelaïde, qui était alors âgée seulement de sept ans. Le mariage s'accomplit trois ans avant la mort de Lothaire, soit en 947. (Odilon, vie d'Adélaïde, apud Pertz, IV, 633 et suiv.)

143

940. Le roi Conrad accompagne l'empereur Othon, par lequel il avait été enlevé par fraude. « Otho rex Heinrico, fratri suo, regnum Lothariense committit. Tumque cum diversarum gentium, quas

secum adduxerat, multitudine, post Ludovicum in Burgundiam proficiscitur, habens secum Conradum, filium Rodulfi regis Jurensis, quem jam dudum dolo captum sibique adductum retinebat. » Flodoardi chronicon, apud Pertz, III, 387.

144

940. Les Sarrazins occupent et brûlent le couvent de St. Maurice « Collecta trans marinorum, sed et Gallorum, quæ Romam petebat, revertitur, occisis eorum nonnullis a Saracenis; nec potuit Alpes transire propter Saracenos, qui vicum Monasterii Sancti Mauritii occupaverant. » Flodoardi chronicon, apud Pertz, III, 388. — Bouche, hist. de Provence, I, 802.

145

942. Les religieux du monastère d'Agaune concèdent à Albéric, comte de Mâcon, plusieurs églises et terres situées au pays de Warasque, dans le comté de Scodinge. *Dat. die dominico, anno V regn Chuonrado.*

Guichenon, Bibl. Sebus. Cent. I, N° 23. — Dunod, hist. des Séquanois, II, 596. — Hist. Patr. Mon. Chart. II, 35 (anno 941). — Guillaume, Histoire des sires de Salins, tom. I, preuv. pag. 5.

146

943, 28 mars. Præstaria concédée par la congrégation de St. Maurice d'Agaune, pour des biens situés à Salins. *Dat die martis V kal april. anno VI regn. Chuonrado.*

Hist. Patr. Mon. Chart. II, 36 (anno 942).

147

943, 23 avril. Le roi Conrad concède au monastère de Cluny la terre de Bouligneux (*Bolmiacum*), dans le territoire de Lyon *Dat IX kal. maii, anno incarn. DCCCCXLIII, anno VI regno Chunrado*

Guichenon, Bibl. Sebus. Cent II, N° 21. — Marrier et Duchesne, Bibl. Cluniac. col. 267. — Ménestrier, Hist. de Lyon, part. 1re, pr. pag. 8. — Bouquet IX

148

943, 23 avril. Le roi Conrad concède au monastère de Cluny la terre de Thosiac m, dans le territoire de Lyon. *Dat. IX kal. mai, anno ab incarn . DCCCCXLIII, anno VI regn. Chuonrado.*

Mar r et Duchesne, Bibl. Cluniac col. 267. — Bou-
qu l, IX, 695. — Ménestrier, Hist. de Lyon, part. 1re,
pr pag. 8. — Or. Guelf. II, 129. — Hist. Patr. Mon.
C rt. II, 37.

(943, 27 avril.) avoué, donnent à l'église de Lausanne des t... (*Carliaco*). *Dat. die veneris V Kal. maii, anno VI reg*

M.D.I re de Lausanne, pag. 98.

943, 27 juin. Le roi Conr restituer au monastère de Cluny des biens situés dar de Vienne, qui avaient été enlevés par Charles, son *V kal. jul anno VI regn. Conrado.*

Guichenon, Bib l. II, N° 5.— Bouquet, IX, 696. — Or. Guelf. ..., ...

151

946, septembre. Le roi Conrad se joint à une expédition du roi Otton I et du roi Louis d'Outremer contre leurs sujets révoltés. Ils s'emparent de Rheims, et, après avoir inutilement tenté le siége de Senlis, ils rentrent dans leurs états.

Flodoardi chronicon, apud Pertz, III, 393.

152

947 à 968. *Magnerius, évêque de Lausanne.*

« Magnerius Lausannensis episcopus ordinatus est anno ab incarnatione domini DCCCCXLVII, et tenuit episcopatum XXI annis. »

153

948, 7 octobre. Echange entre Manassès, archevêque d'Arles, et Gontarius, évêque de Fréjus. *Dat. NN. octobr. anno XII regn. Conrado rege Alamandorum vel Provinciæ. In Arelate civitate.*

Gallia Christiana, tom. I. Instr. pag. 103. — Bouche, Hist. de Provence, II, 35.

154

948, 31 octobre. Charte d'Honorat, évêque de Marseille, en faveur du monastère de St. Victor. *Dat. regn. Conrado rege, feria IV, II kal. nov. in Massilia civitate.*

Gallia Christiana, tom. I. Instr. pag. 108

A partir de cette époque, on trouve dans les royaumes de Bourgogne et de Provence, de nombreuses chartes datées d'apres les années du regne des rois de la Transjurane. Nous laissons de côté le plus grand nombre de celles dans lesquelles le roi lui-même n'est pas intervenu.

155

Circa 948. *Salerius et Rachenus et uxor sua Eldria venduderunt Menerio episcopo Lausannensi, in pago Lausannensi, in fine Huningorum, in villa Escublens, casale I, et campos et vineas et prata, anno XII regnante domino nostro Chunrado rege*

M D.R. VI. Cartulaire de Lausanne, pag. 4

156

949, 14 août. Mabillon rapporte qu'un évêque de Lausanne, du nom de Gotiscalc, assista au concile de Tournus. *Gotiscalcus episcopus Lausannensis et Rodulphus filius regis scilicet Conradi.* Ann. Benedict, anno 949. — Tout démontre qu'il y a erreur dans cette énonciation M. Gremaud suppose qu'il est ici question de l'évêque de Puy en Velay, dont le nom aura été confondu avec celui de l'évêque de Lausanne.

Mémorial de Fribourg, 1858, pag. 307-309.

dans le comté d'Aix. *Dat. XV Kal. sept. anno XIV regnante Chuonrado.*

Bouquet, IX, 697. — Marten. Coll. ampliss. I, 292. — Or Guelf. II, 132.

458

Circa 950. Le r Conrad taille en pièces les Sarrazins et les Hongrois, qu'il ava mis aux prises, en leur promettant separément son secours.

Ekk ard. de casibus S. Galli, apud Pertz, II, 110. — .— Olivier. Le canton de Va , pag. 175.

951. Adélaïde, fille de Rod de Lothaire, est faite prisonnière. Elle épouse en es Otton, roi de Germanie. Flodoardi chronicon, ap 1. — Hrotsvitæ Gesta Oddonis, apud Pertz, IV, 33 , apud Pertz, III. 452.

953. Otton, roi de Germani à la reine Berthe l'abbaye d'Erenstein, en Alsace. « R lomini Franconofurd celebravit. Indeque in Alsatiam , socrui suæ Bertæ, matri scilicet domnæ Adalheidis reg atiam in Erestein dedit. » Continuator Regionnis, apud Pertz, I, 621. — Annalista Saxo, apud Pertz VI, 609.

461

954. Election de Majolus, abbé de Cluny.

D'Achery spicileg. III, 374.

462

955, 15 avril. *Præstaria* soit concession temporaire délivrée par les religieux de S. Maurice d'Agaune, en faveur de Turumbert et de sa femme Emina, au sujet de terres situées dans le pays de Vaud, et dans les pays voisins, *in pago Waldense, in pago Ausicense et in pago Caput lacense. Dat. die resurrectionis domni nostri Jesu Christi, anno XVIII regnante Conrado rege.*

Hist. Patr. Mon. Chart. II, 43 (25 mars 950).

On présume que le *pagus ausicensis* indiqué dans cette pièce, désigne la partie du canton de Fribourg connue sous le nom de Gruyère ou pays d'*Ogo*. C'est probablement le même qui est indiqué sous le nom de *pagus ausorensis* dans la donation de l'an 975. — Le jour de la résurrection est celui de Pâques, qui tombe le 15 avril en 955.

163

959, 14 avril. L'empereur Otton fait donation à son fidèle Rodolphe de diverses propriétés situées à Cholumbra (Colmar) et Hitinheim en Alsace. *Dat. XVIII kal. mai, anno incarnat. DCCCCLIX, indict. II, anno regn. Ottonis XXIV. Actum Walbiki.*

Schœpflin. A.D. I, 114. —

On croit que le Rodolphe dont il est ici question, était duc de Bourgogne. Les biens dont il est parlé furent donnés plus tard au couvent de Payerne. Voir la charte du 25 octobre 986.

164

962, 9 mars. Diplôme du roi Conrad en faveur du monastère de Moutier-Grandval. *Dat. VII idus martii, anno a nativitate DCCCCLXII.*

Herrgott. Gen. II, 77. — Bouquet, IX, 698. — Or. Guelf. II, 130. — Zeerleder, N° 935. — Trouillat, I, N° 81.

L'acte original porte l'année DCCCCLVII. Mais il est évident, d'après le contenu de la pièce, qu'il y a erreur dans les chiffres, et l'on présume qu'il faut lire DCCCCLXII.

165

962, 1er avril. La reine Berthe, mère du roi Conrad, donne la ville et l'eglise de Payerne pour l'établissement d'un couvent de Bénédictins, sous l'autorité de Majolus, abbé de Cluny. *Dat. die martis kal. aprilis, anno XXIV regn. Conrado. Actum Lausona civitate.*

Arch. Lausanne et Fribourg. — Guichenon, Bibl. Sebus. cent. I, N° 1. — Bouquet, IX, 667. — Or. Guelf. II, 124. — Zeerleder, N° 8. — Archives de la Société d'hist. de Fribourg, I, 372. — Schœpflin, A.D. I, N° 147. — Hauréau, Gall. christiana XV, Inst. 130. — Conservateur suisse. III. 47. trad. — Verdeil, Hist.

on comptait les années du règne de Conrad à partir de 938, conformément à ce qui est dit dans le Cartulaire de Lausanne, pag. 9.

M. Matile a publié un fac-simile de cette pièce importante, qui est ordinairement désignée sous le nom de *testament de la reine Berthe*. On estime que les deux pièces qui sont aux archives de Lausanne et de Fribourg, ne sont pas des originaux, mais des copies ou imitations faites au XII^e^ ou XIII^e^ siècle. Voir à ce sujet une notice publiée dans l'Indicateur d'histoire et d'antiquités, décembre 1858.

166

962, 8 avril. Le roi Conrad donne au couvent de Payerne la cellule de Baulmes, avec Grandcour et d'autres biens situés dans le V*prius, anno ab incarnatione domini DCCCCXXX*Chuonrado rege XXIIII Lausanna civitate.*

Arch. Lausann*n*, Bibl. Sebus. cent. II, N° 82 (anno 93*m.* I, N° 28. — Bouquet, IX, 699. — *40.* — Zeerleder, N° 9. — Hist. Patr. *31.*

Il y a un chiffre effacé dans l*chives de Lausanne, et l'on voit clairement sur le parchemin, q*ait primitivement inscrit la date de DCCCCXXXVII, laquelle par* au commencement du regne de Conrad.

Il est à remarquer que la dat*qu'elle résulte de l'altération, est précisément celle qui se trouve indiquée dans les fabuleuses *chroniques du pays de Vaulx*, comme étant celle de la fondation de l'abbaye de Payerne. Cette coïncidence doit faire naturellement supposer que ces deux chiffres ne sont pas étrangers l'un à l'autre. La chronique doit avoir été composée d'après l'acte altéré, ou l'acte doit avoir été altéré pour s'accorder avec la chronique.

167

963, 23 mars. Le roi Conrad accorde au monastère de Cluny, pour le salut de l'âme de la reine Adélanie et de leurs enfants, le lieu appelé *Croatus in pago Morienne. Dat. X kal. apr. anno XXVI regnante Conrado.*

Guichenon, Bibl. Sebus. cent. I, N° 11. — Bouquet, IX, 700. — Orig. Guelf. II, 137.

168

(963, 26 juin). Eliradus et sa femme Escomburga donnent à l'autel

de St. Sauveur tout ce qu'ils possèdent à Renens. *Datum die mercurii VI kal. julii, anno XXVI regnante Chuonrado.*

M.D.R. VI. Cartulaire de Lausanne, pag. 90.

169

963, 8 décembre. Le roi Conrad confirme les possessions du couvent de Montmayeur près d'Avignon. *Dat. VI idus decemb anno incarnat. DCCCCLXIII, anno XXVII regn Chuonrado. Vigenna civitate.*

Gallia Christiana, I, Inst. pag. 103. — Bouquet, IX, 700. — Bouche, Hist. de Provence, I, 804. — Or Guelf. II, 131.

170

(964, 3 février). L'évêque Meinarius donne aux chanoines de Lausanne des terres situées à Ecublens, Denges et Tolochenaz. *Dat. die dominico III nonas februarii, anno XXVII regnante Chuonrado.*

M D.R. VI. Cartulaire de Lausanne, pag. 94.

171

964, 6 avril. Le roi Conrad confirme, en faveur de l'évêque Ursus, de Sisteron, les possessions de son église. *Dat. VIII id. apr. anno incarnat. DCCCCLXIV, regn. Conrado XXVII. Arelatensi civitate.*

Bouquet, IX, 701. — Columbi opuscula, 116 - Gallia Christiana, I, Inst. pag. 89.

172

Circa 964. *Sancte Marie et Manerio episcopo Lausannensi per commutationem, in pago Lausannensi, inter Albonam et Venopiam in villa Ittinges*, casale I, et vineam I, et terra arabilis ad modios VIII, et prata ad fenum colligendum carradas II, anno XXVII regnante domino nostro Chuurado rege.*

M.D.R. VI. Cartulaire de Lausanne, pag 3

* Ittinges, *Itens* près de Cossonay

173

Circa 965. *Ricaudus dedit beate Marie Lausannensi et Manerio episcopo in pago Lausannensi, in fine Graniacensi, in villa Losinges, id est*

174

962 à 966. Adelanie, première femme du roi Conrad, étant morte entre les années 961 et 962, celui-ci épouse en secondes noces Mathilde, fille de L[illegible]is d'Outremer, roi de France.

Or. C[illegible]elf. II, 47. — Essai historique sur la souverai-ne[illegible] de Lyon au X[illegible]e siècle et sur la prétendue cession de l[illegible] cité de Lyon, comme dot de la reine Mathilde, par M. de Gingins-Lassaraz. Lyon, 1835.

175

966, 10 août. Con[illegible] Mathilde sa femme et son fils Conrad, confi[illegible] par le couvent de Romainmotier à Ratzilin[illegible] linde. (*In Urba que vocant Tabernis.*) *Dat. die veneris,* [illegible]*nno XXVIII regn. Chuonrado.*

Arch. du canto[illegible]iv. analyt. paq. N° 98 — Hist. Patr. M[illegible]10.

Sine data, post 966. Le ro[illegible]yant pas d'enfants, se rend à Zurzach, pour invoquer s[illegible] Il obtient un fils à la suite de ses prières.

« Cuonradus Burgundion[illegible]us, cum ex legitima uxore liberos non haberet, estuanti animo cogitans quem regni sui relinqueret heredem, dixit ad conjugem : Est locus in Alemannia deo et sanctæ Verenæ virgini consecratus; exeamus, et ejus clementiam exoremus, ut filios habere possimus. Venerunt, devotissime adoraverunt, munera obtulerunt, vota voverunt, quæ et postea impleverunt, largisque elemosinis rite peractis, domum reversi sunt. Eadem nocte regina intravit ad regem, concepit et peperit filium. Quo adulto vivente patre, suscepit regni gubernacula, et adhuc ordinato regimine principatur. » Ex miraculis S. Verenæ, apud Pertz, IV, pag. 458.

177

967, 1er janvier. Le roi Conrad confirme les possessions du monastère de St. Pierre de Vienne. *Dat. kal. januarii, indict. X, anno XXX regn. Chuonrado. Viennæ.*

Bouquet IV, 704.

178

967, 4 septembre. Le roi Conrad confirme les possesions de l'église de Saint Etienne de Besançon. *Dat. II nonas sept. anno incarnat. DCCCCLXVII, anno XXVIII regn. Chuonrado. Actum Cussiaco.*

Dunod, Hist des Séquanois, II, 594.

179

967, 29 octobre. Le roi Conrad siége à la diète de Vérone, avec l'empereur Conrad.

Régestes de Böhmer, d'après Canciani, I, 228, et Walter, III, 666.

180

968, 22 novembre. Le prêtre Amico donne au clergé de Lausanne la terre de Marcy à St. Prex. *Dat. die dominico X kal. decembris, anno XXX regn. Chuonrado.*

M.D.R. VI. Cartulaire de Lausanne, pag. 279.

181

968 à 985. *Eginolfe, fils du comte de Kibourg, évêque de Lausanne.*

« Eginolfus Lausannensis episcopus ordinatus est anno ab incarnatione domini DCCCCLXVIII, et tenuit episcopatum XVIII annis. Ejus facta scripta erant in cartulario supradicto, et filius fuit comitis de Kibor. » Cartulaire de Lausanne, pag. 35. — Ibidem, pag. 9.

Mémorial de Fribourg, 1858, pag. 316 à 322.

182

Circa 968. *Tiebodus et Salicus advocatus ejus dedit Egilolfo episcopo Lausannensi, in villa Cuzziaco* [1], *que sita est in comitatu Warasco, in pago Wisliacense, alodium quod per instrumenta cartarum de Teuthone acquisiverat, anno XXX regnante domino nostro Chuonrado rege.*

M.D.R. VI. Cartulaire de Lausanne, pag. 4.

[1] Cugy, village situé dans le Vully.

183

971, 20 août. Le roi Conrad confirme les immunités et les possessions du couvent de l'Isle Barbe près de Lyon. *Dat. XIII kal. sept. anno incarnat. DCCCCLXXI, indict XIV, anno XXIX imperii domini Chuonradi regis. Apud Viennam civitatem.*

184

(972, 18 mai). Le prêtre Auspertus donne à l'église de Lausanne un moulin et une vigne situés à St. Prex. Le prévôt Turimbert lui en laisse la jouiss ce avec celle du presbytère. *Dat. die sabbato XV kal. junii, ann XXIII regnante Chuonrado*

M.I . VI. Cartulaire de Lausanne, pag. 278. — Zapf, Mo . I, N° 31. — Hauréau, Gall. Christiana, XV, I c. 132.

185

(973, 25 octob. nne à l'église de Lausanne des terres situées territoire d'Yverdon. *Dat. die mercurii VIII k XVI, regn. Chuonrado.*

M.D.R. VI. Ca sanne, pag. 130. — Zapf, Mon. I, N° 3

Circa 973. *Romanus dedi et Egiloffo episcopo Lausannensi, campos IIII in pag in villa que dicitur Rancias, anno XXXVI regnante dom unrado rege.*

M.I aire de Lausanne, pag. 5.

974, 25 juillet. L'empere demande de Majolus, abbé de Ste. Marie de Payerne, conn lonations faites à son église. *Dat. VIII kal. august. anno DCCCCLXXIV, indict. I, anno regni Ottonis XIII, imperii I. Actum Aquisgrani.*

Arch. Lausanne et Fribourg.— Schœpflin. A.D.I, 124. — Herrgott. Gen. II, 86.

188

Circa 974. *Ricaudus et uxor sua Eldria, Wilermus et uxor sua Engizza dederunt sancte Marie et Egnolfo episcopo Lausannensi, in pago Waldense, in villa Baffinges*, casale I et terra laborativa ad modios XV, prata ad fenum colligendum carradas II; anno XXXVII regnante domino nostro Chuonrado rege.*

M.D.R. VI. Cartulaire de Lausanne, pag. 4 et 5.

* Probablement Bassenges, près Ecublens.

189

Circa 975. *Salierius dedit sancte Marie Lausannensi et Egnolfo epis-*

copo, in valle Ausorense id est Ogo, in villa Sotringes (id est Soutens) casale I, et in loco quem vocant Brisicol pratum I qui tenet curradam I, et in ipsa villa de Lunatico quam tenebat Johannes terram laborativam ad modios XII, prata ad fenum colligendum carradas III, anno XXXVIII regnante domino nostro Chuonrado rege.

M.D.R. VI. Cartulaire de Lausanne, pag. 5.

190

976, 7 octobre. Le roi Conrad, à la demande de l'évêque Amblard de Lyon, confirme les immunités et les priviléges du monastère de Savigny. *Dat. non. oct. anno incarnat DCCCCLXXVI, indict. II, anno XXXVI imperii domini Chuonradi regis. Actum Lugduno.*

Bouquet, IX, 703. — Or. Guelf. 137. — Guichenon, Bibl. Sebus. Cent. I, N° 57. — A. Bernard, Cartulaire de Savigny, N° 127.

191

(**976, 23 novembre.**) Burcard donne à St. Maurice d'Agaune un mas situe à Presly (près Lausanne), avec le serf qui le cultive, nommé Ingelbaldus. *Dat. nono kal. decembr. anno XL regn. Chuonrado. Actum in Agauno.*

Hist. Patr. Mon. Chart. II, 48.

192

978. Voyage de l'impératrice Adélaide en Italie et en Provence.

« Adelheidis imperatrix, cum filia Athelheide (*lege* Mathilde) abbattissa, in Italiam profecta est, propter quasdam discordias inter se et filium factas. » Annalista Saxo, apud Pertz, VI, 627.

« (Adelheidis) paternum decrevit petere regnum. Ubi a patre, rege scilicet Chuonrado, et nobilissima Mathilde ejus conjuge benigne et honorabiliter est suscepta Tristabatur de absentia ejus Germania, lætabatur in adventu ejus tota Burgundia. Exultabat Lugdunus, philosophiæ quondam mater et nutrix, urbs inclita, nec non Vienna, nobilis sedes regia. » Odilonis Epitaphium Adelheidis, apud Pertz, IV, 640.

193

979, 12 mai. Fondation de la maison religieuse de Vaucluse, sous

194

979. Charte de Burchard, archevêque de Lyon, en faveur du monastère de l'Isle-Barbe. *Dat. anno incarnat. DCCCCLXIX, indict. VII. regn. Chonrado*

Mas[illegible]s de l'Isle Barbe, tom. I, pag. 67. — Paradin, Hist. de [illegible]yon, pag. 262. Menestrier, Hist. de Lyon, pr. pa[illegible]38. — Orig. Guelf. II, 143.

195

980, septembre. [illegible] Guillaume de la Charité, la ville et le ch[illegible]um *Burgis, indict. I, mense septembr. anno* [illegible]

Hist. de la not[illegible]té de Venaissin, tom. 1, pag. 280.

(981, 17 janvier). Ilderu[illegible]é Custabulus affranchissent deux serfs nommés Irchiu[illegible]d, sous la charge d'une redevance de cire en faveur [illegible]tier. *Dat. die Lunis XVI kl. febroariis, anno XLII regn*[illegible]

Arch[illegible]e Vaud, Inv. vert. litt. A.

L'année du règne indiquera[illegible]s nous donnons la préférence à l'année indiquée par la concordance du jour de la semaine et du jour du mois.

197

(Circa 981, 2 septembre). Custabulus et sa femme Ilderudis affranchissent un serf nommé Isnard, à charge d'une redevance d'un denier de cire en faveur de Romainmôtier. *Dat. die mercoris IIII nonas septembr. anno XLIII regni Chuonradi.*

Arch. du canton de Vaud, Inv. vert. litt. A. — M.D.G. VIII, 254 (3 sept. 979).

M. Mallet place cette charte au 3 septembre 979. Mais l'acte original porte le IIII des nones, soit le 2 septembre, ce qui fait tomber les raisons qui avaient déterminé M. Mallet à rapporter cet acte à l'année 979.

Il est clair, d'ailleurs, que cette pièce est postérieure à celle du 17 janvier 981, indiquée plus haut, puisque dans celle-ci Custabulus n'était pas encore marié avec la femme Ilderudis, dont il n'était alors que l'avoué.

198

982, 8 mai. Eginolfe, évêque de Lausanne, revenant du siége apostolique, séjourne au couvent de Saint-Gall, où il est accueilli fraternellement. Il fait plusieurs donations à ce monastère *Dat anno ab incarnat. DCCCCLXXXII, imperante Ottone juniore decimo anno postquam post patrem Augustum solus cœpit monarchiam, indict. X, octavo idus maias.*

Neugart, N° 776 — Von Arx, Geschicht des Kant. St. Gallen, I, 238. — Hauréau, Gall. Christiana, XV, Instr. 133.

199

983. Lettre d'immunité accordée par le roi Conrad au monastère de Saint-Marcel de Die, fondé par le comte Lambert. *Dat. Aquis, anno XLVI regn. Chuonrado.*

Bouquet, IX, 704.

200

983. Le roi Conrad assiste à la diète de Vérone, où furent promulguées des additions aux lois lombardes. *Vsque ad id tempus est expectatum, quo gloriosissimi Ottonis regis, Otto gloriosissimus filius et Conradus Burgundiæ rex, Italiam properantes Veronæ colloquium cum omnibus Italiæ proceribus habuerint.*

Ottonis II augusti leges, apud Georgisch, Corpus juris germanici antiqui, col. 1259.

201

983, 15 juin. L'empereur Otton, à la demande de sa mère Adelaïde et de Théophanie son épouse, concède à Majolus, abbé de Payerne, et à ses successeurs la juridiction entière de son monastère et le droit de se choisir un avoué. *Dat. Veronæ, XVIII kal. julii, anno incarn. DCCCCLXXXIII, indict. XI, anno regn. Ottone XXV, imperii XV.*

Arch. Lausanne et Fribourg. — Schœpflin, A.D. I, 132. — Herrgott, Gen. II, N° 142. — Hist. Patr. Mon. Chart. II, 51. (17 des kal. de juillet.)

DCCCCLXXXIII, regni vero Chuonradi XLVI, VIII kal. oct in Agauno.

Gall. Christ. XII, Instr. 426. — Furrer, III, 29. — Hist. Patr. Mon. Chart II, 50 (anno 982).

203

984. Election de Hugo, abbé du monastère de Savigny, faite par Burchard, archevêque de Lyon, en présence du roi Conrad. *Dat. anno DCCCCLXXXIV, indict XII.*

Mabillon, Ann. Bened. IV, 22 — Bouquet, IX, 736 — Or. Guelf, II, 145. — Bernard, Cartulaire de Savigny, N° 427.

204

985, 19 mars. Le roi Conrad concède a Erembert un mas de terre situe au village de Nendaz, dans le comté du Valais Amizo évêque *Dat. anno regni XLVIII, incarnationis anno DCCCCLXXXV, indict. XIII. epacta XXVI. In Agauno.*

Hist. Patr. Mon. Chart. I, 268 (Anno 984) — Ibidem Chart. II, 52 (Anno 985).

Les notes chronologiques concordent pour l'année 985.

205

985 à 1019. *Henri, évêque de Lausanne.*

« Henricus Lausannensis episcopus ordinatus est anno ab incarnatione domini DCCCCLXXXV, et tenuit episcopatum XXXV annis, et finivit vitam martyrio, et miror de tanto sancto viro qui fundator fuit ecclesiarum Lausannensium et martir fuit, et a Leone papa pallium habuit sicut predecessores sui habuerant, et comitatum Waldense acquisivit a domino imperatore Henrico, quod nec in scriptis potui invenire, nec per famam unde fuit oriundus, vel qui fuerunt qui occiderunt, nec vindictam de ejus morte, etc. » Cartulaire de Lausanne, pag. 35 et 36. — Ibidem, pag. 9

Memorial de Fribourg, 1858, pag 322 à 333

On considere assez generalement cet évêque comme fils du comte Ulrich de Lenzbourg. Mais il y a beaucoup de raisons pour croire que les renseignements qui se rapportent à cette origine sont applicables à l'évêque Henri II, qui occupa le siége épiscopal depuis l'an 1036

Nous ferons remarquer à ce sujet, qu'il y a deux erreurs dans la chronique du Cartulaire. La première, c'est que ce ne fut point de l'empereur Henri, mais bien du roi Rodolphe III, que l'evêque Henri reçut le comté de Vaud. La seconde, c'est que la donation du *pallium* ne peut point s'appliquer à l'évêque Henri I, mais seulement à Henri II, qui vivait du temps du pape Léon IX Il est evident que la chronique du Cartulaire confond les deux évêques Henri en une seule et même personne.

206

986, 25 octobre. L'empereur Otton III confirme, en faveur de Majolus, abbé de Payerne, les possessions situées à Columbra (Colmar) et Hittinheim en Alsace. *Dat. VIII kal. nov. anno incarnat. DCCCCLXXXVI, indict. XV, anno autem tertii Ottonis regnantis tertio. Actum Gruona.*

Schœpflin, A. D. I, 133. — Herrgott. Gen. II, pag. 89.
(30 oct. 986, III kal. nov.)

207

987, 4 mars. Arnus donne à sa femme Petronille et à ses fils Constantin et Warnerius un casal situé à Colombier, dans le territoire de Lausanne. *Dat. die veneris IIII nonas marcius, anno XLVIII reg..... rado rege.*

Arch. du canton de Vaud, Invent. vert, litt. A.

208

988. Election de St. Odilon, abbé de Cluny, Majolus étant encore vivant. Parmi les personnes qui assisterent à cette élection, on trouve cités *Agauricus* (Aynricus) *episcopus Lausannensis, Hugo episcopus Genevensis,* etc.

D'Achery, Spicilegium, III, 379

209

991, 1 et 5 décembre; 992, 13 janvier. Donation du roi Conrad en faveur du monastère de Vienne, faite après le décès de la reine Mathilde. *Dat. Kal. dec. Non. dec. Idus jan. anno incarnat. DCCCCXCII, indict. IV, epacta XX, regn. Chunrado anno XXXVIII*

210

937 à 998. Anselme, homme illustre, acquiert, à titre de præstaria, divers biens provenant de l'abbaye de St. Maurice, et lui cède d'autres posse[illegible]ons situées dans le territoire de Genève (*in pago Genevense, in [illegible]a Paterel*).

Hist. Patr. Mon. Chart. II, 61.

211

993, 19 octobr Mort du roi Conrad.

« V kal. dec[illegible]bris obiit Magtildis, uxor regis Conradi, qui obiit XIV kal. noven[illegible]villam Lusciniacum, etc. »

Inscr[illegible], reine Mathilde à Vienne :

Chorie[illegible]liv. III, cap. 9.

« VII kal. dec. Mahtild[illegible]obiit. XIIII kal. novembris Chuonradus rex Burgunc[illegible]tuaire de Mersebourg.

[illegible]aire de Lausanne, pag. 9.

RO[illegible]III.

993, 994. Rodolphe III, di[illegible] succède à Conrad son père.

« Counrado rege Burgundiæ mortuo, et apud S. Mauritium sepulto, Roudolphus filius, licet ignavus, regium sibi nomen per annos circiter XXXVIII occupavit. Sub quo, cessante jure, violentiæ et rapinæ in illo regno ut non facile propelli possint, adolevere, ibique, ut hodie apparet, cum suis complicibus Regnum obtinuere.» Herimanni Aug. Chronicon, apud Pertz, V, 117 (anno 994).

Rodolphe III fut élu et reçut la bénédiction royale à Lausanne, comme on peut le voir par la charte du 25 août 1011.

213

994, 12 janvier. Le roi Rodolphe III confirme, en faveur de l'abbé Aymon, les donations faites par Conrad, son père, au couvent de St. André de Vienne. *Dat. II idus januarii, anno incarnat. DCCCCXCIV, indict. V, regn. Rudolpho I. Actum Vigennæ.*

Bouquet, XI, 543. — Or. Guelf. II, 154. — D'Achery,

214

994, 31 mars. Le roi Rodolphe fait donation de Pully au monastère de St. Maurice d'Agaune. *Dat. anno incarnat. DCCCCXCIII, regni regis primo, acta in Siazio pridie Kal april.* (v. st.)

Guichenon, Bibl. Sebus. Cent. I, N° 3. — Bouquet, XI, 542. — Gall. Christ. XII, Instr. 427. — Furrer, III, 29. — Or. Guelf. II, 150.

Cette charte doit, selon toutes les probabilités, être réduite au nouveau style. A St. Maurice l'année commençait à Pâques et, en 994, Pâques tombait le 1er avril.

215

994. Le roi Rodolphe assiste à la confirmation de l'élection d'Odilon abbé de Cluny, en lieu et place de Majolus, mort en 993

D'Achéry, Spicileg. III, 379. — Or. Guelf. II, 151. — Cartulaire de Lausanne, pag. 9.

Voyez l'élection d'Odilon, qui fut faite en 988.

216

Circa 994. Privilége du roi Rodolphe en faveur du monastère de Cluny.

Guichenon, Bibl. Sebus. Cent. I, N° 55. — Or. Guelf II, 152.

217

995, 26 décembre. L'empereur Othon III donne au couvent de Selzach des terres situées à Kirchberg, Uetendorf et Wimmis. *Dat. VII kal. januarii, anno DCCCCXCV, indict. VII, anno tertii Ottonis regnantis XII. Actum Erenstein.*

Zeerleder, N° 10.

218

995. Le roi Rodolphe III est battu et mis en fuite par ses sujets révoltés.

« Hoc anno Rodolfus in Burgundia, qui patri Chuonrado successit in regnum, quosdam suorum paterna hereditate privare co-

219

ou 996. Adalmundus fait une donation au couvent de Romain-otier, en présence et avec le consentement du roi Rodolphe. *Dat. mo tertio regnante Rudolfo rege.*

Arch. du canton de Vaud. — Hist. Patr. Mon. Chart. I, 296.

220

, 4 mars. Le prêtre Marinus donne au couvent de Romainmotier uelques biens situés à Balgedelco [1], dans le comté des Equestres. *at. IV nonas martii, feria IV, [illegible] Rodulfo. In vico S. aria qui dicitur Castello Mont.*

[illegible] Promis, pag. 4.

[1] Bougel, clos de vignes situé près de Bursins; [illegible] II, Introduction au rtulaire de Romainmotier, pag. 117, notes.

221

, 22 septembre. *Præstaria* soit concessi [illegible] aire, par laquelle roi Rodolphe remet au chevalier Balfred [illegible] biens appartenant l'abbaye de St. Maurice. *Dat. incarnat. an[illegible] CCCCXCVI, anno ro regni Rodulphi IV, die festo S. Mauricii [illegible] uoris, in Agauno.*

Hist. Patr. Mon. Chart. II [illegible] 5 janvier 996)

222

. Le roi Rodolphe II accorde le comté de Tarentaise à Amizo, chevêque de Tarentaise. *Dat. anno incarnat. DCCCCXCVI, indict. , regn. Rodulfo anno III, in Agauno.*

Muratori, Ant. Ital. I, 415. — Or. Guelf. II, 253. — Gal. Christiana, XII. Instr. 377. — Besson, pag. 341. — Hist. Patr. Mon. Chart. I, 304, ex autographo.

223

à 999. Bulle du pape Grégoire V, adressée à l'abbé Odilon, en veur du couvent de Romainmotier. *Sine data.*

Bullar. Ordin. Cluniac. pag. 10.— Comparez M.D.R. III, Cartulaire de Romainmotier, pag. 425.

224

, 8 février. Le roi Rodolphe, à la demande de l'empereur Otton, stitue à l'église de Lausanne la terre fiscale de Wilra (ou *Umbra*)

dans le comté de Vaud. *Dat. anno incarnat. DCCCCXCVII, regni vero Ruodolfi IV, sexto idus februarii. In Agauno.*

Arch. du canton de Vaud; bailliage de Lausanne, N° 2, copie de Gignilliati — Zapf, Mon. I, N° 33. — Hauréau, Gall. Christiana, XV, Instr. 134.

Quelques auteurs ont cru qu'il s'agissait ici de Villars. La copie de Gignilliati porte *Umbra*, qui pourrait fort bien n'être qu'une altération du nom de la ville d'Orbe.

225

997. Le roi Rodolphe donne à son chancelier Anselme le mas de Périola et d'autres propriétés situées à Lutry. *Dat anno DCCCCXCVII. regn Rodulfo anno IV, indict V. Acta in Agauno.*

Arch. du canton de Vaud; bailliage de Lausanne, N° 1. *Voir aux pièces annexes.*

226

998, 6 février. L'empereur Otton III confirme, en faveur d'Odilon, abbé de Payerne, la possession des biens situés à Columbra (Colmar) et Hittinheim en Alsace. *Dat. VIII id. febr. anno incarnat DCCCCXCVII, indict. XI, anno tertii Ottonis regni XIV, imperii II Actum Ravennæ.*

Schœpflin, A. D. I, 140. — Herrgott. Gen. II, 93 (anno 997).

227

998. Le roi Rodolphe confirme les possessions du monastère de Cluny, dans la Bourgogne. *Anno DCCCCXCVIII. regni V. Actum in Paterniaco.*

Bouquet XI, 544.

Le recueil de Bouquet renferme aussi un acte semblable du même roi, date de Vevey, *Actum Vivem, anno DCCCCXCVIII, indict. IX, anno regni IX* (Tom. XI, pag 545.)

228

998. Fondation du prieuré de Bevais par Rodolphe *, en présence de Henri, évêque de Lausanne. *Datum anno incarnat. DCCCCXCVIII, regnante Rodulfo anno V.*

* Le nom de famille du fondateur du prieuré de Bevais n'est pas indiqué dans l'acte. On trouve dans Zeerleder une notice explicative sur la personne de ce Rodolphe, au sujet duquel on a élevé diverses hypothèses, et que quelques auteurs croient avoir été frère du roi Conrad.

On trouve de pl dans Zeerleder, un acte additionnel, relatif à ce même prieuré, donné p roi Rodolphe III, l'an 1005 de l'incarnation. *Voyez plus loin.*

229

999, 8 janvier. lolphe III, du consentement de Burchard, archevêque de Lyon révôt de St. Maurice, concède à son fidèle Truco, fils de Martin d. ens appartenant à l'abbaye de St. Maurice. *gentesimo nono* (sic), *acta in Agauno, III non*

Patr. Mon. Chart. II, 59

999, 9 décembre. Donati· nastère de St. Pons, près de Cimiez, dans le comté *in castro Juris, die sabbati V idus decembris, anno in.. XCVIIII, indict. XII, anno VII, regn. Rudolfo rege.*

Ex Petri Joffr ustrata, apud Grævium Thesaur. Ital pag. 156: Or. Guelf. II, 174.

Nous indiquons ici cette pièce, ait... qu... e du mois de mars 1018, parce qu'elles montrent jusqu'où s'étendait l'influence des rois de Bourgogne.

231

999. L'impératrice Adélaïde vient dans la Bourgogne transjurane, où elle est accueillie honorablement par le roi Rodolphe III, son neveu. Elle apaise les différends qui existaient entre les sujets de ce dernier, et visite successivement les villes de Payerne, St. Maurice, Genève, Lausanne et Orbe, où elle fait de nombreuses donations aux églises.

« Jam jamque ultimo ætatis suæ anno, cum non lateret eam, ut credo, exituram de seculo, pacis ut semper amica, pacis caritatisque causa paternum solum adiit, fidelibus nepotis sui Rodulfi regis, inter se litigantibus, quibus potuit, pacis fœdera contulit, quibus non potuit, more sibi solito Deo totum commisit. De cætero quam studiose, quam devotissime loca sanctorum curavit visitare, non est

facultatis evolvere. In ipso quoque tempore monasterium Paternia-cum adiit, quod ipsa ad honorem Dei genitricis, pro remedio animæ suæ matris ibi requiescentis, tam ex suis quam ex maternis rebus nobiliter condidit; et quod tunc temporis in temporali necessitate fratribus ibi deo famulantibus defuit, ut semper erat solita, manu largissima sumministravit..... »

« Egressa inde, locum Agaunensium petiit, ubi rupes felicissima martyrum milia retinet corpora. Quanta cum devotione, quanta cum reverentia magni martyris Mauricii sociorumque ejus expostulavit suffragia?.... »

« Dehinc Genevensem adiit urbem, desiderans videre victoriosissimi Victoris martyris aulam. Inde Lausonam venit, ibique memoriam Dei genitricis adoravit. Quibus in locis a rege et ab episcopis, suis videlicet nepotibus, honorabiliter suscepta, devenit in locum qui vocatur Urba. In ipso enim vico aliquandiu demorata, egenis supervenientibus et miseris quotquot potuit tribuit necessaria. Cum rege et principibus patriæ pacis et honestatis conferens negocia. inde etiam sacris locis diversa et varia direxit donaria..... etc » Odilonis epitaphium Adalhaidæ, apud Pertz, IV, pag. 642 et seq

232

999, du 16 au 18 décembre. Mort de l'impératrice Adélaïde

« Anno igitur instante ab incarnatione domini millesimo.... cum sextum decimum diem solveret december felix, et ipsa feliciter deposito carnis onere, evolavit ad purum purissimi ætheris fulgorem. » Odilonis epitaphium Adalheidæ, apud Pertz, IV, 644.

« XV kal. jan. Athelheith imperatrix obiit. » Obituaire de Merse-bourg.

Le cartulaire de Lausanne place la mort d'Adélaïde en l'an mille, mais il est probable qu'il y a erreur dans cette indication. « Adelaidis imperatris obiit anno domini M°. » (M. D. R. VI, pag. 9.)

233

999. Le roi Rodolphe investit Hugues, évêque de Sion, du comitat du Vallais. *Dat. anno domini DCCCCXCVIIII, regni vero..... Actum Cur-*

234

Dixième siècle. 28 chartes sans date concernant l'abbaye de Saint-Maurice.

Hist. Patr. Mon. Chart. II, col. 62-80.

235

999. Le roi Rodo he III donne à Adalbert, évêque de Bâle, l'abbaye **de Moûtier-Gran** val. *Dat. anno domini DCCCCXCVIIII, anno regni VI. Actum Basil* .

Schc flin, A.D. I, 142. — Trouillat, I, N° 85. — **Hau-réau,** Instr. 191.

1000. Le roi Rodolphe con. on de l'abbaye de Moûtier-**Grandval en faveur de l'é** , en réservant le consente-**ment de l'empereur Otton** *ala, anno domini Millesimo, anno regni VII.*

Schœpflin, A.D ouillat, I, N° 86. — **Ger-bert,** Hist. syr , 20. — **Grandidier,** Hist. **d'Alsace,** I, tit

1000, 27 mai. *Prestaria s* n temporaire accordée par Burcard, archevêque de Lyon et prévôt de St. Maurice, au sujet de divers biens situés dans le comté de Vaud. *Dat. anno incarnat. M°, regni vero regis Rodulfi VII, octavo Pentecostes. In Agauno.*

Hist. Patr. Mon. Chart. II, 60.

238

Circa 1000. Rodolphe III donne à Chuno, comte du palais, le domaine de Munsingen, dans le comté de la haute Argovie. *Sine data.*

Trouillat, II, N° 554.

239

1001, juin. Plaid tenu à Orbe par le marquis Adalbert et Rodolphe, avoué de Romainmôtier. Fredoinus restitue au couvent de Romainmotier diverses possessions situées à Bannens. *Dat. die Merchoris, mense junio, anno VIII regn. Ruodulfo, in villa Orba.*

M.D.R. III. Cartulaire de Romainmotier, pag. 461. — Hist. Patr. Mon. Chart. II, 81.

240

1001, 7 novembre. *Præstaria* concédée par Burcard, archevêque de Lyon et abbé de St. Maurice, en faveur de Gauslin, au sujet de la chapelle de St. Desiderius au village de Cuarnens (*Quarnungis*) dans le comté de Vaud. *Dat. VII idus novembr. anno IX regn. Rodulpho.*

Hist. Patr. Mon Chart II, 84 (anno 1002).

241

Circa 1001. *Præstaria* concédée en faveur de Everard et de Trutila sa femme, par l'archevêque Burchard, prévôt de St. Maurice, *in villa que vocatur Vibris. Adelbertus marchio.*

Hist. Patr. Mon. Chart. II, 67.

242

Circa 1001. Donation d'un mas situé dans le village de *Quadrugenum*, faite par Adalbert, en faveur de l'abbaye de St. Maurice. *Rudolfus, Ardoinus, Otto, Arelmus, Borgondio, lege viventes salica teste firmaverunt.*

Hist Patr. Mon. Chart. II, 79.

243

1002, 2 mars. *Præstaria* concédée par Burcard, archevêque de Lyon et abbé de St. Maurice, en faveur de Conrad et de sa famille, au sujet de divers biens situés dans le comté de Vaud (Astlegus, Colombe rius et Arlengus). *Dat. VI nonas martii, anno IX regn. Rodulpho. Acta Agauni.*

Hist. Patr. Mon. Chart. II, 82.

244

1002, 25 juin. *Præstaria* concédée par Burchard, archevêque de Lyon et abbé de St. Maurice, en faveur de Adagaldus et Amaldri son frère, au sujet de biens situés dans le territoire de Lausanne au comté de Vaud, *in Pago Lausannense et in comitatu Waldense Dat. VII kal. julias, anno IX regn. Rodulpho, die Jovis, luna X. Acta Agauni.*

Hist. Patr. Mon Chart. II, 83.

245

1002. Rodolphe III, du consentement de ses grands, siégeant en

parlement solennel dans le village d'Osinco (*Eysins*), au comté des Equestres, approuve la donation faite par le prêtre Marinus, en faveur de Romainmotier. *Dat. anno VIIII regn. Rodulfo.*

Cibrario et Promis, Doc. pag 7.

Compares avec charte du 4 mars 996.

246

1002 à 1024. Ar elme, évêque d'Aoste et prévôt de St. Maurice, concède en acc sement à Albert de Auna, une terre située dans la vallée d'Aoste. al. *die dominica VIII kal. nov.* (sine anno).

o et Promis, Doc. pag. 11

1003, 2 avril. Le comte uve la concession faite par Hotdo, évêque de Grenob reur nommé Eldradus, de biens situés à Chatonay, d le Salmorenc. *Dat. feria VI, IV non. apr. anno X regn.* e. *Actum apud castrum Bocissello.*

Chorier, Hist. . 1, 774. — Salvaing, De l'usage des fie , tom. II, pag. 239.

C'est dans cet acte que l'on tr re mention du comte *Humbert aux blanches mains*, qui fut la on de Savoie

1003, 1er juin. Burcard, archevêque de Lyon et abbé de St. Maurice, concède à Rotzelin, moyennant un cens annuel, un casal situé dans le bourg de St. Maurice. *Dat. kal. jun. anno X regn. Rodulfo. Acta Agauno.*

Hist. Patr. Mon. Chart. II, 90.

249

1003, 21 octobre. L'empereur Henri II confirme, en faveur d'Odilon, abbé de Payerne, la donation des terres de Columbra et Hittinheim en Alsace. *Dat. XII kal. nov. anno domini MIII, indict. I, regn. Henrico II anno II. Actum in Sº Hypolito.*

Herrgott. Gen. H, 96. — Grandidier, Hist. d'Alsace, I, tit. 358.

250

1003 ou 1004. Théobald, évêque de Maurienne, donne diverses

terres aux chanoines de Ste. Marie et de St. Jean. *Dat. anno secund regnante Enrico rege.*

Cibrario et Promis, Doc. pag. 9.

251

1003 à 1030. Bulle du pape Jean en faveur de Romainmotier *Sa data.*

M.D.R. III, Cartulaire de Romainmotier, pag. 198 et 429.

252

1004. L'empereur Henri soumet les Lombards en se faisant aider pa le roi Rodolphe III. « Hainricus vero imperator cum Langobardo sibi reperiret contrarios, misso Rodulpho rege Burgondiæ, Papiar obsedit et incendio tradidit, et palatium in ea sibi ædificavit, et re bellantes sibi servire coegit. » Ademari chronicon, lib. III, apu Pertz, IV, 133.

253

(1004 ou 1005, 1er septembre). Odilon, abbé de Cluny et de Ro mainmotier, remet à titre précaire à Enguezon, à sa femme et à so fils, des terres situées à Bofflens. *Dat. die sabbati in kal. sept. regnan Rodulfo rege anno XI.*

Archives du canton de Vaud; Invent. vert, litt. A.

Le 1er septembre tombe sur un samedi en 1005, tandis que l'année du regr indiquerait l'an 1004.

254

1005, 3 mars. Cléfona, assistée de son avoué Bérenger, donne à se fils une terre située à Denens, dans le territoire de Lausanne. *Da die sabbato, V nonas martii, annis XII regnante Rodulpho rege.*

Archives du canton de Vaud; Invent. vert, litt. A.

255

1005. Echange de deux serves entre le prieuré de Bevaix et Rodolph son fondateur. *Dat. die mercurii, regn. Rodulpho anno XII, indic III, anno incarnat. MV.*

Matile, N° 2. — Zeerleder, N° 11.

256

(1006, 5 mars.) Echange entre Burchard, archevêque de Lyon prévôt de St. Maurice, d'une part, et Anselme, évêque d'Aost

d'autre part, au sujet de biens appartenant à l'abbaye de St. Maurice, contre des biens situés à Opolonge dans le comté d'Oltingen, appartenant à l'évêque d'Aoste. *Dat. anno regni Rodulfi XIII, die martis ante capi jejunii. In Agauno.*

Zeer ier, N° 12 (anno 1007). — Hist. Patr. Mon Chart. II 1 (anno 1005).

257

1007, 1 novemb. . Henri, évêque de Lausanne, assiste au concile de Francfort.

Udal.. ex, apud Eccard, corpus hist , 62. — Harzheim, Conc. germ 796.

1008, 24 mars. Echange e ilon et Amalric, d'une part, et Enguizon et Cotilenda, au sujet de terres situées à Sévery et à Apples. *Dat.* . *anno XV regnante Rodulfo rege.*

Archives d aud, Invent. vert, litt. A.

1008, 14 juin. Le comte H an, évêque de Maurienne, font d'amples libéralités St. Jean-Baptiste. *Dat. regnante Henrico Imp. VIII, XVIII kal. julii, luna III.*

Cibrario et Promis, Doc. introd. pag. 95.

260

1009, 21 mars. Echange entre Vitgerius et Freoldus de biens situés à Montagny, dans le comté des Equestres (*in curte Montaniacho*), ainsi qu'à Ursins et à Crans (*Ursingio et Cranos*). Consentement du roi Rodolphe et de sa femme Adeltrude. *Dat. die dominico XII kal. apr. anno XVI regn. Rodulfo.*

Hist. Patr. Mon. Chart. I, 367 (anno 1008).

On peut remarquer dans cette pièce l'emploi du mot de fief, *de suum Fevo*. C'est à ce que nous croyons la première mention connue de ce mot dans nos contrées.

261

1009, 6 juin. Upaldus donne à l'abbaye de St. Maurice une terre

située dans le comté de Bargen, et reçoit d'elle, à titre d'accensement une eglise située dans le comté d'Uranestorf (*in comitatu Uranestorfus* *). *Dat. die lunis octava idus junias, anno ab incarnatione MIX anno regn. Rodulfo XVI. Act. in Agauno.*

Hist. Patr. Mon. Chart. II, 103.

* Lisez plutôt Uzanestorfus, *Usenstorf*, village situé entre Soleure et Berthoud. Voyez, sur cette charte, une note de M. de Gingins, insérée dans l'Indicateur d'hist. et d'antiq. suisses. Déc. 1859.

262

1009 ou 1010. Rodolphe III, à la demande d'Odilon, abbé de Romainmotier, lui donne divers hommes et femmes demeurant Bannens. *Dat. anno XVII, regn. Rodulfo.*

M.D.R. Cartulaire de Romainmotier, pag. 458. — Cibrario et Promis, Doc. pag. 13.

263

1010, 18 janvier. Le roi Rodolphe, à la demande de sa femme Agaltrude, donne à Henri, évêque de Lausanne, la moitié du village d'Yvonant. *Dat. XV kal. februarii, luna XXX, anno ab incarnat MVIIII, regn. Ruodulfo anno XVII. Actum Urbe.* (v st)

M.D.R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag. 237. — Zapf, Mon. I, N° 34. — Schœpflin, Hist Zær V, 17, N° X. — Hauréau, Gall. christiana, XV, Inst. 135.

264

(1011, 18 février). Le roi Rodolphe fait donation du village d'Apples au couvent de Romainmotier, en souvenir de sa femme Agiltrude, « pro redemptione anime conjugis Agiltrudis » *Actum in vill Paterniaco, die dominico XII kal. martii, luna XII, anno incarna. MVIIII, regni anno XVIII.*

M.D R III, Cartulaire de Romainmotier, pag. 426. — Zeerleder, N° 14.

Le 18 février tombant un dimanche en l'année 1011, et celle-ci étant indiquée par l'année du règne, on peut supposer que le chancelier aura commis une erreur sur le chiffre de l'année de l'incarnation.

265

Circa 1011. Humbert, évêque de Grenoble, concède au comte Ma

nasses et à sa femme Ermengarde, diverses terres situées dans le comté de Genevois. Le comte Manasses lui donne en retour d'autres terres situées dans la Savoie. *Dat. XII, kal. julii.* (Sine anno.)

Chor r, Etat politique du Dauphiné, II, 87-95. — Sal- v. g, Usage des fiefs, édit. 1731, tom. I, pag 192. — essaix, Savoie hist. et pitt. tom. I, pag. 163.

Après la mort de a femme Agaltrude, le roi Rodolphe III épouse en secondes **noces une femme** ommée Ermengarde. Quelques auteurs ont supposé que **cette Ermengarde** it la veuve du comte Manasses, mentionnée dans la charte **ci-dessus. Mais c** opinion n'est pas généralement admise, et d'autres per- **sonnes estiment qu** lu comte *Humbert aux blanches mains.*

1011, 24 avril. Le roi Ro sa femme Ermengarde les terres d'Aix, Annecy, Ri leuchâtel, Averni et Arins. *Dat. VIII kal. maias, luna ... anno incarnat. MXI, regni Roudolfo anno XIX. Actu*

Arch. de Gren et Promis, Doc. pag. 17.

— Matile, N fac-simile. — Dessaix, Savoie hist. et p

Dans cette pièce et dans les , les notes chronologiques pré- **sentent des anomalies** dont la ncore expliquée

1011, 24 avril. Le roi Rodolphe donne à sa femme Ermengarde le comté de Vienne et celui de Salmorenc. *Dat. VIII kal. maias, luna XVII, anno incarnat. MXI, regn. Rodulpho XIX. Actum Aquis.*

Arch. de Vienne. — Cibrario et Promis, Doc. pag. 15.

268

1011, 30 juillet. Le roi Rodolphe restitue au couvent de Romainmotier diverses possessions situées à Lully, Orbe (*in villa Tavellis*), Agiez, Bofflens, Vufflens et Brusinges. *Dat. III kal. aug. luna XXIX, anno incarnat. MXI, regn. Ruodulfo XIX. Actum Urbe.*

M.D.R. III, Cartulaire de Romainmotier, pag. 428. — Zeerleder, N° 15. — Hist. Patr. Mon. Chart. II, 104.

269

1011, 25 août. Le roi Rodolphe, à la demande de la reine Ermen-

garde, fait donation du comté de Vaud à Henri, evêque de Lausanne *Dat. VIII kal. sept. anno incarnat. MXI, indict. V, regn Ruodulfo anno XIX. Actum Vivesci.*

M.D.R. VII, Recueil de chartes, pag. 1, avec *fac-simile*
— Sinner, Voyage dans la Suisse occidentale, II, 161. — Hist. Patr. Mon. Chart. II, 105.— Zurlauben, Tableaux topogr. pitt. de la Suisse, éd. in-fol. I, preuves N° 17. — Hauréau, Gall. Christiana, XV, Instr. 136 — Verdeil, Hist. du canton de Vaud, I, 54, trad

270

1011. Le roi Rodolphe concède à Ruothelinus et à sa femme Amandola un bien situé près de St. Maurice. *Dat. anno incarnat. MXI, indict. V.*

Hist. Patr. Mon. Chart I, 391

271

1011 Sigismond concede au couvent de Romainmoutier un heritage au

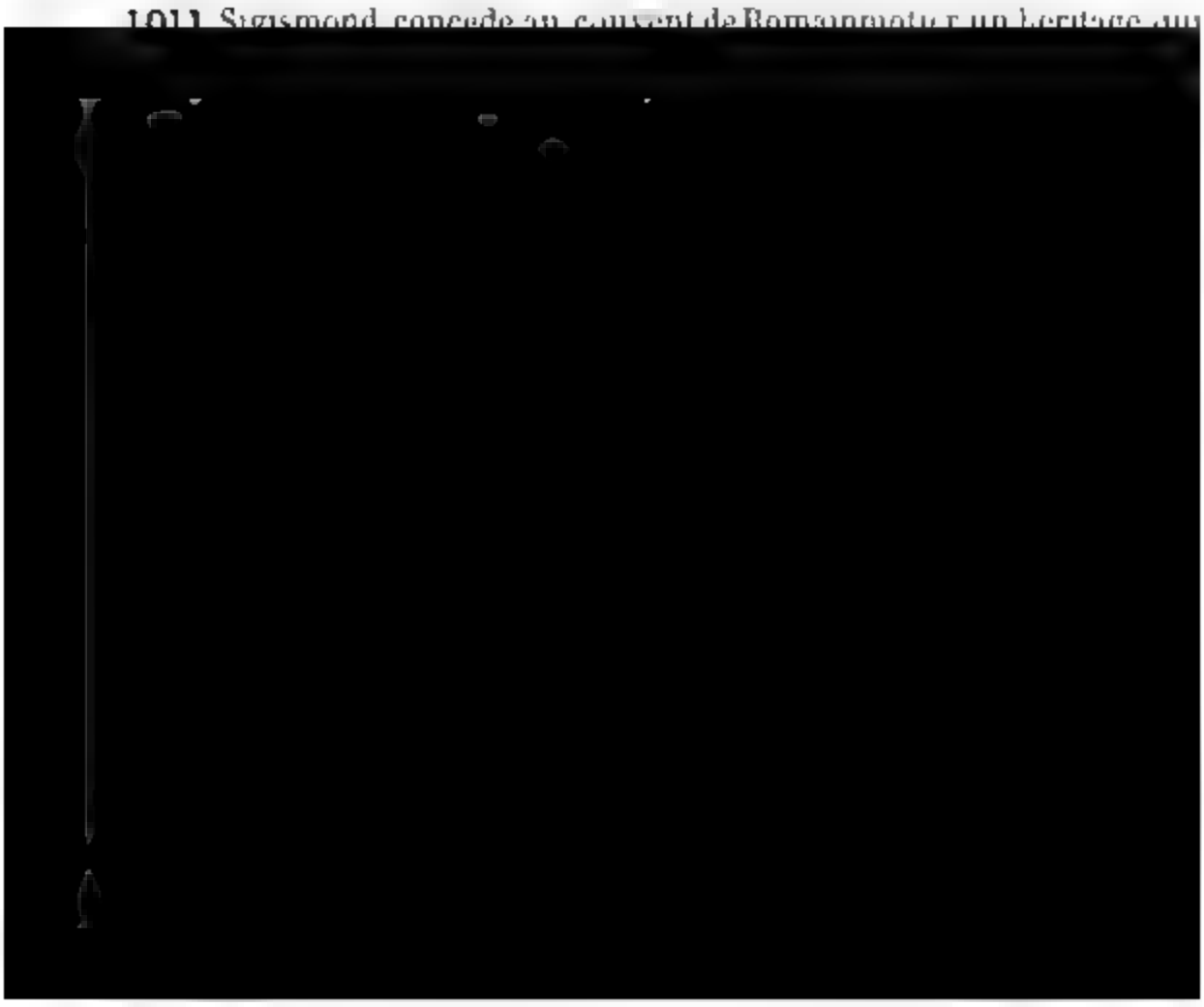

274

1013, 16 mars. Le couvent de Romainmotier et Norbert font un échange au sujet de terres situées à Champvent, dans le comté de Vaud. *Dat. die* …*nis, XVII kal. april. anno XX regnante rege Rodulfo.*

…chives du canton de Vaud ; Invent. vert, litt. A.

275

1013, 7 mai. Od… n, abbé de Romainmotier, donne en accensement à Arembert et à … femme, un mas situé dans les fins du Pont. *Dat. die jovis, nonas* v… …ulfo.

M… Romainmotier, pag. 462.

1013, 18 juin. Le roi Rodc… chapitre de Vienne la terre royale de Commigny (*Con… omitatu Viennensi*). *Dat. XIV kal. julii, luna VII, anno* …*II, regn. Rodulpho anno XX. Actum Murati.*

Maupertuis, Hi… pag. 153. — Biblioth. Floriac. part. III, … Le Lièvre, Antiquités de Vienne, pag. … uelf. II, 156.

1015, 12 avril. Le roi Rodolphe … l'église de St. Symphorien au couvent de St. André de Vienne. *Dat. pridie idus apr. anno incarnat. MXV, regn. Ruodulfo anno XX. Actum Aquis.*

Bouquet, XI, 547. — D'Achéry, Spicil. III, 387. — Or. Guelf. II, 155.

278

1016. Le roi Rodolphe III a une entrevue à Strasbourg avec l'empereur Henri II, son neveu. Le roi, n'ayant pas d'enfants, cède à l'empereur la souveraineté de ses états. « Et quia Rothulfus Burgundionum rex, avunculus ejus sicut vocatus erat, huc venire non potuit, nepotem sibi dilectum obviam sibi pergere rogavit. Fit eorumdem conventio in urbe Argentina et mutuæ charitatis invicem larga benignitas consociis arrisit utrisque. Fuit quoque ibidem Rothulfi regis inclita conjunx, quæ familiaritatis huius adjutrix filios suimet duos, senioris autem sui privignos, Cæsari commendavit ; dilectis

sibi militibus hoc totum dedit in beneficium, quod a sibi ab avunculo suimet tunc est concessum, et quod Willelmus Pictaviensis hactenus habuit regio munere præstitum. Imperator sapiente usus consilio hoc, voluit cum iis id sibi firmius subdere, quod longe prius Rex prædictus ei sacramentis post mortem suam sancierat. Omnem namque Burgundiæ regionis primatum per manus ab avunculo suimet accepit et de maximis rebus sine ejus consilio non fiendis securitatem firmam. Episcopatum in hac regione quodam nobili viro dedit, de quo postea vix securus evasit. » Thietmari chronicon, apud Pertz, III, 845.

279

1016. L'empereur vient en Bourgogne pour prendre possession de son nouveau royaume. Mais les grands et le peuple le supplient de leur laisser leur roi, ce qu'il leur accorde. « Imperator illis diebus in Burgundia, ut prædixi, cum exercitu hac de causa morabatur, nam Ruodulfus rex Burgundiæ, propter mansuetudinem et innocentiam vitæ a quibusdam principibus suis contemptus est, unde et regno eum expellere temptaverunt. Qua necessitate compulsus ad imperatorem venit, illique causam omnem ordine exponit, et quia laborem et negotia regni diutius ferre non poterat, quia jam ætate provectus fuerat, regnum imperatori tradidit, et amplissimis donis acceptis in patriam regressus est. Post hæc imperator in Burgundiam profectus, conventus quos constituit peregit, obsides accepit, et rebus necessariis imperatis rediit. Hii vero qui antea rebellionem fecerant, cum viderent regem a negotiis regni alienatum, et se a priori potestate submotos, et auctoritatem et gratiam inter civitates in quibus dominari solebant esse diminutam, venerunt ad regem, et ejus pedibus provoluti se dediderunt, et omnibus rationibus de contemptu satisfacturos promiserunt, neque se unquam ab hoc animo revocari, quin super suis imperiis sint obedientes; unum illud specialiter deprecari, ne alterius gentis regem super populum suum dominari pateretur; legem hanc perpetuam Burgundionum esse, ut hunc regem haberent quem ipsi eligerent atque constituerent.» Albertus, de diversitate temporum, apud Pertz, VI, 716.

280

(1017, 15 février.) Le roi Rodolphe restitue au couvent de St. Mau-

rice différents droits à Sigiciacum, Villiacum, Comuniacum, Pulliacum, Auronum, Wadengis, Bedolosci, Vivesio, Lustriacum, Vobreium, Aulonum, Vulliam, Nares, etc. *Dat. anno incarnat. MXVII, regni vero Regis Rodu i XXIV, die sabbati XV kal. mar. luna XVIII, indicione prima. A m in Agauno.*

Gui on, pr. pag. 2 (anno 1014). — Bouquet, XI, 54. — Gallia Christ. XII, Inst. 427. — Or. Guelf. II, 15 (1018). — Cibrario et Promis, Doc. pag. 21. — Fr r, III, 31. — Mémorial de Fribourg, 1857, pag. 35.

L'année du règne ... ois les autres notes chronologiques sembleraient inq... carnation doit être réduite au nouveau style.

1017, 4 septembre. Letta ..., sa femme, donnent à Romainmotier un champ sit... un serf nommé Uldric. *Dat. feria IIII, II non. sept. ann... mie rege Rodoulfo.*

Archives ... ud ; Invent. vert, litt. B.

1018, février. Le roi Rodo... rme par serment le don de son royaume à l'empereur ... unculus namque suus Burgundionum rex Rothulfus, coronam s...et et sceptrum cum uxore sua et privignis ac optimatibus universis sibi concessit, reiteratur que sacramenti confirmacio; actumque est illud Maguntia et in prædicto mense (februario). » Thietmari chronicon, apud Pertz, III, 863. — Trouillat, I, N° 98.

283

1018. « Heinricus imperator in Burgundiam usque Rodanum fluvium super Roudolfum regem avunculum suum, in dolo; qui postea sine effectu rediens Turegum venit, et sedit illic quinque ebdomadis, etc. » Annales Einsidlenses, apud Pertz, V, 144.

284

1018, 20 mars. Ratcherius remet entre les mains du comte Humbert, une possession que le prêtre Marinus avait donnée au couvent

de Romainmotier, et reçoit d'autres biens en échange de l'abbé Odilon. *Dat. die jovis XIII kal. aprilis, anno XXV, regn. Rodulfo*

Cibrario et Promis, Doc. pag. 25.

285

1018, mars. Donation de l'évêque Pontius en faveur de l'église de Ste. Marie de Nice. *Dat. in mense martio, in die Martis, hora III, anno XXV regn. Rodulpho rege. Indict. III.*

Apud Joffredum in Nicæa illustrata, Grævii Thesaur. Ital tom. XXVIII, pag. 157. — Or. Guelf. II, 176.

286

1019. Le roi Rodolphe donne à Amizo et à sa femme quelques biens situés à Nugerol, dans le comté de Barges. *Actum Pupenungis, anno incarnat. MXIX, Rodulphi Regis XXVI.*

Guichenon, pr. pag. 3. — Bouquet, XI, 546. — Or. Guelf. II, 142. — Schot. Woch. 1825, 271. — Matile,

pus, et filius Rodulfi Regis unicus, spondeo, voveo, promitto sanctæ Vesontionensi dioecesi, sicut fecere antecessores mei, subjectam subjectionem et fidelissimam obeditionem.»

Gal[illegible] Christiana, première édition, tom. II, pag. 628.

— [illegible]unod, Hist. des Sequanais, église de Besançon, pa[illegible]76.

— Le 11 octob[illegible]e de la même année, les évêques de Genève et de Lausanne, port[illegible]t l'un et l'autre le nom de Hugo, assistèrent à la consécration d[illegible]'église cathédrale de Bâle. *Ibidem.* Cependant les annales d'Eins[illegible]r fait à l'an 1021. (Trouillat, I, pag. 142, note 1

1019 vel 1020. Robert, c[illegible]ve, donne à l'église de Pellionex, dans le territoire [illegible]lusieurs manses et autres biens. Confirmation de Hu[illegible] Genève, et du pape Benoit VIII.

[illegible]bl. Sebus. Cent. I, N° 40.

Sine data. **De 998 à 1019.** [illegible]e l'abbaye de St. Victor à Genève, de l'ordre de Cluny [illegible]nention de Hugo, évêque de Genève, et de Agiltrudis [illegible] Rodolphe. Cette pièce doit être antérieure à l'an 1011, ou renfermer une erreur dans le nom de la reine.

Guichenon, Bibl. Sebus. Cent. I, N° 13. — Mabillon, Ann. Bened. IV, 694. — Besson, Mémoires pour l'hist. des évêchés de Genève, Tarentaise, etc. pag. 342. — Or. Guelf. II, 146.

291

1019, 15 janvier. Le roi Rodolphe donne au monastère de Cluny l'église de St. Blaise *in vinculis* au diocèse de Genève. *Acta in villa Tabernis quam alio nomine Urba appellant. Dat. XVIII kal. febr. anno incarnat. MXIX, regn. Rodolfo anno XXXI.*

Marrier et Duchesne, Bibl. Cluniac. pag. 411. — Bouquet, XI, 547. — Or. Guelf. II, 163.

Comparez avec la charte du 14 janvier 1020.

292

1020, juillet. Sauvegarde accordée au monastère de Talloires par Bérold de Saxe, vice-roi d'Arles. *Dat. anno MXX, mense julio.*

Marten. Anecdot. I, 140. — Or. Guelf. II, 160. — Hist. Patr. Mon. Chart. I, 431.

Cette pièce, qui a joué un grand rôle dans les généalogies de la maison de Savoie, est généralement considérée comme apocryphe, ou au moins comme ayant subi de graves altérations.

293

1020 ou 1021. *Præstaria* concédée par Burchard, archevêque de Lyon et abbé de St. Maurice, au sujet d'une terre nommée Adestgogie, située probablement près de Versoix. *Dat. Anno regni Rodulfi XXVIII, in Agauno.*

Hist. Patr. Mon. Chart. II, 114 (1022)

294

1022, 8 avril. L'évêque de Langres donne au comte Humbert et à ses fils Amédée et Burcard, certaines possessions situées dans le comté de Genève. *Actum Lingonis, anno incarnati verbi MXXII, indict. V, VI idus aprilis.*

Cibrario et Promis. Introd. pag. 97. — Hist. Patr. Mon. Chart. I, 436.

295

1023, 14 septembre. Le roi Rodolphe concède à l'église de Vienne le comté du dit lieu et le castel de Pupet. *Dat. XVIII kal. octobr anno incarnat. MXXIII, regn. Rodulpho anno XXX. Dat. in vico Urba, quem alio vocabulo dicunt Tabernis.*

Jo. a Bosco, Vienna Sancta, pag. 63. — Bouquet, XI, 549. — Or. Guelf. II, 156.

296

1024, juin. Borchard et son fils Aymon font une donation à l'église de St. André de Vienne, pour le salut de la famille royale de Bourgogne. *Dat. anno XXX regn. Rodulpho, in mense junio sub die Jovis.*

Guichenon, preuves, pag. 7. — D'Achéry Spicileg. III, 391. — Or. Guelf. II, 168.

297

1024, 9 septembre. L'empereur Conrad, à la demande de l'abbé Odilon, confirme en faveur de l'église de Payerne, ses possessions à Columbra (Colmar) et Hittinheim en Alsace. *Dat. V idus sept. anno incarnat. MXXIV, indict. VII, anno regn. Chuonradi regis primo. Actum Moguntiæ.*

Schœpflin, A.D. I, 155. — Grandidier, hist. d'Alsace, tit. 376, extr.

298

1024, 19 octobre. Echange entre Brocard, évêque d'Aoste, et le nommé Katelme, approuvé par le comte Humbert. *Dat. in die lunis, XIV kal. novembr. regn. Rodulfo anno XXXII, indict. II.*

Cibrario et Promis, Doc. Introd. pag. 100

299

1024. L'empereur Conrad, mécontent de ce que le roi Rodolphe III refusait de tenir ses engagements, s'empare de la ville de Bâle. « Iste Ruodulfus rex Burgundiæ, dum in senectute sua regnum molliter tractaret, maximam invidiam apud principes regni comparans, secundum Henricum imperatorem, filium sororis suæ, in regnum invitavit, eumque post vitam suam regem Burgundiæ designavit, et principes regni jurare sibi fecit Ad quam rem commendandam imperator Heinricus infinitam pecuniam sæpe et sæpissime consumpsit sed defuncto imperatore Heinrico Ruodolfus rex promissa sua irrita fieri voluit Chonradus autem rex magis augere quam minuere regnum intentus, antecessoris sui labores metere volens, Basileam sibi subjugavit, ut animadverteret si rex Ruodolfus promissa attenderet. Quos postea Gisela regina filia sororis ipsius regis Ruodolfi bene pacificavit. » Wippo, apud Pertz, XI, 263

300

1025 à 1073. Frédéric, évêque de Genève, donne au couvent de Romainmotier une femme serve nommée *Eufemia. Sine data.*

M.D.G. IV, 2, 75.

301

1025. Anselme, du consentement de sa mère Adélasie, fait donation au monastère de Savigny en Lyonnais, de ses biens situés dans les

comtés de Vaud, d'Aoste, du Vallais et de Vuarasch. *Actum Lauzonnæ anno ab incarnatione MXXV, regnante Rodulfo anno XXXIII. Datum in die Jovis.*

Hist. Patr. Mon. Chart. I, 447. — Bernard, Cartulaire de Savigny, N° 641

On croit que cette donation fut l'origine du prieuré de Lutry, dont le fondateur est désigné sous le nom d'Anselme, dans la charte donnée par l'empereur Henri III en 1087 : *primus fundator eius nomine Anselmus.*

Il ne serait pas impossible non plus que cet Anselme fût le même que celui qui est cité dans une charte délivrée par le roi Rodolphe III en 997.

302

1026, 4 mars. Donation faite au couvent de Romainmotier par Rodolphe et Amaldric son frère, de terres situées à Montagny (entre l'Aubonne et la Venoge) et à Lussy au Pays de Vaud. *Dat. Orba in villa Tavellis, anno MXXVI, regn. Rodulfo anno XXX* (vel potius XXXIII), *die veneris IV nonas martii.*

Hist. Patr. Mon. Chart. I, 448.

303

1026, 10 mars. Burchard, archevêque de Lyon, abbé de St. Maurice, et Burchard, évêque d'Aoste, prévôt de St. Maurice, accordent à Pierre et à Adèle sa femme, la jouissance de l'église de Commugny, située dans le comté des Equestres, *in comitatu equestrico et in fisco. Dat. VI id. martii, luna II, anno regn. Rudulfo XXXIII.*

Hist. Patr. Mon. Chart. I, 449.

304

1026, 3 juillet. Le roi Rodolphe confirme, en faveur du comte Othon et de son fils Reynaud, la donation de deux chaudières de sel dans la ville de Salins. *Dat. III id. julii, luna XXV, anno MXXVI, indict. IX, regn. Rodulpho anno XXXII, actum Urbe.*

Bouquet, XI, 549.

305

1026, 16 novembre. Echange entre le comte Humbert et Brocard, évêque d'Aoste. *Actum in Augusta civitate, die mercurii XVI kal.*

306

1027, 5 mars. Gislemannus, Ingeliardis sa femme et leurs enfants, donnent au couvent de Romainmotier huit journaux de terre arable, situés dans le comté d'Arlia (Pontarlier). *Dat. die dominica, in media quadragesima, mense martio, anno regn. Rodulfo XXXIV.*

M. D R III Cartulaire de Romainmotier, pag. 463

307

1027, 26 mars. Le roi Rodolphe III assiste à Rome au couronnement de l'empereur Conrad. « Igitur rex Chuonradus Romam ingressus eodem anno ut supra, id est a nativitate Salvatoris MXXVII, indictione decima, a papa Johanne et universis Romanis regio honore mirifice receptus est : et in die sancto Paschæ, qui eo anno VII Kal. Apriles terminabatur, a Romanis ad imperatorem electus, imperialem benedictionem a Papa suscepit,

Cæsar et Augustus Romano nomine dictus.

» Quin etiam regina Gisela imperatricis consecrationem et nomen ibidem accepit. His ita peractis, in duorum regum præsentia, Ruodolfi regis Burgundiæ et Chnutonis regis Anglorum, divino officio finito, imperator duorum regum medius ad cubiculum suum honorifice ductus est. » Wippo, apud Pertz, XI, 265.

308

Circa 1027. Canut, roi d'Angleterre et de Danemark, obtient de l'empereur Conrad et du roi Rodolphe III, l'exemption des péages et gabelles, en faveur de ses sujets qui passeraient sur leurs terres en se rendant à Rome. *Sine data.*

Labbei Concil. tom. IX, pag 861 (anno 1031). — Or Guelf. II, 164

309

1027, après le 26 mars. L'empereur Conrad confirme, en faveur de l'abbé Odilon et de l'abbaye de Payerne, les possessions de la dite abbaye en Alsace *Dat. Romæ, anno incarnat MXXVII, regni III, imperii primo, indict. X.*

Schœpflin, A. D. I, 156. — Herrgott. Gen II, 108

310

1027. L'empereur Conrad, traversant l'Allemagne, s'arrête a Bâle,

où il a une entrevue avec le roi Rodolphe III. Celui-ci confirme le don de son royaume fait à l'empereur Henri. « Imperator pertransiens Allemaniam, cunctos qui sibi rebelles fuerant, in deditionem recepit, et munitiones eorum dejecit; et perveniens usque ad Basileam, Ruodolfum regem Burgundiæ alloquitur, qui illic sibi occurrebat extra urbem juxta vicum qui Mittenza dicitur, et habito familiari colloquio, imperator regem secum duxit in Urbem. Confirmata inter eos pace, Gisela imperatrice hæc omnia mediante, regnoque Burgundiæ imperatori tradito eodem pacto quemadmodum prius antecessori suo Heinrico imperatori datum fuerat, rex iterum donis ampliatus cum suis reversus est in Burgundiam, etc. » Wippo, apud Pertz, XI, 267.

311

1027, 20 avril. Burchard, archevêque de Lyon et abbé de St. Maurice, donne à Regenfrid et à sa femme la villa de Sviracenburg, moyennant un cens annuel de 5 sols. *Acta in Pinprinzo, XII kal. maii, die jovis, luna XV, anno Christi MXXVII, Rodulphi regis XXXIII.*

Arch. St. Maurice. — Zeerleder, N° 17. — Hist. Patr Mon. Chart. II, 118 (20 avril 1030 Anno regn XXXVII.)

312

1028, 16 avril. Le roi Rodolphe accorde une concession à la noble dame Ermenburg, au sujet de divers biens situés à Aubonne* et à Luny, *in Albona in episcopatu Vesontiensi, in comitatu Guarascensi, et in Luniaco. Dat. anno incarnat. MXXVIII, regn. Rodulfi XXXIII, XVI kal. maii. Actum Vivetio.*

Ex Chifletii epistola de Beatrice Cabilon comit pag. 152. — Bouquet, XI, 550. — Or. Guelf. II, 177. — Guillaume, Hist. des sires de Salins, tom I, preuves, pag. 11.

* Aubonne, village près de Pontarlier

313

1028, 27 décembre. Donation du roi Rodolphe aux chanoines de S. Maurice de Vienne. *Dat. VI kal. Jan anno MXXVIII, regn. Rudolfo XXXV Actum Aquis.*

Bouquet, XI, 551.

314

1029, 14 janvier. Le roi Rodolphe donne au monastère de Cluny l'église de St. Blaise *in vinculis*, au diocèse de Genève. *Acta in villa Tabernis, quam alio nomine propter fluvium ibidem defluentem, Urba appellant. Dat. XIX kal. febr. anno incarnat. MXXIX, regn Roudolfo anno XXXV.*

Bouquet, XI, 551.

Il est à présumer que cette pièce est la même que celle du 15 janvier 1019 L'une et l'autre paraissent renfermer beaucoup de fautes.

1029. Le roi Rodolphe, à la d… Rainaud, donne au monastère de Cluny, l'église …s de Poligny, dans l'évêché de Besançon. *Actum Loges, …nat. MXXIX, regn. Radulpho anno XXXV.*

Marten. Thes. I, 147. — … XI, 552. — Or Guelf. II, 169.

316

1029. Confirmation faite par le roi Rodo… faveur de St. Ana- toile de Salins, d'une donation faite par … de Salins, chanoine de Besançon. *Actum Logis, anno incar… XIX, regn. Rodulpho rege anno XXV* (sic).

Guillaume, Hist. des sires de Salins, tom. I, preuves, pag. 13.

317

1030, 22 octobre. Le roi Rodolphe ratifie la donation faite par Amédée, fils du comte Humbert, en faveur du monastère de Cluny, de l'église de St. Maurice, dans le canton de Maltacena. Fondation du prieuré du Bourget. *Dat. regn. Rodulpho anno XXX, incarnat. MXXX, XI kal. nov. luna XX, in.... V.*

Guichenon, preuves, pag. 8.— Bibl. Cluniaca, part. I, col. 412. (31 oct. 1025.) — Or. Guelf. II, 173. (regn. anno 30 vel 37.) — Hist. Patr Mon. Chart. I, 490 (1030, regn. 36.)

318

1030. Donation faite à l'église du Bourget par le comte Humbert, et par ses fils Amé, Aymon et Oddon. *Sine data.*

319

Circa 1030. Donation faite au prieuré du Bourget, par Amé, com de Savoie. Cette pièce devait porter les sceaux du comte Humber de sa femme Ancilie, du comte Amédée et de sa femme Adila. *Si data.*

Guichenon, Preuves, pag. 8.

320

1031, 25 août. Donation du roi Rodolphe pour la restauration d couvent de filles de St. André de Vienne. *Dat Paterniaci, VIII ka sept. luna III, anno incarnat. MXXXI, regn. Ruodolfo anno XXX*

Bouquet, XI, 553.

321

1031. Notice sur la mort de Burchard, archevêque de Lyon, et s diverses donations, entre autres sur celle de Commniacum, faite faveur de St. Maurice par le roi Rodolphe. (Voyez 18 juin 1013.)

Ex Chartulario Viennensis Ecclesiæ, habet Joannes à Bosco, pag. 65. — Or. Guelf. II, 148.

322

Circa 1031. Le roi Rodolphe confirme un privilége accordé p Hugues, archevêque de Besançon, en faveur du couvent de S Benigne de Dijon. *Sine data.*

Bouquet, XI, 554. — Pérard, Recueil de pièces concernant la Bourgogne, pag. 181. — Or. Guelf. II, 172.

323

(1032, 26 avril.) Pierre, surnommé Feluncius, engage, en faveu du couvent de Romainmotier, un casal situé à Orbe, soit *Taberna Dat. die jovis VI kal. madii, annos XXX et VIII regnante rege Rodulfo.*

Archives du canton de Vaud; invent. vert. litt. A.

Les notes chronologiques ne sont pas concordantes pour cette pièce et po la suivante, qui sont probablement des copies plus ou moins defectueuses

324

(1032, 25 mai) Théobald affranchit une serve nommée Eusebi

à charge d'une redevance en faveur du couvent de Romainmotier. *Dat. die sabbati, VIII kal. junii, anno XXXVIIII regnante Rodulfo.*

Archives du canton de Vaud; invent. vert. litt. A.

325

Sine data. Donation de la reine Ermengarde en faveur du prieuré de Talloires.

Guichenon, pr. pag. 3 (1025). — Bouquet, XI, 555. (Circa 1020). — Besson, pag. 344. (Circa 1025.) — Or. Guelf. II, 157 (Circa 1050). — Hist. Patr. Mon. Chart. I, 496. (Ci) — Dessaix, Savoie hist. et pitt., pag. 161. 031.) — Cartulaire de Savigny, N° 639. (Circa 1v .)

326

Sine data. Le roi Rodolphe, à la dema de de la reine Ermengarde, soumet le prieuré de Talloires au mo istère de Savigny.

Guichenon, Bibl. Sebus. Ce t. I, N° 44. (1007 à 1032.) Bouquet XI, 548 (1020.) — Or. Guelf. II, 149. (1031.) — Besson, pag. 343. (Circa 1020.) — Hist. Patr. Mon. Chart. II, 184. — Dessaix, Savoie hist. et pitt., pag. 159. (Circa 1016.)

327

1032, 6 septembre. Mort du roi Rodolphe III. Il fut enseveli à Lausanne. — « Rodulfus rex obiit anno domini MXXII, filius Chuonradi regis. » (*lege* MXXXII.) M.D.R. VI. Cartulaire de Lausanne, pag. 10. — « VIII idus septembris pro Rodulfo rege piissimo. » Ibidem, pag. 656. — M.D.R. XVIII. Nécrologe de Lausanne, pag. 181. « (Hugo Lausannensis episcopus) sepultus in Choro Lausannensi juxta regem Rodulfum patrem suum. » Cartulaire de Lausanne pag. 38.

328

1032. Donation de la reine Ermengarde, faite pour le repos de l'âme du roi Rodolphe, en faveur de St André de Vienne et de l'abbé Iterius

D'Achéry, Spicileg. III, 389. — Or. Guelf. II, 167. — Bouquet, XI, 556

329

Circa 1032. Notice sur les donations du roi Rodolphe III et de la reine Ermengarde.

Ex veteri Chartario edidit Io. a Bosco, pag. 67. — Origines Guelficæ, II, 167.

330

Circa 1032. La reine Ermengarde, par l'intermédiaire du comte Humbert, son avoué, donne au monastère de Cluny, deux manses situées dans le territoire de Genève. *Sine data.*

Cibrario et Promis. Doc. Introd. pag. 102

331

Circa 1032. Turimbert donne à l'église de Romainmotier ce qu'il possède à Balgeello *, dans le pays des Equestres, *in villa Balgeello in pago equestrico. Sine data.*

Hist. Patr. Mon. Chart. I, 500.

* Bougel, près de Bursins. Voir la charte du 4 mai 996.

332

Circa 1032. Guido fait donation à Romainmotier de ses biens situés *in Rupela et in Cunyna, in comitatu equestrico.* Odilon abbé. *Sine data.*

Hist. Patr. Mon. Chart I, 501.

EMPEREURS D'ALLEMAGNE,

SUCCESSEURS DES ROIS DE BOURGOGNE.

333

1032. Othon, comte de Champagne et neveu du roi Rodolphe III, envahit la Bourgogne transjurane.

« Anno domini MXXXII, Ruodulfus rex Burgundiæ, avunculus Giselæ imperatricis, obiit in pace, cuius regnum comes Odo Francigena, filius sororis suæ, invasit, et quædam castra munitissima

ive civitates, seu dolo, seu bello ceperat : nec se regem ausus est adere, sed tamen semper magister esse regis vellet. Eo modo magnam partem Burgundiæ distraxit, licet regnum Burgundiæ Cunado imperatori et filio ejus Henrico regi a Ruodolfo rege, postquam ipse superstes non esset, per jusjurandum jamdudum confirmatum esset. Sed dum Odo comes hæc in Burgundia faceret, Chuonradus imperator in Sclavonia cum armis fuerat. Quid ibi ageret, vel qualiter postea Odonem repulisset de Burgundia, consequenter dicam.... etc. » Wippo, apud Pertz, XI, 269.

« Ruodolfus ignavus Burgundiæ regnum obiit et diadema eius, regnique insignia Cuonrado im[illegible]erum allata sunt.... Odo sororis ejusdem Ruodolfi filius, [illegible]allicæ Campaniæ, regnum Burgundiæ invasit, captisque [illegible] et Murtena (Neuchâtel et Morat) castris, sua in eis præ[illegible]osuit. » Herimanni Aug. chronicon, apud Pertz, V, 121.

334

33, 2 février. L'empereur Conrad vi[illegible]verne où les États de la Bourgogne lui décernent la couro[illegible]ssiége les châteaux dont Othon s'était emparé, mais la rigu[illegible]ssive du froid l'oblige de renoncer à cette entreprise. [illegible] Ermengarde et le comte Humbert se rendent à Zurich au[illegible] empereur

« Anno domini MXXXIII imperator Chuonradus cum filio suo Henrico natalem domini in Argentina civitate celebravit. Inde collecto exercitu per Solodorum Burgundiam intravit Et veniens ad Paterniacum monasterium, in purificatione sanctæ Mariæ a majoribus et minoribus regni ad regendam Burgundiam electus est; et in ipsa die pro rege coronatus est. Deinde quædam castella, quæ Odo invaserat, obsedit, sed propter nimiam asperitatem hyemis, quæ tunc fuerat, valde impediebatur. De qua nimietate frigoris quidam de nostris centenos versus fecit, quos imperatori præsentavit; in quibus tam mirandæ res dicuntur, quod equi in castris circa castellum Murat, si pedes infixissent terræ, pro tempore (*alias* per teporem) diei aliquid moliti, per noctem ita gelati constringerentur, ut nequaquam nisi securibus et sudibus de terra in circuitu gelata evelli potuissent. Quidam vero qui non habuit adjutorium, equum proprium ita hærentem interfecit et corium de cruribus

sursum abstulit, reliquum terræ gelatæ infixum dimisit. Homines quoque multum confundebantur hoc algore : erat enim una facies juvenum et senum, omnes erant die et nocte cani et barbati propter horridum rigorem glaciei : licet plures juvenes et imberbes fuissent ibi, et tamen

vix hæc causa fuit, quod Cæsar bella reliquit.

Imperator reversus ad Turicum castrum pervenit ibi plures Burgundionum, regina Burgundiæ, et comes Hupertus, et alii, qui propter insidias Odonis in Burgundia ad imperatorem venire nequiverunt, per Italiam pergentes, occurrebant sibi : et effecti sui fide promissa per sacramentum sibi et filio suo Heinrico regi, mirifice donati redierunt. » Wippo, apud Pertz, XI, 270.

335

1033. Othon, comte de Champagne, promet de se soumettre a l'empereur. « Eiusdem anni æstate imperator cum exercitu suo super Odonem comitem * in Gallias Francorum venit, dicens, si Odo in Burgundia res alienas injuste quæreret de suo proprio, juvante deo aliquid perdere deberet. Tunc in regno Heinrici regis Francorum, in prædiis tamen et beneficiis Odonis tantas devastationes et incendia fecit imperator, ut ipse Odo necessitate compulsus humiliter veniens quæreret veniam, promittens Burgundiam dimittere et secundum jussionem illius sibi satisfacere. Sic imperator cum suo honore et Odonis dampno reversus est. » Wippo, apud Pertz XI, 270.

* Alias comitem.

336

1034, en été. L'empereur Conrad envahit de nouveau la Bourgogne transjurane, accompagné des Allemands et des Italiens, commandés par le comte Humbert. Il vient jusqu'a Geneve et soumet Gerold, comte de cette ville; il fait le siege de Morat, dont il s'empare, et personne ne lui résistant, il retourne en Allemagne.

« Imperator iterum Burgundiam cum magnis peteu- copiis omnia cis Rodanum castella subjecit, Murtenam diruit, Genevensem urbem intravit, Lugdunensem archiepiscopum Burghardum hominem genere nobilem et strenuum, sed per omnia scelestum et sacrilegum, cum multis aliis principibus in deditionem accepi

ubjugatoque Burgundiæ regno rediit. » Herimanni Aug. chroicon, apud Pertz, V, 121.

« Anno domini MXXXIV imperator in Baioaria Ratisbonæ sancam Pascha celebravit. Huius anni æstate, dum Odo præfatus probissa non attenderet, sed adhuc quamdam partem Burgundiæ, uam injuste invaserat, obtineret, Imperator Chuonradus, expeitis Teutonicis et Italis Burgundiam acute adiit : Teutones ex una arte, ex altera Archiepiscopus Mediolanensis Heribertus et cæteri talici, ductu Huperti comitis de Burgundia usque ad Rhodanum uvium convenerunt. Augustus veniens ad Conevensem civitatem, leroldum principem regionis copum Lugdunenem atque alios quam plures subegit us castrum Murat um fortissimis militibus Odonis mul lens, vi cepit, et uos intus invenerat, captivos duxit. atores Odonis hoc udientes, solo timore Cæsaris fugerul persecutus Cæsar, mnino exterminavit de regno, et acce ncipibus Burgunæ multis obsidibus, rediit per Alsati peratricem, etc. »

Vippo, apud Pertz, XI, 270.

337

34. C'est à cette année qu'il faut rapp récit en vers latins e la prise de Morat, racoutée par le p. tizo dans la vie de latilde.

Rex ubi Chonradus moritur, natusque levatur
Ejus Heinricus, Rex prudens atque peritus.... etc.

Muratori, Rer. Italic. script. V, 254. — Pertz, XII, 369 — Conservateur suisse, VI, 322, trad.

338

ca 1036. Hugo, évêque de Lausanne, rassemble les évêques de ienne, de Besançon et leurs suffragants, à Montriond, près Lausanne, et établit la *trève de Dieu*. « De quo dicitur quod ipse convocatis episcopis Viennense et Bisuntino et eorum suffraganeis, in nonte rotundo qui est sub Lausanna, statuit treugam dei de mandato domini pape ut dicitur, cujus treuge statutum est : treugas autem a IV feria post occasum solis usque ad secundam post ortum

solis, et ab adventu domini usque ad octavam epiphanie, et a LXX^a^ usque ad octavam pasche, ab omnibus inviolabiliter precipimus observari. »

M.D.R. VI. Cartulaire de Lausanne, pag. 38. — M.D.R. I. Rectorat de Bourgogne, pag. 20. — Revue Suisse, tom. VIII, année 1845, pag. 83 à 93.

339

1036, 9 février. Charte d'Udalric, comte de Lenzbourg, en faveur du couvent de Beromunster. Il laisse après lui ce monastère à son fils Henri, que l'on croit avoir été évêque de Lausanne. *Acta in publico mallo Rore. Dat. anno incarnat. MXXXVI, indict. IV, V idus februarii, luna VIII, feria II, anno Chunradi regni XII, imperii X*

Tschudi, Chronic. Helvet. pag. 13, extr. — Herrgott, Gen. II, 112. — Neugart, N° 821.

L'extrait donné par Tschudi a pu induire en erreur, en faisant croire que Henri, fils du comte Ulrich, était mort en 1036. Mais la charte publiée en entier par Herrgott et par Neugart, tout en déclarant que le comte Ulrich avait perdu ses fils *(quoniam his orbatus sum)*, parle positivement de son fils Henri, comme étant encore vivant à cette époque *(et filius meus Henricus habeat præfatum locum, quamdiu in hoc sæculo vivat, et post ejus decessum*, etc.) Il est probable que ces expressions doivent être entendues dans ce sens, que le comte Ulrich n'avait pas de fils aptes à lui succéder. C'est ainsi qu'elles ont été interprétées par Neugart. (N° 821, note *b*.)

340

Circa 1036. Odalric, comte de Lenzbourg, donne à Aymon, évêque de Sion, et à son église, un alleu désigné sous le nom de Novum Castrum (Château neuf près de Sion), qui avait été acheté par ses père et mère. *Sine data.*

Geschichtforscher, IV, pag. 65.

341

1036 à 1057. On place entre Hugo et Borcard un évêque de Lausanne du nom de *Henri*, que l'on suppose avoir été fils du comte Ulrich de Lenzbourg. En 1039 il accompagna à Spire le convoi funèbre de l'empereur Conrad. En 1044 il assista au testament de Hugues, archevêque de Besançon. (Voir ci-dessous.) Il est probable que ce fut lui qui reçut, du pape Leon, le *pallium* dont il

est fait mention à la page 36 du Cartulaire de Lausanne, car le pape Léon n'était pas contemporain du premier Henri, évêque de Lausanne. Le second Henri aurait donc ainsi vécu au moins jusqu'en 1049, époque du commencement du pontificat de Léon IX. — D'après le père Schmitt, l'épiscopat de l'évêque Henri aurait duré jusqu'en 1057, puisque ce fut à cette époque que son successeur Burcard prêta serment à l'archevêque de Besançon.

On trouve dans l'ancien nécrologe d'Einsidlen une mention qui paraît se rapporter à cet évêque : *Henricus episcopus Lausanensis, filius Volrici comitis de Lenzeburch, dicti de Scheunis.* (Geschichtfreund, I, 417.) Cette indication est d'ailleurs confirmée par le contenu de la charte du 9 février 1036, où l'on voit que le comte Ulrich de Lenzbourg avait un fils du nom de Henri.

Le nécrologe de Béromunster place sa mort au 16 janvier : *XVII kal. febr. Heinricus episcopus Lausanensis.* (Neugart, N° 821, note *e.*)

Mémorial de Fribourg 1858, pag. 343-350.

in ecclesiam Sancti Stephani, quæ pro capella regis Soloduri habetur deducentes, hymnis et canticis divinis Deum laudabant, populo clamante et dicente quod *pax pacem generaret, si rex cum Cæsare regnaret.* Reversus imperator per Basileam descendens, Franciam orientalem et Saxoniam, atque Fresiam, *pacem firmando, legem faciendo* revisit. » Wippo, apud Pertz, XI, 273.

344

1039, 4 juin. L'empereur Conrad meurt à Utrecht. Ses restes mortels sont transportés à Spire, et accompagnés en grande pompe par Henri, évêque de Lausanne.

« Anno incarnationis MXXXIX, imperator Chuonradus.... apud Trajectum Frisiæ.. . ex hac vita migravit II nonas junias, feria II, indictione VII. Viscera imperatoris apud Trajectum condita sunt, et rex locum sepulturæ donis et prædiis ampliavit. Reliquum corpus ab imperatrice et filio rege, ut optime excogitari poterat, involutum et reconditum, usque Agrippinam Coloniam vectum, per cuncta cœnobia illius civitatis atque Moguntiæ seu Wormatiæ, sive illorum quæ in medio fuerant, omni populo sequente et orante deportatum, incredibili oratione et magnis eleemosynis pro redemptione animæ factis, tricesima octava qua obdormivit in Spira civitate, quam ipse imperator, sicut et postea filius, multum sublimavit, honorifice sepultum est. Hanc gratiam Chuonrado imperatori deus addidit, quod non vidimus neque audivimus tantas lamentationes universorum, tot orationes, tales eleemosynas alicui imperatorum corpore insepulto factas. Et sicut percepimus referente episcopo Henrico Lausannensi, cum cæteris Burgundionibus, qui illum de obitu usque sepulturam prosecuti sunt, filius Cæsaris Heinricus rex ad omnes introitus ecclesiarum, et ad extremum ad sepulturam humeros suos corporis patris ultra modum humili devotione supposuit, et non solum quod filius patri in charitate perfecta, sed quod servus domino in timore sancto debet, hoc totum rex patri defuncto studiosissime exhibuit. » Wippo, apud Pertz, XI, 274

345

1039, 16 juillet. Donation faite à l'abbaye de Novalèse en Piémont, par Adélaïde, marquise de Suse. *Dat. anno incarnat MXXXIX*,

indict. I, epacta IV, XVIII Cal. Augusti. Actum in civitate Secusia

Guichenon, Preuves, pag. 8.

346

039, 13 octobre. *Præstaria* concédée par Burchard, archevêque de Lyon et prévôt de St. Maurice, en faveur d'un nommé Louis, au sujet du fisc de Marins, situé dans le *pagus Genevensis*, entre le Brest et la Dranse. *Dat. III idus octobr. luna XI, regnante Henrico rege in Burgundia anno II. In Agauno.*

Hist. Patr. Mon. Chart. II, 130.

039. Donation faite par L… …ation du prieuré de Fillinges, dans le Genev… *Dat. anno incarnat MXXXIX, indict. VII, regn. Henrico …is imperatoris anno I.*

H… …on. Chart. I, 324.

348

040, 25 avril. L'empereur Henri III …ande d'Udalric, évêque de Bâle, confirme la donation des … de Moûtier-Grandval et de Ste. Ursanne, en faveur de l'… Bâle. *Data VII kal. maii, indict. VIII, anno incarnat. MX… lomini Henrici ordinati XIII, regni vero V. Actum Ingel…*

Schœpflin, A. D. I, … …rouillat, I, N° 110.

349

040. Le comte Humbert fait une donation au chapitre d'Aoste. Parmi les témoins figure le comte Amédée. *Dat. incarnat. anno MXL, indict. VIII.*

Hist Patr. Mon. Chart. I, 530

350

040. Extrait du livre des anniversaires de l'église cathédrale d'Aoste *Umberto P. Maurianensi filio illustris Beroldi de Saxonia*, etc.

Guichenon, Preuves, pag. 5.

Cette pièce doit être envisagée comme apocryphe, du moins en ce qui concerne la mention de Bérold de Saxe. Voyez la charte de l'an 1020.

351

042, 10 juin. Donation faite à l'église de St. Laurent de Grenoble,

par Humbert, comte de Savoie. *Dat. IV idus junii, luna XVIII, indict X, anno ab incarnat MXLII, regnante Henrico rege.*

Guichenon, Preuves, pag. 7

352

1043. Hommage du synode de Constance à l'empereur Henri III « Ac Constantiam tempore synodi venit, ubi cum episcopis quam plurimis ceterisque regni optimatibus intrans conventum, resedit, sedulus et publicus cognitor omnium illic gerendorum fuit. In quarto autem die, qui vulgo indulgentiæ dicitur, ipse gradum cum pontifice facundus orator ascendit, et luculento sermone populum ad pacem cohortari cœpit. Ad ultimum vero sententiam suam ita concluſit, ut cunctis sibi obnoxiis ipse dimitteret, omnesque qui illic aderant, cum precibus tum pro potestate idipsum facere cogeret. » Annales S. Galleuses maj. apud Pertz, I, 85. — M D R. I, Rectorat de Bourgogne, pag. 18.

« Præterea tibi, Rex, mandat Burgundia, surge
Atque veni, propera; noviter subjecta vacillant
Interdum, domino per tempora multa remoto.
Quamvis nunc pacem teneat Burgundia per te
Auctorem pacis, tamen in te cernere quærit,
Et cupit in Regis sua lumina pascere vultu.
Huc ades et regnum fac te veniente serenum.
Etc. »

Wipponis tetralogus, apud Pertz, XI, 251

353

1044, 25 ou 26 mars. Testament de Hugues, archevêque de Besançon, en faveur de l'abbaye de St. Paul. Témoins Henri, évêque de Lausanne, Aymon, évêque de Sion, Frédéric, évêque de Genève, etc. *Dat. VII cal. april. die annunciationis S. Mariæ, indict. XII, anno incarnat MXLIV, anno vero domni Henrici III ordinationis ejus XVI, regni V, præsulatus domni Hugonis anno XII, actum Bisontii.*

Chifflet, Vesontio, II, pag. 199. — Guillaume, Hist généalogique des sires de Salins, tom. I, preuves, pag. 14. — Dunod, Hist. de l'église, ville et diocèse de Besançon, tom. I, preuves, pag. 45-49.

Les notes chronologiques ne s'accordent pas pour le jour du mois. Le jour des kalendes indiquerait le 26 mars ; l'annonciation indique le 25 mars

354

045. Réginold, comte de la haute Bourgogne, et Gérold, comte de Genève, vaincus par Louis de Montbéliard, viennent à Soleure et font leur soumission à l'empereur Henri III. *Reginolt et Gerolt Burgundiones regi apud Solodurum ad deditionem venerunt.* Herimanni Aug. Chronicon, apud Pertz, V, 125. — M.D.R. I, Rectorat de Bourgogne, pag. 19-20. — Trouillat, I, N° 114.

1res 1045. Othon, comte de [illegible] quiert le comté de Turin et le marquisat d'Italie, par [illegible]on mariage avec la comtesse Adelaïde.

Cibrario, Sp[illegible]onologico, pag. 7.

356

046, 22 février. Aymon, évêque de [illegible]évôt de St. Maurice, investit, moyennant un cens annuel [illegible]iers, Emalboldus et son frère Doloardus d'un casal situé [illegible]urice, et d'un mas situé dans la plaine et sur le mont [illegible]ssaz. *Dat. VIII kal. martii, luna XIII, anno VIII regnante H[illegible].cia Agauno.*

Hist. [illegible]on. Chart. II, 142.

357

046, 25 juillet. Magnerius donne au couvent de Romainmotier un serf nommé Walter et un champ situé à Orbe *(Tabernis). Dat. in die veneris, VIII kal. augusti, anno VII regnante Heinrico rege.*

Archives du canton de Vaud; invent. vert. litt. A.

358

047, 16 mai. Richard fait donation d'un homme au couvent de Romainmotier. *Dat. die sabbati XVII kal. junii, XVIII luna, regnante rege nostro Henrico primo a Rodulfo septimo anno.*

Archives du canton de Vaud ; invent. vert. litt. B

359

047. Turumbert affranchit un serf nommé Constantinus. *Dat. anno VII regnante domino Enrico rege.*

360

Circa 1047. Bulle du pape Clément II en faveur du couvent de Romainmotier.

M.D.R. III, Cartulaire de Romainmotier, pag. 419.

Le nom du pape n'est pas indiqué dans le texte même du cartulaire, mais il se trouve dans l'acte original existant aux archives de Lausanne. Ibidem, pag. 245, 246 et 821.

361

1049, 4 décembre. Diplôme de l'empereur Henri III, par lequel il confirme les possessions de l'abbaye de Cluny, entre autres, celles de Payerne de Romainmotier et de Bevais. *Dat. Argentinæ, II non. dec. anno MXLIX, indict. III,* etc.

Grandidier, Hist. d'Alsace, tit. 408. — Wurdtwein, Nova subsidia diplom. VI, 207.

362

Circa 1049. Rodolphe de Montricher, chevalier, déclare renoncer a toutes les prétentions qu'il avait fait valoir contre les hommes de Romainmotier. *Sine data.*

Archives du canton de Vaud ; invent. vert. litt. B.

363

1050, septembre. Passage du pape Léon IX à St. Maurice et à Romainmotier. Il se rendit ensuite à Besançon, où il se trouva le 3 octobre.

M.D.R. III, Cartulaire de Romainmotier, pag. 436. — Jaffé, Regesta Pontif. Roman pag. 372 et 373.

364

1050. Privilége du pape Léon IX en faveur du monastère de St. Maurice.

Guichenon, Bibl. Sebus cent. II, N° 41 — Gall. Christ. XII, Instr. 428. — Hist. Patr. Mon. Chart. II, 148. — Furrer, III, 32.

365

1050, 27 septembre. Griefs du couvent de Romainmotier contre

Adalbert de Grandson et ses chevaliers, adressés au pape Léon IX.
M.D.R. I, Rectorat de Bourgogne, pag. 153.

366

1051. Emo, Adalort et Létald font une donation au couvent de Ro-
mainmotier, dale lieu appelé Vimel *, au comté des Equestres.
***Actum publice** L**ba, anno ab incarn. MLI, regnante Heinrico Burgundionum rege*

Cibrario et Promis, pag. 29.

* *Vimellis*, prob nne

1051. ***Præstaria.*** Burchar. t de St. Maurice, concède à
Théodoric et à sa famille nés à Alaver, *in pago Caput*
lacense. Dat. luna XXIX, *de anno XIV* (sic).
Patr. Mon. Chart. II, 153.

1052, 30 septembre. Pon nation à Romainmotier de
terres situées à Bullo, Ger ugel *, dans le *pagus Gene-*
***vensis* et dans** le comté d *Actum Genevensi publice,*
anno incarnat. MLII, indic nico II kal. octobr. regnante
Henrico anno XI.

Arch. du canton de Vaud. — Hist. Patr. Mon. Chart. I, 573.

* *Germaniaco*, Germany, village situé près de Rolle. M.D.C. II, 2e part. pag. 40, notes. — *Balgehello*, Bougel, clos de vignes près de Bursins. M D.R. III, introduction au Cartulaire de Romainmotier, pag. 117, notes. Comparez avec la charte du 4 mars 996.

369

1055, 6 mai. Donation faite au monastère de S. Just à Suze, par un personnage nommé Henri, qui déclare vivre sous la loi burgonde, *lege gundobada*. Cette donation a pour objet des biens situés à Morat, Courgevaux et autres lieux. *Datum anno imperii* (Henrici imperatoris) *nono, quinto die mensis madii, indictione hoctava. Actum infra atria ipsius monasteru.* (sic).

Hist. Patr. Mon. Chart. I, 501

370

1055, 11 juin. Bulle du pape Victor II en faveur de l'abbaye de Cluny, confirmant la possession du monastère de Payerne et de ses propriétés en Bourgogne et en Alsace. *Dat. III idus junias, anno I pontificatus, indict. IX.*

Ex Bullario ordinis Cluniacensis, pag. 13; Grandidier, Hist. d'Alsace, tit. 419, extr.

371

De 1057 à 1089. *Burcard, évêque de Lausanne*, fils du comte Bucco d'Oltingen. Le commencement de son episcopat se presume d'après la date du serment qu'il prêta à l'archevêque de Besançon. Il s'attacha au parti de l'empereur Henri IV, qui le nomma chancelier du royaume d'Italie, et fut tué au siege de Gleichen en Save, le 24 decembre 1089.

« Borcardus Lausannensis episcopus obiit in vigilia natalis do-

373

1057. Après la mort de l'empereur Henri III, l'impératrice Agnès élève Rodolphe de Rheinfelden à la dignité de duc de Bourgogne *(dux Burgundiæ um)*.

M.D.R. I, Rectorat de Bourgogne, pag. 23, 24.

374

1058, 6 mars. ll du pape Etienne IX, confirmant en faveur de l'abbaye de Cl ses diverses possessions, entre autres celles du monastère de I en Alsace. *Dat. Romæ, II nonas martii, Pontificatu t. XI.*

Ex Bullario or nsis, pag. 15; Grandidier, Hist. d'Alsace.

375

1059. Adalbero, prévôt de de Lausanne, affranchit un serf nommé Burchard. *Actum egnante rege Heinrico filius Heinrici imperatoris III ann.*

Archives du canton de Vaud; invent. vert, litt. A. 31. — *Voir aux pièces annexes.*

376

1068. Rodolphe de Rheinfelden, duc de Bourgogne, termine un différend entre le monastère de Zurich et celui de St. Hilarius à Uri. *Actum anno incarnationis M...III, anno imperatoris VIIII, pridie nonas mait.*

Gerbert, de Rodolpho Suevico, prob. pag. 154.

Le chiffre LX a été omis dans le millésime par une erreur évidente du chancelier.

377

1068, 19 juillet. *Præstaria.* Burchard, abbé de St. Maurice, concède à Ildegarde et à Walcherius, femme et fils d'Otton avoué de Saint-Maurice, le village d'Attalens et son église. *Dat. anno ab incarn. MLXVIII, regn. rege Heinrico in Burgundia XV, luna VI, die Sabato. Actum Agauno.*

Cibrario et Promis, pag. 34. — Mémorial de Fribourg, 1855, pag. 343 (26 avril 1068?).

378

1074, 28 octobre. Le comte Bucco, ayant commis un sacrilége dans le cimetière et dans l'église de Riaz, donne à l'église de Lausanne une vigne qu'il possédait à St. Aubin en Vully. *Dat. Aventice, V kal. nov. regnante imperatore Heinrico octavo decimo anno.*

M.D.R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag. 209. — Zapf, Mon. I, N° 37. — Zeerleder, N° 19 (28 octobre 1055).

Zeerleder rapporte cette pièce au règne de l'empereur Henri III. Mais, cet empereur n'ayant régné que 17 ans, il est plus naturel de la rapporter au règne de Henri IV.

379

De 1075 à 1087. Le chevalier Rigald de Grandson donne divers serfs au couvent de Romainmotier, à l'occasion de la réception de son fils Pierre dans le dit couvent. *Etienne prieur, Henri IV empereur.*

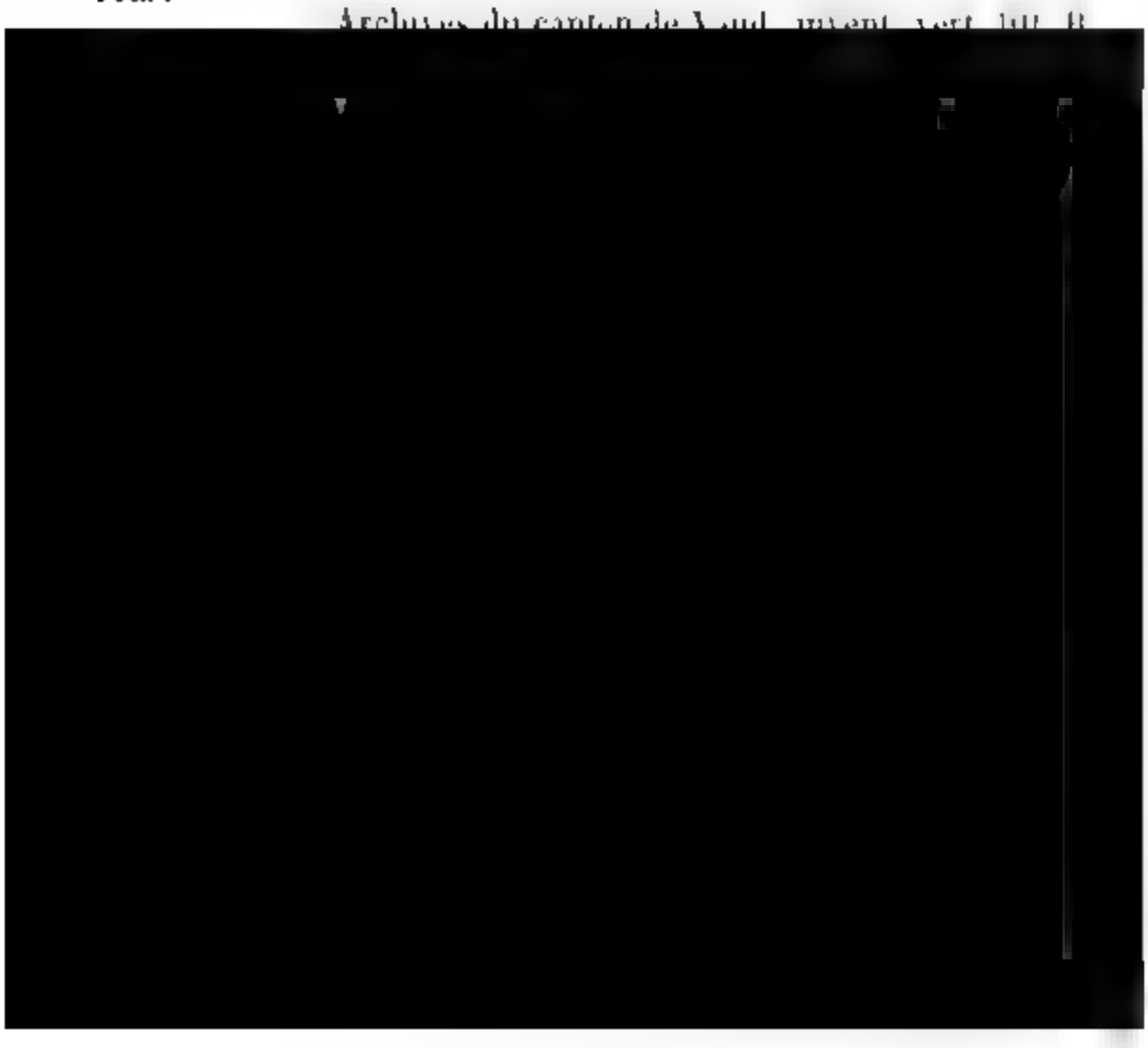

383

1076, fin d'octobre. L'empereur Henri IV, retiré à Oppenheim, expulse de son camp quelques évêques, entre autres celui de Lausanne, pour se rendre favorable l'assemblée des princes qui avait lieu à Tribur.

Lamberti Annales, apud Pertz, V, 254. — Trouillat, I, N° 130.

384

1076, 1077. Passage de l'empereur Henri IV par Besançon et Genève. Il donne à Amédée, comte de Maurienne, une des provinces du royaume de Bourgogne, dont le nom n'est pas indiqué. Quelques auteurs ont cru que c'était la province d'Agaune, d'autres ont pensé que c'était le Bugey. L'empereur traverse ensuite le Mont-Cenis au cœur de l'hiver, et se rend à Canosse en Lombardie, où le comte Amédée et la comtesse Adélaïde sa mère intercèdent pour lui auprès du pape. Il fut acccompagné dans ce voyage par les évêques de Lausanne et de Bâle.

1077. « Rex natalem domini apud Bizantium in Burgundiæ uno ibidem vix die commoratus, quomodocumque celebravit. Inde assumpta uxore et filio nec non toto suorum comitatu et apparatu, ut antea jam deliberatum est, Genovæ Rodano flumine transito, Alpes asperrimo vix scandens reptansque itinere, festinus Longobardiam per Taurinensem episcopatum intravit..... etc. » Annales Bertholdi, apud Pertz, V, 238.

1077, janvier. « Exacta solemnitate natalis domini profectus inde, cum in locum qui Cinis dicitur venisset obviam habuit socrum suam filiumque eius Amedeum nomine, quorum in illis regionibus auctoritas clarissima et possessiones amplissimæ et nomen celeberrimum erat..... Sed cum ei inevitabilis incumberet necessitas quoquo posset pacto redimendi itineris, et illi nec jure proximitatis nec tantæ calamitatis miseratione quicquam moverentur, multo labore et tempore in hac deliberatione insumpto, vix et ægre tandem impetratum est, ut provinciam quandam Burgundiæ, bonis omnibus locupletissimam, concedendi transitus mercedem dignarentur

385

1077. L'empereur Henri est déposé dans l'assemblée tenue le 1[illegible] mars à Forschein. Rodolphe de Rheinfelden est couronné à Mayence le 26 mars. Celui-ci investit Berthold, son fils aîné, du duché de Souabe et du rectorat de l'Helvétie bourguignone, sous la tutelle de Berthold de Zæringen. M.D.R. I, Rectorat de Bourgogne, pag. 2[illegible] et 31.

386

1077. Adélaïde, épouse du roi Rodolphe de Rheinfelden, ayant quitté Zurich, est exposée dans son château aux vexations des Bourguignons pendant plus de six mois. Les évêques de Bâle, de Lausanne et de Strasbourg ravagent les terres de son époux, leurs troupes sont battues deux fois par les soldats de Rodolphe.

Bertholdi Const. Chronic. apud Pertz, V, 298. — Trouillat, I, N° 135

389

080. Rodolphe de Rheinfelden est tué à la bataille livrée près de l'Elster, en Thuringe. M.D.R. I, Rectorat de Bourgogne, pag. 37.

390

080, 10 février. Donation de Villars (les moines), au diocèse de Lausanne, faite par Girard de Villars et Rodolphe son frère, en faveur de l'abbaye de Cluny. *Facta apud Cluniacum, XII kal. martii, gubernante Romanam ecclesiam domno Gregorio VII, regn. rege Philippo in Francia anno XXII, anno verbi incarnati MLXXX, indict. III.*

Arch. de Cluny. — M.D. rat de Bourgogne, pag. 156.

391

080, 7 décembre. A la demande de plusieurs évêques, entre autres de Burcard, évêque de Lausanne, l'empereur Henri IV fait don à l'église de Bâle du comté de H n dans le Buchsgau. *Dat. anno incarnationis MLXXX, indict f idus decembr. anno ordinationis XXVIII, regni XXVI. Actum*

Herrgott. Gen. II, pag. 127. (Renferme plusieurs erreurs.) — Trouillat, I, N° 136. — Hauréau, Gall. Christ. XV, Instr 197.

392

080, 25 juin. Décret rendu contre le pape Grégoire VII, par trente évêques réunis à Brixen par les ordres de l'empereur Henri IV. L'évêque de Lausanne figure dans cette assemblée. *Dat. anno incarnationis MLXXX, VII kal. julii, feria quinta, apud Brixiam Noricam.*

Pertz, Monum. German. Legum, II, 51, 52. — Hahn, Collect. monumentorum, I, 201.

393

080, 5 avril. Bulle du pape Grégoire VII, en faveur du couvent de Romainmotier. *Dat. die nonas aprilis, indictione IV.* (L'année n'est pas indiquée, mais elle se présume d'après l'indiction.)

M.D.R. III, Cartulaire de Romainmotier, pag 431.

394

082. Henri IV, roi des Romains, fait donation du château d'Arcon

ciel, en Oechtland, au comte Cono. *Actum anno incarnat MLXXVII, indict. V, ordinationis Henrici anno XXVIII, regni XXVI. Actum Albano.*

Solothurn. Woch. 1827, 252. — Schweizer Geschichtforscher, XIII, 619. — Zeerleder, N° 22.

Burchard, évêque de Lausanne et chancelier d'Italie, figure dans cet acte.

395

1084, février. Walcherius, fils de Humbert, avoué de Salins, donne une maison de Saline au couvent de Romainmotier *Dat. in media quadragesima, anno ab incarn. MLXXXIV, regnante Heynrico filio Heynrici, anno secundo Romanæ obsidionis.*

M.D R, III, Cartulaire de Romainmotier, pag. 447-449 (deux pièces semblables). — Hist. Patr. Mon Chart. III, 169. — Guillaume, Hist généalogique des sires de Salins, tom. I, preuves, pag 31.

396

1084, 1er mars. Accord au sujet de la donation d'un mas à Bannens, faite en faveur de Romainmotier, par Pierre, seigneur du château dit de Cégias. *Dat. in Romano Monasterio, die kalendarum martii, anno ab incarnat. MLXXXIV, tempore captionis Romanæ urbis*, etc.

M.D.R. III, Cartulaire de Romainmotier, pag 459

397

De 1073 à 1085. Fondation du prieuré de Rougemont par Guillaume, comte de Gruyère, confirmée plus tard en 1115. *Domino papa Hildebrando S. Romanæ ecclesiæ præsidente, Henrico rege regnante et in episcopatu Lausannensi Burcardo agente.*

Conservateur suisse, III, 397. — M.D.R. I, Rectorat de Bourgogne, pag. 46. — M.D.R. X, Histoire de Gruyère, I, 9.

Voyez la charte de fondation du prieuré de Rougemont en l'an 1115.

398

1085. Burcard, évêque de Lausannne, assiste au concile de Mayence, convoqué par l'empereur Henri IV.

Ex Venerici Vercellensis apologia Henrici IV, apud Freherum, Script. rer germanic. tom I, pag 197 — Trouillat, I, N° 139

399

1086, 12 janvier. L'empereur Henri IV donne à l'église de Spire la prévôté de Naumbourg, sur la demande de Burcard, évêque de Lausanne, et de Burcard, évêque de Bâle. ***Datum Spire, II idus*** *jan.*

Dumgé, Regesta Badensia, pag. 23. — Trouillat, II. N° 6, extrait cité dans les notes.

400

1087, avril. Accord entre Etienne, prieur de Romainmotier, et divers habitants de Salins, fait par-devant le comte Rainaud. ***Facta in*** *mense aprili, anno irruptionis Hyspaniarum, tempore regis illarum Alfonsi, anno MLXXXVII ab incarnatione.*

M.D.R. III, Cartulaire de Romainmotier, pag. 471.

401

De 1087 à 1105. Rainaud II, comte de Bourgogne, fait abandon au couvent de Romainmotier du bourg d'Orbe, de divers droits concernant Agy et Bofflens, et de bois à prendre dans la forêt royale. *Sine data.*

M.D.R. I, Rectorat de Bourgogne, pag. 158.

402

Circa 1087. Hommage du château de Bracon et de la seigneurie de Salins rendus à Bocard, abbé de St. Maurice, par Gaucher, sire de

404

1089, 24 décembre. Mort de Burcard, évêque de Lausanne, tué auprès de l'empereur Henri IV, dans le combat de Gleichen, en Thuringe.

M.D.R. VI, Cartulaire de **Lausanne**, pag. 39, 40, 633.

« Anno 1089, in vigilia nativitatis **domini. Ibi Burchardus Losan**nensis episcopus, qui ea die sacram **Imperatoris** lanceam ferebat, occisus est. » Annalista Saxo, apud **Pertz, VI, 726.**

405

1088 à 1099. Fondation du prieuré de Chamouni, *Campi munti*, par Aymon, comte de Genève. *Dat. feria VII, luna XXVII, papa Urbano regnante.*

Guichenon, Bibl. Sebus. Cent. I, N° 49 — Besson. pag. 346.

406

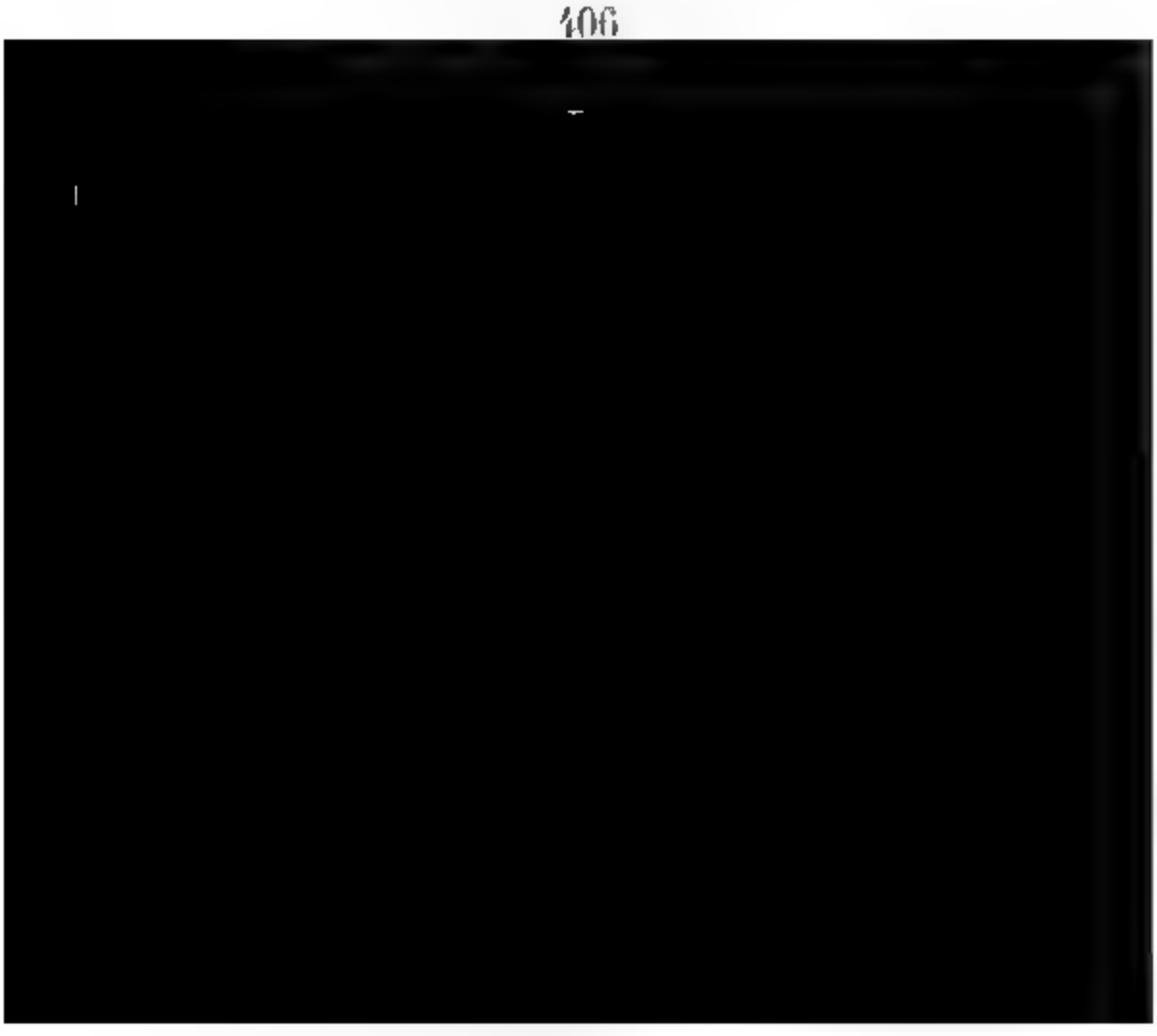

409

1091. Donation de Guy, évêque de Genève, en faveur du monastère de St. Oyen de Joux. *Dat. anno ab incarn. MXCI, indict. XIII, regn. Henrico anno XL[illegible]III.*

Guic[illegible]non, Bibl. Sebus. Cent. II, N°1. — Christin, dis-se.[illegible]tion sur l'établissement de l'abb. de St. Claude, 192

410

1092. Fondation [illegible] prieuré de Corcelles par Humbert. *Dat. anno ab incarnatione M[illegible]ge.*

[illegible] N° 8. — Zeerleder, N° 23.

On trouve dans cet acte la [illegible]umbert, qui descendait du personnage connu sous le nom [illegible]voué. Cette généalogie a donné lieu à plusieurs discussions intéressantes.

411

De 1092 à 1106 circa. *Co[illegible]ch, comte de Fenis, évêque de Lausanne.* Le commenceme[illegible]e de son épiscopat ne sont pas exactement connus.

« Cono filius Uldrici comitis de Feni fuit electus Lausanne post Lambertum, sed quoto anno ab incarnatione vel quamdiu vixit non legi. Sed ipse fundavit in patrimonio suo abbatiam Erlacensem, et dum faceret ecclesiam sublatus fuit de medio ; et Borcardus frater ejus episcopus Basiliensis, qui faciebat castrum de Cerlie, perfecit ecclesiam pro fratre suo. Inveni autem in Kalendario Lausannensi : obiit Cono electus noster XIIII kalendarum januarii, et fuit sepultus in abbacia Erlacensi ante crucifixum. » Cartulaire de Lausanne, pag. 41.

Mémorial de Fribourg, 1858, pag. 375-378.

412

1093. Berthold de Zæringen est nommé duc d'Allémanie, par une réunion de seigneurs tenue à Ulm. Après quelques années de luttes contre Frédéric de Stauffen, son compétiteur, il fut forcé, en 1097, de renoncer à ses prétentions. Berthold conserva néanmoins l'avouerie de Zurich.

M.D.R. I, Rectorat de Bourgogne, pag. 40. — Notice de M. G. de Wyss, publiée dans l'Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses, 1855, N° 3.

413

De 1093 à 1105. L'empereur Henri IV donne l'église du Val de Travers au monastère de Payerne *Sine data.*

M D R. I, Rectorat de Bourgogne, pag. 162. — Matile, N° 7 et 799.

414

1093 à 1119. Douze donations diverses faites en faveur du prieuré de St. Victor, sous l'épiscopat de Guy, évêque de Genève.

M.D.G. I, 2e partie, pag 136–157.

415

Circa 1094. Donation en faveur de l'abbaye d'Aulps, faite par le comte Humbert de Savoie. *Sine data.*

Besson, pag. 347

416

1096, mai. Ulrich de Cossonay donne l'église de Cossonay au couvent de Romainmotier. *Dat. anno ab incarnatione MXCVI, maio, indict. IV, regnante Henrico imperatore juniore filio Henrici.*

M.D.R. V, Sires de Cossonay, pag. 209

417

1096. Richard, fils de Lambert du Pont, abandonne au couvent de Romainmotier certaines prétentions sur des cavales et un moulin situé à Bannens. *Dat. anno MXCVI ab incarnat. domini.*

M.D.R. III, Cartulaire de Romainmotier, pag. 467.

418

1097, 16 avril. Bulle du pape Urbain II en faveur de Romainmotier. *Dat Laterani, XVI kal. mai, indict. V, anno incarnat. MXCVII. pontif. X.*

M.D.R. III, Cartulaire de Romainmotier, pag. 430

419

1097. Transaction faite à Orbe, par devant Burchard avoué du dit Orbe, entre *Wido de Castello qui vocatur Sicco* et le prieur de Romainmotier. L'un et l'autre renoncent à leurs prétentions réciproques. *Factum anno ab incarnat. domini MXCVII.*

M.D.R. III, Cartulaire de Romainmotier, pag 466

420

1098. Cono, évêque de Lausanne, est témoin d'une donation faite au couvent de St. Alban de Bâle, par Hupolde, vidame de Bâle. *Dat. anno ab incarnat domini MLXXXXVIII.*

Trouillat, II, N° 7.

421

1100, 15 novembre. Bulle du pape Pascal II, par laquelle il réduit les monastères pendants de Cluny en prieurés *in omnibus prioratibus et cellis ... sunt, nullus unq... a nunc sub proprio abbate vestro regimini subjecta ... bbatem ordinare præsumat.* Parmi ces prieures sont *Victor de Gebenna, Patern... lomanum monasterium, St... VIII, incarnat. domin. MC,... ignue, XVII kal. dec. indict. ... no secundo.*

Guichenon, Hist. de Bre... en Bugey, preuves, pag. 216.

1100, 20 novembre. Bulle ... al en faveur de Romainmotier. *Dat. Lateranis, XII k. dec. ina... VIII, incarnat. anno MC. pontificatus anno secundo.* — Autre bulle du même pape, datée du XIII des kalendes de décembre, sans indication d'année.

M.D.R. III, Cartulaire de Romainmotier, pag. 433-435.

423

1103. Donation de Burcard, évêque de Bâle, à l'abbaye de St. Alban. Cono, évêque de Lausanne, assiste en qualité de témoin. *Acta Basilee, indict. XI, luna I, regnante imperatore Heinrico IV et filio ejus rege Heinrico quinto.*

Schœpflin, Hist. Zar V, pag. 31. — Trouillat, I, N° 146. — Hauréau, Gall. Christ. XV, Instr. 197.

424

1107. Charte de Wilencus, évêque de Sion, en faveur de l'église de *Alta petra*, à laquelle il fait plusieurs donations.

Gallia Christiana, XII, Instr. 430. — Furrer, III, 35.

425

1107, 5 décembre. Le pape Pascal II donne à Aymeric, abbé de la Case-Dieu, plusieurs monastères soumis directement au saint-siége,

au nombre desquels figure le prieuré de Vauxtravers *Dat. anno MCVII, nonis decembr. Laterani.*

Mabillon, Annal. Bened. V, 453. — Matile, Monuments de l'histoire de Neuchâtel, pag. 1167, Régeste, N° X.

426

1107. Willelme, comte de Bourgogne et de Mâcon, donne à l'abbaye de Cluny tous les biens qu'il a hérités de ses ancêtres près de Belmont, de même que l'île St Pierre dans le lac de Bienne. *Actum apud Berziacum, anno incarn. MCVII, indict. XV*, etc.

Mabillon, Ann. Benedict. V, 511 — Dunod, Hist. des Séquanois, II. 162. — Zeerleder, N° 24. — Trouillat, I. N° 155

427

De 1107 à 1128 circa. *Gérold, fils de Willelme de Faucigny dit le sage, évêque de Lausanne.* On le trouve cité dans les chartes dès l'an 1111 à l'an 1125.

« Giroldus filius W. sapientis de Funcinie, suscepit episcopatum Lausannensem post Cononem, sed quoto anno ab incarnatione ve quamdiu eum tenuit non legi. Sed dedit capitulo domos canonicorum decedentium, quas episcopi donare solebant, nec audiv quod alienaverit aliquid, nisi quod pedagium quinte ferie apud Lausaunam domino de Fuciniaco nepoti suo infeodavit. Morabatu autem libenter apud sanctum Symphorianum. Obut autem kalendi julii, et fuit sepultus apud Lustriacum in capitulo, kal. julii. » Cartulaire de Lausanne, pag, 41, 42

Mémorial de Fribourg, 1858, pag 379-387

428

1108, 2 mai. Arluinus, prieur du chapitre de N.-D d'Abondance reconnaît que la vallée d'Abondance relève de l'église de St Maurice. Celle-ci en concède la jouissance aux chanoines de N.-D. d'Abondance. *Testes principes laicorum, Amedeus de Blonnaro, Girardus de Alingio*, etc. — *Dat die sabbathi, VI nonas maii, indict. prima luna XVIII, epacta VI, Henrico rege regnante, anno ab incarnat. MCVIII. Actum in Agaunensi claustro*

Guichenon, Preuves, pag 29

429

1108, octobre. Le chevalier Léotard, sur le point de mourir, *prerentus morte gladii*, fait une donation au couvent de Romainmotier. Cette donation, indiquée suivant la mesure du château de Wufflens, est le premier acte à nous connu où il soit fait mention du dit château. *Dat. tempore Stephani priori, anno ab incarnatione domini MCVIII, in mense octobri.*

Archives du canton de Vaud ; invent. vert, litt. A. — *Voir aux pièces annexes.*

430

1108 Agnes, fille de Rodolphe de Rheinfelden, femme de Berthold duc de Zæringen, donne au couvent de St Pierre dans la Forêt noire, au diocèse de Constance, la terre de Herzogenbuchsée avec ses dépendances.

Martin Gerbert de Rud. append. pag 158 -- Zeerleder, N° 25.

431

1109. Le duc Berthold de Zæringen restitue le bourg de Huttwyl à l'abbaye de St. Pierre. *Actum ante Basilicam S. Petri, anno incarnat. MCIX.*

Schœpflin, Hist Zar. IV, N° 17. — Zeerleder, N° 26

432

1110. Donation de Guy, évêque de Genève, en faveur du monastère de St. Oyen de Joux. *Acta sunt hæc Gebennæ, anno ab incarnat. domini MCX.*

Guichenon, Bibl. Sebus. Cent. I, N° 82.

433

1100 à 1150. Donation faite au monastère de Cluny par le chevalier Bernard de Glana *Sine data.*

M D.R. I, Rectorat de Bourgogne, pag 168

434

1111, 13 avril. Mort de Berthold II, duc de Zæringen.

Stälin, Wirtembergische Geschichte, tom. II, pag. 281

435

1111, novembre. Amaudri, fils de Landri du château de Joux, donne à Romainmotier, un pré situé à Belmont, dans la Chaux d'Arlier. *Datum mense novembri, anno ab incarnatione MCXI*

M.D.R. III, Cartulaire de Romainmotier, pag. 456.

436

1111, 13 décembre. Accord entre Girard de Faucigny, évêque de Lausanne, et Ponce, abbé de Savigny en Lyonnais, au sujet du prieuré de Lutry. *Actum Lausannæ, anno ab incarnat. MCXI, feria IV, natalis S. Luciæ, luna X.*

M.D.R. III, Rectorat de Bourgogne, pag. 166. — Bernard, Cartulaire de Savigny, N° 939. Hauréau, Gall. Christiana, XV, Inst 137

437

1111, 27 décembre. Berthold III, duc de Zæringen et son frère Conrad, donnent au couvent de St. Pierre dans la Forêt noire, une possession située dans le village de Benzeshusen. *Dat. VI kal. jan anno incarnat. MCXII, indict. V, feria III, ante basilicam S Petri* (v. st.)

Schœpflin, Hist. Zar. IV, N° 22 — Zeerleder, N° 27

438

Circa 1111. Plaid tenu à Orbe en faveur de Romainmotier, par Walcherius et Cono de Grandson, *principes provinciæ.*

M D.R. III, Rectorat de Bourgogne, pag 164.

439

Circa 1111. Composition entre Philippe de Grandson et le couvent de Romainmotier. *Etienne III prieur.*

Archives du canton de Vaud ; Invent. vert, litt. A.

440

1113. Guy, évêque de Genève, donne au monastere d'Ainay à Lyon, l'église de St. Jean de Genève. *Actum anno ab incarnat. MCXIII, Calixto papa et Henrico rege, indict. VII, epacta XII, concurrente tertio.*

M.D.G. IV, 2e partie, pag. 11.

441

[illegible] de St.-Cergue (en Savoie) à Guarin, abbé [illegible] de Geneve. *Dat. anno ab incarnat [illegible] C. anno XLIV*

Besson, pag. 360

442

[illegible] à la demande de plusieurs prelats, parmi lesquels [illegible] évêque de Lausanne, l'empereur Henri V confirme [illegible] de la prévôté de Zurich. *Dat. MCXIV, nonas martii, [illegible] VI. regni II. super III. Basilee.*

Archive für Schweizerische Geschichte, I, 82, extr.

443

1115, 1er août. *Confirmation et reconnaissance du prieure de Rougemont par Girard, evêque de Lausanne, Guillaume, comte de Gruyère, Turin de Broc, etc. Dat. anno incarnat. MCXV, dominica octabo post pentecosten.*

Zeerleder, N° 28. — Conservateur suisse, III, 400, trad. — M. D. R. I. premiere partie. Notice de M. le doyen Bridel sur le comte de Gruyere, pag. 242, trad.

Voir la fondation du prieure en 1085.

444

1115, 13 décembre. L'empereur Henri V confirme le don de l'eglise de Ruggisberg à l'abbaye de Cluny. *Dat. Spiræ, idus dec. indict. VII, regni XI.*

Regeste de Ruggisberg, N° 2.

445

1115 à 1120. Plaid tenu par la cour de Lausanne, contre Ebal de Grandson, au sujet des hommes de Romainmotier. *Guigon prieur.*

Archives du canton de Vaud; Invent. vert. litt. B.

446

1116, 2 septembre. Guy, evêque de Geneve, donne l'eglise de Contamine à l'abbaye de Cluny. *Actum in civitate Gebenna, anno in-*

Cette pièce renferme des détails importants sur la généalogie de la famille de Faucigny, dont l'évêque Guy était membre. Son père est indiqué sous le nom de Lodoicus, et son grand-père sous celui d'Emerardus. Girard, évêque de Lausanne, est présent à cet acte. — Guichenon n'indique pas le quantième du mois.

447

1120, 1er avril. Composition entre l'évêque de Bâle et l'abbaye de St. Blaise, au sujet de l'advocatie de ce monastère. Témoin Girard, évêque de Lausanne et chancelier de l'empereur. *Actum Basileæ apud S. Albanum, anno ab incarnatione MCXX, præsidente in sede apostolica Calixto papa II, etc. Sub die calend. aprilis.*

D'Achery, Spicileg. III, 477. — Lunig, Spicileg. ecclés. II, 139. — Trouillat, I, N° 163

448

1120. *Handfeste* ou charte de franchises données à la ville de Fri-

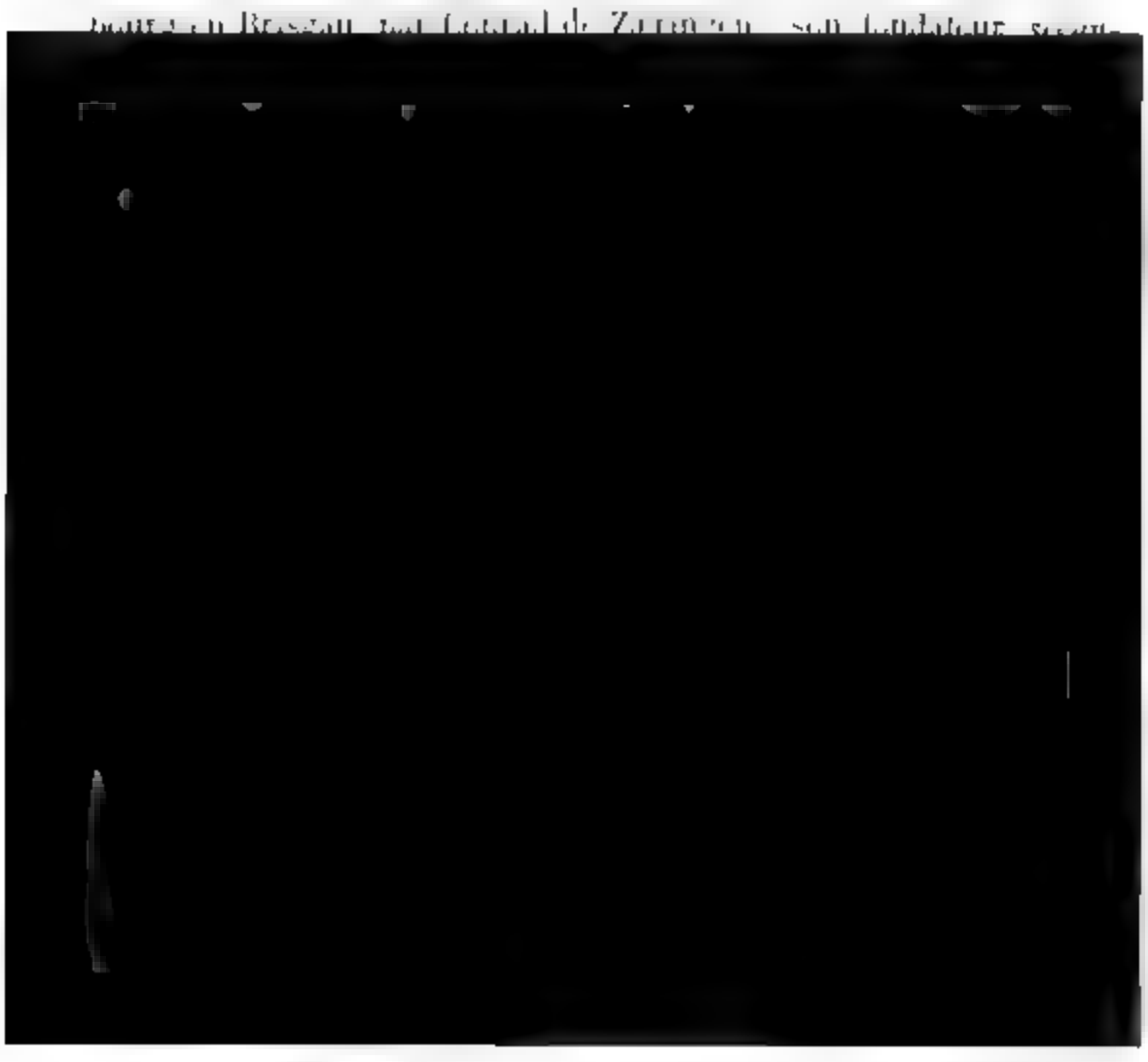

441

1113. Donation de l'église de St.-Cergue (en Savoie) à Guarin, abbé d'Aulps, faite par Guy, évêque de Genève. *Dat anno ab incarnat. MCXIII, indict. VI, luna XXIV.*

Besson, pag. 350.

442

1114, 7 mars. A la demande de plusieurs prélats, parmi lesquels figure Gerold, évêque de Lausanne, l'empereur Henri V confirme les priviléges de la prévôté de Zurich *Dat. MCXIV, nonas martii, indict. VII, regn. IX, imper. III, Basilee.*

Archive für Schweizerische Geschichte, I, 82, extr

443

1115, 1er août. Confirmation et reconnaissance du prieuré de Rougemont, par Girard, évêque de Lausanne, Guillaume, comte de Gruyère, Turin de Broc, etc. *Dat. anno incarnat. MCXV, dominica octaba post pentecosten*

Cette pièce renferme des détails importants sur la généalogie de la famille de Faucigny, dont l'évêque Guy était membre Son père est indiqué sous le nom de Lodoicus, et son grand-père sous celui d'Emerardus. Girard, evêque de Lausanne, est présent à cet acte. — Guichenon n'indique pas le quantième du mois.

447

1120, 1er avril. Composition entre l'évêque de Bâle et l'abbaye de St. Blaise, au sujet de l'advocatie de ce monastère. Témoin Girard, evêque de Lausanne et chancelier de l'empereur *Actum Basileæ apud S. Albanum, anno ab incarnatione MCXX, præsidente in sede apostolica Calixto papa II, etc. Sub die calend. aprilis.*

D'Achéry, Spicileg. III, 477. — Lunig, Spicileg ecclés. II, 139. — Trouillat I, N° 163

448

1120. *Handfeste* soit charte de franchises données à la ville de Fribourg en Brisgau, par Conrad de Zæringen, son fondateur, *secundum jura Colonie.* Ces franchises servirent de modèle a celles qui furent données en 1249, à la ville de Fribourg en Uchtland.

Zeerleder, N° 29 et 937.

449

1122, 3 mai. Mort de Berthold III, duc de Zæringen

Stälin, Wirtemberg. Geschicht. II. 281

450

1123, 3 avril. Bulle du pape Calixte II, en faveur du prieuré de Payerne. *Dat. Laterani, III non. april, indict. I, incarnat. anno MCXXIII, Pontificatus anno V.*

Zeerleder, N° 30.

451

1123. Walcher et Etienne de Divonne ainsi qu'Helvide leur mère font donation à Ste. Marie de Bonmont de tous les biens qu'ils possèdent à Peslens. *Anno dominice incarnationis MCXXIII.*

M. D. G. II, 2e partie, pag. 27.

Cet acte, qui prouve que l'abbaye de Bonmont existait déjà en 1123, se trouve rappelé dans une attestation sans date délivrée par Arducius, évêque de Genève. Cette attestation rappelle en même temps une donation subséquente de l'an 1181.

452

1124. Traité de Seyssel entre Humbert, évêque de Genève, et Aymon, comte de Genève au sujet de leurs droits respectifs. Le comte reconnaît que la souveraineté temporelle de la ville de Genève relève de l'évêque, et déclare lui prêter hommage, en réservant les droits de l'empereur. *Actum apud Sascellium, anno ab incarnatione MCXXIV.*

Spon, preuves, N° 1.

1124 à 1134. Autre accord complémentaire entre l'évêque et le comte de Genève [illegible]ets. *Sine data.*

[illegible] et Promis, Doc. pag. 40

1124, 29 décembre. Sauvegarde de l'empereur Henri V, en faveur du couvent de Romainmotier. *Anno [illegible]rnat. MCXXV, indict. XIII, data Argentinæ, V kal. janu[illegible]* st.)

M. D. R. III, C[illegible] Romainmotier, pag. 438.

454

Circa 1124. Trois rescrits de l'empereur Henri V, adressés,

1° à Gérold, évêque de Lausanne,

2° à Amédée de Genève,

3° à Aymon, comte de Genève,

pour faire observer le jugement rendu contre Ebal de Granson, en faveur du couvent de Romainmotier.

M. D. R. III, Cartulaire de Romainmotier, pag. 439. — Hist. Patr. Mon. Chart. II, 220.

455

1124 circa. Sentence rendue par Gérard de Faucigny, évêque de Lausanne, au sujet de querelles pendantes entre le couvent de Romainmotier et Ebal, sire de Grandson. *Actum in Curia Lausonensi.*

M. D. R. I, Rectorat de Bourgogne, pag. 169.

456

Circa 1124. Désistement d'Ebal, sire de Grandson, en faveur du couvent de Romainmotier.

M. D. R. I, Rectorat de Bourgogne, pag. 171.

457

1125, 8 janvier. Henri V, roi des Romains, accorde au couvent de St. Blaise le droit de choisir librement son avoué. Gérold, chancelier, évêque de Lausanne, et Humbert, évêque de Genève, assistent à cet acte. *Acta anno incarnat. MCXXV, indict. III. Data Argentinæ, VI idus januarii.*

Herrgott, Gen. II, pag. 139. — Neugart, N° 845. — Trouillat, I, N° 166.

458

1125. Amédée III, comte de Savoie, accorde aux chanoines de St Nicolas du Mont-joux, tout ce que Boson d'Alinges et d'autres nobles tenaient de lui, en y joignant certaines libéralités.

Guichenon, preuves, pag. 31, extrait. — Cibrario et Promis, Doc. pag. 42, d'après De Rivaz.

459

1126, 29 mars. Anséric, archevêque de Besançon, donne à Romainmotier l'église de St. André de Bannens. *Actum Bisontii, IV kal. aprilis, anno ab incarnat. MCXXVI, F. II.*

M. D. R. III, Cartulaire de Romainmotier, pag. 440.

460

1126, 14 juin. Humbert de Salins confirme le don de l'église de Bannens fait à Romainmotier, par l'archevêque Anséric. Il accorde à ce monastère quelques propriétés situées à Vaut et dans le voisinage. *Actum apud vicum qui vocatur Urba, anno ab incarnat MCXXVI, XVIII kal. julii.*

M.D.R. III, Cartulaire de Romainmotier, pag. 440. — Guillaume, Hist. des sires de Salins, tom. I, preuves, pag. 36.

461

1126, 28 juin. Lambert de Châtillon confirme la donation de St. André de Bannens, faite à Romainmotier, par l'archevêque Anséric. *Actum Salinis, anno ab incarnat. MC... VI, IV kal julii.* (Le texte imprimé porte l'année MCVI, mais il est évident, d'après les actes qui précèdent, qu'on a omis le chiffre XX.)

M.D.R. III, Cartulaire de Romainmotier, pag 441

462

1126. Aymon, sire de Faucigny, approuve une donation faite à l'église de Sixt, par Etienne, chevalier, de Roueys.

Guichenon, Bibl. Sebus. Cent. I, N° 29.

463

1125 à 1127. Mort violente de Guillaume III, comte de Bourgogne, dit l'*Allemand*, et de Guillaume IV son fils, dit l'*Enfant*. Ce dernier fut assassiné à Payerne le premier mars 1127, avec Pierre et Philippe de Glane et d'autres nobles.

M.D.R I, Rectorat de Bourgogne, pag 51.

Voyez l'acte du 11 février 1142

467

1129 à 1130. L'empereur Lothaire confirme la fondation et les priviléges du couvent de Trub. (En allemand, sans date.)

Soloth. Woch., 1828, 151. — Zeerleder, N° 31.

468

De 1129 à 1144 circa. *Guido de Marlaniaco, évêque de Lausanne.* Il paraît dans les chartes depuis l'an 1134 jusqu'au 24 février 1144. Il reçut du pape Innocent II deux priviléges, le premier qui lui défendait de laisser reconstruire le château des Clées, le second qui lui accordait le *pallium*.

« Guido de Marlaniaco fuit episcopus Lausannensis post Giroldum, sed non legi quoto anno ab incarnatione, audivi tamen quod tenuit episcopatum annis VIII, et vidimus privilegium quod ei dominus Innocentius papa contulit Pisis, in quo ita continetur, etc. » Cartulaire de Lausanne, pag. 42. — Ibidem, pag. 32 et 74.

472

1131. Charte de fondation du couvent de Friensberg, par Oudelhard, comte de Seedorf, *Ducatum Burgundiæ nobiliter regente duce Conrado. Dat. anno MCX[illegible]I, indict. IX, concurr. VII.*

Sch[illegible]flin, Hist. Zar. V, 75. — Soloth. Woch. 1830. pa[illegible] 155. — Zeerleder, N° 32.

Comparez avec la [illegible]charte de l'an 1180 *circa*.

473

1133, 8 novem[illegible] Diplôme de l'empereur Lothaire en faveur du couvent d'Interlaken. *D*[illegible]. *MCXXXIII, VI idus nov. indict. XI. Actum Basilee.*

Schœpflin, His[illegible] 77. — Regestes d'Interlaken, N° [illegible]. — Zeerle[illegible] N° 33.

474

1134, 24 mars. Humbert, [illegible]nève, fait donation au monastère de Satigny, de l'é[illegible]ale du dit Satigny. *Factum Geneve, MCXXXIII, indict. XI, ep[illegible] XII, terminus nono kal. aprilis.* (v. st.)

M.D.G. II, 2e partie. pag. 18.

475

1134. Fondation de l'abbaye de Hautcrêt par Guy, abbé de Cherlieu, de l'aveu et avec le concours de Guy, évêque de Lausanne. *Actum Lausanne, anno MCXXXIV.*

Zapf, Mon. I. N° 38. — M.D.R. XII, Cartulaire de Hautcrêt, pag. 1 et 196. — Hauréau, Gall. Christiana, XV, Instr. 137.

476

1135, 4 mai. Guy, évêque de Lausanne, ratifie, en faveur du couvent de Payerne, toutes les investitures faites en sa faveur depuis 40 ans *Acta in capitulo Lausanensi, IV nonas maii, anno MCXXXV, indict. XIV.*

Soloth. Woch. 1829, pag. 552. — Zeerleder, N° 34.

477

1135. Guido, évêque de Lausanne, confirme tout ce que ses prédé-

cesseurs ont donné à l'abbaye de Molesme, à savoir l'église de Saint-Sulpice et la chapelle d'Ecublens, avec leurs appartenances.

Extrait tiré du cartulaire du baron d'Estavayer. tom. I.

478

1135. Gebehard, évêque de Strasbourg, rend un jugement au sujet des propriétés que le couvent de Payerne avait en Alsace. *Dat. anno incarnat. MCXXXV, indict. XIII.*

Schœpflin, A.D. I, 210.

479

Circa 1135. Deux lettres de St. Bernard, abbé de Clervaux, à Ardutius, évêque de Genève, nouvellement nommé.

Spon. I, pag. 40, 41, traduct. — Mabillon, S. Bernardi Clarevall. epist. N^os^ 27, 28

480

Circa 1135. Accord entre Guy, évêque de Lausanne, et l'église de St. Martin de Lutry, fait par les soins de Pierre archevêque de Lyon, Humbert archevêque de Besançon, Berlio évêque de Belley, Wigo prieur de Payerne, etc. *Facta Viennæ.*

Bernard, Cartulaire de Savigny, N° 940.

481

Circa 1135. Humbert de Salins, sur le point de mourir, répare les injustices qu'il a commises envers Romainmotier, et lui abandonne une chaudière de sel. Il invite l'archevêque de Besançon à ne pas accorder le *fief* de son fils Walcherius avant que celui-ci ait exécuté ses dispositions. *Actum Lausanne, præsente Bartholomeo priore.*

M.D.R. III, Cartulaire de Romainmotier, pag. 469. — Archives du canton de Vaud; Invent. vert, A: avec une confirmation de Walcherius qui ne se trouve pas dans le cartulaire.

482

Circa 1135. Après la mort d'Ebal de Grandson, ses enfants renoncent à toutes les prétentions qu'ils avaient contre le couvent de Romainmotier. *Barthelemy prieur.*

Archives du canton de Vaud; Invent. vert, litt. B

483

1135 à 1185. Noble Humbert de Saleneuve fait donation du mas de Rignens à Ste. Marie de Bonmont, en présence d'Ardutius évêque de Genève. *Hoc factum est apud Villare. Sine data.*

M.D.G. II, 2e part., pag. 31.

484

1137, 30 janvier. Fondation de l'abbaye d'Humilimont ou de Marsens en Ogo, par les frères Anselme, Gui et Burcard, seigneurs de Marsens. Guido, évêque de Lausanne, présent à cette fondation, donne aux religieux (de l'ordre des prémontrés) leur affouage dans la Joux de Riaz. *Dat. anno MCXXXVI, trigesima januarii.* (v. st.)

Soloth. Woch. 1827, pag. 453. — Zeerleder, N° 35. — Mémorial de Fribourg, 1855, pag. 236.

485

1137. Donation d'Amédée III, comte de Savoie, à l'hospice de St. Nicolas du Mont-Joux (Grand St. Bernard). *Ubertus filius comitis laudavit.*

Hist. Patr. Mon. Chart. II, 224.

486

1138, 15 février. Bulle du pape Innocent II, confirmant en faveur de Gui, évêque de Lausanne, les concessions qui ont été faites à son prédécesseur Burcard par l'empereur Henri, savoir les seigneuries de Pully, de Chexbres, de Corsier, et la vallée de Lutry. *Datum Laterani, XV kal*. martii, indict. II, incarnat. anno MCXXXVIII, pontificatus anno X.*

Plantin, Petit Chronique, manuscrit à la Bibliothèque cantonale de Lausanne, pag. 27. — Collectio episcopalis Lausannensis, par Mr Lentzbourg, pag. 28.

* Le manuscrit de Plantin porte XVII kal. martii, ce qui est impossible, attendu que ce chiffre n'existe pas dans le mois de février. — Comparez avec la charte de l'empereur Henri de l'an 1079.

de Glane. *Dat. anno ab incarnat MCXXXVII, concurr. IV, epacta VIII V kal. martii.* (v. st.)

Arch. de Fribourg. — Mémorial de Fribourg, 1855, pag. 13.

488

1138. Gui, évêque de Lausanne, permet à Guido, abbé de Cherlieu, d'établir dans son diocèse, l'abbaye de Hauterive, et confirme les donations faites en sa faveur par Guillaume de Glane et d'autres bienfaiteurs. *Dat. anno ab incarnat. MCXXXVII, indict XV, actum apud S. Sufforianum.* (v. st.)

Zapf, Mon. I, N° 39. — Mémorial de Fribourg, 1855. pag. 15. — Haureau, Gall. Christiana, XV, Instr 138.

489

1138, 11 mars. Amédée III, comte de Savoie, termine une difficulte

493

1139, 30 avril. Bulle du pape Innocent II, en faveur du couvent de Romainmotier. *Dat. Laterani, II kal. maii, anno incarnat. MCXXXIX, indict. II, pontificatus anno X.*

M.D.R. III, Cartulaire de Romainmotier, pag. 581.

494

1139. Nouvelle confirmation de la fondation de l'abbaye de Hauterive, par Gui, évêque de Lausanne. *Actum apud Aventicam, anno ab incarnat. MCXXXIX, indict. I.* (Cf. 1138.)

Zapf, Mon. I, N° 41. — Mémorial de Fribourg, 1855, pag. 17.

495

1140. Notice relative à la fondation de l'abbaye du Lac-de-Joux, par Ebal II, fils de Falcon, seigneur de Grandson.

M.D.R. I, Rectorat de Bourgogne, pag. 172.

496

(1140), 8 mars. Gui, évêque de Lausanne, fait donation à l'abbaye du Lac-de-Joux du lieu appelé Bellevaux, pour y établir une abbaye. *Factum est VIII idibus martii, Lausanne in capitulo B. Marie.*

M.D.R. I, Rectorat de Bourgogne, pag. 174. — Hauréau, Gall. Christiana, XV, Instr. 139.

497

1140. Pierre, archevêque de Tarentaise, fait donation au monastère de St. Maurice d'Agaune, des églises de St. Michel, Salins, Fesson, etc. *Dat. anno ab incarnat. domini MCXL, Innocentio papa Rom. regnante Conrado rege.*

Besson, pag. 352.

498

1141, 14 mars. Le pape Innocent II confirme les possessions de l'abbaye de Bellelay. *Dat. Laterani, II idus martii, indict. V, incarnat. anno MCXLI, pontificatus anno XIII.*

de Montbenoit, confirmant la possession de diverses églises et chapelles dans le pays de Vaud. *Dat. Lateranum, II idus aprilis, indict. IV, incarnat. anno MCXLI, pontificatus anno XII.*

M.D.R. XIV, Histoire des sires de Montfaucon, pag. 303, extr. — Droz, Hist. de Pontarlier, preuv. 252.

500

(**1141, 27 avril.**) Bulle du pape Innocent II, par laquelle il prend sous sa protection le monastère de Hauterive et confirme ses possessions. *Dat. Laterani, V kal. maii, indict. VI, incarnat. anno MCXLI, pontificatus anno XIII.*

Arch. de Fribourg. — Mémorial de Fribourg, 1855, pag. 18.

Les indications chronologiques de cette charte ne sont pas concordantes.

501

1141. Confirmation de la fondation de l'abbaye du Lac-de-Joux, par Guy, évêque de Lausanne. Indication des possessions de l'abbaye. *Dat. anno incarnat. MCXLI, domno Innocentio Romano pontefice.*

M.D.R. I, Rectorat de Bourgogne, pag. 176

502

1141. Ardutius de Faucigny, évêque de Genève et prévôt du chapitre de Lausanne, donne la moitié de ce qu'il possédait à Chexbres aux religieuses de Rueyres, dépendant de l'abbaye du Lac-de-Joux Guy, évêque de Lausanne, confirme cette donation. *Dat. anno ab incarnat. MCXLI, indict. IV, tempore Clementis papæ, regnante Lutherio imperatore.*

M.D.R. I, Rectorat de Bourgogne, pag. 178 — Hauréau, Gall. Christiana, XV, Instr. 140.

503

1141. Guido, évêque de Lausanne, donne à l'abbaye de Hautcrêt une terre située près de Palézieux, qui lui avait été vendue par Bonfils de Chexbres. Il y ajoute une terre située au Désaley, pour y planter des vignes.

M.D.R. XII, Cartulaire de Hautcrêt, pag. 4.

504

1141. Euhal et Barthélemy de Grandson abandonnent quelques serfs

au couvent de Romainmotier. Mention du fief de Ferreires, et du bois de Cassanea ou *Chassagnes*, dont il est traité plus tard dans l'acte du 24 mars 1297.

M.D.R. III, Cartulaire de Romainmotier, pag. 474.

505

1142, 11 février. Mort de Guillaume de Glane, fondateur du couvent d'Hauterive. Notice sur la mort de Pierre et Philippe de Glane, tués à Payerne en 1126 (1127). « Anno MCXLII, III idus feb. obiit Gulielmus de Glana fundator, sepultus in præsenti tumulo, cujus pater Petrus, et Philippus de Glana fratres, anno MCXXVI, cum Gulielmo comite Viennensi et Salinensi, cum multis aliis nobilibus, injuste, ab injustis, in occisione gladii apud Paterniacum mortui sunt, et in prioratu Cluniacensi, sito in insula lacus sepulti. »

Inscription d'Hauterive, rapportée par Guilliman, de rebus Helvetiorum, lib. II, cap. XIV. — Walther, Wersuch einer Einleitung zu den Geschicht. des Berner. Stadtrechts. pag. 94

506

1142, 23 juin. Concession faite par l'abbaye de St. Maurice, en faveur de Humbert de Prangins, au sujet de propriétés situées a Lutry. *Actum est Agaunı in Claustro S. Mauritu, IX kal. julu. luna XXV, anno MCXLII.*

M.D R. V. Sires de Cossonay, pag. 212.

tions faites en faveur de l'abbaye de Hauterive. Dans cette confirmation, ainsi que dans celle de 1138, sont comprises les donations faites par Amédée, comte de Genève. *Actum apud Vives* (Vevey), *anno incarnat. MCXLII, epacta XII, sabato tertio quadragesimæ.* (v. st.)

Arch. de Fribourg. — Mémorial de Fribourg, 1855, pag. 218. (21 mars 1142.)

509

1143, 30 mars. Amédée, comte de Savoie, sa femme Mathilde, et son fils Humbert, rendent la prévôté de St. Maurice aux chanoines de la dite maison. *Hugo prepositus. Actum in Mauriana in loco qui vocatur S. Julinus, anno MCXLIII, III kal. aprilis, luna XIV.*

Arch. de St. Maurice. — Guichenon, preuves, pag. 34 — Gallia Christiana, XII, Instr. 489. — Cibrario et Promis, Doc. pag. 60. — Furrer, III, 37. — Hist

513

1144. Fondation du couvent de Sixt par l'abbaye de N.-D. d'Abondance.

Guichenon, Bibl. Sebus. Cent. II, N° 28. — Besson, pag. 354.

514

1144 à 1159. *St. Amédée, évêque de Lausanne.* Amédée était abbé de Hautecombe, lorsqu'il fut élu évêque de Lausanne en 1144, et sacré le 21 janvier 1145. Il exerça les fonctions de chancelier impérial dans le royaume de Bourgogn 27 août 1159.

« Amedeus oriundus de citur Chasta prope sanctum Antonium successit Guidon genere et moribus, speciosus forma, religiosus mon illis, abbas de Alta Cumba, et preter cetera que prudenter in ecclesia Lausannensi fecit, comitem Gebennensem Amedeum, qui Lausannensi ecclesie et civitati incombens, domum muratam immo turrim in eminentiori urbis loco ad expugnandam ipsam urbem construere volebat, prudenter expellens, ipsum qui eam construxerat a fundamento destruere et diruere coegit. Hic dominus Amedeus..... etc. » Cartulaire de Lausanne, pag. 42-44.

Mémorial de Fribourg, 1854, pag. 126-139 et 168-182; 1858, pag. 396-420.

515

1145 à 1158. Charte d'Amédée, évêque de Lausanne, en faveur d'Ulrich, premier abbé d'Humilimont.

Arch. Fribourg. — Mémorial de Fribourg, 1855, pag. 237.

516

1145 à 1158. Epître de l'évêque Amédée aux habitants de Lausanne.

Mémorial de Fribourg, 1854, pag. 182. — Migne, Patrolog. cursus completus, tom. 188, col. 1299.

517

Circa 1145. Lettre de Nicolas, moine de Cluny, à Amédée, évêque

518

1145 à 1158. Hostilités entre l'évêque de Lausanne et Amedee comte de Genève. Celui-ci entreprend le siége de la ville de Lausanne, élève une tour au-dessus de la cité, et est obligé de la détruire lui-même.

« Comitem Gebennensem qui **Lausannensi ecclesie et civitati incombens domum muratam immo turrim in eminentiori** urbis loco **ad expugnandam** ipsam urbem **construere** volebat, prudenter expellens, ipsum qui eam construxerat, a fundamento destruere et diruere **coegit.** » Cartulaire de Lausanne, pag. 42, 43

519

1145 à 1231. Reconnaissance des droits de l'evêque de Lausanne et des coutumes de la dite ville, faite par Ardutius, evêque de Genève et prévôt de Lausanne, en présence de l'evêque Amedee, et

l'an 1079. *Anno incarnat. MCXLV, indict. VIII, regnante Conrad. Romanorum rege anno VIII. Data est Wormatie.*

Schœpflin, Hist Zar. V, pag. 86. — Gerbert, Rod. Suev. pr pag. 157. — M D.R. VII, Recueil de chartes, pa 13. — Zeerleder, N° 40. — Hauréau, Gall. Cl tiana, XV, Instr. 144. — Verdeil, Hist. du canton e Vaud, I, 82. trad.

522

1146, 11 avril. ille du pape Eugène III, en faveur d'Amédée, évêque de Lausanne. *s aprilis, indict. VIII. incarnat. anno MCXLVI, pontifi*

Archives du ca Laus. Invent. L, N° 3 — Plantin, Petit c... nuscrit à la Bibliothèque de Lausanne, pag. 34.

1146, 13 avril. Bulle du p III, en faveur de l'abbaye d'Hauterive. *Dat. Sutru, id indict VIIII, incarnat. anno MCXLVI, pontificatus anno II.*

Mémorial de Fribourg. 1856, pag. 63.

524

1146, 21 juillet. L'empereur Conrad III prend sous sa protection le couvent d'Interlaken. confirme ses droits et franchises, et lui accorde la vallée de Grindelwald. *Conradus dux. Dat. XII kal. august. indict. VIIII, anno incarnat. MCXLVI, regni anno IX. Actum Ulme.*

Schœpflin, Hist. Zar. IV, pag. 88. — Zeerleder, N° 42. — Regestes d'Interlaken, N° 2.

525

1146. Egelof d'Opelingen donne au couvent de Frienisberg des biens situés à Nugerol et à Vafrou. *Dat. anno incarnat. MCXLVI. indict. VIIII. concurr. I, epacta VI.*

Neugart. N° 859. — Soloth. Woch. 1829, 156. — Zeerleder, N° 41.

526

1146 à 1149. Donations de Rodolphe et Ulrich, seigneurs d'Arconcié. en faveur du couvent d'Hauterive

Matile, N° 12, 13, 14 et 15.

527

1147, 12 mars. L'empereur Conrad III confirme la donation du **couvent de Ruggisberg à l'abbaye de Cluny.** ***Dat. Francfort, III idus mart. regni anno IX.***

Regestes de Ruggisberg, N° 3, extrait.

528

1147, 24 juin. Gauthier de Blonay et sa famille affranchissent le nommé Thiebor de la cense qu'il devait à Ste Marie, à St. Nicolas et à l'hôpital de Vevey *Scripta tempore Conradi imperatoris Romani euntis in expugnationem paganorum et tempore Amedei Lausannensis episcopi, ...VIII kal. julii. Ante altare sancte Marie supra pontem Vivesii.*

Arch. Vevey, layette 1, paquet 1, sans numéro. — Voir aux *pièces annexes.*

529

533

1148, 14 mai. Le pape Eugène III prend sous sa protection l'église d'Oulx (*ad plebem martyrum*). *Datum Lausaniæ, II idus maii, indict. XI, incarnation[is] anno MCXLVIII, pontificatus IV.*

Hist. Patr. Mon. Script. III, 398.

534

1148, 17 mai. Le pape Eugène III confirme, en faveur de l'église de Moûtier-Gra[n]val, les revenus de différentes possessions affectés à l'usage du ch[a]pe pauvres à Moûtiers. *Dat. Lausanne, XVI kal. jun[ii] incarnat anno MCXLVIII, pontificatus anno IV.*

Trouillat, I, N° 201.

535

1148, 17 mai. Le pape Eu[gène] III prend sous la protection du siége apostolique l'abbaye [de] et confirme ses possessions. *Dat. Lausanne, XVI kal. jun[ii], incarnat. anno MCXLVIII, pontificatus anno IV.*

Hugo, Ann. ordin. præm. I, pr. pag. 217. — Trouillat, I, N° 202.

536

1148, 20 mai. Bulle du pape Eugène III adressée à l'archevêque de Besançon, en faveur de l'église de Cluny. *Datum Lausanæ, XIII kal. Junii.*

Bouquet, XV, 481. — Bullar. ordin. Cluniac, pag. 60.

537

1148, 28 mai. Bulle du pape Eugène III, en faveur de l'église de St. Jean évangéliste, à Besançon. *Dat. Lausannæ, XII, cal. junii, MCXLVIII, indict. XI, pontificatus anno IV.*

Chifflet. Hist. de Tournus, preuves, pag. 393, extr.

538

1148, 25 mai. Le pape Eugène III confirme la donation de la reine Berthe en faveur du monastère de Payerne, et lui accorde la faculté de se choisir un avoué. Gigon, prieur. *Dat. apud S. Mauri-*

tum, VIII kal. junii, indict. XII, incarnationis anno MCXLVIII, pontificatus anno IV.

Arch. de Fribourg. — Archives de la Société d'histoire de Fribourg, I, pag. 375. — Soloth. Woch. 1829, 617.

539

1148, 27 mai. Bulle du pape Eugène III prenant sous sa protection le monastère de Ruggisberg. *Dat. apud Octodorum, VI kal. junii, indict. XI, anno incarnat. MCXLVIII, pontificatus anno IV*

Soloth Woch 1829, 555 — Zeerleder, N° 43

540

1148, 16 décembre. Accord entre Amedée, évêque de Lausanne, et le prieuré de Romainmotier. *Actum apud Romanum Monasterium solempniter in capitulo, anno ab incarnat. MCXLVIII, XVII kal januarii, indictione X*, etc

passage au château de Chillon. (Cette pièce peut n'avoir été qu'un projet de celle qui précède)

Guichenon, preuves, pag. 28 — M.D.R. XII, Cartulai de Hautcrêt, pag. 142.

545

1150. Humbert, mte de Savoie, accorde à l'abbaye de St. Maurice les revenus de vallée de Bagnes, en compensation d'une table d'or donnée en ge par son père à la dite abbaye *Actum in Agaunensi monasteri , feria II, luna IV.*

Guichenon, I). — Cibrario et Promis, Doc. pag. 64

1150. Notice d'Amédée, évêque de Lai me, au sujet de la donation de la vallée de Bagnes, fait de St. Maurice, par Humbert III, comte de Savoie. . *unensi monasterio, anno ab incarnat. MCL, feria II, lu*

Guichenon, preuves, pag. . — Cibrario et Promis, Doc. pag. 67.

547

1150. Amédée, doyen de Sion, fait un échange avec l'abbaye de St. Maurice, au sujet de l'église de St. Sigismond et de ses droits sur les villages de Nenda, Brignon, Bars, etc.

D'après de Rivaz, Furrer, III, 35.

548

Circa 1150. Amédée, évêque de Lausanne, confirme diverses donations faites au couvent de Fontaine-André.

Matile, N° 16. — Zeerleder, N° 39, extrait.

549

Circa 1150. Lettre d'Aymon (ou Amédée), évêque de Lausanne, à Humbert, comte de Savoie.

Guichenon, preuves, pag. 38.

il lui fait connaître qu'il a chargé l'évêque de Lausanne de terminer les affaires du couvent de Murbach

Martenne et Durand, Amplissima collectio, II, 438.

551

1152, 8 janvier. Mort de Conrad, duc de Zæringen.

Stälin, Wirtemb. Geschicht. tom. II, pag. 281.

BERTHOLD IV, DUC DE ZÆRINGEN.

552

1152, du 9 mars au 1er juin. Traité entre Frédéric I, empereur, et Berthold IV, duc de Zæringen. L'empereur accorde à Berthold la lieutenance générale des pays de Bourgogne et de Provence. L'un et l'autre se promettent un secours réciproque, le duc s'engage à

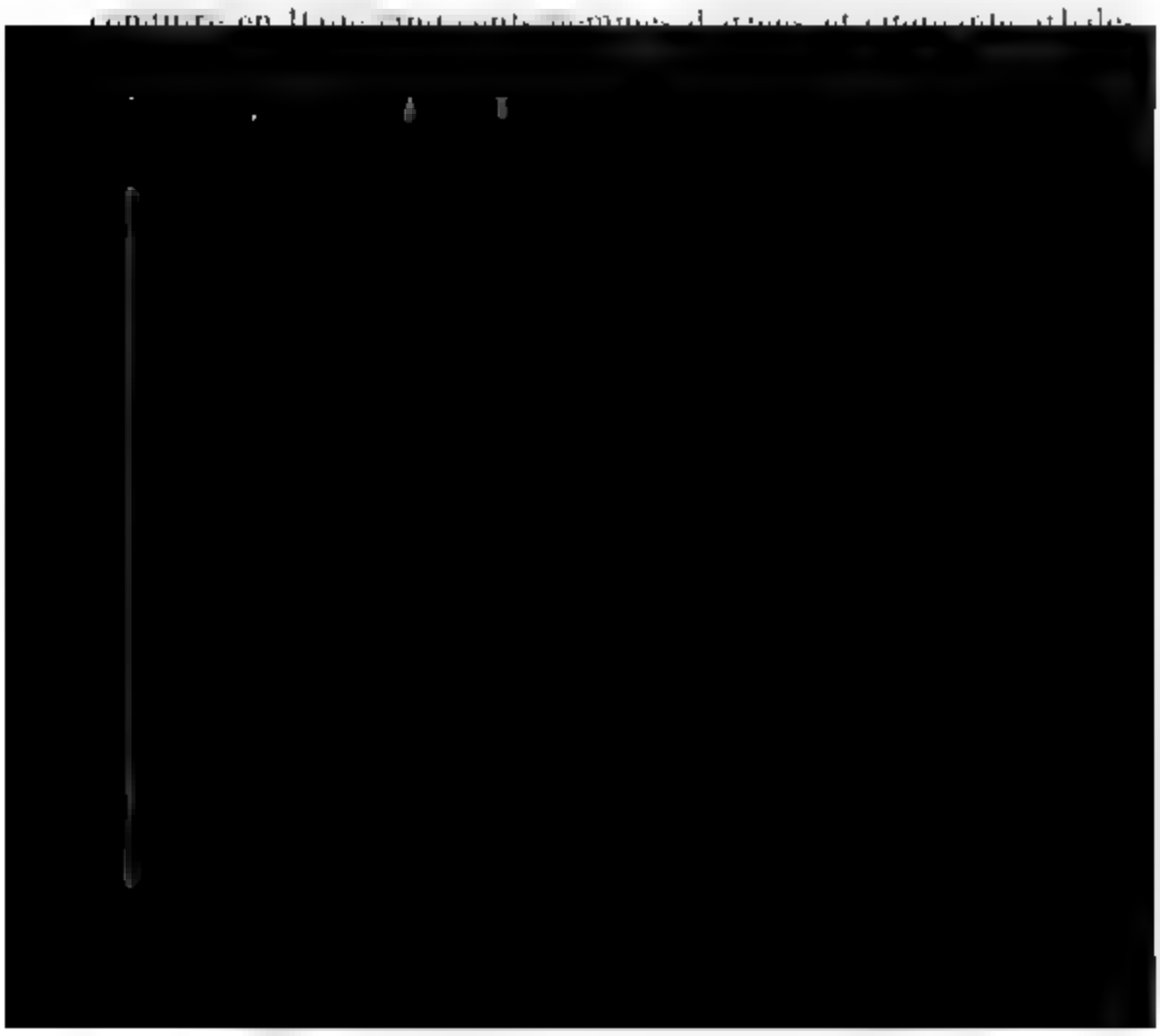

555

1153, 15 février. Privilége de l'empereur Frédéric, en faveur du monastère de Payerne. *Dat. Bisuntin XV kal martii, anno incarnat MCLIII, indict XV, regni anno I*

Guichenon, Bibl Sebus Cent II, N° 80. — Schœpflin, A. D. I 239. - Soloth. Woch. 1829, 620 — Zeerleder, N 46. - Trouillat, I, 270 — Archives de la Soc. d'histoire de Fribourg, I, 377.

On trouve parmi les témoins de cet acte Amédée, évêque de Lausanne, et Ardutius, evêque de Geneve. — Les notes chronologiques ne concordent pas entre elles

epacta IV, pridie idus februarii, luna XXV, regnante imperatore Friderico, domno Arduino Gebennensi episcopo.

Guichenon, **Bibl. Sebus. Cent. I, N° 85.** — Besson, pag. 360.

559

1154, 10 juillet. Sentence d'Orliebus, évêque de Bâle, au sujet d'un différend entre l'évêque de Lausanne et celui de Besançon, à l'occasion des villages de Lutry et de Cully. *Actum apud Novum Castrum, anno ab incarnat. MCLIV, indict. II. Datum Monasterii, sub sigillo nostro, VI id. julii.*

Zapf, Mon. I, N° 42. — Matile, N° 17 — Zeerleder, N° 47 — Trouillat, I, N° 211

560

1154. Falco et Cono, son frère, abandonnent diverses prétentions en

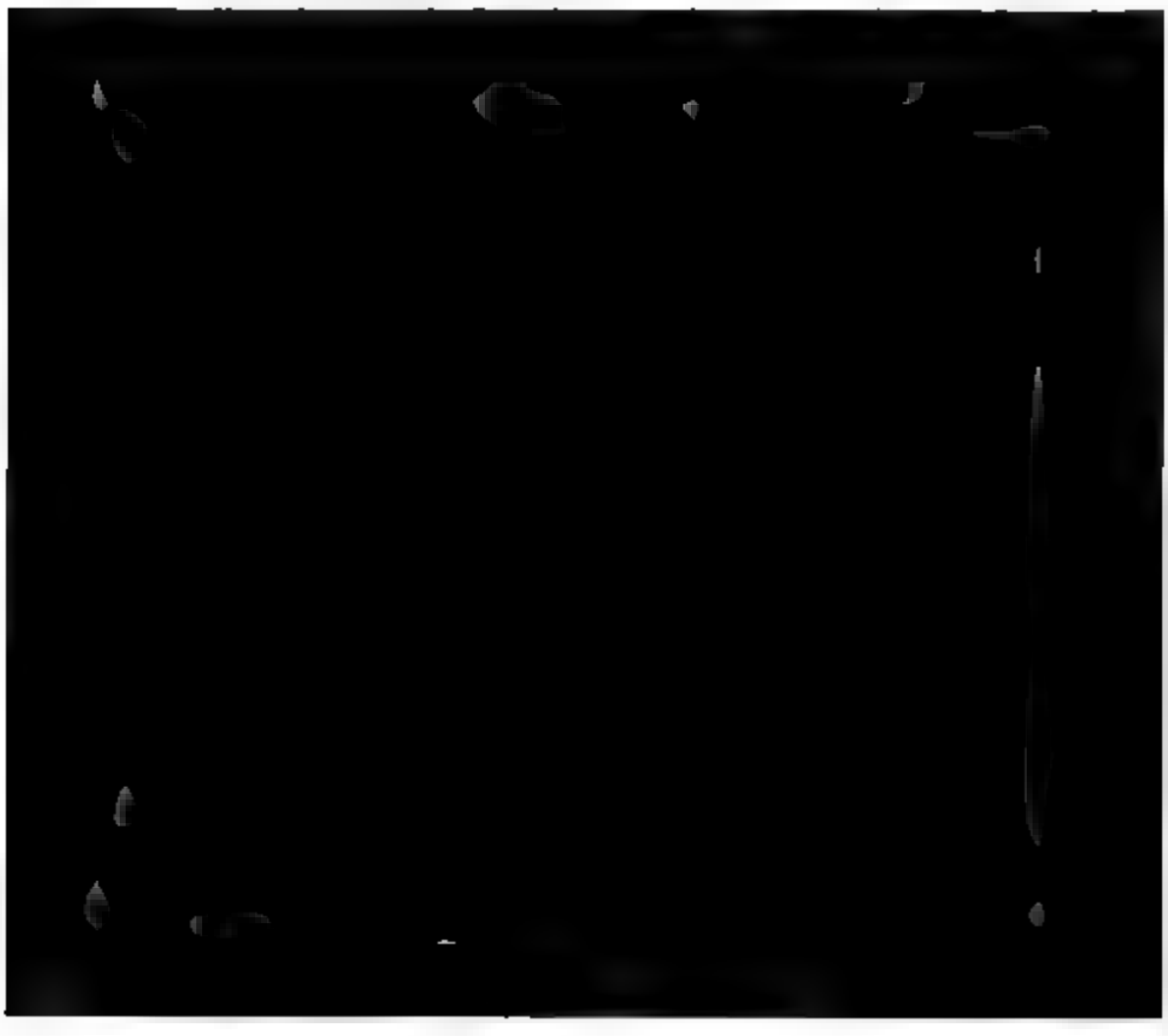

563

1154. L'évêque Amédée confirme les donations faites à **Montheron** par Humbert d'Aubonne, Lambert de Prangins, Thurambert d'Eclépens et autres. *Actum anno incarnat. MCLIV, indict. IV,* etc.

M.D.R. XII, Cartulaire de Montheron, pag. 16.

564

1154. L'évêque Amédée confirme les donations faites à l'abbaye de Montheron par quelques hommes de Pailly, par Barthélemy, seigneur de Belmont, etc. *Actum anno incarnat. MCLIV, indict. II, epacta XV, concurrente IV.*

M.D.R. XII, Cartulaire de Hautcrêt, pag. 20. — Hauréau, Gall. Christiana, XV, Instr. 147.

565

1154. Décision d'Amédée, évêque de Lausanne, sur les différends existant entre les religieux du Grand St. Bernard et ceux de Meillerie. *Actum anno ab incarnat. MCLIV, data Lausanne, luna IV, feria V.*

M.D.G. II, 2e part. pag. 34.

566

1154. Ardutius, évêque de Genève, et Amédée, évêque de Lausanne, assistent à Worms à la bulle délivrée par l'empereur Frédéric Barberousse en faveur de l'église épiscopale de St. Paul-Trois-Châteaux.

Gallia Christiana, I, 120.

567

1155, 13 janvier. Charte de l'empereur Frédéric en faveur de Guigues Dauphin. On trouve parmi les témoins de cet acte *Bertholdus dux de Thuringia. Actum anno incarnationis MCLV, indict. IV,*

Hautcrêt *Datum Rome, XI kal. mau, indict. III, incarnat. anno MCLV, pontificatus anno I.*

Arch. de Fribourg. — **M.D.R. XII, Cartulaire de Hautcrêt, supplément, pag. 269. — Hauréau, Gall. Christiana, XV, Instr. 148.**

569

1155, avant le 18 juin. Berthold de Zæringen, duc de Bourgogne, abandonne à Guigues Dauphin, comte d'Albon, tous ses droits sur le comte de Vienne *Actum incarnat. anno MCLV, indict III, regnante dom. Friderico Romanorum rege glorioso, anno imperii ejus III*

Valbonnais, hist du Dauphiné, tom. II, pag. 255. — Schœpflin, hist Zaringo-Bad. V, 104

570

1155. Accord entre Garnier de Palézieux et les religieux de Haut-

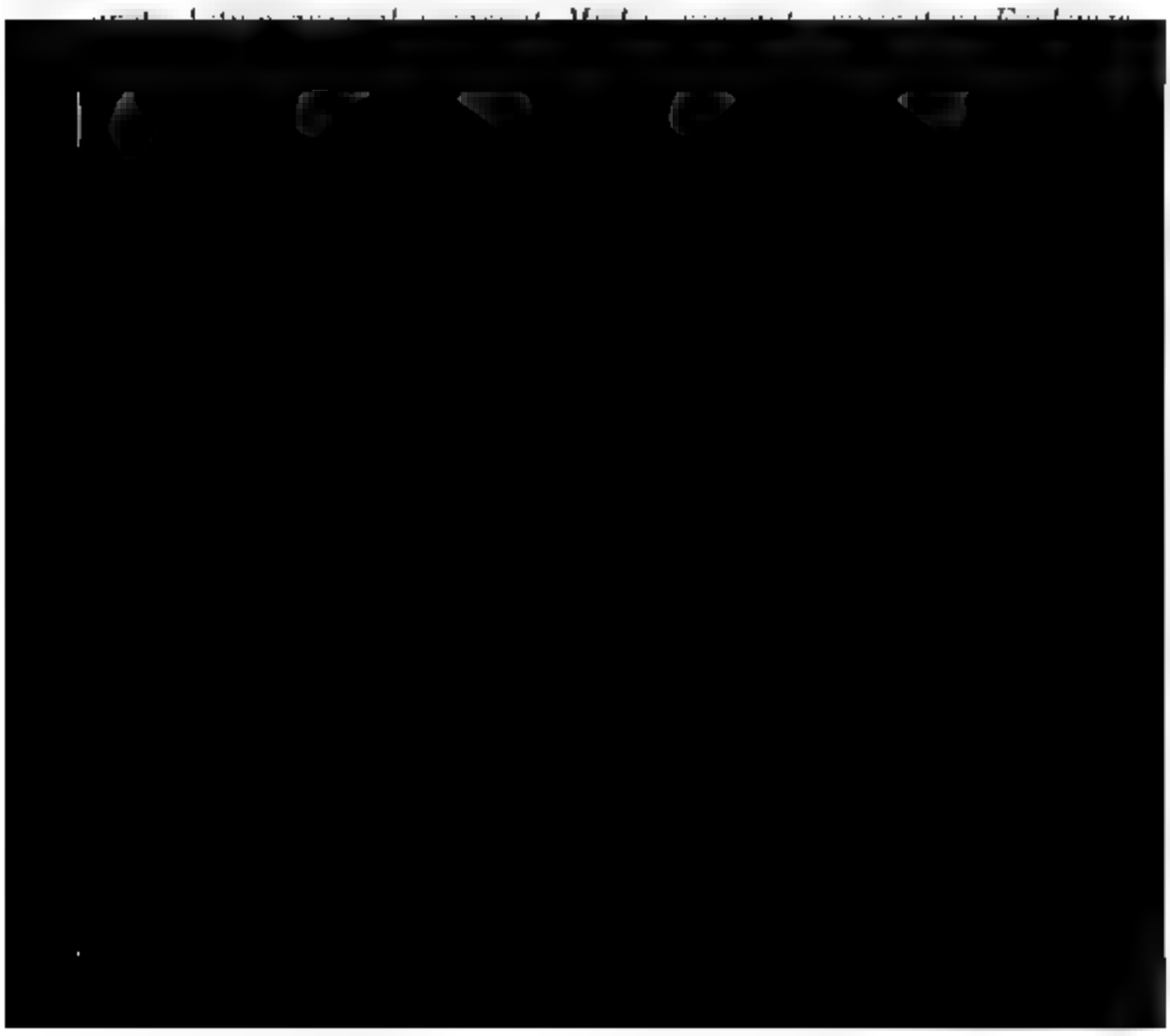

comitis, qui jam obierat, in deditionem suam redegit, ac regnum Burgundiæ cum archisolio Arelatensi, quod duces de Zaringin quamvis sine fructu, tantum honore nominis, jure beneficii ab imperio tam diu tenuerant, a Bertolfo duce extorsit; præstitis sibi trium episcopatuum advocatia, cum investitura regalium, scilicet Lausannensis, Genevensis, Sedunensis. » Otto de S. Blasio, apud Ussermann, II, 474. — « Bertolfus in negotii transactionem tres civitates inter Juram et montem Jovis, Losannam, Gebennam et (Sedunum) accepit, cæteris omnibus imperatrici relictis. » Otto de Freisingen, lib. II, cap. 19. — M.D.R. I, Rectorat de Bourgogne, pag. 68 et seq.

573

Circa 1155. Fragment d'un diplôme de l'empereur Frédéric en faveur d'Amédée, évêque de Lausanne et chancelier impérial.

Mémorial de Fribourg, 1854, pag. 182, et 1856, pag. 350. — Migne, Patrolog. cursus complet. tom. 188, col. 1347.

574

1156, 24 février. Accord et transaction entre Ardutius, évêque de Genève, et Amédée, comte de la même ville, au sujet de la juridiction et de la souveraineté de Genève. *Dat. anno ab incarnat. MCLV, VI kal. martii, anno bissextili febr. VII, luna XXX, indict. III, Cyclus lunaris et solaris XVI, epacta XXVI, concurrente VII.* (v. st.)

Citadin de Genève, pag. 169, extrait. — Spon, preuves, N° 3.

575

1156. Rodolphe, seigneur d'Arconcié, fait donation d'un moulin au couvent d'Hauterive. Il lui fait aussi une donation dans les Alpes.

577

1157, 21 mai. Bulle du pape Adrien confirmant l'accord intervenu l'année précédente entre l'évêque et le comte de Genève. *Dat. Laterani, XII kal. junii, indict V, incarnat. anno MCLVII, pontificatus anno III.*

Spon, preuves, N° 4. — Migne, Patrolog. cursus complet. tom. 188, col. 1503.

578

1157, 21 mai. Autre bulle du même pape Adrien confirmant diverses donations faites à l'église de Genève par l'empereur Frédéric *Dat. Laterani, XII kal. jun indict V, incarnat. anno MCLVII. pontificatus anno III.*

Citadin de Genève, pag. 166. — Spon. preuves, N° 5. — Migne, Patrolog. cursus complet tom. 188. col 1507.

579

1157, 27 août. Composition entre l'abbé de St Maurice et celui de Hauterêt, au sujet de la terre de Chatillens, faite par la mediation de Pierre, archevêque de Tarentaise, et d'Amedée, evêque de Lausanne *Facta anno ab incarnat. MCLVII, datum Lausanne, VI kal. septembr.*

Zapf, Mon. I, N° 44. — M D.R. XII, Cartulaire de Hauterêt, pag. 14. — Hauréau, Gall. Christiana, XV, Instr. 149.

580

1157, octobre. L'empereur Frederic se fait proclamer roi des deux Bourgognes dans une assemblée tenue a Besançon.

Rectorat de Bourgogne, pag. 93 — Radevicus, de Gestis Friderici I. lib. I, col. 8, 9, 10 et 11

581

1157. Arrêt prononcé par Etienne, archevêque de Vienne et légat apostolique, sur les droits respectifs des abbayes de St. Claude et du lac de Joux, dans le territoire de la vallée du lac de Joux *Factum anno ab incarnat. MCLVII, indict. V.*

M.D.R I, Rectorat de Bourgogne, pag. 185.

582

Circa 1157. Serment prêté en faveur d'Amédée, évêque de Lausanne, par Berthold IV, duc de Zæringen. Les conditions sont rappelées dans la bulle du 17 octobre 1179.

Schœpflin, Hist. Zar. V, 105. — M.D.R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag. 434. — M.D.R. VII, Recueil de chartes, pag. 16. — Verdeil, Hist. du canton de Vaud, I, 84, trad.

583

1157. Privilége accordé au monastère d'Hauterive par Berthold de Zæringen. *Emmo de Garestein advocatus Lausannensis.*

Schœpflin, Hist. Zar. V, 106. — M.D.R. VII, Recueil de chartes, pag. 17. — Zeerleder, N° 49. — Mémorial de Fribourg, 1857, pag. 95.

584

1157. Berthold de Zæringen affranchit les religieux de Hautcrêt de toute contribution dans l'étendue de sa juridiction. Il se déclare le protecteur de Hautcrêt et de ses acquisitions.

Schœpflin, Hist. Zar. V, 107. — M.D.R. XII, Cartulaire de Hautcrêt, pag. 13 et 141.

585

Circa 1157. Lettre de Berthold, duc de Zæringen, à l'abbé de

587

1158, novembre. Les évêques de Sion, Lausanne, Genève, Grenoble, etc., assistent à la diète de Roncalia

Ex Radevico; Trouillat. I, N° 216. — Goldast, Constit imper. III, 334.

588

1158. Ulrich, seigneur de Neuchâtel, donne à Hauterive tout ce qu'il possède en *Terre rouge*.

Matile, N° 18.

589

1158. Bartholomeus, fils d'Ebal de Grandson, prêt à partir pour la Terre-Sainte, fait donation de plusieurs serfs au couvent de Romainmotier. *Factum super altare Romani Monasterii, anno MCLVIII.*

M.D.R. III, Cartulaire de Romainmotier, pag 476.

590

1159 à 1177. *Landri de Durnac, évêque de Lausanne*, fut sacré à Besançon, en février 1160, et résigna en 1177 ou 1178

« Landricus de Durnac, decanus sancti Johannis Bisuntini, suscepit episcopatum Lausannensem post Amedeum, et multa bona fecit ecclesie, et edificavit castrum de Loucens in pace, et semper laboravit pro pace totius episcopatus, et fecit murum et turrim in castro de Curtilia, et fecit castrum de Poedour et turrim in Rippa Lausannensi, et libenter erat apud Curtilham et libenter exercebat agriculturam, et capitulo reddidit ecclesiam de Sisilli et etiam aliquas recuperavit et acquisivit possessiones, et tenuit episcopatum per XIX annos, tandem accusatus de incontinentia et insufficiencia nimia in manu domini pape resignavit et postea diu vixit. Obiit autem Lausanne VII idus decembris et fuit sepultus ante capitulum » Cartulaire de Lausanne, pag. 44 et 45.

Notice sur cet évêque, par M de Gingins, dans le Mémorial de Fribourg, 1855, pag. 397 et suiv Ibidem, 1858, pag. 421 à 430.

591

(Circa 1160), 1er avril. Bulle de l'anti-pape Victor IV, annonçant à

Ardutius, évêque de Genève, qu'il a intimé à Amédée, comte de Genève, l'ordre de cesser ses vexations contre lui. *Dat. Vercell. calend. aprilis.*

Spon, preuves, N° 6.

592

1160. Landri de Durnac, donne l'église de St. Etienne de Lausanne à l'abbaye de St. Vincent de Besançon. *Actum Bisontie, anno incarnat. MCLX, indict. III.*

Arch. du Doubs. — Mémorial de Fribourg, 1856, pag. 226.

Circa 1160. Lettre de Rodolphe, [illegible] Maurice, à Louis, roi de France, pour l'inviter à répa[illegible]nastère de St. Maurice, ruiné par les barbares. (Quelques auteurs [illegible]nt cru devoir rapporter cette pièce sans date au dixième siècle.)

Gallia Christiana, XII, [illegible]uchesne, Script. Rer. Gall. IV, 741 — Comp[illegible]t. littér de la France par les Bénédictins, t[illegible], pag. 569.

594

1161, 4 décembre. L'empereur Frédéric confirme de nouveau les donations faites au monastère de Ruggisberg. *Dat. Laude* (Liége) *XI nonas decembr. indict. X.*

Regestes de Ruggisberg, N° 6.

595

1161. Nicolas, vidomne de Moudon, et Guillaume, son frère, cèdent aux religieux de Hautcrêt, une partie de la dîme de la grange de Hautcrêt. *Dat. anno ab incarnat. MCLXI, indict. IX, epacta XXII.*

M.D.R. XII, Cartulaire de Hautcrêt, pag. 16.

596

1161. Convention entre les abbayes d'Abondance et de Sixt. *Factum anno incarnat. MCLXI, indict. IX, epacta XXII, luna XXII, feria VI, regnante imperatore Friderico.*

Besson, pag. 361.

597

1162, 7 septembre. Charte de l'empereur Frédéric en faveur du

prieuré de Lutry *Actum anno incarnat MCLXII, indict V regnante Friderico anno regni X, imperii VII. Datum apud Pontem Laone super Saonam fluvium, VII idus septembris.*

Arch. de Lausanne. — M.D.R. VII, Recueil de chartes, pag. 18. — Besson, pag. 361, N° 30.

598

1162, 7 septembre. Diplôme de l'empereur Frédéric en faveur d'Ardutius, évêque de Genève, au sujet des empiétements du duc de Zæringen et du comte de Genevois *Acta anno incarnat MCLXII indict X, regnante Friderico, anno regni X imperii VII Datum apud Pontem Laone super Saonam, VII idus septembris*

Citadin de Genève, pag 159 extr. Spon, preuves, N° 8. — Besson, pag 474 — M D.G V, pag 347 Muratori, Antiq. Ital. VI, 57.

599

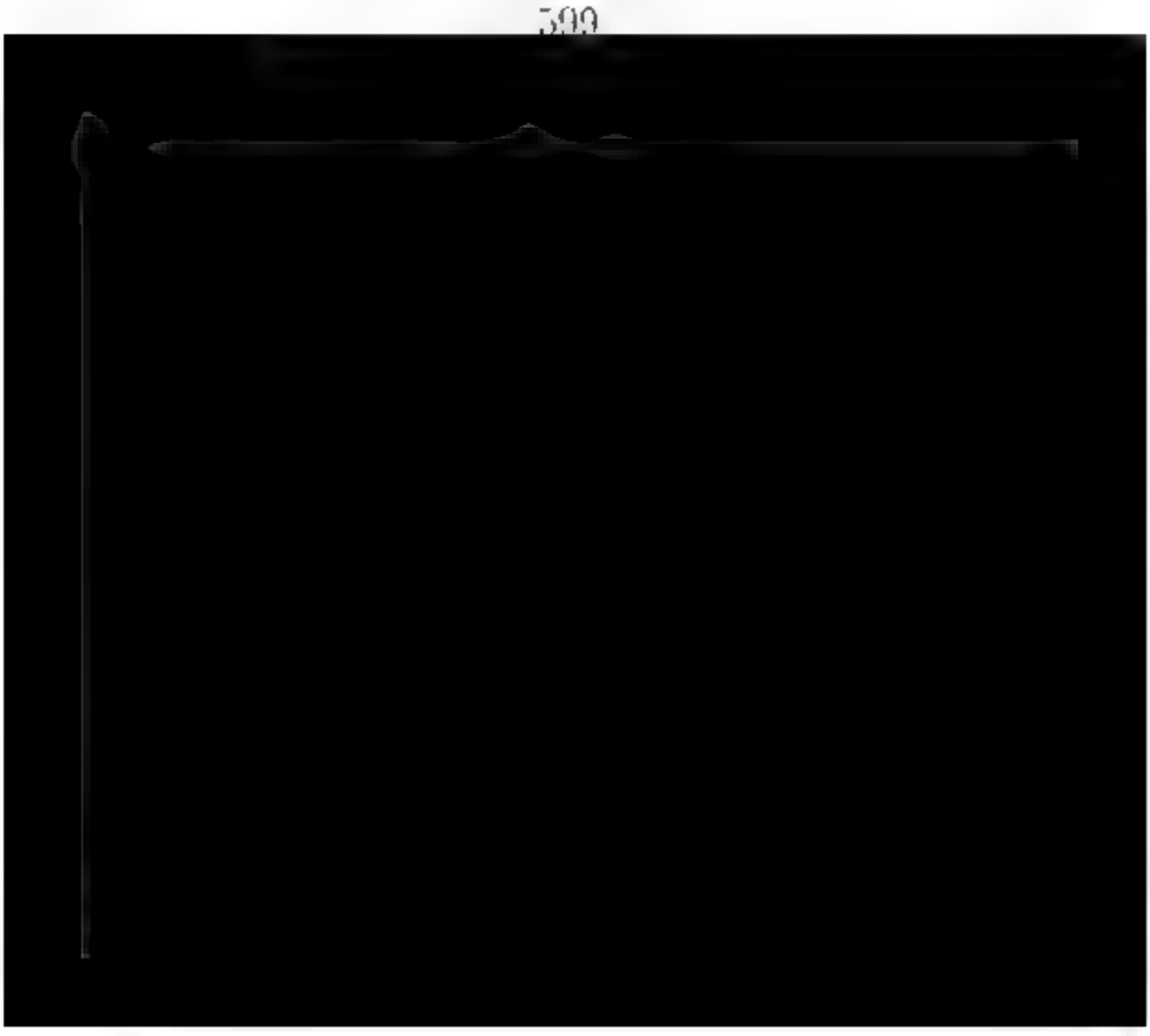

602

1162. Amédée, comte de Genève, donne à l'abbaye de Haucrêt le droit d'usage dans ses bois et autres terres. *Testes Nicholaus et Wido de Moldone vicedomini*, etc. *Actum Lausannæ, anno MCLXII, regnante Friderico imperatore.*

M.D.G. IV, 2e part. pag. 76. — M.D.R. XII, Cartulaire de Hautcrêt, pag. 19. — Hauréau, Gall. Christiana, XV, Instr. 150.

603

1162. Ulrich, seigneur de Neuchâtel, donne au couvent d'Hauterive la dîme qu'il percevait sur les travaux des conventuels.

Matile, N° 19.

604

1162. Landri, évêque de Lausanne, prend l'abbaye d'Hauterive sous sa protection, et confirme les donations faites à cette abbaye par Pierre et Rodolphe de Gruyère et par Uldric de Neuchâtel. *Actum anno incarnat. MCLXII, concurr. VIII, epacta III, regnante Friderico imperatore.*

Zapf, Mon. I, N° 45. — Matile, N° 20. — Mémorial de Fribourg, 1856, pag. 65.

605

1137 à 1162. Donations faites à la chartreuse d'Oujon par Amédée, comte de Genève. On présume, d'après le contenu de ces actes, qu'ils se rapportent à Amédée I, père de Guillaume et d'Amédée II. Ce sont les actes les plus anciens relatifs à la chartreuse d'Oujon.

M.D.R. XII, Cartulaire d'Oujon, N° 39 *a* et 41.

606

1163. Donation faite à l'abbaye de Hautcrêt par Louis de Corsier.

M.D.R. XII, Cartulaire de Hautcrêt, pag. 20.

terive l'alleu qu'il possédait à Hauterive et à Marin. — **1166 à 1173.** Rembaud, de Neuchâtel, abandonne les prétentions qu'il **avait sur les terres de Pierre d'Epagnier.**

Matile, Nos 21 et 22.

609

1164, 12 mai. Bulle du pape Alexandre III, en faveur de Bonmont, contenant la confirmation et l'énumération des donations faites à ce couvent par Vaucher de Divonne, Etienne de Gingins, etc *Datum Biturie, IV idus maii, indict. XIII, incarnat. anno MCLXIV, pontificatus anno VI.*

Arch. Laus. — Hist. Patr. Mon. Chart. I, 831.

M Jaffé place cette bulle en 1165.

610

1164. Pierre, sire de Prangins, confirme, en faveur du couvent de Bonmont, le don de la grange de Clarens, et lui donne des terres

625

1169. Ulrich d'Arconcié fait une donation à Hauterive, pour le repos de l'âme de Renaud de Corcelles, son chevalier.

Matile, N° 23.

626

1170. Partage de dîmes entre les filles de Pierre de Glane, mort en

629

1172. Nouvelle donation faite au monastère d'Hauterive par Pierre de Montsalvens et sa mère Juliane. *Dat. anno MCLXXII.*

Zapf, Mon. I, N° 48.

630

1173, 20 février. L'empereur Frédéric confirme les priviléges du monastère d'Interlaken, en réservant le patronage du recteur de Bourgogne. *Acta anno incarnat. MCLXXIII, indict. VI, regni anno XXI, imperii XIX Data apud castrum Lenceburg, X kal martii.*

Schœpflin, Hist Zar. IV, pag. 114. — Zeerleder, N° 53

631

1173, 31 mars. Bulle du pape Alexandre III en faveur des chanoines de l'église de Lausanne, confirmant les possessions du chapitre. *Dat Anagnie, II kal apr indict. VI, incarnat. anno MCLXXIII,*

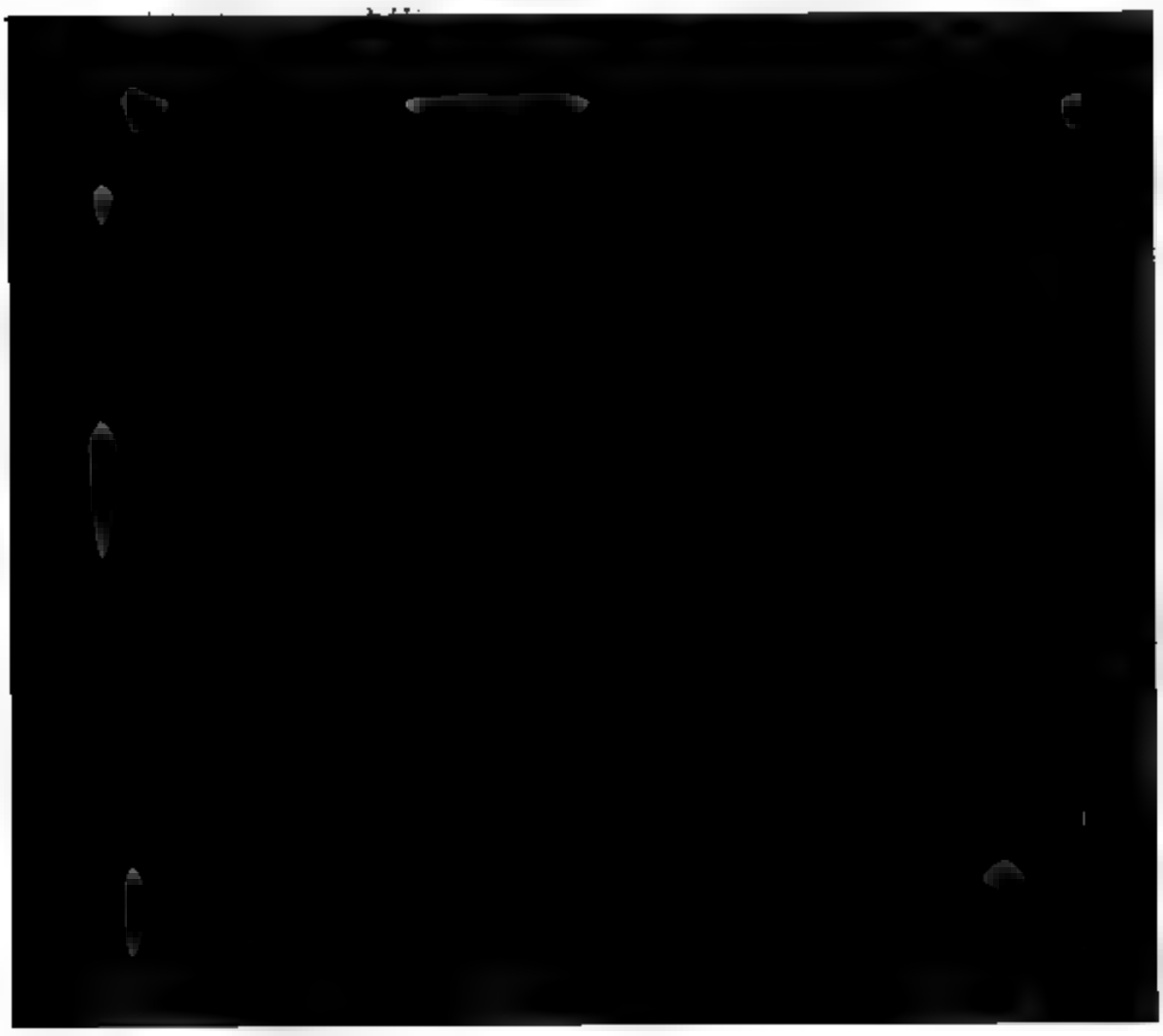

635

1174. Landri, évêque de Lausanne, confirme les donations faites à l'abbaye de Montheron par Ebal et Jordan de Belmont, Humbert de Bonvillars, Ayn de Montagny et d'autres.

M.D.R XII, Cartulaire de Montheron, pag. 23.

636

1176, 8 octobre. Le duc Berthold de Zæringen donne au prieuré de Ruggisberg le maine de Suselmatten, près de Fribourg. L'évêque Landri signe en qualité de témoin. Facta *anno incarnat. MCLXXV, pridie nonarum octobris.*

Soloth 454. — Zeerleder, N° 54.

*

* **1176, 8 septembre.** Il est probable qu'il faut rapporter ici la charte d'Amédée, comte de , indiquée plus loin sous la date du 8 septembre 1192.

1176, 12 novembre. Landri, évêque de Lausanne, donne à l'abbaye de St. Maurice d'Agaune, l'église de St. Aubin, en Vully, avec toutes ses dépendances *Dat. Lausanne, anno MCLXXVI, epacta XXVI, concurr. I, luna XIV, feria III, pridie idus novembris.* (Cp. 1180.)

Arch. St. Maurice. — Matile, N° 26. — Collectio script. rerum historico-monastico-ecclesiasticarum, etc., III, 86.

639

1176 L'empereur Frédéric prend sous sa protection l'hôpital du Mont-Joux (Grand St. Bernard). *Dat. apud Taurinum, anno MCLXXVI, induct. VIII.*

Hist. Patr. Mon. Chart. II, 1052.

640

Avant 1177. Franchise accordée à la chartreuse d'Oujon par Louis de Mont, son fondateur. *Sine data.*

M.D.R XII, Cartulaire d'Oujon, N° 6.

641

1177, 25 avril. Bulle du pape Alexandre III, qui prend sous sa pro-

tection l'abbaye de Montheron, de la règle de St. Benoit. *Dat. Ferrarii, VII kal. mai. indictione X, incarnat. anno MCLXXVII, pontificatus anno XVIII.*

M.D.R. XII, Cartulaire de Montheron, pag 35. — Hauréau, Gall. Christiana, XV, Instr. 153.

642

1177, 4 mai Le pape Alexandre III confirme les possessions de l'eglise de St. Maire à Lausanne *Dat. Ferrariæ, IV nonas mai, anno XVIII pontificatus*, etc

Archives du canton de Vaud; bailliage de Lausanne, N° 12.

643

1177, 25 mai. Landri, évêque de Lausanne, confirme, en faveur de l'abbaye de Fontaine-André, la possession des dîmes du dit lieu, ainsi que celle de Champreveyres et des Chacères. *Factum in Balelaia, VIII. kal junii, anno ab incarnat MCLXXVII, indict X.*

Matile, N° 27. — Zeerleder, N 55. Trouillat, I, N° 238 — Hauréau, Gall. Christiana, XV, Instr. 155.

644

1177, 18 juin. Le pape Alexandre III prend sous sa protection l'hospice de St Nicolas et St. Bernard du Mont-Joux Il incorpore au St Bernard la *cella* de Sylvaz (Sévaz), l'église de Farvagny, celle d'Avry et la *cella* de Semsales. *Dat. Venetie in Rivo alto, XIV kal. julii, indict. X, incarnationis anno MCLXXVII, pontificatus anno XVIII.*

Arch. du G. S. Bernard. — Hist. Patr Mon. Chart II, 1056.

645

1177, 2 juillet. Berthold, duc de Zæringen et recteur de Bourgogne, accorde à l'église de Zurich la faculté de choisir elle-même son curé. *Facta anno ab incarnat. MCLXXVII, indict X. VI nonarum julii. in cappella S. Nicolai sita juxta monasterium Dominarum.* (Zurich.)

Schoepflin, A. D I, N° 320. — Zeerleder, N° 56. — Hottinger, Hist. eccl. VIII, 58. — Wyss, Geschichte der Abtei Zurich, Beilagen, N° 48.

646

(1177, 23 août.) Transaction entre le comte Humbert de Savoie, d'une part, et l'abbé de St Maurice, d'autre part, faite par la médiation de Pierre, archevêque de Tarentaise. *Dat. anno MCLXXVII, luna XI, epacta IV, feria V, in vigilia S. Bartholomei.*

Gall. Christ. XII, Instr. 492. — Furrer III, 41.

Les notes chronologiques de cet acte ne concordent pas, elles présentent d'ailleurs une singulière analogie avec celles de la charte du 23 août 1174.

1177, 28 août. Guillaume, fils d'Aimeric, comte de Genevois, donne à l'église de Lausanne une femme et ses enfants et confirme d'autres donations. *Act. Lausannæ, anno ab incarnat. MCLXXVII, die dominica, luna XXVII.*

Hisely, Comtes de Genevois, preuves, N° 1.

648

1177, 29 septembre. Bulle du pape Alexandre III en faveur de l'abbaye du lac de Joux, confirmant ses possessions et priviléges. *Dat. Venetii in Rivoalto, III kal. octobr. indict. XI, incarnat. anno MCLXXXII, pontificatus anno XIX.*

M.D.R.I, Rectorat de Bourgogne, pag. 185.

649

1177. Landri, évêque de Lausanne, confirme, en faveur de l'abbaye de Montheron, les donations faites par Rodolphe de Gruyère, Richard de St. Martin et d'autres. *Actum anno incarnat. MCLXXVII, epacta XVIII, concurrente V, indict. X.*

M.D.R. XII, Cartulaire de Montheron, pag. 27.

650

1177. L'évêque Landri confirme un accord entre l'abbaye de Montheron et Conon d'Estavayer.

M.D.R. XII, Cartulaire de Montheron, pag. 31.

652

1177. Ardutius, évêque de Genève, donne à l'abbaye d'Hauterive les droits que son église avait sur les dîmes d'Onnens. *Actum anno incarnat. MCLXXVII, epacta XVIII, concurrens V.*

Mémorial de Fribourg, 1857, pag. 96.

653

1177. Ardutius, évêque de Genève, confirme diverses donations faites au couvent de Bonmont. *Anno incarnat. MCLXXVII*, etc

M.D.G. II, 2e part. pag 38.

654

1159 à 1177. Otton et W. de Garestein ayant obtenu en fief de l'évêque Landri l'avouerie de Lausanne, ils la vendent à Berthold, duc de Zæringen. « (Wullelmus episcopus) recuperavit etiam ab Aymone domino de Funcime advocatiam Lausannensem cum per-

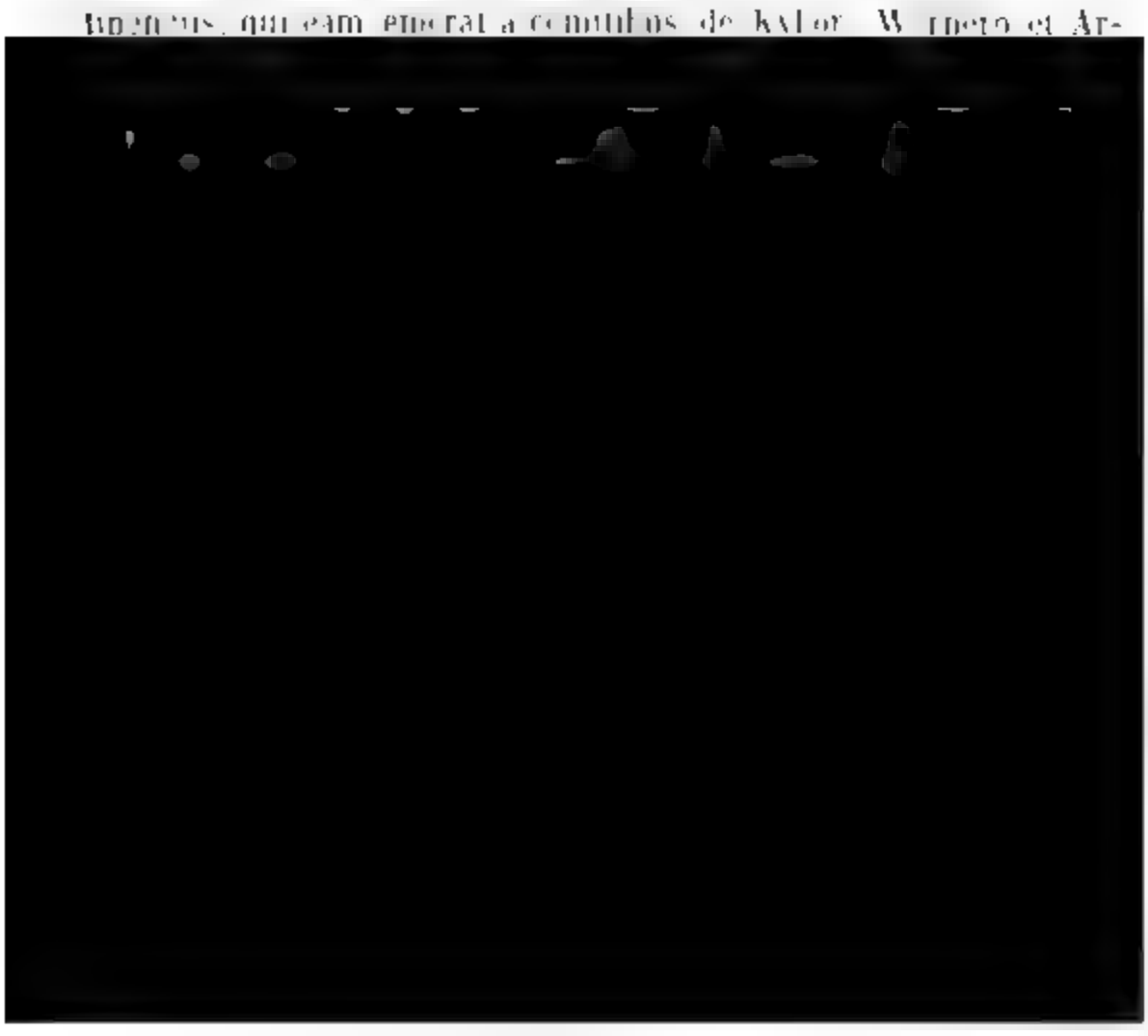

MCCXI in dominica infra octavam Epyphanie, luna I, in capitulo Lausanne, etc. » Cartulaire de Lausanne, pag. 45 et 46.
Mémorial de Fribourg, 1858, pag. 431 à 451.

656

1178, 14 mars. Bulle du pape Alexandre III, en faveur de Guillaume, abbé de St. Maurice, par laquelle il lui confère la juridiction sur certaines églises. *Dat. Laterani, II id. martii, indict XII, anno incarnat. MCLXXVIII. pontificatus anno XX.*
Arch. St. Mau ion. Chart. II, 1064.
— Plancher, Hist. de r. pag 57. (pontific anno III.)

657

1178, avril. Pierre donne à l'église de St. Maurice une portion de son alleu situé à Neyrano. *Actum in feria II, mense aprili, regnante Frederico imperatore, anno CLXXVIII.*
His on. Chart. II, 1066.

658

1178, juin. Ardutius, évêque de Genève, déclare que l'église de Condamine relève de la seigneurie de Henri, sire de Faucigny *Dat. anno ab incarnat MCLXXVIII, die veneris, mense junio.*
Guichenon, Bibl Sebus. Cent. I, N° 54. — Besson, pag. 367.

659

1178, 30 juillet. L'empereur Frédéric se fait couronner à Arles en qualité de roi des deux Bourgognes.
M D.R 1, Rectorat de Bourgogne, pag. 93. — Gall. Christiana, 1, 87.

660

1178, 19 août. Diplôme de l'empereur Frédéric, en faveur du monastère d'Oujon. *Acta anno incarnat. MCLXXVIII, indict. XI, regni anno XXVII, imperii XXIV, data apud Lugdunum super Rhodanum,*

661

1178, 23 août. Hommage et reconnaissance faits par le comte de Genève, en faveur **de l'abbaye de St. Maurice**, pour les châteaux de Chaumont et de **la Roche, ainsi que pour la moitié de Hauteville** et autres lieux. ***Anno incarnat. MCLXXVIII, luna XI, epacta IV, feria V, in vigilia S. Bartholomei.***

Arch. St. Maurice. — Hist. Patr. Mon. Chart. II, 1066, mention abrégée.

662

1178, 1er octobre. L'empereur Frédéric prend sous sa protection le prieuré de St. Pierre au Val de Travers. *Datum apud Pontartiam, anno domini MCLXXVIII, indict. XII, in kal. octobris*

Matile, N° 28.

663

666

1178 à 1185. Ardutius, évêque de Genève, confirme plusieurs donations faites en faveur de la chartreuse d'Oujon.

M.D.R. XII, Cartulaire d'Oujon, pag. 1.

667

1178 à 1212. Wi elme, seigneur de Vufflens-le-château, et ses fils Rabold et Reyn nd prêtent hommage à Roger, évêque de Lausanne, en reto d'un prêt de 60 livres. *Testes, magister Baudinus canonicus*, Eba s de Mona, Petrus de Goumoëns, Ludovicus ae Chav* ta.

Registres des l'évêché de Lausanne, f° 41. — *Voir* i nexes.

* Le Cartulaire de Lausanne mentionne l m du chanoine Baudin en 1180, 1199 et 1204.

1178 à 1212. Déclaration de roger, évêque de Lausanne, en faveur de l'abbaye de St. Jean de Cerlier, fondée par Conon, l'un de ses prédécesseurs. *Sine data.*

Soloth. Woch. 1829, 274. — Matile, N° 25.

669

1179, mois de mars. Roger, évêque de Lausanne, assiste au concile de Latran.

Coleti, III, 412. — D'Achéry, Spicileg., I, 638.

670

1179, juin. Ubert, curé de Ste. Croix, et Albert, curé de St. Gervais, achètent une pièce de terre située près des murs de Genève. *Actum mense junio, die sabbati.... Ardutio Gebenn. episcopo, Willelmo comite, anno ab incarnat. MCLXXIX.*

M.D.G. II, 2e part., pag. 41.

671

1179, 17 octobre. Bulle du pape Alexandre III, confirmant les priviléges de l'église de Lausanne en faveur de l'évêque Roger. Il confirme le serment prêté par le duc Berthold et accorde à l'évêque

l'usage du pallium. *Dat. Anagnn, XVI kalend. novembr. indict XII, incarnat. anno MCLXXVIII* (sic), *pontificatus anno XXI.*

Schœpflin, hist. Zar V, pag 120 (1178). — M.D.R. VII, Recueil de chartes, pag. 24. — Hauréau, Gall Christiana, XV, Instr. 156.

672

1179, 4 novembre. Bulle du pape Alexandre III, en faveur de l'abbaye de Hautcrêt. *Dat Anagnie, II non. novembr. indict. XIII* (sic), *incarnat. anno XCLXXVIIII, pontificatus anno XXI.*

M.D.R. XII, Cartulaire de Hautcrêt, pag. 38.

673

1179. Traité de paix entre Humbert III, comte de Savoie, et l'église de Sion, fait par la médiation de Pierre, archevêque de Tarentaise.

Cibrario et Promis, Doc pag. 79. — Furrer, III, 42. Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses, 1859, pag 40.

674

1179. « Littera quatuor sigillis in pendenti sigillata, data anno dominicæ incarnationis MCLXXIX, continens transactionem factam inter abbatem S. Mauritii Agaunensis ex una parte, et Amedeum fratrem comitis Gebennensis ex alia parte, super villa Comugniaci et juribus ipsius villæ dictis partibus pertinentibus. »

Ancien inventaire de Chambéry.

675

1179. Attestation faite par l'évêque Ardutius de diverses donations en faveur du couvent de Bonmont.

M.D.G. IV, 2e part. pag. 80.

676

1179. Ulrich, seigneur de Neuchâtel, et Berthe, sa femme, donnent à l'abbaye de Fontaine-André, la forêt de Vavre, une métairie située entre Anet et Champion, etc. *Actum anno incarnationis MCLXXIX, epacta XI, currente VII, indict. XII, Alexandro papante, Friderico Romanorum Augusto imperante.*

Matile, N° 29. — Hauréau, Gall. Christiana, XV, Instr. 157.

677

1179. Donation de noble Huo de Grandson, en faveur de l'abbaye de Hautcrêt

M.D.R. XII, Cartulaire de Hautcrêt, pag. 35.

678

1179. Fondation de la chartreuse de Pommier par Guillaume, comte de Genevois.

Guichenon, Bibl. Sebus Cent II, N° 13. — Besson, pag. 368.

679

Circa 1179 Sentence de Henri, évêque de Strasbourg, au sujet des régales de Roger, evêque de Lausanne. L'évêque de Genève assiste au synode.

Schœpflin, hist. Zar. V, 117 (anno 1174). — M.D.R. XII, Recueil de chartes, pag. 23 (anno 1179 circa). — Hauréau, Gall. Christiana, XV. Instr. 155. (Anno 1179)

680

Circa 1179. Lettre de Berthold IV, duc de Zæringen, aux bourgeois de Fribourg, pour les inviter à ne se permettre aucune exaction à l'égard de l'abbaye d'Hauterive.

Schœpflin, hist. Zar. V, 124. — Soloth. Woch. 1827, 455. — Recueil diplomatique de Fribourg, N° 2. — Zeerleder N° 58

683

1180, 13 avril. Roger, évêque de Lausanne, donne l'église de Cressier à l'abbaye de Fontaine-André. *Actum Lausanne, anno ab incarnat. MCLXXX, epacta XXII, indict XIII, ydibus aprelis.*

Matile, N° 32.

684

1180, 22 novembre. Richard de St Martin donne à l'église de Lausanne divers droits qu'ils possédait à Essertines. *Actum anno incarnat. MCLXXX, domini Rogeri pontificatus anno tertio, V feria, X kal. decembris, inter monasterium et portam episcopi.*

M.D.R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag. 115.

Cette pièce indique que l'épiscopat de Roger avait commencé avant le 22 novembre 1178.

685

1180. Roger, évêque de Lausanne, rend à Ulrich de Neuchâtel ses fiefs situés dans les terres allemandes et romandes, et règle les clauses de cette inféodation. *Acta Lausanne, anno ab incarnat. MCLXXX, indict. XIII, epacta XXII, concurrente II.*

M.D.R. I, Rectorat de Bourgogne, pag. 201. — Matile, N° 31. — Zeerleder, N° 64. — Schweiz Museum, 1785.

686

1180. Roger, évêque de Lausanne, donne l'église de St. Aubin à l'abbaye de St. Maurice, pour y instituer un couvent de son ordre *Actum anno incarnat. MCLXXX, indict. XIII.*

Matile, N° 30.

687

1180. Roger, évêque de Lausanne, confirme l'établissement de Hautcrêt et les diverses donations faites à cette abbaye. *Acta, anno incarnat. MCLXXX, epacta XXII, concurrente II, indict. XIII, pontificatus donni Rogerii anno tertio.*

M.D.R XII, Cartulaire de Hautcrêt, pag. 42.

688

1180. Donation des frères Hugues et Pierre Ferrel de Cossonay, en

faveur de l'abbaye de St. Maurice d'Agaune. *Actum anno incarnat. MCLXXX, epacta XXII, concurrente II, decemnovalis cicli anno III, indict. XIII, anno XXVIII regni Friderici imperatoris, domni Rogerii ep. Lausann. anno tertio.*

M.D R. V, Sires de Cossonay, pag. 216.

689

1180. Roger, évêque de Lausanne et légat apostolique, confère au monastère d'Interlaken la possession de l'église de Grindelwald, bâtie d'abord en bois et consacrée par son prédécesseur Amédée, mais maintenant construite en l'honneur de la Vierge Marie. *Actum apud ecclesiam Interlacensis, anno incarnat. MCLXXX.*

Soloth. Woch. 1857. Zeerleder, N° 61.

1180. Roger, évêque de Lausanne et légat apostolique, confirme diverses donations faites à l'abbaye de Clairvaux. *In Bellavallo, anno ab incarn. MCLXXX.*

Hauréau, Gallia christiana. XV, Instr. 48.

691

Circa 1180. Adélaïde, femme du comte Oudelhard, approuve la fondation du monastère de Frienisberg.

Neugart, N° 879.

Comparez avec la charte de l'an 1131.

692

Circa 1180. Charte de protection d'Ulrich, comte de Neuchâtel, en faveur de l'abbaye de St. Jean de Cerlier.

Zeerleder, N° 62.

693

Circa 1180. Donation de dame Amiza d'Aclens en faveur du prieuré de Romainmotier.

M.D.R. V, Sires de Cossonay, pag. 218.

694

1181, 24 juillet. Association entre le couvent de Romainmotier et

les comtes de Bourgogne. *Datum apud Templum juxta Dolam, IX kal. aug. anno MCLXXXI, indict. XIV.*

Chevalier, Hist. de Poligny, I, 235. — M.D R. III, Cartulaire de Romainmotier, pag. 586.

695

1181. Ulrich de Neuchâtel acquiert de Bourcard, prévôt de Soleure, et des chanoines du dit lieu, un fief situé dans le district de Selzach et Bettlach. Sceau de Berthold duc de Zæringen *Factum est hoc anno domini MCLXXXI.*

Arch. Soleure. — Herrgott, Gen. II, 194. — Schœpflin, Hist. Zar. IV, 434. — Tschudi, Chronique, I, 90. — Soloth. Woch. 1812, 345, et 1831, 186. - Matile, N° 33. — Zeerleder, N° 65.

696

700

1182, 19 mars. Le pape Lucius III prend sous sa protection le monastère de Bellelay et confirme ses possessions. *Datum Velletri.*

Hugo, Ord. Præm. Annal. I, prob. 217. — Trouillat, I, N° 250, (24 mars 1181.)

701

1182, 6 juin. L'évêque Roger permet aux Fribourgeois de se faire ensevelir dans les monastères d'Hauterive, d'Humilimont et de Payerne. *Actum anno incarnat. MCLXXXII, VIII idus junii, in die dedicationis basilice de Friburch.*

Soloth. Woch. 1827, 359. — Recueil diplom. de Fribourg, N° 3. — Zeerleder, N° 66. — Zurlauben, Tableaux topographiques de la Suisse, fol. I, preuves, N° 21. — Hauréau, Gall. Christiana, XV, Instr. 158.

702

1182, 26 juin. Bulle du pape Lucius III, en faveur du chapitre de Lausanne. *Dat. Velletri, VI kal julii, indict. XV, incarnat. anno MCLXXXII, pontificatus anno primo.*

M.D.R. VII, Recueil de chartes, pag. 27.

703

1182, 18 août. Roger, évêque de Lausanne, confirme à l'abbaye de Montheron la donation du lieu où elle a été fondée, ainsi que celle des fonds de terre et droits qui lui ont été cédés par divers bienfaiteurs. *Dat. XV kal. septembr. anno ab incarnat. MCLXXXII.*

M.D.R. XII, Cartulaire de Montheron, pag. 39.

704

1182, 27 novembre. Le pape Lucius III confirme, en faveur des religieux d'Hauterive, l'exemption de la dîme pour les terres qu'ils cultivent. *Dat. Velletri, V kal. decembris.* (Sine anno.)

Geschichtsfreund, II, 41. — Mémorial de Fribourg,

Maire, à Lausanne. *Dat. Velletri, anno incarnationis dominice MCLXXXII.*

Archives du canton de Vaud; bailliage de Lausanne, N° 14.

706

1182. Convention entre l'abbaye de Frienisberg et Ulrich, seigneur de Neuchâtel. *Acta sunt anno incarnationis MCLXXXII, indict. XV,* etc.

Soloth. Woch. 1828, 207. — Matile, N° 34. — Zeerleder, N° 67

707

1182. Burcard de Soleure fait une donation à l'église de St Ours a Soleure.

Soloth. Woch. 1831, pag. 189. — Zeerleder, N° 68

708

1182 a 1183. Jugement de Berthold, duc de Zæringen, entre [redacted]

712

(1181 à 1184, 15 avril.) Le pape Lucius III confirme, en faveur de l'abbaye de St. Maurice, la prévôté qui lui a été donnée par le comte Amédée de Savoie. *Dat. Laterani, XVII kal. madias.*

Arch. St. Maurice. — Hist. Patr. Mon. Chart. II, 1094.

Cette bulle présente une grave difficulté, car le pape Lucius III ne s'est jamais trouvé à Rome le 15 avril.

713

(1184), 15 novembre. Le pape Lucius III confirme à l'abbaye de Hauterive la possession [illegible] Onnens, d'Ecuvillens et de Treyvaux, des terres reçues [illegible] aux de Payerne, et de celles du Désaley et d'Ecuvillens. *[illegible]rone, XVII kal. decembris* (Sine anno.)

Mémorial Fribourg, 1856, pag. 67.

1184, 16 novembre. Diplôme [illegible] pereur Frédéric en faveur du monastère de St. Oyen (S. Eugendi.) *Acta anno incarnat, MCLXXXIV, indict. III, regnante Friderico anno XXXIII, imperii XXX. Dat. Vicentiæ, XVI kal. decembr.*

Dunod, Hist. des Séquanois, preuves, pag. 69. — Chevalier, Hist. de Poligny, I, 238. — Christin, Dissert. sur l'établissement de l'abbaye de St.-Claude, 91.

715

(1184, 9 décembre.) Bulle du pape Lucius III, confirmant toutes les donations faites en faveur de l'abbaye de Montheron. *Dat. Anagni, V idus decembr. indict. II, incarnat. anno MCXXXLIV, pontificatus anno III.*

M.D.R. XII, Cartulaire de Montheron, pag. 45.

Cette bulle paraît devoir être rapportée à l'année 1183. Le pape Lucius III n'était pas à Anagni le 9 décembre 1184.

716

1184. Pierre et Guillaume, fils de Gaucher de Blonay, cèdent à Ulrich, abbé de Montheron, la dime du Désaley, etc. *Anno incarnat. MCLXXXIX, epacta VI, concurrente VII, indict. II.*

M.D.R. XII, Cartulaire de Montheron, pag. 41.

717

1184, 15 décembre. Le pape Lucius III confirme, en faveur de l'abbaye **de Montheron, la possession des vignes du Désaley.** *Dat. Verone, XVIII kal. januarii.*

M.D.R. XII, Cartulaire de Montheron, pag. 50.

718

1184. Sentence rendue par Robert, archevêque de Vienne, et Hugo, abbé de Bonneval, sur les différends existant entre l'évêque et le comte de Genève. *Lata est sententia in oppido de Aquis, anno ab incarnat. MCLXXXIV.*

Citadin de Genève, pag. 171, extr. — Muratori, Ant ital. VI, 59 — Spon, preuves, N° 12

719

1184. Roger, évêque de Lausanne, déclare que l'abbé d'Agaune a

MCLXXXV, indict. III, epacta XVII, concurrente I, IV idus aprilis, in loco Turego.

Schœpflin. Hist. 2, art. V, 127. — Schœpflin, A D. I, N° 34. — Zeerleder, N° 71. — Hottinger, Hist. eccl. VI 1179. — Wyss, Geschichte der Abtei, Zurich, Be gen, pag 473, N° 503.

724

1185, 2 octobre Le pape Lucius III confirme les priviléges et possessions de l'abbaye de St. Jean de Cerlier. *Dat. Verone, VI non. octobr. indict. IV, [illegible] XXV, pontificatus anno V.*

Soloth. woch., 77. — Matile, N° 36. — Zeerleder, N° lat, I, N° 261.

725

1185, 19 novembre. L'empereur F ric I confirme les possessions de Nantelme, évêque nève. *Factum Papie, XIII kal. decembr. anno incarnat. M(lict. III.*

Muratori, Antiq. ital. VI, — Spon, preuves, N° 13.

726

1185. Transaction sur un différend entre l'abbaye de St. Jean de Cerlier et le prieuré de Vaux Travers, au sujet de l'église de Diesse. *Dat. anno incarnat. MCLXXXV, cicli solaris I, decemnovalis VII, epacta XVII, concurrente I, indict. III, Lucio papa tertio,* etc.

Soloth. Woch., 1829, 288. — Matile, N° 35. — Zeerleder, N° 75. — Trouillat, II, N° 18.

727

(1185), 12 décembre. Le pape Urbain III confirme la sentence rendue en 1184, par l'archevêque de Vienne et l'abbé de Bonneval, contre Willelme, comte de Genève. *Dat. Verone, II id. decembr.* (Sine anno.)

Spon, preuves, N° 14.

728

1186, 1er mars. L'empereur Frédéric condamne Willelme, comte de Genevois, à payer 20 mille sols à l'évêque de Genève. *Dat. apud Casale, anno incarnat. MCLXXXIV, indict. IV, kal. martii.*

Citadin de Genève, pag. 163. — Spon, preuves, N° 15.

729

1186, 2 mars. Sentence du conseil impérial de Frédéric I, qui condamne par contumace, Guillaume, comte de Genevois, et le met au ban de l'empire à cause des méfaits et dommages qu'il a commis envers l'église de Lausanne. *Datum apud Casale S. Evasii, anno incarnat. MCLXXXVI, indict. IV, sexto nonas martii.*

Hisely, Comtes de Genevois, additions, N° 1.

730

1186, 26 août. Diplôme de l'empereur Frédéric confirmant les privilèges et possessions de l'abbaye du lac de Joux. *Dat. apud Mulehusen, anno incarnat. MCLXXXVI, indict. V, VII kal septembris*

M.D.R. I, Rectorat de Bourgogne, pag. 189.

731

1186, 26 août Diplôme de l'empereur Frédéric en faveur d'Ebald IV, sire de La Sarraz. *Dat. apud Mulenhûsen, anno incarnat. MCLXXXVI, indict. V, VII kal. septembris.*

M.D.R. I, Rectorat de Bourgogne, pag. 190.

732

1186, 27 août. L'empereur Fréderic accorde à Nantelme, évêque de Genève, le droit de s'emparer de tous les fiefs qu'il avait concédés à Willelme, comte de Genevois *Datum apud Mulenhusen, anno incarnat. MCLXXXVI, indict IV, sexto kal. septembris.*

Citadin de Genève, pag. 164. — Spon, preuves, N° 16.

733

Sine data (1186). Déclaration de l'empereur Frédéric, relevant les vassaux de l'église de Genève de la fidélité qu'ils devaient au comte de Genevois.

Spon, preuves, N° 17.

734

1186, 13 septembre. Mort de Berthold IV, duc de Zæringen. *A. MCLXXXVI, idibus sept. obiit Bertholdus dux Zaringie.* Chronique de St. Georges. mss. II, 446.

Schœpflin, Hist. Zar. I, 147. — Zeerleder, N° 75 *a*.

BERTHOLD V, DUC DE ZÆRINGEN.

735

Circa 1187. Reco naissance des Lausannois en faveur de Berthold V, duc de Zæringe.

Schœpflin, Hist. Zar. V, pag. 128. — M.D.R. VI, Cartul ire de Lausanne, pag. 412. — M.D.R. VII, Recu l de chartes, pag. 30.

1187, 29 août. Berthold V ingen, recteur de Bourgogne et avoué de Zurich, a. , hanoines de Zurich le droit de nommer leur pasteur (*Plebanus*), ec diverses ordonnances à ce sujet. *Actum... presente comite ... populi Turegensis... anno ab incarnat. MCLXXXVII, indi ... IX, concurr III... Dat. IV kal. septembris.*

Tschudi, Chron. I, pag. 52. — Schœpflin, A. D. I., 285. — Herrgott, Gen. II, pag. 201, extr. — Zeerleder, N° 76. (Cet auteur n'indique ni le jour, ni le mois.) — Hottinger, Hist. eccl. VIII, 60. — Wyss, Geschichte der Abtei Zurich, Beilagen, N° 49.

737

1187. Le couvent de Frienisberg reçoit en emphythéose de l'église de St Maurice de Nugerol, une possession située dans la dite contrée. *Fact. anno domini MCLXXXVII, indict. V, epacta IX, concurrente III.*

Matile, N° 37. — Zeerleder, N° 77.

738

(**1187, février.**) Nouvel arbitrage rendu par Robert, archevêque de Vienne, entre Nantelme, évêque de Genève, et Willelme, comte de Genève. *Factum domino Gregorio presidente S. Romane ecclesie* *, *Frederico imperatore .... mense februarii, die dominico. Anno ab incarnat. MCLXXXVI.*

Spon, preuves, N° 18.

* Le pontificat de Grégoire n'ayant duré que du 20 octobre 1187 au 17 dé-

cembre de la même année, on ne sait comment se rendre compte de la date de cette pièce. Peut-être faut-il admettre que l'arbitrage a été commencé à la fin de 1187 et terminé en février 1188 ?

739

1188. Guillaume de Rue, chevalier, cède à l'abbaye de Hautcrêt quelques hommes qui s'y sont rendus pour se faire moines ou frères convers.

M.D.R. XII, Cartulaire de Hautcrêt, pag. 47. — Hauréau, Gall. Christiana, XV, Instr 158.

740

1188. Hugues et Pierre de Morpra renoncent, en faveur de l'abbaye d'Hauterive, a leurs prétentions sur l'alleu et le château de Glane. Acte passé devant l'archevêque de Besançon

Mémorial de Fribourg, 1857, pag 99.

744

1189, 4 mars. Décès de Humbert III, comte de Savoie. Le comte Thomas lui succède. — *IV nonas martii obiit Humbertus comes Maur.*

E. M. et, Généalogie de la maison de Savoie, pag. 12.
— uichenon place cette mort en 1188.

745

1189, 7 mai. He ri VI, roi des Romains, prend sous sa protection Thomas, comte ad les possessions enlevées à son père par l'empereur, econnaît les droits régaliens de l'évêque de Sion et en i le Willelme. *Acta anno incarnat. MCLXXXIX, indic. , regni XX. Datum apud Basileam, nonis maii.*

Schœpflin, A. D. I. all. Christ. XII, pag. 433.
— Furrer, III, der, N° 78. — Wurstemberger, prob. I

746

1189. Guillaume, abbé de St. Maurice, et les religieux de la dite maison donnent en accensement à Guillaume de Gryon, la terre de Gryon donnée précédemment à l'abbaye de St. Maurice par Pierre de Gryon. *Dat. anno MCLXXXIX, regnante Friderico imperatore.*

Gall. Christ. XII, Instr. 495. — Furrer, III, 47.

747

1189. Lettres testimoniales de l'évêque de Sion et de l'abbé de St. Maurice, au sujet de reliques accordées au prévôt d'Embrach.

Neugart, N° 888.

748

1189 à 1192. Guillaume de la Tour, après avoir fait la guerre à Cono, évêque de Sion, donne en signe de pénitence à l'église de Sion quelques rentes dans la terre de Combiola.

Gall. Christ. XII, Instr. 494. — Furrer, pag. 48.

749

1189. Ulrich, seigneur de Neuchâtel, donne à l'église de Bellelai une

part de son alleu de Lowenried, près de Granges. *Factum anno ab incarnatione MCLXXXVIIII.*

Soloth. Woch. 1828, pag. 534. — Matile, N° 38. — Zeerleder, N° 79. — Trouillat, I, N° 271.

750

1189 à 1233. Thomas, comte de Maurienne, exempte, pour une série de trente messes, les religieux d'Oujon des péages dûs sur son territoire. *Sine data.*

M.D.R. XII, Cartulaire d'Oujon, N° 52.

751

1190, avril. Accord entre Nantelme, évêque de Genève, et les frères Willelme et Amédée Poleis, chevaliers. *Dat mense aprili, die jovis, anno ab incarnat. MCXC.*

M.D.G. II, 2e partie, pag. 45.

752

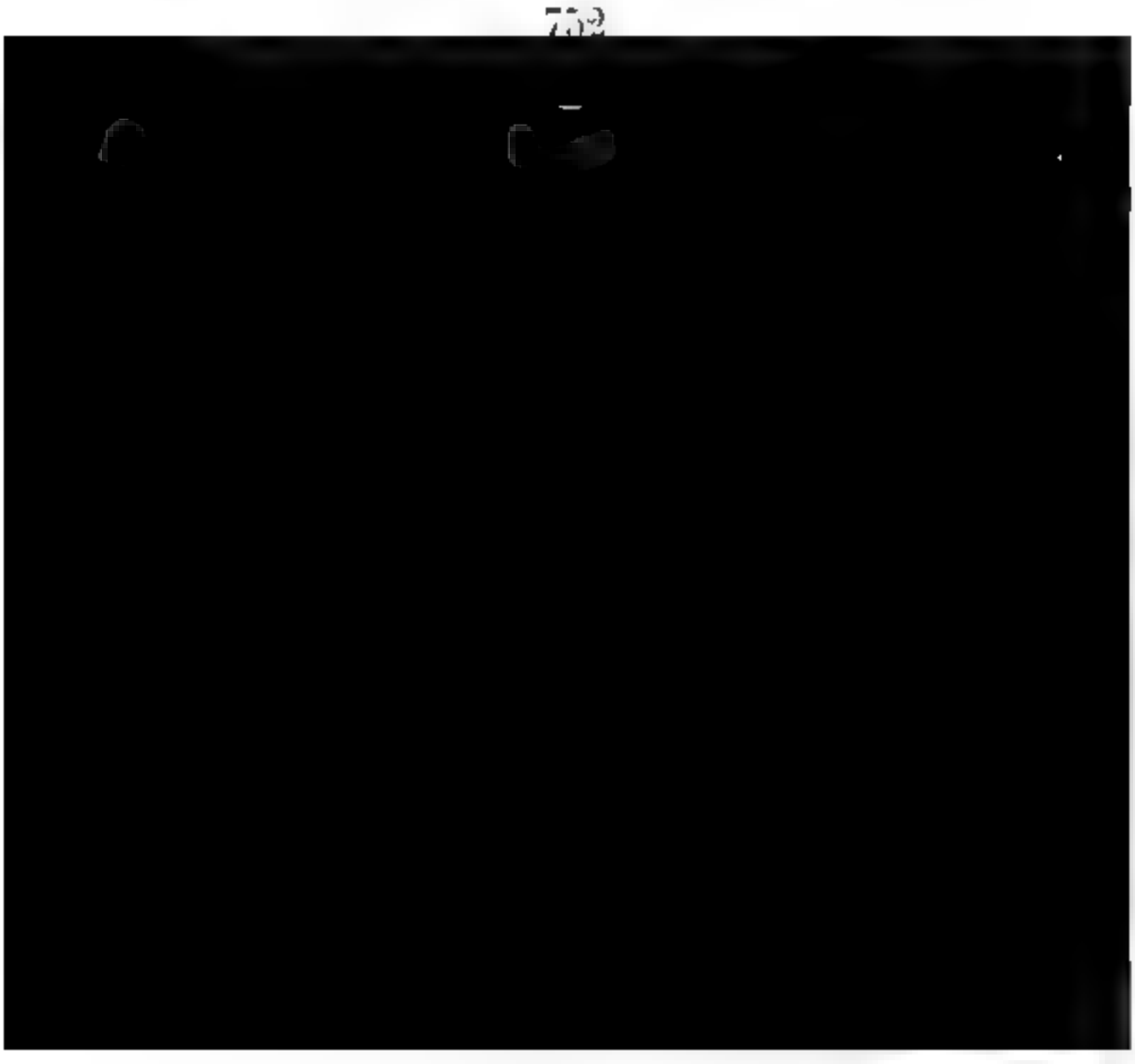

756

1191, 2 mars. Le pape Clément III confirme les possessions de l'église de Notre Dame de Neuchâtel. *Laterani, VI nonas martii, pontificatus anno IV.*

Matile, N° 321.

Cette bulle avait été d'abord attribuée au pape Clément V, mais plus tard il a été reconnu qu'elle était du pape Clément III. (Matile, pag. 1222.)

757

1191, avant le 27 mars. Donations d'Ulrich, seigneur de Neuchâtel, et de sa femme Bertha, au couvent de Fontaine-André *Actum anno MCXCI, indict. IX, concurrente I, epacta XXIII, Clemente III papante.* (Le pape Clément III mourut le 27 mars 1191.)

Matile, N° 39. — Zeerleder, N° 85.

758

1191. Fondation de Berne par Cono de Bubenberg, sous les ordres du duc Berthold de Zæringen. — *Anno domini MCXI, fundata est Berna civitas a duce Berchtoldo Zeringie, unde versus:*

Anno milleno centeno cum primo nonageno
Bernam Fundasse dux Berchtoldus recitatur.

Geschichtforscher, II, 22. — Zeerleder, N° 84. — M.D.R. I, Rectorat de Bourgogne, pag. 117.

759

1191. Transaction entre l'église de Genève et le couvent du Grand St. Bernard, au sujet des églises de Meillerie, Marin, Tholon, etc. *Factum apud Thonuns, anno incarnat. MCXCI.*

M.D.G. II, 2e part. pag. 48.

761

1192. Vuillerme, comte des Genevois et des Vaudois (*Gebennensium et Valdensium comes*), **fait une donation au prieuré** de Talloires. *Facta anno* ***incarnat. MCXCII, indict. X, epacta IV, concurrente*** *III*, etc.

Guichenon, Bibl. Sebus. Cent. I, N° 68. — Hisely, Comtes de Genevois, additions N° 2, extr. — Wurstemberger, prob. N° 38.

762

(**1192, 8 septembre.**) Amédée, comte de Genevois, approuve les donations faites au monastère de Bellelai par divers hommes de Villars en Vully. *Dat. anno incarnat. MCXCII, indict. VIII, epacta VII, concurrente VI, luna XXX, sexto yd sept. In claustro de Paierno.*

765

1195, août. Thomas, comte de Savoie, investit Henri, abbé de Hautcrêt, et son abbaye, d'une terre dite *Grandchamp*, située près de Chillon, pour anter une vigne, dont les religieux percevront les deux tiers et lonateur un tiers *Anno incarnat. MCXCV, mense augusti. Actum ud S. Mauritium.*

His Patr. Mon. Chart. I, 1027. — M D.R. XII, Carire de Hautcrêt, pag. 48. — Wurstemberger, . N° 39.

1195, 20 octobre. Bulle n III, qui place sous la protection de St. Pierre l'ég u rie de Neuchâtel. *Dat. Laterani XIII, kal. nov. indict. XIII, at. anno MCXCV, pontificatus anno quinto.*

Matile, N° 45.

1195. Nantelme, évêque de Genève, loue et confirme à la Chartreuse d'Oujon les nouvelles acquisitions qu'elle a faites, mais il se réserve l'avouerie et la seigneurie de ce monastère. *Factum anno ab incarnat. MCXCV... Willermo comite gebennensium.*

M.D.R. XII, Cartulaire d'Oujon, N° 2.

768

1185 à 1207. Nantelme, évêque de Genève, prend la chartreuse d'Oujon sous sa protection spéciale. *Sine data.*

M.D.R. XII, Cartulaire d'Oujon, N° 3.

769

Circa 1195. Rodolphe, comte de Gruyère, donne à l'évêque Roger tous ses droits dans la ville de Bulle, et fait un accord avec le même évêque sur le droit de suite. Humbert, comte de Genevois, assiste à la convention. *Datum in villa de Rota in Ogo.*

Archives du canton de Vaud, invent. vert. — Hisely, les comtes de Genevois, preuves, N° 2, extrait.

770

1196, 1er avril. Bulle du pape Célestin III, confirmant les priviléges

de l'abbaye de St. Maurice *Dat. Laterani, kal. aprilis, indict. XIV, incarnat. anno MCXVVI, pontificatus anno V*

Guichenon, Bibl Sebus Cent II, N° 49.

771

1196, 6 avril. Le pape Célestin III accorde à l'abbé de St Maurice l'usage de la mitre et de l'anneau. *Dat. Laterani, VIII idus april. anno MCXCVI, pontificatus anno V.*

Gall. Christ. XII, Instr. 431. — Furrer, III, 49.

772

1196, 19 avril. Willelme de Sacconay et sa famille vendent à Maurice Vilars, pour le prix de 52 livres de Genève, un moulin situé sur le Rhône. *Dat. anno incarnat. MCXCVI, XIII kal. mai, mense aprili, luna XVII, epacta XVIII, concurrente I*, etc.

M.D.G. II, 2e part. pag. 49.

773

1196, 15 juin. Roger, évêque de Lausanne, confirme la donation de l'église de Gsteig faite en faveur du couvent d'Interlaken, par ses fondateurs et par l'évêque Amédée *Actum Lausanne, anno ab incarnat. MCXCVI, XVII kal. julii.* Vidimus de l'an 1339.

Soloth. Woch. 1829, pag 559. — Zeerleder, N° 89.

774

1196, 30 août. Ulrich, comte de Neuchâtel, institue à Hauterive un anniversaire pour le repos de l'âme de son frère Rodolphe. *Actum anno incarnat. MCXCVI, III kal septembris, in castro meo (Nidowe).*

Matile, N° 46. — Zeerleder, N° 90. — Mémorial de Fribourg, 1857, pag 100.

775

1196. Transaction entre frère Willelme, templier, et le prieur de St. Victor, au sujet d'un oratoire construit à Satigny par le dit Willelme. *Acta anno incarnat. MCXCVI, indict. XIV, epacta XVIII, concurrente I.*

M.D.G. II, 2e part. pag. 51.

776

1197, 4 février. Le pape Célestin III confirme, en faveur d'Otto,

abbé de St. Jean de Cerlier, la possession de la chapelle de Cerlier et de l'église de Diesse. *Dat. Laterani, II non. februarii, pontificatus anno sexto.*

Soloth. Woch. 1831, pag. 67. — Zeerleder, N° 91. — Trouillat, I, N° 283.

777

197, 17 mars. Transaction entre l'abbaye de Bonmont et Nantelme d'Aubonne, approuvée par Gerriette, femme de Nantelme, et par ses fils Guerric et Jaques. Attestation de Nantelme, évêque de Genève. *Actum apud Bonum montem, a[illegible]t. MCXCVI. XVI kal. aprilis.* (v. st.)

[illegible] V, 2e part. pag. 85.

778

197, 29 mars. Henri VI, roi des Romains, confirme la possession de tous les biens conférés à l'église de [illegible]tel. *Dat. apud Aquisgranum, IV kal. aprilis, indict XV.*

Matile, N° 47.

779

circa 1197. Donation de Cono, seigneur d'Oltingen, à l'abbaye d'Hauterive.

Zeerleder, N° 92.

780

198, 6 mars. Election de Philippe II, roi des Romains. Berthold V, duc de Zæringen, qui avait aussi été élu empereur, transige avec Philippe son compétiteur, lequel est couronné à Mayence le 15 août de la même année.

M.D.R. I, Rectorat de Bourgogne, pag. 119.

781

198, 25 juin. Le pape Innocent III confirme les propriétés de l'abbaye d'Hauterive et lui accorde divers priviléges. *Dat. Rome, VII kal. julii, indict. I, incarnat. anno MCXCVIII, pontificatus anno III.*

Mémorial de Fribourg, 1856, pag 68.

782

198, 11 septembre. Informations prises par les évêques de Ge-

nève et de Sion, sur les droits du comte Thomas de Savoie et du couvent de St. Maurice, dans la vallée de Bagnes. *Dat. anno incarnat. MCXCVIII, indict. I, epacta XI, concilio (sic) III, luna VII, feria VI, III idus septembris.*

Cibrario et Promis, Doc. pag. 110.

783

1198. Sentence des délégués du pape, sur le différend existant entre Nantelme, évêque de Genève, et les monastères de Nantua et de St. Oyen.

Guichenon, Bibl. Sebus Cent. II, N° 34 — Besson, pag. 373.

784

1199, avril. Renonciation de Richard, comte de Montbéliard, et de Gautier, son frère, à leurs pretentions sur les propriétés de l'ab-

d'Agaune. *Datum apud Joni, anno dominicæ incarnationis MCXCIX.*
Guillaume, Hist. des sires de Salins, tom. I, preuves, pag. 91.

788

200. Yblo, seigneur de Grandson, fait donation de deux femmes au prieuré de Romainmotier, où son fils Hugo avait été reçu en qualité de religieux.
M.D.R. III, Cartulaire de Romainmotier, pag. 567.

789

200. Composition entre Pierre et comtes de Gruyère, d'une part, et le chapitre de Laus utre part, au sujet d'Albeuve, de Riaz, et d'autres objet *a Bollo, anno ab incarn. MCC.*
M.D.R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag. 205.

790

200. Berthold, duc de Zæringen et rect bourgogne, approuve la donation d'un domaine faite au couvent de St. Blaise. *Actum Turegi, anno MCC.*
Gerbert, Hist. Silvæ Nigræ, III, 115. — Dümge, Regesta Radensia, 65, extr. — Wyss, Geschichte der Abtei Zürich, pag. 474, n° 504.

791

Circa 1200. Richard de Montfaucon, comte de Montbéliard, se trouvant à Oulens avec son frère Gautier, concède à l'abbaye du Lac-de-Joux un droit d'usage dans la forêt d'Orjulaz Cette donation fut constatée environ l'an 1228, par une enquête faite par Girard, sire de Goumoëns.
M.D.R. I, Rectorat de Bourgogne, pag. 203. — Cp. M.D R. XIV, Recherches sur les sires de Montfaucon, pag. 27

792

1201, janvier. « Littera quomodo dominus Johannes dominus de Cossonay obligavit domino Rogerio episcopo quicquid habebat in terra de Williez in hominibus et feudis pro CC libris Gebenensi-

bus, que littera confecta est sub sigillis prefati domini episcopi et capituli Lausannensis, anno domini MCC, mense januario. » (Vest.)

Inventaire de 1394, fol. 69. — Cp. M.D.R. V, Sires de Cossonay, pag. 26.

793

1201, 24 juin. Jugement sur une contestation entre Girard de Ternier et Bernard, prieur de St. Victor. ***Factum apud Esvordes, die festo S. Johannis Baptiste, luna XX, anno ab incarnat. MCCI.***

M D G. II, 2e part. pag. 53.

794

1201, 27 juin. Roger, évêque de Lausanne, confirme, en faveur de l'abbaye d'Hauterive, la possession des églises d'Onnens, d'Ecuvillens, et les donations de ses prédécesseurs. *Actum Lausanne, anno ab incarnat. MCCI, V kal. julii.*

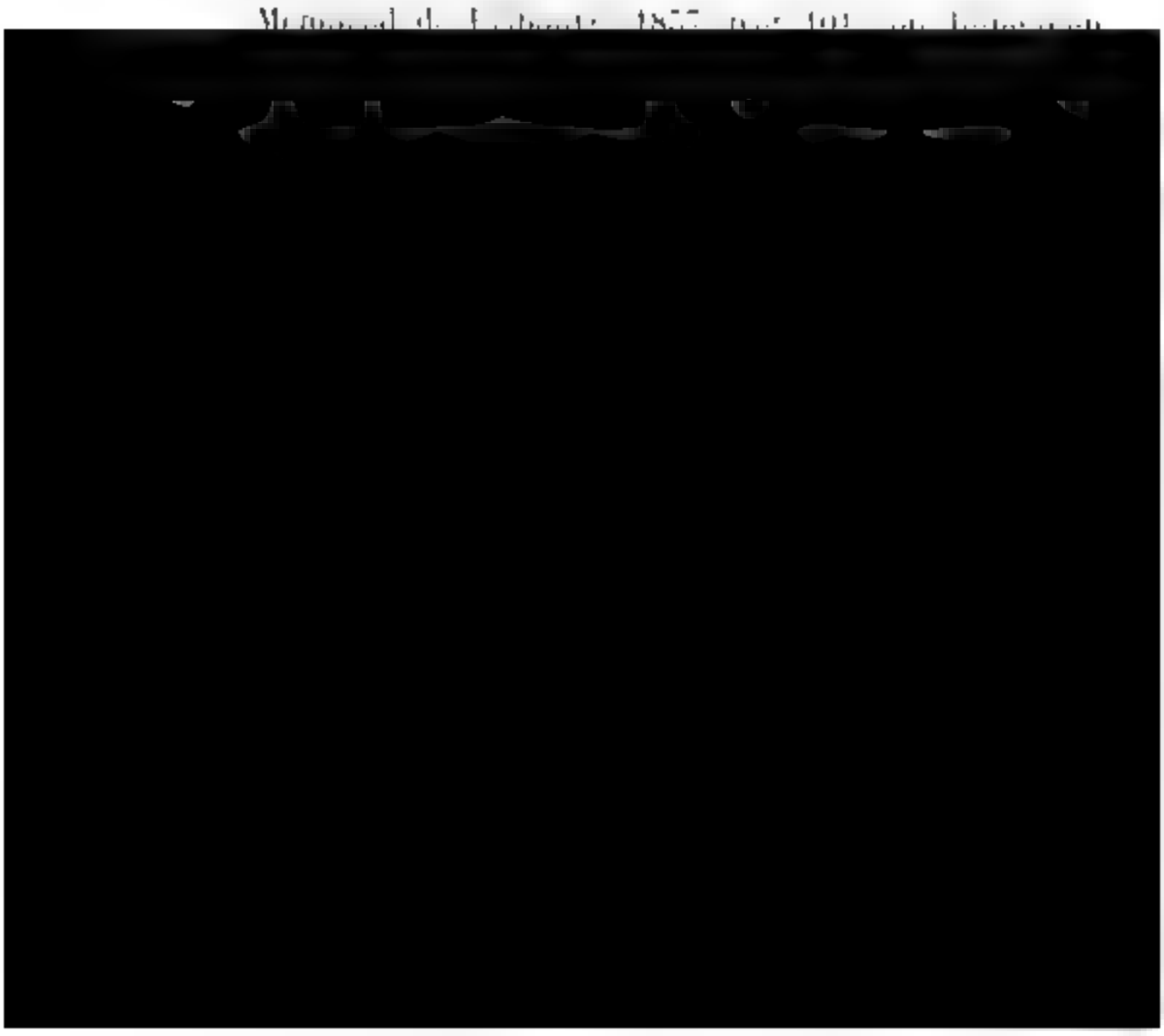

reçoit sa charge en fief de l'évêque Roger. Il occupa longtemps ces fonctions importantes, et l'on peut juger de son activité, soit par le grand nombre d'actes dans lesquels il intervint, soit par la rédaction du Cart aire du chapitre, qu'il a composé lui-même, et qui est un de plus précieux monuments historiques de cette époque.

M.D.R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag. 424.

799

1203, février. lits Ferrel, confirment une donation faite par leur p le Bonmont en 1180. *Actum anno incarnat. MCCII, me* (v. st.)

s de Cossonay, pag. 219.

800

1203, 26 mars. Berthold, cc Neuchâtel, remet par emphythéose à l'église de Frieni rres situées à Lignières, à Fontaine-André et à Cerlier. *o MCCIII, VII kal. aprilis. Facta in ecclesia S. Mauritii apud Nuerols.*

Soloth. Woch. 1828, pag. 209. — Matile, N° 51. — Zeerleder, N° 96.

801

1203. Willelme de Villette, vidomne, et Pierre, son frère, abandonnent aux chanoines de Genève, leurs droits sur les enfants d'Anserme de Thonex. *Facta in ecclesia Gebennensi, anno ab incarnat. MCCIII.*

M.D.G. IV, 2e part. pag. 14.

802

1203. « Littera quomodo dominus Rogerius episcopus concessit advoriam de Arlimbac Sifredo domino * de Vanello homini suo ad vitam suam : Que littera confecta est apud Viveis sub sigillo dicti domini episcopi, anno incarnationis dominice MCCIII, tempore illo quo castrum de Blonay captum fuit. »

Inventaire de 1394, fol. 72.

* Lisez plutôt *Sifredo dicto de Vanello*. (Mémorial de Fribourg, 1859,

803

Circa 1203. Berthold, seigneur de Neuchâtel, donne à l'église de **Frienisberg, des possessions situées dans le quartier des Fontaines, près de Nugerol.** ***Sine data.***

Matile, N° 50. — Zeerleder, N° 97.

804

1204. Accord entre Jean, sire de Prangins, et l'abbaye de Bonmont, au sujet de plusieurs possessions situées à Vic. *Actum anno incarnat. MCCIV, in ecclesia de Genolli*

M.D R. V, Sires de Cossonay, pa z. 221.

805

1204. Guerric, seigneur d'Aubonne, fait une donation de terres à l'église de Trévelin

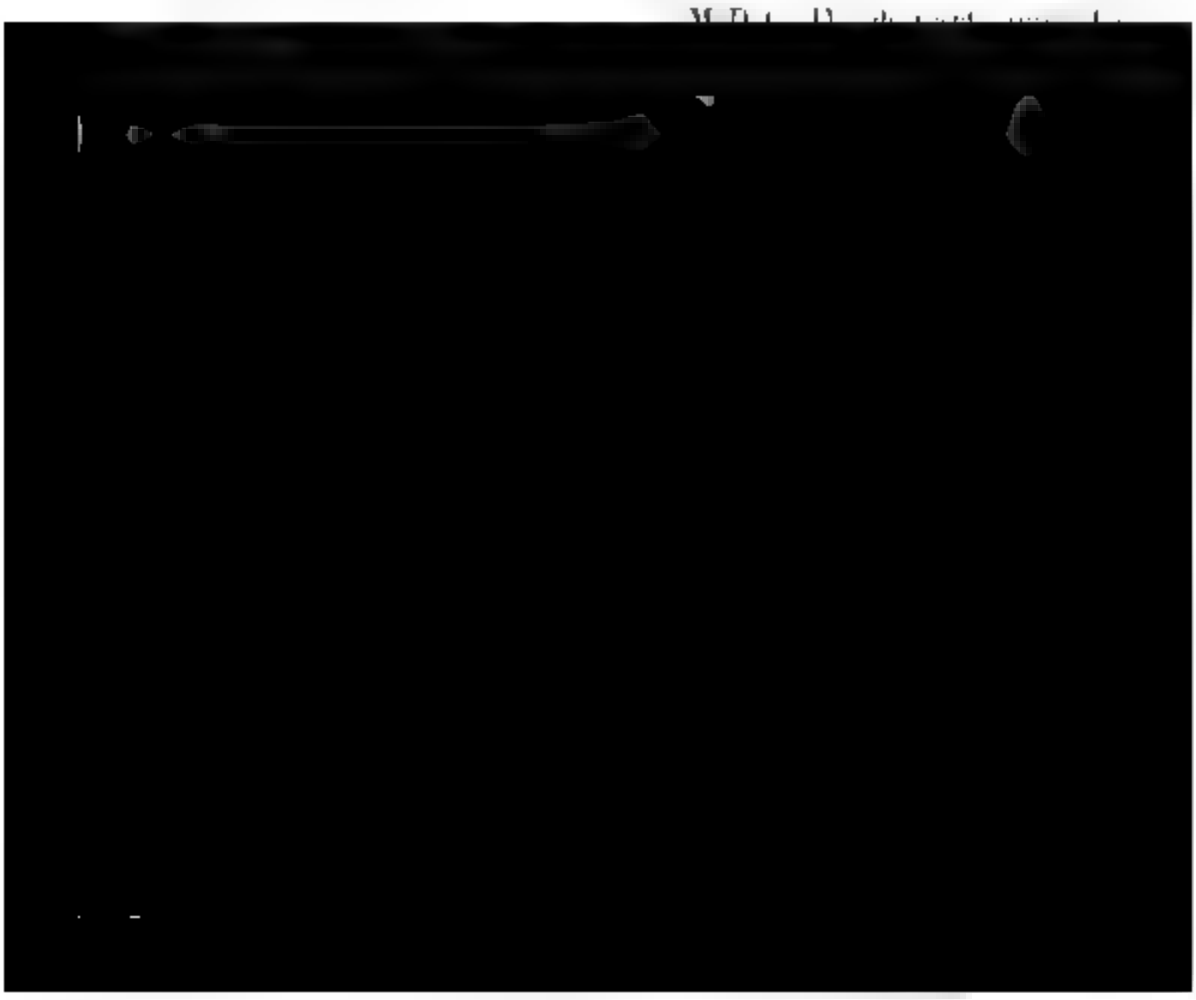

809

Circa 1206. Ulrich, comte de Neuchâtel, donne à l'abbaye de St. Jean de Cerlier, des biens et droits situés à Nugerol.

Zeerleder, N° 99.

et Pierre, seigneurs d'Aubonne, les montagnes existant de le *Vont-Marchia* jusqu'au territoire du seigneur des Monts. Cette inféodation est rappelée dans une charte du 26 avril 1301.

M.D.R. I, Rectorat de Bourgogne, pag. 209.

815

1208, 1er décembre. Roger, évêque de Lausanne, déclare qu'un accord a été conclu entre le prévôt de Soleure et les chanoines de la dite ville. ***Acta in ecclesia S. Ursi, anno incarnat. MCCVIII. cal. decembris.***

Soloth. Woch. 1812, pag. 345. trad. et 1833, pag. 299
— Zeerleder, N° 101.

816

1208. Le comte Rodolphe de Thierstein donne quelques biens au couvent de Frienisberg, fondé par ses ancêtres *Dat. anno incarnat*

820

1208. Amédée Pofey, grand connétable de Romanie, donne à l'église de Genève tout ce qu'il possède à Cologny et à Genève. *Actum apud la Fracy, anno MCCVIII, indict. XI.*

M.D.G. IV, 2e part. pag. 17.

821

1209. Pierre, évêque de Belley, certifie une donation faite au couvent d'Hauterive par Jacques et Rodolphe de Pont. *Actum anno ab incarnat. domini MCCIX, in præsentia totius conventus Altæ Ripæ.*

Hauréau, Gall. Christiana, XV, Instr. 159.

Burgundiæ [illegible]
XIIII, anno dominicæ [illegible]

Schœpflin, Hist. Zar. tom. V, pag. 155. — M. D. R. II. Essai sur les Waldstetten, par J.J. Hisely, pag. 385. Hottinger, Spec. Tig. pag. 237. — Schw. museum für hist. Wiss. I, 302. — Wyss, Geschichte der Abtei Zürich, n° 51.

836

1210, mars. Guillaume [illegible] aumône de 13 livres aux chan[illegible] *incarnat. MCCX. mense martio.*

Guichenon, Bibl. Sebus. Cent. I. N° 6. — Gall. Christ. XII. Instr. 421. — Furrer III. 51. — Pertz Scriptt. rerum hist. mon. eccl. III. 87.

dent la sous-chantrerie (succentoria). *Anno incarnat. MCCX, XV kal. novembris.*

M.D.R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag. 399. — Plus co[illegible]plet dans le Liber visit. capellaniarum eccl. ca[illegible]th[illegible]r. Lausann. A° 1529, (minute) fol. 163; aux ar[illegible]ives de Lausanne.

830

1210, 18 octob L'évêque et le chapitre de Lausanne fondent l'établissement de [illegible]nf clercs pour desservir l'autel de St. Michel *Anno incarnat. MCCX,* [illegible]is.

M.D.R [illegible]e de Lausanne, pag. 417.

[illegible].

1210, 26 novembre. Guillaume Be[illegible] ayant vendu au chapitre de Lausanne un cens qui dé[illegible] de Roger, évêque de Lausanne, donne en compensation à [illegible] quart de la vigue de Bralion. *Anno incarnat. domini* [illegible] *kal. decembris.*

Arch. cant. de Vaud: **Extractus seu summarium litterarum capituli Laus.; cahier non classé.**

832

1210, 17 et 18 décembre. Amédée, seigneur de Gex, agissant du consentement de ses fils Etienne et Amédée, confirme les donations faites par ses ancêtres à la chartreuse d'Oujon. *Factum ante grangiam de Larigny, XVI kal. januarii, sequenti vero die, scilicet XV kal. januarii, apud Jaiz in aula mea.... anno ab incarnat. MCCX.*

M.D.R. XII, Cartulaire d'Oujon, N° 42.

833

1210. Humbert de Mont, frère de Landri, évêque de Sion, fait à la chartreuse d'Oujon diverses donations approuvées par Roger, évêque de Lausanne, et Bernard, évêque de Geneve.

M.D.R. XII, Cartulaire d'Oujon, N° 4.

834

1210. Landri, évêque de Sion, déclare que Humbert de Mont, son

frère, a fait diverses concessions à la chartreuse d'Oujon, en retour d'un don de 20 livres genevoises.

M.D.R. XII, Cartulaire d'Oujon, N° 14.

835

Circa 1210. Ebal de Mont cède aux chartreux d'Oujon des dîmes et des pâturages. Acte scellé par Bernard, évêque de Genève, et Rodolphe, abbé de Bonmont. *Sine data.*

M.D.R. XII, Cartulaire d'Oujon, N° 7.

836

1211, 16 mai. Jean, seigneur de Prangins, renonce à diverses prétentions en faveur de la chartreuse d'Oujon, etc Confirmation par Amédée, sire de Gex, et Bernard, evêque de Genève *Actum apud Prengins ante fores ecclesie, anno ab incarn. domini MCCXI, mense maio, XVII kal. junii.*

M.D.R XII, Cartulaire d'Oujon, N° 43.

837

1211, 10 juin. Ebal de Mont fait diverses concessions à la chartreuse d'Oujon. *Actum apud Monz, anno ab incarnat. MCCX, mense junio, IV idus eiusdem mensis.*

M.D.R. XII, Cartulaire d'Oujon, N° 5.

838

1211, 14 octobre. Déclaration de Thomas, comte de Maurienne, qui promet de ne porter aucune atteinte aux régales de Bernard, évêque de Genève. *Actum juxta Lugrins . anno incarnat MCCXI, in festo Calixti pape.*

Citadin de Genève, pag. 191. – Spon, preuves, N° 19.

839

1211, 17 octobre. La veuve et les fils d'Amédée de Genevois, seigneur de Gex, cèdent au chapitre de Genève tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur le village de Moëns et sur Bernard de Tougins et son frère. *Actum anno ab incarnat. MCCXI, mense octobri, in vigilia Luce evangeliste, in castro de Jaz.*

M.D.G. IV, 2e part. pag. 18.

840

1211. Expédition de Berthold, duc de Zæringen, contre les Vallaisans. Il est battu par ces derniers.

M.D.R. I, Rectorat de Bourgogne, pag. 122 et 123. — Furrer, I, pag. 85, et III, pag. 52.

841

1211. Guerre entre le duc Berthold et Thomas, comte de Maurienne. Cette guerre, dont la durée est inconnue, est indiquée par quelques passages du Cartulaire de Lausanne, par lesquels on voit aussi que l'évêque de Roger y prit part, du côté du duc de Zæringen. La paix se fit à Hautcrêt, le 18 octobre 1211. *Anno incarnationis dominice MCCXI, decimo quinto kalendas novembris pacificati sunt dux Bertoldus et comes Maurianensis Thomas juxta cenobium de Alcrest.*

M.D.R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag. 45, 111, 421 et 502. — Rectorat de Bourgogne, pag. 121 et suiv. — Wurstemberger, prob. N° 44.

842

1211. Composition entre le prieur de Romainmotier et le doyen de l'église de Ste Marie-Madeleine de Besançon.

M.D.R. VI, Cartulaire de Romainmotier, pag. 488.

843

1211. Donation faite à l'abbaye de St. Maurice, par Aimon de la Tour et ses fils Pierre et Chabert.

Gallia Christiana, XII, Instr. 496. — Furrer, III, 52.

844

1212 à 1220. *Berthold de Neuchâtel, évêque de Lausanne,* élu le 13 janvier 1212. Il tint l'épiscopat pendant 8 ans et 6 mois, et mourut

[illegible]

[illegible]

[illegible]

850

1212. Henri, seigneur du château de Joux, dispense les chartreux d'Oujon, du péage qu'ils payaient à la Cluse de Joux.

M.D.R. XII, Cartulaire d'Oujon, N° 53.

851

Circa 1212. Berthold, évêque de Lausanne, donne à l'abbaye de St. Jean de Cerlier d biens situés à Linières, à Chabloz, etc. (*Sans date.*)

Solo . Woch. 1829, 292. — Matile, N° 60. — Zeerle-de.

1212 à 1220. Berthold, évê anne, donne à l'abbaye de St. Jean de Cerlier la ch lier qui lui appartenait par droit de fondation. (*Sans date.*)

Soloth. Woch. 182[illegible] atile, N° 59. — Zeerleder, N° 121.

1212 à 1220. Compromis entre l'abbaye de St. Jean de Cerlier et les habitants d'Areins, Cornaux, Cressier, Enges, Marens, Villaret, etc. (*Sans date.*)

Matile, N° 58.

854

1213, 15 février. Jaques, seigneur d'Aubonne, confirme les dons que la chartreuse d'Oujon a reçus de ses ancêtres. *Actum in claustro domus (Alionis), anno ab incarnat. MCCXII, mense marcio, XVI kalendas ejusdem mense?* (v. st.)

M.D.R. XII, Cartulaire d'Oujon, N° 22.

855

(1213.) Hugues de Salenove, chevalier, accorde à la chartreuse d'Oujon le droit de pâturage sur son territoire. Sceau de Pierre (de Sessons), évêque élu de Genève.

M.D.R. XII, Cartulaire d'Oujon, N° 118.

856

1213. Conon de Twann (Douane) restitue à l'église de Cressier une

857

1213. Le chapitre de Lausanne donne en accensement à Guido de Riaz en Ogo (Rota en Ogo), des terres situées à St. Aubin en Vully.

M.D.R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag. 431.

858

1213 à 1215. Partage des ministériaux de la maison de Neuchâtel, entre Berthold, évêque de Lausanne, Ulrich, son frère, et Berthold, son neveu, ces deux derniers seigneurs de Neuchâtel.

Soloth. Woch. 1827, 474. — Matile, N° 65. — Zeerleder, N° 108.

859

1214, fin de mars. Règlement pour le chapitre de Lausanne, au sujet des matines. *Actum in capitulo, anno ab incarnat. MCCXIV, in septimana paschali.*

M.D.R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag. 437.

860

1214, avril. Grande charte de franchises accordée à la ville de Neuchâtel par le comte Ulrich et son neveu Berthold, avec le consentement de ses bourgeois, et conformément aux coutumes de Besançon. Berthold, évêque de Lausanne, le chapitre de Lausanne et celui de Neuchâtel confirment la dite charte, et s'en déclarent les protecteurs, du consentement des dites parties, *Datum Novi Castri anno incarnationis MCCXIV, mense aprili.*

Arch. de Neuchâtel. — Walther, Geschichte des Berner. Stadtrechts. Urk N° 2. — Matile, N° 62, avec un facsimile représentant les cinq sceaux appendus à l'acte. — Trad. ap. Montmollin, Mémoires sur Neuchâtel, II, 271, et Boyve, Annales histor. I, 161.

861

1214, avril. Berthold, évêque de Lausanne, et le chapitre de Lausanne, confirment les susdites franchises de Neuchâtel. *Actum anno incarnationis MCCXIV, mense aprili.*

Matile, N° 63.

862

1214, 7 mai. Accord entre le chapitre de Lausanne et Jordan, sei-

gneur de Belmont, au sujet de l'avouerie d'Essertines et de Warens. *Actum Lausanne, anno ab incarnat. MCCXIV, nonas maii.*

M.D.R. XII, Cartulaire de Lausanne, pag. 122.

863

1214, juillet. B hold, évêque de Lausanne, Ulrich, comte de Neuchâtel, et Bert. ld, seigneur de Neuchâtel, font une donation à l'abbaye de Mor heron, et l'affranchissent de tout péage ou contribution sur leur ritoire. *Datum Novi Castri, anno domini MCCXIV, mense julio.*

e de Montheron, pag. 57.

1214, 2 août. « Littera c ıcte inter episcopum Lausann. et abbatem S. Mauritii sup ali de Montagnie Anno ab incarnatione domini MCCXIV in tro de Lustriaco, IV nonas augusti. »

ventaire de 1394, fol. 44.

1214, 2 août. « Littera quomodo abbas S^u^ Mauricii dedit terram que dicitur Planta perpetuo domino B. episcopo. Anno ab incarnatione MCCXIV, in claustro de Lustriaco, IV nonas augusti. »

Inventaire de 1394, fol. 97.

866

1214, 10 novembre. Berthold, évêque de Lausanne, déclare que maître Conon de Neuchâtel, son serviteur, a donné à l'abbaye de Fontaine-André une vigne qu'il avait plantée à Champreveyres. *Actum in Novo Castro, anno incarnat. MCCXIV, epacta XVIII, concurrente II, indict. III, datum IV iduum novembris.*

Matile, N° 64.

867

1214. Thomas, comte de Maurienne, fait donation à l'abbaye de Hautcrêt de la terre dite de Grandchamp près de Chillon. *Hanc concessionem fecimus in villa de Corp, anno domini MCCXIV.*

Cibrario et Promis, Doc. pag. 116. — M.D.R. XII, Cartulaire de Hautcrêt, pag. 51.

868

1214. Les frères Anselme, Humbert et Richard de Grailly donnent à

l'abbaye de Bonmont quelques hommes de Gingins. *Actum apud Nirsdunum et apud Graillie, anno ab incarnat. MCCXIV.*

M.D.R. V, Sires de Cossonay, pag. 222.

869

1214. Berthold, évêque de Lausanne, fait connaître que Ulrich, chevalier, de Cressier, a donné à Hauterive une terre qu'il possédait à Berlens. *Apud Aventicum, anno ab incarnat MCCXIV.*

Collectio episcopal. Lausann. par Mgr. Lentzbourg, pag. 87.

870

1215, 12 mai. Rodolphe, seigneur d'Oron, confirme une donation faite par son père Guillaume à l'abbaye de Hautcrêt. *Actum in parlatorio de Alcrest, in festo S. Pancracii martyris .. anno MCCXV.*

M.D.R. XII, Cartulaire de Hautcrêt, pag. 53.

871

1215, 9 juin. Berthold, évêque de Lausanne, scelle un acte d'accord entre le chapitre de Lausanne et la maison religieuse d'Etoy. *Actum anno incarnationis MCCXV, V idus junii.*

M.D.R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag. 258.

872

1215. Berthold, evêque de Lausanne, termine un débat entre le doyen de Vevey et l'abbaye de Hautcrêt, au sujet de l'église de Villeneuve. *Factum est Lausanne, anno domini MCCXV* (cf. 1207.)

M.D.R. XII, Cartulaire de Hautcrêt, pag. 52.

873

1215. Berthold, évêque de Lausanne, remet aux religieux d'Hauterive un cens de 3 sols, et confirme toutes leurs possessions. *Actum in Altaripa, anno incarnat. MCCXV, epacta XIX.*

Soloth. Woch. 1830, pag. 635. — Mémorial de Fribourg, 1857, pag. 103.

874

1215. L'évêque Berthold donne à l'abbaye du lac de Joux et à la maison de Rueyres, diverses terres situées à Puidoux.

M.D.R. I, Annales de l'abbaye du lac de Joux, pag. 148.

875

1215. Jocelin de Corbières et Pierre son frère vendent à l'église de Sion (Landri évêque), pour le prix de 6 mille sols, toutes les possessions qu'ils avaient dans le Vallais, en dessus de la Dranse. *Actum anno MCCXV, in capitulo Lausannensi.*

Furrer, III, pag. 52.

876

1216, 6 juin. Nouvel accord entre Berthold, évêque de Lausanne, et Rodolphe de Gruyère, au sujet du marché de Bulle. *Actum apud Novum Castrum in claustro, anno incarnat. MCCXVI, octavo idus*

et obolus 3-heri [illegible] et XVII [illegible] appendere marcham. » (Cf. 1222.)

M.D.R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag. 443.

880

1216. L'évêque Berthold confirme une renonciation faite par Gautier de Blonay en faveur de l'abbaye d'Hauterive, au sujet des dimes des Faverges et de St. Saphorin. *Datum apud Murat, anno ab incarnat. MCCXVI.*

Soloth. Woch. 1839, pag. 696. — Memorial de Fribourg, 1857, pag. 104. — Hisely, Gall. Christ. pa. VII, Instr. 161. — Girard, Nobiliaire suisse, II, 73.

881

1186 à 1216. Lettres de franchises données par le duc Berthold de Zæringen en faveur de la ville de Morat. *Sine data*

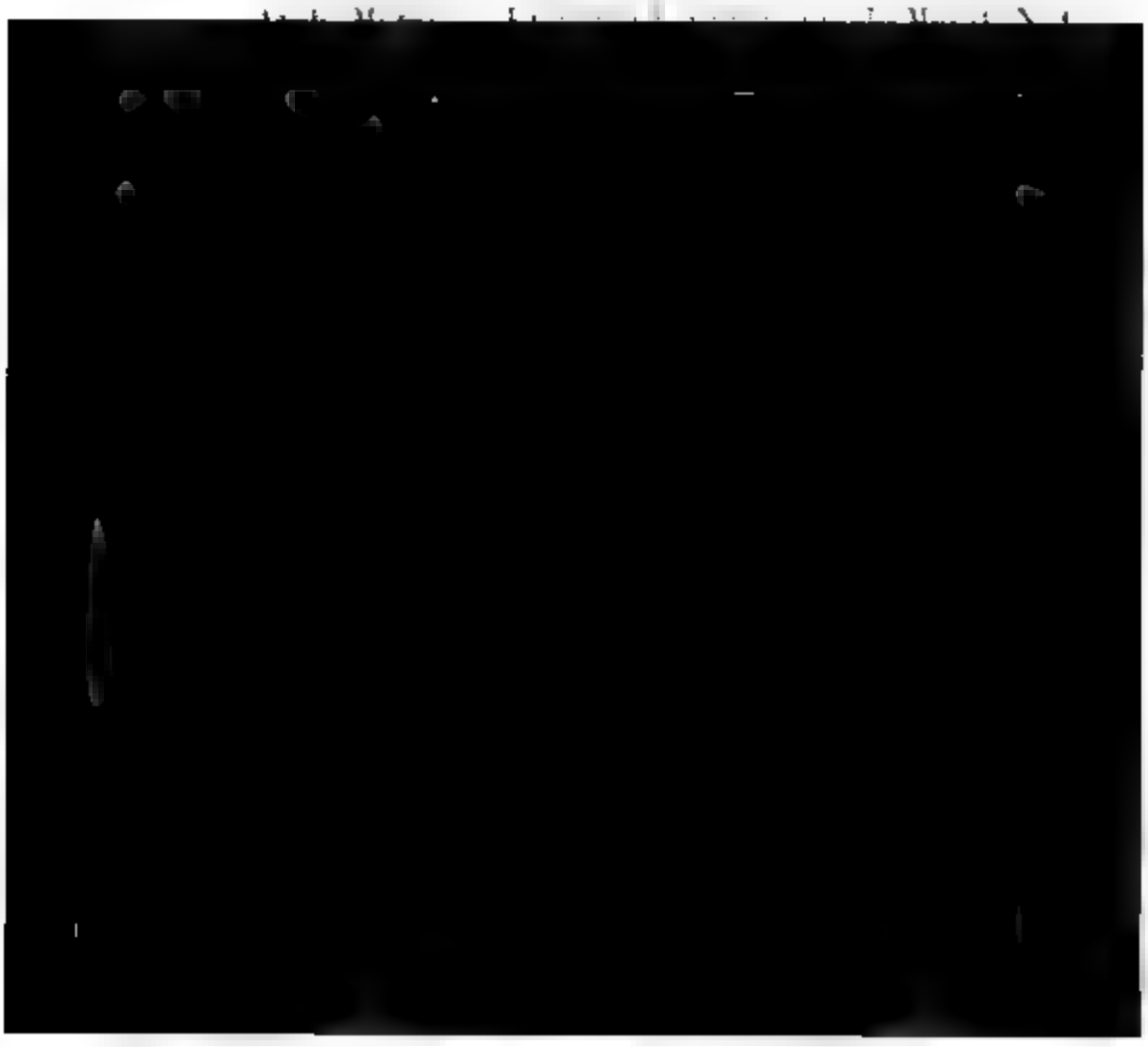

885

1217, 21 octobre. L'évêque Berthold reçoit la promesse d'obéissance de Wullelme nommé prieur de S. Maire. *Anno MCCXVII, XII kal. novembris.*

M.D.R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag. 452.

892

1218, 18 février. Mort de Berthold V, duc de Zæringen, enseveli à Fribourg en Brisgau.

Stälin, Wirtemberg. Geschichte, tom. II, pag. 281.

EMPIRE GERMANIQUE.

893

1218, 28 février. Aymon, évêque de Genève, fait donation de l'église de Mieussy au chapitre de Genève. *Actum Gebennis in domo nostra, A. D. MCCXVII, pridie kal martii.* (v. st.)

M.D.G. IV, 2e part. pag. 24.

894

1218, 17 mars. L'empereur Fréderic II, après la mort de Berthold de Zæringen, prend a lui la protection du monastere et de l'eglise de Zurich. *Datum apud Brisacum, anno incarnat. MCCXVIII, XVI cal. aprilis, indict. VI.*

Tschudi, Chronique, pag. 116 (1er avril 1218) — Schœpflin, A. D. I, 333. — Hottinger, Hist. eccl. VIII, 1192. — M.D.R. II, Hisely, Les Waldstetten, pag. 141. — Wyss, Geschichte der Abtei Zürich, Beilagen, N° 59.

895

1218, 9 avril. Berthold, comte de Neuchâtel, renonce à ses prétentions sur l'église de Diesse, après avoir reconnu qu'elle avait été donnée à l'abbaye de St. Jean par son grand-père Ulrich. *Acta anno ab incarnat. MCCXVIII, V idus aprilis, in monasterio Herilacense.*

Soloth Woch. 1830, pag. 430. — Matile, N° 67. — Zeerleder, N° 112. — Trouillat, I, N° 311.

896

1218, 15 avril. *Handfeste*, soit grande charte de franchises accor-

dée à la ville de Berne par l'empereur Frédéric II, *secundum jura Coloniensis civitatis. Datum apud Frankenfurth, anno gratie MCCXVIII XVII kal. mai, sexte indictionis.*

L'original aux archives de Berne, muni du sceau de l'empereur sur une plaque d'or. M. Matile a publié un très beau fac-simile de cette pièce. — Schœpflin, Hist Zar. IV, 146. — Walther, Versuch zu Erläuterung der Geschichten des Vaterländischen Rechts, pag. 134 et suivantes, avec commentaires. — Schreiber, Urk. von Freiburg, I, 26. — Zeerleder, N° 113.

897

1218, 29 avril. L'évêque Berthold notifie qu'il a pacifié un différend entre le chevalier Guillaume de Palezieux et l'abbaye de Hautcrêt. *Actum apud Lustri, anno ab incarnat. MCCXVIII, III kal. mai.*

901

1218. Guillaume II, comte de Mâcon, fait donation au prieuré de Romainmotier d'une charge annuelle de sel à Lons-le-Saunier.

M.D.R. I, Rectorat de Bourgogne, pag. 206. — M.D.R. III, Cartulaire de Romainmotier, pag. 531.

902

1218. Le comte Pierre de Buchek reconnaît les torts qu'il a eus vis-à-vis du chapitre de Soleure. *Dat. zu Solothurn in der S. Ursenkirche, in Jahre nach des Herren Menschwerdung MCCXVIII.*

Soloth. Woch 1811, pag. 319, texte allemand. — M.D.R. I, Rectorat de Bourgogne, pag. 130, analyse.

903

1218. Fragment d'une charte par laquelle Boson, vicomte d'Aoste,

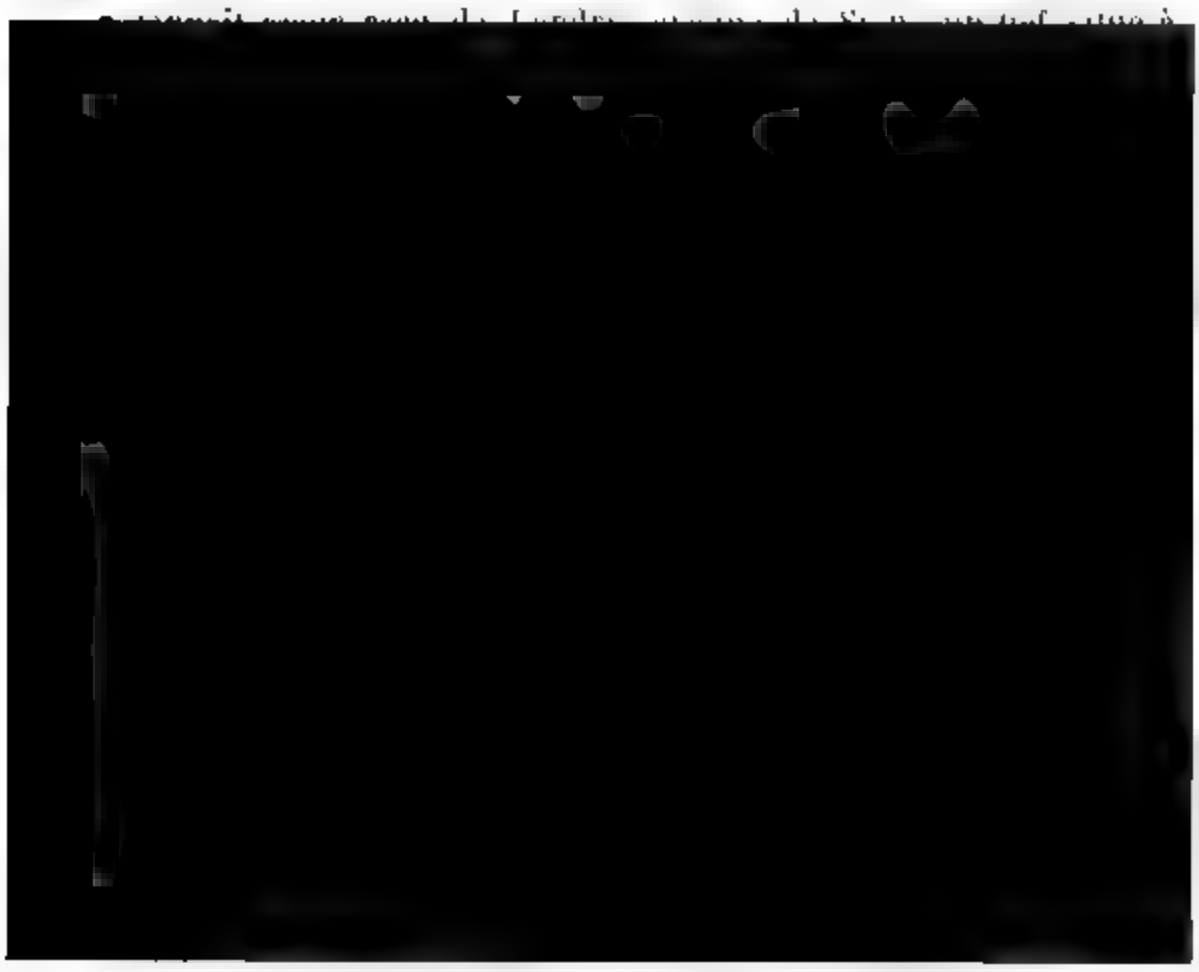

somme de 100 livres de Lausanne. *Dat. anno ab incarnat. MCCXIX, V nonas julii, apud Buric* *.

Arch. Turin. — Wurstemberger, prob. N° 50, extrait. — Cp. Cibrario, Storia della monarchia di Savoia, I, 261 et s.

* Probablement *Burie* ou *Burier*, prieuré, et plus tard hôpital, situé entre Montreux et Vevey (Levade, Dict. du canton de Vaud, pag. 59.)

907

1219, 4 juillet. Thomas, comte de Savoie, et Aymon, abbé de St. Maurice, fixent d'un commun accord les limites de leurs seigneuries dans la vallée de Bagnes. *Factum anno MCCXIX, IV nonas julii.*

Gallia Christiana, XII, Instr. 498. — Furrer, III, 59.

909

VI idus octobris. Suit l'arbitrage prononcé par l'archevêque de Vienne, rendu à Disingieu. *Actum apud Disingieu in domo Capellani.*

Citadin de Genève, pag. 173, extr. — Spon, preuves, N° 20.

912

1219, 25 novembre. Berthold, évêque de Lausanne, termine une difficulté élevée entre le chapitre de Lausanne et Otton de Corcelles, au sujet d'une corvée à Essertines. *Actum Lausanne, anno MCCXIX, VII kal. decembris.*

M D.R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag. 120.

913

1219. Berthold, évêque de Lausanne, confirme, en faveur d'Hauterive, la possession de Chervaria. *Actum anno incarnationis MCCXIX, in castro de Montagnie.*

Soloth. Woch. 1830, pag. 637.

914

1219. Accord entre le prieuré de Romainmotier et l'abbaye du Lac de Joux, au sujet des terres de Villars-Jorens et de Colombier. *Anno ab incarn. MCCXIX.*

M.D.R. I, Annales de l'abbaye du Lac de Joux, pag. 150. — M D.R. III, Cartulaire de Romainmotier, pag. 514.

915

1220, 6 janvier. Transaction entre l'abbaye de St. Claude et l'abbaye du Lac de Joux, par laquelle la redevance de 160 truites est convertie en un cens de 45 sols de Genève. *Actum anno gratiæ MCCXIX, mensis januarii die Epiphaniæ.* (v. st.)

M.D R I, Rectorat de Bourgogne, pag. 193.

916

1220, 6 janvier. Reversale donnée par l'abbé de St. Claude, en faveur d'Ebal, seigneur de La Sarraz, pour garantie de ses droits sur l'abbaye du Lac de Joux *Datum anno gratiæ MCCXIX, mense januarii, die Epiphaniæ.* (v. st)

M D R. I, Rectorat de Bourgogne, pag. 195.

917

1220, 22 janv . Berthold, évêque de Lausanne, s'engage à ne jamais alién vouerie de Lausanne, tenue précédemment par le duc de Zæri_g. contrairement au droit, et au grand détriment de l'évêché. *Actu n vestibulo Lausannensi, anno incarnat. MCCXIX, XI kal. februa* (v. st.)

Sch flin, Hist. Zar. V, 150. — M.D.R. VII, Recueil d hartes, pag. 31. — Furrer, III, 56. — Verdeil, H . du canton de Vaud, I, 116, trad. — Haureau, Ga.. . . 161.

1220, janvier. Compositi . i, évêque de Sion, d'une part, et Pierre, Willelme et Rodo de la Tour, d'autre part. *Dat. anno ab incarnat. MCC XIX — januario.* (v. st.)

Gallia Christia etr. 497. — Furrer, III, 57.

1220, 10 février. L'empereur Frédéric II prend le couvent d'Interlaken sous sa protection. *Actum anno domini MCCXX, indict. VIII, anno Romani regni VIII, Sicilie vero XXI, datum apud Hagenowiam, IV idus februarii.*

Soloth. Woch. 1828, pag. 314. — Zeerleder, N° 119.

920

1220, 5 mars. Mort et sépulture de l'évêque Roger. Difficultés au sujet des biens épiscopaux dont ce prélat s'était réservé la jouissance. *Anno incarnat. MCCXIX, III nonas marcii.* (v. st.)

M.D.R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag. 45, 470, 502.

921

1220, 18 mai. Berthold, évêque de Lausanne, règle les conditions du fief du marché de Belmont, remis à Jordan, seigneur de Belmont. *Actum Lausanne, anno ab incarnat. MCCXX, in festo beate Potentiane virginis.*

M.D.R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag. 473.

922

1220, 10 juillet. Un différend s'étant élevé entre le prieuré de

Payerne et les frères Aymon et Vullelme de Montagny, au sujet de l'avouerie de Payerne, que ceux-ci prétendaient leur appartenir par droit héréditaire, la difficulté fut terminée par la médiation de Berthold, évêque de Lausanne, et de plusieurs prélats et barons. Il fut convenu que les frères de Montagny garderaient l'avouerie de Payerne pendant leur vie seulement *Actum Lausanne in domo episcopi, anno incarnationis dominice MCCXX, VI idus julii.*

Archives du canton de Vaud, layettes Payerne, N° 11.

923

1220. L'évêque Berthold confirme, en faveur de l'abbaye d'Hauterive, la possession de l'église de St. Pierre près d'Arconcié. *Actum anno ab incarnatione MCCXX.*

Soloth. Woch 1830, pag. 638.

924

1220. Notification de l'évêque Berthold au sujet d'une cession faite à l'abbaye de Hautcrêt, par le chevalier Guillaume de Vutliens.

M.D.R. XII, Cartulaire de Hautcrêt, pag. 56.

925

1220. Conclusion d'un débat entre l'abbaye de Hautcrêt et le prévôt du Grand St. Bernard, au sujet de l'église de Villeneuve et de la dime de Peney, le tout fait par ordre de l'évêque Berthold. *Actum apud Lausannam, anno ab incarnat. MCCXX.*

M D.R. XII, Cartulaire de Hautcrêt, pag. 57.

926

1220. L'évêque Berthold déclare qu'il a donné à l'abbaye de Fontaine-André la terre de Champreveyre, en échange de celle de Marins. *Actum anno MCCXX ab incarnatione Domini*

Matile, N° 69.

927

1220 à 1221. *Girard, fils de Thiebaut de Rougemont, évêque de Lausanne.* Il fut élu le 24 juillet 1220, et resigna ses fonctions pour être promu, le 26 mars de l'année suivante, à l'archevêché de Besançon.

« Girardus, filius comitis Tiebaldi de Rubeo Monte, decanus sancti

Stephani Bisuntini, fuit electus in episcopatum Lausannensem anno ab incarnatione domini MCCXX, feria VI, nono kal. augusti; qui postulatus fuit in archiepiscopatum Bisuntinensem eodem anno, et a Trecensi et [illegible]gonensi episcopis fuit absolutus a cura ecclesie Lausannensis [illegible]d Firmitatem super Albam, crastina annunciationis dominic[illegible] quibus dominus papa commiserat examinationem. » Cartulaire de Lausanne, pag. 47.

Mémorial de Fribourg, 1858, pag. 462 et 463.

928

1220. Bernard, archevêq[illegible] teste que pendant qu'il était évêque de Genève, Améd[illegible]le, chanoine, avait donné à perpétuité à l'église de [illegible]mnat de cette cité. *Datum anno incarnat. MCCXX. apud Belle[illegible]*.

D.G. IV, 2e part. pag. 27

1220. Humbert et Willelme, [illegible]nève, accordent à Guichard de Clermont, prieur de St. Victor, la faculté de faire fortifier le lieu dit d'Epeisse. *Factum anno ab incarnat. MCCXX, juxta castrum Gebennense, retro domum que dicitur Herluyn.*

M.D.G. IV, 2e part. pag. 27.

930

1220. Aymon, évêque de Genève, cède aux chanoines du dit lieu 50 sols de cense sur sa pêcherie de Genève, en compensation de 50 sols que le comte de Savoie leur devait annuellement dans les Bauges.

M D.G. IV, 2e part. pag. 31.

931

1220. Aymon, évêque de Genève, fait donation d'un pré aux chanoines de Satigny, moyennant la redevance annuelle de trois chars de foin.

M.D.G. IV, 2e part. pag. 32.

932

1220. Accord entre le prieuré de Payerne et la chartreuse d'Oujon, au sujet d'une redevance annuelle.

M.D.R. XII, Cartulaire d'Oujon, N° 45.

933

1220. Aimé Guinanz, de Fernay, donne au chapitre de Genève, à l'usage de la chartreuse d'Oujon, un bois situé près du village de Saconnex, etc.

M.D R. XII, Cartulaire d'Oujon, N° 35.

934

1221, 31 janvier. Le cardinal Conrad, légat apostolique, confirme la donation faite en 1208 par Bernard, évêque de Genève (N° 819) *Dat. Ludani, anno incarnat MCCXX, pridie kal. februarii.* (v. st.)

M.D.G IV, 2e part. pag. 32.

935

1221, 3 mars. Bulle du pape Honorius III, en faveur de l'abbaye de St. Jean de Cerlier. *Dat. Laterani, V nonas martii, indict. VIIII, incarnat. anno MCCXXI, pontificatus anno V.*

Zeerleder, N° 123.

936

1221, 5 mars. Le pape Honorius III confirme un accord entre l'abbaye de St Jean de Cerlier et le chapelain du dit lieu. *Dat. Laterani, III nonas martii, pontificatus anno V.*

Soloth Woch. 1831, pag. 78. (5 mars 1220) — Zeerleder, N° 124, notes.

937

1221, 5 mars. Le pape Honorius III approuve un accord fait entre l'abbaye de St Jean de Cerlier et celle de la Chaise-Dieu, au sujet de l'église de Diesse et d'autres objets. *Dat. Laterani, III nonas martii, pontificatus anno V.*

Soloth. Woch. 1831, pag 79 (5 mars 1220.) — Zeerleder N° 124, notes.

938

1221, 9 mars. Le pape Honorius III confirme l'accord fait par la médiation de Berthold, évêque de Lausanne, entre l'abbaye de St. Jean de Cerlier et Berthold, seigneur de Neuchâtel, au sujet du patronage

de l'église de Diesse. *Datum Laterani, VII idus martii, pontificatus anno quinto.*

Soloth. Woch. 1831, p. 80. (9 mars 1220.) — Matile, N° 72. — Zeerleder, N° 124, le même, N° 942. — Trouillat, N° 318. (9 mars 1220.)

939

1221 à 1229. *Guillaume, fils de Pierre d'Ecublens, évêque de Lausanne*, élu le 16 avril 1221, mort le 23 mars 1229.

avait été inféodé par l'évêque Roger. *Factum anno MCCXXI, II idus julii.*

Soloth Woch. 1828, pag. 223. (12 juillet 1221) — Zapf. Mon. I, N° 52 - Matile, N° 73.

944

1221, 13 août. Rodolphe, seigneur de Mont, donne à l'abbaye de Hautcrêt quatre coupes de froment et la moitié du territoire où le chapitre du Grand S Bernard a commencé la construction d'une chapelle. *Actum anno gratie, MCCXXI, idus augusti.*

M D R. XII, Cartulaire de Hautcrêt, pag. 273

945

1221, 31 août. Guillaume, évêque de Lausanne, est témoin d'un acte renfermant l'indication de certaines donations faites par l'évêque Berthold, son prédécesseur. *Actum in revestiario, anno incarnat. MCCXXI, II kal septembris*

M.D.R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag 480

946

1221, 15 septembre. Gui de Mont, seigneur de Genollier affranchit ses hommes établis dans la seigneurie de ce nom, sous condition qu'ils lui paieront un cens annuel *Anno ab incarnat MCCXXI XVII kal. octobris.*

M.D.R. XII, Cartulaire d'Oujon, N° 8.

947

1221, 31 octobre. Reconnaissance des droits du chapitre de Lausanne dans le village de St Prex. Reglement des offices du Villicus et du Major. *Dat anno ab incarnat. MCCXXI, II kal. novembris, apud S Protasium*

M.D.R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag. 263.

948

1221. Rodolphe, comte de Gruyère, donne à l'abbaye de Hautcrêt la vigne de *Flun Wotera*, mouvante de son fief de Glane

M.D R. XII, Cartulaire de Hautcrêt, pag 272

949

1221. Transaction entre Landri, évêque de Sion, et Thomas, comte de Savoie. *Fragment.*

Gallia christiana, XII. Instr. 499. — Furrer, III, 60.

Cette transaction est probablement la même que celle de l'année 1224. Voir plus bas, N° 983.

950

1221. Guerric, seigneur d'Aubonne, donne à l'abbaye de Bonmont tous ses droits sur des hommes de St. Oyen de Rottères.

M.D.G. IV, 2e part. pag. 41.

951

1221. Ulrich, comte, et Berthold, seigneur de Neuchâtel, confirment le privilége accordé par leurs prédécesseurs à l'abbaye de St. Jean de Cerlier, en vertu duquel il était loisible à leurs ministériaux de se donner eux-mêmes et leur alleu à cette abbaye. *Actum anno ab incarnatione MCCXXI.*

Matile, N° 70.

952

1221. Ulrich, comte, et Berthold, seigneur de Neuchâtel, confirment, en faveur de l'abbaye de St. Jean de Cerlier, la possession de la terre de Menzinova, donnée par l'évêque Cono, fondateur de l'abbaye. *Actum anno ab incarnatione MCCXXI.*

Soloth. Woch. 1829, pag. 292. — Matile, N° 71. — Zeerleder, N° 125.

953

1222, 9 janvier. Echange entre Thomas, comte de Savoie, et Aymon, seigneur de Pont-Verre. (v. st.)

Wurstemberger, Probat. N° 54; extrait tiré des Archives

955

1222. Humbert de Vufflens et ses deux fils, Aymon et Reymond, **donnent en gage au prieuré de Romainmotier** l'avouerie du village **d'Apples, pour la somme de 30 livres de Lausanne**, valant 12 marcs **d'argent. (Comparez avec l'acte de 1216, réglant la valeur des monnaies.)**

M.D.R. III, Cartulaire de Romainmotier, pag. 550.

956

1222. Don annuel d'une octane de noix fait à la chartreuse d'Oujon par Gui de Mont, chevalier, seigneur de Genollier, approuvé par Aimon évêque de Genève. *Actum publice apud Genolie, anno domini MCCXXII.*

M D R XII, Cartulaire d'Oujon, N° 17

957

ces derniers dans la paroisse de St. Saphorin, etc. *Actum in domo de Favargius..... et inde in domo de Chebri, anno incarnationis MCCXXIII, in vigilia S. Nicholai*

Mémorial de Fribourg, 1857, pag. 106.

961

1223. Willelme, surnommé *Crassus*, seigneur de Vufflens, donne à Martin, chapelain d'Apples, un champ situé à Bussy.

M D.R. III, Cartulaire de Romainmotier, pag. 528.

1223. Willelme, seigneur de Vufflens, confirme les donations faites au prieuré de Romainmotier par Reymond son père.

M.D.R. III, Cartulaire de Romainmotier, pag. 530.

963

1223. Willelme et Humbert de Dizy, chevaliers, donnent au prieuré de Romainmotier tous leurs droits sur un nommé Rodolphe de Dizy.

M.D.R. III, Cartulaire de Romainmotier, pag. 549.

964

1223. Guillaume, évêque de Lausanne, accorde au prévôt Conon d'Estavayer, en augmentation de fief, de pouvoir *aberger* à Lausanne un bourgeois de cette ville, et exempte le dit bourgeois de toute autre juridiction. *Anno incarnat. MCCXXIII.*

M.D.R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag. 486. — Hauréau, Gall. Christiana, XV, Instr. 162.

965

1224, janvier. Extrait d'une déclaration de Renaud, seigneur de Choiseul, et d'Alix, dame de Salins, sa femme, reconnaissant qu'ils sont obligés d'aller prendre l'investiture du fief de Bracon et de Salins en l'abbaye de St. Maurice, mais que ne pouvant s'y transporter, ils ont délégué leurs pouvoirs à l'abbé Nantelme.

Guillaume, Hist. généalog. des sires de Salins, tom. I,

à St. Prex, et fait regler par la décanie les conditions de son offre *Actum apud S Prothasium, anno incarnat. MCCXXIII, XIII kal. marcii.* (v. st.)

M.D.R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag. 266.

967

1224, 25 février. Lettres de Henri VII, roi des Romains, à la ville de Berne, pour l'inviter à protéger le couvent d'Interlaken contre les vexations de Walther d'Eschenbach. *Datum apud Hagenowe, VI kal martii, ind. XII*

Soloth Woch. 1827 pag 154. (24 févr) Zeerleder, N° 131

968

1224, 7 avril Le patronat de l'église de Gsteig est abandonné par R de Wedischwyl entre les mains de Walther d'Eschenbach, et par celui-

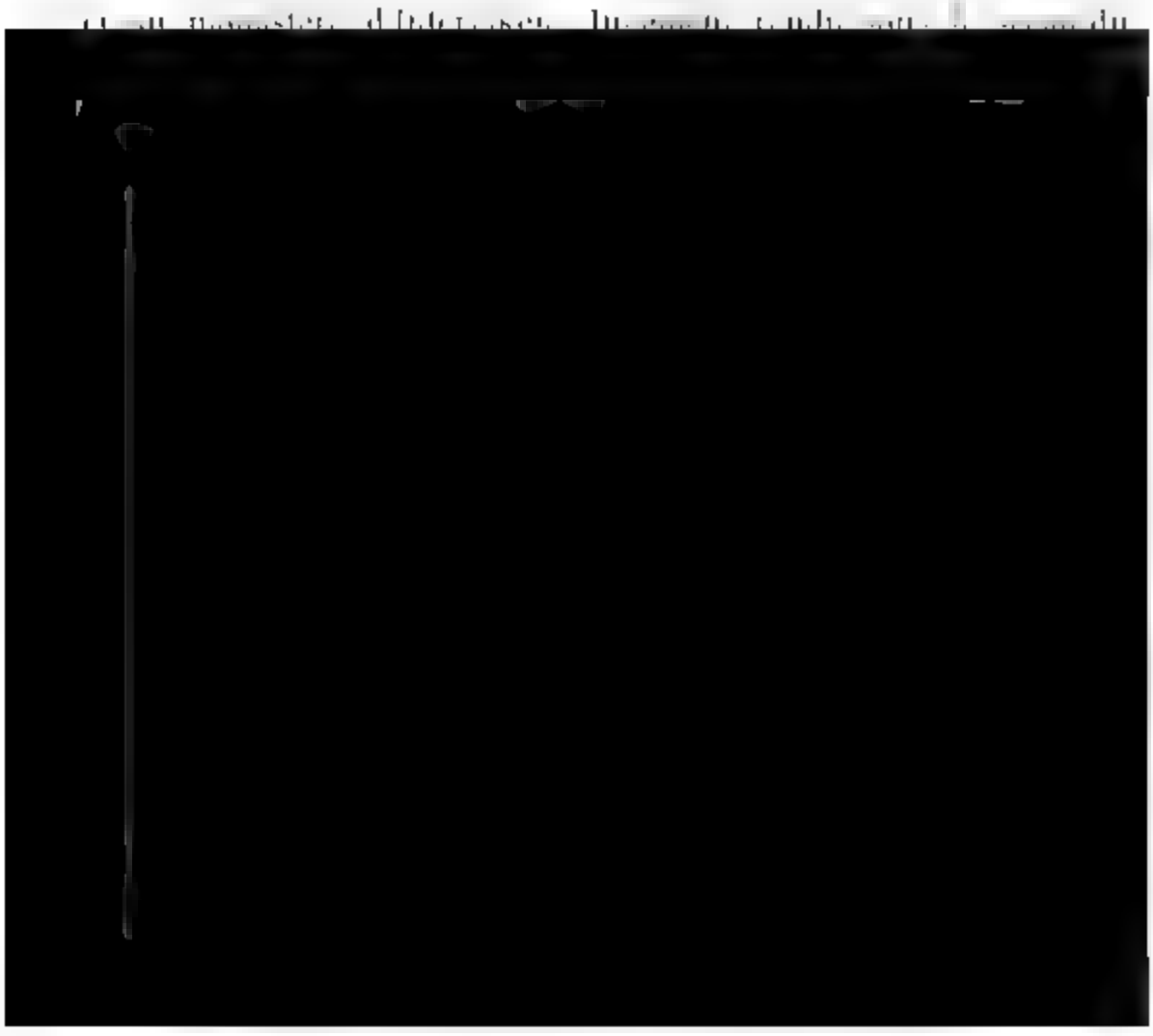

971

1224, 21 juillet. Les abbés d'Hautecombe et de Montheron, réunis aux prieurs du Reposoir et d'Oujon terminent, par sentence arbitrale, un différend entre l'abbaye de Bonmont et la chartreuse d'Oujon. *Actum anno domini MCCXXIV, in vigilia B. Marie Magdalene, juxta*

976

1224, 28 décembre. Lettres patentes de Henri VII, roi des Romains, **mettant en liberté Clémentia, veuve de Berthold de Zæringen, et lui adjugeant le château de Berthoud.** ***Datum apud Bernum, V kal. januarii, indict. XIII, anno incarnat. MCCXXIV, anno regni quinto.*** **(cp. 1235.)**

Arch. Besançon. — Schœpflin, Hist. Zar. IV, pag. 169. — Soloth. Woch 1829, pag. 629. — Zeerleder, N° 133 — Chifflet, Lettre touchant Béatrix de Châlons, preuves N° 90, pag. 113

977

1224, 28 décembre. Lettres de grâce de Henri VII, roi des Romains, en faveur de Libald de Bauffremont. *Datum apud Bernum, anno gratie MCCXXIV, indict XIII, V kal januarii.*

Schœpflin, A. D. I. 52. — Zeerleder, I. N. 134. — Pertz.

ses ancêtres à l'abbaye de Hautcrêt. *Actum apud Lustriacum, anno gratie MCCXXIV.*

M.D.R. XII, Cartulaire de Hautcrêt, pag. 59.

982

1224. Le comte Rodolphe de Gruyère confirme les donations que ses parents et ses frères ont faites, en 1177, à l'abbaye de Montheron. *Actum apud Grujere, anno gratie MCCXXIV.*

M.D.R. XII, Cartulaire de Montheron, pag. 59.

983

1224. Traité de paix entre Thomas, comte de Savoie, et Landri, évêque de Sion. *Actum anno MCCXXIV, in pratis prope Morgiam, subtus Contegium.* (Cp. 1223.)

Furrer, III, 60. — Wurstemberger, Prob. N° 58. extr.

984

1225, 20 janvier. Henri VII, roi des Romains approuve une donation faite par Luthold de Sumiswald à l'hôpital de l'ordre teutonique de Jérusalem. *Datum Vlme, anno domini MCCXXV, XIII kal. februarii, indict. XIII.*

Zeerleder, N° 139

985

1225, 19 février. Guillaume II, comte de Genevois, confirme, en faveur de l'abbaye d'Hauterive, la possession de divers fonds situés aux Faverges et dans la paroisse de St. Saphorin, les dits fonds faisant partie du fief du comte de Genevois. Wullelme, évêque de Lausanne, ratifie cette déclaration. *Actum Lausanne, anno domini*

887

1225, 27 février. Donation faite en faveur de la chartreuse d'Oujon **par Guillaume de Villette et ses cousins germains, approuvée par l'évêque de Genève, le chapitre de Genève et le prieur de St. Victor.** ***Actum A. D. MCCXXIV, IV kal. marcii, apud Gebennas, in Insula.*** **(v. st.)**

M.D.R. XII, Cartulaire d'Oujon, N° 37.

888

1225, avant le mois de mars. Supplique adressée à G. archevêque de Besançon, par Guillaume, évêque de Lausanne, contre des citoyens de Lausanne qui avaient elevé des bâtiments fortifies dans la cité, contrairement à sa defense. *Sans date.*

Registre des fiefs nobles de l'evêché de Lausanne, fol 195. — Cp Memorial de Fribourg. 1858, pag 466, analyse

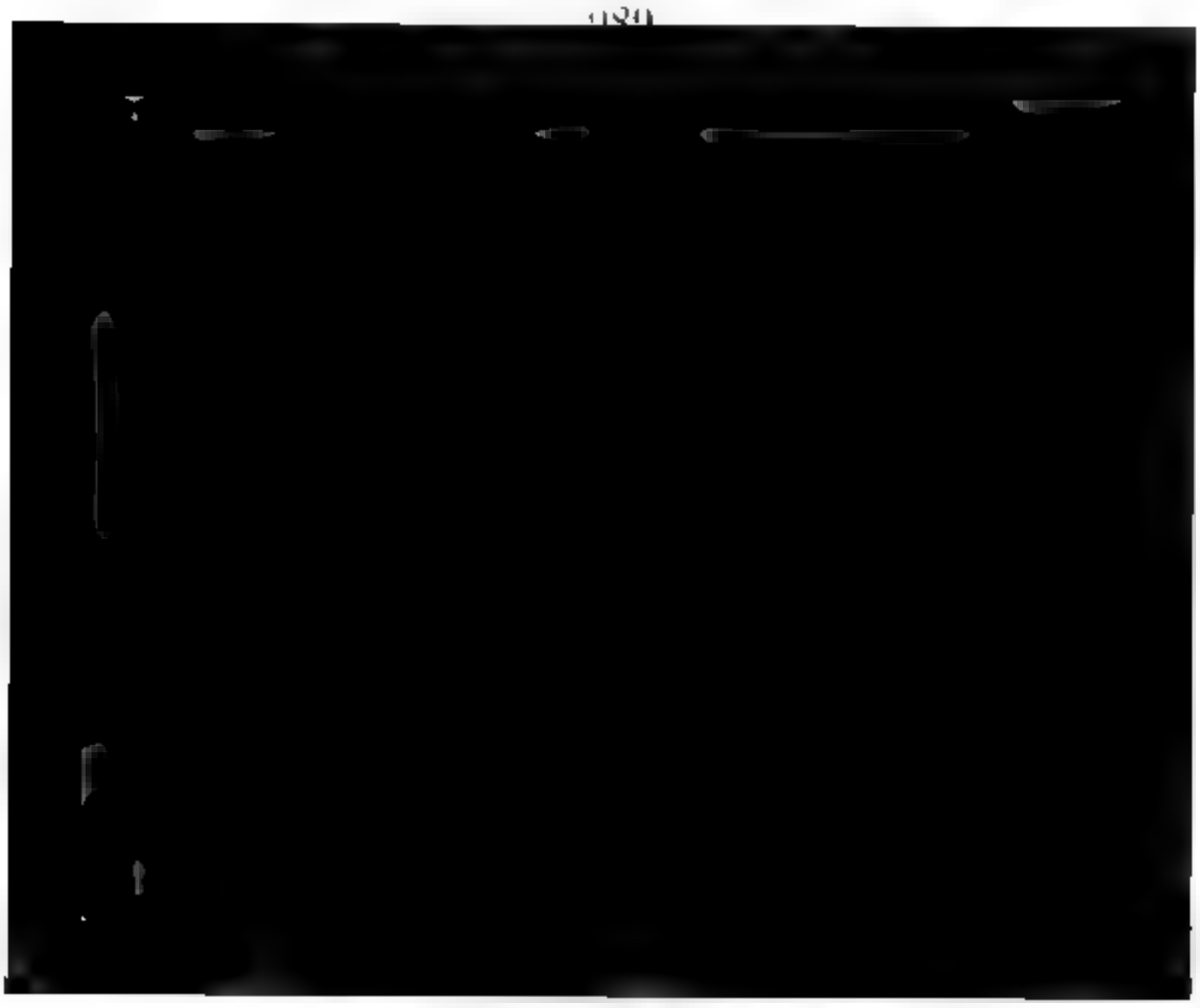

992

1225, juin. Amédée, sire de Gex, donne au monastère de St. Oyen de Joux le fief de Divonne et autres lieux, en réservant la fidélité au comte de Genevois. *Actum anno gratie MCCXXV, mense junio.*

Guichenon, Biblioth. Sebus. cent. I, N° 33.

993

1225, 1 juillet. Aymon, seigneur de Faucigny, approuve une donation faite à l'église de Genève par Trombert de Lucinge. *Datum Gebennis, A. D. MCCXXV, kal. julii.*

M.D.G. IV, 2e part. pag. 35.

994

1225, 20 juillet. Arbitrage entre Aymon, évêque de Genève, et le chevalier Pierre de Confignon, au sujet du vidomnat de Genève. *Actum publice in ecclesia S. Petri, A. D. MCCXXV, XIII kal. augusti.*

M.D.G. IV, 2e part. pag. 36.

995

1225, 4 août. Sentence rendue par Pierre d'Orlier, vidomne de Genève entre Amédée de Vandœuvres et l'abbaye de Bonmont, au sujet d'un moulin sur le Rhône. *Actum Gebennis ante portam B. Petri, A. D. MCCXXV, pridie nonas augusti.*

998

1225, 3 septembre. Arbitrage entre l'évêque Aymon de Genève et Guillaume abbé de Bonmont, au sujet de l'église de Cracy, qui demeure adjugée à l'abbaye de Bonmont. *Actum apud S. Eugendum, anno incarnat. MCCXXV, III nonas septembris.*

M.D.G. IV, 2e part. pag. 39.

999

1225, 23 octobre. Jugement des délégues du pape entre le couvent d'Interlaken et Ulrich, prêtre de Gsteig. Ce jugement est adressé à l'évêque de Lausanne *Datum apud Lausannam, anno ab incarnat. MCCXXV X kal. novembris.*

Zeerleder, N° 141.

1000

1225, 5 novembre. Accord prononcé entre Pierre, seigneur de

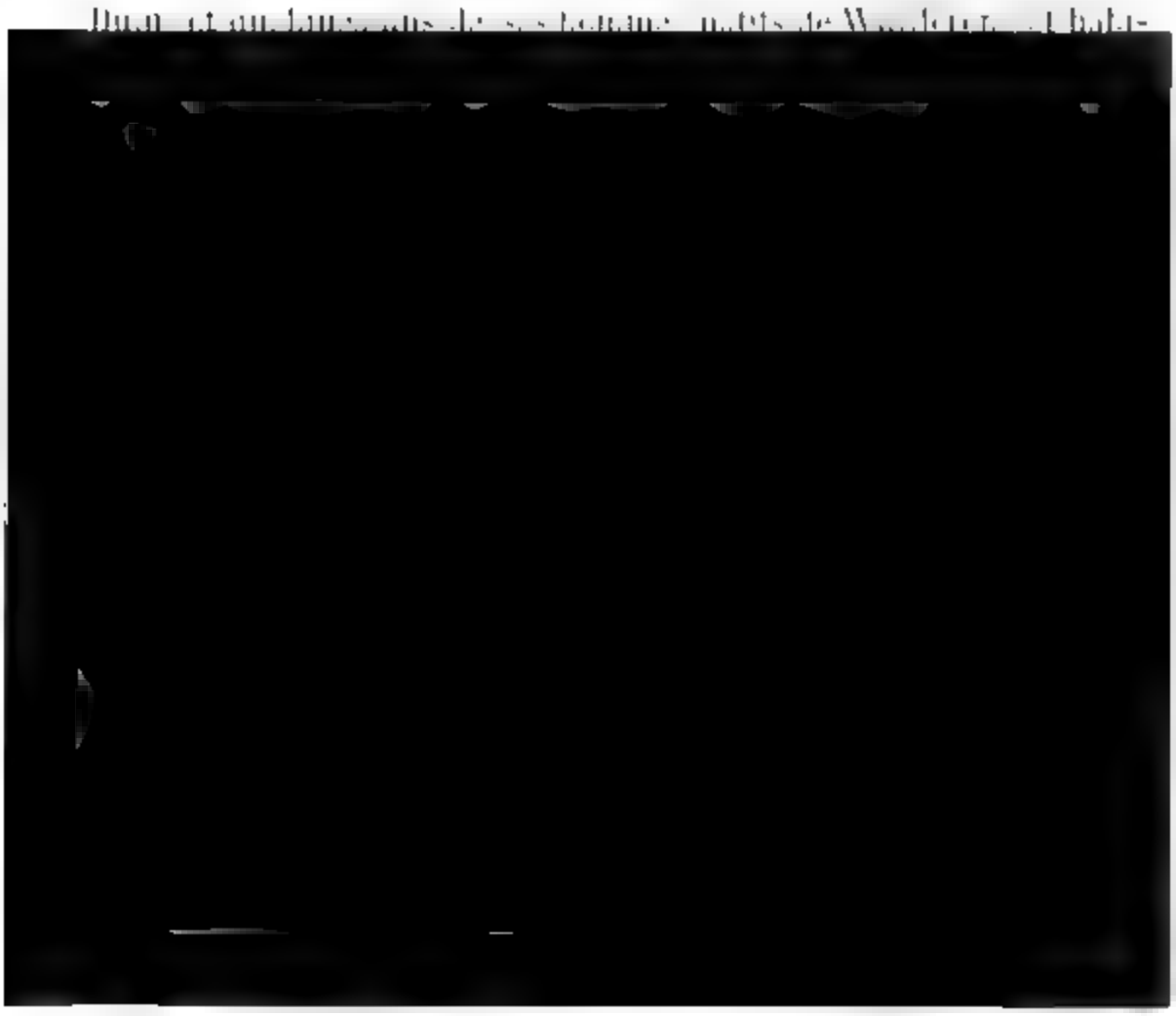

1004

1225. Bertha de Granges, femme du comte Rodolphe de Neuchâtel, donne à l'abbaye de St. Jean de Cerlier quatre *lunages* situés à Granges.

Zeerleder, N° 144.

1005

1225. Berthold, comte de Neuchâtel, fait une donation à l'église de Ste. Marie de Neuchâtel. *Datum Novi Castri, anno incarnationis MCCXXV.*

Matile, N° 78.

1006

1225. Donation de Berthold, seigneur de Neuchâtel, au couvent de Frienisberg, pour le repos de l'âme de sa femme Richense, sœur des comtes de Frohbourg. *Dat. anno domini MCCXXV.*

Soloth. Woch. 1827, pag. 157. — Matile, N° 80. — Zeerleder, N° 146.

1007

1225. Henri, seigneur de Joux, donne à l'abbaye de Fontaine-André un serf nommé Lambert, et lui accorde une franchise pour le sel et les provisions de bouche passant à la Cluse. *Actum anno ab incarnatione MCCXXV.*

Matile, N° 79.

1008

1225. Concession de Willelme, comte de Genevois, en faveur de l'abbaye d'Entremonts. Témoins, *W^us d^nus de Estuvay, Albertus de Compeys, Humbertus de Vouflens*, etc. — *Actum in ecclesia S. Marie juxta S. Petrum apud Gebennas, anno domini MCCXXV.*

Besson, pag. 377.

1009

1225. Cession de l'avouerie de Lausanne faite par Wernher et Hartmann, comtes de Kibourg, à Aymon, sire de Faucigny, pour le prix de 330 marcs d'argent. *Actum inter duas aquas ante pontem de Oltu-*

1010

1225. Donation de Reynaud de Baulmes à l'abbaye du Lac de Joux
M.D.R I. Ann. de l'abbaye du lac de Joux, pag. 151.
— Hauréau, Gall. Christiana, XV, Instr 163

1011

1225 à 1226. Mort d'Ulrich, comte de Neuchâtel. Il laisse quatre fils et plusieurs filles.

Matile, N° 82

1012

1226, 3 avril. Donation de Henri, evêque de Bâle, dit de Thun, en faveur de l'eglise d'Interlaken *Actum anno ab incarnat MCCXXVI, terrio nonas aprilis*

Zeerleder, N° 147. Trouillat, II, N° 29.

1013

droit de battre monnaie. *Actum Lausanne, anno incarnat. MCCXXVI, XIV kal. augusti.*

Matile, N° 85 — Haurèau, Gall Christiana, XV, Instr. 167

1016

1226, 19 juillet Confirmation de la dite excomunication par Jean, archevêque de lesançon. *Actum apud Lausannam, anno domini MCCXXVI, men Julio, die dominica ante festum B. Marie Magdalene.*

Matile, N° 84.

M. Matile indiqu[illegible]nt date de l'octave avant la fête de Marie Madelaine, soit du 15 j[illegible]y a évidemment erreur. M. Gremaud a rectifié la date d'apre[illegible]de 1894, où cet acte est daté du dimanche avant la fête de Marie Madelaine, soit du 19 juillet. (Mémorial de Fribourg, 1858, pag. 469, note 8.

1017

1226, juillet. Accord entre les habitants de Colmar et l'église de Payerne au sujet de la juridiction supérieure de Colmar. *Actum anno gratie MCCXXVI, mense julio.*

Schœpflin. A. D. I, 356.

1018

1226, 3 septembre. Walther, prévôt d'Interlaken, et son chapitre nomment en qualité d'avoué Berthold d'Eschibach, cette élection devant être soumise à l'approbation du roi. *Acta anno domini MCCXXVI, tertio nonas septembris.*

Soloth. Woch. 1828, pag. 138. — Zeerleder, N° 149.

1019

1226, 24 novembre. Déclaration du chapitre de Lausanne contre les personnes qui s'approprient des biens appartenant au chapitre. *Actum in capitulo, anno ab incarnat. MCCXXVI, in vigilia beate Katerine.*

M.D.R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag. 532.

On trouve, à la page 539 du cartulaire, une déclaration semblable datée de l'an 1226.— Thomas et Pierre de Savoie figurent dans le premier de ces actes, en qualité de chanoines. Ils figurent aussi comme tels dans un autre acte de la même année : Cartulaire de Lausanne, pag. 360.

1020

1226. Accord entre l'abbaye du Lac de Joux et Garnier, Fréderic et Hugues de Chaffoix, au sujet d'une pièce de terre située à Chavornay. *Actum apud Pontarli, anno gratie MCCXXVI.*

Droz, Mémoires pour servir à l'hist. de Pontarlier, nouv. édit. pag. 131.

1021

1226. Traité de protection réciproque entre Jacques et Guerric, seigneurs d'Aubonne. *Actum apud Albonam, A. D. MCCXXVI*

M D G IV, 2e part. pag. 40.

1022

1226. Donation faite par W. Pofeiz et ses enfants, en faveur du monastere de Bonmont, notifiée par Girod, official de Geneve. *Actum*

1026

Circa 1226. Guillaume, évêque de Lausanne, achète de Gaucher de Bionay, pour la somme de 190 livres, les droits que le dit Gaucher possédait à Blo[illegible]y. Il achète de même de Pierre de la Rogive, l'avouerie de St. [illegible]aphorin, pour la somme de 10 livres, et reçoit en gage de W. de [illegible]alézieux, l'avouerie de Lutry, pour la somme de 40 livres.

M.D R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag. 48.

Circa 1226. Donation de [illegible]hun à l'église d'Interlaken. *Sine data.*

Zeerleder, N° 148

1028

1227, 7 janvier. Jugement au sujet des trois anneaux réclamés de maître Gaultier, par Jordan, seigneur de Belmont. *Actum in capitulo (Lausannensi), anno incarnat. MCCXXVI, crastina Apparicionis.* (v. st.) — Cp. 16 août 1225.

M.D.R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag. 537.

1029

1227, 5 juillet. Donation de noble Jordan de Belmont et de Pétronille sa femme, en faveur de l'abbaye du lac de Joux. *Dat. anno domini MCCXXVII, III nonas Julii.*

M.D.R. I, Ann. de l'abbaye du lac de Joux, pag. 152.

1030

1226, 15 août. Henri VII, roi des Romains, donne aux frères de l'ordre teutonique le patronage de l'église de Könitz et tous les droits de l'empire sur l'église de Berne et la chapelle d'Ueberstorf. *Datum apud Ulmam, anno incarnat. MCCXXVII*, XVIII kal. sept. indictione XIV.*

Soloth. Woch. 1828, pag. 232. — Zeerleder, N° 152 (anno 1226).

* On voit en consultant les régestes de Böhmer, que cette pièce ne peut être placée qu'en 1226.

1031

1227, 7 septembre. Bulle du pape Gregoire IX ordonnant une enquête contre l'évêque de Genève. *Datum Anagnie, VII idus septembris, pontificatus anno primo.*

Spon, IIe vol. pag. 441.

1032

Circa 1227. Enquête contre l'évêque de Genève. M. Mallet pense qu'elle fut dirigée contre l'évêque Aymon de Grandson, en vertu de la bulle qui précède

Spon, IIe vol pag. 401 à 441 — M.D G VII, 347 et s.

1033

1227, 18 septembre. Rodolphe, fils de Rodolphe comte de Gruyere, abandonne a l'évêque de Lausanne, en réparation des dommages qu'il avait occasionnés à Albeuve, les villages de Thyerrens, St Cier-

général, et en particulier à ceux d'Hauterive, le libre ses terres.

Mémorial de Fribourg, 1857, pag. 110.

1037

tion faite par Ita d'Oberhofen et par son fils Berthold ach, en faveur de l'église d'Interlaken. *Facta sunt hec xen, anno Domini MCCXXVII.*

Zeerleder, N° 154.

1038

ndri, évêque de Sion, achète un fief situé da' s la paroisse de Louesche), avec le consentement du seigneur Pierre de la

Gallia Christiana, XII, Instr. 500. — Furrer, III, 64.

1039

1227. Pierre, abbé de St. Jean de Cerlier, déclare que l'église ampelen (Champion), a abandonné une petite possession à l'abde St. Jean. Sceau de Willelme, évêque de Lausanne. *Sine*

Zeerleder, N° 155.

1040

, 16 février. Willelme, comte de Genevois, engage en faveur . prieuré de St. Victor, pour un prêt de 30 livres qu'il en a reçu, s droits sur les hommes de St. Victor à Cartigny et à la Champane. *Actum Gebennis in claustro S. Victoris, anno Domini MCCXXVII, IV kal. marcii.* (v. st.)

M.D.G. IV, 2e part. pag. 44.

1041

28, 24 février. Guillaume, évêque de Lausanne, confirme en veur de l'abbaye d'Hauterive, la possession des églises d'Onnens, 'Ecuvillens et de St. Pierre (Treyvaux), ainsi que les possessions es religieux à St. Saphorin et ailleurs. *Actum anno gratie CCXXVII, mense februario, in festo B. Mathie apostoli.* (v. st.)

Mémorial de Fribourg, 1857, pag. 108.

1042

1228, 1 avril. Aymon de Montagny donne en gage au chapitre de Lausanne la dîme de Villarsel, et offre comme otages Henri de Gerenstein, Rodolphe de Schwanden, etc. ***Actum apud Paterniacum in camera Prioris, et inde juxta hospitale de Meinires, anno incarnat. MCCXXVIII, kalendas aprilis.***

M.D.R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag. 333 à 336. — Zeerleder, N° 156.

1043

1228, 31 mai. Bulle du pape Grégoire IX, adressée au couvent de Cluny, relativement à la dîme des Novales. *Dat. Assisii, II kal. junii, pontificatus anno II.*

Archives de Fribourg. — Soloth. Woch. 1828, pag. 318.

1044

chanoine Jacob de Grailie la grande dîme de Joulens. *Actum Lausanne, anno domini MCCXXVIII, mense julio.*

M.D R VI, Cartulaire de Lausanne, pag. 302.

1048

1228, 31 octob. Reconnaissance des donations de Nantelme de Cossonay, Reyn nde et Pierre de Sivirie, faites en faveur de l'abbaye du Lac de oux, par les donzels Reymond, Jean et Humbert de Sivirie (Sév). *Datum Lausanne, anno Domini MCCXXVIII, in vigilia omnium nctorum.*

M.D.R. I, AN.. lu Lac de Joux, pag 156.

1228. Willleme, évêque de Lausanne, notifie un arrangement entre Willerme et Aymon de Wufflens et les religieux du Lac de Joux. *Anno gratie MCCXXVIII.*

Arch. du canton de Vaud : parchemin non inventorié.

1050

1228. Berthold, seigneur de Neuchâtel, engage en faveur de l'abbaye de St. Jean de Cerlier ses droits sur le ruisseau de Serrières et ses moulins, en raison de ses tractations avec le prieuré du Val-de-Travers. *Actum anno Domini MCCXXVIII.*

Soloth. Woch. 1829, pag. 293. — Matile, N° 89. — Zeerleder, N° 159.

1051

1228. Le comte Rodolphe de Neuchâtel donne à l'abbaye de St. Jean de Cerlier la poissine située sur la Thièle. *Actum anno Domini MCCXXVIII.* (Cp. 29 sept. 1230.)

Matile, N° 88. — Zeerleder, N° 160.

1052

1228. Différents actes relatifs aux possessions du chapitre de Lausanne à Marcennay près Dijon.

M.D.R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag. 75 et suiv.

1053

1228. *Pouillé* soit dénombrement des décanats, paroisses, couvents et

autres établissements religieux de l'évêché de Lausanne et l'évêché contenait en tout neuf décanats et 301 paroisses.

M.D.R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag. 10 a 27 — Zeerleder, N° 158. — Verdeil, Hist. du canton de Vaud, I, pag. 87.

1054

1229, 20 février. Henri VII, roi des Romains, écrit au procureur de Bourgogne et aux bourgeois de Berne, qu'il a pris sous sa protection l'église de Kerzz, cédée par l'empereur Frédéric à l'ordre teutonique *Datum anno incarnat MCCXXIX, X kal martii, indict. III*

Soloth. Woch 1828, pag 234 - Zeerleder, N° 161 et 172, deux pièces identiques, datées du 18 février 1229 et du 20 février 1230

-*castellarium quod vocatur Malporter, A. D. MCCXXVIII, die octava exeunte martio.* (v. st.)

M D.G. VII, 291.

1059

1229, 31 mars. ...nation de Hartmann, comte de Kybourg, en faveur de l'église ... Trub. *Acta in castro Burctorf, anno ab incarnat. MCCXXIX, prid. kal. aprilis.*

Zeerleder, N° 163.

1060

1229, 2 avril. ...euchâtel donne quittance à l'abbaye de St. Jean, pour la ... livres, prix de possessions vendues dans le Val de Tra... *n anno domini MCCXXIX. IV nonas aprilis.*

Soloth. Woch 1830, pag. 433. — Matile, N° 91. — Zeerleder, N° 164.

1061

1229, 6 avril. Pierre de Savoie, prévôt d'Aoste et de Genève, est élu pour administrer temporairement l'évêché de Lausanne. — « Cono prepositus et capitulum commiserunt administrationen episcopatus integre tam temporalia quam spiritualia P. filio comitis Sabaudie qui erat prepositus Auguste. » Cartulaire de Lausanne, pag. 57. — « Nos Cono prepositus et capitulum Lausanne administrationem in spiritualibus et temporalibus ecclesie Lausannensis, que ad nos sede vacante spectare dinoscitur, nobili viro domino P. preposito Gebennensis, filio comitis Sabaudie commisimus..... Data anno MCCXXIX, die veneris ante dominicam de Ramis palmarum. » Ibid. pag. 557.

1062

1229, 20 avril. Berthold, seigneur de Neuchâtel, donne et remet à l'abbaye de St. Jean six manses, situées dans le Val-de-Travers, qu'il tient en fief de l'empire. *Acta anno ab incarnat. MCCXXIX, XII kal. maii.*

Matile, N° 92. — Zeerleder, N° 165.

1063

1229, 20 avril. Aymon, sire de Faucigny, cède à Willelme, comte

de Genevois, ses droits sur Chamounix. *Actum anno ab incarnat. MCCXXIX, VII kal madii, juxta Arva in loco qui dicitur Vadum del Ceresier.* (Cp. 1202 et 1205.)

M.D.G. VII, 293.

1064

1229, 25 décembre. Nicolas, archevêque de Besançon, confirme l'excommunication lancée par l'évêque de Lausanne contre ceux qui tenteraient d'aliéner le droit de battre monnaie acquis par le siége épiscopal

Archives de Neuchâtel. Matile, Regeste, N° 39.

1065

1229 Pierre de Savoie, prevôt de Geneve, et administrateur de l'evêche de Lausanne, certifie un don fait à l'eglise de Lutry par Nicolas Dapifer. *Actum anno ab incarnatione Domini MCCXXIX.*

Hist. Patr. Mon. Chart. I, 1308.

ab incarnatione MCCXXIX. (Cet acte fut probablement passé en même temps que celui qui précède, soit le 12 mars 1230.)

Zeerleder, N° 167 et 174, deux pièces identiques.

1070

1230, avril. Otton, duc de Méranie, comte de la Haute Bourgogne, donne à l'ordre teutonique un village situé dans la Bourgogne. *Data Fogie, anno incarnat. MCCXXX, mense aprilis, tertie indict. Imperii Friderici anno X, Regni Jerusolimitani V, Regni vero Sicilie*

gusti, actum apud Solodurum circa finem mensis julii (datée plutôt MCCXXX, V kal augusti).

Hauréau, Gall. Christiana, XV, Instr 164.

1075

1230, 29 septembre. Berthold, seigneur de Neuchâtel, et Rodolphe son fils accordent à l'abbaye de St. Jean le droit de pêche dans la Thièle. ***Datum apud Novum Castrum, anno gratie MCCXXX, in festo Michaelis*** Cette pièce porte le sceau de Jean, évêque de Lausanne, qui fut élu seulement en 1240. Il reste donc quelque incertitude sur sa date

Zeerleder, N° 177.

1076

1230, 18 octobre. Traité entre l'abbaye de Montheron et celle d'Hauterive. La première vend à la seconde la Grange de Cugy, l'église et les chapelles de ce lieu, etc. *Actum apud Grangam de*

1080

1230. Hartmann le vieux, comte de Kibourg, agissant avec le consentement de son frère Ulrich, chanoine de Constance, et de son neveu Hartmann, fait donation à sa femme Marguerite du château de Windegg et de l'avouerie de Schennis, avec leurs dépendances, etc. *Acta anno incarnat. MCCXXX.*

Wurstemberger, Prob. N° 75.

1081

1230 ou 1233. Henri de Thun, évêque de Bâle, affranchit les religieux d'Hauterive de toutes *vendes* à payer dans la ville de Bienne. *Actum anno domini MCCXXX.*

Soloth. Woch. 1828, pag. 325 (anno 1233). — Zeerleder, N° 196. — Mémorial de Fribourg, 1857, pag. 111.

Lausannensem anno ab incarnatione domini MCCXXX, Vidus marcii Hic fecit fieri muros castri de Vilarzel et muros de Boullo, et transtulit villam de Cortilia in loco qui dicitur Rochi et bastivit eam, et tenuit episcopatum annis VIII et mensibus IIII et septimanis II. Et resignavit Anagnye in manu domini Gregorii pape, anno domini MCCXXXIX, qui nobis misit litteras resignationis... etc. » **Cartulaire de Lausanne, pag. 49.**

Mémorial de Fribourg, 1859, pag. 1 à 15.

1085

1231, 25 mars. Donation d'Albert de Ricasberg en faveur de l'abbaye de Hauterêt *Actum anno gratie MCCXXX, apud Friburch et recognitum et laudatum apud Alcrest in annunciatione dominica.* (v. st.) — Autres donations de la même famille faites en 1252, 1256 et 1258.

Schweiz. Woch. 1898, pag. 324, 337 et 346. M. D. R.

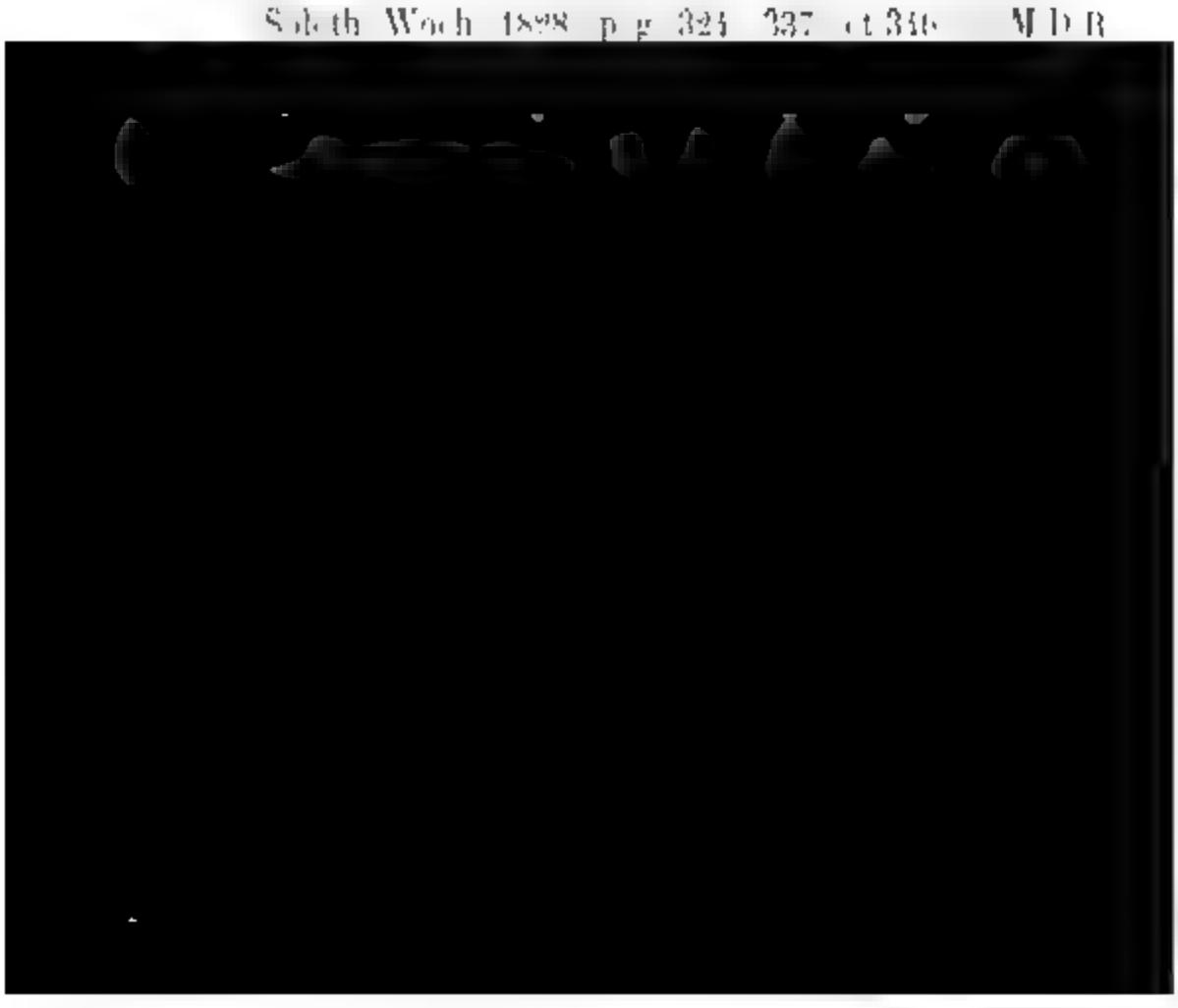

1089

31, 26 juillet. Godefroy d'Oltingen et ses fils abandonnent au chapitre de Lausanne cinq *lunaries* situées à Calnachon (Kalnach). *Actum anno gratie MCCXXXI, ante fores ecclesie de Fribur, in crastino S. Jacobi et S. Christofori.* Sceau du comte Hartmann de Kibourg.

M.D.R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag 607. — Zeerleder, N° 182.

1090

31, 29 août. Berthold, seigneur de Neuc[illegible] donne à l'abbaye de St. Jean la paroisse de S. Moriz à Nuge[illegible] *tum anno incarnat. MCCXXXI, in die decollationis B. Johannis Baptiste.* Confirmation de Boniface, évêque de Lausanne, donnée en 1232.

Soloth. Woch. 1829, pag. 296. — Zeerleder, N° 184.

1091

31, 29 août. Berthold, seigneur de Neuchâtel, abandonne à l'abbaye de St. Jean le droit de patronage qu'il tenait de ses ancêtres. *Actum anno dominice incarnationis MCCXXXI, in die decollationis B Johannis Baptiste.*

Matile, N° 94.

1092

31, 29 août. Berthold, comte de Neuchâtel, vend à l'abbaye de S. Jean sa part à la terre de Diesse (Tesson), et accorde à la dite abbaye le droit de recevoir des dons de ses vassaux. *Actum anno incarnat. MCCXXXI, die decollationis B. Johannis Baptiste.*

Matile, N° 95. — Zeerleder, N° 183.

1093

31, décembre. Donation de Willelme, seigneur de Greisy, aux chanoines de St. Pierre, des dîmes qu'il possède dans la paroisse de Cernex. Il en retient l'usufruit viager, en donnant une coupe de blé par an. Le chapitre lui accorde en retour sa sépulture dans le cimetière de S. Pierre et un anniversaire. *Datum A. D. MCCXXXI, in decembri.*

M.D.G. IV, 2e part. pag. 48.

1094

1231. Le chapitre de Lausanne concède au chantre Jean de Cossonay la jouissance d'une vigne située à Pully. L'acte est passé en présence de l'évêque Boniface. *Actum in recestiario, anno ab incarnat. MCCXXXI.*

M.D.R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag. 254.

1095

1232, 1 janvier. Henri VII, roi des Romains, confirme en faveur de l'ordre teutonique les donations faites par l'empereur Fréderic son père *Datum apud Hugenowe, anno incarnat. MCCXXXII, kal jan. indict* V

Soloth. Woch. 1828, pag. 236 — Zeerleder, N 185

1096

1232, 15 janvier. Thomas, comte de Savoie, cede aux freres Pierre

1099

1232, 26 mars. Le pape Grégoire IX confirme, en faveur de l'abbaye de St. Jean, le droit de patronage sur l'église de St. Moriz de Nugerol, etc. *Datu Reate, VII kal. aprilis, pontificatus anno VI.*
Solot . Woch. 1831, pag. 103 (26 mars 1233). —
Ma le, N° 97 (26 mars 1233). — Zeerleder, N° 188.

1100

1232, 27 mars. pape Grégoire confirme, en faveur de l'abbaye de St. Jean, la Galles et de Munschimier.
Datum Reate, VI kal. apr.. anno VI. (Cp. 2 déc. 1230.)
Soloth. Woch. 18 (27 mars 1233). — Zeerleder, N° 189.

1101

1232, 31 mars. Le pape Grégoire ratifie l'accord passé entre l'abbaye de St. Jean et le prieure du Val de Travers, au sujet des dîmes de Diesse. *Datum Reate, II kal. aprilis, pontificatus anno VI.*
Soloth. Woch. 1830, pag. 435 (31 mars 1233). — Matile, N° 98 (31 mars 1233). — Zeerleder, N° 190.

1102

1232, 15 septembre. Le pape Grégoire confirme le jugement de l'abbé de St. Urbain, rendu en faveur de la maison teutonique de Reinach, contre l'évêque de Lausanne, au sujet du patronage de l'église de Könitz. *Datum Anagnie, XVII kal. octobris, pontificatus anno VI.* (Cp. 31 mai 1243.)
Arch. Stuttgart. — Zeerleder, N° 191 et 257c.

1103

1232, 2 octobre. Deux chanoines de Constance écrivent au camérier du pape qu'ils ne peuvent se rendre à Avignon, à cause de la guerre que se font les ducs d'Autriche et de Bourgogne, le marquis de Baden, les évêques de Lausanne et de Bâle, les comtes de Savoie, de Kibourg, de Wissemburch, de Neuchâtel, les villes de Berne et de Fribourg, etc. *Constancie, anno MCCXXXII, die secunda mensis*

1104

1232, 8 décembre. Aymon, seigneur de Blonay, donne à l'abbaye d'Hauterive tous ses droits sur les dîmes de la paroisse de St. Saphorin. *Factum anno domini MCCXXXII, sexto ydus decembris.*

Girard, Nobiliaire Suisse, II, pag. 78.

1105

1232, 21 décembre. Guillaume II, comte de Genève, prête hommage à Hugues, duc de Bourgogne et comte de Salins, pour le château des Clées. *Actum Viennæ, in festo beati Thomæ apostoli, anno Domini MCCXXXII.*

Pérard, Recueil de pièces concernant la Bourgogne, pag. 425.

1106

1232. Ulrich et Etienne de Pomperum renoncent, en faveur de l'abbaye d'Hauterive, a leurs prétentions sur des terres situées aux

prepositus frater suus captus fuisset, verberatus, vulneratus et in carcere mancipatus. Pingon Zibaldone.

Cibrario, Tableaux chronologiques, pag. 46.
— Wurstemberger, Peter II, tom. I, p. 145.

1110

1233, 1 mars. Mort de Thomas, comte de Savoie. Son fils Amédée IV lui succède. *Kal. marcii, obiit Tomas comes Sabaudie.* (Nécrologe de Tarentaise.)

E. Mallet. Chronologie hist. de la maison de Savoie, pag. 14 et 15. — Guichenon et d'autres auteurs placent cette mort en novembre 1232, mais sans donner des preuves suffisantes à l'appui de leur opinion.

Le nécrologe de St. Maurice place cette mort au 2 mars, *VI nonas marcii, Obiit Thomas nobilis comes Sabaudie.*

1111

1233, 16 mai. Boniface, évêque de Lausanne, est institué chanoine par l'archevêque de Besançon. *Actum in revestiario, anno ab incarnat. MCCXXXIII, XVII kal. junii.*

M.D.R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag. 588.

1112

1233, 18 mai. Traité de paix entre Landri, évêque de Sion, et Aymon, fils de Thomas, comte de Savoie. Celui-ci reconnaît que le château de Montorge est compris dans le territoire de l'église de Sion. *Actum juxta Morgiam, anno incarnat. MCCXXXIII, XV cal.*

1114

1233, 1 juin. Transaction entre Landri, évêque de Sion, et Aymon fils de Thomas, comte de Savoie. Celui-ci reconnaît les régales de l'église de Sion et reçoit de l'évêque le fief de Chillon. *Dat. kal. junii, anno Domini MCCXXXIII, juxta Morgiam.* (Cp. 18 mai 1233.) Zibald. Pingon. — Wurstemberger, Prob. N° 87.

1115

1233, 14 juillet. Bulle du pape Grégoire IX en faveur du prévôt et des religieux de Därstetten (Ternschatten). *Dat. Laterani, II idus julii, indict. VI, incarnat anno MCCXXXIII, pontificatus anno VII.* Régeste de Därstetten, N° 1.— Zeerleder, N° 193

1116

1233, 18 juillet. Franchises accordées à Montmeillan par le comte Amédée IV. *Anno Domini MCCXXXIII, indict. VI, XV kalendas au-*

1120

1233, septembre. Boniface, évêque de Lausanne, accorde à l'hôpital du St. Esprit, à Berne, le droit d'avoir un cimetière. *Actum anno gratie MC XXXIII, mense septembri, apud Berno.*

Arch. de Stuttgart. — Zeerleder, N° 194.

1121

1233. Aymon, fi de Thomas, comte de Savoie, donne à l'abbaye d'Hauterive un ns annuel de six livres de Lausanne sur des moulins situés à h. *carnat. MCCXXXIII, apud Chillum.*

Hist. Patr. Mon. I 05 (anno 1228). — Wurstemberger, Prob. N° 90.

1122

1233. Amédée, seigneur de Gex, assigne 10 sols de revenu, en faveur du prieuré de Satigny.

M.D.G.IV, 2e part. pag. 50.

1123

1233. Pierre, donzel d'Albignon (en Vallais), vend quelques possessions à Rodolphe d'Albignon, son parent.

Gallia Christ. XII, Instr. 501. — Furrer III, 66.

1124

1234, 15 février. Henri VII, roi des Romains, approuve un jugement rendu par Hugo, abbé de Murbach, sur un différend entre le chapitre de Soleure et les citoyens de la dite ville. *Datum apud Franckenfurt, anno domini MCCXXXIV, XV kal. martii, indict. VII.*

Tschudi, Chron. pag. 129. — Soloth. Woch. 1811, pag. 351.

1125

1234, février. Aymon, sire de Faucigny, déclare avoir institué comme héritière universelle, sa fille Agnès *qu'il a donnée* (en mariage) à Pierre, fils de feu Thomas, comte de Savoie *. Il réserve

les droits qu'il a accordés à sa fille Béatrix. *Dat. A. D. MCCXXXIII, mense februarii, apud Castellionem.* (v. st.)

Arch. Turin. Inv. Matr. — Wurstemberger, Prob. N° 91, extr.

* ***Filio condam Thome comiti Sabaudie.*** **Thomas étant mort le 1er mars 1233, il est évident que cette pièce doit être réduite au nouveau style.**

1126

1234, février. Testament de Pierre de Savoie. Il institue pour son héritier le fils ou la fille qu'il aura d'Agnès, fille d'Aymon de Faucigny. Il règle sa dot pour le cas où il viendrait à mourir avant elle. *Actum apud Castellionem, anno Domini MCCXXXIII, mense februarii.* (v. st.)

M.D.G. VII, 292 — Wurstemberger, Prob. N° 92.

1127

1234, février. Le comte Rodolphe de Gruyère donne [illegible]

1130

1234, avril. L'abbaye du Lac de Joux et le chapitre de Genève échangent des vignes situées près d'Aubonne et de Trévelin. *A. D. MCCXXXIV, m se aprili.*

M.D.G. IV, 2e part. pag. 50.

1131

1234, 7 juin. Se ence rendue par Jean de Bournin, archevêque de Vienne et léga postolique, au sujet de divers points en contestation entre l'évêque ... ève. *Dat. A. D. MCCXXXIV, VII idus junii. Actum Gebe episcopali juxta ecclesiam.*

D.G. IV, 2e part. pag. 51.

1132

1234, 12 juin. Amédée, sire de Gex, prête hommage à Pierre de Savoie, pour son château de Gex, en réservant la fidélité due au comte de Genevois. *Dat. anno domini MCCXXXIV, in crastino Pentecostes.*

M.D.G. VII, 298. — Wurstemberger, Prob. N° 94.

1133

1234, 12 juin. Accord entre le comte Amédée de Savoie et son frère Thomas, fait en présence de Willelme, Boniface et Philippe, au sujet de l'entretien de ses frères. *Actum apud Gaiam, crastino Pentecostes, A. D. MCCXXXIV.*

Pingon, Chronique, fol. 281. — Wurstemberger, Prob. N° 93.

1134

1234, juin. Translation et reconstruction du village de St. Prex, par ordre du chapitre de Lausanne. *Actum Lausanne in revestiario, anno ab incarnat. MCCXXXIV, mense junio.*

M.D.R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag. 272. — M.D.R. VII, Recueil de chartes, pag. 37.

1135

1234 L'évêque Boniface et le chapitre de Lausanne ordonnent la

célebration de la fête de St Prothais au VIII des Ides de novembre (6 nov.) *Anno ab incarnat. MCCXXXIV.*

M.D.R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag. 29.

On trouve dans les anciens bréviaires de Lausanne un sermon de l'évêque St. Maxime, qui se lisait à la fête de St. Prothais.

1136

1234, 21 juillet. Accord entre Aymon de Savoie et ses six frères. ***Dat. XII, kal. aug. anno MCCXXXIV, apud Chillon.***

Wurstemberger, Prob. N° 95. Extrait tiré des archives de Turin.

1137

1234, 23 juillet. Accord entre Amédée IV, comte de Savoie, et ses frères Pierre et Aymon, au sujet de l'héritage de leur pere *Dat anno domini MCCXXXIV, X kal. augusti. Actum Chillon*

Wurstemberger, Prob N° 96.

1141

1234, décembre. Cono d'Essertines donne à l'église de S Maire de Lausanne, sa terre d'Essertines avec des prés et bois situés à Warens. *Factum in capella de Belmont, anno Domini MCCXXXIV, mense decembri.*

M.D.R. VII, Recueil de chartes, pag. 41.

1142

1234. Berthold, seigneur de Neuchâtel, engage pour la somme de 52 marcs d'argent, à Henri de Thun, évêque de Bâle, l'avouerie de Bienne qu'il tient de lui à titre de fief *Actum apud Buello, anno domini MCCXXXIV.* (Cp 1239.)

Soloth. Woch. 1828, pag. 262. — Matile, N° 99 — Zeerleder, N° 199. — Trouillat, I, N° 365

1143

1234. Convention entre Berthold et le chapitre de Neuchâtel, au sujet de la présentation à une place de chanoine. *Factum anno gratie MCCXXXIV*

tera est sigillata sigillo domini Willelmi comitis Gebennensis et Alex uxoris dicti comitis ac Rodulphi ipsius comitis filii, eius data talis est actum anno verbi incarnationis dominice millesimo. CC. XXXV, mense martio. »

Inventaire de 1394, fol. 16.

Voyez à ce sujet la Chronique de Cossonay, M D.R V, 2e part pag. 478, dans laquelle M. de Charrière fait connaître l'existence de cette pièce, d'après les renseignements fournis par M. Costa de Beauregard.

1147

1235, mars. Donation faite a l'abbaye d'Hauterive par Willencus d'Arconciel, chanoine de Lausanne. *Actum anno gratie MCCXXXIV, mense martio.* (v. st.)

Girard, Nobiliaire suisse, I, 238.

1148

1235, 20 avril. Reconnaissance d'Humbert, abbé du Lac de Joux, en faveur d'Ebal, seigneur de La Sarra et de Grandson. L'abbé déclare que les ancêtres d'Ebal ont été fondateurs et avoués de l'abbaye, et qu'ils y ont posséde le mère et mixte empire et l'omnimode juridiction. *Datum anno domini MCCXXXV, die martis post octavam resurrectionis domini*

M.D.R. I, Ann de l'abb. du Lac de Joux, pag. 161.

1149

1235, 21 mai. Landri, évêque de Sion, infeode à Guillaume d'Annivier quelques maisons en pierre et en bois, situées près du château d'Annivier. *Actum in Valeria, anno MCCXXXV, XII kal. jun Friderico regnante, Landrico episcopo.*

Furrer, III, 69.

1150

1235, juin. Etienne de Changins agissant avec le consentement de Guillaume, sire de Prangins, engage en faveur de l'abbaye de Bonmont, ses droits sur les dîmes de Signy. *Actum anno domini MCCXXXV, mense junio*

M D.R. V. Sires de Cossonay, pag. 332.

1151

1235, juin. Jean, sénéchal de Neuchâtel, remet à l'abbaye de Fontaine-André la totalité des droits qu'il pouvait avoir sur les dîmes d'Enges. *Dat. c[illegible]o gratie MCCXXXV, mense junio.*

Matile, N° 104.

1152

1235, 18 juillet La ville de Lausanne, qui avait déjà souffert d'un incendie en 12[illegible] est de nouveau atteinte par le feu. On envoie des quêteurs afin [illegible]se procurer les fonds nécessaires pour rebâtir la cathédrale.

M.D.R. VI, Cartu[illegible]sanne, pag. 573, 575, 577 et 617.

1153

1235, août. Berthold de Neuchâtel déclare que Guillaume d'Arconciel, chanoine de Lausanne, a donné en aumône à l'abbaye d'Hauterive une redevance annuelle de 20 sols à percevoir sur son alleu de Treyvaux. *Actum anno gratie MCCXXXV, mense augusto.*

Matile, N° 105. — Girard, Nobiliaire suisse, I, 238.

1154

1235, août. Jugement de l'empereur Frédéric II, en faveur de Clementia, veuve de Berthold V, duc de Zæringen. Il lui accorde la liberté et la possession du château de Berthoud. *Acta anno incarnat. MCCXXXV, mense augusto, indict. VIII, imperii anno XV, regni Jerusalem X, regni vero Sicilie XXXVII. Datum Maguntie.* (Cp. 28 déc. 1224.)

Arch. Besançon. — Schœpflin, Hist. Zar. IV, 198. — Soloth. Woch. 1829, pag. 630. — Zeerleder, N° 202.

1155

1235, 23 septembre. Jacques d'Aubonne, chevalier, cède à la chartreuse d'Oujon la dîme de Mimorey : confirmation par Aymon, évêque de Genève. *Dat. Gebenne, anno domini MCCXXXV, IX kal. octobris.*

M.D.R. XII, Cartulaire d'Oujon, N° 23.

1156

1235, octobre. L'empereur Frédéric confirme la donation des églises de Könitz, Berne et Uberstorf, faite en faveur de l'ordre teutonique. *Acta anno incarnat. MCCXXXV, mense octobris, none indictionis. Anno imperii XVI, regni Jerusalem X, regni vero Sicilie XXXVII. Datum apud Augustam.* (Cp. 1 janvier 1232.)

Soloth. Woch. 1828, pag. 236. — Zeerleder, N° 204.

1157

1235, 9 novembre. Cono, seigneur de Genollier, cède à la chartreuse d'Oujon, en présence d'Aymon, évêque de Genève, un moulin à farine, un moulin à fouler et un battoir. *Datum anno domini MCCXXXV, V idus novembris.*

M.D.R. XII, Cartulaire d'Oujon, N° 11.

1158

à l'année 1236. On sait de plus, qu'en janvier 1235 l'empereur se trouvait en Italie, tandis qu'il était à Hagenau en janvier 1236.)

Soloth. Woch. 1827, pag. 377, et 1828, pag. 317. — Zeerleder, N° 208.

1163

1236, février. Guillaume, sire de Prangins, fait donation à l'abbaye de Bonmont de dîmes de Burtigny, Marchissy et Vic. *Dat. anno incarnat. MCC. XXXV, mense februario.* (v. st.)

...es de Cossonay, pag. 329.

1236, février. Cession faite ... de Genève, par Guillaume, comte de Genevois, Alix, sa femme, et Rodolphe, son fils, à cause d'un dommage qu'ils lui ont occasionné. *Dat. A. D. MCCXXXV, mense februarii.* (v. st.)

M.D.G. IV, 2e part. pag. 58.

1165

1236, avril. Diplôme de l'empereur Frédéric II, en faveur du prieuré de Payerne, confirmant l'acte du 15 février 1153. *Actum anno incarnat. MCCXXXVI, mense aprili, indict. IX, imperii anno XVII, regni Jerusalem XI, regni vero Siciliæ XXXVII. Datum apud Spiram.*

Guichenon, Bibl. Sebus. Cent, II, N° 84. — Schœpflin, A. D. I, 377. — Soloth. Woch. 1830, pag. 43.

1166

1236, 14 juin. Sentence arbitrale entre Boniface, évêque de Lausanne, et Jean de Cossonay, chantre du chapitre, au sujet de la garde du sceau épiscopal. *Datum anno ab incarnatione MCCXXXVI, octavo decimo kal. julii.*

M.D.R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag. 625.

1167

1236, 25 juin. Fondation de l'hôtel-Dieu de Villeneuve au Pays de Vaud, par Aymon de Savoie, seigneur du Chablais. *Actum apud*

1168

1236, 25 juin. Sentence arbitrale rendue entre Aymon, seigneur du Chablais, et l'abbaye de Hautcrêt, au sujet de l'église de Villeneuve, etc. *Actum anno MCCXXXVI, apud Chillon, VII kal. julii.*

Hist. Patr. Mon. Chart. I, 1333. — M.D.R. XII, Cartulaire de Hautcrêt, pag. 64.

1169

1236, 30 juin. Falcon de Rochefort, chevalier, donne au chapitre de Lausanne un homme de son alleu, natif de Corcelles près Neuchâtel *Actum Lausanne in choro, anno ab incarnat. MCCXXXVI, pridie kal. julii.*

M.D.R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag. 317. — Matile, N° 106.

1170

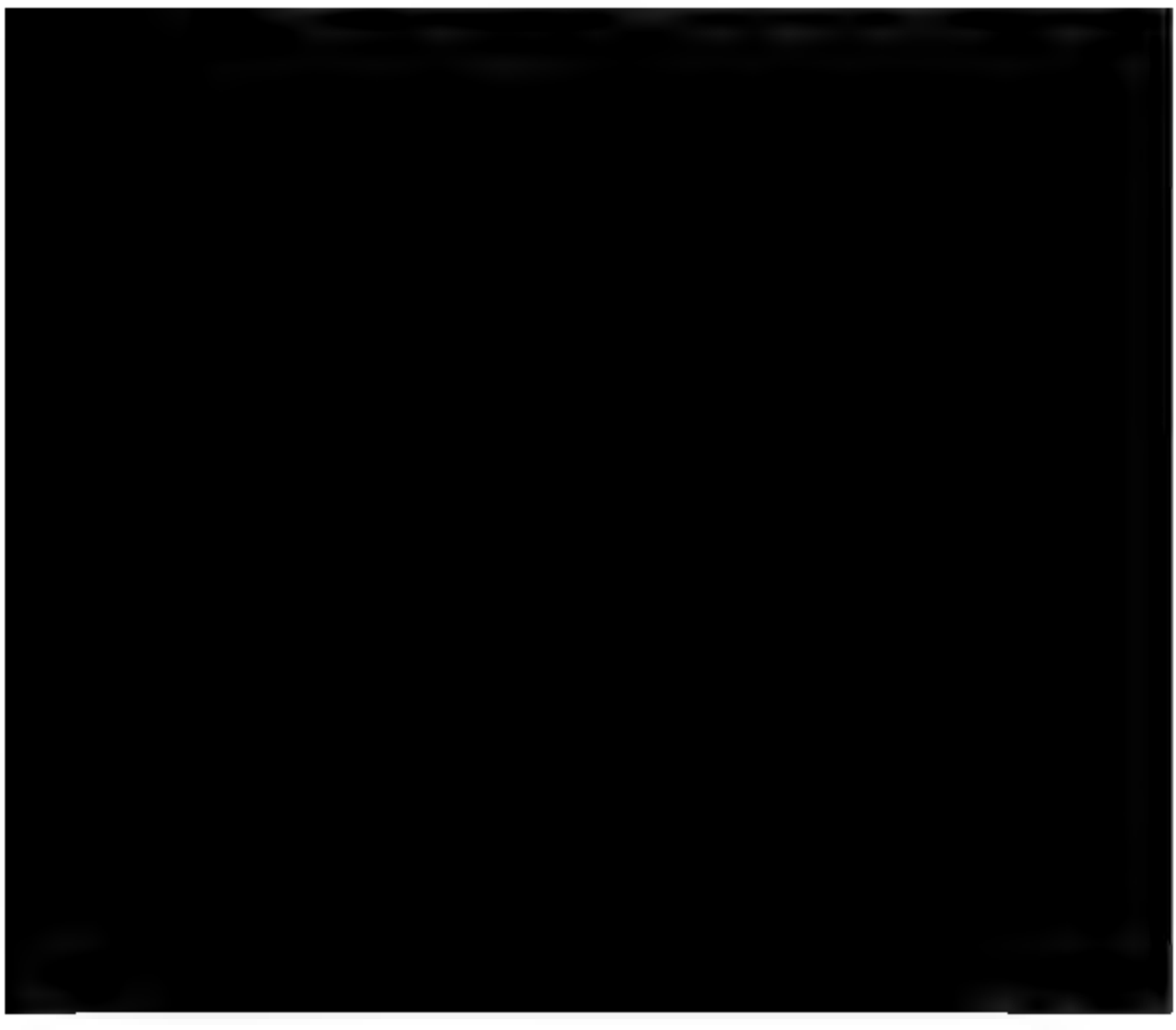

de St. Victor des terres qu'ils tiennent de lui en fief. *Dat. A. D. MCCXXXVI, mense septembris.*

M.D.G. IV, 2e part. pag. 59.

1173

1236. Donation d Jocerand de Folet, chevalier, à la maison religieuse de Satig. /.

M.D.G. IV, 2e part., pag. 60.

1174

1236, circa. Fra chises accordées à la nouvelle ville de Vevey par Rodolphe d'Oron.

Archiv layette 1, paquet 1, n° 1.

1175

1237, 12 avril. Conon, seigneur de Genollier, reconnait ses torts envers la chartreuse d'Oujon Il fait serment de respecter et de protéger à l'avenir les droits et propriétés de ce monastère. *Actum anno domini MCCXXXVII, mense aprili, in ramis palmarum.*

M.D.R. XII, Cartulaire d'Oujon, N° 12.

Le dimanche des rameaux tombant au mois de mars en 1238, on doit supposer que cette pièce n'a pas été datée d'après le style pascal, et qu'ainsi elle est de l'année 1237.

1176

1237, avril. Berthold de Neuchâtel accorde aux religieux de l'abbaye de St. Jean l'exemption de l'*éminage*, pour toutes les choses qu'ils achètent ou vendent à Neuchâtel. *Datum anno gratie MCCXXXVII, mense aprilis.*

Matile, N° 108.

1177

1237 13 mai. Amédée, comte de Savoie, prononce une sentence par laquelle il condamne Willelme, comte de Genevois, à payer une indemnité de 20 mille marcs d'argent à Pierre de Savoie, qui avait été attaqué et incarcéré par le dit Willelme. Amédée adjuge aussi à son frère le château d'Arlod. *Dat. die tertia post dominicam Jubilate, anno MCCXXXVII.*

Le texte du jugement ne se retrouve plus. Voir les extraits de Pingon, M.D.G. VII, pag. 211, et Wurstemberger, Bern, N° 110.

1178

1237, 1 juillet. Aymon de Savoie, du consentement d'Amédée, comte de Savoie, assigne en faveur de l'abbaye de St. Maurice, 100 sols annuels de *bons de St. Maurice* sur les revenus d'Ollon et de Nurie. *Actum apud Chillum, anno domini MCCXXXVII, kal. julii.*

Cibrario et Promis, Doc. pag. 137.

1179

1237, août. Berthold, seigneur de Neuchâtel déclare avoir fait hommage à Jean, comte de Bourgogne et sire de Salins pour tout ce qu'il tenait de lui dans le Val de Travers, sauf le péage, la chasse et les *hommes Royés. Datum anno domini MCCXXXVII, mense augusti.* — Même date Reversale du comte Jean, en faveur de Berthold de Neuchâtel.

Matile, N° 109 et 110.

1183

1237. Berthold, fils de Jacques de Bienne, chevalier, obtient des frères de Bertho[illegible]l de Neuchâtel le désistement de leurs prétentions sur les dîmes d[illegible]Nugerol. *Acta sunt hec apud Beine (Bienne), anno domini MCCXX[illegible]VII.*

Matile, N° 107.

1184

1237. Le cheval Pierre Putoz d'Aubonne et sa femme donnent à l'abbaye de Bon[illegible]ugy, pour le repos de l'âme de leur fils Guerric.

D.G. IV, 2e part. pag. 87.

1185

1238, 30 janvier. Donations d'Ebald, seigneur de Mont, en faveur de la chartreuse d'Oujon. *Actum anno domini MCCXXXVII, III kal. februarii, in claustro Augionis.* (v. st.)

M.D.R. XII, Cartulaire d'Oujon, N° 13 et 82.

1186

1238, 22 février. Cono, seigneur de Genollier, déclare qu'il a assigné à la chartreuse d'Oujon une rente perpétuelle en réparation de ses torts. Confirmation de Rodolphe, fils du comte de Genevois. *Actum anno domini MCCXXXVII, mense februario, in cathedra Sancti Petri, in claustro Pomerii.* (v. st.)

M.D.R. XII, Cartulaire d'Oujon, N° 19.

1187

1238, 23 février. Rodolphe, comte de Gruyère, donne au chapitre de Lausanne, pour le repos de l'âme de sa femme Cécile, une cense de 5 sols à Rossinière. *Actum apud Lausannam, anno incarnat. MCCXXXVII, VII kal. martii.* (v. st.)

M.D R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag. 213.

1188

1238, 23 février. Convention du comte Rodolphe de Gruyère avec le chapitre de Lausanne au sujet du droit de suite sur les enfants

des femmes provenant de leurs domaines respectifs *Actum apud Lausannam, anno incarnat. MCCXXXVII, VII kal. martii.* (v. st.)

M.D.R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag. 214. — Geschichtforscher, XIII, pag. 568.

1189

Sine data. **Convention entre Ulrich de Vuippens et le chapitre de Lausanne au sujet des droits sur les femmes provenant de leurs domaines respectifs**

M.D.R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag. 217.

1190

1238, mars. Aymon, évêque de Genève, notifie la paix conclue entre la chartreuse d'Oujon et Conon, seigneur de Genollier. *Actum anno domini MCCXXXVII, mense martio* (v. st.)

M.D.R. XII, Cartulaire d'Oujon, N° 18.

1194

1238, novembre. Conrad IV, roi des Romains, abandonne à la ville de Morat tous les octrois pendant quatre ans, afin de relever les murs de la dite ville. *Datum apud Berne, anno incarnat. MCCXXXVIII, mense novembris, XII indictionis.*

Soloth. Woch. 1828, pag. 446. — Walther, Stadtrecht, I, 91. — Engelhard, Chronique de Morat, N° 2. —

1199

1239, 28 juin. Amédee IV, comte de Savoie, confirme un accord passé entre l'abbaye de Hautcrêt et les hommes de la Tinière, ainsi que la donation faite en 1150 par son aïeul Humbert en faveur de la dite abbaye. ***Datum apud Villam Novam, anno domini MCCXXXIX, indict. XII, IV kal. julii.***

Cibrario et Promis, Doc. pag. 139. — M.D.R. XII, Cartulaire de Hautcrêt, pag. 67.

1200

1239. Lettre de l'évêque Boniface au clerge et au peuple de Lausanne pour lui annoncer sa resignation. Cette lettre, sans date, fut scellee du sceau de l'archevêque de Besançon Elle fut remise au peuple le 8 octobre 1239, *in vigilia Sancti Dionysii*

M.D R VI, Cartulaire de Lausanne, pag 50 et 663 —

de ses devoirs d'obéissance envers l'empereur. *Dat. Anagnie, XVI kal. octobris, pontificatus anno XIII.*

Hist. Patr. Mon. Chart. I, 1346.

1204

1239, 16 octobr Amédée, comte de Savoie, fait donation du château de Monthe à sa sœur Marguerite, comtesse de Kibourg. *Acta apud Gillum (Ch lon), anno gratie MCCXXXIX, in festo B Galli.*

Gui mon, Preuves, pag. 63. — Soloth. Woch. 1828, p 512. — Wurstemberger, Prob N° 119.

1239, 17 novembre. Le pr itre de Lausanne et le chapitre protestent contre l'in... de leurs droits commise par le mode prescrit pour l'élection du nouvel évêque. Ils se fondent sur les anciennes chartes données par le roi Rodolphe Ier, et les font transcrire dans le cartulaire. Le prévôt et le chapitre réclament les clefs de l'évêché, que P. Dapifer refuse d'abord de restituer; mais il finit par les rendre après plusieurs pourparlers, et le chapitre nomme Pierre de Savoie administrateur de l'évêché. Il remplit ces fonctions pendant deux ans. *Actum in revestiario, anno ab incarnat. MCCXXXIX, in festo S. Aniani.*

M.D.R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag. 53 à 59.

1206

1239, 29 novembre. Bref du pape Grégoire IX, relatif à l'élection de l'évêque de Lausanne. Il demande que l'on désigne un lieu dans lequel l'évêque de Langres puisse se rendre avec sécurité, pour concourir à cette élection. *Datum Laterani, III kal. decembris, pontificatus anno XIII.*

M.D.R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag. 59.

1207

1239, novembre. Déclaration de Michel, abbé de Bonmont, portant qu'avec le concours de Guillaume, prieur de Valon, et par l'ordre d'Aymon évêque de Genève, il a terminé un différend existant entre la chartreuse d'Oujon et les paroissiens de Begnins. *Anno gratie MCCXXXIX, mense novembris.*

M.D.R. XII, Cartulaire d'Oujon, N° 81.

1208

1239, 3 décembre. R. évêque de Langres, invite le chapitre de **Lausanne à se rendre à Besançon ou à Dôle, pour procéder à l'élection de l'évêque de Lausanne, attendu qu'il ne peut sans danger se transporter à Lausanne.** ***Datum sabbato post dominicam primam adventus domini.*** **(Sine anno.)**

M.D.R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag. 60.

1209

1239, 18 décembre Hugues, seigneur de Salenove, cede à la chartreuse d'Oujon tous ses droits sur la forêt de Bogie *Actum anno Domini MCCXXXIX, XV kal. januarii, apud Vicuacum* - 1240 Confirmation de la susdite donation par Aymon, fils de feu Hugues de Salenove

M D R XII, Cartulaire d'Oujon, N° 119 et 120

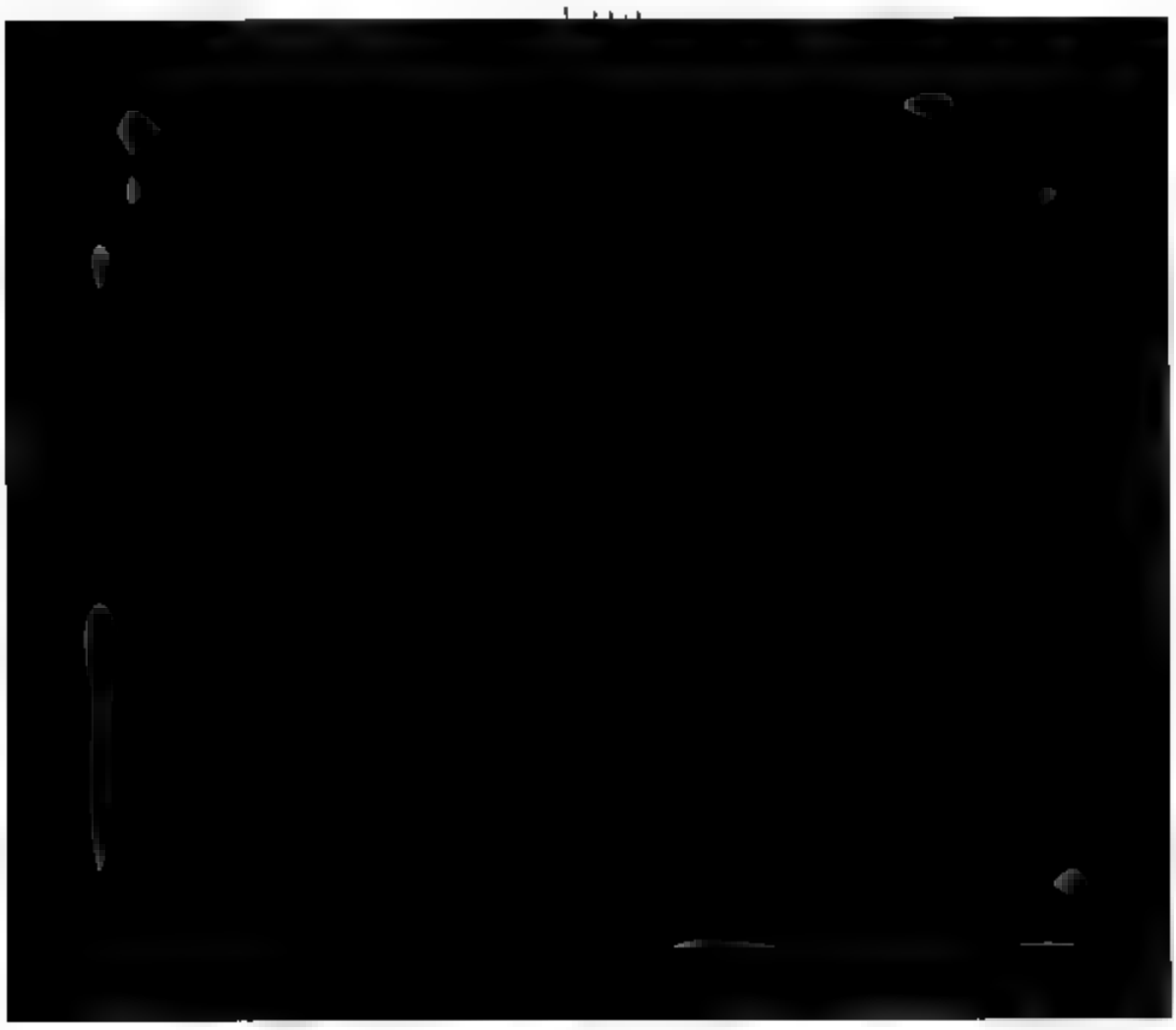

en Valais à Marguerite de Savoie, comtesse de Kibourg. *Actum apud S. Mauritium, anno ab incarnat. MCCXXXIX, in vigilia B. Matthiæ.* (v. st.)

Guichenon, Preuves, pag. 63.

1214

1240, fin du mois de mars. Lettres du prévôt et du chapitre de Lausanne à l'archevêque de Besançon et à l'évêque de Langres, annonçant qu'une partie d'entre eux (16 chanoines) ont élu comme évêque de Lausanne, Philippe, primicier de Metz, frère du comte de Savoie. *Sine data.*

M.D.R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag. 61. — Zeerleder, I, pag. 343. — Wurstemberger, Prob. N° 125.

1215

1240, 28 mars. G. archevêque de Besançon, charge les prieurs de Ste. Marie-Madeleine et de St. Sulpice, de sommer le chapitre de Lausanne de comparaître à Autrey, le mardi après le dimanche des Rameaux, pour s'occuper de l'élection de l'évêque de Lausanne. *Datum Bisuntii, die mercurii post annunciationem dominicam, anno domini MCCXXXIX.* (v. st.)

M.D.R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag. 60.

1216

1240, 12 avril. Lettre de l'archevêque de Besançon et de l'évêque de Langres, annonçant au chapitre de Lausanne que, réunis à Autrey avec huit chanoines, ils ont élu en qualité d'évêque Jean de Cossonay, chantre de Lausanne. *Actum Bisuntii, anno domini MCCXXXIX, die jovis proxima ante Pascha.* (v. st.)

M.D.R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag. 66. — Zeerleder, I, pag. 344. — Wurstemberger, Prob. N° 127.

1217

Sans date. Lettre de Jean de Cossonay annonçant qu'il a été élu évêque de Lausanne, par l'archevêque de Besançon et l'évêque de Langres. Il demande au chapitre de vouloir bien l'admettre en cette

1218

1240, 15 avril. Les lettres qui précèdent ayant été apportées à Lausanne le jour même de Pâques (15 avril), y causèrent de grands troubles. Aymon de Faucigny et les partisans de Philippe de Savoie s'emparèrent de la Cité et s'y fortifièrent. Les habitants de la ville basse prirent parti pour Jean de Cossonay, qui y entra à la tête d'un parti considérable. On tenta vainement de conclure un arrangement. Le parti de Jean de Cossonay se renforça par un secours d'environ mille hommes venus de Berne et de Morat. D'autre part, Pierre de Savoie arriva au secours de son frère avec une armée de six mille hommes. Une partie de la ville fut brûlée et il resta sur le carreau une trentaine d'hommes tués et plus de 300 blessés. Enfin la paix fut conclue, le 10 juillet, par les bons offices d'Amédée de Montfaucon et de Guillaume de Greisy. Jean de Cossonay resta en possession de l'épiscopat, mais il ne fut sacré que dans le courant

1240, 5 août. Berthold, seigneur de Neuchâtel, recommande l'abbaye d'Hauterive à Conrad d'Englisberg, avoyer de Fribourg. Il confirme les concessions faites par ses ancêtres à cette abbaye et notamment celle qui est relative aux Noires Joux. *Actum in Altaripa, anno grac MCCXL, die nonarum augustarum.*

Solo Woch. 1828, pag. 210. — Matile, N° 115. — Zee eder, N° 238.

1221

1240, 31 août. [illegible] et du sacristain de St. Paul de Lyon à l'abbé de St. Maur[illegible] inviter à citer devant eux à Lausanne, Philippe de S[illegible] le Cossonay et leurs électeurs. *Datum pridie kal. septembris, anno Domini MCCXL*

M.D.R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag. 67 à 71. — Wurstemberger, Prob N° 131 extrait.

1222

1240, août. Maurice, frère de Jacob Salterius, fait une donation à l'abbaye de St. Maurice d'Agaune. *Actum MCCXL, mense augusti.*

Gallia Christ. XII, Instr. 504. — Furrer, III, 72.

1223

1240, 26 octobre. Lettre de l'abbé d'Ainay et du sacristain de St. Paul au prieur de Valunes, de l'ordre des Chartreux, pour lui enjoindre de citer par devant eux, à St. Claude, Jean de Cossonay et un certain nombre de chanoines et de clercs. *Datum Gebennis, anno Domini MCCXL, VII kal. novembris.*

M.D.R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag. 71. — Wurstemberger, Prob N° 132.

1224

1240, 28 novembre. Lettre de l'abbé d'Ainay et du sacristain de St. Paul au prieur de Valunes, pour l'inviter à citer de nouveau devant eux Jean de Cossonay et ses électeurs. *Datum die Mercuri ante festum B. Andree, anno Domini MCCXL.*

M.D.R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag. 72. — Wurstemberger, Prob. N° 134.

1225

1240, novembre. Declaration faite par Pierre de Savoie en faveur des habitants de Payerne à l'occasion de leur avouerie. Il promet que si un duel doit avoir lieu, le combat se fera dans la ville. *Actum A. D. MCCXL, mense novembris.*

Guichenon, preuves, pag. 73. — Soloth. Woch. 1828, pag. 326 et 513. — Wurstemberger, Prob. N° 135.

1226

1240, décembre. Rodolphe et Pierre, fils de feu Pierre de Charpigny, vendent à Pierre de Quartery un fief situé près d'Authans *Actum anno Domini MCCXL, mense decembris.*

Gallia Christiana, XII, Instr. col. 505 — Furrer, III, 72

1227

1240. Rodolphe comte de Gruyère, [illegible] Rodolphe fils de [illegible]

Il fut armé chevalier avec quatorze gentilshommes, et reçut successivement, en récompense de ses services, le comté de Richemont, divers fiefs situés dans les comtés de York, Norfolk, Cambridge et Herford, la baronie d'Egle, le château de Hastings et l'avouerie de Fulbec.

Cibrario, Tableaux chronologiques, pag. 49. — Wurstemberger, Prob. passim.

1231

1241, 17 février. Composition entre Rodolphe, seigneur d'Oron, et le chapitre de Lausanne, au sujet de deux hommes de Vevey. *Actum in foro de Viviaco, anno ab incarnat. MCCXL, XIII kal. marcii.* (v. st.)

M.D.R. VI, Cartulaire de Lausanne, pag. 385.

Les enfants de Rodolphe d'Oron sont mentionnés sous les mêmes noms dans la charte du 17 février 1241 et dans les franchises de Vevey, indiquées plus haut, *circa* 1236, N° 1174. Toutefois il est à remarquer que Jean d'Oron, chanoine de Lausanne, ne figure pas dans l'acte du 17 février 1241.

Datum apud Kyburch, anno gratie MCCXLI, kal junii, indict XIV
Kopp, Urk. II, N 2.

1235

1241, 9 juillet. Nouvelles donations faites par Hartmann le vieux, comte de Kybourg, en faveur de sa femme. *Acta anno ab incarnat. MCCXLI, VII idus julii, indictionis XIV, in villa Sure.* Quatre pièces.

Kopp, Urk. II, N^os^ 3, 4, 5 et 6. — Zeerleder, N° 247.— Wurstemberger, Prob. N° 143.

1236

Sine data, circa 1241. La ville de Fribourg s'engage à respecter les biens reconnus par le comte Hartmann de Kybourg en faveur de sa femme Marguerite

Kopp, Urk. II, N° 14 (annis 1251-1257) — Zeerleder, N° 250 (annis 1241-1242) — Wurstemberger, Prob

1239

1241, 4 décembre. L'évêque Aymon de Genève s'engage à excommunier Aymon de Faucigny, dans le cas où il ne tiendrait pas les promesses qu'il a faites à Guigues Dauphin. ***Datum anno Domini*** ***MCCXLI, II nonas decembris.***

M.D.G. IV, 2e part. pag. 61. — Wurstemberger, Prob. N° 149 a.

1240

1241. Cession faite par Conon de Genollier à la Chartreuse d'Oujon, en retour d'un prêt de 10 livres fait au dit Conon. Acte scellé par Aimon, évêque de Genève, Aimon, sire de Faucigny, et d'autres seigneurs.

M.D.R. XII, Cartulaire d'Oujon, N° 56.

1241

1242, mars. Jacques d'Aubonne cède à Pierre de Savoie, pour le prix de cent livres de Genève, tout ce qu'il possède à Aubonne. Il reprend le tout à titre de fief. *Actum Albonæ, anno Domini MCCXLI, mense martio.* (v. st.)

Wurstemberger, Prob. N°s 139 et 152, extraits tirés des archives de Turin.

1242

1242, 9 juin. Rodolphe, comte de Neuchâtel, vend à l'abbaye de St. Jean la poissine dite de Vanel et divers droits qu'il avait sur la Thièle. *Facta est hec venditio in castro meo de Nidowa, anno Domini MCCXLII, V idus junii.*

Matile, N° 117.

Pierre le château d'Arlod. *Dat. anno Domini MCC.XLII. die martis proxima post festum B. Bartholomei apostoli. Actum ante Arlo.*

M.D.G. VII, 299. — Wurstemberger, Prob. N° 156.

1245

1242, 16 octobre. **Aymon, évêque de Genève, déclare que Pierre de Savoie a réparé le dommage que son armée avait occasionné à l'église de Thorens.** ***Dat. Gebennis, XVII kal. novembr. anno Domini MCCXLII.***

M.D.G. VII, 298. — Wurstemberger, Prob. N° 156 a.

1246

1242, 27 novembre. Renaud de Vauxmarcus « donzel », prête hommage à Jean de Cossonay, évêque de Lausanne, pour le fief d'Essertines. *Datum anno Domini MCCXLII, V kal. decembris.*

Matile, N° 118.

1250

1243, 10 janvier. Gérard et Guillaume, fils de Gérard de Bellevaux, chevalier, confèrent au couvent de Frienisberg une terre qu'ils avaient à Nuger . *Dat. anno Domini MCCXLII, pridie ante festum Fabiani et Seba.* mi. (v. st.)

Solo Woch. 1828, pag. 211. — Matile, N° 119. — Zee leder, N° 255.

1251

1243, 31 mai. . gement arbitral entre Jean, évêque de Lausanne, et les frères de Könitz *Acta apud Lausannam, anno Domini MCCXL al. junii, indictione prima.* — Confirmation du pape In née à Latran, le 1er février 1244. — Confirmation de l'empereur Frédéric II donnée à Vérone en juin 1245. — Cp. 15 septembre 1232.

Soloth. Woch 1828, pag. 242. Zeerleder, Nos 257, 257 a et 257 b.

1252

1243, juin. Aymon de Blonay renonce, en faveur de l'abbaye d'Hauterive, à toute prétention sur la vigne de Tallompier. *Actum in domo mea, anno gratiæ MCCXLIII, mense junio.*

Girard, Nobiliaire suisse, II, 80.

1253

1243, 25 juillet. Aymon, seigneur de Blonay, et Rodolphe, seigneur d'Oron, accordent à la Chartreuse d'Oujon la franchise de péages dans la ville et la paroisse de Vevey. *Datum anno Domini MCCXLIII, apud Viveis, mense julio, in festo S. Jacobi apostoli.*

M.D.R. XII, Cartulaire d'Oujon, N° 111.

1254

1243, 20 novembre. Alliance entre les villes de Berne et de Fribourg. *Datum apud Murat, anno gratie MCCXLIII, feria VI post octavam Martini.* (Cp. 16 avril 1271.)

Arch. Berne. — Soloth. Woch. 1831, pag. 145. — Recueil diplomatique de Fribourg, N° 7. — Zeerleder, N° 258. — Tschudi, Chron. pag. 138 et 139; ancienne chanson sur cette alliance.

1255

1243, 25 novembre. Jean, comte de Bourgogne et sire de Salins, **fait à la chartreuse d'Oujon une donation annuelle** de 100 sols à **percevoir sur les salines de Salins.** ***Datum in festo B. Katherine, anno Domini MCCXLIII.***

M.D.R. XII, Cartulaire d'Oujon, N° 112.

1256

1243, 16 décembre. Jean, évêque élu de Lausanne, promet de ne pas aliéner les droits d'omgeld que son prédécesseur avait hypothéques aux bourgeois de Lausanne *Anno MCCXLIII, XVII kal. januarii*

Zeerleder, I, pag. 370, extrait

1257

1243 Jean, senechal de Neuchâtel, et les siens donnent à l'abbaye

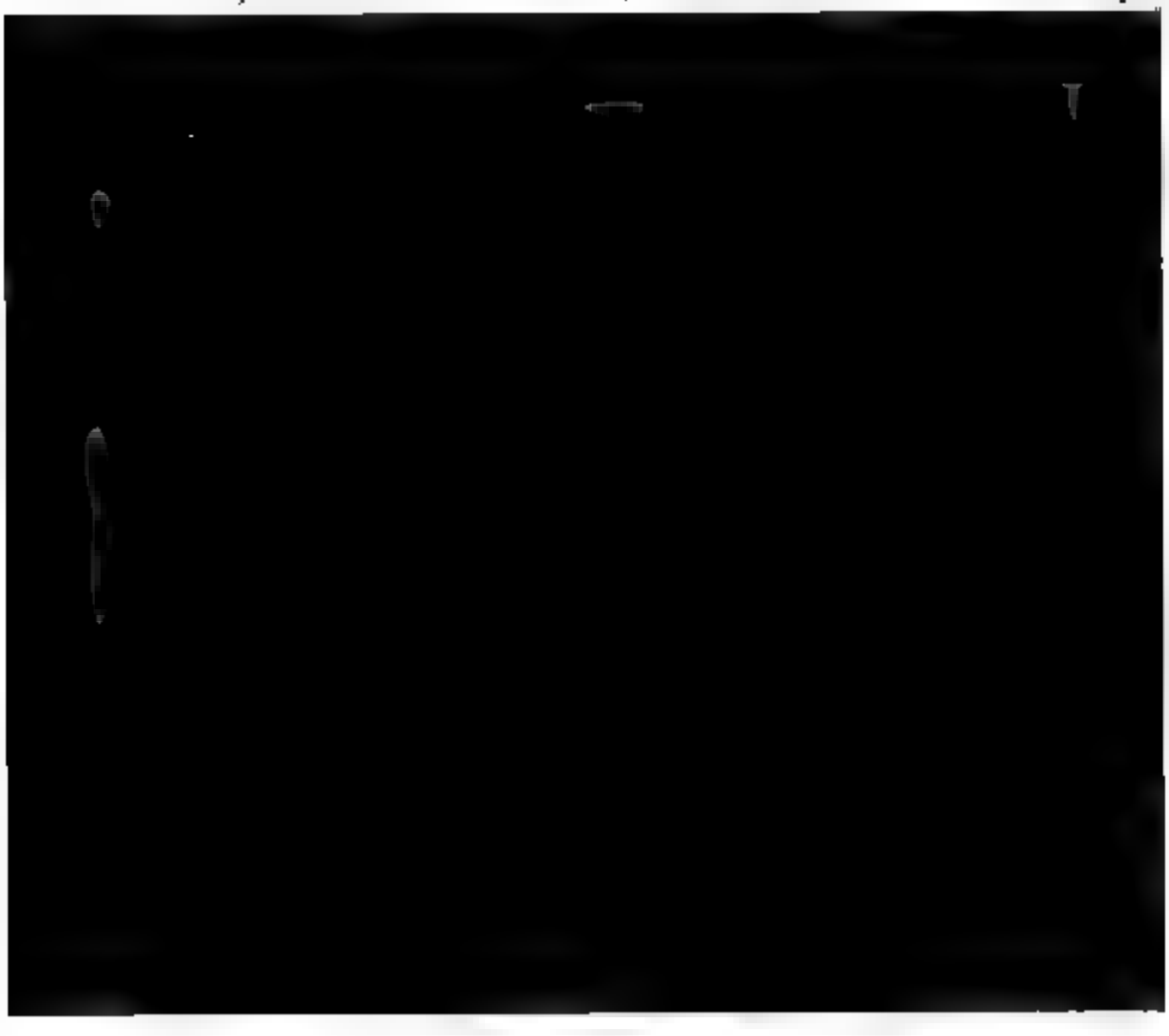

Sulz, Walde, etc. *Actum apud Herbolzheim, VII kal. maii MCCXLIV.*

Kopp, Urk. II, I

1261

1244, avril. Reconnaissance des chanoines de l'abbaye du L Joux, faite en faveur d'Aymon, seigneur de Lassara, en con tion de celle de 1235 *Dat. anno Domini MCCXLIV, mense ap*

M.D R I, Ann. de l'abbaye du Lac-de-Joux, pag.

1262

1244, 9 mai. Rodolphe III, comte de Gruyère, cède à Pierre voie son château de Gruyère ses dépendances. Pierre de en investit Guillaume de Gruyere, chantre de la cathédrale d sanne. *Datum apud Reamont anno domini MCCXLIV, VII idu* Cp. anno 1240, N° 1227.

Schweiz. Geschichtforscher XIII, pag. 570. — Z lieder, N° 261 a. — Wurstemberger, Prob. N° 17

1263

1244, 26 mai. Jean, évêque élu de Lausanne, donne à Pie Savoie l'autorisation de construire et de doter une église à Rc *Datum apud Vivays, die jovis post Penthecosten, A. D. MCCXL*

Wurstemberger, Prob. N° 176, extrait tiré des ar ves de Turin.

1264

1244, 27 mai. Jean, évêque élu de Lausanne, permet à Pie Savoie d'entrer dans sa maison forte de Sartines (Essertines) *apud Viveis, die veneris proxima post Pentecosten, A. D. MCC*

M.D.R. VII, Recueil de chartes, pag. 46. — Wurst berger, Prob. N° 176 a.

1265

1244, 29 mai. Traité de paix entre Jean, élu de Lausanne, et dee et Pierre de Savoie. Le premier cède ses droits sur Ro les deux Glanes, Bossens, Estavayer. Pierre de Savoie cède de Cossonay ses droits sur Lucens, etc. *Datum Aquiani, an*

anno MCCXLIV, in octava Penthecostes Ep 12 février 1255 et 10 août 1260.

Arch. Turin, Inv. Duc. Sab. — M.D.R. VII, Recueil de chartes, pag. 42. — Zeerleder, N° 262. — Hist. Patr. Mon. Chart. II, 1443. — Wurstemberger, Prob. N° 177. — Verdeil, hist. du canton de Vaud, I, 125, extr. — Hauréau, Gall. Christiana, XV, Instr. 167.

1266

1244, 29 mai. Jean, élu de Lausanne, et Amédée, seigneur de Montfaucon, promettent que le seigneur de Cossonay observera la fidelité promise à Pierre de Savoie. *Actum Aquani, in octava Pentecostes, anno MCCXLIV*

Arch. Turin, Inv. Duc. Sab. Mém. Doc XIII, pag 148, extr — Wurstemberger, Prob N° 178, extr

Rotondum montem, die lune ante (alias post) festum B. Marie Magdalenæ, anno MCCXLIV.

Pingon, Zibaldone. – Wurstemberger, Prob. N° 180, ex r. — Hist. Patr. Mon. Chart. II, 1447.

1270

1244, 18 ou 25 juillet. Willelme et Nicolas de Fruence, et Henri, chanoine de Lausanne, leur frère, donnent à Pierre de Savoie leur château de Chatel et tout ce qu'ils possèdent dans la vallée de Fruence. Pierre inféode ces possessions à Jordan, fils de Willelme, qui lui en fait hommage [illegible] hommage à Pierre de Savoie, en réservant la fidéli[illegible]mte de Genevois. *Dat. apud Rotundum Montem, die lune [illegible] ost) festum B. Marie Magdalene, anno MCCXLIV.*

Wurstemberger, Prob. N° 181, extrait tiré de Pingon et des archives de Turin.

1271

1244, juillet. Donation de cent salignons de sel de rente annuelle faite à l'abbaye du Lac-de-Joux, par Jean, comte de Bourgogne. *Actum anno domini MCCXLIV, mense julio.*

M.D.R. I, Ann. de l'abbaye du Lac-de-Joux, pag. 169.

1272

1244, 27 décembre. Jean, évêque de Lausanne, confirme le droit de patronage accordé par Berthold de Neuchâtel à l'abbaye de St. Jean sur l'église de Nuruz. *Datum anno gratie MCCXLIV, in festo beati Johannis Evangeliste.* (Dans les actes qui précèdent, Jean de Cossonay ne prenait pas encore le titre d'évêque. On pense qu'il aura été sacré dans l'intervalle.)

Soloth. Woch. 1830, pag. 445. — Zeerleder, N° 265. — Matile, N° 122, place cet acte en 1243.

1273

1244. Les comtes Hartmann de Kybourg attestent que Henri de Schuphon et sa femme Ita ont accordé et reconnu en faveur du prieuré de Payerne la faculté de racheter quand ils voudront la gagerie (Wacheria) de Chiètres. Cp. 2 mai 1256.

Soloth. Woch. 1829, pag. 621. — Zeerleder, N° 266.

1274

1244. Actes relatifs à l'entrée de Pierre de Bursinel, chevalier, dans la Chartreuse d'Oujon.

M.D.R. XII, Cartulaire d'Oujon, N^os^ 57, 58, 59 et 60.

1275

1244. Lettre de Pierre (de Pont), évêque de Belley, au sujet d'une convention faite entre l'abbaye d'Hauterive et les donzels Aymon et Henri de Pratellis *Actum anno domini MCCXLIV.*

Haureau, Gall. Christiana, XV, Instr. 166.

1276

Circa 1244. Michel, abbé de Bonmont, declare que Willelme, seigneur de Mont, voulant partir pour la Terre-Sainte, a promis à la Chartreuse d'Oujon une rente annuelle de 8 coupes de vin, etc. *Sine data*

1280

1245, 28 mars. Le pape Innocent IV confirme, en faveur du couvent d'Interlaken, la possession de l'église de Grindelwald. *Datum Lugduni, V kal.* [illegible] *pontificatus anno secundo.*

Zeerleder, N° 267.

1281

1245, 24 juin. T[illegible]ité d'alliance entre les villes de Fribourg et de Morat. *Datum* [illegible] *burgi anno Christi MCCXLV, festo S. Johannis Baptiste.*

Arch. [illegible]orat. — Soloth. Woch. 1827, pag. 385. [illegible]d, N° 8. — Recueil diplomatique de Fri[illegible] — Zeerleder, N° 268. — **Le double de Morat est daté du 6 juillet.** ***Datum Murati, anno gratiæ MCCXLV, dominica infra octavam apostolorum Petri et Pauli.***

1282

1245, août. Guillaume, comte de Genève, fait remise aux religieux de St. Maurice du péage qu'ils pourraient avoir à payer au château des Clées *Actum anno domini MCCXLV, mense augusto.*

Guichenon, Bibl. Sebus. Cent. I, N° 46.

1283

1245, 20 septembre. Amédée IV, comte de Savoie, confirme, en faveur de l'abbaye de St. Maurice, la faculté de faire dresser des documents authentiques. *Actum anno domini MCCXLV, XII kal. octobris.*

Cibrario et Promis, Doc. pag. 146.

1284

1245. Le comte Berthold de Neuchâtel accorde à l'abbaye d'Hauterive le droit de prendre chaque année quatre meules de moulin dans la carrière d'Auet. *Actum in domo de Altaripa, anno Domini MCCXLV.* (Cp. 17 mai 1230.)

Soloth. Woch. 1828, pag. 276. — Zeerleder, N° 270.

1285

1246, 16 janvier. Amédée IV, comte de Savoie, reconnaît tenir en

fief du roi d'Angleterre les châteaux d'Avigliana et de Bard, les villes de Suse et de St Maurice en Valais. Il reçoit mille livres sterling pour cette reconnaissance. *Dat. apud Westmonasterium, decima sexta die januarii, anno XXX regni Henrici III.* Trois pièces.

Ex Rymer, Wurstemberger, Prob. N° 191, extr.

1286

1246, février. G. curé d'Utrohingen, fait donation de ses biens à l'abbaye de St Jean, avec l'approbation de Rodolphe, comte de Neuchâtel, Berthold, seigneur de Valangin Othon, prévôt de Soleure, et Ulrich, seigneur de Strassberg. *Facta anno domini MCCXLV, mense februario* (v. st.)

Matile, N° 123.

1287

1246, février. « Littera quomodo Willelmus, comes Gebennensis,

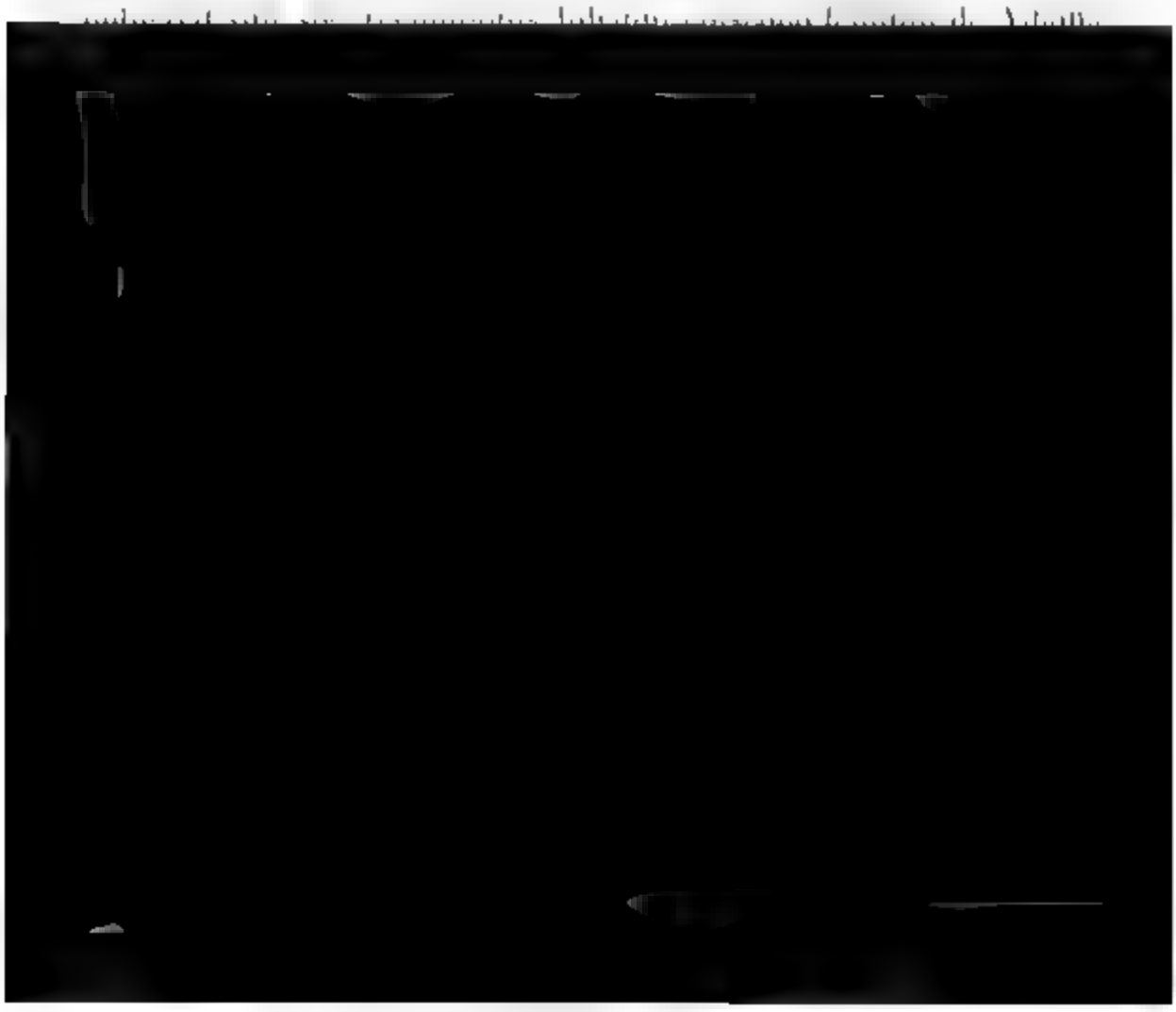

d'Hauterive l'avouerie de l'église de St. Pierre, près d'Arconciel. *Actum in Allaripa, anno gratie MCCXLVI, mense aprilis, in die S. Georgii martyris.*

oloth Woch. 1828, pag. 277. — Matile, N° 126.

1291

1246, 17 mai. P rre de Savoie achète de Henri, évêque de Sion, pour le prix de ? marcs sterling, toutes les possessions de l'église de Sion dans le ully, a l'exception du fief du comte de Genevois et du fief de l e; il achète aussi le fief d'Aymon de la Sarra, comprenant le patronat ... Cudrefin et de Constantine. *Datum apud Sedunum, anne ... CXLVI, XVI kal. junii.*

Arch. Turin. In ... ad. Wurstemberger, Prob. N° 195, extr. — Hist. Patr. Mon. Chart. II, 1460. (Prix de 182 marcs sterling.)

1292

1246, 11 juin. Hommage prêté à l'église de Besançon par Humbert, seigneur de Prangins, pour le château de Nyon. *Actum in festo B. Barnabe apostoli, anno domini MCCXLVI.*

Guichenon, Bibl. Sebus. Cent. II, N° 61. — M.D.R. V, Sires de Cossonay, pag. 226. — Hauréau, Gallia Christiana, XV, Instr. 83.

1293

Circa 1246. Mentions relatives à l'hommage dû par les seigneurs de Cossonay au siége archiépiscopal de Besançon pour les fiefs de Nyon, de Prangins, etc. *Sine data.*

Extrait du Cartulaire de Montfaucon à la bibliothèque de Besançon, M.D.R. V, Sires de Cossonay, p. 227.

1294

1246, juin. Jean, comte de Bourgogne et sire de Salins, fait don à l'abbaye de Hautcrêt de 100 soudées de sel, soit d'une rente annuelle de 100 sols. *Dat. anno incarnat. MCCXLVI, mense junio.*

M.D.R. XII, Cartulaire de Hautcrêt, 74.

1295

1246, juillet. Fondation du couvent de Fraubrunnen par les comtes

de Kibourg. *Acta apud Burcdorf, mense julii, anno gratie MCCXLVI, induct. IV.*

Soloth. Woch. 1827, pag. 46. — Zeerleder, N° 274.

1296

1246, 12 août. Bulle du pape Innocent IV, adressée au prieur de St. Victor, pour la restitution des biens appartenant à l'office du sacristain de l'eglise de Genève *Datum Lugduni, II idus augusti, pontificatus anno IV*

M D G. IV, 2e part. pag. 67.

1297

1246, 10 septembre. « Littera acquisitionis villarum de Cullie, de Ruex, de Bremblens, venditarum per capitulum Bisuntinensem Johanni episcopo Lausannensi, pretio quadraginta libr Stephanensium, que littera confecta est sub sigillis domini Willelmi archiepiscopi Bisuntinensis et capituli Bisuntinensis, anno domini MCCXLVI. »

Inventaire de 1394, fol 45.

D'après la collection msc de Mgr Lenzbourg, cette piece porte la date du 10 septembre 1246. (Mémorial de Fribourg, 1859, pag 30.)

1298

1246, 5 octobre. Jean, comte de Bourgogne et seigneur de Salins, en présence d'Amedée IV, comte de Savoie, prête hommage a l'abbaye de St. Maurice pour la seigneurie de Salins. *Actum in domo episcopali Lausannensi, anno ab incarnat MCCXLVI, VI feria post festum Michaelis proxima.*

Guichenon, Bibl Sebus Cent. I, N 7. - Dunod, Hist. de Bourgogne, I, pag 597. — Guillaume, Hist. des sires de Salins, tom. I, preuves, pag. 145.

1299

1300

1246. Nantelme, abbé de Fontaine-André, abandonne toutes ses prétentions sur une vigne possédée par Aymon, abbé de St. Jean, dans le territoire de ntaine-André. *Actum anno gratie MCCXLVI.*

Matile, N° 124.

1301

1246. Donation d Pierre de la Tour, chevalier, et de Mechtilde, sa femme, en fave de l'abbaye de St. Jean. *Datum anno MCCXLVI.*

Matile, N° 125.

1247, 8 janvier. Bulle d'In essée au prieur de St. Jean de Genève, pour le charge ..o. l'institution à des prêtres appelés à desservir les chapelles d'Hermance et de Monthoux. *Dat. Lugduni, VI id. januarii, pontificatus anno IV.*

Hist. Patr. Mon. Chart. I, 1389.

1303

1247, 25 janvier. Hommage prêté à l'évêque Jean de Cossonay par Bouo et Pierre Franconis, citoyens de Lausanne. *Dat. VIII kal. febr. anno MCCXLVI.* (v. st.)

Registre des fiefs nobles, f° 63.

1304

1247, 27 janvier. Anselme de Fonte (de la Fontaine) vend à Boson, mayor de Monthey, une condamine située près de Massonger. *Dat. anno A. D. MCCXLVII, IV cal. februarii.*

Furrer, III, 73.

1305

1247, janvier. Jean, comte de Bourgogne et seigneur de Salins, donne à l'abbaye de Fontaine-André, cent soudées de sel par année. *Datum anno domini MCCXLVI, mense januario.* (v. st.)

Matile, N° 128.

1306

1247, janvier. Henri et Ebal, seigneurs de Mont, confirment la donation faite en 1238 par feu leur père Hyblo (Ebal) à la chartreuse d'Oujon. *Actum anno domini MCCXLVI, mense januario.* (v. st.)

M.D.R. XII, Cartulaire d'Oujon, N° 83.

1307

1247, 2 février. Guillaume de Bioley donne à Pierre de Savoie son **château de Bioley et ses terres de Correvon,** Oppens et Orsens, avec **leurs dépendances, pour une somme de 80** livres de Lausanne. **Pierre les inféode à Henri, fils du prédit Guillaume de** Bioley. ***Datum Melduni, in festo purificationis B. Virginis, anno incarnat. MCCXLVI.*** **(v. st.) Cp. 2 février 1244.**

Wurstemberger, Prob. N^os^ 198 et 200, extraits tirés des archives de Turin.

1308

1247, février Donation de vingt charges de gros sel de rente annuelle faite à l'abbaye du Lac-de-Joux par Jean, comte de Bourgogne *Datum anno domini MCCXLVII. mense februario.* (Cp. juillet 1244.)

1312

1247, 15 juin. Le pape Innocent IV confirme les propriétés et priviléges de l'abbaye d'Hauterive. *Datum Lugduni, XVII kal. julii, indict. V, incar ationis anno MCCXLVII, pontificatus anno IV.*

Mémorial de Fribourg, 1857, pag. 214.

1313

1247, 22 juille . Amédée IV, comte de Savoie, confirme diverses donations faites à l'abbaye de Hautcrêt. *Datum apud Chillum, anno domini MCCXLVII, mau.. . .ugusti.*

M.D.R. . aire de Hautcrêt, pag. 78.

1314

1247, 11 septembre. Les deux comtes Hartmann de Kybourg déclarent que la terre de Richenbach a été achetée des nobles de Wartenberg, des deniers et pour le compte de dame Marguerite de Kybourg. *Actum in castro de Kiburg, anno domini MCCXLVII, III idus septembris.*

Kopp, Urk. II, N° 9.

1315

1247, 30 novembre. Berthold, seigneur de Neuchâtel, donne à l'abbaye de St. Jean une terre située à Marens. *Datum apud Novum Castrum, anno gratie MCCXLVII, in festo S. Andree.*

Matile, N° 129. — Zeerleder, N° 278.

1316

1247, novembre. Jean, comte de Bourgogne et seigneur de Salins, fait une donation de sel au prieuré de Romainmotier. *Ce fuit fait en l'an de l'incarnation de nostre Seigneur MCCXLVII, el mois de novembre.*

M.D.R. III, Cartulaire de Romainmotier, pag. 589.

1317

1247. Lettres de fondation de la maison de Gottstatt, de l'ordre des Prémontrés, par le comte de Neuchâtel-Nidau et sos deux frères.

Solath. Woch. 1825, pag. 526. — Zeerleder, N° 279.

1318

1247. Berthold, seigneur de Neuchâtel, déclare l'abbaye de Fontaine-André exempte du péage de Vaux-Travers. *Datum anno Domini MCCXLVII.*

Matile, N° 127.

1319

1247. Convention entre Aimon, seigneur de Faucigny, et Rodolphe, seigneur de Rue. Le premier cède au second tous ses droits sur l'héritage de Rue, en se réservant l'hommage et la faculté d'y construire des bâtiments quand il le voudra *Datum anno Domini MCCXLVII.*

Wurstemberger, Prob. N° 207, extrait des archives de Turin

1320

1247 Acte par lequel Willelme de Gressy, chevalier, tuteur testa-

adhérent à Guillaume, roi des Romains, contre Conrad, fils de l'empereur Frédéric, ennemi de l'Eglise. *Dat. Lugduni, III nonas martii, anno V pontificatus.*

Hist. Patr Mon. Chart. I, 1390. (5 mars 1247.) — Wstemberger, Prob. N° 201, extr. (5 mars 1247.)

Deux brefs sem bles furent adressés à l'évêque de Lausanne et à l'abbé de Murbach, dans l diocese de Bâle.

Ces pièces ne pe ent appartenir à l'année 1247, soit à raison de l'année du pontificat, soit pa que Guillaume ne fut élu roi des Romains qu'au mois de septembre 1247.

....

1248, 2 avril. Hartmann le de Kibourg, reconnaît que son oncle Hartmann a fait donation de son patrimoine à l'église de Strasbourg, qui le lui a remis en fief, et qu'il ne portera en rien atteinte à la dot assignée à sa tante Marguerite. *Datum Kiburc, anno Domini MCCXLVIII, IV nonas aprilis.*

Kopp, Urk. II, N° 10.

1325

1248, 15 avril. Henri, évêque de Strasbourg, ratifie les donations faites par Hartmann le vieux, comte de Kibourg, à sa femme Marguerite. *Datum apud Argentinam, anno domini MCCXLVIII, XVII kal. mai.*

Kopp, Urk. II, N° 11.

1326

1248. Henri, évêque de Strasbourg, ratifie les donations faites par le comte Hartmann de Kibourg à sa femme Marguerite, et promet de refuser son concours si le comte Hartmann le jeune vient à molester sa tante. *Actum in castris Urbach, anno domini MCCXLVIII.*

Kopp, Urk. II, N° 12.

1327

1248. 88 comtes, barons, chevaliers et vassaux des comtes de Kibourg se constituent cautions du comte Hartmann le jeune, pour l'exécution de ses engagements envers sa tante Marguerite de Savoie. (Cp. 24 mars 1257.)

Kopp, Urk. II, N° 13. — Zeerleder, N° 282.

1328

1248, 29 avril. Pierre, seigneur de Vilars, prête hommage à Pierre de Savoie pour ses possessions de *Torniey lo Pitit*. *Actum apud Paterniacum, III kal. maii, anno MCCXLVIII.*

Wurstemberger, Prob. N° 213, extrait des archives de Turin.

1329

1248, septembre Guillaume, roi des Romains, confirme la donation de l'église de Meyringen, faite par Henri VII, en faveur de l'hôpital de St. Lazare. *Actum anno domini MCCXLVIII, in castris super Aquis, mense septembri* (Cp 18 août 1234.)

Soloth. Woch 1828. pag 334 et 336. — Zeerleder, N° 280.

1330

1248, novembre et decembre [illegible] pour Pre-

1334

1249, 3 février. Bulle du pape Innocent IV qui exempte les curés de **Monthoux** et d'Hermancé de la juridiction de l'évêque de Genève. ***Dat. Lugd****ni, III non. febr. pontificatus anno VI.*

Hist. Patr. Mon. Chart. I, 1394 (3 février 1248).

1335

1249, 19 février. Guillaume, roi des Romains, donne en fief à l'évêque de Sion l terres qu'il a conquises ou qu'il pourra conquérir dans le diocèse [illegible] sur les partisans de l'empereur Frédéric et de son fils Conr[illegible] *stris apud Engelheim, anno MCCXLIX, XII kal. martii, [illegible] regni anno primo.*

Gallia Christ. XII, [illegible] — Soloth. Woch. 1828, pag. 336. — Furrer III, 73.

1336

1249, mai. Reversale de Pierre de Savoie en faveur d'Anselme de Billens, par laquelle le premier reconnaît que le second lui a cédé ses droits sur la haute juridiction du château de Romont. *Datum anno domini MCCLIX* (sic), *mense maii.* (On présume avec raison qu'il y a une omission dans le chiffre de l'année, et qu'il faut lire MCCXLIX. En mai 1259, Pierre de Savoie se trouvait en Angleterre.)

Arch. Romont. — Soloth. Woch. 1828, pag. 350. — Zeerleder, N° 287. — Wurstemberger, Prob. N° 232.

1337

1249, 2 juin. Injonction de Jean, évêque de Lausanne, relativement au titre que doit porter l'administrateur de la maison de Rueyres, dépendant de l'abbaye du Lac-de-Joux. *Datum anno Domini MCCXLIX, IV nonas junii.*

M.D.R. I, Ann. de l'abbaye du Lac-de-Joux.

1338

1249, 2 juin. Le chevalier Aymon de la Tour, ayant pris la croix, engage ses biens en faveur de l'abbaye de St. Maurice, pour une somme de 50 livres de St. Maurice. *Actum A. D. MCCXLIX, die mercurii post octavam Pentecostes.*

1339

1249, 28 juin. *Handfeste* soit grande charte de franchises données à la ville de Fribourg par le duc Berthold de Zæringen, et confirmées par les deux comtes Hartmann de Kibourg. ***Datum Friburgi, anno gratie MCCXLIX, quarto kal. junii* (sic), *in vigilia apostolorum Petri et Pauli, Wilhelmo novo rege feliciter regnante.***

Recueil diplomatique de Fribourg, tom. I, N° 10, pag. 22 à 74.

1340

1249, juin. L'empereur Frédéric II investit le comte Thomas de Savoie des fonctions de legat impérial en Lombardie *Datum Beneventi, anno incarnat MCCXLIX, mense junii, VII indict.*

Guichenon, preuves, pag. 92. Hist. Patr. Mon. Chart. I, 1399. — Wurstemberger, Prob N 234, extrait.

1344

1249, septembre. Jean de Châlon, comte de Bourgogne et sire de Salins, ayant donné à l'abbaye de Montheron certaine quantité de sel, affranchit la dite abbaye de tout péage sur ses terres. ***Fait en l'an de l'encarnation nostre Segniour qui corroit par Mil et CC et 49, el mois de septembre.***

M.D.R. XII, Cartulaire de Montheron, pag. 64.

1345

1249, octobre. Les deux comtes Hartmann de Kibourg confirment une aumône faite à l'abbaye de Fontaine-André par Conon de Crostal, chanoine de Soleure, et par son frère Conrad. *Datum anno gratie MCCXLIX, mense octobri.*

Matile, N° 136.

1346

1249, 4 novembre. Transaction ménagée par l'abbé de Hautecombe, entre le chapitre de Genève et Willelme, comte de Genevois. *Actum apud Disingie, A. D. MCCXLIX, die jovis proxima post festum Omnium Sanctorum.*

M.D.G. IV, 2e part. pag. 72.

1347

1249, 21 novembre. Les héritiers de Thomas, vidomne de Sion, cèdent le vidomnat de Sion au comte Godefroy de Blandra. *Actum apud Narrez, A. D. MCCXLIX, XI kal. dec. imperio vacante, Henrico episcopante.*

De Gingins, Documents pour servir à l'histoire des comtes de Biandrate, N° 2. — Furrer, III, 75.

1348

1249. Convention entre Guillaume, sire de Prangins, et l'abbaye de Bonmont, au sujet du moulin de Montlaçon.

M.D.R. V, Sires de Cossonay, pag. 333.

1350

1249. Donation d'Alix de Mont, veuve de Reymond de Montrichet, en faveur de l'abbaye du Lac-de-Joux.

M.D.R. I, Ann. de l'abbaye du Lac-de-Joux, pag. 172.

1351

1250, 30 mars. Bulle du pape Innocent IV, adressée à l'évêque de Genève, pour l'autoriser à conférer des églises vacantes à des personnes seculieres propres à cet office. *Datum Lugduni, III kal aprilis, pontificatus anno VIII*

M.D.G. IV, 2e part pag. 74.

1352

1250, 30 mars, Bulle d'Innocent IV, adressee a l'evêque de Geneve, pour l'autoriser a prononcer l'excommunication et l'interdit contre

en faveur du monastere d'Interlaken. *Facta apud Tune, anno Domini MCCL, sexto kal. junii.*

Zeerleder, N^os^ 297 et 299.

1356

250, 10 juin. Compromis entre Pierre de Savoie et Guillaume, comte de Genevois, remettant à Philippe de Savoie, élu de Lyon, le jugement de leurs différends. *Datum IV idus junii, A. D. MCCL.*

M.D.G. VII, pag. 299. — Wurstemberger, Prob. N° 249.

250, 26 juin. Transaction entre le ch ce Genève et Robert de Desingy, chevalier. *A. D. MCCL, V . julii.* (Voyez sentence du 12 mars 1247.)

M.D.G. IV, 2e part., pag. 74.

1358

250, 28 juin. Sentence arbitrale de Philippe de Savoie, qui condamne Guillaume, comte de Genevois, et ses fils Rodolphe et Henri, à payer la somme de 10 mille marcs à Pierre de Savoie, et engage à ce dernier tous les fiefs du comte de Genevois, situés entre l'Arve, la Dranse, la Cluse de Gex et le pont de Barges. La sentence excepte les droits du comte de Genevois à Joulens, Prilly, Pully, Grandvaux, Grandchamp et Lausanne. *A. D. MCCL, die martis post festum S. Johannis Baptiste. Datum Gebennis.*

M.D.G. VII, pag. 301. — Wurstemberger, Prob. N° 251.

1359

250, 29 juin. Guillaume, comte de Genevois, enjoint à tous ses feudataires dans le pays de Vaud de rendre hommage à Pierre de Savoie, à qui ils ont été donnés en gage. *Datum Gebennis, in festo apostolorum Petri et Pauli, anno Domini MCCL*

M D G VII, pag. 304. — Wurstemberger, Prob. N° 254

1360

250, 29 juin. Guillaume, comte de Genevois, ordonne à Jacques, seigneur de Cossonay, d'avoir à obeir desormais à Pierre de Savoie.

Actum Gebennis, in festo Beatorum Apostolorum Petri et Pauli, anno domini MCCL.

M.D.R. XIII, pag. 151, extr. — Hist. Patr. Mon. Chart. II, 1490. — Wurstemberger, Prob. N° 251 b, extrait.

1361

1250, 6 juillet. « Littera a summo pontifice Innocentio Papa emanata, bulla plombea sigillata, data II nonas Julii, pontificatus ipsius anno VIII, continens commissionem domino electo Tarentasiensi et domino episcopo Sedunensi de permutatione facta inter dominum Faucigniaci et dominum abbatem et conventum S. Mauritii Agaunensis de castro Versoye et rebus suis apud Commugniacum. » Cp. 29 septembre 1257.

Ancien inventaire de Chambery

1362

1365

250, 16 août. Sentence arbitrale rendue par Pierre de Savoie entre les chanoines de Lausanne et les nobles de Belmont, au sujet d'Essertines, Warens et Warengel. *Li fuz feit à Meudum, lendemain de la mi aost, lan nostre segnour mil e douz cenz e cinquante.*

Hist. Patr. Mon. Chart. I, 1405. — M.D.R. VII, Recueil de chartes, pag. 49. — Wurstemberger, Prob. N° 255.

1366

250, 12 octobre. Henri de Signau reçoit de Jean, évêque de Lausanne, la somme de 200 marcs pour le fief qu'il possède à Avenches, et le remet à Rodolphe, chevalier, châtelain de Villarzel. *Datum anno Domini MCL, feria IV proxima ante festum B. Galli.*

Fiefs nobles de l'évêché de Lausanne, f° 20.

1367

250. L'abbé et les religieux de St. Maurice font donation de l'anneau de St. Maurice à Pierre de Savoie. *Datum Agauni in choro ecclesie, anno MCCL, feria II, luna IV, sub papa Innocentio.*

Guichenon, preuves, pag. 73.— Wurstemberger, Prob. N° 259.

Il y a des doutes fondés sur l'authenticité de cette pièce.

1368

250, octobre. Aymon, seigneur de Faucigny, défend la reconstruction du château de Rue pendant un terme de quinze années, à partir de la Toussaint. *Datum anno Domini MCCL.*

Wurstemberger, Prob. N° 260, extrait des archives de Turin.

1370

1251, janvier. Rodolphe de Rue cède à Pierre de Savoie le château de Rue et le reprend à titre de fief. *Actum Meldunt, mense januario, anno MCCL.* (v. st.)

M.D.R. XIII, pag. 150, extr. — Wurstemberger, Prob.

1375

251, 20 mars. Richard et Berthold de Belmont, agissant ensuite de la médiation de Pierre de Savoie, accordent au chapitre de Lausanne le droit de bâtir, restaurer et modifier le château d'Essertines. *Actum apud castrum de Essertines, anno Domini MCCL, XIII kal. aprilis.* (v. st.) Cp. 16 août 1250.

M.D.R. VII, Recueil de chartes, pag. 46.

1376

251, 23 avril. Guillaume, roi des Romains, déclare qu'il a reçu, en qualité de vassal de l'emp... a Bourgogne et seigneur de Salins, et que celui-ci lui a son secours contre Conrad, fils de Frédéric, et contre tou ...nnemis. Il déclare avoir promis de lui payer dix mille marcs d'argent et lui engage les revenus impériaux dans les villes de Besançon et de Lausanne. *Datum apud Salinen, VIIII kal. maii, anno Domini MCCLI, indictione nona.*

Direction générale des archives à Paris, J, 247, N^os^ 37 (18). Voir aux *pièces annexes.*

1377

251, mai. L'empereur Conrad IV confirme, en faveur de Jean de Tentenberg, le fief des moulins de Berne, accordé à son père André le 2 août 1249. *Datum apud Spiream, anno incarnat. MCCLI, mense maii, nona indictione.*

Zeerleder, N° 305.

1378

251, avant le 2 juin. Ulrich, seigneur d'Arconciel et d'Arberg, cède à Pierre de Savoie ses châteaux d'Arconciel et d'Illens et lui prête hommage pour les dits châteaux. *Dat. anno Domini MCCLI.*

Zeerleder, N° 306. — Wurstemberger, Prob. N° 274.

1379

251, 2 juin et 13 novembre. Cinquante et un vassaux des seigneuries d'Arconciel et d'Illens promettent à Pierre de Savoie de l'aider et de défendre les châteaux ci-dessus indiqués. *Actum feria IV ante Pentecosten, apud Arconcie....* (et infra) *anno gratie MCCLI, indict. IX, idibus novembris.*

Zeerleder, N° 308. — Wurstemberger, Prob. N° 275.

1380

1251, juin. Ulrich, seigneur d'Arconciel et d'Arberg, donne ses possessions de St. Blaise à Sibille, dame de Neuchâtel, sa belle-sœur *Et ce fut faite an lan que miliaires corroit par mil et douz cans et cinquante un anz, ou mois de jun*

Matile, N° 137. — Trouillat I, N° 407.

1381

1251, juin. Donation faite à l'abbaye d'Hauterive par Burcard d'Avenches. *Actum anno Domini MCCLI, mense junio*

Girard, Nobiliaire suisse, I, 241.

1382

1251, 20 août. Aymon, seigneur de Faucigny, fait donation entre vifs de tous ses biens à Pierre de Savoie, son gendre, et à Béatrix, sa fille, sous certaines conditions et en s'en reservant l'usufruit pendant sa vie. *Datum XIII kal septembris, anno Domini MCCLI.*

Guichenon, preuves, pag 78. — Hist Patr Mon.

Gex, promet à Pierre de Savoie de ne pas prendre de mari sans son consentement. *Datum apud Jaiz, IX kal. decembr. anno domini MCCLI.* (Léonette épousa plus tard Simon de Joinville, gentilhomme français.)

Guichenon, preuves, pag. 74 (incorrectement Béatrix au lieu de Léonette). — M.D.G. VII, pag. 310. — Wurstemberger, Prob. N° 284.

1386

1251, 28 novembre. Aymon de la Sarra et Richard de Belmont déclarent avoir cédé à Pierre de Savoie divers fiefs situés à Thierrens, St. Cierges, Ogens, Palliez, etc. *Actum apud Jaix, IV kal. decembr. MCCLI.*

Wurstemberger, Prob. N^os^ 285, 286 et 286 [a], extraits des archives de Turin.

1387

1251, 30 novembre. Pierre de la Tour, chevalier, écrit à Pierre de Savoie et à Pierre de Grandson, qu'il a abandonné le fief qu'il tenait du dit Pierre de Savoie au chevalier Pierre de Willeris. *Datum Lausanne, in festo B. Andree apostoli, anno Domini MCCLI.*

Wurstemberger, Prob. N° 286 [b], extrait des archives de Turin.

1388

1251, novembre. Le chevalier Guillaume d'Endelisberg vend à Pierre de Savoie deux moulins situés sur la Glane, près de Romont. *Actum mense novembris, A. D. MCCLI.*

Wurstemberger, Prob. N° 287, extrait des archives de Turin.

1389

1251. Le comte Hartmann de Kibourg et sa femme Marguerite demandent une entrevue à Pierre de Savoie pour obtenir la restitution de leurs sujets de Fribourg, prisonniers du dit Pierre de Sa-

1390

1251 à 1257. L'avoyer et le conseil de Fribourg declarent qu'ils ne **reconnaîtront aucuns droits en faveur de Hartmann le jeune, comte de Kibourg, s'il ne respecte pas les donations faites à sa tante Marguerite de Kibourg.** ***Sine data.***

Kopp, Urk. II, N° 14.

1391

1251. Jean, abbé de Bonmont, donne un fond de terre à la Chartreuse d'Oujon. Confirmation par Aymon, évêque de Genève.

M.D.R. XII, Cartulaire d'Oujon, N° 181

1392

1252, janvier. Simon de Joinville épouse Léone ou Léonette de Gex, fille d'Amedee, et promet de payer a Pierre de Savoie et a son frere Philippe, pour la dot de la dite Léonette, un cens annuel de 200 mares d'argent et 10 livres de Geneve *Actum apud Broa*,

1395

352, 18 mai. Amédée, comte de Savoie, confirme, en faveur des habitants de Villeneuve, les libertés et franchises concédées par le comte Thomas, son père. *Datum anno Domini MCCLII, indict. X, die XVIII mensis maii.*

Wurstemberger, Prob. N° 293 *, extrait.

1396

352, 22 mai. Guillaume, roi des Romains, accorde diverses investitures à Thomas de Savoie *Dat Traiecti Leodiensis diœcesis, XI kal. junii, anno Domini MCCLII, ind.. i Willelmi anno IV.*

Guichenon, preuves, pag. 93 et 94.— Wurstemberger, Prob. N^os^ 295 à 300, extraits.

1397

352, juin. Rodolphe de Murly, chevalier, donne à l'abbaye d'Hauterive 32 poses de terre de franc alleu, dont 20 situées au territoire d'Illens et 12 au territoire d'Ependes. *Actum in Altaripa, anno Domini MCCLII, mense junii.*

Mémorial de Fribourg, 1854, pag. 263.

1398

352, 17 juillet. Alliance entre la ville de Berne et Henri, évêque de Sion. *Actum Leuche, anno Domini MCCLII, die mercurii ante festum B. Marie Magdalene.*

Soloth. Woch. 1828, pag. 515. — Cibrario et Promis, Doc. pag. 189. — Zeerleder, N° 313.

1399

352, 24 juillet. Ita de Wediswyl et ses fils vendent au couvent d'Interlaken diverses propriétés, situées à Grindelwald, pour le prix de 500 livres bernoises. *Acta apud Obrehoven in pomerio sito ante castrum, anno ab incarnat. MCCLII, indict. X, IX kal. augusti.*

Zeerleder, N° 314.

1400

352, 31 juillet. L'évêque de Lausanne accorde au couvent d'Interlaken les revenus de la paroisse de Scherzlingen.

Régeste d'Interlaken, N° 46, extrait.

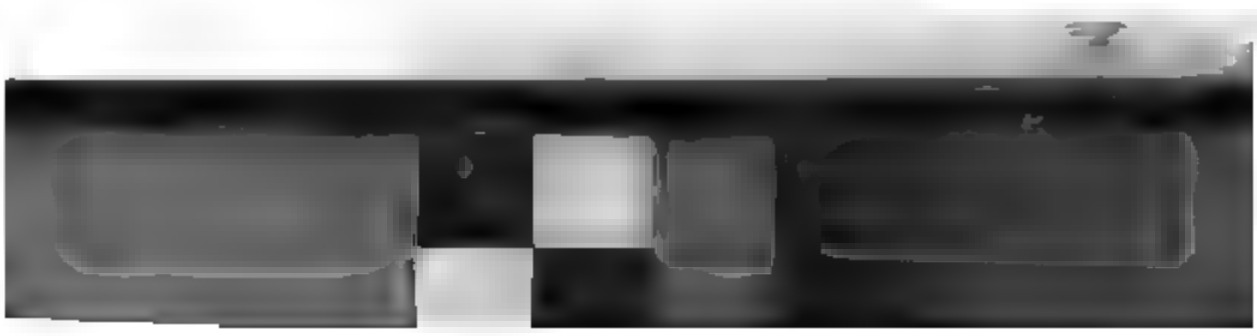

apud Domena, A. D. MCCLII, die mercurii post festum Omnium Sanctorum.

M.D.G. VII, pag. 309. — Wurstemberger, Prob. N° 309.

1407

252, 9 novembre. Testament de Willelme, comte de Genevois. *Actum apud Domena, A. D. MCCLII, V idus novembris.*

M.D.G. VII, pag. 305.

1408

252, 25 novembre. Mort [illegible] de Genevois.

Wurstemberger, Prob. N° 311.— M.D.G. VII, pag. 227, notes.

1409

252, décembre. Jean, évêque de Lausanne, renonce aux prétentions qu'il avait sur diverses possessions de l'abbaye d'Hauterive. *Datum anno Domini MCCLII, mense decembri.*

Mémorial de Fribourg, 1857, pag. 215.

1410

252. Confirmation de la fondation de la chartreuse de Pommiers et donation faite en sa faveur par Guillaume, comte de Genevois.

Guichenon, Bibl. Sebus. Cent. II, N° 14. — Besson, pag. 384. — Wurstemberger, Prob. N° 309 *.

1411

253, 8 janvier. Acte par lequel Amédée de Genève, évêque de Die, délègue à Rodolphe, son frère aîné, l'exécution du testament paternel. *Actum apud Anassie, in aula comitis, A. D. MCCLII, VI idus januarii.* (v. st.)

M.D.G. VII, pag. 306.

1412

253, janvier Don fait à Bonmont par la veuve et la mère de Guillaume de Gingins, donzel. *Actum A. D. MCCLII, mense januarii* (v. st.)

M.D.G. XIV, N° 44.

1413

253, 3 février. Assignation de rente en faveur du chapitre de Genève, faite par les héritiers de Willelme, comte de Genevois. *Actum*

Gebennis in ecclesia majori, A. D. MCCLII, indict. X, in crastino purificationis B. Marie. (v. st.)

M.D.G. VII, pag. 307.

1414

1253, 5 mars. Jean, évêque de Lausanne, approuve la donation de la paroisse de Twann faite à la maison religieuse de Buchsee par Cono, seigneur de Twann. ***Datum apud Adventicam, anno Domini MCCLII, in capite jejunii.*** **(v. st.)**

Soloth. Woch 1830, pag. 45 — Zeerleder, N° 317.

1415

1253, 6 mars. Burcard de Diesse et son fils Burcard promettent à la commanderie de Buchsee de partager avec elle les enfants nés de leurs ressortissants. *Datum anno gratie MCCLIII, primo nonas martii.*

Zeerleder, N° 318.

femme Cécile, lègue 100 sols de rente à sa fille Béatrix la jeune. *Actum die mercurii IV* (vel potius V) *kal. junii, anno domini MCCLIII.*

Wurstemberger, Prob. N° 331, extrait des archives de Turin.

1419

253, 31 mai. Hartmann le jeune, comte de Kybourg, institue un anniversaire pour le repos de sa femme Anna (de Rapperschwyl), morte depuis peu. *Acta in monasterio Wettingin, anno domini MCCLIII, pridie kal. juni[illegible] ...atæ Annæ sepultura feliciter consummata.*

Herrgott. Gen. II, pag. 302.

1420

253, 4 juin. Hartmann le jeune, comte de Kybourg, agissant pour le repos de l'âme de sa femme Anna et de son père Wernher, renonce, en faveur du couvent de Wettingen, à ses droits dans le pays d'Uri. *Acta in castro nostro Lenzeburg, anno ab incarnatione MCCLIII, pridie nonas junii, indict. XI.*

Soloth. Woch. 1830, pag. 549.

1421

253, 8 juin. Dernier codicille du comte Amédée IV confirmant les donations faites à sa femme Cécile des châteaux de Montmélian et de la Rochette. *Datum apud Montem Melianum, V idus junii, anno domini MCCLIII.*

Ex Zibald. Pingon. Wurstemberger, Prob. N° 332, extrait.

1422

253, 13 juillet. Obsèques d'Amédée IV, comte de Savoie, enseveli à Hautecombe. — *Anno domini MCCLIII, III idus julii sepultus hic fuit inclite recordationis et famosissimus vir dominus Amedeus dei gratia comes Sabaudie.* Epitaphe du comte Amédée dans l'abbaye d'Hautecombe. Guichenon, I, 271. — La chronique de l'abbaye d'Hautecombe, rapportée dans les **Monumenta Historiæ Patriæ** (Script. I, col. 673), place par erreur son ensevelissement le III des ides d'avril. Les actes qui précèdent démontrent qu'Amédée était encore vivant.

Wurstemberger, Prob. N° 337

1253, 31 juillet. Wernher dit Schoba, licencié de Walther, seigneur de Wediswyl, vend à l'église d'Interlaken la forêt de Feuztenboden **près de Liuterbrunnen, pour le prix de 20 livres.** ***Acta sunt Wolhusen in ponte sito ante suburbium, anno Domini MCCLIII, pridie kal. Augusti, indict. XI.***

Kopp, Urk. II, N° 59. — Zeerleder, N° 320.

1423

1253, juillet. Jean, comte de Bourgogne et sire de Salins, déclare associer Hugues son fils et Alix, femme de celui-ci, à la moitié des droits qui lui sont assurés par la concession du roi Guillaume, en date du 23 avril 1251. *Ce fu fait en l'an de l'encarnation de nostre Seigneu que on conte par mil deus cens et cinquante trois el mois de Juiet.*

Direction générale des archives a Paris, J 247, N° 37, (35). Voir aux *pieces annexes*

253, 24 novembre. Bulle du pape Innocent IV, accordant à Agnès, femme de Pierre de Savoie, la jouissance des dîmes de la terre du Faucigny. *Datum Neapoli, VIII kal. decembr. pontificatus anno XI.*

Wurstemberger, Prob N° 344, extrait des archives de Turin.

1428

253, 24 novembre. L'avoyer et les bourgeois de Berne promettent de respecter les droits de la maison teutonique de Könitz. *Datum apud Berne, XXIV die mensis novembris, indict. XII, anno Domini ut supra* (1253).

Zeerleder, N° 321.

1429

253, 29 novembre. Hugo, comte palatin de Bourgogne, et sa femme Alix donnent à l'abbaye d'Hauterive l'église de Rothe, dans le diocèse de Constance (probablement Durrenroth près de Trachselwald). *Actum anno Domini MCCLIII, in vigilia B. Andree Apostoli.* (Cp. 12 avril 1261.)

Zeerleder, N° 322.

1430

253, novembre. Deux lettres de Hartmann le jeune, comte de Kibourg, adressées à l'avoyer et aux bourgeois de Fribourg, pour les inviter à protéger l'abbaye d'Hauterive. *Datum anno Domini MCCLIII, mense novembri.*

Soloth. Woch. 1828, pag. 337 et 338. — Recueil diplomatique de Fribourg, N^os^ 13 et 14. — Zeerleder, N^os^ 323 et 325. (Ces deux derniers auteurs n'indiquent le mois de novembre que pour une des lettres.)

1431

circa 1253. Lettre de Hartmann, comte de Kibourg, à l'avoyer C.... et aux citoyens de Fribourg, pour les inviter à protéger l'abbaye d'Hauterive. *Sine data.* (M. Werro pense que cette lettre pourrait être attribuée au comte Hartmann le vieux. Elle ne porte pas l'épithète de *Junior*.)

Soloth. Woch. 1828, pag. 339. — Recueil diplomatique de Fribourg, N° 12

1432

1253, 2 décembre Hartmann le vieux, comte de Kybourg, assigne à sa femme Marguerite la forêt d'Escaberg, située près de Moersperg *Acta apud Kiburc, anno domini MCCLIII, indict. XII, IV nonas decembris.*

Kopp, Urk. II, N° 46.

que cet acte soit daté d'après le vieux style, tout comme le contrat de mariage, et qu'il doive être rapporté à l'année 1254.

1437

1254, 3 mars. Thöring et sa femme Ita, de Payerne (ou peut-être de Bätterkinden), donnent au couvent de Fraubrunnen des fonds situés à Büren. *Datum anno domini MCCLIV, feria III post dominicam qua cantatur invocavit, mense martio.*

Soloth. Woch. 1831, pag. 40 (mai 1254). — Zeerleder, N° 329 a.

1254, mai. Fondation et dotation de l'eglise de St. Théodule à Gruyère, par l'évêque de Lausanne et le comte Rodolphe III de Gruyère.

Hisely, Hist. de Gruyère, tom. I, pag. 86 et 87, analyse.

1439

1254, mai. « Willelme de Waleres reconnaît les droits et usages de ses hommes à Waleres et St. Christophle, selon les mandements de illustre Pierre de Savoie. »

Wurstemberger, Prob. N° 365, extrait des archives de Turin.

1440

1254, 5 juin. Hartmann le vieux, comte de Kibourg, fait une échange avec l'abbaye de St. Jean du Toggenbourg, au sujet du château de Mosebourg qu'il reçoit de l'abbé. Il lui remet, en retour, les possessions de Wisenanc, achetées précédemment des deniers de sa femme Marguerite. *Dat. nonis junii, anno domini MCCLIV.*

Wurstemberger, Prob. N° 366, extrait des archives de Turin.

1441

1254, 30 juin. Pierre, chanoine de St-Maire de Lausanne, agissant au nom du chapitre, engage le four de Thierrens à Pierre de Grandson, pour l'utilité de Pierre de Savoie. Il reçoit une somme de 30 sols de Lausanne. *Actum Lausanne, pridie kal. julii, A. D. MCCLIV.*

Wurstemberger, Prob. N° 369, extrait des archives

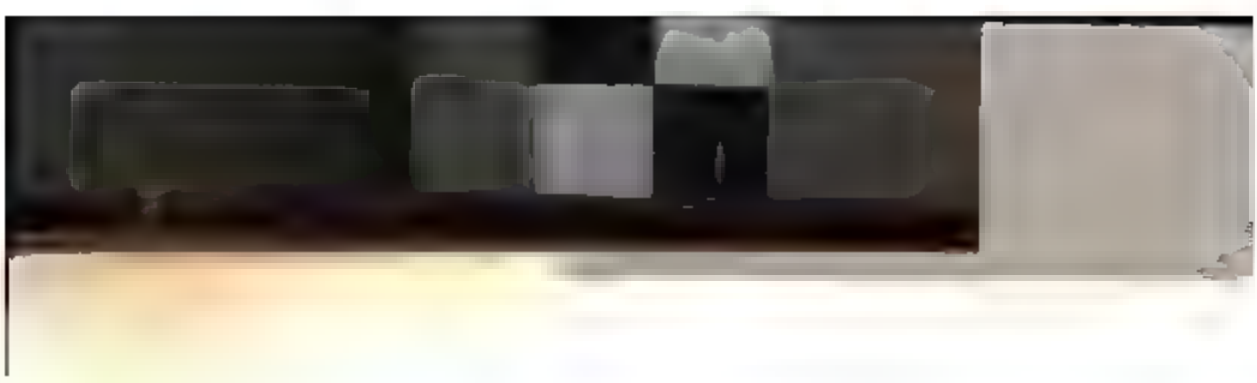

1442

1254, 9 juillet Berthold, seigneur de Strassberg, donne à l'abbaye de St. Jean une maison située a Buren et l'affranchit de toute taille ou redevance *Dat. anno incarnat. MCCLIV, VII idus julii*

Soloth. Woch. 1827, pag. 243. — Zeerleder N° 331

1448

1255, 16 février. Sentence arbitrale prononcée par l'archevêque de Vienne, et les évêques de Maurienne et de Belley, entre Thomas de Savoie, tuteur de Boniface, et Pierre de Savoie. Il est décidé que ce dernier doit se ntenter, pour sa part héréditaire, des châteaux de Chillon, de Cor ey et de Saillon, avec leurs dépendances, et des droits relevant d comté de Savoie dans le Chablais et le Valais, dès le mont St. rnard jusqu'à Vevey, etc. *Actum XIV kal. marcii, anno domini M LIV.* (v. st.)

Arch. Mon. Chart. II, 1521. — Wurstemberger, Pron. N 386.

1449

1255, 16 février. Autre sentence prononcée par les mêmes arbitres sur les différends pendants entre Thomas de Savoie, tuteur du comte Boniface, et Philippe de Savoie, élu de Lyon. *Datum anno domini MCCLIV, mense februarii, XIV kal. marcii.* (v. st.)

Arch. Turin. — Wurstemberger, Prob. N° 387.

1450

1255, 25 février. Compromis entre la ville de Fribourg, d'une part, et les vassaux de Pierre de Savoie, Rodolphe de Gruyère, Ulrich d'Arberg, Aymon de Montagny, etc., d'autre part. *Actum apud Paterniacum, in die jovis ante Mediam Quadragesimam, anno Domini MCCLIV.* (v. st.)

Zeerleder, N° 336. — Hist. Patr. Mon. Chart. II, 1524. — Wurstemberger, Prob. N° 387 a.

1451

1255, 19 mars. Hugues de Palésieux, chevalier, prête hommage à Pierre de Savoie, pour son château de Palézieux et ses dépendances. *Datum apud Romont, anno domini MCCLIV, XIV kal. aprilis.* (v. st.)

Wurstemberger, Prob. N° 389, extrait des archives de Turin.

1452

1255, 19 mars. Willelme, prieur de Lutry, et Hugues, seigneur de

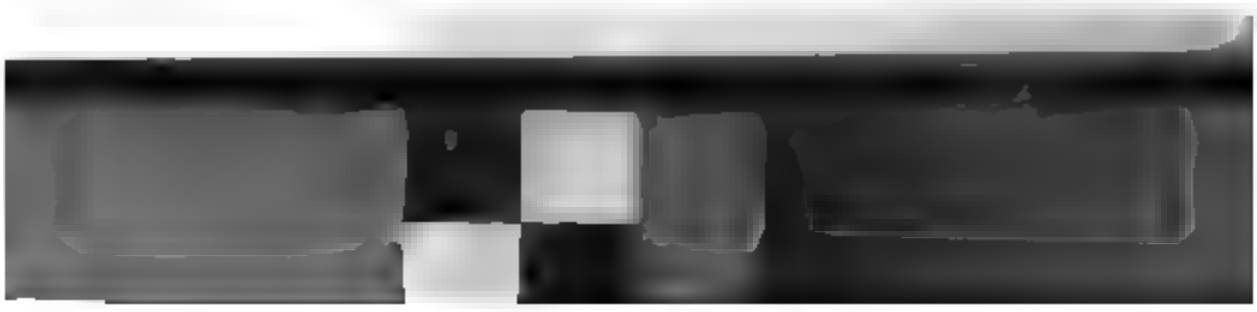

du comte Hartmann le jeune, son château de Turic (Zurich?) et d'autres biens, comme sûretés de la dot de leur fille Elisabeth. *Datum Kiburc, anno Domini MCCLV, VI kal. junii, indict. XIII.*

Arch. Besançon. — Zeerleder, N° 340.

1458

1255, mai. La v de Morat se place sous la protection de Pierre de Savoie, en accordant les droits de l'empire. *Datum apud Muratum, anno nini MCCLV, mense maii.*

Kopp eder, N° 339. — Trouillat, II, N° .. r. Mon. Chart. II, 1536. — Wurstemberger, Prob. N° 402.

1459

1255, mai. Guillaume de Fruence vend à Pierre de Savoie, pour le prix de 30 livres de Lausanne, tous ses droits sur la Tour de Vevey et ses dépendances, qu'il tenait en fief de l'évêque de Sion et du comte de Genevois. *Actum mense majo, anno MCCLV.*

Wurstemberger, Prob. N° 403, extrait des archives de Turin.

1460

1255, mai. Etienne de Rossillon, chevalier, châtelain de Genève, promet que, dans le cas où Pierre de Savoie viendrait à mourir, il rendra le château de Genève entre les mains de Philippe de Savoie, élu de Lyon.

Zibaldone Pingonii. — Wurstemberger, Prob. N° 404, extrait.

1461

1255, 8 juin. Premier testament de Pierre de Savoie. Il institue son frère Philippe héritier de ses biens situés sur le continent, et sa nièce Eléonore, reine d'Angleterre, héritière de ses biens situés en Angleterre. *Actum Lugduni, VI idus junii, anno Domini MCCLV, indict. XIII.*

Hist. Patr. Mon. Chart. II, 1535. (Dat. die martis ante

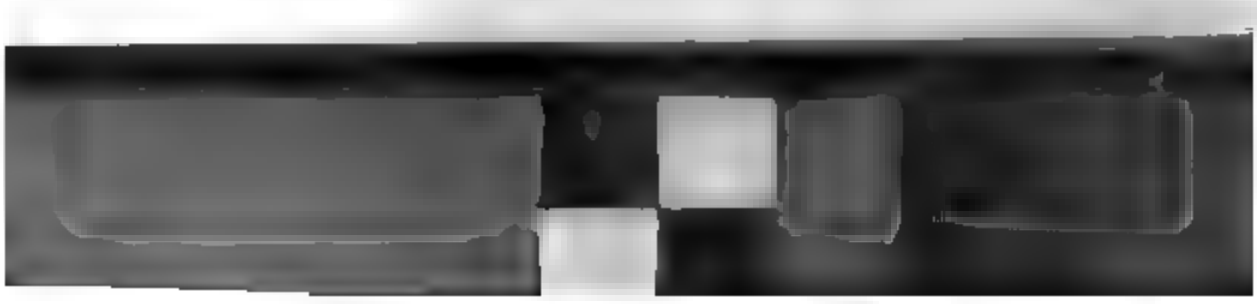

1467

1255, 14 septembre. Donation des frères Frieso, Rodolphe et H bourgeois de Berne, en faveur de la commanderie de Buch Ulrich de Wuippens, avoyer de Berne. *Datum Berno, anno Do MCCLV, in tertia feria post nativitatem B. Marie virginis.*

Soloth. Woch. 1831, pag. 405. — Zeerleder, N° 34

1468

1255, 15 septembre. Rodolphe, comte de Neuchâtel, du cons ment de sa femme Richense et de son fils Rodolphe, donne à l'o des Prémontrés l'endroit appelé ottstatt et précédemment Stad avec ses dépendances, pour y fonder une abbaye filiale de cell Bellelay. *Datum Arbech, anno Domini MCCLV, infra octavam vitatis Marie Virginis.*

Soloth. Woch. 1825, pag. 401. — Zeerleder, N° 343. Trouillat, I, N° 438. — Hauréau, Gall. Christian XV, Instr. 170.

1469

1255. Rodolphe, comte de Neuchâtel, réitère la donation de Gott à l'ordre des Prémontrés, et y ajoute le patronage des église Kappelen et Burglen. *Datum anno Domini MCCLV.*

Soloth. Woch. 1825, pag. 402. — Zeerleder, N° 34 — Trouillat, I, N° 439.

1470

1255, 10 octobre. Jean, évêque de Lausanne, notifie que le pr Guillaume et le prieuré de Lutry ont donné à Guillaume, ch de Lausanne, leur prieuré de Broc, en bénéfice personnel, mo nant une redevance annuelle de 4 muids de froment, etc. *D anno Domini MCCLV, in crastino B. Dionisii.*

Mémorial de Fribourg, 1854, pag. 3

1471

1255, 19 octobre. Informations sur la cession faite par Béa dame de Thoire et de Villars, à sa sœur Agnès, femme de Pier Savoie. Des témoins déclarent que, plus de vingt ans avant époque, la dite Béatrix avait cédé à sa sœur ses droits sur l'

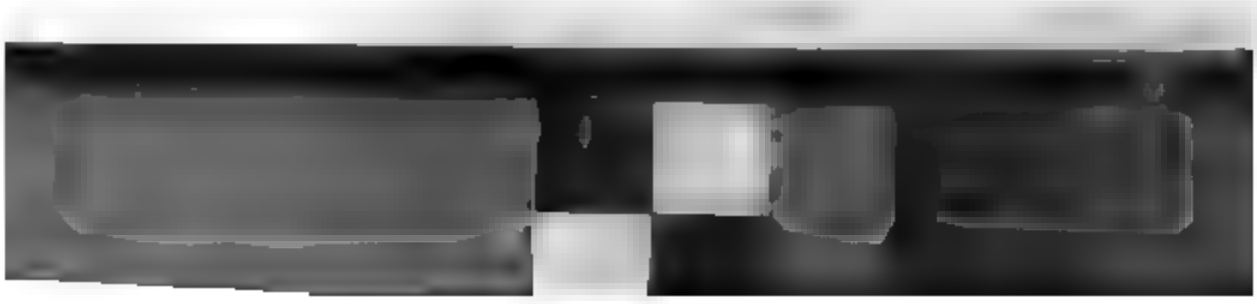

1477

1255. Hugues et Alix, comte et comtesse de Bourgogne, font donation de la ville d'Orbe et de plusieurs autres terres à Amédée, sire de Montfau n, comte de Montbéliard. *Donne l'an de l'incarnation Jhesu Chris MCCLV.*

M.D. I, Rectorat de Bourgogne, pag. 204. — De Gingir , Hist de la ville d'Orbe, pag. 124.

1478

Circa 1255. Ulr. mmage à Pierre de Savoie, pour son château de Vuippens. a.

Wurstemberger, Prob. N° 422, extrait des archives de Turin.

1479

1256, 9 février. Jeanne, veuve de Willelme, seigneur d'Ecublens, fait donation à Pierre de Savoie de 20 livres lausannoises à percevoir sur les vendes de Moudon. *Dat. V idus februarii, anno Domini MCCLV.* (v. st.)

Wurstemberger, Prob. N° 425, extrait des archives de Turin.

1480

1256, 12 février. Jacques, fils de Humbert de Cossonay, prête hommage à Pierre de Savoie. *Datum Romont, sabbathi post octavam purificationis B. virginis, anno Domini MCCLV.* (v. st.)

M.D.R. XIII, pag. 151, extr. — Wurstemberger, Prob. N° 426, extrait.

1481

1256, 30 mars. Hartmann le jeune, comte de Kibourg, accorde aux bourgeois de Thun le droit d'aliéner leurs biens meubles et immeubles. *Acta sunt hec apud Tunam, anno Domini MCCLVI, III kal. aprilis.*

Soloth. Woch. 1830, pag. 243. — Zeerleder, N° 351.

1482

(1256, mars). Rodolphe, comte de Gruyère, prête hommage à Pierre de Savoie pour le Château d'Œx, le pas du Vanel (Vuytani), et le

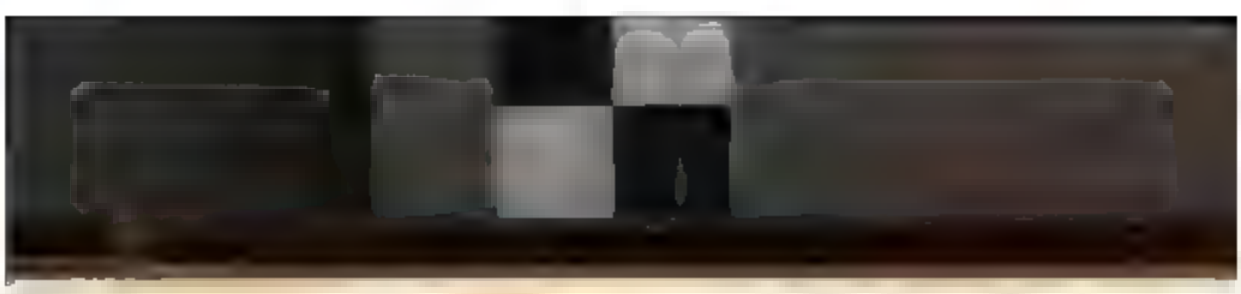

pas de la Tine, en réservant la fidelité due au comte de Genève. *Dat. anno Domini MCCLV, mense marcii* (v. st.)

1488

1256. Philippe de Savoie, élu de Lyon, Boniface, archevêque de Canterbury, et Pierre de Savoie, passent les Alpes à la tête d'une armée pour dé rer leur frère Thomas. Ils assiégent en vain la ville de Turin; désordre se met dans leurs troupes, et ils sont obligés de rever sans avoir réussi.

Guic' mon, Hist. de Savoie, I, pag. 305 et s. — Cibrario Storia della monarchia di Savoia, tom. II, pag. 84

1256, 5 et 27 novembre. Traité de paix entre Thomas de Savoie, prisonnier, et les communes d'Asti et de Turin.

Wurstemberger, N° 433.

1490

1256, 14 décembre. Message d'Ulrich de Vuippens, avoué, et Burchard d'Egerdon, avoyer de Berne, au sujet d'Arnold d'Alwandingen, etc. *Acta apud Berne, anno Domini MCCLVI, epacta III, crastino post festum Lucie virginis.*

Soloth. Woch. 1828, pag. 145. — Zeerleder, N° 357.

1491

1257, 6 janvier. L'avoyer (Burcard d'Egerdon), le conseil et la commune de Berne déclarent que le séjour des frères Mineurs à Berne n'apportera aucun préjudice à l'hôpital de Ste. Marie de l'ordre Teutonique. *Actum apud Aventicam, anno Domini MCCLVI, in Epifania domini.* (v. st.)

Soloth. Woch. 1828. pag. 247. — Schw. Geschichtforscher, I, pag. 377. — Zeerleder, N° 362.

1492

1257, 25 février. Guillaume de Moerell (Morgia, en Valais) vend à Jocelin de Viége (Vespia), vidomne de Sion, la seigneurie de la vallée du Simplon. *Actum apud Narres, anno MCCLVII, V kal.*

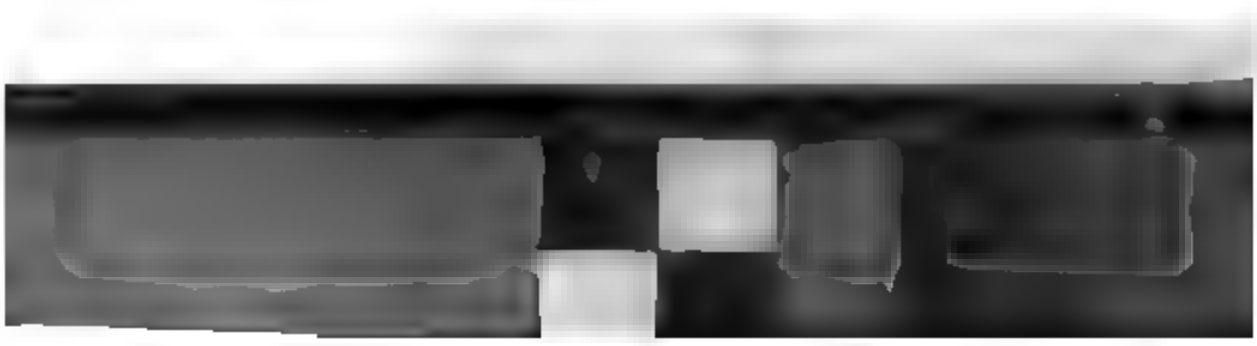

1498

1257, 29 mai. L'abbé et le couvent de St. Maurice promettent à Pierre de Savoie d'échanger avec lui leurs droits sur les villages de Commugny, St. Loup et Versoix, contre une rente annuelle de 25 livres de St Maurice. *Actum apud S. Mauricium Agaun., feria III post Pentecosten, anno Domini MCCLVII.* (Cp. 29 sept. 1257.)

Wurstemberger, Prob. N° 451, extrait des archives de Turin.

1499

1257, juillet. Le [illegible] mont abandonne au prieuré de Romainmotier un moulin situé [illegible]e Ballens et Mollens. *Actum anno Domini MCCLVII, mense julio.*

M.D.R. III, Cartulaire de Romainmotier, pag. 499.

1500

1257, 29 septembre. Pierre de Savoie reçoit en échange, de l'abbaye de St. Maurice, la maison forte de Commugny et d'autres possessions situées dans la paroisse de St. Loup et près de Versoix, contre une somme de 25 livres de rente annuelle à percevoir sur les revenus d'Orsières et de la vallée d'Entremonts. *Datum apud Chillonum, anno Domini MCCLVII, III kal. octobris.*

Cibrario et Promis, Doc. pag. 198.

1501

1257, 29 septembre. Pierre de Savoie ordonne au châtelain de Chillon de payer à l'abbaye de St. Maurice douze livres de rente sur le revenu de Bagnes et treize livres de rente sur celui d'Orsières, pour prix de l'échange du village de Commugny. *Datum apud Chillon, anno domini MCCLVII, III kal. octobris.*

Cibrario et Promis, Doc. pag. 200.

1502

1257, 1er octobre. L'abbé et le couvent de St. Maurice prient l'évêque de Genève de ratifier l'échange relatif à Commugny, St. Loup et Versoix. *Actum Agauni in Monasterio, kal. octobr. anno Domini MCCLVII.*

Wurstemberger, Prob. N° 470, extrait des archives

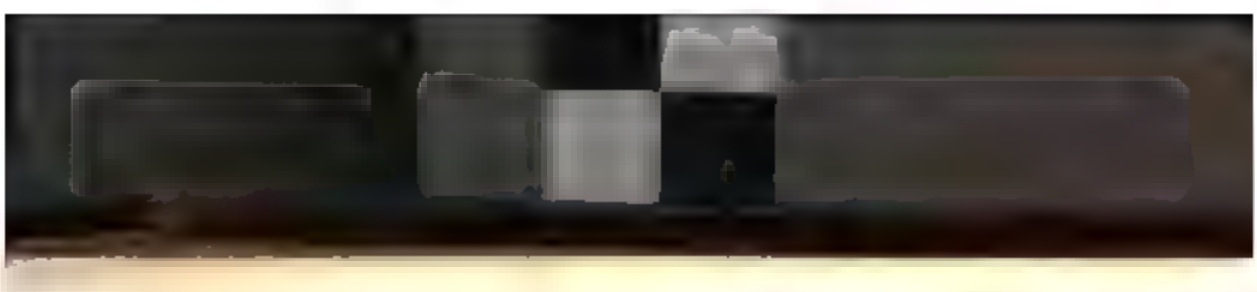

1508

1257. Berthold, comte de Neuchâtel, accorde au couvent de Frienisberg un terrain situé à la Neuveville, près de la tour de Nugerol, pour y bâtir une maison. Il lui accorde aussi la bourgeoisie du dit lieu et le droit de recevoir des aumônes. *Datum anno Domini MCCLVII.*

Matile, N° 143.

1509

1257. La ville de Fribourg restitue à l'abbaye de Hautcrêt un ter-

contre les habitants de Turin. *Datum Aquis, die XIV aprilis, anno Domini MCCLVIII, regni anno III.*

Wurstemberger, Prob. N° 181, extrait des archives de

du prieuré de Romainmotier tous les biens qu'il possède dans le village d'Arnay. *Actum anno Domini MCCLVIII, mense Augusto.*

M.D.R. III, Cartulaire de Romainmotier, pag. 545.

1519

1258, 26 septembre. Le roi Richard donne une loi sur les héritages. *Datum Lon[illegible]æ, VI calendas octobris MCCLVIII.* (Cette pièce est probablement apocryphe.)

Ex [illegible]dast, Constitut. imper. — Soloth. Woch., 1822, pa[illegible]

1258, 29 septembre. Pierre de Pontverre, chevalier, reconnaît tenir de l'abbaye de St. Maurice le fief de Chièses près de Monthey. *Dat. anno MCCLVIII, in festo S. Michaelis archangeli.*

Gallia Christ. XII, Instr., pag. 506. — Furrer, III, 77.

1521

1258, 28 novembre. Giraud de Rovorea et sa femme Guillemette engagent à Pierre de Savoie, pour une somme de 16 livres de St. Maurice, le nommé Boson de la Tour, ses frères et plusieurs hommes liges qui leur appartiennent. *Dat. IV kal. decembris, anno domini MCCLVIII.*

Wurstemberger, Prob. N° 494, extrait des archives de Turin.

1522

1258, 2 décembre. Accord entre le chapitre de Genève et Guillaume, seigneur de Prangins, au sujet des dîmes de Colex. *Datum A. D. MCCLVIII, IV nonas decembris.*

M.D.G. XIV, N° 62.

1523

1259, 10 janvier. Jean de Cossonay, évêque de Lausanne, accorde le village de St Livres à Pierre de Savoie, en augmentation des fiefs qu'il tenait de l'église de Lausanne, comme ayant droit de sa femme, fille du seigneur Aymon de Faucigny. *Actum Lausanne, die veneris post epiphaniam domini, anno domini MCCLVIII.* (v. st.)

Wurstemberger, Prob. N° 496, extrait des archives

1529

1259, 3 avril. Pierre li Bruida, serviteur de Chillon, vend à Pierre de Savoie, pour le prix de onze livres de Genève, un pré situé près de Villeneuve. *Actum apud Chillon, die jovis ante Ramos palmarum, anno MCCLIX.*

Wurstemberger, Prob. N° 506, extrait des archives de Turin.

Comme à Chillon on comptait d'après le style pascal, cet acte paraît devoir être rapporté à l'année suivante et daté du 25 mars 1260.

1259, 1er mai. Frère Henri, lieutenant de l'ordre de St. Jean, accepte la donation faite le 24 mars 1259 par la ville de Fribourg. *Datum anno Domini MCCLIX, in festo beatorum apostolorum Philippi et Jacobi.*

Soloth. Woch. 1828, pag. 350. — Recueil diplomatique de Fribourg, N° 24.

1531

1259, 12 mai. Ebal, fils de feu Humbert de Genève, cède tous ses droits héréditaires à Pierre de Savoie, son cousin. *Datum London, anno Domini MCCLIX, pontificatus Alexandri pape anno V, indict. II, IV idus maii,* (alias, XII die martii.)

Guichenon, preuves, pag. 74. — M.D.G. VII, 312, deux pièces. — Wurstemberger, Prob. N^os^ 507, 507 * et 508, trois pièces.

1532

1259, mai. Déclaration de Pierre de Savoie en faveur d'Anselme de Billens, au sujet des droits que celui-ci lui avait cédés dans la ville de Romont. *Dat. anno domini MCCLIX, mense maij.*

Girard, Nobiliaire suisse, II, 134.

1533

1259, mai. Vente de la mairie d'Orbe et de plusieurs immeubles, faite à Amédée de Montfaucon, par Girard et Regnault d'Orbe, chevaliers. *Ce fut faict en l'an de nostre Seigneur MCCLIX, au mois de Maiz.*

De Gingins, Histoire d'Orbe, pag. 126.

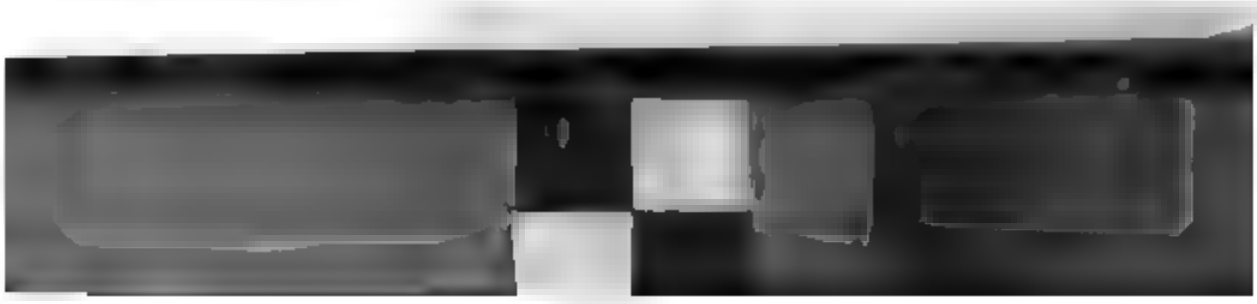

Savoie, pour le prix de 12 livres de Lausanne, l'avouerie du village de Servion. *Dat. mense martio, anno MCCLIX.* (v. st.)

Wurstemberger, Prob. N° 534, extrait des archives de Turin.

1540

1260, 16 avril. Le chapitre de Lausanne confirme la donation du village de St. Livres faite à Pierre de Savoie par Jean, évêque de Lausanne. *Actum Lausanne in Capitulo, feria VI post octavam Pasche, anno domini MCCLX.*

Wurstemberger, Prob. N° 535, extrait des archives de Turin.

1541

1260, 26 avril. Jugement arbitral entre Pierre de Savoie et Amédée de Montbéliard, seigneur de Montfaucon. Le second cède au premier ses droits sur Yverdon et le cours de la Thièle, moyennant une indemnité de 500 livres Viennoises, plus 100 livres données de bonne grâce. *Donné l'an MCCLX, le lundy appres trois sepmaynes de Pasques, faict à Yverdon.*

Wurstemberger, Prob. N° 536.

1542

1260, avril. Rodolphe, seigneur de Neuchâtel, donne à la ville de Neureux des franchises sur le modèle de celle de Neuchâtel. *Traduction tirée des Annales de Jonas Boyve.*

Boyve, Ann. hist. I. 202. — Matile, N°s 148.

Le texte latin de ces franchises se trouve reproduit dans les franchises données au Landeron le 17 janvier 1349 ; Matile, N° 523.

voie les marchés de la ville d'Yverdon, qui se tiennent le jeudi de chaque semaine. *Actum apud Chillon, die jovis post festum Pentecostes, anno domini MCCLX.*

Wurstemberger, Prob. N° 541, extrait des archives de Turin.

1550

1260, 10 juin. Sentence arbitrale rendue par l'évêque de Lausanne et d'autres arbitres entre Pierre de Savoie et Jean de Rue. Ce dernier est condamné à céder son château de Rue en hypothèque jusqu'au payement de 20 mille marcs d'argent, pour indemnité des dommages occasionnés par le dit Jean.

Wurstemberger, Prob. N° 542, extrait des archives de Turin.

1551

1260, 2 juillet. Henri, évêque de Sion, hypothèque à Pierre de Savoie, pour la restitution des frais faits pour le siége de Martigny et de Crest, les dits châteaux de Martigny et de Crest ainsi que celui de Chamoson. *Actum apud Morgiam, die veneris post festum B. Petri et Pauli apostolorum, anno domini MCCLX.*

Wurstemberger, Prob. N° 544, extrait des archives de Turin.

1552

1260, 5 juillet. Amédée, seigneur de Montfaucon, mande à Renaud de Vauxmarcuel et à ses autres tenanciers à Yverdon, qu'ils aient à reconnaître comme leur seigneur Pierre de Savoie, à qui il a vendu la dite ville d'Yverdon. *Actum Orbe, die Lune post festum B. Petri et Pauli apostolorum, anno domini MCCLX.*

M.D.R. XIV, Recherches sur les Sires de Montfaucon, pag. 304. — Wurstemberger, Prob. N° 545, extrait.

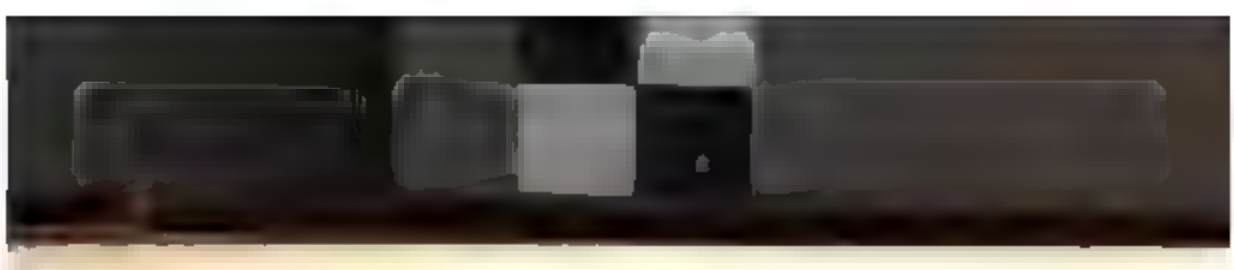

dessus de Henri, Rodolphe et Jean de Strætlingen. *Datum in cla tro S. Mauricii Agaunensis, anno Domini MCCLX, die veneris f festum exaltationis sancte crucis.*

Zeerleder, N° 412. — Wurstemberger, Prob. N° 550

1559

1260, 17 septembre. Henri de Kien et Bone, sa femme, promett leurs secours à Pierre de Savoie, dans la vallée de Frutigen, c tre tous excepté le roi d'Allemagne et le seigneur de Montag *Datum Agaun tum S. Mathei apostoli, anno mini MCCLX.*

Zeerleder, N° 413, extr. — Wurstemberger, Prob N° 551, extr.

1560

1260, 20 septembre. Henri, Rodolphe et Jean de Strætling Aymon de Montagny et Henri de Kien se portent cautions de Wer de Kien, vis-à-vis de Pierre de Savoie. *Datum apud Chillon, in gilia B. Mathei apostoli, anno Domini MCCLX.*

Zeerleder, N° 413, extr. — Wurstemberger, Prob N° 552.

1561

1260, 23 septembre. Mandement de Pierre de Savoie à ses ch lains de Moudon et de Rue, pour la protection de l'abbaye de Ha crêt.

Arch. du canton de Vaud, Inv. analyt. C C, 7. — Voi Hisely, Mémoire sur les comtes de Genevois pag. 67.

1562

1260, 25 septembre. Le chapitre de Lausanne approuve de n veau la cession du village de St. Livres faite en faveur de Pie de Savoie par l'évêque Jean de Cossonay *Actum Lausannæ, sabbathi post festum S. Mauritii, anno domini MCCLX.* (Cp. 16 a 1260.)

Wurstemberger, Prob. N° 552 a, extrait des archive

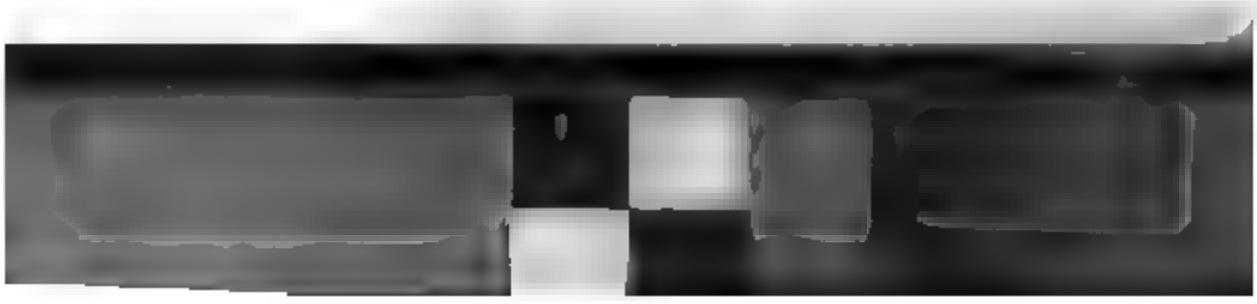

1568

1260, 1er novembre. Bulle du pape Alexandre IV, confirmant la paix prononcée et les échanges intervenus entre Pierre de Savoie et Henri, évêque de Sion. *Datum Ananie, kal. nov. anno pontificatus VII.*

Pingon, Chronique, fol. 368. — Wurstemberger, Prob. N° 566, extr. (Datée par erreur du 1er nov. 1261. Le pape Alexandre était mort le 25 mai de la même année.)

1569

1260 (avant le 24 septembre). Echange entre Jordan de Thun et le couvent d'Interlaken, fait sous le sceau de l'évêque de Lausanne et du comte Hartmann de Kibourg le jeune. *Acta apud Tuno, anno Domini MCCLX, indict. III.*

Zeerleder, N° 416.

1570

1261, 24 février. Donation de Henri de Champvent en faveur de l'abbaye du Lac-de-Joux. *Dat. anno domini MCCLX et die XXIV mensis februarii, apud Chanvenz.* (v. st.)

M.D.R. I, Ann. de l'abbaye du Lac-de-Joux, pag. 173.

1571

1261, 20 mars. Guillaume d'Echelettes, agissant avec le consentement de Jean, évêque de Lausanne, donne la moitié d'une vigne en gage à Jaques de St. Cierges, bourgeois de Moudon. *Anno Domini MCCLX, mense martii, dominica quæ cantatur Reminiscere.* (v. st.)

Mémorial de Fribourg, 1857, pag. 217.

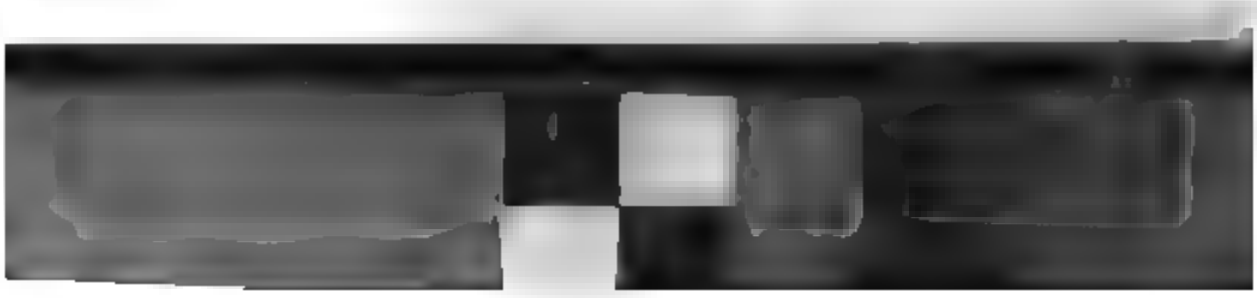

1578

1261. Rodolphe, seigneur de Neuchâtel, donne en aumône à l'abbaye de Fontaine-André, pour le repos de son âme et celle de son père, le tiers de la dîme de Coffrane. *Datum anno Domini MCCLXI.*

Matile, N° 150.

1579

1261. Donation de Berthold, coseigneur de Belmont, en faveur de l'abbaye du Lac-de-Joux.

M.D.R. I, Ann. de l'abbaye du Lac-de-Joux, pag. 174.

1580

1261. La peste régna cette année dans la Suisse et dans la Savoie.

Cibrario, tableaux chronologiques, pag. 61.

1581

1262, 13 janvier. Renaud de Vauxmarcus, donzel, reconnaît que tout ce que Guillaume, coseigneur de Font, tient de lui entre la Glane et la Broye, lui-même le tient en fief de l'église de Lausanne. *Datum in festo S. Hilarii, anno Domini MCCLXI, mense januarii.* (v. st.)

Registre des fiefs nobles, f° 24. — Matile, N° 151.

1582

1262, 5 février. Lettres de Girold, abbé de St. Maurice, par lesquelles il donne au roi St. Louis des reliques des martyrs de la légion Thébéenne, pour être placées dans l'église de Senlis. *Datum die dominica post festum purificationis B. Marie virginis, anno*

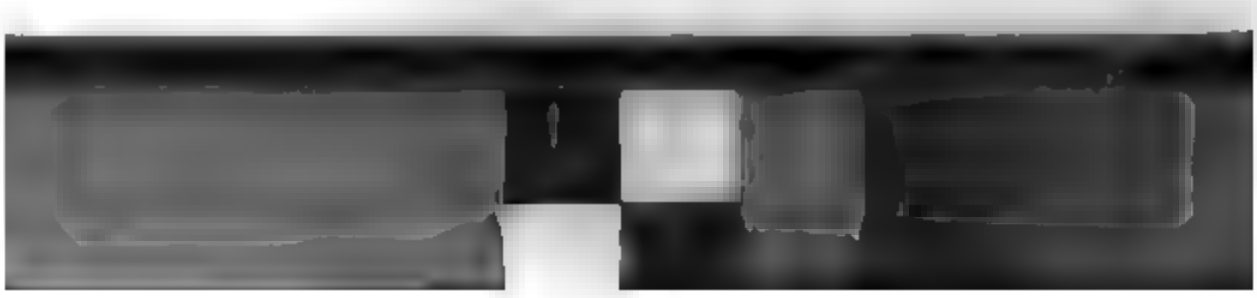

[illegible] Actum [illegible] VI anno [illegible] anno [illegible] MCCLXII.
Ch. sept. [illegible]

[illegible] Pierre [illegible] extrait des archives
de [illegible]

[illegible]

1262. 16 octobre. [illegible] Pierre le [illegible] [illegible] [illegible] de [illegible] de Pierre le [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de [illegible] de Tarentaise. Actum [illegible] anno. IVI oct. anno [illegible] MCCLXII
[illegible] [illegible] extrait des archives
de Turin.

1391

1262. 17 octobre. Testament d'Agnès de Faucigny, femme de Pierre le Savoie. Elle institue son mari comme héritier pour les deux tiers de ses biens, et sa fille Beatrix, femme de Guigues Dauphin pour l'autre tiers. Actum apud Versoyam, XVI kal. nov. anno Domini *MCCLXII*.

Guichenon. preuves. pag. 78.

1392

1262, 21 octobre. Guillaume de Prangins fait donation à sa belle-fille Isabelle le Grey[illegible] des revenus qu'elle percevait en sus de ce qui lui a été assigné sur les fiefs qui lui ont été engagées. *Datum XII kal nov. anno Domini MCCLXII.* (p. 13 juin 1262.)

M. D. R. V. Sires de Cossonay. pag. 352.

1393

1262, 7 novembre. Hartmann le jeune, comte de Kibourg, donne quittance à sa belle-mère Alix, comtesse palatine de Bourgogne, pour [illegible] marcs d'argent qu'il a reçus sur la dot de sa femme [illegible]. *Datum apud Cutelin, anno Domini MCCLXII, VII id. nov. indict. VI.*

Archives de Besançon. — Zeerleder. N° 430

1394

1262, 16 novembre. Second testament d'Agnès de Faucigny, par lequel elle confirme les dispositions de son premier testament du

17 octobre. Elle s'engage par serment à ne pas faire d'autres dispositions à cause de mort. *Actum Gebennis, XVI kal decembr anno Domini MCCLXII.*

Wurstemberger, Prob. N° 586, extrait des archives de Turin.

La dernière clause dénote une certaine contrainte morale. Pierre n'était déjà plus en très bons termes avec son gendre et sa fille. Il leur préférait ses frères et Philippe en particulier.

1595

1262, 16 novembre. Agnès de Faucigny fait donation entre-vifs du château de Faucigny à son mari Pierre de Savoie. *Actum Gebennis, XVI kal. decembr anno Domini MCCLXII*

Wurstemberger, Prob. N° 587, extrait des archives de Turin.

1596

qui étaient contestés. *Datum ..... feria IV post Pascha, anno Domini MCCLXIII.*

M.D.R. III, Cartulaire de Romainmotier, pag. 557.

1600

1263, 28 mai. Amaudri, seigneur du château de Joux, et ses fils Henri et Jean, cèdent à Pierre de Savoie tous leurs droits sur Corcelles, Bavois, Fumes et la Cluse, a l'exception du péage qui est de franc-alleu, en réservant la fidelité due au comte de Châlons, à Amédée de Montfaucon et à d'autres. Pierre de Savoie leur infeode tous les droits cédés. *Datum Gebennis, die Lune post octavas Pentecostes, anno MCCLXIII.*

Wurstemberger, Prob. N° 596, extrait des archives de Turin.

1601

1263, 28 mai. Amaudri, seigneur du château de Joux, et ses deux fils, promettent qu'après la mort de Jean, comte de Châlons, ils n'infeoderont leur château de Joux à aucun seigneur sans l'avis et le consentement de Pierre de Savoie. *Datum Gebenne, die Lune post octavas Pentecostes, anno Domini MCCLXIII.*

Wurstemberger, Prob. N° 597, extrait des archives de Turin.

1602

1263, 7 juin. Mort de Boniface, comte de Savoie, âgé de 17 à 18 ans environ. Son oncle Pierre de Savoie lui succède.

Cibrario, Tableaux chronologiques, pag. 45.

PIERRE COMTE DE SAVOIE.

1603

1263, 7 juin. Agnès, dame de Faucigny, déclare que c'est par son consentement que Pierre de Savoie, son mari, a construit et édifié plusieurs fortifications et constructions dans la terre de Faucigny, savoir dans les châteaux et mandements de Flumet, Salanche, Castillon, Faucigny, Tusinge, Credo, etc. Elle déclare qu'elle ou ses

héritiers sont tenus à l'indemniser de ses dépenses *Datum apud Versoyam, VII idus junii, anno Domini MCCLXIII.*

Wurstemberger, Prob. N° 598, extrait des archives de Turin.

1604

1263, 8 juin. Ulric dit Ferras, chevalier, vend à Pierre de Savoie le moulin et le battoir de Missy en Vully, pour la somme de 30 livres de Lausanne. *Dat. VI idus junii, A. D. MCCLXIII.*

Wurstemberger, Prob. N° 599, extrait des archives de Turin.

1605

1263, juin. Pierre, fils de Girard de Yens, vend à Pierre, comte de Savoie, la moitié de Monimettan, située dans le territoire de Yens pour le prix de 20 livres de Lausanne *Actum anno MCCLXIII,*

Bex. *Actum apud Nares* (anno) *MCCLXIII, XVI kal. aug. imperio vacante, Henrico episcopo.*

Gallia Christ. XII, Instr. 507. — Furrer, III, 81.

1609

1263, 24 juillet. Willelme et Polez d'Aoste vendent à Pierre, comte de Savoie, repré. enté par maître Arnaud, leurs droits au péage de la Colonne de J ix (*Columna Jovis*), pour le prix de 55 livres de Suse. *Actum Au ustæ, IX kal. augusti, anno domini MCCLXIII.*

Wur 13, extrait des archives de Turin.

1610

1263, 24 juillet. Jacob du Quart vend au comte Pierre de Savoie son péage du Mont-Joux, pour le prix de 25 livres de Suse. *Actum Augustæ, IX kal. augusti, anno MCCLXIII.* — Acte semblable du 27 juillet de la même année.

Wurstemberger, Prob. N° 613* et 614, extraits des archives de Turin.

1611

1263, 10 août. Pierre, comte de Savoie, et Agnès de Faucigny, sa femme, font un accord avec Willelme de Lucinge au sujet de la charge héréditaire de sénéchal de Faucigny possédée par le dit Willelme. *Datum Gebennis, in festo B. Laurentii, anno Domini MCCLXIII.*

Wurstemberger, Prob. N° 618, extrait des archives de Turin.

1612

1263, 19 août. Rodolphe, comte de Genève, prête hommage à Pierre, comte de Savoie, pour les châteaux de Cusy et de Charosse, pour ses possessions à Aubonne (Arbona) et pour le péage de St. Maurice. *Actum apud S. Rambertum, die dominica, XIV kal. sept. anno Domini MCCLXIII.* (Cp. 9 sept. 1262.)

Wurstemberger, Prob. N° 619, extrait des archives

1613

1263, 25 août. Béatrix, comtesse de Provence, renonce, en faveur de son frère Philippe, à tous les droits qu'elle peut avoir sur le comté de Savoie. ***Actum Lugduni, anno Domini MCCLXIII, VII kal. sept. indict. V.***

Cibrario et Promis, Sigilli de Princ. di Savoia, pag. 98. — Wurstemberger, Prob. N° 620, extrait.

1614

1263, 31 août Echange entre Agnès, dame de Grandson, veuve de Pierre de Grandson, tutrice de ses fils Pierre, Willelme, Girard, Jaquet, Henri et Ottonin, et Pierre, comte de Savoie. Agnès cède à Pierre de Savoie le péage de Grandson en échange de 6 livres annuelles de rente sur les villages de Cuarnie, Pomeres et Crosnai. *Actum die Veneris post decollationem B. Johannis Baptistæ, anno Do-*

châtellenie de Moudon, la dame *de Poipia*, femme du dit Ulrich. *Act. IV non. sept. A. D. MCCLXIII.*

Wurstemberger, Prob. N° 623, extrait des archives de Turin.

1618

1263, 3 septembre. Mort de Hartmann le jeune, comte de Kibourg.

Nécrol. Monast. Wettingen, apud Herrgott. Gen. III, 846. — Zeerleder, N° 438.

1619

1263, 29 septembre. Elisabeth, veuve du comte Hartmann de Kibourg, reconnaît et confirme le jugement rendu, le 15 décembre 1253, entre son mari et la maison teutonique de Könitz. *Datum apud Lovpis, anno domini MCCLXIII, III kal. octobris.*

Soloth. Woch. 1827, pag. 394. — Zeerleder, N° 440.

1620

1263, septembre. Jean, comte de Bourgogne, donne aux enfants qu'il a eus et qu'il aura de la comtesse Laure, sa femme, le fief que tient de lui Raoul de Neuchâtel. *Ce fut fait lan de l'incarnation nostre Seignor per MCCLXIII, ou mois de septembre.*

Arch. de Besançon. — Matile, N° 154.

1621

1263, 9 octobre. Elisabeth, comtesse de Kibourg, confirme les droits accordés, le 30 mars 1256, à la ville de Thun. *Datum apud Burgtorf, anno domini MCCLXIII, in festo B. Dyonysii, indict. VII.*

Soloth. Woch. 1830, pag. 244. — Zeerleder, N° 441.

1622

1263, 17 octobre. Richard, roi des Romains, investit Pierre, comte de Savoie, du vicariat perpétuel de l'empire, du comté de Savoie, et des duchés de Chablais et d'Aoste, au moyen de la délivrance de trois drapeaux. *Datum apud Berkamesces, XVII die octobris, indict.*

1623

1263, 17 octobre. Richard, roi des Romains, investit Pierre, comte de Savoie, des fiefs possédés précédemment par Hartmann le jeune, comte de Kibourg. *Datum Berkamested, XVII die octobris, indict. VII, anno domini MCCLXIII, regni vero anno VII.*

Arch. Turin. — Guichenon, preuves, pag. 74. — Kopp, Urk. II, N° 22. — Zeerleder, N° 442. — Wurstemberger, Prob. N° 627.

1624

1263, 17 octobre. Richard, roi des Romains, declare réserver les droits de Hartmann le vieux, comte de Kibourg, pour autant qu'ils sont compris dans l'infeodation des possessions de feu le comte Hartmann le jeune, accordée le même jour au comte de Savoie *Datum Berkamesces, XVII die octobris, indict. VII, anno do-*

benn. A. D. MCCLXIII, die martis post festum omnium sanctorum.
M.D.G. VII, pag. 316.

1628

1263, 1er décem e. Anserme Vilars vend à Agnès, comtesse de Savoie, achetan our le compte des frères prêcheurs de Genève, une pièce de t ain sise en Palais *(in Palacio). Datum A. D. MCCLXIII, die s bati post festum B. Andree apostoli.*
M.D.G. VII, pag. 317.

1629

1263. Richensa de Frobou.g, veuve du comte Rodolphe de Neuchâtel-Nidau, approuve une donation faite à l'abbaye de Cerlier par Ruodin de Treitun.

Soloth. Woch. 1826, pag. 305. — Zeerleder, N° 447.

Il ne faut pas confondre cette Richense de Frobourg avec une autre Richense de la même maison, femme du comte Berthold de Neuchâtel, et morte en 1224 ou 1225. (Matile, Table généalogique de la maison de Neuchâtel, pag. 1217, note 8.)

1630

1263. Rodolphe III, seigneur de Neuchâtel, agissant du consentement de Sibille de Montbéliard, sa femme, donne en aumône à l'abbaye de St. Jean le tiers d'une dîme située à Nugerol. Sibille devenue veuve confirme cette donation.

Matile, N° 153.

1631

1263 à 1274. Franchises de la ville de Cerlier, accordées par Rodolphe, donzel de Nidau, Henri de Neuchâtel, évêque de Bâle, Berthold de Strassberg et Ulrich d'Arberg. *Sine data.* (Cp. 16 mars 1275.)

Zeerleder, N° 464. — Boyve, Ann. histor. I, 208, (anno 1261), traduction.

1632

1264, 7 janvier. Elisabeth, comtesse de Kibourg, approuve une vente faite en faveur du couvent de Frienisberg. *Datum Burtorf, anno domini MCCLXIV, in crastino Epiphanie domini.*

Soloth. Woch. 1827, pag. 398. — Zeerleder, N° 449.

1633

1264, 10 janvier. « Littera sigillata in qua dominus Eballus de **Montz accepit in feudum ab Aymone domino de Montagniaco clausum suum de Romanel et proinde eidem fecit hommagium.** ***Datum anno MCCLXIV, IV idus januarii.*** » (v. st.)

Ancien inventaire de Chambéry.

1634

1264, 16 janvier. Après la mort de Hartmann le jeune, comte de Kibourg, la ville de Fribourg se place sous la protection du comte Rodolphe de Habsbourg. *Datum feria IV proxima post festum beati Hylarii, anno domini MCCLXIII.* (v. st.)

Soloth. Woch 1827, pag. 389. – Recueil diplomatique de Fribourg, N° 25. — Zeerleder, N° 451

[redacted]

1638

1264, août et septembre. Instructions envoyées par le comte Pierre de Savoie à maître Arnaud et à ses ministres, pendant son expédition en Flandres.

Cibrario, Storia della Monarchia di Savoia, tom. II, pag. 353 à 367. — Wurstemberger, Prob. Nos 644, 646, 648, 650, 651, 652, 655, 659, 660, 661, 663 et 664.

1639

1264, 22 septembre. Jean, seigneur de Cossonay et de Prangins, et ses fils reconnaissent n'avoir aucun droit sur la maison de Commugny, acquise par Pierre de Savoie.

Arch. Turin. — M.D.R. XIII, pag. 152, extr. — Wurstemberger, Prob. N° 654, extrait.

1640

1264, 30 septembre. Rôle des gratifications octroyées par Pierre de Savoie aux gentilshommes et chevaliers qui l'ont accompagné en Flandres. *Datum apud Dam in Flandria, in crastino S. Michaelis*

Wurstemberger, Prob. N° 656.

1641

1264, septembre. Testament de Pierre, comte de Savoie. Il institue comme héritier du comte de Savoie, son frère Philippe, élu de Lyon.

Wurstemberger, Prob. N° 657, extrait des archives de Turin.

1642

1264, septembre. Jean, évêque de Lausanne, ordonne au châtelain et aux bourgeois d'Yverdon, d'établir une foire à Yverdon le jour de St Michel et les deux jours suivants. *Actum Lausannæ, mense septembri, anno domini MCCLXIV.*

Wurstemberger, Prob. N° 658, extrait des archives de Turin.

1643

1264, 27 novembre. Mort de Hartmann le vieux, comte de Kibourg.

Nécrolog. Wettingen, apud Herrgott. Gen. III, 847. — Zeerleder, N° 460.

1644

1264, 2 décembre Rodolphe, comte de Gruyère, libère de toute prestation personnelle une famille de Mollun (Morlon), pour autant que ses membres resteront bourgeois de Fribourg. *Facta in Friburgo, feria IV ante festum B. Nicolai, anno domini MCCLXIV.* (Il est question dans cette charte des obligations des *colliberti* ou affranchis.)

Soloth. Woch. 1828, pag. 366. — Recueil diplomatique de Fribourg, N° 26.

1645

1264. Quizard, dans son coutumier, mentionne un arrêt rendu par Pierre de Savoie, cette même année, pour régler l'établissement des Etats du Pays de Vaud, et il indique la liste des représentants des *Trois ordres* qui devaient y assister.

Coutumier de Quizard, msc liv. I, tit. II, chap. IX. — Wurstemberger, Prob. N° 671.

L'exactitude de ce document a été contestée sous divers points de vue, et a donné lieu à de nombreuses controverses Voir de Mulinen, *Recherches sur les anciennes assemblees des Etats du Pays de Vaud*, Berne, 1797, J. de Muller, La Harpe, etc.

1646

1264 à 1267. Statuts de Pierre de Savoie sur l'administration de la justice, les avocats et les notaires. *Sine data*

M.D.R. I, première partie, pag. 215 à 227. — Wurstemberger, Prob. N° 743.

1647

1265, 27 février. Compromis et trève d'une année entre Pierre,

comte de Savoie, et Henri, évêque de Sion. *Actum III kal. martii, anno domini MCCLXV.*

Wurstemberger, Prob. N° 705, extrait des archives de Turin (27 février 1266).

Malgré la treve qui précède, les hostilités ne tardèrent pas à recommencer entre le comte Pierre et l'évêque du Vallais. Ce dernier fut battu et une partie des châteaux qu'il possédait devinrent la proie du vainqueur. Ces faits résultent pour la plupart du contenu des comptes des officiers de Pierre de Savoie, et paraissent avoir eu lieu pendant le courant des années 1265 et 1266, si toutefois l'on admet que les documents dont ils sont tirés ont été datés suivant le *style pascal* usité dans le Vieux-Chablais. Si, au contraire, on admet que ces comptes ont été dates suivant le *style natal* usité à la cour de Savoie, ces événements devraient être placés une année plus tard. — Wurstemberger, Prob. Nos 570, 700 a, 711, 713, 722, 722 a, 730, 731, 736 a, 740 a, 742 a, 746, 746 a, 766 à 768, 772 Cibrario, Storia della Monarchia di Savoia, II, pag. 180.

1648

1265, 29 mars. Charte de Jean, évêque de Lausanne, lequel, à la demande des frères de l'ordre Teutonique, accorde une indulgence aux personnes qui visiteront l'église de St. Vincent de Berne, pendant l'octave de sa dédicace *Datum in die palmarum, anno domini MCCLXV.*

Arch. Stuttgart. — Zeerleder, N° 469.

1649

1265, 22 avril. Transaction entre Simon de Joinville, seigneur de Gex, et Henri, évêque de Genève. *Datum Gebennis, anno domini MCCLXV, decimo kal. mau.* (Cet acte est semblable à celui du 22 avril 1261.)

M.D.G. VII, 316.

1650

1265, 5 mai. Bulle du pape Clément IV, prononçant l'excommunication contre ceux qui persécutent les frères prêcheurs. *Datum Perusii, VII die mai, pontificatus anno primo.*

M.D.G. XIV, N° 89.

1651

1265, 23 mai. Convention entre Pierre, comte de Savoie, et les ci-

toyens d'Ast., au sujet du passage reciproque de leurs ressortissants *Dat anno domini MCCLXV, indict VIII die sabbati XXIII mensis madii. Actum apud Rotundum montem in castro quod est in Waudo*

Hist Patr. Mon. Chart I. 1470. — Wurstemberger, Pr. p. Nos 685, 685a et 685b

1656

1265, 9 juin. Sentence rendue entre l'évêque Henri et les citoyens de Genève, au sujet du droit de l'évêque en cas de vente de vin au-dessus de la taxe. *Datum in claustro B. Petri Gebenn. die martis ante festum B. Barnabe apostoli, A. D. MCCLXV.*

M.D.G. VIII, 255.

1657

1265, 13 juin. Enquête et sentence prononcée par l'auditeur des causes du comte de Savoie sur des plaintes portées par l'abbé et le couvent de Romont, au sujet des pâturages. *Datum die sabbati post festum B. Barnabe apostoli, A. D. MCCLXV.*

M.D.G. XIV, N° 92.

1658

1265, juin. Ebal, coseigneur de Goumoens, reçoit en ferme, du prieuré de Romainmotier, la chapelle de St. Barthelémi. *Datum anno domini MCCLXV, mense junii.*

M.D.R. III, Cartulaire de Romainmotier, pag. 590.

1659

1265, juin. Aymon de Chatillon, chevalier, prête hommage à l'abbé de St. Maurice pour la terre de Gryon. *Dat. Agauni A. D. MCCLXV, mense junii.*

Gallia Christ. XII, Instr. 508. — Furrer, III, 82.

1660

1265, 10 août. Les Bernois promettent la combourgeoisie à l'abbesse et au couvent de la Maigrauge. *Datum quarta feria post festum assumptionis B. Marie virginis, anno domini MCCLXV.*

Soloth. Woch. 1828, pag. 367. — Zeerleder, N° 472.

1661

Joux. *Actum secundo die Lune ante festum natiuitatis B Marie virginis A. D. MCCLXV.* (Cp. 28 mai 1263.)

Wurstemberger, Prob. N° 692, extrait des archives de Turin.

1662

1265. Henri et Jean, seigneurs du château de Joux, promettent au comte Pierre de Savoie, qu'après la mort du comte de Chalon, ils n'inféoderont leur château de Joux à personne sans le consentement du dit Pierre.

Wurstemberger, Prob. N° 698, extrait des archives de Turin.

1663

1265, août. Echange entre le prevôt de Mont-Joux et le comte Pierre de Savoie. Le premier cede le droit de patronage sur l'église de

Clément IV, va à Fribourg, et, ne pouvant parler à Rodolphe de Habsbourg, il somme ses officiers d'avoir à restituer, dans le délai de 14 jours, la dot de la comtesse Marguerite de Kibourg. *Dat. anno domini MCCLXV, die veneris ante festum apostolorum Symonis et Jude, apud Rotundum montem.*

Kopp, Urk. II, N° 24. — Zeerleder, N° 474. — Wurstemberger, Prob. N° 696.

1667

Circa 1265. Note des biens composant le douaire de Marguerite de Savoie, comtesse de Kibourg. *Sine data.*

Kopp, Urk. II, N°s 27 a et 27 b. — Zeerleder, N° 476. — Wurstemberger, Prob. N° 143 a.

1668

1265, 27 octobre. Déclaration de Reinaud, Jean et Guillaume, seigneurs d'Estavayer, portant qu'ils soutiendront le comte Pierre de Savoie, tant que durera la guerre entre lui, le comte de Habsbourg, la ville de Fribourg, celle de Berne et le seigneur de Montagny, « quandiu erit guerra inter ipsum dominum Comitem Sabaudie et Comitem Rod. de Habespurch, inter ipsum dominum Comitem Sabaudie et illos de Friburgo, ac inter illos de Berno et Ay. de Montagniaco etc. » *Datum apud Fons, in vigilia apostolorum Symonis et Jude, anno domini MCCLXV.*

Zeerleder, N° 475. — Wurstemberger, Prob. N° 697.

1669

1265, novembre. Composition entre le prieuré de Romainmotier et les frères Jacques et Rodolphe, coseigneurs de Montrichier, au sujet de l'avouerie d'Apples. *Datum anno domini MCCLXV, mense*

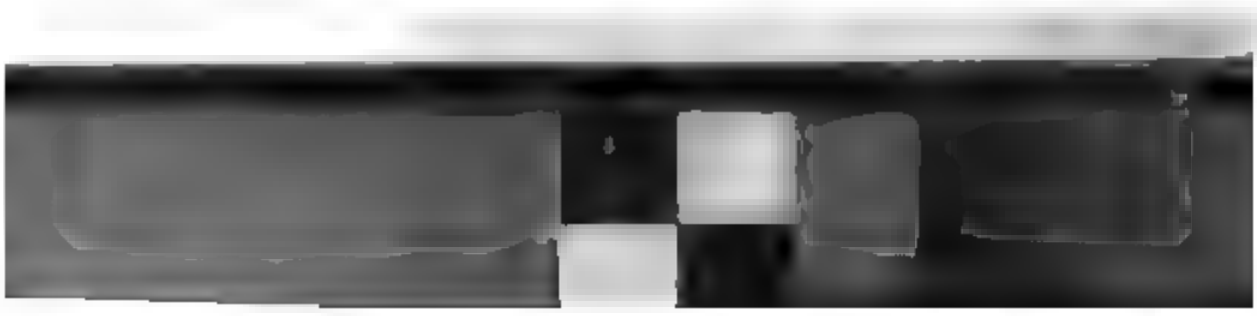

1676

1266, 16 avril. Perrin, seigneur de Vaulmarcus, vend à Jean, comte de Bourgogne, Jougne et ses dépendances, qu'il tenait de lui en fief. *Donné [illegible] vendredi avant la St. Georges, M et CC sexante et six.*

Chev[illegible]er, Hist. de Poligny, II, pag. 608. — Matile, N° [illegible].

1677

1266, 29 mai. [illegible] comte de Savoie, fait une enquête sur la controverse existant entre lui et Aymeme, seigneur de Miolans, au sujet des limites du mandement de Miolans. *Actum apud Montem Melianum in castro, XIII kal. junii, anno domini MCCLXVI, indict. IX.*

Wurstemberger, Prob. N° 709, extrait des archives de Turin.

1678

1266, 31 mai. Ebal, seigneur de Mont, abandonne au comte Pierre de Savoie tous les droits qu'il avait sur la grande dîme de Bière. Le comte en investit Jean, fils du prédit Ebal, qui lui en prête hommage lige. *Actum apud Chillon, pridie kal. junii, anno domini MCCLXVI.*

Wurstemberger, Prob. N° 710, extrait des archives de Turin.

1679

Circa 1266. Victoire remportée sous les murs de Chillon par le comte Pierre de Savoie, sur le prétendu duc de Chophingen ou de Cheeplungreen. Cette victoire, rapportée de diverses manières par les anciennes chroniques, a donné lieu à de nombreuses discussions. Quelques auteurs modernes l'ont rapportée au temps des ducs de Zæringen, d'autres au temps du comte Thomas; M. Cibrario l'a placée en 1264 ou 1265, M. Vulliemin en 1266. Nous l'indiquons sous cette dernière date, qui se trouve clairement exprimée dans la chronique d'Evian, et qui a été admise dans les travaux les plus récents.

Consultez, entre autres, à ce sujet, le récit contenu dans le vo-

[1266] PIERRE COMTE DE SAVOIE.

1685

1266, 25 novembre. Rodolphe de Strätlingen, se trouvant devant l'église de Berne, en présence de tout le peuple, promet de venir au secours du comte Pierre de Savoie avec l'assistance de ses vassaux. Cet engagement fut pris par plusieurs autres personnes, et scellé du sceau de la communauté de Berne. *Datum apud Bernam, die festo Beate Katherine, anno domini MCCLXVI.*

Pingon, Chron. fol. 394. (Le document original ne se trouve plus aux archives de Zurich, N° 483, extr. — Wurstemberger, extrait.

1686

1266, 29 novembre. Echange entre les prieurs de Thonon et de Bellevaux, d'une part, et le comte Pierre de Savoie, d'autre part, au sujet de diverses propriétés situées près de Thonon. *Actum die lune, in vigilia B. Andree apostoli, anno domini MCCLXVI.*

Wurstemberger, Prob. N° 719, extrait des archives de Turin.

1687

1266. Jean Mauvais (Malus), châtelain d'Yverdon, ayant rendu ses comptes, ceux-ci sont examinés par le bailli de Vaud, Borcard Mastin, et Girard de Willens, qui mettent ordre aux exactions commises par le dit châtelain.

Cibrario, Tableaux chronologiques, pag. 68.

1688

1267, 25 janvier. Rodolphe, Gottfried et Eberhard, comtes de Habsbourg, agissant en qualité de tuteurs d'Anna, fille de Hartmann le jeune, comte de Kibourg, *propter magnam et evidentem necessitatem domini de Kiburc*, déclarent avoir vendu aux citoyens d'Aarau, pour le prix de 58 marcs d'argent, divers biens situés près de la ville d'Aarau *Datum Arowe, anno domini MCCLXVII, in conversione beati Pauli.*

Soloth. Woch. pag. 421. — Kopp, Urk. II, N° 61. —

1694

1267, 8 avril. Conventions entre le prieur de Romainmotier et Girard, fils de feu Nicolas de Mont, au sujet de diverses controverses relatives à des [illegible] hommes de Mollens *Actum apud Albonam, anno domini MCCLX[illegible] I, die veneris ante Ramos palmarum.*

Wurstemberger, Prob. N° 726, extrait des archives de Turin

1695

1267, 11 avril. [illegible] seigneur de Montagny, au comte Pierre de Savoie. (Ce jeune homme, à peine âgé de 14 ans, était fils d'Aymon de Montagny, qui jusqu'alors avait été ennemi du comte Pierre. Il fit hommage pour son château de Montagny et ses dépendances, à l'exception des fiefs qu'il tenait de l'évêque de Lausanne et du seigneur d'Aarberg. Cet arrangement fut conclu par une réunion de nobles présidée par l'évêque de Lausanne.) *Actum juxta Turrim de Viveys, in crastino Ramorum palmarum, anno domini MCCLXVI.* (v. st.)

Soloth. Woch. 1828, pag. 368. — Zeerleder, N° 491.— Wurstemberger, Prob. N° 727.

1696

1267, 1er mai. Quatre-vingt-sept hommes-liges de Willelme de Montagny déclarent approuver les engagements pris par leur seigneur, et promettent aide et assistance au comte Pierre de Savoie *Actum apud Montaniacum, in festo Philippi et Jacobi, anno domini MCCLXVII.*

Wurstemberger, Prob. N° 728, extrait des archives de Turin.

1697

1267, 11 juin. Traité de mariage entre Philippe de Savoie et Alix, comtesse héréditaire de Bourgogne. (Philippe, voyant son frère Pierre privé de fils, voulait se mettre en position de lui succéder En se mariant, il renonça à ses charges ecclésiastiques.) *Datum III idus junii, anno domini MCCLXVII.*

Guichenon, preuves, pag. 88.

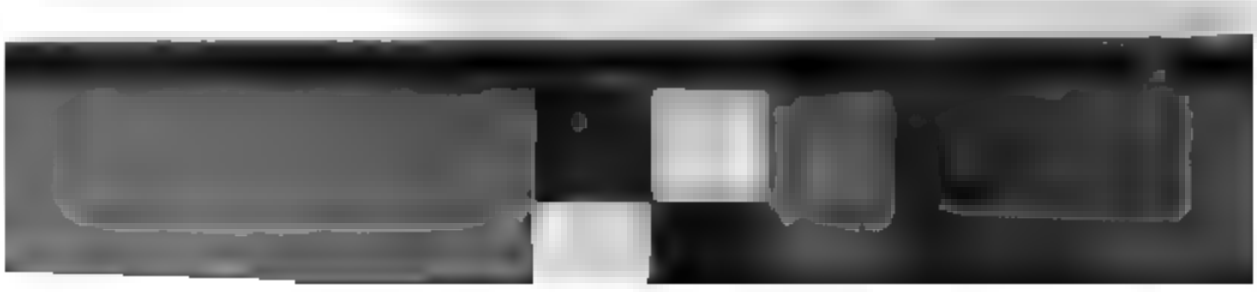

1703

1267, 18 août. Jean, évêque de Lausanne, déclare qu'Aymon, seigneur de Blonay, a transféré au comte Pierre de Savoie tous ses droits sur le ch[illegible]eau et le mandement de Font, que Renaud d'Estavayer tenait [illegible] fief du dit comte Aymon de Blonay. *Actum anno domini MCCLX[illegible]I, die jovis post assumtionem beate Marie.*

Wurs[illegible]emberger, Prob. N° 735 a, extrait des archives de [illegible]urin.

1704

1267, 23 août. [illegible]erre de Savoie et sa femme, Agnès de Faucigny, d'une part, et l'évêque de Genève, d'autre part. Le comte Pierre, moyennant une somme de 2250 livres à lui payée par l'évêque, renonce au protectorat que les citoyens de Genève lui avaient conféré. *Datum X kal. septembris, anno domini MCCLXVII.*

M.D.G. VII, pag. 318.

1705

1267, 23 août. Henri, évêque de Genève, approuve l'échange fait entre le comte Pierre de Savoie, l'abbé de St. Maurice et le prévôt du Grand St. Bernard, au sujet des églises de Commugny et de St. Loup. *Datum Versoye, X kal. septembris, anno domini MCCLXVII.* (Cp. 29 septembre 1257 et août 1265.)

M.D.G. VII, pag. 310. — Wurstemberger, Prob. N° 737 a.

1706

1267, août. Agathe, veuve d'Otton Aragon, de Payerne, vend au comte Pierre de Savoie une habitation *(casale)* située dans la ville de Payerne.

Wurstemberger, Prob. N° 738, extrait des archives de Turin.

1707

1267, août. Jean, évêque de Lausanne, pour favoriser la construction du cloître de l'église de Lausanne, accorde au chapitre la moitié des quêtes qui se feront dans son évêché jusqu'à l'achèvement de l'edifice. *Anno domini MCCLXVII, mense augusti.*

Arch. du canton de Vaud, Lausanne N° 82, Vidimus de l'official de Lausanne, de février 1270. (v. st.)

1708

1267, 8 septembre. Traité de paix entre Rodolphe de Habsbourg et la comtesse **Marguerite de Kibourg, fait en** présence de Pierre et **de Philippe de Savoie. Rodolphe promet de réparer** ses torts envers **la dite comtesse.** ***Actum et datum apud Muratum*** *in loco qui dicitur* ***Loenberg*** **(Lövemberg),** ***in festo nativitatis beate virginis Marie, anno domini MCCLXVII.***

Arch. de Vienne. — Lichnowsky, Gesch. des Hauses Habsbourg, I, pag. 159. — Zeerleder, N° 497. — Wurstemberger, Prob. N° 739.

1709

1267, 13 septembre. Guillaume de Prangins cède 30 sols de cense à l'abbaye de Bonmont. *Actum et datum Nividuni, idibus sept. anno domini MCCLXVII.*

M. D. R. V. Sires de Cossonay, pag. 254.

pitre de Genève et le chevalier Rodolphe de Greisy. *Actum Gebenn. in Insula, anno domini MCCLXVII, indict. XI, die lune ante dominicam de Quinquagesimo.* (v. st.)

M.D.G VII, pag. 320.

1713

1268, 18 février. Sentence rendue par Girold, abbé de St. Maurice, sur les droits du seigneur Jean de la Tour, au sujet d'un homme habitant à Mon[illegible]gnet, dans la vallée de Bagnes. *Factum apud Vologium* (Vollège[illegible]. *XII kal. martii, anno MCCLXVII.* (v. st.)

[illegible]. 511. — Furrer, III, 83.

1714

1268, 22 février. Rodolphe, comte de Habsbourg et landgrave d'Alsace, concède à Ulrich de Maggenberg, citoyen de Fribourg, l'avouerie d'Altirswile, Gerumwile, Hunbrechtswende, Erchelenberc, Midenwile, et celle du château de Grasbourg de l'autre côté de la Sarine. *Datum Lopon, anno domini MCCLXVII, dominica Invocavit* (v. st.).

Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses, mars 1857, pag. 4.

1715

1268, 15 avril. Les droits du prieur et de l'avoué du couvent de Bevaix sont réglés par un arbitrage. *Actum in claustro de Bevex, in octavis Pasche, anno domini MCCLXVIII, mense aprili.*

Matile, N° 169.

1716

1268, 1er mai. Donation de Vaucher de Blonay à l'abbaye du Lac-de-Joux et aux sœurs Augustines de Rueyres. *Dat. anno ab incarn. MCCLXVIII, epacta nona, luna decima octava, feria vero tertia, calendis maii.*

M.D.R. I, Ann. de l'abb. du Lac-de-Joux, pag 175.

1717

1268, 7 mai. Testament de Pierre, comte de Savoie. Il institue sa fille Béatrix héritiere du Pays de Vaud et du Genevois, et son frère Philippe, héritier du comté de Savoie et de tous ses autres biens.

Il fait en outre un grand nombre de legs *Datum anno domini MCCLXVIII, in crastino B. Joannis evangeliste ante portam latinam.*

Guichenon, preuves, pag. 75 (6 mai, *in festo B Joann.*) — Wurstemberger, Prob. N° 749 — Lünig, Codex diplom. Italiæ, III, 939.

1718

1268, 11 mai. Codicille du comte Pierre de Savoie, par lequel il dispose de divers biens situés en Angleterre *Actum apud Petram castellum, die veneris post festum B. Joannis ante portam latinam, anno domini MCCLXVIII.*

de la Fille-Dieu, près de Romont, a été donné aux religieuses par Pierre de Moretis, etc. *Datum anno domini MCCLXVIII, die mercurii proxima post festum B. Johannis Baptistæ.*

Mémorial de Fribourg, 1854, pag. 496.

1722

1268, juin. Echange entre Philippe, comte de Savoie, et Hugues de Palézieux, baill de Vaud. Le second cède la tour de Vevey, qui lui avait été donné par le comte Pierre, et reçoit en retour la tour de Cudrefin.

Wurstemberger, Prob. N° 158, extrait des archives de Turin.

1723

1268, 9 août. Testament d'Agnès de Faucigny, veuve du comte Pierre de Savoie. Elle institue pour héritière sa fille Béatrix, comtesse de Vienne et d'Albon. *Actum in vigilia B. Laurentii, anno domini MCCLXVIII.* (Cp. 17 octobre et 16 novembre 1262.)

M.D.G. VII, 257. — Wurstemberger, Prob. N° 764, extrait.

1724

1268, 11 août. Mort d'Agnès de Faucigny, veuve du comte Pierre.

Obituaire de l'église de St. Pierre de Genève. M.D.G. VII, 257. — Wurstemberger, Prob. N° 764 *.

1725

1268, 12 août. Pacte conclu entre Philippe, comte de Savoie, d'une part, et Béatrix, dame de Thoyre et Villars, et ses fils Humbert et Henri, d'autre part. Philippe s'engage à aider la dame de Thoyre et Villars à recouvrer son héritage de la terre de Faucigny. Celle-ci s'engage à reconnaître la suzeraineté de Philippe pour les seigneuries qu'elle viendra à recouvrer, et à le soutenir contre les attaques de Guigues, dauphin de Viennois. *Actum anno domini MCCLXVIII, die dominica ante festum assumptionis B. Mariæ virginis.*

Wurstemberger, Prob. N° 765, extrait des archives de

1726

1268, 9 septembre. La ville de Berne se place sous la protection du comte Philippe de Savoie. ***Datum apud Bernum, anno MCCLXVIII, dominica post nativitatem B. Mariæ, mense septembris.***

Guichenon, preuves, pag. 82. — Soloth. Woch. 1828, pag. 370. — Zeerleder, N° 513. — Wurstemberger, Prob. N° 769.

1727

1268, 4 octobre Testament de Marguerite de Savoie, comtesse de Kibourg Elle choisit sa sepulture dans le couvent de Wettingen *Datum anno domini MCCLXVIII, in castro Montis, festo B. Francisci*

Herrgott, Gen II pag. 308

1728

et Guigues Dauphin, comte de Viennois et d'Albon. *Actum apud Sie, die lune in festo S. Agnetis, anno MCCLXVIII.* (v. st.)

Pingon. Chron. fol. 400 — Wurstemberger, Prob. N° 80.

1732

1269, 28 janvi. Willelme de Wippens donne à Philippe, comte de Savoie et de [illegible] Bourgogne, le château de Verdchâtel, en compensation de la m[illegible]on forte de la Roche, qui avait été cédée par son père Ulrich au [illegible]mte de Savoie. Willelme reçoit le dit château de Verdchâtel, co[illegible]Philippe, et sous condition d'hommage. *Actum A. D. MCCLXVIII, feria II primo ante purificationem B. Marie virginis.* (v. st.)

Wurstemberger, Prob. N° 782, extrait des archives de Turin.

1733

1269, 28 janvier. Willerme, seigneur de Wippens, reconnaît tenir en fief du comte Philippe le château de la Roche en Ogo, à l'exception des possessions des hommes qu'il tient lui-même du comte d'Arberg *Datum A. D. MCCLXVIII, feria II primo ante festum purificationis B. Marie virginis.* (v. st.)

Wurstemberger, Prob. N° 783, extrait des archives de Turin.

1734

1269, février. Jean, évêque de Lausanne, confirme la fondation du couvent des Bénédictines de la Fille-Dieu, près de Romont, et le prend sous sa protection. *Datum anno domini MCCLXVIII, mense februario.* (v. st.)

Soloth. Wochenbl. 1830, pag. 46. — Mémorial de Fribourg, 1854, pag. 495. — Hauréau, Gall. Christiana, XV, Instr. 172.

1735

1269, 18 mars Richard, roi des Romains, renouvelle la donation de l'église de Meyringen faite par l'empereur Henri VII en faveur de l'hôpital St. Lazare *Datum Wormatie, XVIII die Martis, indict. XII. anno domini MCCLXVIII, regni anno XII.* (On présume qu'il

y a une erreur dans l'année et qu'il faut lire MCCLXVIIII (Cp sept 1248)

Soloth Woch. 1828, pag 378 — Zeerleder, N° 521

1741

1269, 15 novembre. Transaction au sujet de la délivrance de la dauphine Béatrix, retenue prisonnière par la dame de Thoyre et Villars. Cette t asaction fut ménagée par Amédée de Montfalcon, Amédée d'Auti y et Humbert de Montluel, delegués du comte Philippe de Sa e. *Actum in castro de Vigon, die veneris post festum B. Martini* emalis, *anno domini MCCLXIX*

Wu mberger, Prob. N° 786, extrait des archives de urin.

1742

1269, 28 novembre. Pierre de la Tour, chevalier, reconnaît tenir en fief de l'abbaye de St. Maurice toutes les possessions qu'il a dans la vallée de Bagnes, au delà du pont de St. Branchier. *Dat. anno MCCLXIX, feria V ante festum B. Andree apostoli.*

Gallia Christ. XII, Instr. 513.

1743

1269, 19 décembre. Henriette de Lassara, veuve de Humbert de Montferrand, mande à ses vassaux qu'elle a opéré le partage de sa terre de Lassara avec ses sœurs Jordane de Neuchâtel et Jaquette. *Datum anno domini MCCLXIX, die III ante festum B. Thome apostoli.*

Matile, N° 175.

1744

1270, 14 janvier. Rodolphe, comte de Habsbourg et de Kibourg, fait donation au couvent de Kappelen de la terre des Novalles et de celle de Muntsperc. *Datum Friburgi, anno domini MCCLXX, feria tertia post octavam Epiphanie.*

Gerbert. Cod. ep. 240. — Soloth. Woch. 1827, pag. 379. — Zeerleder, N° 532.

1745

1270, 14 janvier. Diplôme de Rodolphe de Habsbourg en faveur de Cono de Helfenstein. *Factum in Friburgo Burgundie, in crastino B. Hylarii, anno circumcisionis domini MCCLXX.*

Zeerleder, N° 531

1750

1270, mai. Vullelme, abbé de Hautcrêt, et Pierre, chanoine de La sanne, fils du seigneur Nantelme de Billens, déclarent renonce leurs droits sur un alleu situé dans le territoire de Lussy *Act apud Rotundum-montem, anno domini MCCLXX, mense majo.*

Girard, Nobiliaire suisse, II, 136

1751

1270, juillet. Ulrich de Marly, donzel, vend à l'abbaye d'Hauter toutes ses poss pour le prix de 5 livres 10 s de Lausanne. *Actum anno ab incarnatione MCCLXX, mense julii.*

Mémorial de Fribourg, 1854, pag. 264

1752

1270, août. Jean, évêque de Lausanne, fait défense à Ulrich e Amédée, coseigneurs de Neuchâtel, de vendre ce qu'ils tenaient lui en fief, entre autres la dîme de Dombresson et celle de la C sière du Val-de-Ruz. *Datum anno domini MCCLXX, mense augu*

Matile, N° 178

1753

1270, 29 septembre. Le comte Rodolphe de Habsbourg et Kibou agissant en qualité de tuteur d'Anna de Kibourg, ratifie une ve des biens de la maison de Kibourg au couvent de Wettingen. *A apud Friburgum, anno domini MCCLXX, in festo B. Michaelis changeli, indict. XIII.* (Cp. 7 janvier 1264.)

Zeerleder, N° 540

1754

1270, septembre. Humbert de Thoyre et Villars, agissant par volonté de sa mère Béatrix et de son frère Henri, chantre de Ly reconnaît tenir en fief du comte Philippe le château d'Aubonne toutes ses dépendances dans le Pays de Vaud.

Ancien inventaire de Chambéry

1755

1270, octobre. Perrin, donzel, seigneur de Vauxmarcus, dor

St. Armand de Conche et s'en réserve l'avouerie *Datum mense octobris, anno incarnationis MCCLXX*

Matile, N° 180

1756

1270, 11 novembre. Renouvellement d'alliance entre les villes de Fribourg et d'Avenches. L'alliance de 1239 s'y trouve mentionnée. ***Datum in Adventhica, in festo S. Martini, anno domini MCCLXX.***

Soloth Woch 1827, pag. 407 Recueil diplomatique de Fribourg, N° 27

1757

1270, novembre Pierre, comte de Gruyere, Guillaume, son frere, et Pierre, son fils, cedent a l'abbaye de Hauterêt tous leurs droits sur les vignes de Talex et de Grandvaux. *Datum anno domini*

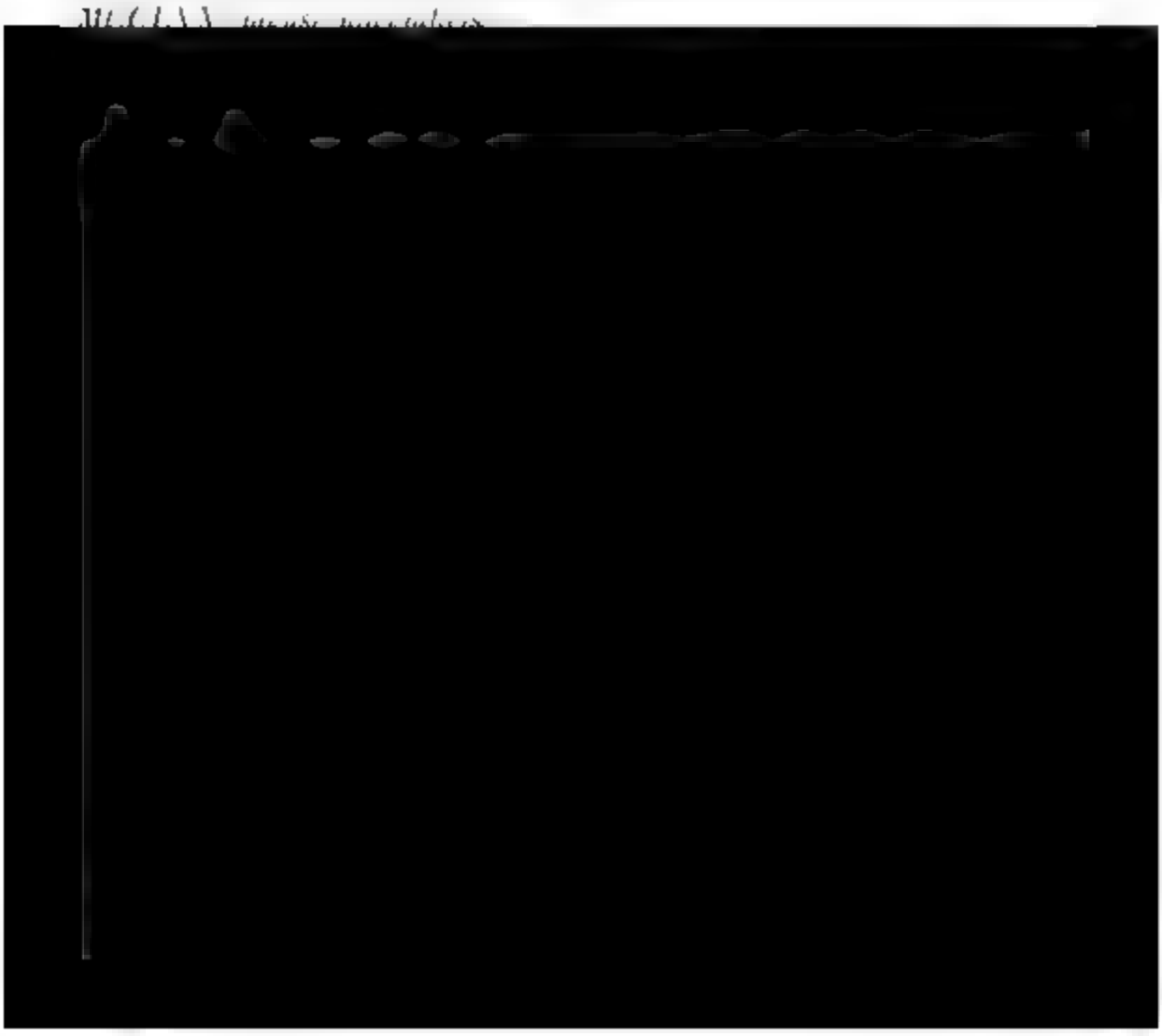

minicam Quasimodo geniti, anno domini MCCLXXI. (Cp. 19 nov. 1243.)

Archives de Berne et Fribourg.— Soloth. Woch. 1831, par 325. — Zeerleder, N° 558. — Recueil diplomatique de Fribourg, N° 29.

1761

1271, 18 avril. Déclaration de la ville de Berne au sujet de la durée de son alliance avec le comte Philippe, laquelle n'est que pour la vie du dit com *Dat Sambstaas nach dem Sontag Quasimodo geniti, in dem Tusenar zwöygehundert und sybenzygsten Jar.*

Arch. de Fribourg. — Recueil diplomatique de Fribourg, N° 28. — Zeerleder, N° 559.

1762

1271, 1er mai. Handfeste, soit charte de franchises donnée à la ville d'Arberg par Ulrich de Neuchâtel, seigneur d'Arberg, conformement aux franchises de Fribourg. *Facta in festo apostolorum Philippi et Jacobi publice in Arberg, anno domini MCCLXXI.*

Archives d'Arberg. — Walthers Geschichte des Bernerischen Stadtrechts, tom. I, documents N° 4. — Zeerleder, N° 560.

1763

1271, 2 mai. Walter de Wedischwyl renonce pour lui et les siens à l'avouerie de l'église d'Amsoldingen, qui lui était provenue des nobles d'Unspunnen, ses ancêtres. (*Dat. Tag nach Philipp und Jacob der Apostel Tag.*)

Régeste d'Amsoldingen, N° 1.

1764

1271, mai. Donation faite à l'abbaye d'Hauterive par Guillaume de Benneville, donzel, du consentement de son épouse. *Datum mense maij, anno domini MCCLXXI.*

Girard, Nobiliaire suisse, II, 111.

1765

1271, 10 juin. La comtesse Elisabeth de Kibourg prie ses avoués

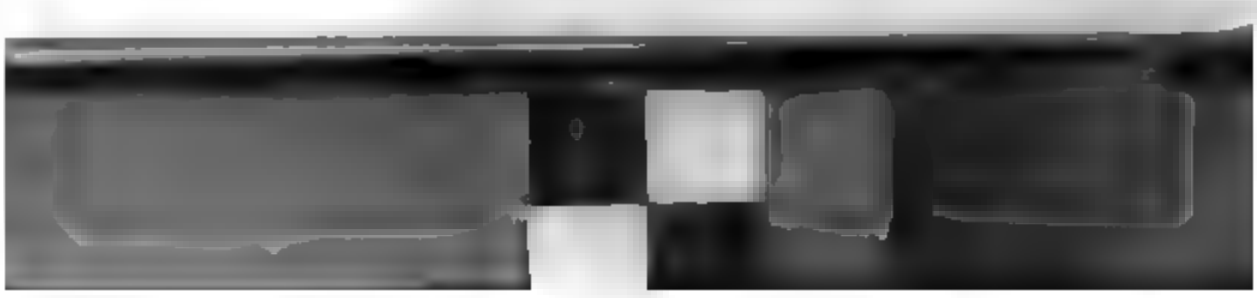

nation de la paroisse de Thun faite au couvent d'Interlaken par Anna de Kibourg. *Datum Constantie, anno domini MCCLXXI, III kal. novembr. indict. XV.*

Soloth. Woch. 1827, pag. 414. — Zeerleder, N° 570.

1770

1271, 11 novembre. Rodolphe, évêque élu de Sion, vend à Pierre Léon de Granges, le péage de la châtellenie de Granges. *Dat. Seduni, anno MCCLXXI, III idus novembris.*

Furrer, III, pag. 86.

1771

1271, novembre. Mariage de Rodolphe, sire d'Oron, avec Antonie, fille de Jaques, seigneur du Quart. Dot de 300 livres de deniers Viennois.

Cibrario, Tableaux chronologiques, pag. 77.

1775

1271, décembre. Pierre de Palézieux, chevalier, accorde, moyennant un cens annuel, aux ressortissants de l'abbaye de Hautcrêt établis à Essertes, le droit d'usage dans les bois et les pâturages du Jorat. *Datum anno domini MCCLXXI, mense decembri.*

M.D.R XII, Cartulaire de Hautcrêt, pag 105.

1776

1272, 6 mars. Guillaume, seigneur d'Everdes-Vuippens, informe les religieux d'Hauterive qu'il a inféodé à Rodolphe de Vuippens, bourgeois de Fribourg, les dîmes qui lui étaient dues à Chesales par les dits religieux. *Datum dominica Invocavit, anno MCCLXXI.* (v. st.)

Mémorial de Fribourg, 1854, pag. 266.

1777

1272, 2 avril. Le chapitre de Geneve reconnaît avoir reçu de Lionette, dame de Gex, les dîmes de St Gervais et de Pregny, pour gage d'une obligation de 80 livres genevoises. *Datum anno domini MCCLXXI, die sabbati post dominicam qua cantatur Oculi mei.* (v st.)

fait remettre le château du Vanel, le château d'Œx et la Tour de Trême. En revanche, il engage au comte de Gruyère la Tour de Peilz, pour tout le temps pendant lequel il occupera les susdits châteaux. (*Dat. Ro* *mi, die Lune post octavam S. Petri et S. Pauli apost.*)

M.D. K, Hist. de Gruyère, tom. I, pag. 105, extrait.

Rodolphe de Hab urg, alors en guerre avec Bâle et Neuchâtel, avait mis le siége devant Bier . Philippe de Savoie crut devoir s'assurer des passages de la Gruyère, et e ya une armée au delà de Morat.

1272, 12 juillet. Contrat de mariage entre Amé de Savoie et Sibille de Baugé. *Dat. et act. apud Chillonem, IV nonas julii, anno domini MCCLXXII.*

Guichenon, Hist. de Bresse, preuves, pag. 13.

1782

1272, 14 août. Jean, évêque de Lausanne, accorde 40 jours d'indulgence aux personnes qui contribueront à la construction de la chapelle de Scherzlingen. *Datum Lausan. anno domini MCCLXXII, in vigilia assumptionis Beate Virginis.*

Zeerleder, N° 580 a.

1783

1272, 23 août. Les bourgeois et habitants de Morat promettent obéissance et secours au comte Philippe de Savoie, jusqu'à ce qu'on ait fait choix d'un empereur. *Datum die Martis ante festum beati Bartholomei apostoli, anno domini MCCLXXII.*

Kopp, Urk. II, N° 34. — Zeerleder, N° 581. — Trouillat, II, N° 173. — Wurstemberger, Prob. N° 810.

1784

1272, août. Sibille, dame de Neuchâtel, et ses fils, voulant faire lever l'interdit lancé sur leurs terres par l'évêque de Lausanne, fixent et règlent l'usage de la monnaie de Lausanne. *Datum anno domini MCCLXXII, mense augusti.*

1785

1272, 4 septembre. Concordat entre le comte Philippe de Savoie et le prieuré de Romainmotier, au sujet de la juridiction et des droits de la châtellenie des Clées. *Datum die dominica ante nativitatem beatæ Mariæ virginis, anno domini MCCLXXII* — Ce traité fut confirmé, en octobre 1286, par Louis de Savoie.

M.D.R. III, Cartulaire de Romainmotier, pag. 477 — Hist. Patr. Mon. Chart. I, 1491.

1786

1272, 19 octobre. « Littera duobus sigillis in pendenti sigillata, data anno domini MCCLXXII, die crastina Beati Lucæ evangelistæ, a domino archiepiscopo Bisuntinensi emanata, qui in ea dedit in feudum perpetuum domino Philippo Sabaudiæ comiti, feudum suum castri, villæ et appendentiarum de Nyons in Diocesi Gebennensi, et quidquid juris habebat in eisdem. »

Ancien inventaire de Chambéry. — Cibrario, Tableaux chronologiques, pag. 77.

1787

1272, 30 novembre. Jean, évêque de Lausanne, prononce la réunion des deux églises supérieure et inférieure de Gorzellon, (*Ober und Nieder-Gurzelen.*) *Datum anno domini MCCLXXII, in festo S Andree*

1790

1273, janvier. Transaction entre le chapitre de Genève, Reymond de Cholay et Hugues de Confignon, vidomne de Genève. *Datum mense januarii, anno MCCLXXII.* (v. st.)

M.D.G. VIII, 238.

1791

1273, 2 avril. Contrat de mariage entre Béatrix, comtesse de Vienne et d'Albon, veuve de Guigues Dauphin, et Gaston, vicomte de Bearn. *Datum apud S. Georgium, dominica in Ramis palmarum, anno domini MCCLXXIII.*

Guichenon, preuves, pag. 80 — Wurstemberger, Prob. N° 813.

1792

1273, 29 juin. Renonciation de Henri de Schönefels, en faveur de la maison de Könitz. *Datum in festo apostolorum Petri et Pauli, anno domini MCCLXXIII.*

Zeerleder, N° 594.

On voit, dans cet acte, que Richard de Corbières et Rodolphe de Vuippens exerçaient leur autorité dans le district de Schwarzenburg, *regimen habebant inter Aquas et apud Granburc*. Il est à présumer qu'ils tenaient cette autorité de l'empire.

1793

1273 à 1302. Guillaume de Champvent, évêque de Lausanne, élu le 21 juillet 1273, mort le 21 mars 1302

Mémorial de Fribourg, 1859, pag. 43 à 71. — Ibidem, pag 555, appendice

Jean de Cossonay, prédécesseur de Guillaume de Champvent, était mort le 18 juin 1273. *Ibidem.*

1794

1273, 4 septembre. Mort de Marguerite de Savoie, veuve de Hartmann le vieux, comte de Kibourg.

Nécrologe de Hautecombe. Zeerleder, N° 595. — Wurstemberger, Prob. N° 818.

1795

1273, 29 septembre. Rodolphe de Habsbourg est élu empereur par les électeurs de l'empire, réunis à Francfort.

1796

1273, 29 septembre. Eberhard, comte de Habsbourg, et Anna de Kibourg, sa femme, accordent aux habitants de Berthoud des franchises semblables à celles de Fribourg. *Datum Burdorf, anno domini MCCLXXIII, in festo B. Michaelis Archangeli.*

Archives de Berthoud — Kopp, Urk. II, N° 69, extr. — Zeerleder, N° 601.

Anna de Kibourg était fille de Hartmann le jeune et d'Elisabeth de Bourgogne

1797

1273, 9 décembre. Arbitrage de Guillaume, évêque de Lausanne, entre Jean, abbé du Lac-de-Joux, et Guillaume de Lassara, agissant au nom de Humbert de Montferrand, Henriette sa femme, Aymon de Monnet, Amédée de Neuchâtel et autres. *Datum et actum in domo episcopali de Ochie, die Sabati post festum B. Nicholai, anno domini MCCLXXIII.* Vidimus de l'an 1411.

M.D.R. I, Ann de l'abbaye du Lac-de-Joux, pag. 176.

1798

1273, 12 décembre. Anne, reine des Romains, femme de Rodolphe de Habsbourg, declare avoir été présente lorsque son parent, Eberhard de Habsbourg, a donné l'église de Thun au couvent d'Interlaken. *Datum in Wormatia, II idus decembr. anno regni domini nostri Regis primo.* (Cp. 19 juin 1271.)

Soloth. Woch. 1827, pag. 415. — Zeeleder, N° 605.

1799

1274, 15 janvier. Rodolphe, roi des Romains, confirme les franchises et privilèges accordés à la ville de Berne par l'empereur Frédéric II. *Datum Basilee, XVIII kal febr. indictione II, anno domini MCCLXXIV, regni anno primo* (Cp. 15 avril 1218.)

Arch. Berne. — Soloth. Woch. 1827, pag. 422. — Zeerleder, N° 607.

1800

1274, 16 janvier. Rodolphe, roi des Romains, libere la ville de Berne de toutes réclamations relatives à des contributions arriérées

et à la restitution du sceau impérial de Berne pendant la vacance de l'empire. *Datum Ratisbone, anno domini* MCCLXXIV, XVII *kal. febr., regni nostri primo.*

Schmid, Woch. 1827, pag. 422. — Zeerleder, N° 609.

[1404]

1274, 31 janvier. Les [illegible] de Berne certifient la donation de [illegible] par [illegible] de Bolligen faite à l'église d'Interlaken par Ulrich de Stein [illegible] ses fils. *Actum et datum anno et die quibus supra.* MCCLXXIV [illegible] *indict. II*

Schmid, Woch. 1826, pag. 344.

1802

1274, 22 février. Le comte Eberhard de Habsbourg et Anne de Kibourg, sa femme, approuvent la donation ci-dessus de la paroisse de Bolligen en faveur de l'église d'Interlaken. *Actum Berotuf, anno domini* MCCLXXIV, *in Cathedra S. Petri.*

Schoth. Woch. 1826, pag. 345 — Zeerleder, N° 611.

1803

1274, 22 février. Sibille, dame de Neuchâtel, déclare renoncer à toute poursuite contre Philippe, comte de Savoie, au sujet de l'arrestation d'un bateau par les gens de Cerlier, pendant que Bienne était assiégée par les comtes de Habsbourg et de Montbeliard. *Datum in festo cathedre S. Petri, anno domini MCCLXXIII.* (v. st.)

Matile, N° 802 — Kopp, Urk. II, N° 35. — Trouillat, II, N° 189

1804

1274, février. Le chevalier Pierre de Cheseaux, de Lausanne, vend à Amey, sire de Montfaucon, les droits qu'il possède à Echallens. *Datum Lausanne, anno domini MCCLXXIII, mense februarii.* (v. st.)

M D R XIV, Sires de Montfaucon, pag. 307.

1805

(1274, 7 mars) Le pape Grégoire X prend sous sa protection le couvent de la Fille-Dieu, près de Romont, et lui accorde des privilé-

frapper à St. Maurice. *Actum Seduni, nonis maii, anno domini MCCLXXIV.*

Cibrario et Promis, Doc. pag. 205.

1811

1274, août. Accord entre Richard de Duyns, seigneur de Vuffens, et dom Girard de Disy, chevalier, au sujet du village d'Echichens. *Ce fut faitte l'an de nostre Seignour MCCLXXIV, au mois d'Ost.* Vidimus de l'an 1316.

Ancienne copie, en forme de fac-simile.

1812

1274, 11 septembre. Elisabeth, veuve du comte H. de Kibourg, hypothèque le château d'Oltingen à sa mère Alix, comtesse de Bourgogne, pour une somme de 250 livres de Berne. *Datum apud Voyronem, die martis post nativitatem beate Virginis, anno domini MCCLXXIV.*

Zeerleder, N° 620 a.

1813

1274, 17 septembre. Privilége de Rodolphe, roi des Romains, en faveur des frères prêcheurs de Berne. *Datum Hagenowe, XV kal. octobr. indict. II, anno domini MCCLXXIV, regni anno primo.*

Soloth. Woch. 1828, pag. 380. — Zeerleder, N° 621.

1822

1275, 16 mars. Rodolphe, comte de Neuchâtel et seigneur de Nidau, accorde aux bourgeois de Cerlier des priviléges semblables à ceux de la ville de Fribourg. *Datum die sabbathi ante dominicam Oculi mei semper, anno domini MCCLXXIV.* (v. st.)

Arch. Cerlier. — Zeerleder, N° 628 a.

Voir les franchises données a Cerlier environ l'an 1263 (N° 1631.)

1823

1275, avril. Hom[illegible] de Vufflens-la-ville prêté à Wullelme, évêque de Lausanne. *Datum anno MCCLXXV, mense aprilis.*

Fiefs nobles de l'évêché de Lausanne, f° 167.

Suit un autre hommage du même, de l'an 1276.

1824

1275, 16 juin. Alliance entre l'ammann et la communauté du Hasli, d'une part, et la ville de Berne, d'autre part. *Datum in dominica post festum Barnabe apostoli, anno domini MCCLXXV.*

Soloth. Woch. 1827, pag. 425. — Zeerleder, N° 630.

1825

1275, 11 juillet. Rodolphe, roi des Romains, accorde aux bourgeois de Laupen des franchises semblables à celles de Berne. *Datum apud Baden, V idus julii, indictione III, anno domini MCCLXXV, regni anno secundo.*

Gerbert, Cod. epist. pag. 243. — Walter, Gesch. des Bern. Stadtrechts. 1 Beil., pag. 59. — Soloth. Woch. 1828, pag. 381. — Zeerleder, N° 633.

1826

1275, 20 juillet. Rodolphe, roi des Romains, déclare prendre la ville de Fribourg sous sa protection et sous celle de l'empire. *Datum apud Arowe, XIII kal. augusti, indict. III, anno domini MCCLXXV, regni anno secundo.*

Soloth. Woch. 1827, pag. 416. — Recueil diplomatique de Fribourg, N° 30. — Zeerleder, N° 634.

1827

1275, 23 juillet. Rodolphe, roi des Romains, declare que la justice de Fribourg doit être reconnue dans tout l'empire. *Datum Arowe, **X kal. augusti, indict. III, anno domini MCCLXXV, regni anno secundo.***

Soloth. Woch. 1827, pag. 416. — Recueil diplomatique de Fribourg, N° 33. — Zeerleder, N° 635.

1828

1275, juillet. Hommage des nobles d'Echagnens, pour leur fief d'Echandens, prête a Willelme, evêque de Lausanne *Datum anno domini MCCLXXV, mense julio*

Fiefs nobles de l'évêche de Lausanne, f° 7

Autres hommages les mêmes en 1276, 1313 et 1314

1829

[redacted]

1832

1275, 18 août. Notification de l'élu de Verdun, portant que l'investiture ordonnée ci-dessus par le roi Rodolphe a reçu son exécution. *Datum o[ad Estues, die dominica proxima post festum assumptionis B. M]arie Virginis, anno domini MCCLXXV.* Ces deux pièces sont contenues dans un vidimus de l'an 1286.

Arch. de le Lausanne. — Hisely, Memoire sur les comtes de Genevois, preuves, N° 6.

1273 ou 1275, 29 septembre. L'empereur Rodolphe de Habsbourg accorde à Jean de Cossonay, évêque de Lausanne, le titre et les priviléges de prince du saint empire. *Datum Lausanne, IV kal. octobris, anno Christi MCCLXXIII, regni nostri III, indict. prima.*

Gerbert, Crypta nova, append. pag. 139. — Dissertation de l'abbe Fontaine (Fribourg 1791), pag. 33. — Hisely, memoire sur les comtes de Genevois, Preuves, N° 5. — Kopp, Gesch. der eidg. Bünde, I, 890.

Cette pièce, qui est en contradiction avec l'histoire sous plusieurs rapports, est généralement considérée comme apocryphe.

1834

1275, 19 octobre. Consécration de la cathédrale de Lausanne, faite par le pape Grégoire X, en présence de l'empereur Rodolphe et d'un grand nombre de prélats et de seigneurs. *Anno domini MCCLXXV, XIV kal. novembris.*

Dissertation de l'abbé Fontaine, pag. 44. — Strambino, Decreta et const. synod. pag. 182. — M.D.R. VII, Recueil de chartes, pag. 60. — Zeerleder, N° 646. — Verdeil, Hist. du canton de Vaud, I, 152, extrait.

1835

1275, 20 octobre. L'empereur Rodolphe prête serment d'obéissance au pape Grégoire X. *Actum in ecclesia Lausannensi, anno domini MCCLXXV, indict. III, XIII kal. nov.* (regni) *anno III.*

Recueil de chartes, pag. 63. — Zeerleder, N° 647 — Trouillat, II, N° 203. — Czerwenka, Acta pictatis aug. domus Habsb. Austr. pag. 47. — Campi, Hist. eccles. Piacent. II, 483. — Pertz, Mon. German. IV, 403.

1836

1275, octobre. Guillaume, évêque de Lausanne, recommande les sœurs du couvent de Fraubrunnen, au sujet d'une quête *Datum anno domini MCCLXXV, mense octobri.*

Soloth. Woch. 1831, pag. 497 Zeerleder, N° 650

1837

1275, 12 novembre. Jean de Gounoens, donzel, prête hommage à l'evêque de Lausanne, pour divers hommes et droits de Gounoens-la-ville et pour la foresterie du Jorat *Datum in crastino oc-*

1841

1275. Sentence arbitrale rendue par Laure, comtesse douairière de Châlon, **entre Ame** de Montfaucon et Pierre, sire de Champvent, au **sujet des fortifi** tions d'Orbe, etc *En ces presentes lectres que furent faictes l'* *N. S qui corroit per MCCLXXV.*

e Gingins, Histoire de la ville d'Orbe, pag. 127.

1842

1275. Acte de cc bourgeoisie entre la ville de Soleure et la maison religieuse de F... *in Jare der annemung der monscheit unsers herren Jesu Christi als man zalt tuseng zweyhundert sibentzig und funff Jar.*

Soloth. Woch. 1825, pag. 461. — **Zeerleder, N° 655.**

1843

1276, 11 février. Transaction faite par les soins de Robert, évêque élu de Genève, entre Girod, prieur de Satigny, et les frères Jaques et Pierre de Satigny, vidomnes et damoiseaux, au sujet des dîmes de Satigny. *Datum Gebenn. III idus februarii, A. D. MCCLXXV.* (V st.)

M.D.G. VII, pag. 279, notes.

1844

1276, février. Agnelas de Cicon, femme de Richardin de Vaites, et son fils Estevenin, vendent au seigneur Amédée de Montfaucon toutes leurs possessions situées a Orbe, lesquelles étaient du fief du dit Amédée. *Fait l'an de N. S. per MCCLXXV, ou mois de février* (V. st.)

De Gingins, Histoire de la ville d'Orbe, pag. 128.

1845

1276, 1er février. Aymon de Châtillon, chevalier, vend à Guillaume Morgeyns tous les droits de seigneurie qu'il avait dans le territoire de Gryon. *Actum apud Sales* (in parochia Ollon), *die sabb. prima febr. MCCLXXVI.*

Gallia Christ. XII, Instr 517. — Furrer, III, 88, extrait.

1846

1276, 25 mars. Thomas, prieur, et le couvent de Lutry donnent à **Guillaume de Châtel, les revenus de l'église de Châtel, moyennant une redevance annuelle de 10 livres de Lausanne et de 2 muids de blé.** ***Datum anno domini MCCLXXVI, VIII kal. aprilis.***

Mémorial de Fribourg, 1854, pag. 381.

1847

1276, 31 mars. Ordonnance de Robert, évêque de Genève, qui unit l'église de Bougy à celle d'Aubonne. *Datum II cal. aprilis A. D. MCCLXXVI* (V. st.)

M. D. G. VII, pag. 334.

1848

1276, 20 avril. Composition arbitrale entre Guillaume, évêque de Lausanne, et Humbert de Thoire et Villars, au sujet des fiefs de Bavois, Corcelles, Suchy, St. Livres et Corsier, de Lavogette de

1851

1276, 28 avril. Guillaume Marpens vend à Pierre, abbé de St. Maurice, les possessions et les hommes de Gryon qu'il avait achetés d'Aymon de Cu[illegible] *Datum apud S. Maurisium, die martis ante festum apostolor[illegible]* Gallia Christ. XII, instr. 314. — Ferrer, III, 89, extrait.

1852

1276, 12 mai. V[illegible] Haller, évêque de Lausanne, déclare que Wuillelme Seigneur de [illegible] en fief, la conduite de la voie publique depuis le ruisseau de Chamsen jusqu'à la longue montagne, le cours de la Broye, le péage de Montagny et l'avouerie de Chatrens. *Actum Lausan., die martis proxima ante ascensionem domini MCCLXXVI.*

Zeerleder, N° 665, extrait tiré de la collection de Haller.

On trouve dans le Registre des fiefs nobles de l'Evêché, f° 30, un extrait semblable. On y lit, de plus, après la mention de l'avouerie de Châtrens : *et quicquid habeo et habere debeo vel teneo vel alius a me tenet apud Sarnit et in Valle Lutriaci.* — La même adjonction se trouve aussi dans l'ancien inventaire de Chambéry.

1853

1276, du 2 au 4 août. L'empereur Rodolphe confirme les franchises des bourgeois de Soleure et les affranchit de toute juridiction étrangère. *Datum Basilee V nonas Augusti, indict. IV, anno domini MCCLXXVI, regni anno tertio.*

Soloth. Woch. 1812, pag. 350, et 1832, pag. 493.

La date du 5e jour avant les nones est impossible. Il faut donc supposer qu'il y a une erreur dans le chiffre.

1854

1276, 9 août. Guillaume, evêque de Lausanne, en raison de l'augmentation du nombre des fideles, prononce le dedoublement de la paroisse de Koniz et de celle de Berne en dessous du fossé qui est près de l'hôpital du Saint-Esprit. *Datum in Lausanna, anno domini MCCLXXVI, in vigilia B. Laurentii.*

Soloth. Woch. 1828, pag. 254. — Zeerleder, N° 673.

1855

1276, 20 septembre. Henri de Joux et Conrad de Wenesville pro**noncent, en qualité de médiateurs, sur les différends** existant entre **Ulrich de Neuchâtel et ses frères, d'une part,** et Guillaume d'Ar**berg, d'autre part.** ***Actum in vigilia B. Mathei apostoli, anno domini MCCLXXVI.*** **Deux pièces.**

Matile, Nos 193 et 194.

1856

1276, 29 septembre Accord entre Alix comtesse de Savoie et de Bourgogne, et le prieure de Romainmotier, au sujet de la juridiction des terres de Bannens et de Ste. Colombe *Ce fut fait a Pontallié, le jour de la feste Sains Michiel, lant corrant par mil dous cent seranle suezs* Vidimus de l'an 1283

M D.R III, Cartulaire de Romainmotier pag 550
Hist Patr Mon Chart I 1197

1860

1276. Aymon de Blonay et ses enfants **confirment une vente en faveur** de l'abbaye d'Hauterive. ***Datum apud Viviacum, anno domini*** *MCCLXXVI.*

Soloth. Woch. 1828, pag. 383. — Girard, Nobiliaire suisse, II, 82.

1861

1277, 24 janvier. Sentence rendue en présence du juge du Chablais, entre Pierre, abbé de St. Maurice, et le seigneur Aymon de Châtillon, chevalier. ***Dat. apud S. Mauritium, dominica in septuagesima anno*** *MCCLXXVII.*

Gallia Christiana, XII, 519.

Cet acte devrait peut-être être réduit au nouveau style.

1862

1277, 1er février. L'empereur Rodolphe engage à Walther d'Arwangen le péage de Soleure pour la somme de 40 marcs d'argent. *Datum Viennæ, kal. febr. indictione V, regni anno IV.*

Soloth. Woch. 1828, pag. 387. — Zeerleder, N° 678.

1863

1277, 12 février. Pierre, dit Bastard d'Oltudenges, déclare avoir reçu en bail du prieuré de Payerne le produit des dîmes qu'il possède à Chiètres, Vilars, Golaton et Riedes, etc. *Datum feria VI ante festum B. Valentini martyris, anno domini MCCLXXVI.* (v. st.)

Soloth. Woch. 1829, pag. 625. — Zeerleder, N° 680.

1864

1277, après le 28 mars. On brûle des hérétiques à Schwarzenbourg. *Anno domini MCCLXXVII, heretici prope Schwarzenburg comburuntur post Pasca.*

Schweizer. Geschichtforscher II, 22.

1871

1277, 6 juin. Les frères templiers vendent un demi journal de terre aux frères mineurs de Genève. *Datum VIII idus junii, A. D. MCCLXXVII.*

M.D.G. XIV, N° 168.

1872

1277, 20 juillet. Testament d'Aymon de la Tour, chevalier, en faveur de l'abbaye de St. Maurice. *Datum apud Contegium, die prima martii ante festu* *anno MCCLXXVII.*

Gaulis [illegible]. 519. — Furrer, III, 90.

1873

1277, 3 août. « Littera quomodo Petrus comes Gruerie et P. eius filius recognoverunt tenere in feudum a Wil° ep° Laus. quicquid habebant in territorio et villa de Buio. Quequidem littera sigillata est sigillo dicti comitis, cuius data est: datum apud Lucens in festo beati Stephani, anno domini MCCLXXVII, mense augusti. »

Inventaire de 1394, fol. 2.

1874

1277, 9 août. « Littera quomodo Petrus comes Gruerie et P. eius filius confessi sunt quod quicquid Wullelmus episcopus Lausannensis poterit acquirere de decimis Vldrici Pacot ab ipsis habet in feudum esse debet perpetuum episcopi et laudaverunt. Que littera data est et confecta die lune proxima post festum beati Stephani anno domini MCCLXXVII mense augusti, cum appentione sigillorum dicti domini comitis et abbatis Altecriste. »

Inventaire de 1394, fol. 3.

1875

1277, septembre. Donation faite au monastère d'Hauterive par le chevalier Rodolphe d'Avenches. *Datum mense septembri, anno domini MCCLXXVII.*

Girard, Nobiliaire suisse, I, 242.

1881

1277. « Littera sigillata emanata a domino abbate Lacus Juriensis, qui confirmavit dominæ Henrietæ de Serrata et Joanni eius filio advoeriam et al jura quæ habebat in dicta abbatia. »

Ancien inventaire de Chambéry.

1882

1278, 3 février. ente d'un ténement situé à Vilarzel, faite à Guillaume de Bill par Marguerite de Dyesi. *Datum apud Rotundum-Montem in* ieate Mariæ, *anno domini MCCLXXVII.* (v. st.)

Girard, Nobiliaire suisse, II, 138.

1883

1278, 4 février. Robert, évêque de Genève, achète de Simon, évêque d'Aoste, une maison appelée Longemale, située à Genève, vers le lac. *Datum II nonas februarii, anno domini MCCLXXVII.* (v. st.)

M.D.G. VII, 339.

1884

1278, 4 février. Lionette, dame de Gex, déclare tenir en fief de Béatrix, comtesse de Vienne et d'Albon et dame de Faucigny, divers châteaux, entre autres ceux de Prangins, Genollier, Montricher, et tout ce qu'elle possède dans les diocèses de Genève et de Lausanne. *Datum anno ab incarnatione MCCLXXVII, indictione V, die veneris pridie nonas februarii, actum Vsilte in camera domine comitisse.*

M.D.R. V, Sires de Cossonay, pag. 375. — M.D.G. VII, 340.

1885

1278, 8 février. Girardon, bourgeois de Neuchâtel, vend à Henri de Cormondrèche ses droits sur une terre située près de Morat. *Datum die lune post purificationem B. Marie, anno domini MCCLXXVII.* (v. st.)

Matile, N° 201.

1892

1278, 1er septembre. La communauté de Neuchâtel ayant gagé des hommes du prieuré de Morteau pour messire Amédée de Montfaucon, avoyer du [illegible] lieu, déclare que, d'après les lettres qui lui ont été présentées, elle n'a aucun droit de les gager dans ce cas. *Datum proxima [illegible]eria IV, post festum decolationis B. Johannis Baptiste, anno domini MCCLXXVIII.*

Matile, N° 203.

1893

1278, 13 octobre. [illegible] de Langres, renonce à son action contre Robert, évêque de Geneve, pour avoir doté Béatrix et Eléonore, filles de leur défunt frère Henri, lequel avait laissé sa succession à Robert, sous la condition de doter les dites filles. *Datum et actum, apud Clarummontem, III idus octobris, A. D. MCCLXXVIII.*

M.D.G. VII, 339.

1894

1278, novembre. Composition entre le prieur de Romainmotier et Jacob, fils de feu Henri de Chablie. Reconnaissance et engagement de ce dernier. *Quatre pièces.*

M.D.R. III, Cartulaire de Romainmotier, pag. 494 à 498.

1895

1278, 8 décembre. Etiennette, fille de feu Pierre Puthod, coseigneur d'Aubonne, femme de Jean de St. Oyens de Joux, prête hommage à Guillaume, évêque de Lausanne, pour le fief de Boltens et d'Assens. *Datum Lausanne, die jovis post festum S. Nicolai, anno domini MCCLXXVIII.*

Fiefs nobles de l'évêché de Lausanne, f° 7.

1896

1279, 30 janvier. Henri, seigneur de Neuchâtel, et la commune générale du dit lieu, promettent à Guillaume, coseigneur d'Arberg, qu'ils ne recevront comme bourgeois aucun homme qui aurait déserté sa seigneurie. *Datum anno domini MCCLXXVIII, proxima feria post festum conversionis Sancti Pauli.* (v. st.)

Matile, N° 205.

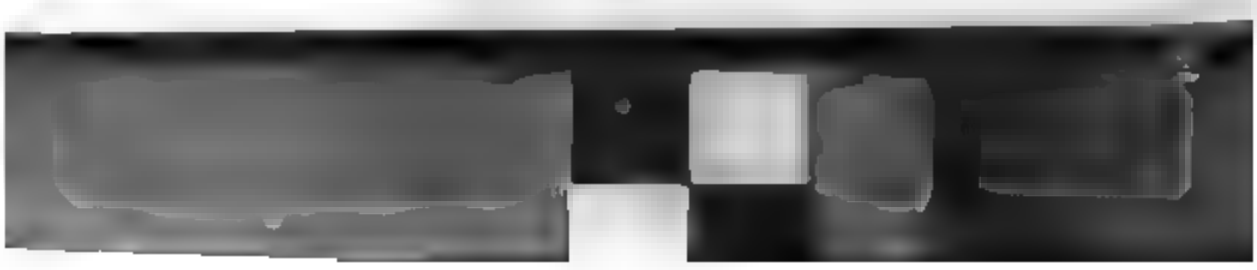

1902

1279, 8 novembre. Ordonnance de Robert, évêque de Genève, qui, pour réformer l'abbaye d'Entremont, la soumet à celle de St. Ruph de Valence. *Acta ecclesia S. Petri Gebenn. die mercurii post festum omnium sanctor A. D. MCCLXXIX.*

M.D.G. VII, pag. 335 à 338.

1903

1279, décembre entence arbitrale entre Béatrix, dame de Faucigny, et le cha » de Genève au sujet de la terre de Vernanche.

Wurstemberger, Prob. N° 839, extrait.

1904

1280, 20 avril. Amédée, seigneur de Neuchâtel, autorise la vente d'une partie de la dîme de Marins, faite au chapitre de Neuchâtel par Alexie, veuve de Girardon. *Datum XII kal. maji, anno dominice incarnationis MCCLXXX.*

Matile, N° 211.

1905

1280, 22 juillet. Pierre de Porta reconnaît comme dépendants du fief d'Aymon, comte de Genève, divers hommes et possessions situées aux Clées.

Wurstemberger, Prob. N° 841, extrait des archives de Turin.

On trouve, dans les mêmes archives, des reconnaissances semblables faites en faveur des comtes de Genève, en 1308, 1315, 1316, 1329, 1341 et 1378.

1906

1280, 16 août. Willelme, seigneur de Montagny, prête hommage à Guillaume, évêque de Lausanne, pour 12 poses de terrain à Corcelles près Payerne, etc *Datum anno domini MCCLXXX, in crastino assumptionis B. Marie.*

Fiefs nobles de l'évêché de Lausanne, f° 39.

1907

1280, 18 octobre. Rodolphe, roi des Romains, confirme, en faveur de l'eglise d'Interlacken, le droit de patronage sur l'église du Hasli.

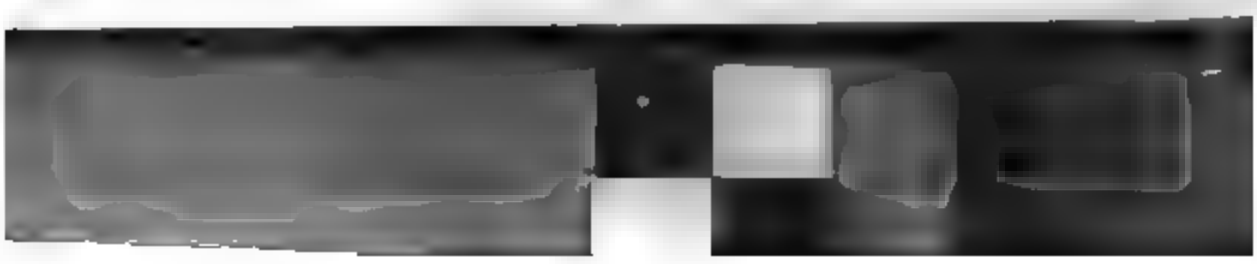

1914

1281, juin. Richard de Corbières, seigneur de Bellegarde, prête hommage à la ville de Fribourg pour le château de Montsalvens, qui avait été pr : par les Fribourgeois. *Datum mense junii, anno domini MCCLX XI.*

Solo . Woch. 1828, pag. 449. Recueil diplomatique de Fribourg, N° 34.

1915

1281, 3 septem e. Voyez l'acte du 3 septembre 1291.

1916

1281, in fine. Hostilités entre l'empereur et le comte Philippe de Savoie. *Entre le roy de Alemaigne, et le counte de Savese, a grant gerre, et ont la gent le Rei gasté grant partie de la tére le counte.*

Extrait de la lettre d'un anonyme au roi d'Angleterre, Gerbert, Crypta nova S. Blasiana, pag. 115.— Trouillat, II, N° 264.

1917

1282, 10 janvier. Bulle du pape Martin IV, en faveur des frères prêcheurs. *Datum apud urbem veterem, X kal. junii, anno domini MCCLXXXII, pontificatus anno II.*

M.D.G. XIV, N° 179.

1918

1282, 27 janvier. Déclaration du prieur de Romainmotier, portant que tous les hommes que le prieuré possède dans la terre d'Echallens sont justiciables du sire de Montfaucon. *Données le mardi devant la purification de Notre Dame, en l'an de notre Seigneur qui cort per MCCLXXXI ans.* (v. st.)

M.D.R. XIV, Sires de Montfaucon, pag. 310.

1919

1282, 21 mars. L'empereur Rodolphe charge Henri, évêque de Bâle, de traiter et pacifier tous les différends existant entre lui et le comte Philippe de Savoie. *Datum Maguntie, XII kal. aprilis, indict. X, anno domini MCCLXXXII, regni anno IX.*

Kopp, Urk. II, N° 36. — Trouillat, II, N° 265.

traités et autres actes contraires à son autorité. *Datum anno domini MCCLXXXII, die jovis post Penthecosten*

Fiefs nobles de l'évêché de Lausanne, f° 182.

1924

Circa 1282. Let de Guillaume, évêque de Lausanne, à l'archevê-
que de Besanço , lui représentant divers actes de rébellion com-
mis contre lui p les citoyens de Lausanne et le priant d'y mettre
ordre. *Sine dat*

ché de Lausanne, f° 195.

1925

1282, 2 juin. Traité d'alliance entre Amédée, comte de Genève, et Béatrix, comtesse de Vienne et d'Albon, dame de Faucigny. Celle-ci cède à Amédée les châteaux de Genève, des Clées, de Rue, les fiefs de Gruyère, d'Oron, de Langins, de Vufflens et autres, compris dans le gage remis en 1250 au comte Pierre de Savoie. *Datum apud Versoyam, secunda die mensis junii, anno ab incarnatione MCCLXXXII.*

M.D.G. VII, pag. 341. — Wurstemberger, Prob. N° 845.

1926

1282, 3 juin. Béatrix, dame de Faucigny, ordonne aux seigneurs de Gruyère, d'Oron, de Vufflens, de Langins, et aux nobles et vassaux de Rue et des Clées, de rendre hommage à Amédée, comte de Genève, ensuite de l'acte passé la veille à Versoix. *Datum apud Bonam, tertio nonas junii, anno domini MCCLXXXII.*

M.D.G. VII, pag. 344. — Wurstemberger, Prob. N° 845 a.

1927

1282, 11 juin. Philippe, comte de Savoie, promet d'adopter comme son fils, Philippe fils de Thomas de Savoie, son neveu, auquel l'empereur Rodolphe avait promis de donner en mariage la fille d'Albert, comte de Habsbourg. *Datum apud Chillonem, die jovis III idus*

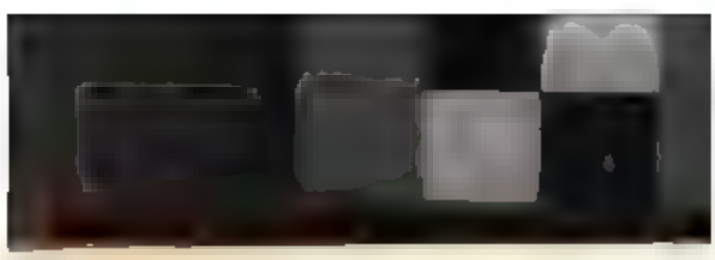

Jacques, coseigneur d'Estavayer, l'avouerie de Wermondens, de Pontareuse, etc. *Datum anno domini MCCLXXXII, mense augusti.*

Matile, N° 221.

1934

1282, 24 septembre. Mort de Jean, unique fils de Béatrix fille du comte Pierre, dernier Dauphin de la seconde race Humbert de la Tour du Pin, époux de sa sœur, lui succède. De là naissent de nouvelles hostilités entre la Savoie et le nouveau Dauphin, auquel sa belle-mère avait cédé ses droits sur la succession du comte Pierre.

Cibrario, Tableaux chronologiques, pag. 81. — M.D.G. VII, pag. 287. — Wurstemberger, Prob. N° 846.

1935

1282, septembre. Wullerme, fils de feu Jean Senéchal de Neuchâtel, prête hommage à l'évêque de Lausanne, pour son fief de Cudrefin. *Datum anno domini MCCLXXXII, mense septembri.*

Fiefs nobles de l'évêché de Lausanne, f° 24.

1936

1282, 7 décembre. Jean de Joux, et d'autres seigneurs et chevaliers prononcent comme arbitres sur les différends existant entre Richard de Neuchâtel, chanoine de Châlon, Jean, prévôt, et Amédée, seigneur de Neuchâtel, d'une part, et Girard de Vauxtravers, d'autre part. *Datum Chillone, in octava beati Andree apostoli, anno domini MCCLXXXII.*

Matile, N° 220.

1937

1282. Fondation du grand hôpital de Lausanne par l'évêque Guillaume de Champvent.

Ruchat, Hist. ecclés. 2e édit., pag. 58.

1938

1283, 20 février. Robert, évêque de Genève, promet au comte Philippe de Savoie de maintenir la paix avec lui et de ne donner refuge à aucun de ses ennemis. *Datum die sabbatti ante festum Kathedre B. Petri, A. D. MCCLXXXII.* (v. st.)

1944

1283, 31 mai. Guillaume, évêque de Lausanne, agissant du consentement des *trois Etats*, accorde aux habitants de la paroisse de Villette des fra chises semblables à celles des citoyens de Lausanne. *Datum i castro nostro Ochtarum, die lune ante Penthecostes, anno gratie MC XXXIII.*

M D.R. VII, Recueil de chartes, pag. 72.

Cet acte est le emier dans lequel il soit parlé des *trois Etats*, pour la ville de Lausanne.

1945

1283, 4 juin. Commencement du siége de Payerne. *Pridie nonas junii, obsedit rex Ruodolphus rex Bentirlingen. — Ruodolphus rex obsedit Paterniacum, et ædificavit circa munitionem domos stupas munitiones, intendens eos cogere per alimentorum penuriam tradere civitatem.*

Annal. Colmar, apud Pertz, XVII, 210.

1946

1283, 7 juin. Le comte Philippe de Savoie promet d'indemniser Brocart de Font, châtelain de Morat, pour toutes les dépenses qu'il fera pour la défense du dit Morat. *Datum Aquiani, in crastino Penthecostes, anno domini MCCLXXXIII.*

Kopp, Urk. II, N° 42.

1947

1283, 22 juin. Lettre de l'empereur Rodolphe à Amédée, comte de Genevois, pour l'inviter à l'aider à reprendre les biens de l'empire soustraits par le comte de Savoie. *Datum in castris ante Paterniacum, X kal. julii, regni anno decimo.*

Kopp, Urk. II, N° 43.

1948

1283, 15 juillet. L'empereur Rodolphe confirme la donation du droit de patronat sur l'eglise de Bolligen faite en faveur du couvent d'Interlaken par Ulrich de Stein. *Datum in castris ante Paterniacum, idus julii, indict. XI, anno domini MCCLXXXIII, regni anno decimo.*

Soloth. Woch. 1828, pag. 399 — Zeerleder, N° 757.

1954

1283, 27 décembre. L'empereur Rodolphe pardonne aux habitants de Payerne l'offense qu'ils ont commise en suivant le parti de Philippe de Savoie. *Actum in castris ante Paterniacum, in die B. Johannis evangeliste, anno domini MCCLXXXIII, anno regni XI.*

Soloth. Woch. 1828, pag. 401. — Hist. Patr. Mon. Chart. I, 1557.

1955

1283, 27 décembre. Lettres de grâce de l'empereur Rodolphe en faveur de la ville de Morat. *Datum in castris ante Paterniacum, in die B. Johannis apostoli et evangeliste, indict. XII, anno domini MCCLXXXIII, regni anno XI.*

Soloth. Woch. 1828, pag. 401. — Engelhard, N° 5. — Zeerleder, N° 764.

1956

1283, 29 décembre. L'empereur Rodolphe reconnaît avoir reçu Morat et Gumine des mains de Guillaume de Beaufort et Aymon de St. Trivier, délégués du comte Philippe de Savoie. *Datum Mureti, die mercurii post nativitatem domini, anno domini MCCLXXXIII,*

1959

1284, 2 janvier. Convention entre l'empereur Rodolphe **Philippe de Savoie. L'un et l'autre s'engagent a ne pas s dommages en cas de difficultés et designent des arbitres noncer sur les differends qui pourraient s'elever.** *Datu IV nonas januarii, regni anno undecimo*

Kopp, Urk. II, N° 46. — Trouillat, II

1960

1284, 4 janvier. L'empereur Rodolphe donne pouvoi Rich, citoyen [bourgeois] pour recevoir du comte P Savoie la somme de deux mille marcs d'argent, qui lu constitue de convention. *Datum Erlenbach II nonas janua Cone AH, anno domini MCCLXXXIII regni anno VI.*

Kopp, Urk. I

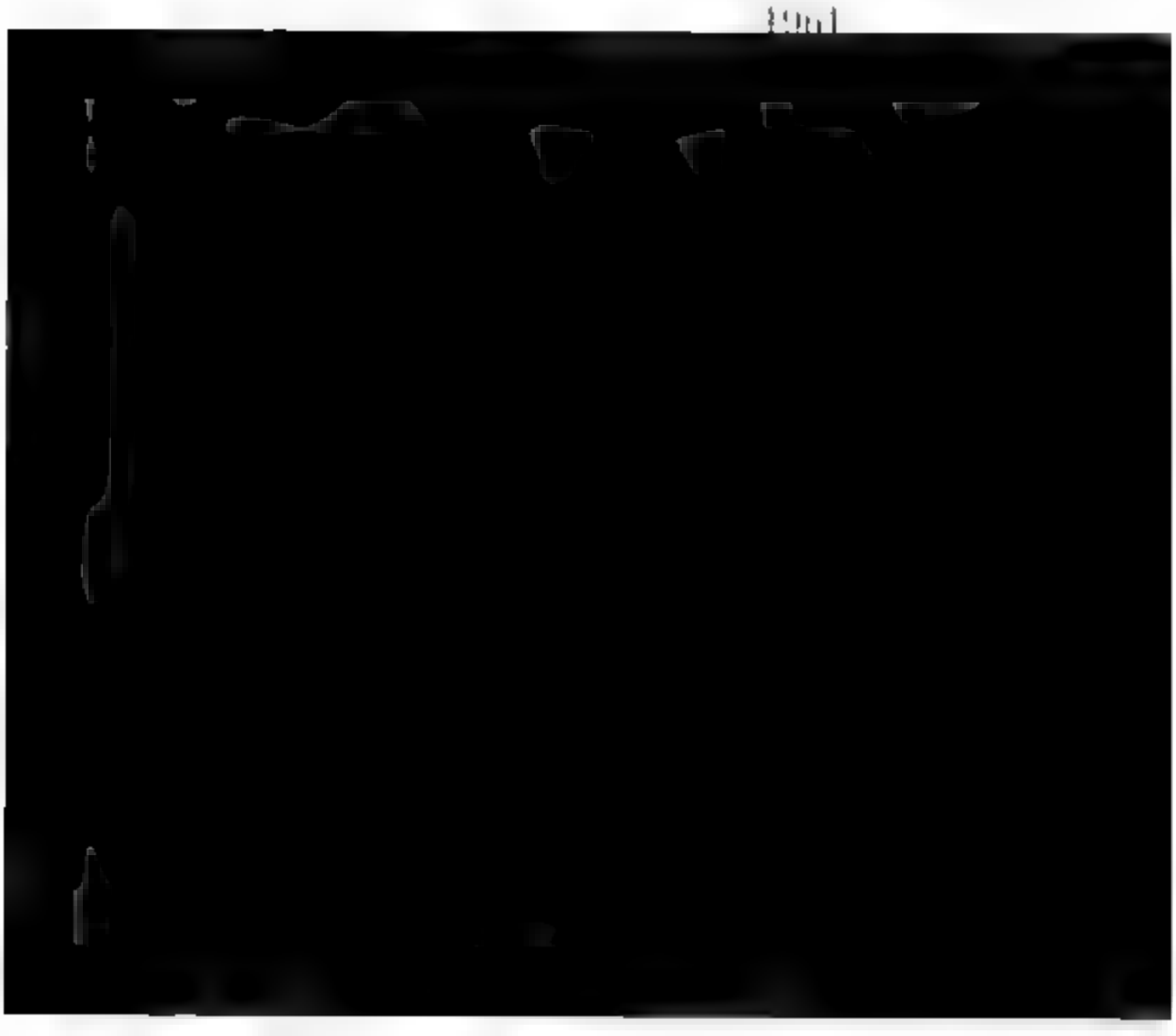

1964

1284, 5 février. L'empereur Rodolphe épouse Elisabeth, sœur de Robert, duc de Bourgogne. *MCCLXXXIIII, rex Ruodolphus uxorem gallicam duxit in Romarico monte in festo S. Agathe, et necessaria ministravit supervenientibus abundanter.*

Annal. Colmar, apud Pertz, XVII, 211.

1965

1284, 11 mars. Jean, sire de Prangins, prête hommage à Rodolphe de Habsbourg, roi des Romains, sur les mains de Richard de Corbières, bailli de Lausanne, pour son château de Bioley et sa châtellenie de Prangins. *Datum sabbatho ante festum B. Gregorii, anno domini MCCLXXXIV.*

M.D.R. V, Sires de Cossonay, pag. 355.

La copie imprimée dans les Sires de Cossonay porte *Roletus de Corbières.* Mais l'erreur est évidente, et l'acte original, qui a été retrouvé dernièrement aux archives cantonales, démontre qu'on doit lire : *Richardus de Corbières.* — Il n'est pas certain que cet acte ne doive pas être réduit au nouveau style, et reporté à l'année suivante.

1966

1284, 17 mars. Lettres de l'empereur Rodolphe par lesquelles il déclare prendre sous sa protection Humbert Dauphin, qui s'était rendu auprès de lui. *Datum in Baden, XVI calend. aprilis, regni anno XI.*

Valbonnais, Hist. du Dauphiné, II, pag. 28.

1967

1284, 7 avril. Ulrich Divitis (Rich), mandataire de Richard de Corbières, reconnaît avoir reçu de Philippe de Savoie les mille marcs d'argent qui restaient dus. *Datum Chillone, die veneris sancta, anno MCCLXXXIII.* (v. st.)

Kopp, Urk. II, N° 50.

1969

1284, 11 mai. L'empereur Rodolphe accorde a Louis de Savoie le droit de battre monnaie. ***Datum Friburgi, V idus maii, indict. XII, anno domini MCCLXXXIV, regni anno XI.***

Guichenon, preuves, pag. 636. — Kopp, Urk. II, N° 51.

1970

1284, 11 mai. Béatrix de Savoie, dame de Faucigny, renonce à son droit de faire contribuer les hommes du chapitre de Geneve a la reparation du château de Bonne. *Datum V idus mai, anno domini MCCLXXXIV*

Cibrario et Promis, Doc pag. 209

1971

1284, 14 mai. L'empereur Rodolphe prononce une sentence entre [redacted]

[redacted]

1974

1284, 17 juin. Philippe, comte de Savoie, donne aux religieuses de la Fille-Dieu, près de Romont, une rente annuelle de 10 sols de Lausanne. *Datum Aquiani, die sabbati ante festum B. Johannis Baptiste, anno domini MCCLXXXIV.*

Soloth. Woch. 1828, pag. 403. — Hist. Patr. Mon. Chart. I, 1557. — Mémorial de Fribourg, 1854, pag. 500.

1975

1284, 15 juillet. Le comte [illegible] assigne à Ulrich de Maggenberg, chevalier, la somme de 60 marcs d'argent, sur le village de Muns (Maus) près de Gumine. *Datum Basilee, idibus julii, indict. XII, anno domini MCCLXXXIV, regni anno XI.*

Soloth. Woch. 1827, pag. 428. — Recueil diplomatique de Fribourg, N° 38. — Zeerleder, N° 774.

1976

1284, 5 août. Jean de Mont reconnaît tenir en fief du prieuré de Romainmotier des vignes et des terres situées dans le territoire de Germagny. *Datum die sabbati post festum B. Petri ad vincula, anno domini MCCLXXXIV.*

M.D.R. III, Cartulaire de Romainmotier, pag. 543.

1977

1284, 24 septembre. Aymon, seigneur de Prangins, promet de défendre les droits du prieuré de Romainmotier dans quelque lieu qu'ils se trouvent, en réservant toutefois ceux du comte de Savoie. *Datum aput Prangins, die dominica post festum B. Mathei apostoli, anno domini MCCLXXXIV.*

M.D.R. III, Cartulaire de Romainmotier, pag. 547.

1978

1284, 24 septembre. Composition entre Aymon, seigneur de Prangins, et le prieure de Romainmotier, au sujet du village de Bursins. *Datum die dominica post festum Mathei apostoli, anno domini MCCLXXXIV*

M.D.R. III, Cartulaire de Romainmotier, pag. 526.

1979

1284, septembre Jean de Mont, donzel, fils de Nicolas, reconnaît devoir 40 livres de Lausanne au prieure de Romainmotier. *Datum anno domini MCCLXXXIV mense septembri.*

M D.R III, Cartulaire de Romainmotier, pag 500

1980

1284, 18 octobre. Aymon de Prangins, sire de Nyon, confirme, en faveur de l'abbaye de Bonmont la vente des moulins de Coster et de Lusignie faite par son père Guillaume *Datum XV kal. novembi anno domini MCCLXXXIV.*

M D.R. V, Sires de Cossonay, pag. 357.

1981

1284, 23 octobre. Dispositions testamentaires du comte Philippe de Savoie Il remet au roi et a la reine d'Angleterre le pouvoir de designer celui de ses neveux qui sera heritier de ses états et de fixer la portion des autres. *Datum apud Rossilyon, die lune proxima post festum S. Lucæ evangelistæ, anno domini MCCLXXXIV*

Rymer, I, II, 237. Fœdera, II, 649 — Wurstemberger, Prob. N° 859

Le comte Philippe fit ecrire, plus tard, ses intentions secretes, qui etaient qu'Amédee lui succedât, et que Louis eût la seigneurie du Pays de Vaud. (Cibrario, Storia della Mon. di Savoia, II, pag 189.)

1982

1284, 23 octobre. Jean de Mont, donzel, fils de Nicolas, abandonne au prieure de Romainmotier la possession de trois pièces de terre situées dans le territoire de Mollens *Datum die lune post festum B. Luce evangeliste anno domini MCCLXXXIV*

1984

1284. Depuis la moitié de décembre 1284, jusqu'à la fin d'août 1286, il passa au péage de Chillon 4060 balles de draps de France et de Lombardie 320 balles de laines et de peaux, et environ 200 bêtes de somme chargées de draps et autres marchandises. Dans les trente dern res semaines il passa 2568 bêtes chargées de sel, etc.

Cibrario, Tableaux chronologiques, pag. 82.

1985

1285, 2 mars. Guillemette, fille d'Amedée de Neuchâtel, comtesse de Montbéliard, confirme les conventions faites par son mari Renaud de Bourgogne avec Henri, évêque de Bâle. *Datum apud Binant, VI nonas martii, anno domini MCCLXXXIV.* (v. st.)

Matile, N° 231.

1986

1285, du 26 au 27 mars. Violent incendie à Berne.

Zeerleder, N° 780, d'après un manuscrit de l'église de St. Vincent.

1987

1285, 19 mai. Nouvelle sentence de l'empereur Rodolphe sur les démêlés entre l'évêque et les citoyens de Lausanne, faisant suite à celle du 14 avril 1284. *Datum Nuwenburc, XIV kal. junii, anno domini MCCLXXXV.*

Archives du canton de Vaud. — Analyse dans le Mémorial de Fribourg, 1859, pag. 55.

1988

1285, 26 mai. Concession et donations faites par Marguerite de Genève à son frère Amédée, à l'occasion du mariage de celui-ci avec Agnès de Châlons. *Datum die sabbati post festum B. Urbani, A. D. MCCLXXXV.*

M.D.G. XIV, N° 190.

1989

1285, mai. Rodolphe, chanoine de Neuchâtel, vend en franc alleu à l'abbesse et au couvent de la Maigrauge de Fribourg, une vigne

situ e dans le territoire de St B rise *Dat anno domini MCCLXXXI mense maio*

Mat re N 2 1

1990

1285, 1er juin Stipulations relatives à la dot d Agnès de Châteauneuf, fiancée à Amédée, comte de Genevois, et promesses pour cause de dot faites par ce dernier *Datum A D MCCLXXXV die ce cos post festum beate Lucie*

castro, die martis in vigilia Assumptionis B. Marie virginis, A. D. MCCLXXXV, mense augusti.

M.D.G VII, pag. 345 et 346.

1996

1285, 16 août. ...ève entre Amédée, *comte de Savoie*, agissant pour lui et pour le d... de Bourgogne, d'une part, et Humbert Dauphin, le comte de Val... ...tinois et leurs partisans, d'autre part. *Datum die Veneris in crast... Assumptionis B. Marie, A D. MCCLXXXV.*

Valbonnais, Hist. du Dauphiné, II, pag. 29.

Il est à remarq... de l'Assomption tombe un jeudi et non un vendredi. On ne pense cependant pas qu'il y ait lieu de douter du du millésime de cet acte.

1997

1285, 17 août. Mort de Philippe, comte de Savoie. Cette date, qui a été souvent controversée, est fixée par le nécrologe d'Abondance (Hist. Patr. Mon. Script. III, 395) et par l'obituaire de St. Maurice, qui concordent parfaitement entre eux. Cependant il faut remarquer que le nécrologe d'Hautecombe place cette mort au 16 octobre. (Hist. Patr. Mon. Script. I, 674.) — Amédée V, neveu de Philippe, lui succéda sans difficultés. Il occupait déjà Montmeillan et les principales forteresses de la Savoie. Louis de Savoie, frère d'Amédée, eut pour sa part le Pays de Vaud, et, plus tard, le Bugey, le Valromey et quelques autres terres.

E. Mallet, Mémoire sur la généalogie de la maison de Savoie, pag. 22. — Cibrario, Tableaux chronologiques, pag. 82. — Wurstemberger, Prob. N° 865.

AMÉDÉE V, COMTE DE SAVOIE. LOUIS I, SEIGNEUR DE VAUD.

1998

1285, 11 septembre. Gaston, vicomte de Béarn, ratifie la rétrocession faite par sa femme Béatrix, dame de Faucigny, en faveur

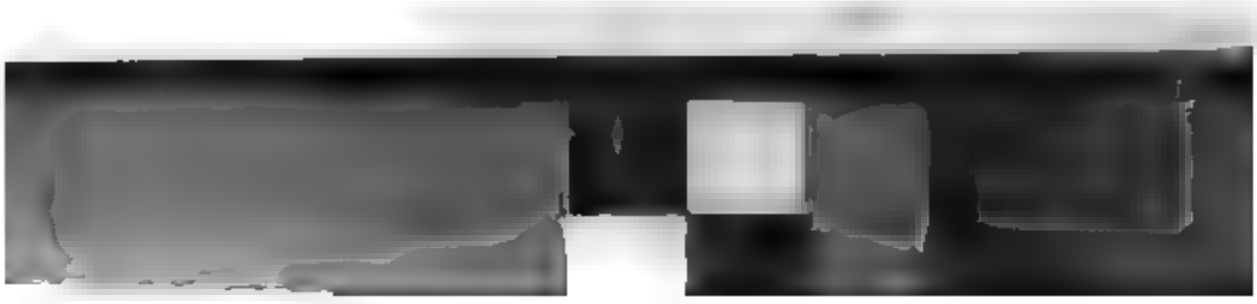

Gebennis, die lune proxima post festum S. Michaelis, anno domini MCCLXXXV.

Spon, preuves, N° 23.

2003

1285, 18 octob. L'empereur Rodolphe, se trouvant à Lucerne avec une partie es grands de l'empire, donne à l'église de Bâle, pour le salut de 'âme de sa femme Anna et de son fils Hartmann, le patronat des glises d'Augst et de Zeyningen. *Datum Lucerne, XV kal. novemi indictione XIV, anno domini MCCLXXXV, regni anno XIII.*

Schœpflin, A. . . ., &c. erbert, Crypta, pag. 116.

2004

1285, 22 novembre. L'empereur Rodolphe vient à Lausanne, d'où il envoie quatre messagers au pape Honorius IV, nouvellement nommé. — Le 8 décembre suivant, il se trouvait à Fribourg, d'où il expédia un acte en faveur des bourgeois de Camerik.

Böhmer, Régestes; Rudolf, N^os^ 850 et 851.

2005

1285, 1^er^ décembre. Pierre de Châteauneuf, procureur du comte Amédée V, déclare accorder à Amédée, comte de Genève, une trève qui doit durer jusqu'à l'expiration des trois semaines qui suivront la prochaine fête de Pâques. *Datum Aventhice, in crastino B. Andree apostoli, A. D. MCCLXXXV.*

M.D.G. VIII, pag. 222.

2006

1285. Reconnaissance d'un certain nombre d'habitants du village d'Apples, portant qu'ils se reconnaissent justiciables du prieuré de Romainmotier, qui possède sur eux le mère et mixte empire. *Datum anno domini MCCLXXXV.*

M.D.R. III, Cartulaire de Romainmotier, pag. 534.

2007

1285. Barthélemy de Cicon, dit de Goumoëns, fait cession de son fief d'Eclagnens à messire Gauthier de Montfaucon, seigneur d'Orbe. *Datum anno domini MCCLXXXV.*

M.D.R. XIV, Sires de Montfaucon, pag. 313.

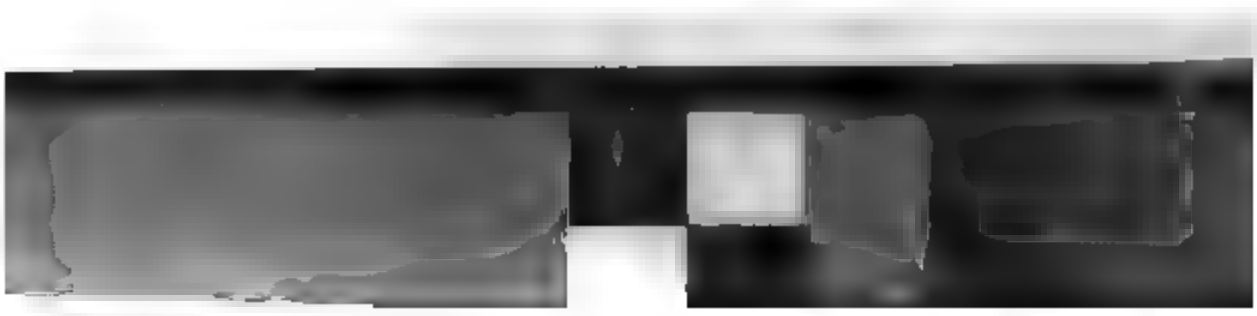

de Septimo, châtelain de Chillon, et bailli des terres du Chablais et du Genevois. *A dominica post festum apostolorum Philippi et Jacobi MCCLXXXVI, usque ad eamdem diem anno revoluto.*

Arch de la chambre des comptes à Turin. — M.D.G. V , pag. 228.

2013

1286, 24 mai. R ert, évêque de Genève, accorde à la communauté des clercs du c eur de l'église de St. Pierre le droit de faire sceller gratis les a s concernant leurs intérêts communs. *Datum Gebenn. in Insula, onem domini anno ejusdem MCCLXXXVI.*

M.D.G. VIII, pag. 228.

2014

1286, 17 juin. Réquisition adressée au nom du comte de Savoie et des citoyens de Genève qui sont de son parti, pour faire observer le traité conclu entre eux d'une part, l'évêque et le chapitre de Genève d'autre part, et réparer les infractions que l'évêque y a faites. *Datum A. D. MCCLXXXVI, indict. XIV, XV kal. julii.*

M.D.G. VIII, pag. 230.

2015

1286, 8 juillet. Sentence arbitrale rendue entre le chapitre de Genève et Aymon, seigneur de Nyon et de Prangins, au sujet des dîmes de Colex. *Datum die lune post octabas apostolorum Petri et Pauli, A. D. MCCLXXXVI.*

M.D.G. XIV, N° 198.

2016

1286, 24 juillet. L'empereur Rodolphe accorde à Louis de Savoie le droit de lever un péage dans les mandements de Moudon, Yverdon et Romont. *Datum Basilee, IX kal. augusti, indict XIV, anno domini MCCLXXXVI, regni anno XIII.*

Kopp, Urk. II, N° 53.

2017

1286, 30 juillet. Accord entre Béatrix de Faucigny, sa fille et son gendre Humbert. Elle cède à ces derniers Versoix, la Cluse de Gex, les châteaux de Lompnes, St. Rambert, Falavier, Theysieux, Dorches, etc., ainsi que les droits qu'elle avait dès le lac de Genève

leur possible pour délivrer les dits châteaux. *Datum anno domini MCCLXXXVI, indict. XV, die lune post festum B. Vincencii, ... actum apud Gebenn. in ecclesia S. Petri inter duo altaria.* (v. st.)

M.D.G. VIII, pag. 232.

2024

1287, 3 février. Mort d'Amédée, seigneur de Neuchâtel. *Anno domini MCCLXXXVI, tertia februarii, obiit nobilis et potens dominus dominus Amedeus dominus Novi Castri.* (v. st.)

Chronique du chanoine Anonyme. — Matile, N° 243.

2025

1287, 12 février. Hugues de Mauvoisin, bailli de Vaud, déclare que Pierre de Vaumarcus a donné en perpétuité à Aymon de St. Martin, son gendre, et à sa fille Isabelle, le fief qu'il tient de Gautier de Montfaucon à Eclépens et dans son territoire. *Datum anno domini MCCLXXXVI, die martis post octavas purificationis B. Marie, mense februarii.* (v. st.)

M.D.R. XIV, Sires de Montfaucon, pag. 314.

2026

1287, 16 février. Réquisition du comte de Savoie adressée aux chanoines de Genève, au sujet des châteaux de l'Ile et de Peney. Le comte Amédée faisait alors le siége du château de l'Ile, et demandait qu'il fût remis à la garde du chapitre. *Datum anno domini MCCLXXXVI, indict. XV, XIV kal. marcii.... Actum apud Gebenn. in ecclesia cathedrali inter duo altaria.* (v. st.)

M.D.G. VIII, pag. 233.

2027

1287, février. Guillaume d'Arberg reconnaît avoir été vassal de Pierre et de Philippe de Savoie. Il prête hommage à Louis, seigneur de Vaud, pour son château d'Arconcié, en réservant la fidélité due à l'empire. *Actum apud Rotundum Montem, anno domini MCCLXXXVI, mense februario.* (v. st.)

Soloth. Woch. 1828, pag. 287. — Zeerleder, N° 793.

de Septimo, châtelain de Chillon, et bailli du Chablais et du Genevois *A dominica post festum Philippi et Jacobi MCCLXXXVII, usque ad eamdem diem anno revoluto*

M D.G VIII, pag. 233.

2029

1287, 8 juillet. Compromis par lequel Amédée, comte de Savoie, Humbert Dauphin, Amédée, comte de Genevois, et Béatrix, dame de Faucigny, nomment des arbitres pour terminer leurs différends. *Anno incarnat MCCLXXXVII, die martis post octabas apostolorum Petri et Pauli indict XV.*

M D G XIV, N° 360.

2030

1287, 9 octobre. Berthe, femme de Pierre dit Baustach d'Octudenges, déclare avoir achété des religieux de Payerne une dîme au village et territoire de Guolathun, et que son intention est que cette dîme après son décès retourne au couvent de Payerne. *Donne le VII des ides d'octobre*

Archives de Fribourg : Morat, N° 291.

2031

1287, 7 novembre. Hommage prêté par Ulrich de Porta (Thorberg), chevalier, en faveur de Louis de Savoie, seigneur de Vaud Rodolphe de Billens, bailli de Vaud *Datum anno domini Mo CCo LXXXVII, die veneris ante festum beati Martini hyemalis, in castro Morgie*

Kopp, Urk. II, N° 54.

Cet acte est la première pièce authentique où il soit fait mention de la ville de Morges.

2032

1287, 18 novembre Sentence arbitrale entre Amedée, comte de Savoie, et Humbert Dauphin, portant entre autres sur le mariage de leurs enfants. *Datum Anamasiæ diocesis Gebennensis, die martis*

connus par ses prédécesseurs, et en outre pour les châteaux de Gaissie, de Sessens, de Grandmont, d'Arbiez, et pour ceux de Genève et de Baleyson, s'il n'est pas prouvé que ces deux derniers soient un fief d l'évêque de Genève. *Datum anno incarnationis MCCLXXXVII, ense novembris, die jovis ante festum B. Catherine virginis, apud nemansiam.*

Valbonnais, Hist. du Dauphiné, II, 41. — Cibrario et Promis, Doc. pag. 215.

2034

1287, 22 novembre. Amédée, comte de Genevois, ayant fait la paix avec Amédée, comte de Savoie, donne pour garants de cette paix plusieurs seigneurs du voisinage. *Datum et actum apud Anamassiam, die sabbati ante festum B. Katherinæ, anno domini MCCLXXXVII.*

M.D.G. XIV, N° 201. Les deux pièces suivantes, N^os^ 202 et 203, sont relatives au même objet.

2035

1287, 25 novembre. Guillaume de Conflans, évêque de Genève, réclame du comte Amédée de Savoie la restitution du château de l'Ile de Genève, que ce dernier avait assiégé et dont il s'était emparé de force. *Datum anno domini MCCLXXXVII, indict. prima, VII kal. decembris, apud Aquianum in aula domini Comitis*

M.D.G. I, 2^e^ part., pag. 20.

2036

1287, 1^er^ décembre. « Littera quomodo Amedeus comes Gebennensis promisit facere recompensationem domino Willelmo episcopo, de Turri Viviaci et avoeria eiusdem loci concessa domino Amedeo comiti Sabaudie, propter hoc quod de feudo domini episcopi Lausannensis esse dinoscuntur, Que littera confecta est sub sigillo dicti domini comitis Amedei comitis Gebennensis, in crastino B. Andree apostoli, anno domini MCCLXXXVII. »

Inventaire de 1394, f° 67. — Mémorial de Fribourg, 1859, p. 57.

2037

1287, 1^er^ décembre. « Littera qualiter Amedeus comes Gebennen-

2042

1288, 5 janvier. Hommage taillable prêté à Jocelin de Pont par divers habitants de Maracon. *Actum in vigilia Epiphanie, anno domini MCCLXXX II.* (v. st.)

Communiqué par M. de Gingins.

2043

1288, 21 janvier « Littera in pendenti sigillata, a domino Joanne domino Montisfa onis emanata, data die martis ante festum B. Vincentii, anno MC LXXXVII in qua idem dominus confessus fuit se habuisse a domino Aim baudiæ pro hommagio sibi facto tercentum libras Viennenses. » (v. st.)

Ancien inventaire de Chambéry.

2044

1288, janvier. Handfeste, soit charte de franchises donnée à la ville de Buren par Berthold de Neuchâtel, seigneur de Strasberg et de Buren. *Actum anno incarnat. MCCLXXXVIII, mense januarii, indictione prima.*

Zeerleder, N° 799.

2045

1288, 7 mars. Guillaume, seigneur de Gex, prête hommage au comte Amédée de Savoie, ensuite de la sentence rendue par le conseil du dit comte.

Cibrario, Tableaux chronologiques, pag. 86.

2046

1288, 8 mars. Aymon de Joiens reconnaît tenir en fief de l'évêque de Genève des dîmes à Bougy et à Gimel, ainsi que ce qu'il possède entre l'Aubonne et le château de Mont. *A. D. MCCLXXXVII, indict. I, VIII idus marcii.* (v. st.)

M.D.G. XIV, N° 205.

2047

1288, 2 avril. Pierre Ternier reconnaît avoir été indemnisé par l'évêque de Genève à l'occasion des dommages qu'il avait soufferts par le siége de Versoix. *Datum apud Gebennas cathedrali ecclesia S. Petri, die veneris post festum Pasche, anno domini MCCLXXXVIII.*

2053

1288, août. Vente faite à Henriette de la Sarra et à Jean de Montferrand, son mari, par Jordane, sœur de la première, et Rollin, fils de Jordane, pour soixante soudées de terre évaluées à 5 muids de froment, de tous leurs droits de garde et d'avouerie sur l'abbaye et la vallée du Lac-de-Joux.

Inventaires de Lassara et de Turin. — Matile, Régeste, N° 89.

2054

1288, 1er septembre. L'empereur Rodolphe accorde à Pierre, évêque de Bâle, l'autorisation de continuer la construction du château de Schlossberg. *Datum in castris ante Bernam, kal. septembris, indict. I, anno domini MCCLXXXVIII, regni anno XV.*

Herrgott. Gen. II, 537. — Matile, N° 247. — Zeerleder, N° 803.

2055

1288, 13 septembre. L'empereur Rodolphe déclare que Rollin, seigneur de Neuchâtel, lui ayant remis librement et volontairement le château et la ville de Neuchâtel, il avait, à la demande du dit Rollin, inféodé la susdite terre de Neuchâtel à Jean de Châlon, seigneur d'Arlay. *Datum in castris ante Bernam, idibus septembris, indictione prima, anno domini MCCLXXXVIII, regni anno XV.*

Gerbert, Crypta nova, pag. 137. — Chevalier, Hist. de Poligny, I, 131. — Soloth. Woch. 1828, pag. 218. — Matile, N° 248. — Zeerleder, N° 805. — Boyve, Annal. histor. I, 246, traduction.

2056

1288, septembre. Jean de Neuchâtel, prévôt de l'église de Châlon, curateur de Rolin, seigneur de Neuchâtel, déclare que celui-ci a prêté hommage à Jean de Châlon, seigneur d'Arlay. *Actum et datum anno domini MCCLXXXVIII, mense septembris.*

2061

1288, 8 novembre. Inhibitions signifiées par Guillaume, évêque de Genève, pour s'opposer à la cession du vidomnat au comte de Savoie. *Datum anno domini MCCLXXXVIII, indict. II, actum apud Gebenn. in ecclesia B. Marie Magdalenes, VI idus novembris.*

M.D.G. VIII, pag. 240.

2062

1288, 8 novembre. Guillaume de Septimo, bailli du Genevois, déclare appeler des monitions par lesquelles l'évêque de Genève a défendu d'obéir à Girard de Compeys, vidomne à Genève, pour le comte de Savoie. *Datum anno domini MCCLXXXVIII, indict. II, VI idus novembris, actum apud Gebenn. in domo Longe Male.*

M.D.G. VIII, pag. 243.

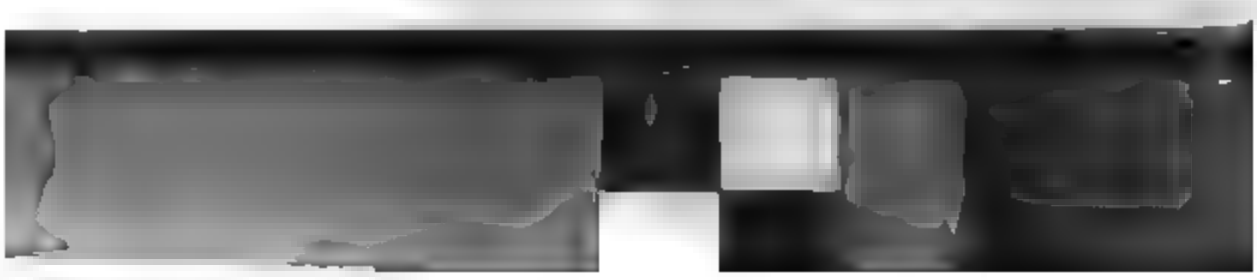

2072

1289, 27 avril. Combat de la Schosshalde entre les Bernois et les troupes impériales. Les Bernois mirent à mort le comte de Homberg et le chevalier de Hetelingen; mais ils perdirent plus d'une centaine des leurs, sans parler d'un grand nombre de prisonniers. Après ce combat ils firent leur soumission à l'empereur.

Zeerleder, N° 810, extraits de diverses chroniques.

2073

1289, 4 mai. Ulrich et Rodolphe d'Avenches, chevaliers, Jean et Conon, donzels, frères, mandent à Guillaume, évêque de Lausanne, qu'ils ont renoncé, en faveur du couvent de Fontaine-André, au droit de présentation pour l'église de Meyrie. *Datum in crastino inventionis S. Crucis, anno domini MCCLXXXIX.*

Matile, N° 253.

2074

1289, 8 mai. Les mêmes déclarent qu'ils ont fait don au couvent de Fontaine-André du droit de patronage de l'église de Meyrie. *Datum mense maii, dominica post festum beatorum apostolorum Philippi et Jacobi, anno domini MCCLXXXIX.*

Matile, N° 254.

2075

1289, 14 mai. L'avoyer et le conseil de Berne instituent dans le couvent de Wettingen un anniversaire en mémoire du comte Louis de Homberg, qui avait été tué au combat de la Schosshalde. *Actum et datum apud Baden, anno domini MCCLXXXIX, II idus maii, indictione II.* — Vidimus de l'évêque de Lausanne du 3 février 1291. — Autre vidimus de Cono, abbé de Frienisberg, de l'an 1292.

Soloth. Woch. 1828, pag. 411. — Zeerleder, N° 811.

2076

1289, 15 mai. Volker, abbé de Wettingen, déclare qu'un autel a été fondé pour le repos de l'âme de Louis, comte de Homberg. *Datum Wettingen, anno domini MCCLXXXIX, idus maii, indictione II.*

Neugart, N° 1040.

2077

1289, 8 juin. Diplôme de l'empereur Rodolphe en faveur des cha-

2082

1289, 1er octobre. Accord entre Jean de Châlon, sire d'Arlay, et son frère **Hugues**, d'une part, et le prieuré de Romainmotier, d'autre part, au suj de Waut, Chantegrue, Dompierre et la Rivière. *Donées le venres prochain apres la feste Saint Michiel, l'ant de l'encarnation de nos e Segnour corrant per mil dous cenz quatre vinz et neuf.* — Suit la confirmation du même accord délivrée par Othon, comte palatin de Bourgogne et sire de Salins, au mois d'octobre de la même année. *Donées l'an nostre Seignour corant per MCCLXXX et nuez, le mois ...*

M.D.R. III, Cartulaire de Romainmotier, pag. 594 à 597.

2083

1289, 16 octobre. Appels et protestations du procureur du comte de Savoie, par devant le concile provincial de Vienne, au sujet de la possession du château de Genève réclamée par l'évêque de Genève. *Datum anno incarnat. MCCLXXXIX, die martis in festo B. Luce evangeliste, indict. III, actum Vienne in camera domini archiepiscopi.*

M.D.G. VIII, pag. 258 à 264.

2084

1289, 13 novembre. Monitions adressées par Guillaume, évêque de Genève, 1° au comte Amédée de Savoie, qui s'est emparé du château de l'Ile de Genève, de la juridiction de la ville et d'autres droits appartenant à l'église; 2° aux citoyens de Genève qui se sont emparés de l'église cathédrale et spécialement à ceux qui exercent le gouvernement de la ville sous les noms de syndics et de procureurs, 3° à Amédée, comte de Genève, pour qu'il ait à restituer la pêche du Rhône, de Russin à la Cluse. *Datum anno domini MCCLXXXIX, indict. III, idus novembris; actum apud Gebennas, ante ecclesiam fratrum minorum.*

M.D.G. I, 2e part. pag. 32.

2085

1290, 2 janvier. François, coseigneur de Saxon, et sa sœur Béatrix

2090

1290, 3 mai. Bulle du pape Nicolas IV, qui commet l'abbé de Barbe à Lyon pour juger les difficultés pendantes entre l'évêq Genève et le comte de Savoie. *Datum Rome, apud S. Mariam jorem, V nonas mai, pontificatus anno III.*

M.D.G. VIII, pag. 2

2091

1290, 4 mai. Je[illegible]doudon, donne quittance à (laume, évêque de [illegible]a somme de 460 livres à lui p par le dit évêque, en acquittement des dettes d'Agnès, veuv Guillaume de Palézieux. *Datum anno MCCXC, quarto die m post inventionem S. Crucis.* (Cp. 1294.)

Collectio episcopalis Lausann. par M. Leuzbour part. II, fol. 53.

2092

1290, 5 mai. Acte passé par 73 citoyens de Genève, qui décl que l'évêque de Genève ayant, à leur demande, transféré le ché dans le haut de la ville, et leur ayant promis de l'y la pendant le terme de 20 ans, l'évêque aura, à l'expiration de 20 ans, le droit de transporter ailleurs le dit marché. *Datum bennis, III nonas maii, anno domini MCCXC.*

M.D.G. I, 2e part. pag. 1

2093

1290, 15 mai. Déclaration faite par les délégués du comte de voie, devant le synode assemblé à Genève, au sujet du droi rétention qu'il prétend avoir sur le château de l'Ile, le vidor de Genève, etc. Il prétend que des hostilités ayant été diri contre lui dès le dit château, il a droit de le retenir pour s'in niser des frais de guerre. *Datum anno domini MCCXC, indict. die lune post ascensionem domini, id est idus mai; actum apu bennas, in ecclesia S. Petri, in plena senodo ibidem convocatu.*

2099

1290 ..... **Bulle du** pape Nicolas, qui charge l'évêque de **Macon de** prononcer sur les différends ci-dessus entre l'évêque de Genève et le comte de Sa[v]ie. *Datum apud Urbem veterem, nonas Augusti, pontificatus anne*[e]*rtio.*

M.D.G. I, 2e part. pag. 51.

Mallet pense que cette dernière bulle est antidatée, parce qu'il n'est pas **vraisemblable qu'e** soit antérieure à la récusation de l'archevêque de Lyon, **datée du 21 août.**

2100

1290, 19 septembre. Transaction entre le comte de Savoie et l'évêque de Genève. Le comte restitue à l'évêque les péages, la pêche et les moulins du Rhône, et reconnaît tenir en fief du dit évêque le vidomnat de la ville de Genève, pour lequel il lui prête hommage. *Acta apud Ast, die martis ante festum B. Mathei Apostoli, XIX mensis septembris, anno domini MCCXC, indictione III.*

Spon, preuves, N° 24.

2101

1290, 19 septembre. Compromis entre le comte de Savoie et l'évêque de Genève, au sujet de la restitution du château de l'Ile, demandée par l'évêque et refusée par le comte jusqu'après le payement de la somme de 40 mille marcs d'argent qu'il prétend avoir dépensée en faisant la guerre pour l'évêque. Les parties s'en rapportent à la décision de Henri de Clyton, prévôt de S. Catherinne d'Aiguebelle, et de Jaques de Lully, prieur de Talloires, arbitres choisis par les parties. *Actum in civitate Astensi.*

M.D.G. I, 2e part. pag. 55

2102

1290, 21 septembre. Ensuite de la transaction et du compromis qui précèdent, l'évêque de Genève déclare lever l'excommunication qu'il avait lancée contre les envahisseurs des biens ecclésiastiques. *Datum die jovis in festo B. Mathei apostoli, anno domini MCCXC.*

M.D.G. I, 2e part. pag. 63.

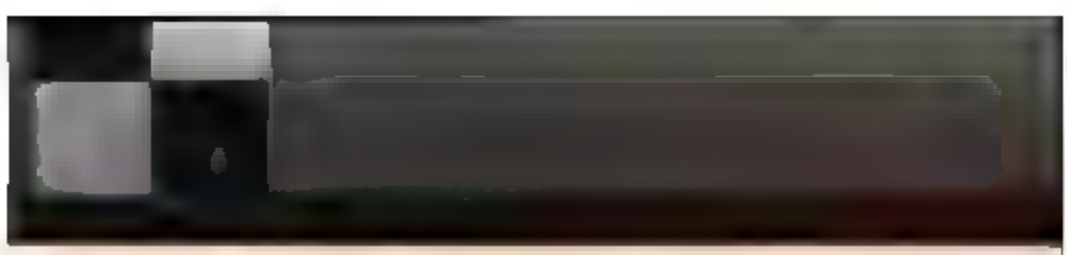

Gebennensis. (v. st.) — 13 mai 1291. Renouvellement des susdites monitions. *Datum anno incarnationis MCCXCI, indicione IV, III idus maii, in ecclesia B. Marie Magdalenes.*

Spon, preuves, N° 25.

2108

1291, 3 février. Guillaume, évêque de Lausanne, délivre un vidimus de la char du 14 mai 1289 *Datum Vettingen, anno domini MCCXCI, II non s februarii.*

Sol.. 11. — Zeerleder, N° 811.

2109

1291, 23 février. Les évêques de Constance et de Lausanne se trouvent à Baden, et signent comme témoins un diplôme délivré par l'empereur.

Régestes de Böhmer, Rudolf, N° 1097.

2110

1291, 5 mars. « Littera duobus sigillis in pendenti sigillata data die lunæ post Carnisprivium novum anno domini MCCXCI, in qua Aimo dominus Sallenove accepit in feudum ligium a domino Amedeo comite Sabaudie, castrum ipsius Aimonis de Rotulo, situm in diocesi Gebennensi, juxta lacum Gebennensem, cum territorio et pertinentiis suis, et quindecim libras Gebennenses annui redditus sibi ibidem debitas, et sub hommagio ligio et conditionibus in dicta littera declaratis. »

Ancien inventaire de Chambéry.

2111

1291, 11 avril. Transaction entre Guillaume, évêque de Genève, et Amédée II, comte de Genève, au sujet des prétentions d'Amédee sur le village d'Ambilly, la pêche du Rhône et d'autres objets. *Datum anno domini MCCXC, die veneris ante dominicam in ramis palmarum, apud prioratum S. Victoris Gebennensis.* (v. st.)

M.D.G. I, 2e part. pag. 124, et VIII, pag. 198.

assigné. *Datum apud Moretum, anno domini MCCXCI, indict. VI, kalendis maii, regni anno XVIII.*

Kopp, Urk. II, N° 77. — Trouillat, II, N° 396.

2117

1291, 2 mai. L'empereur Rodolphe confirme les fiefs de l'évêque de Valence et de Die. *Datum Murati.*

Régestes de Böhmer, Rudolf, N° 1109.

2118

1291, 3 mai. Alliance entre ..., ... de Bâle, et Othon, comte de Bourgogne et seigneur de Salins. Les châteaux de Montbéliard et de Neuchâtel sont fixés comme limites pour l'entretien des troupes. *Datum Mureto, die jovis post festum B. Philippi et Jacobi, anno domini MCCXCI, mense de majo.*

Chevalier, Mémoires pour l'histoire de Poligny, I, 374. — Matile, N° 262. — Trouillat, II, N° 397.

2119

1291, 4 mai. Lettre de l'empereur Rodolphe, promettant sa protection à ses fidèles sujets du royaume d'Arles, réunis en sa présence, savoir : l'évêque de Die, l'évêque de Lausanne, Humbert Dauphin, Béatrix, dame de Faucigny, Amédée, comte de Genève, Aymar de Poitou et Humbert de Thoyre et Villars. *Dat. apud Muratum, IV nonas maii, anno MCCXCI, regni anno XVIII.*

Guichenon, Hist. de Bresse et de Bugey, preuves, pag. 251, extr. — Valbonnais, Hist. du Dauphiné, II, 55.

2120

1291, 4 mai. L'empereur Rodolphe soumet l'abbaye et la ville de St Claude à Humbert Dauphin, sénéchal de Bourgogne. *Datum apud Muratum, IV nonas maii, anno domini MCCXCI, regni anno XVIII.*

Valbonnais, Hist. du Dauphiné, II, pag. 56.

2121

1291, 18 mai. Monitions de l'évêque de Genève aux citoyens de la

en Piémont. *Datum anno domini MCCXCI, indict. IV, die veneris* (prima) *mensis junii, in curia episcopali sedunensi.*

De Gingins, Documents pour l'histoire des comtes de Bar[illegible]irate, N° 8. — Furrer, III, pag. 94.

2126

1291, 3 juin. L'[illegible]mpereur Rodolphe concède à Amédée, comte de Genève, tous le[illegible] fiefs relevant de l'empire, vacants par la mort d'Aymon, frère [illegible]u dit comte *Datum Maguntie, III nonas junii, indict. IV, anno d*[illegible]*ini MCCXCI, regni anno XVIII.*

Kopp, Urk. II, N° 55.

2127

1291, 3 juin. L'empereur Rodolphe accorde à Amédée, comte de Genève, le droit de lever un péage sur les céréales et les bêtes de somme qui passent sur ses terres. *Datum Maguntie, III nonas junii, indict. IV, anno domini MCCXCI, regni anno XVIII.*

Kopp, Urk. II, N° 56.

2128

1291, 21 juin. Jean Moschet, donzel, fils de Jaques Moschet d'Echandens, abandonne à l'abbaye de Bonmont ses droits sur la grange d'Outard. *Datum apud Nyons, die jovis ante festum B. Johannis Baptiste, anno domini MCCXCI.* Sceau d'Aymon de Prangins, sire de Nyon.

M.D.R. V, Sires de Cossonay, pag. 373.

2129

1291, 15 juillet. L'empereur Rodolphe de Habsbourg meurt à Spire et y est enseveli.

2130

1291, 26 juillet. Engagère stipulée par Jaques, fils de Grillard de Goumoens, en faveur de Gauthier de Montfaucon, seigneur d'Echallens. *Actum domini anno MCCXCI, die jovis post festum B. Marie Magdalenæ.*

M.D.R. XIV, Sires de Montfaucon, pag. 317.

2131

1291, 29 juillet. Amédee II, comte de Genève, donne quittance à

ses de **Pontareuse**, Ependes, Donneloye, Eclépends, Vufflens, etc. *Datum in capitulo Lausannensi, die une lante festum B. Laurencii, anno domini MCCXCI.*

Arch. du canton de Vaud : Lausanne, N° 126. — Analyse dans l'histoire de Gruyère, M.D.R. X, pag. 117.

2136

1291, 9 août. Les Bernois déclarent prendre le comte Amédée V pour leur protecteur, jusqu'à ce que l'empereur puisse s'emparer de Bâle et veille[illegible] *Puterniaci in claustro monasterii dicti loci, die jovis ante assumptionem B. Marie Virginis, anno domini MCCXCI.*

Soloth. Woch. 1828, pag. 532. — Cibrario et Promis, Doc. pag. 229. — Zeerleder, N°s 833 et 834. — Wurstemberger, Prob. N°s 888 et 889.

2137

1291. Louis de Savoie, seigneur de Vaud, promet alliance et secours à la ville de Berne, dès Genève jusqu'à Zofingue, en réservant les droits des comtes de Savoie et de Bourgogne. *Datum anno incarnationis MCCXCI.*

Archives de Berne. — Zeerleder, N° 839.

2138

1291, 10 août. Amédée V, comte de Savoie, s'engage à fournir aux habitants de Berne la somme de 2 mille livres de Lausanne, et donne comme cautions une vingtaine de seigneurs de ses états. *Datum apud Muratum in festo B. Laurentii, anno domini MCCXCI.*

Soloth. Woch. 1828, pag. 554. — Zeerleder, N° 835.

2139

1291, 14 août. Le comte Amédée V accorde au conseil et à la bourgeoisie de Morat le droit de choisir chaque année leur avoyer, comme cela se pratiquait du temps du comte Pierre. *Datum anno*

2145

1291, 17 septembre. L'évêque de Constance, en sa qualité de tuteur de Hartmann de Kibourg, promet à Amédée V, comte de Savoie, de l'aider recouvrer les châteaux de Laupen, Gumine et autres que l'em reur tenait au préjudice du dit Amédée. *Datum apud Chierces in* ecclesia dicti loci, die lune post festum Exaltationis *S. Crucis, anno d* mini MCCXC .

Guic non, preuves, pag. 135 (anno 1290). — Soloth. W h. 1828, pag. 421 (anno 1291). — Zeerleder, N° cien inventaire de Chambéry porte l'année 1291.

2146

1291, avant le 26 septembre. Supplication du chapitre de Genève à l'évêque de la dite ville, dépeignant les hostilités commises par Humbert Dauphin et par le comte Amédée de Savoie. *Sans date.*

M.D.G. I, 2e part. pag. 100. — Wurstemberger, Prob. N° 891.

2147

1291, 26 septembre. Guillaume, évêque de Genève, excommunie Humbert Dauphin, lequel avait attaqué la ville de Genève avec une armée augmentée des troupes de la dame Béatrix de Faucigny. Humbert Dauphin s'était ensuite emparé du château de Thiez appartenant à l'évêque. *Datum anno domini MCCXCI, indict. V, VI kal. octobris. Actum apud Gebennas ante ecclesiam S. Petri.*

M.D.G. I, 2e part. pag. 74. — Wurstemberger, Prob. N° 891 *.

2148

1291, 16 octobre. Premier acte d'alliance entre la ville de Zurich et les cantons d'Uri et de Schwytz. *Dirre brief wart Zurich geben an Sant Gallen Tage, in dem Jare do von gottes geburt waren zwelf hundert und eis vnd nunzig Jar, do Indco was V.*

Archives de Zurich. — Kopp, Urk. I, pag. 37. — Zeerleder, N° 838.

Cet acte avait été publié par Tschudi, sous la date de l'an 1251. Depuis lors, M. Kopp a démontré qu'il y avait erreur, et qu'on devait le rapporter à l'an

2155

1291. On voit, dans les comptes de la châtellenie de Chillon, qu'Amédée V entretenait des galères armées sur le lac Léman. Il avait fait venir un maître alfat de Gênes.

Cibrario, Tableaux chronologiques, pag. 87.

2156

1292, 14 février. Accommodement au sujet d'un homicide entre Jean d'Essertine et ses adhérents, bourgeois de Lausanne, d'une part, et le donz[illegible]ant à Fribourg, et ses adhérents, d'autre part. *Datum anno domini MCCXCI, die jovis post octavas purificationis B. Marie virginis.* (v. st.)

Recueil diplomatique de Fribourg, N° 47.

2157

1292, 3 mars. Les frères Arnold et Walter, seigneurs de Wädischwyl, accordent un fief à Walter de Ried. *Datum feria II post dominicam Reminiscere, anno dominice circumcisionis MCCXCII.*

Arch. de Berne. — Zeerleder, N° 850.

Cette pièce mérite d'être remarquée à cause de l'emploi du style de la circoncision, que nous n'avons pas encore rencontré jusqu'ici. On sait que, d'après ce style, l'année commençait le 1er janvier.

2158

1292, 9 mars. Pierre de la Tour, seigneur de Châtillon, reçoit en fief de Girard, abbé de St. Maurice, divers biens situés dans le Bas-Valais. *Datum in capitulo Agaunensi, VII idus martii, anno domini MCCXCI, sumpto millesimo in Paschate.* (v. st.)

Gallia Christ. XII, Instr. 524. — Furrer, III, pag. 92.

2159

1292, 30 mars. Trève entre Guillaume, seigneur d'Aarberg, et la ville de Fribourg. *Datum anno domini MCCXCII, die Ramorum palmarum.*

Soloth. Woch. 1828, pag. 289. — Recueil diplomatique de Fribourg, N° 48. — Matile, N° 267 (30 mars

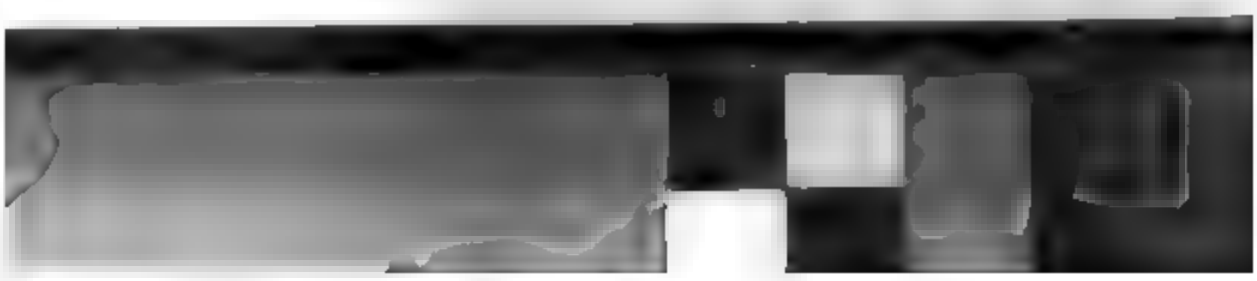

2165

1292, décembre. Traité entre Jean, seigneur de Cossonay, et Jean, seigneur de La Sarraz. *Dat. A. D. MCCXCII, mense decembris.*

M.D.J. I, Ann. de l'abbaye du Lac-de-Joux, pag. 185.

2166

1293, 11 janvier. L'empereur Adolphe confirme, en faveur des bourgeois de Berne, les franchises accordées par l'empereur Frédéric II. — Il leur remet les contributions arriérées et leur pardonne la destruction du château impérial. — Il leur accorde le droit de pourvoir à la répression des crimes capitaux pendant la vacance de l'empire. — Enfin il leur accorde le droit de ne pas être traduits en justice hors de leur ville. *Datum Thuregi, III idus januarii, indiccione VI, anno domini MCCXCIII, regni anno primo.* Quatre pièces.

Soloth. Woch. 1827, pag. 443. — Zeerleder, N^os^ 846, 847, 848 et 849.

2167

1293, 13 janvier. Guillaume de Joinville, sire de Gex, vend au comte de Savoie la maison soit le fort de la Cluse; il conclut avec lui une alliance défensive et renonce à l'hommage du sire de Faucigny. — Déclaration analogue de la dame Léone de Gex, sa mère. *Donné l'an de grâce mil dous cenz quatre vinz et douze, le mardi apres l'Atiphanie.* (v. st.)

M.D.G. IX, pag. 220.

2168

1293, 18 janvier. Traité de paix soit trève entre Louis de Savoie, seigneur de Vaud, et la communauté de Fribourg. *Donné lo sabbadi après Saint Ylaire, en l'ant de l'ancarnation nostre Sire mil et dous cent et quatre vinz et douze, ou mois de janver.* (v. st.)

Recueil diplomatique de Fribourg, N° 49.

2169

1293, 23 avril. Traité de paix entre Jean d'Arberg et ses frères Ulrich et Thierry, d'une part, et la ville de Fribourg, d'autre part, conclu par la médiation de Guillaume, évêque de Lausanne, et de

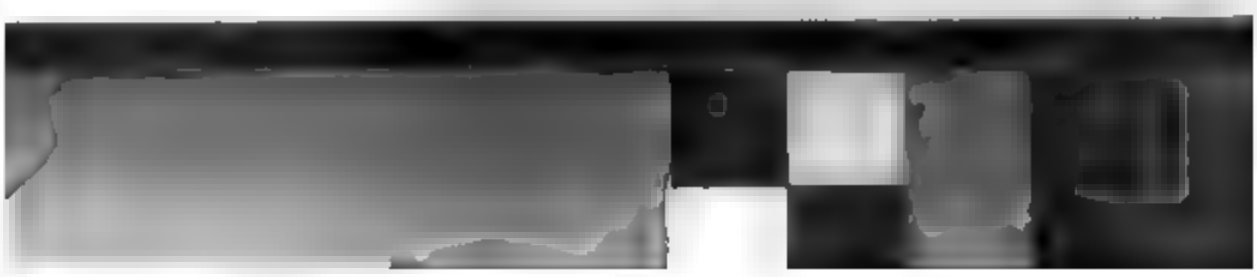

2174

1293, 9 juillet. Louis de Savoie, seigneur de Vaud, reconnaît devoir 300 livres viennoises à son frère Amédée, comte de Savoie, pour les dépens s faites au siége et à la prise des châteaux de Nyon et de Mont *Datum Nividuni, die jovis post octabas apostolorum Petri et Pauli, A D. MCCXCIII.*

M.D.G. XIV, N° 231.

2175

1293, 9 juillet. uis de Savoie, seigneur de Vaud, reçoit en augmentation de fief les châteaux de Mont et de Bioley. *Datum apud Nividunum, die jovis post octabas apostolorum Petri et Pauli, A. D. MCCXCIII.*

M.D.G. XIV, N° 232.

2176

1293,..... juillet Amédée, comte de Savoie, promet d'observer et d'exécuter les conventions faites entre Guillaume de Septemo et ses autres chevaliers, d'une part, et la ville de Nyon, d'autre part. *Donné a Nyon, le vendredi après la fête des saints apôtres Pierre et Paul, l'an de notre Seigneur 1293.*

Traduction dans Grenus, N° 1.

Le vendredi après la fête de St. Pierre et St. Paul tomberait le 3 juillet. Il y a donc erreur dans les dates, puisque la dernière pièce est évidemment postérieure à celle qui précède. Peut-être faut-il lire le vendredi après l'octave de la fête, ce qui donnerait la date du 10 juillet?

2177

1293, 10 juillet. Les nobles et bourgeois de Nyon ayant demandé qu'on leur accordât les libertés et franchises de Moudon, le comte Amédée de Savoie déclare leur accorder les dites franchises et libertes. *Datum apud Nyon, die veneris post octavam apostolorum Petri et Pauli, anno domini MCCXCIII.*

Archives de Nyon. — Traduction dans Grenus, N° 1.

2178

1293, 17 juillet. Transaction entre l'évêque de Genève et les citoyens de la dite ville, faite par la médiation du comte Amédée V.

Les citoyens de Genève renoncent à l'usage de leur sceau, a l'office de capitaine ou de syndic, etc. *Datum anno domini MCCXCIII, die veneris ante festum B Marie Magdalenes.*

M.D.G. I, 2e part. pag. 116. — Galiffe, Materiaux pour l'histoire de Geneve, tom. I, pag. 60, traduction.

2179

1293, 28 juillet Le comte Amedee de Savoie déclare prendre sous sa protection le couvent de la Maigrauge, pres Fribourg *Datum apud Chyllon, die martis post festum B. Mariæ Magdalenæ, anno domini MCCXCIII.*

Zapf, Mon. 1, N° 83.

2180

1293, 2 août. Hommages réciproques prêtés par Amédee V, comte de Savoie et Boniface de Challant, evêque de Sion. *Datum apud aquam de Morgia, in crastino B. Petri in Vincula, anno domini MCCXCIII*

l'approbation et promesse faites par Louys de Savoye, seigneur de Vauld, aux bourgeois et jurés du chasteau soit ville de Grandcour, iceux tenir selon les bons us et coustumes de Mouldon, lesquelles le comte Pierre e le comte Philippe ses oncles ont accoustumez de leur garder et t ir, lequel chasteau de Grandcour au dit Louys de Savoye rendirer du consentement de dame Ysabelle relaissée de Monseigneur Jaq es coseigneur d'Estavay, *en date de l'an 1293, au chasteau des Clé* . »

Extr , de l'inventaire des droits produits en 1577 par les de Vaud : Collection diplomatique de Haller.

2184

1294, 18 janvier. Traité de combourgeoisie entre la ville de Fribourg et Jean, seigneur de Cossonay. *Datum die lune proxima post octavam Epiphanie, anno domini MCCXCIV.*

Recueil diplomatique de Fribourg, N° 56.

Il est probable que cette pièce doit être réduite au nouveau style.

2185

1294, 18 janvier. Quittance donnée par la communauté de Morat pour les dommages qui lui ont été occasionnés par les Fribourgeois. *Datum anno domini MCCXCIII, die lune post festum Beati Ylarii.* (v. st.)

Soloth. Woch. 1828, pag. 42. — Recueil diplomatique de Fribourg, N° 50. — Zeerleder, N° 861.

2186

1294, janvier. Renouvellement d'alliance entre la communauté de Fribourg et celle de Morat. *Datum mense januarii, anno domini MCCXCIII.* (v. st.)

Recueil diplomatique de Fribourg, N° 51. — Engelhard, N° 9.

2187

1294, 25 janvier. Le comte Amédée V oblige le comte de Genève à rendre hommage à Edouard, son fils aîné. *Daté du 25 janvier 1293.* (v. st.)

Document cité dans Cibrario, Storia della Mon. di

apud Palays in orto fratrum predicatorum Gebennensium. (v. st.) — Vidimus de l'an 1487.

Spon, preuves, N° 26. — Cp. Galiffe, Matériaux pour l'hi toire de Genève, tom. I, pag. 23.

2194

1294, 19 mars. « l ittera data die XIX martii, anno domini MCCXCIII, a Jannino de Mo tibus domicello emanata, qui in ea certas promissiones fecit domi o Amedeo Sabaudiæ comiti, pro Guillelmo et Petro de Sancto Heug. duni exibunt, nec ibi morabuntur. » (v. st.)

Ancien inventaire de Chambéry.

2195

1294, 22 mars. Pierre de la Tour, seigneur de Châtillon en Valais, déclare adhérer au traité ci-dessus conclu entre Berne et Fribourg. *Datum ante Vividunum, dominica in Ramis palmarum, anno domini MCCXCIII.* (v. st.)

Soloth. Woch. 1828, pag. 94. — Recueil diplomatique de Fribourg, N° 53.

2196

1294, mars. Guillaume, évêque de Lausanne, reconnaît, en faveur d'Agnès de Palézieux, un droit de rachat sur les biens qui lui avaient été hypothéqués par acte du 3 février de la même année. *Datum mense martio MCCXCIII.* (v. st.)

Collectio episcopatis de Mgr Lenzbourg, pars II, fol. 58.

2197

1294, 29 avril. Béatrix, dame de Faucigny, cède à Amédée, comte de Savoie, tout ce qu'elle possède de l'autre côté du lac dès Seyssel à Fribourg, et spécialement les fiefs de Léonette de Gex et du seigneur de Montfaucon. Le comte de Savoie lui inféode le tout. *Datum Gebennis in domo fratrum minorum, die jovis post octabas Paschе, anno domini MCCXICV.* - Cp. 4 février 1278.

Guichenon, Preuves, pag. 81. — Wurstemberger,

biens sous le sceau d'Urich de Thorberg, lieutenant de Hartmann, comte de Kibourg. *Datum Burtorf, anno domini MCCXCIV, feria VI ante assumptionem B. Marie virginis.*

Zapf, Mon. I, N° 84. — Zeerleder, N° 869.

2204

1294, 24 août. Contrat de mariage et constitution de dot, entre Rodolphe, seigneur de Neuchâtel, et Eléonore, fille de Louis de Savoie, seigneur de Vaud. *Datum in festo beati Luce evangeliste, anno domini MCCXCIV.*

Ile, supplément, N° 803.

2205

1294, 29 octobre. Léone, dame de Gex, et son fils Guillaume donnent quittance au comte de Savoie de 2100 livres viennoises, prix de la vente qu'ils lui ont faite de la Cluse de Gex. *Donees le vendredi devant la toz sainz, en lant de grace mil. cc. et nonante et quatre anz.*

M.D.G. XIV, N° 236

2206

1294, 22 novembre. « Littera a domina Beatrice, filia domini Petri comitis Sabaudiæ emanata, data die lunæ post octabas B. Martini, anno domini MCCXCIV, in qua dicta domina confessa fuit se habuisse a domino Amedeo comite Sabaudiæ mille libras Viennenses, in quibus dictæ dominæ tenebatur ex causa responsionis per eam factæ pro ipso domino Aymoni de Prangino, super castro Nyviduni et appenditiis ejus. »

Ancien inventaire de Chambéry.

2207

1294, 24 novembre. « Littera data die mercurii ante festum Beatæ Catherinæ, anno MCCXCIV, ab Aymone de Prayngyno domicello emanata, qui in ea confessus fuit habuisse a domino Amedeo comite Sabaudiæ, mille libras Viennenses in quibus sibi tenebatur ex causa compositionis factæ inter ipsos. »

Ancien inventaire de Chambéry.

2208

1294, 8 décembre. Traité contenant divers échanges entre Amédée,

2214

1295, 28 février. Adolphe, roi des Romains, confirme les lettres de protection accordées au couvent d'Interlaken par l'empereur Rodolphe. *Datum in Berno, II cal. martii, indict. VIII, anno domini MCCXCV, regni anno tertio.*

Soloth. Woch. 1828, pag. 434.

2215

1295, 1er mars. Littera in romancio scripta, data prima die martii, anno dom ini MCCXCV, a domino Joanne de Greliaco milite emanata qui in ea recognovit se tenere in feudum a domino Amedeo comite Sabaudiæ, quidquid habebat in parrochia Greliaci, exceptis quibusdam... et quidquid habebat apud Fonay, et in parrochia de Cumignie, et in castellania de Prangins; item castrum de Villa cum suis pertinentis; item castrum Rotuli et viginti libras redditus pertinentes dicto castro et residuum sibi debitum in castellania Rotuli valentem LX libras et decem feuda militum et circa XL hospitia in castellania prædicta, et grangiam de Pallere valentem XL libras redditus, et terram de Villars de Bougeria valentem circa X aut XV libras, feudum de Arnay, feudum de Crolay, feudum Amedei de Comugnie sub fidelitate. »

Ancien inventaire de Chambéry.

2216

1295, 25 ou 29 avril. La ville de Fribourg déclare donner son consentement à l'alliance conclue entre les villes de Berne et de Soleure. *Datum Friburgi, feria VI* (vel II) *proxima post festum beati Georgii martyris, anno domini MCCXCV.*

Soloth. Woch. 1828, pag. 435. — Recueil diplomatique de Fribourg, N° 59. — Zeerleder, N° 883.

2217

1295, 19 mai. Guillaume, évêque de Lausanne, accorde une indulgence de 40 jours aux personnes qui visiteront l'église de Gottstatt, le jour de sa dédicace ou les jours suivants. *Datum die jovis ante Penthecosten, anno domini MCCXCV.*

Soloth. Woch. 1828, pag. 440. — Zeerleder, N° 885.

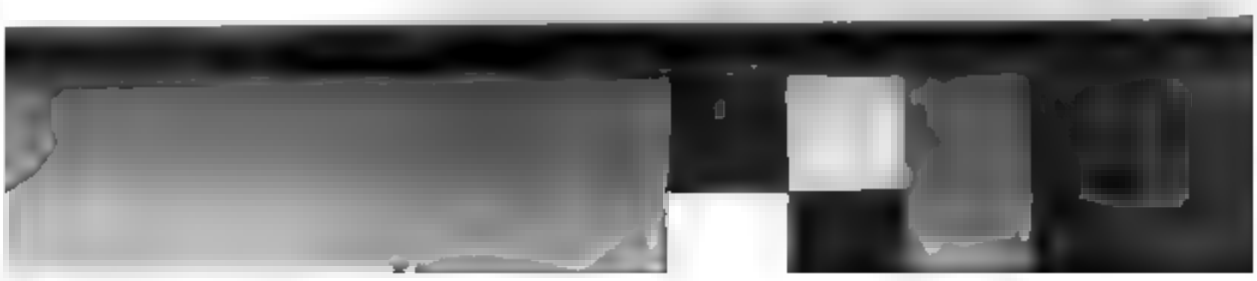

geois de Neuchâtel et ceux de Bienne, au sujet de gages levés sur les gens de Soleure. *Datum anno domini MCCXCV, vigilia exaltationis S. Crucis.*

Matile, N° 274. — Trouillat, II, N° 457.

2222

1295, octobre. (rard, seigneur de Charmey, agissant du consentement de son frère Richard et de son neveu Guillaume, coseigneur de Corbière, fon[illegible] la chartreuse de la Valsainte, déjà autorisée par un acte de l'évê[illegible]ue de Lausanne, donné l'année précédente. *Datum anno domini MC[illegible]*

Mémorial de Fribourg, 1855, pag. 87.

2223

1295, 3 décembre. Transaction entre Amédée, comte de Genevois, et le chapitre de Genève. *Acta apud Lanciacum, anno domini MCCXCV, indictione VIII, tertio nonarum decembris.*

M.D.G. XIV, N° 243.

2224

1295, 12 décembre. Jean et Thierry d'Arberg, seigneurs de Valengin, déclarent qu'afin de mieux pourvoir à leur défense, ils ont donné en franc-alleu à Pierre, évêque de Bâle, leur forteresse de la Neuveville au Val-de-Ruz. Ils la reprennent en fief et prêtent hommage au dit évêque. *Et fut ce fait en la ville de Bierne, la voille de Saincte Lucye, l'an de graice nostre Seignour coirant mil dos cens nonante et cinq ans.*

Matile, N° 276. — Trouillat, II, N° 461.

2225

1295, 16 décembre. Donation faite à Bonmont par Guillaume et Aymon de Vesency, fils de feu Etienne. *Datum die veneris post quindenam beati Andree apostoli, anno domini MCCXCV.*

M.D.G. XIV, N° 402.

2226

1295. Guillaume, donzel, fils de Guillaume, coseigneur de Corbière, donne sa dîme de Charmey à la Valsainte, avec le consentement et la ratification de Guillaume, évêque de Lausanne. *Anno domini*

2231

1296, 28 février. Le comte Rodolphe de Neuchâtel défait les troupes de l'évêque de Bâle, dans les champs de Coffrane. — *Anno domini MCCXCV, die [illegible] ma mensis februarii, in campis de Cofranes, Rodolphus comes [illegible]ominus Novi Castri, cum gente sua de Novo Castro, totum debellavit [illegible]nes episcopi Basiliensis, de Saligaudia, de S. Ursino et de Delem[illegible]nt, et gentes de Valle Roduli. Ibi captivati fuerunt duo fratres Joh[illegible]nes et Tetricus condomini de Vaulengin et plures alii et multi oca[illegible] (v. st.)* — Extrait du Missel de la collégiale de Neuchâtel.

Matile, N° 277. — Trouillat, II, N° 474.

2232

1296, mars. Marco de Trélex, chevalier, donne à l'abbaye de Bonmont des pâturages situés dans le territoire de Trélex. *Actum mense martii, anno domini MCCXCVI.*

M.D.G. XIV, N° 375.

2233

1296, 4 avril. Boniface de Challant, évêque de Sion, devient bourgeois de Berne, et lui promet secours contre Rodolphe de Weissenbourg, Arnold et Walter de Wädischwyl et les seigneurs de Rarogne, jusqu'à Watt (Gwatt) près de Strätlingen. *Datum anno domini MCCXCVI, feria IV proxima post octavam Pasche.*

Zeerleder, N° 893.

2234

1296, 6 mai. Hommage de Perrin, sire de Vauxmarcus, à Rodolphe, seigneur de Neuchâtel. *L'an nostre Seigneur corant mil. CC. nonante et six, le diemoine devant Penthecoste.*

Matile, N° 279.

2235

1296, mai. Alliance entre la ville de Fribourg et le chevalier Nicolas d'Englisperg, seigneur d'Arconciel et d'Illens. *Datum mense maii, anno domini MCCXCVI.*

Recueil diplomatique de Fribourg, N° 62.

sous le sceau de l'évêque de Lausanne. *In vigilia nativitatis beate Marie virginis, anno domini MCCXCVI.*

Mémorial de Fribourg, 1855, pag. 92.

2241

1296, 2 novembre. Déclaration de Thomas de Conflans, bailli du Chablais et du Genevois, portant que le comte de Savoie est prêt à procéder comme de raison sur les difficultés existant entre lui et l'évêque Martin, à forme de l'assignation qui a été donnée. *Dat. A. D. MCCXCVI. indict. IX. die veneris in crastino Omnium Sanctorum.*

M.D.G. VIII, 279.

2242

1296, 10 décembre. Concession faite à Girard, seigneur de Charmey, par Guillaume, prieur de la chartreuse de la Valsainte, sous réserve de *la sanction de la loi salique*, c'est-à-dire que si le dit Girard ou sa fille mourrait sans héritiers mâles, certains fonds feraient retour à la chartreuse. *Actum apud Vallem Sanctam, die X mensis decembr. anno Christi MCCXCVI.*

Guichenon, Hist. de Bresse et de Bugey, preuves, pag. 5.

2243

1296. Hommage de Jaques de Kyenberg, chevalier, à Louis de Savoie, seigneur de Vaud. *Datum apud Prengins, anno domini MCCXCVI.*

Kopp, Urk. II, N° 54 a.

2244

1297, 6 janvier. Jean et Thierry d'Arberg déclarent avoir abandonné pour trois ans à Pierre, évêque de Bâle, le Val-de-Ruz, la forteresse de la Neuveville, celle de Valengin et la ville de Bussy. *L'an nostre Seignour de graice corrant mil dos cens nonante et seix ans, le matin apres le douzieme jour de la nativitey nostre Seignour, dedeant le chastel de Valangins.* (v. st.)

Matile, N° 282. — Trouillat, II, N° 465.

2245

1297, 28 janvier. Hommage de Jean de Bubenberg, avoyer de

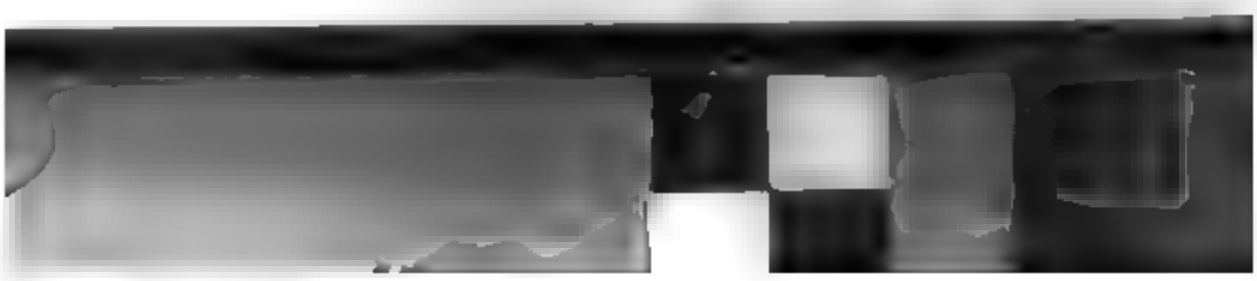

et Gauthier de Montfaucon, seigneur d'Orbe, au sujet du bois de Chassagne. *Données à Yverdon le dimanche devant l'annonciation de nostre Dame, en l'an courrant mille deux cents nonante sux.* (v. st.)

Le Gingins, Histoire de la ville d'Orbe, pag. 130.

2251

1297, 11 mai. Le roi Adolphe accorde à Louis de Savoie le privilége de lever un péage aux Clées. *Donné à Cologne, l'an sixième du règne.*

Kopp, Geschicht. IV, pag. 403, analyse.

2252

1297, 13 mai. Le roi Adolphe inféode à Louis de Savoie, seigneur de Vaud, le droit de battre monnaie sur ses terres. *Datum Colonie, iij ydus maji, anno domini MCCXCVII, regni anno sexto.*

Dönniges, Acta Henrici II, pag. 251. — La date est rectifiée dans les Regestes de Böhmer, Adolf, N° 346.

2253

1297, 29 juin. Trève soit suspension d'armes ménagée par Amédée, comte de Savoie, entre l'évêque de Lausanne, Humbert, seigneur de Thoyre et Villars, et Jean de Cossonay, d'une part, et Louis de Savoie, seigneur de Vaud, d'autre part. *Datum anno domini MCCXCVII, indict. X, tertio cal. Julii.*

Collection diplomatique de Haller. — Zeerleder, N° 902.

L'inventaire de 1395 mentionne, à la suite de cette pièce (fol. 92), un autre acte explicatif et additionnel donné par le comte Amédée, et passé, à Genève, dans l'église des frères mineurs, le 1er juillet 1297.

2254

1297, 7 juillet. Garantie donnée par les principaux vassaux du comte de Genevois d'observer et de faire observer la paix conclue entre lui et le comte de Savoie. *Datum die sabbati, in octaba apostolorum Petri et Pauli, anno domini MCCXCVII.*

M.D.G. XIV, N° 254

2255

1297, 8 juillet. Alliance de neuf ans entre les villes de Berne et de

V, 2e partie). Il serait à désirer qu'on pût retrouver cette pièce, qui fait mention, entre autres, de l'époque où la ville de Morges a été bâtie, comme d'une époque peu ancienne : *tempore quo Morgia constructa est.*

2260

Circa 1297. Lettre du chapitre de Lausanne à Louis de Savoie, seigneur de Vaud, au sujet des maux causés à l'église de Lausanne pendant la guer[illegible].

Arch[illegible]d : Lausanne, N° 1313; Reconnaissances et abergements en faveur du chapitre de Lausanne, f° 164.

2261

1298, 5 janvier. Louis de Savoie, seigneur de Vaud, ayant, dans une maladie, fait vœu d'entrer dans l'ordre des Frères mineurs, cinq ans après l'achèvement du couvent de cet ordre qu'il fait construire à Nyon, le pape Boniface VIII le prend sous sa protection, lui, sa famille et les biens destinés à ce couvent. *Datum Romæ, apud S. Petrum, nonis januarii, pontificatus anno tertio.*

Sbaralea, Bull. francisc. IV, 459 (ex Reg. Vat. Pont. epist. 591, an. 3).

2262

1298, 5 janvier. Le pape Boniface VIII permet à Louis de Savoie, seigneur de Vaud, d'entrer dans un ordre religieux approuvé, en commutation du vœu qu'il a fait d'entrer dans celui des Frères mineurs, dont l'austérité l'a effrayé plus tard. *Datum Romæ*, ut supra.

Sbaralea, Bull. francisc. IV, 460 (ex Reg. Vatic. epist. 595, an. 3).

2263

1298, 5 janvier. Le même pape charge l'évêque et le doyen de Belley ainsi que le prévôt de Mayence de protéger en son nom Louis de Savoie, seigneur de Vaud. *Datum Romæ*, ut supra.

Sbaralea, Bull. francisc. IV, 459 (ex Reg. Vat. Pont. epist.

2264

1298, 2 mars. Combat du Donnerbühl près de Berne, dans lequel les Fribourgeois, aidés du comte Louis de Savoie, du comte de Neuchâtel et du comte de Gruyère, furent vaincus par les Bernois. Ceux-ci, qui étaient assistés des troupes du comte Hartmann de Kibourg, tuèrent plus de 70 ennemis et firent au moins 1500 prisonniers.

Zeerleder, N° 907, extraits de diverses chroniques.

2265

2268

1298, 31 mai. Suspension d'armes entre Berne, d'une part, et Fribourg et le seigneur de Weissenbourg, d'autre part. *Datum anno domini MCCXCVIII, sabatho proximo post festum Pentecostes.*

Recueil diplomatique de Fribourg, N° 64. — Soloth. Wochenbl. 1830, pag. 431. — Zeerleder, N° 908.

2269

1298, juillet. Accord d'un différend entre l'abbaye de Bonmont et Guillaume de [illegible] pièce de terre située à Grens. *Datum anno domini MCCXCVIII, mense julii.*

M.D.G. XIV, N° 381.

2270

1298, juillet. Pierre de Marly, donzel, hypothèque la dot de sa femme pour une valeur de 190 livres de Lausanne. *Datum in mense julii, anno domini MCCXCVIII.*

Mémorial de Fribourg, 1854, pag. 265.

2271

1298, 22 septembre. La Dauphine Béatrix, dame de Faucigny, donne en fief à Jean de Montbéliard, sire de Montfaucon, Bavois, Corcelles, Suchy, avec Yverdon et la Chatellenie. *Données à Montbonod, le diemange feste Saint Mathé l'apostre, en l'an de nostre Seignour mil et douz cens nonante et huit.*

M.D R. XIV, Sires de Montfaucon, pag. 319. — Wurstemberger, Prob. N° 910.

2272

1298, 26 septembre. « Contractus super pace facienda inter dominum Willelmum episcopum, dominum de Villars et de Thoiry, Johannem dominum de Cossonay, ex una parte, et dominum Ludovicum de Sabaudia, ex altera, que littera confecta est sub sigillis dominorum Guillelmi abbatis de Balerna et domini Girardi domini de Arguel, videlicet die veneris post festum S. Mathie apostoli, anno domini MCCXCVIII. »

Inventaire de 1394, fol. 63. — Mémorial de Fribourg,

2276

1298, 27 octobre. Albert, roi des Romains, accorde une lettre de protection au couvent de Trub. *Datum Basilee, VI kal. novembr. indict. XII, anno domini MCCXCVIII, regni anno primo.*

So th. Woch. 1827, pag. 446. — Zeerleder, N° 911.

2277

1298, 10 novembre. Franchises accordées à la ville d'Evian par Amédée, comte de Savoie. *Datum apud S. Mauritium, die lune ante festum B. Martini* [illegible] *CVIII.*

Prevost, Chronique d'Evian, fol. 52 et 294.

2278

1298, 24 novembre. Appel émis au nom de Louis de Savoie, seigneur de Vaud, contre la publication de l'évêque de Genève portant défense de recevoir la monnaie que le dit seigneur fait frapper à Nyon. *Anno domini MCCXCVIII, die lune in crastino B. Clementis.*

M.D.G. XIV, N° 261.

On voit par cette pièce, que l'on croyait alors que la ville de Nyon avait été autrefois le siége d'un évêché : *in quo castro Nyviduni episcopalis sedes esse consueverit ab antiquo.* Cette mention prouve l'existence de la tradition, qui avait cours à l'epoque de la rédaction de l'acte, mais elle ne suffit pas pour en établir la vérité.

2279

1298, 26 novembre. Guillaume, abbé de Balerne, et Girard, sire d'Erguel, commis par Jean de Châlons pour accomplir la paix conclue entre Guillaume, évêque de Lausanne, Humbert de Vilars et Thoire, et Jean, seigneur de Cossonay, d'une part, et noble Louis de Savoie, seigneur de Vaud, d'autre part, ordonnent à divers seigneurs du Pays de Vaud d'acquitter à l'évêque de Lausanne les sommes pour lesquelles ils ont cautionné le dit Louis de Savoie. *Données en la tour de Ochie, le meycredi après la Sen Clemen, l'ant nostre Seigneur mil deux cent nonante vnt.*

Archives du canton de Vaud. — Inventaire de 1394,

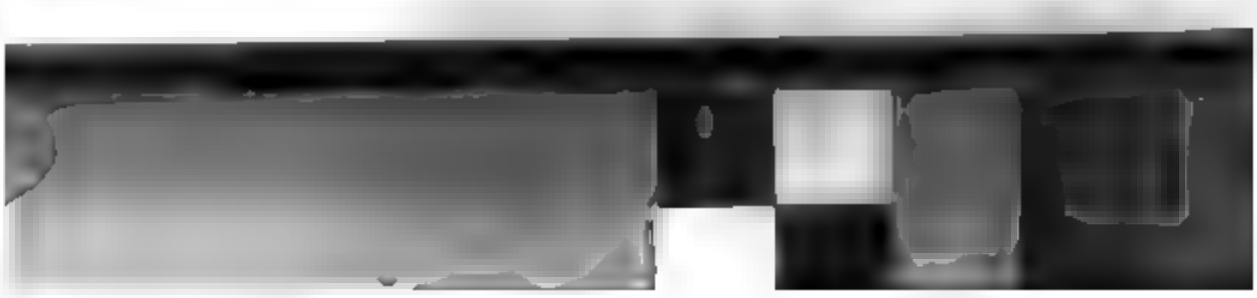

2285

1299, 30 juillet. Grux, chanoine de Lausanne, et Joffroi de Grandmont, châtelain d'Yverdon, donnent une déclaration relative à l'incarcération d'un Lombard dans les prisons de Rochefort, par les ordres de Rodolphe de Neuchâtel. *Donées à Yverdon, le juedi après la sent Jaque, l'an de grace Mil. CC. nonante. IX.*

Matile, N° 287.

2286

1299, 31 juillet. [illegible] marchands lombards, portant qu'ils ont été arrêtés par Rodolphe de Neuchâtel, puis relâchés et complétement dédommagés de leurs pertes. *Datum die veneris post festum B. Jacobi apostoli, anno domini MCCXCIX.*

Matile, N° 288.

2287

1299, 25 mars (ou 15 août). Frère Ywan, évêque de Lacédémone, vicaire de Willelme, évêque de Lausanne, consacre l'église de Twann. *Anno domini MCCXIX* (sic), *in die Beate virginis Marie.*

Zeerleder, N° 118.

Cette pièce paraît renfermer une erreur dans la date. Le nom de l'évêque indique qu'elle doit être rapportée à l'année 1299, où l'on trouve aussi le nom du frère Yvan, sous la date du 1er septembre.

2288

1299, 1er septembre. Frère Yvan, de l'ordre des frères mineurs, évêque de Lacédémone et vicaire (vices gerens) de Willelme, évêque de Lausanne, consacre l'église des frères mineurs de Soleure. *Anno domini MCCXCIX, cal. septembris.*

Soloth. Wochenbl. 1828, pag. 535.

2289

1299, 12 septembre. Sentence en appel de l'official de Besançon, qui confirme au chapitre de St. Imier le droit de présentation à la cure de Dombresson, contrairement à une sentence de l'official de Lausanne, qui lui enlevait ce droit. *Datum II ydus septembris, anno*

2296

1300, 28 janvier. « Littera quomodo Johannes, dominus de Cossonay, confessus fuit a dicto episcopo (Lausannensi) habuisse plenam solutionem de di[illegible]is quingentis libris. Datum die jovis post festum b. Vincentii ant[illegible] domini MCCC. » Cp. 30 octobre 1299.

Inventaire de 1394, fol. 4.

2297

1300, 31 janvie[illegible] « Conventiones inter dominum episcopum et co-
mitem Gebenne[illegible]m ac multos alios barones, que conventiones confecte sunt sub sigillis dominorum episcopi Lausannensis, Amedei comitis Gebennensis, Humberti domini de Thoyri et de Villar, Walteri de Montefalconis domini de Vilaufens, domini Johan. de Cossonay, Petri condomini de Stavay, domini Ottonis de Grandissono, domini Petri de Bellomonte, domini Stephani de Balmis militis pro domino Petro domino de Chanvenz, ultima die mensis januarii, anno domini MCCC. »

Inventaire de 1394, fol. 66. — Mémorial de Fribourg, 1859, pag. 68.

2298

1300, 29 février. « Littera confederationum inter dominum Episcopum et dominos temporales de Waudo, que confecta est sub sigillis dictorum dominorum episcopi Lausannensis, Amedei comitis Gebennensis, etc. (ut supra, in conventione data ultima die januarii). — Data die ultima februarii, anno domini MCCC. »

Inventaire de 1394, fol. 66. — Mémorial de Fribourg, 1859, pag. 68.

2299

1300, 18 mars. Ancellye, fille de Jean de Prangins, cède à son frère Perronet, sa part de l'héritage de son père et d'Isabelle sa mère. *Datum anno ab incarnat. MCCXCIX, indict. XIII, XV kal. aprilis.* (v. st.)

M.D.R. V, Sires de Cossonay, pag. 359.

2300

1300, 20 mars. Albert, roi des Romains, recommande le couvent de

vêque de **Lausanne**, au sujet de la ville et du château de Morges. *Sans date.*

M.D.R. VII, Recueil de chartes, pag. 76. — Hist. Patr. Mo . Chart. I, 1495 (circa annum 1275). — L'inventai de 1394 place cette pièce après la vente du vil ge de Forel qui précède (5 juillet 1300).

2307

1300, 11 août. 'évêque de Genève afferme sa monnaie à maître Thomas Lomba. d'Asti pour le terme de six ans. Conditions de la fabrication de la monnaie. *Done a Geneva, le dijous après feste sein Lorent, en l'ant de nostre Segniour corant mile trois cenz.*

Spon, preuves, N° 28.

2308

1300, 9 décembre. Règlement fait par **Martin**, évêque de Genève, au sujet de l'altération survenue à la monnaie qui se frappait en son nom. *Datum Gebennis, die veneris post festum B. Nicolai Hiemalis, anno domini MCCC.*

Besson, pag. 418.

2309

1300, 23 décembre. Conventions entre les collecteurs des monnaies de Genève et Benjamin Lombard, maître des monnaies. *Datum anno MCCC, indict. XIV, X kal. januarii.*

Besson, pag. 420.

2310

1301, 21 janvier. Trève entre la ville de Fribourg et le comte Othon de Strasberg, avoué général de l'empereur en Bourgogne. *Datum Louppon, die sabbati proxima post festum B. Hylarii mensis januarii, anno annunciationis MCCC.* (v. st.)

Recueil diplomatique de Fribourg, N° 66.

2311

1301, 26 avril. Transaction entre Odet, abbé de St. Oyen de Joux, et Nicolet, abbé de Bonmont, d'une part, et Amédée de Villars, seigneur d'Aubonne, d'autre part, concernant les montagnes du Jura. Il y est fait mention d'une inféodation de Berthold, duc de Zæhrin-

Ancellye la part qui revenait à celle-ci sur le château et la châtellenie de Mont, laquelle part avait été précédemment cedée au dit Pierre par Ancellye. *Datum IV idus januarii, anno domini MCCCI.* (v. st)

M.D.R. V, Sires de Cossonay, pag. 363.

2317

1302, 10 janvier Louis de Savoie, seigneur de Vaud, fait son tes-
tament à Naples l meurt à la fin du même mois, et laisse ses états
à Louis II, son s.

Hist. Gen. III, pag. 220.

AMÉDÉE V, COMTE DE SAVOIE, LOUIS II, SEIGNEUR DE VAUD.

2318

1302, 27 janvier. Martin, évêque de Genève, déclare avoir reçu du vidomne Barthélemy Barral, la somme de 100 livres provenant de diverses causes. *Datum die sabbati ante purificationem B. Marie virginis A. D. MCCCI.* (v. st.)

M.D.G. VIII, 288.

2319

1302, janvier. Sentence du châtelain de Mont rendue en faveur du couvent de Bonmont, au sujet d'un pré que réclamait la communauté de Bassins. *Datum mense januarii, A. D. MCCCI.* (v. st.)

M.D.G. XIV, N° 281.

2320

1302, 19 mars. Trève entre la ville de Fribourg, d'une part, et Agnès d'Englisberg, le comte de Gruyère, son frère, et leurs partisans, d'autre part. *Datum mense martii, die lunæ proxima post dominicam qua cantabatur Reminiscere, anno domini MCCCI.* (v. st.)

Recueil diplomatique de Fribourg, N° 69.

2327

1302, 4 septembre. Girard, évêque de Lausanne, déclare, sous certaines obligations, que Jean, coseigneur d'Arberg, ratifiera le traité de paix co clu entre ses frères et le seigneur de Neuchâtel. *Datum anno dor ni MCCCII, feria V ante festum nativitatis B. Marie virginis.*

Matile, N° 298.

Dans cette pièce dans la suivante, l'évêque n'est désigné que par l'initiale. G. Matile avait cru s'il s'agissait de Guillaume de Champvent, mais il est reconnu maintena ipvent avait cessé de vivre le 21 mars 1302. (Mémorial de Fribourg, 1853, pag. 72 et seq. Ibid. pag. 555.)

2328

1302, 20 septembre. Girard, évêque de Lausanne, déclare que si Jean d'Arberg ne ratifiait pas les conditions de la paix conclue entre ses frères et Rodolphe, comte de Neuchâtel, et s'il se livrait à des hostilités contre le dit Rodolphe, lui (Girard) s'engageait à réparer les dommages commis par le dit Jean. *Datum in vigilia beati Mathei apostoli et evangeliste, anno domini MCCCII.*

Matile, N° 299.

2329

1302, 28 décembre. Diplôme de l'empereur Albert en faveur de Gerhard, évêque de Lausanne. *Datum in Hinvelden, anno domini MCCCII, V kal. januarii, indict. I, regni anno V.*

M.D.R. VII, Recueil de chartes, pag. 81. — Hauréau, Gall. Christiana, XV, Instr. 172.

Il y a quelques doutes à avoir sur l'exactitude de la date de ce document. En effet l'indiction et l'année du règne indiqueraient l'année 1303. D'ailleurs, l'empereur Albert ne parut en Suisse qu'en avril 1302 et à la fin de mars 1303. (Régestes de Böhmer.)

2330

1303, février. Assignation faite par Guillaume de Joinville en faveur du couvent de Bonmont, pour assurer le payement d'un legs de sa mère Léone, dame de Gex. *Faites et données à Jaiz, lant de*

oncles Jean et Richard, d'une part, et Joan, Ulrich et Thierry, frères, seigneurs de Valangin, d'autre part, déclarent que des débats s'étant élevés entre eux jusqu'à se faire la guerre, au sujet du plaid général des *Royes* et des fourches, ils ont nommé des arbitres pour les erminer. *Datum mense julii, anno domini MCCCIII.*

Matile, N° 301.

2337

1303, 29 octobr « Littera pergaminea, ter sigillata, continens compositiones e ...ordias factas inter dominum Ludovicum de Sabaudia, domin... suos de Yverduno, ex una parte, et dominum Gauterium de Montefalcone et suos homines de Montagny, ex altera parte, super paqueragiis et pluribus aliis existentibus inter dictas villas. Datum anno MCCCIII, crastina festi Simonis et Judæ. »

Ancien inventaire de Chambéry.

2338

1303, 4 novembre. Traité par lequel Rodolphe, seigneur de Neuchâtel, et Rodolphe, seigneur de Nidau, partagent entre eux quelques possessions indivises et gardent en commun l'avouerie de St. Jean. Ils renouvellent le traité du 1er avril 1277. *Datum feria II post festum omnium sanctorum, anno domini MCCCIII.*

Matile, N° 302 (2 nov. 1303). — Zeerleder, N° 682.

2339

1303, 28 novembre. Jaquemet, fils de Pierre Cono d'Arbier prête hommage à Girard, évêque de Lausanne, sous le sceau de Rodolphe, prieur d'Oujon. *Datum apud Turrim de Ochie, die jovis ante festum B. Andree apostoli, anno domini MCCCIII.*

Fiefs nobles de l'évêché de Lausanne, f° 126.

2340

De 1303 à 1335. Chronique de Genève, intitulée: *Fasciculus temporis.*

Cibrario, Storia della Monarchia, II, pag. 368 à 379. —

2347

1304, 13 octobre. Transaction entre Amédée, comte de Genève, et Hugues, seigneur de Faucigny, au sujet de la construction du château de Gaillard *Datum apud Mornay, die martis in quindena B. Michaelis, anno* [illegible] *MCCCIV.*

M.D.G. IX, pag. 217.

2348

1305, janvier. Convention entre Girard, évêque de Lausanne, d'une part, et Girard [illegible] Faucon, Rodolphe Girold et autres citoyens [illegible] *ense januarii, anno domini MCCCIV.* (v. st.)

Fiefs nobles de l'évêché de Lausanne, f° 214.

2349

1305, 21 février. Compromis remettant au pape Clément le jugement des démêlés entre Humbert Dauphin et Amédée, comte de Savoie. *Datum anno ab incarnatione MCCCV, indict. IV, pontificatus Clementis papæ quinti anno primo, mensis februarii die XXI, videlicet nono calendas Martu; actum apud Ancyronem Vienn. Diocesis.*

Valbonnais, Hist. du Dauphiné, II, 124.

2350

1305, 29 avril. Hommage prêté par Amédée, comte de Genève, à Aymon du Quart, évêque de Genève. *Datum anno domini MCCCV, indict. III, III kal. maii, apud Sacconay in domo ipsius comitis, in capella juxta altare.*

Spon, preuves, N° 29.

2351

1305, 29 avril. Reversale d'Amédée, comte de Genève, portant que s'il n'a pas prêté hommage à l'évêque dans l'église de St. Pierre, ainsi qu'il y était tenu, c'est ensuite de circonstances particulières et sans aucun préjudice pour l'avenir. *Datum anno domini MCCCV, die jovis post octabas pasche, in domo nostra de Sacconay.*

M.D.G. IX, pag. 206.

sa maison forte de Beau-Vivier, ainsi que ses moulins, sa pêcherie, son battoir et son four de Verthier. *Anno ab incarnat. MCCCV, indict. III, XV kal. novembris.*

M.D.G. XIV, N° 399.

2358

1305, 24 novem·e. Amédée, comte de Savoie, et Aimon du Quart, évêque de Genèv, font un accord au sujet de la garde du château de Genève, lequ doit être remis entre les mains de l'évêque. *Datum Lugduni, c mercurii ante festum S. Andree apostoli, anno domini MCCCV.*

— — Promis, Doc. pag. 234.

2359

1305, 25 décembre. Aymon du Quart, évêque de Genève, ordonne que dorénavant l'année sera comptée à partir de Noël. Auparavant le millésime était pris à Pâques. *Item anno a nativitate Domini MCCCV, quo anno ordinavit dictus D. Ay. Episcopus, quod annus incarnationis inciperet in nativitate Domini nostri Jesu Christi.*

Fasciculus temporis; Cibrario, Storia della Monarchia di Savoia, II, pag. 368. — M.D.G. IX, pag. 300.

2360

1305 à 1306. Reconnaissances féodales, hommages et acquisitions diverses d'Aymon du Quart, évêque de Genève.

M.D.G. IX, pag. 203 à 210.

2361

1306, 15 janvier. Convention entre Aimon, évêque de Genève, et Amédée V, comte de Savoie, au sujet de la garde du château de Genève. *Datum Lugduni XVIII kal. februarii, anno domini MCCCV, sumpto in Paschale.* (v. st.)

Cibrario et Promis, Doc. pag. 236.

2362

1306, 15 janvier. Compromis entre l'évêque de Genève et le comte de Savoie, au sujet des autres difficultés qui les divisent. *Datum Lugduni, XVIII kal. februarii, anno domini MCCCV, sumpto in Paschale.* (v. st.)

M.D.G. IX, pag. 239.

dreſin et d'Estavayer. *Datum feria tertia ante festum nativitatis B. Johannis Baptiste, anno domini MCCCVI.*

Matile, N° 309 (22 juin).

2369

1306, 25 juin. évêque Aimon de Genève somme le comte de Savoie de lui rest ier le château de l'Ile et le vidomnat de Genève, qu'il détient inju tement. *Datum anno domini MCCCVI, indict. IV, VII kal. julii, in capitulo fratrum minorum Gebenn.*

M.D.G. IX, pag. 240.

2370

1306, juin et juillet. Procès relatif à la prise du château de Marval par Guillaume de Joinville, seigneur de Gex, au préjudice du comte de Savoie. Diverses pièces.

M.D.G. IX, pag. 210 à 217.

2371

1306, juillet. Hommage de Pierre, seigneur de Vauxmarcus, à Rodolphe, seigneur de Neuchâtel. *Datum anno domini MCCCVI, mense julii.*

Matile, N° 310.

2372

1306, 8 octobre. Jean, évêque de Lausanne, notifie que Richard de Prez a fondé, dans la chapelle de Rue, un autel en l'honneur de St. Nicolas, avec une dotation annuelle de 10 livres. *Datum Lausanne, die VIII mensis octobris, anno domini MCCCVI.*

Mémorial de Fribourg, 1854, pag. 322.

On croit que ce Jean était suffragant de l'evêque Girard de Vuippens. (Ibid. 1854, pag 218 et s) Il est déjà mentionné dans l'acte du mois de mai 1303, relatif à l'église de Vaulruz.

2373

1306. Hommages prêtés au comte Amédée de Savoie par divers citoyens de Genève.

M D.G. IX, pag. 241.

2374

1307, 28 février. Traite d'alliance et de combourgeoisie entre Ro-

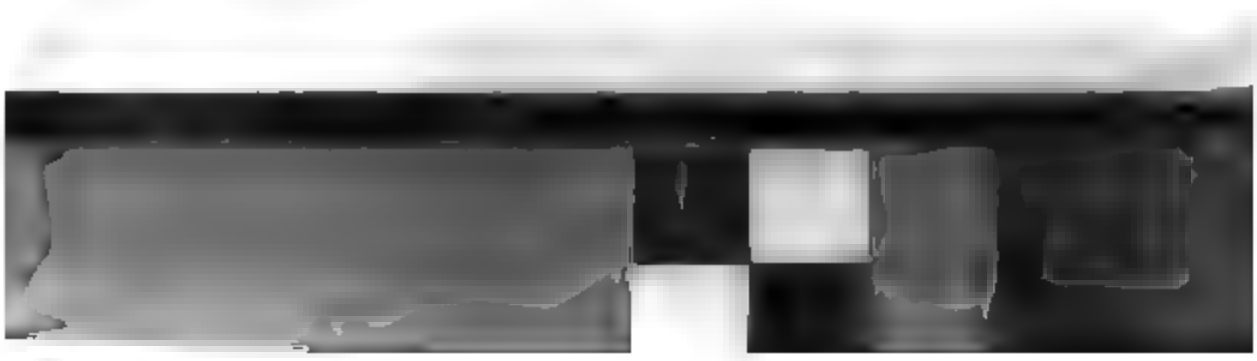

2379

1307, 23 mai. Amédée, comte de Savoie, charge des commissaires de prêter hommage à l'archevêque de Besançon, pour le fief de Nyon. Prestatio de l'hommage. *Datum anno MCCCVII, decimo kalendarum jun*

Ancien inventaire de Chambéry.

2380

1307, 18 juillet. Délimitation de la vallée de Valorsine, opérée entre l'abbaye de [illegible] é de Chamonix. *Anno domini MCCCVII,* [illegible] *V kal. augusti.*

M.D.G. XIV, N° 305.

2381

1307, 27 août. Réponse de l'archevêque de Vienne à l'évêque de Genève au sujet de l'attaque d'Edouard de Savoie, qui avait envahi le palais épiscopal. *Datum Vienne, die dominica post festum B. Bartholomei, anno domini MCCCVII.*

M.D.G. IX, pag. 253.

2382

1307, 4 septembre. Traité de défense entre l'évêque de Genève, le comte Amédée de Genève et Hugues Dauphin, seigneur de Faucigny. *Datum anno domini MCCCVII, indict. V, II nonas septembris; actum apud lu Vuachu, in camera dicti domini comitis.*

M.D.G. IX, pag. 254.

2383

1307, 20 septembre. Jean de Châlon, sire d'Arlay, accorde à Rodolphe, seigneur de Neuchâtel, le village de Boudevilliers en augmentation de fief. *Donées Arguel, le mercredi après la nativité nostre Dame, MCCC et sept.*

Matile, N° 313.

2384

1307, octobre. Fondation du couvent de la Part-Dieu par Guillemette, comtesse de Gruyère. Confirmation par Girard de Vuippens, évêque de Lausanne. *Datum anno domini MCCCVII, mense octobris.*

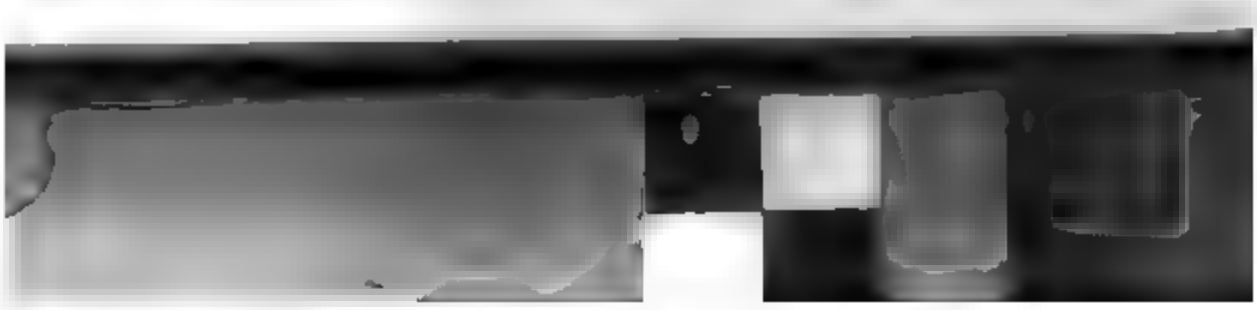

nommer l'avoyer et le curé de Fribourg. *Datum in Kyburg, anno domini MCCCVIII, in die sanctorum martyrum Processi et Martiniani.* (Cp. 11 juin 1289.)

Recueil diplomatique de Fribourg, N° 77

2392

1308, 3 juillet. Le duc Léopold d'Autriche confirme, tant en son nom qu'en celui de ses frères, les droits et coutumes de la ville de Fribourg. *Datum in Kyburg, anno domini MCCCVIII, V nonas julii.*

Recueil diplomatique de Fribourg, N° 78.

2393

1308, 3 juillet. Le duc Léopold d'Autriche promet d'engager son frère Frédéric à confirmer les droits et coutumes de la ville de Fribourg. *Datum in Chyburg, anno domini MCCCVIII, V nonas julii.*

Recueil diplomatique de Fribourg, N° 79.

2394

1308, 5 juillet. Ulrich de Bremgarten résigne, en faveur de l'abbaye de St. Jean, les fiefs héréditaires qu'il tenait d'elle à Uetingen, Lindenach et Nortschwaben. *Datum anno MCCCVIII, crastino beati Ulrici confessoris.*

Matile, N° 317.

2395

1308, 6 juillet. Protestation de Pierre de Blonay, vidomne de Genève, contre les violences commises par les citoyens de Genève. *Datum anno domini MCCCVIII, die veneris post festum apostolorum Petri et Pauli, actum apud Jussie.*

M.D.G. IX, pag. 252.

2396

1308, 16 août. Traite entre le comte de Savoie et Hugues Dauphin, conclu par l'intermédiaire de Guillaume, comte de Genevois, qui s'en porte garant. *Dat. anno domini MCCCVIII, indict. VI, XVII cal. sept.*

Valbonnais, Hist. du Dauphiné, II, 141.

2402

1308, 26 octobre. Guillaume, comte de Genève, mande à ses vassaux de lui refuser assistance, contre le comte de Savoie, s'il enfreint la paix qu' vient de conclure avec ce dernier. *Datum apud S. Georgium de . eranchia, die sabbati ante festum B. apostolorum Symonis et Jude ano domini MCCCVIII.*

M.D.G. IX, 259

2403

1308, 14 novem . Béatrix, dame de Faucigny, requiert le comte de Savoie de rec ugues l'hommage auquel elle était tenue envers le dit comte. *Datum apud Montemfortem, die jovis post festum B. Martini yemalis, anno domini MCCCVIII.*

M.D.G. IX, 258.

2404

1308, 15 novembre. Le comte de Savoie et Hugues Dauphin, seigneur de Faucigny, déclarent que les bannis de Genève pourront y rentrer sous certaines conditions. Acte semblable à celui du 23 octobre de la même année, émané des comtes de Savoie et de Genève. *Datum apud Montemmelianum, die veneris XVII kal. decembris, anno domini MCCCVIII.*

M.D.G. IX, 261.

2405

1308, 16 décembre. Hommages réciproques prêtés par Amédée, comte de Savoie, et Aimon de Chatillon, évêque de Sion, pour les divers fiefs qu'ils tiennent l'un de l'autre. *Datum anno domini MCCCVIII, indict. VII, XVII cal. januarii, pontificatus domini Clementis V, anno quarto; actum apud Morgiam.*

Furrer, III, pag. 100, extrait.

2406

1309, 2 janvier. Trêve conclue entre Louis de Savoie, d'une part, et l'évêque de Lausanne, la ville de Fribourg et Guillaume, seigneur de Montagny, d'autre part. *Donée à Vivers, le jeudi après la circoncision notre Segnor, l'an corant per mil CCC et vit.* (v. st.)

Acte cité dans le traité du 4 avril 1311, Recueil diplomatique de Fribourg, N° 87.

2407

1309, 7 janvier. [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

avec toutes ses dépendances à Rodolphe, comte de Neuchâtel. *Datum anno domini MCCCVIII, mense februarii.* (v. st.)

Matile, N° 320.

2412

1309, février. Vente de quelques possessions situées à Lovens, conclue entre Guillaume d'Avrie et Conon de Courtion. *Datum anno domini MCCCVIII, mense februario.* (v. st.)

Girard, Nobiliaire suisse, I, 210

1309, 20 mars. Protestation de l'évêque de Genève contre le vidomne établi par le comte de Savoie. *Datum anno a nativitate MCCCIX, indict. VII, XIII kal. aprilis; actum Gebennis in ecclesia B. Petri.*

M.D.G. IX, pag. 271.

2414

1309, 27 mars. Rodolphe, comte de Neuchâtel, déclare avoir reçu la somme de 4 mille livres, pour la dot de sa femme, Eléonore de Savoie; il assigne cette somme sur ses châteaux de Vauxmarcus, Boudry, Rochefort, du Pont de Thièle, et sur sa terre de La Sarra. *Datum anno domini MCCCVIII, VI kal. aprilis.* (v. st.)

Matile, N° 322.

2415

1309, 15 avril. Henri VII, roi des Romains, à l'exemple de ses prédécesseurs, ordonne au bailli de Bourgogne de protéger les religieux et le couvent de Payerne, ainsi que leurs propriétés. *Datum Basileæ, XVIII cal. maii, anno domini MCCCIX, regni vero anno primo.*

Soloth Woch. 1829, pag 624.

2416

1309, 26 avril. Abergement d'un casal, accordé par Jean de Posterla, Pierre de Villars et autres syndics et administrateurs de Genève, certifié par l'official de Genève. *Datum et actum Gebenn. in*

2422

1309, 30 mai. Le roi Henri VII ordonne à Otton, comte de Strasberg, avoué de la province de Bourgogne, d'assister le comte **Amédée de Savo** : pour la défense de ses terres. *Datum Constancie, III kal. jun. reg* *nostri anno primo.*

Doenniges, Acta Henrici VII, 2e part. pag. 121.

2423

1309, 18 juin. nation de Béatrix, dame de Faucigny, et de Hu**gues Dauphin,** l'évêque Aymon de Genève. *Datum die mercurii ante festum B. Johannis* [illegible] *A. D. MCCCIX.*

Archives de Genève. — Wurstemberger, Prob. N° 929, extrait.

2424

1309, 18 juin. Béatrix, dame de Faucigny, et Hugues Dauphin délivrent à Aymon, évêque de Genève, une lettre de garantie pour ses terres de Salaz. ***Datum die mercurii ante festum B. Johannis*** *Baptiste, A. D. MCCCIX.*

Archives de Genève. — Wurstemberger, Prob. N° 929, extrait.

2425

1309, 20 juillet. Echange de biens entre Béatrix, dame de Faucigny, et Hugues Dauphin, d'une part, et le chapitre de Genève, d'autre part. ***Datum apud Marcossey, XIII kal. Augusti, A. D. MCCCIX.***

Archives de Genève. — Wurstemberger, Prob. N° 931, extrait.

2426

1309, 8 septembre. Hugues de Faucigny, au moment d'épouser Marie, fille du comte de Savoie, prête hommage au dit comte. *Datum anno domini MCCCIX, indict. VII, VI idus septembris; actum apud Bonamvillam in ecclesia dicti loci.*

M.D.G. IX, pag. 257.

2427

1309, septembre. Rodolphe, comte et seigneur de Neuchâtel, re-

place avant le 1er mars de la même année. Il mourut le 19 avril 1312.

Mémorial de Fribourg, 1859, pag. 80 à 82. — Ibidem, 18[illegible], pag. 555, appendice.

2434

1310, 1er mars. Othon, évêque de Lausanne, confirme, en faveur des religieux du couvent de St. Maire à Lausanne, le patronage de l'église de St. Aubin en Vully. *Datum in kalendis martii, anno domini MCCCIX.*

Archives du château de Marclaz près Thonon : communiqué par M. le comte de Foras.

2435

1310, du 19 au 26 avril. Mort de la Dauphine Béatrix, fille de Pierre de Savoie. *Anno a nativitate domini MCCCX, post Pascha, obiit illustris domina B. Domina Fuciniaci.*

Fasciculus temporis, M.D.G. IX, pag. 303.

2436

1310, 20 avril. Contrat de mariage entre Leopold, duc d'Autriche, et Catherine, fille d'Amédée, comte de Savoie. *Datum in Thurego, XII kal. maii, MCCCX.*

Guichenon, Preuves, pag. 158.

2437

1310, 26 juillet. Renouvellement d'alliance entre les villes de Fribourg et de Laupen. *Datum mense julii, in crastino festi beati Jacobi apostoli, anno domini MCCCX.*

Recueil diplomatique de Fribourg, N° 83.

2438

1310, 12 septembre. Enquête sur les péages, leydes et autres droits qui se perçoivent à Genève, faite par ordre de l'évêque Aymon du Quart. *Datum anno domini MCCCX, indict. VIII, secundo idus septembris : actum apud Malum lougum in sala basse*

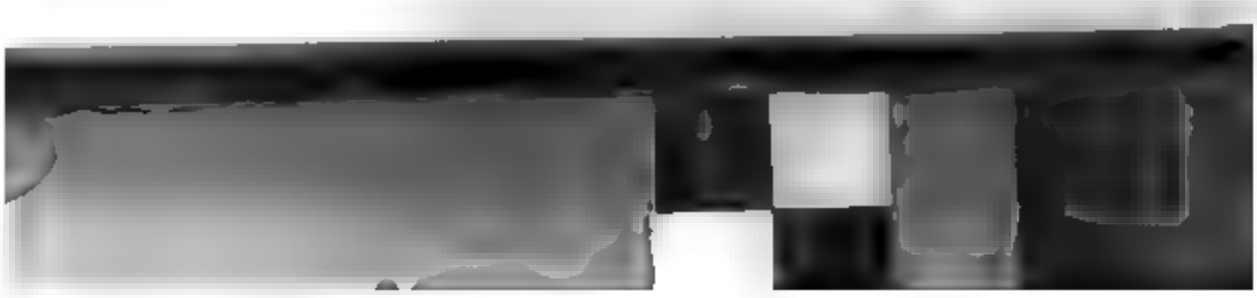

2445

1310, 5 novembre. Hommage de Pierre III, comte de Gruy à Othon de Champvent, évêque de Lausanne. *Datum apud B die jovis post festum omnium sanctorum, anno domini MCCCX.*

M.D.R. X, Histoire de la Gruyère, 1, pag. 161, an lyse. — Inventaire de 1394, fol. 2.

2446

1310, 7 novembre. Léopold duc d'Autriche, hypothèque les ges de la ville d. re, comte de Gruyère, et à laume de Montagny, pour une somme de deux cent marcs d'ar afin qu'ils aient à le suivre en Italie. *Datum Friburgi Oechdan VII idus novembris, anno domini MCCCX.*

Recueil diplomatique de Fribourg, N° 1

2447

1310, 22 novembre. Louis de Savoie, seigneur de Vaud, dé avoir reçu de Jean de Châlon, sire d'Arlay, la somme de q mille livres tournois, pour la dot de sa femme Isabelle, fille d Jean de Châlon. *Donné l'ant nostre Signour MCCC et diex, le devant feste saint Clement.*

Matile, N° 3

2448

1310, 25 novembre. Déclaration d'Othon d'Avenches, chanoir Lausanne, au sujet d'une pension annuelle de cent livres donnée par les religieux d'Hauterive. *Datum anno domini MC in festo beatæ Katherinæ.*

Girard, Nobiliaire suisse, I, 2

2449

1310, 29 novembre. Aymon du Quart, évêque de Genève, n bre du conseil de l'empereur Henri VII, prête, en cette qu serment d'être fidèle à l'empereur. *A. D. MCCCX, indict. XXIX die mensis novembris, pontificatus d. Clementis anno V*

trandis, archevêque de Tarentaise, contre plusieurs chanoines du chapitre de Sion. *Datum Seduni, VII kal. aprilis, anno domini MCCCXI.* — Cette excommunication est accompagnée d'une protestation du chantre Thomas, en date du 29 mars de la même année.

De Gi gins, Documents pour l'histoire des comtes de Bia drate, N° 10. — Furrer, III, pag. 100.

2456

1311, 30 mars. S ntence arbitrale entre Rodolphe, comte de Neuchâtel, et Pierre coseigneur d'Estavayer, au sujet du droit de pêche dans l'Areuse et de la ... ige de ce nom. *Datum anno domini MCCCXI, mense martii, die martis ante dominicam in Ramis palmarum.*

Matile, N° 331.

2457

1311, 4 avril. La ville de Fribourg, Jean de Mont, bailli de Vaud, et d'autres chevaliers et châtelains du Pays de Vaud prolongent la trêve qui avait été conclue à Vevey le 2 janvier 1309. *Donée es Bonacles (?), le dimange de Pasques floures qui fut le quart jor dou mois d'avri, l'ant corant per Mil CCC et unze.*

Recueil diplomatique de Fribourg, N° 87.

2458

1311, 18 juin. Rolin soit Rodolphe, seigneur de Neuchâtel, prête hommage à Jean de Châlon, seigneur d'Arlay, pour la seigneurie de Neuchâtel, à l'exception des dîmes qui sont du fief de l'évêque de Lausanne. *Données l'an que le myliaire nostre Seignour court per mil trois cent et onze, le venredy devant feste seint Jehans Baptiste.*

Matile, N° 332.

2459

1311, 17 septembre. L'empereur Henri VII accorde à Aymon, évêque de Genève, le péage du pont du Rhône. *Datum in castris ante Brissiam, XV calend. octobr. anno domini MCCCXI, regni vero anno III.*

Besson, pag. 421

2460

1311, 26 septembre. Perrin de Vauxmarcuel, donzel, vend à

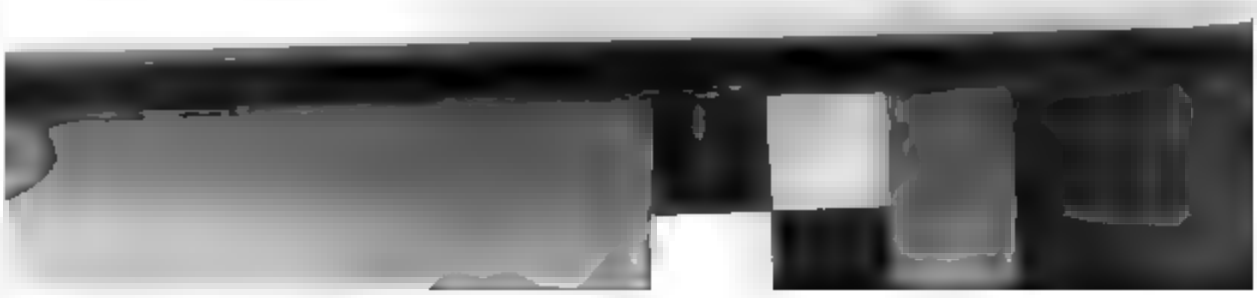

sannoises, payées par les Fribourgeois, à compte des mille livres que ceux-ci lui devaient. *Datum mense januarii, anno domini MCCCXI.* (v. st.)

Recueil diplomatique de Fribourg, N° 88.

2465

1312, 13 juin. L empereur Henri VII mande à Othon de Strasberg de prêter aide et secours à Amédée, comte de Savoie. *Datum Rome, apud Milicias, i nus junii, regni nostri anno quarto.*

Boehmer. Acta Henrici VII, part. II, pag. 184.

2466

1312, 10 août. Girard de Gléroles, donzel, fils de feu Guillaume de Palézieux, vend au chapitre de Lausanne, *le siége étant vacant*, neuf sols de cense pour le prix de 9 livres de Lausanne. *Datum in festo B. Laurentii martyris, anno domini MCCCXII, scilicet mense augusto, etc., sede vacante.*

Collect. episc. de Mgr de Lenzbourg, pars II, f° 63.

2467

1312, 16 décembre. Hommage prêté par Girold de la Tour, donzel, de St. Maurice, à Jaques d'Ayent, abbé de St. Maurice, pour les biens qu'il possède dans le territoire d'Ollon. *Datum apud S. Mauritium, die sabbati ante festum B. Thomæ apostoli domini MCCCXII.*

Gallia Christ. XII, Instr. 530. — Furrer, pag. 102, extrait.

2468

1313, janvier. Alliance de Thiébaud, sire de Neuchâtel en Bourgogne, et Rollin soit Rodolphe, seigneur de Neuchâtel au diocèse de Lausanne. *Données l'an nostre Signour corent per mil ccc et doze, ou mois de janryer.* (v. st.)

Matile, N° 335.

2469

1313, 17 février. Ulrich de Signau, chevalier, achète de l'ordre Teutonique six métairies (scoposas), situées dans le territoire de Bosswyl, sur lesquelles le seigneur Rodolphe de Balm avait des

engagements vis-à-vis de lui. *Datum Bernæ, sabbatho post festum S. Valentini proximo, anno a nativitate domini sumpto MCCCXIII.*

Neugart, N° 1084.

2470

1313, 7 mars. Hommage de Guillaume, comte de Geneve, à Pierre, evêque de Geneve. *Datum anno domini MCCCXIII, indict. XI, nonis martius, actum Gebennis in ecclesia Sancti Petri.*

Spon, preuves, N° 32.

2471

1313, juin. Rollin, seigneur d'Estavayer, déclare avoir vendu à Rodolphe, comte de Neuchâtel, ses droits sur la pêche de l'Areuse et ceux qu'il a sur Pontareuse et Vermondens. *Datum anno incarnationis MCCCXIII, mense junii.*

Matile, N° 337.

2472

1313, 23 juillet. Absolution donnee par l'evêque de Sion au chantre Thomas de Biandrate. *Datum X kal. augusti, anno domini MCCCXIII*

Et est sciendum quod omnes sunt homines ligii ecclesie **Lausannensis pro commissione** delicti supradicti. »

Inventaire de 1394, fol. 13. — Fiefs nobles de l'évêché de Lausanne, fol. 116.

2475

1313, 24 août. Hommage de Jean Cagnyar, citoyen de Lausanne, à l'évêque de Lausanne (celui-ci n'est pas nommé). ***Datum Lausanne, die veneris in festo S. Bartholomei, anno MCCCXIII, indict. XI.***

Fiefs nobles de l'évêché de Lausanne, fol. 63.

2476

1313, 24 août. Hommage de Henriod Dupraz, citoyen de Lausanne, à l'évêque de Lausanne (celui-ci n'est pas nommé). ***Datum Lausanne, die veneris in festo B. Bartholomei, anno MCCCXIII, indict. XI.***

Fiefs nobles de l'évêché de Lausanne, f° 32.

2477

1313, 12 septembre. Hommage de Girard Perrueys, prêté en présence de l'évêque de Lausanne (celui-ci n'est pas nommé). ***Datum Lausanne, die mercurii proxima post festum nativitatis B. Marie virginis, anno MCCCXIII, indict. XI.***

Fiefs nobles de l'évêché de Lausanne, f° 34.

2478

1313, 17 septembre. Hommage de Lambert Terriour à l'évêque de Lausanne (celui-ci n'est pas nommé). ***Datum Lausanne, die lune post octabas nativitatis B. Marie virginis, anno MCCCXIII, indict. XI.***

Fiefs nobles de l'évêché de Lausanne, f° 65.

2479

1313, 17 septembre. Hugues de la Palaz, du Mont, citoyen de Lausanne, le siége étant vacant, prête hommage au futur évêque de Lausanne. *Datum Lausanne, die lune post octabas nativitatis*

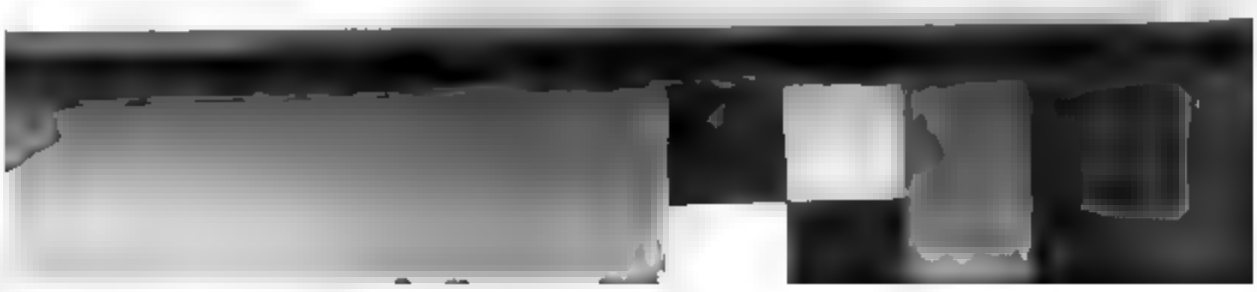

de Lausanne. *Datum Lausanne, II januarii, anno MCCCXIII, indict. XI.* (v. st.)

Fiefs nobles, f° 35.

2486

1314, 7 janvier « Littera homagii domine Agnetis, domine de Villar et condo[illegible]ine Albone, facti domino Petro episcopo; data anno incarnatio[illegible]is MCCCXIII, indict. XI, die lune in crastino epiphanie domi[illegible], in claustro beate Marie virginis » (v. st.)

Inventaire de 1394, fol. 15.

2487

1314, 10 janvier. « Littera homagii facti domino Petro episcopo per dominum Johannem de Montibus, militem, qui accepit ab episcopo decem libratas terre annui redditus in feudum, quas assignavit pro se et suis heredibus episcopo supra decimam suam vini et bladi sitam in territorio de Germagnye que appellatur decima des Chenalis. Datum Lausanne, sub anno domini MCCCXIII, die jovis post festum epiphanie, indict. XI, in revestiario ecclesie Lausannensis. » (v. st.)

Inventaire de 1394, fol. 17.

2488

1314, 21 janvier. Rolet de la Chaux de Payerne, tuteur de son neveu Jean, prête hommage à Pierre, évêque de Lausanne. *Datum Lausanne, die lune post festum B. Fabiani et Sebastiani, anno MCCCXIII, indict. XI.* (v. st.)

Fiefs nobles, f° 128.

2489

1314, 23 janvier. Richard de St. Martin, doyen de Neuchâtel, prête hommage-lige pour son décanat, à Pierre, évêque de Lausanne. *Datum anno incarnationis MCCCXIII, indict. XI, die lune post festum Fabiani et Sebastiani, Lausanne, in capitulo fratrum predicatorum.* (v. st.)

Matile, N° 336.

2490

1314, 9 février. « Littera homagii magistri Jacobi de Menthone,

2495

1314, 18 mai. Amédée, comte de Savoie, accorde aux hommes de la ville d'Aigle les mêmes franchises et libertés qui avaient été concédées par se prédécesseurs aux habitants de Villeneuve. *Datum Aquiani, sabbati XVIII die mensis maii, anno domini MCCCXIV.*
Ann. os. de Rivaz, Opera historica, t. XII, pag. 595.

2496

1314, 14 juin. I rrod, fils de feu Jaquet de Goumoëns, prête hommage à l'évêque de Lau igneurie et la foresterie du Jorat, ainsi que pour l'avouerie de Montheron. *Datum anno incarnationis MCCCXIV, indictione XII, die XIV mensis junii, Lausanne in curia seculari domini episcopi.*

M.D.R. VII, Recueil de chartes, pag. 85. — M.D.R. XII, Cartulaire de Montheron, pag. 73. — Fiefs nobles, f° 14.

2497

1314, 25 juin. « Littera obligationis facte per cives Lausann. de solvendo ccc florenos domino P. episcopo quos concesserunt eidem de eorum bona voluntate; que littera confecta est sub sigillis curie officialis Lausann. et Willelmi decani dicti loci, anno domini MCCCXIV, die martis in crastino festi nativitatis B. Johannis Baptiste, Lausannensis. »

Inventaire de 1394, fol. 47.

2498

1314, 29 juin. Hommage de Guillaume, fils de Guigo Alamandi, mari d'Agnès de Villars, dame d'Aubonne, en faveur de Pierre, évêque de Lausanne. *Datum sabato post festum nativitatis B. Joh. Baptiste, anno MCCCXIV.*

Fiefs nobles, f° 6.

2499

1314, 4 juillet. Le chevalier Hugues, fils de feu Othon de Pontarlier, déclare avoir prêté hommage à Rodolphe, seigneur de Neu-

2505

1314, 7 septembre. Pierre de Alpibus, avoué de Payerne, au nom du comte Amédée de Savoie, restitue à Nicolas de Villarsel, prieur de Payerne, et [illegible] couvent du dit lieu, la juridiction et la moitié des clames. Il promet de défendre les droits du prédit couvent *Donné le samedi* [illegible] *vant la nativité de Notre Dame* (indict. undecima, a° incarn. 1314, [illegible] pud Paterniacum).

Arch. de Fribourg : Payerne, N° 10.

1314, 15 septembre. « **Instrumentum quomodo dominus Petrus comes Gruerie promisit et juravit emendare et facere voluntatem domini Petri episcopi Lausannensis, si sibi aliquid forefecit. Anno domini MCCCXIV, indict. XII, die XV mensis septembris, in aula palatii seu domus episcopalis Lausannensis.** »

Inventaire de 1394, fol. 72.

2507

1314, 13 novembre. Guillaume, seigneur de Pontverre, prête hommage à l'abbé de St. Maurice. *Datum anno a nativitate domini MCCCXIV, indict. XIII, die XIII novembris, apud Sanctum Mauritium Agaunensem.*

Gallia Christ. XII, Instr. 531.

2508

1314, 17 novembre. Hommage de Jaquet de Jolens, donzel, à Pierre, évêque de Lausanne. *Datum anno incarnationis MCCCXIV, die dominica post festum B. Martini hyemalis, indict. XII, in castro Turris de Ochie.*

Fiefs nobles, f° 43.

2509

1314, novembre. Pierre, seigneur de Montsalvens et du Vanel, et Marguerite sa femme, reconnaissent Louis de Savoie comme leur seigneur, quant à leur part à la seigneurie de Corbières. Pierre IV, comte de Gruyère, et son neveu le susdit Pierre de Montsalvens

la porte. *Datum apud Chillionem, die II mensis junii, anno domini MCCCXV.*

Ann. de Jos. de Rivaz. Opera histor. tom. XII, pag. 611.

2515

1315, 4 juillet. ean de Sucève, chevalier, fait serment de garder loyalement le c âteau de Champvent, pour le profit de Jean de Champvent, m i de Catherine, fille de Rodolphe, seigneur de Neuchâtel. *Don ès ou chastel de Chalemont, l'an nostre Seignour corrant per mil moys de juillet, le venredi après la feste des apostres Saint Pierre et Saint Pol.*

Matile, N° 340.

2516

1315, 22 juillet. « Confederationes facte inter episcopum Lausannensem et comitem de Quiborg, que littera confecta est sub sigilis dominorum Petri Lausan. episcopi predicti et Hertmani comitis de Quiborg, die martis in festo beate Marie Magdalene, in claustro majoris ecclesie Lausannensis, anno domini MCCCXV. »

Inventaire de 1394, fol. 67.

2517

1315, 23 juillet. Sentence arbitrale de Louis de Savoie entre la ville de Fribourg et les fils de Guillaume, seigneur de Billens. *Datum in crastino festi Mariæ Magdalenæ, anno domini MCCCXV.*

Recueil diplomatique de Fribourg, N° 92.

2518

1315, 23 août. Jean de Champvent, donzel, déclare avoir fait don à sa femme, Catherine de Neuchâtel, du château de Champvent, de celui de la Moute, et de tous les droits qu'il possède dans les dioceses de Lausanne et Genève. *Datum in sabbathi post octavam assumptionis B. Marie virginis, anno domini MCCCXV.*

Matile, N° 341.

2519

1315, 27 août. Cession de la seigneurie de Viége, faite par Thomas

2525

1316, 16 février. Bulle du pape Clément V en faveur du couvent d'Interlaken. Il s'y trouvait à cette époque 30 prêtres, 20 frères laïques et 350 f nes. *Datum Avenione, XIV cal. martii.*

Régeste d'Interlaken, N° 187, extrait.

2526

1316, avril. Alli e soit confédération entre Girard, évêque de Bâle, Pierre, évê llaume, comte de Genève, contre Louis de Savoie, u idre à ce dernier les droits dont il s'était emparé et de défendre leurs domaines.

Cibrario, Tableaux chronologiques, pag. 109. — Inventaire de 1394, fol. 66.

2527

1316, 5 avril. « Littera comitis Gebennensis super ratifficatione confederationum factorum cum episcopis Basiliensi et Lausannensi. Data anno domini MCCCXVI, indict. XV, nonas aprilis, apud Ternie in castro predicto domini comitis. »

Inventaire de 1394, fol. 67.

2528

1316, avril. « Littera quomodo Guillelmus comes Gebennensis voluit quod confederatio inter ipsum et dominum Petrum episcopum facta contra dominum Ludovicum de Sabaudia, non liget eum nisi quamdiu esset episcopus Lausannensis, que littera confecta est sub sigillis dicti domini comitis, mense aprilis, post litteras confederationis predicte, anno domini MCCCXVI. »

Inventaire de 1394, fol. 67.

2529

1316, 16 juin. Guillaume, comte de Genève, reconnaît tenir en fief de Jean Dauphin divers châteaux et alleux, et en outre le comté de Genève *Datum anno domini MCCCXVI, indict. XIV, die XVI*

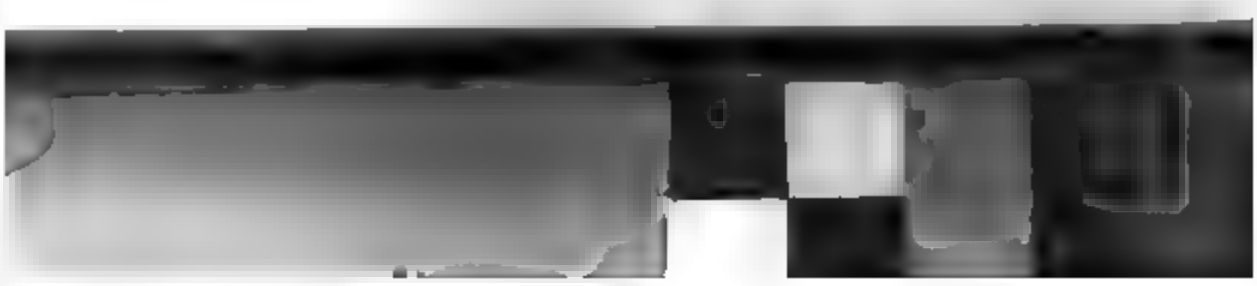

située à Estavayer, pour y établir un couvent de leur ordre. *Datum die mercurii post festum beati Nicholai, anno domini MCCCXVI, mense decembris.*

Mémorial de Fribourg, 1855, pag. 388.

2535

1316. « Compromissum factum in manu domini Amedei comitis Sabaudie de domino Ludovico de Sabaudia domino Waudi et domino Petro episcopo Lausannensi, de omnibus controversiis et queremoniis inter ipsos habitis. Anno domini MCCCXVI, indict. XIV, ante locum de Villarsel.

Inventaire de 1394, fol. 65.

2536

Circa 1316. Traité de paix entre Pierre, évêque de Lausanne, et Louis de Savoie, seigneur de Vaud. *Sans date.*

M.D.R. VII, Recueil de chartes, pag. 96.

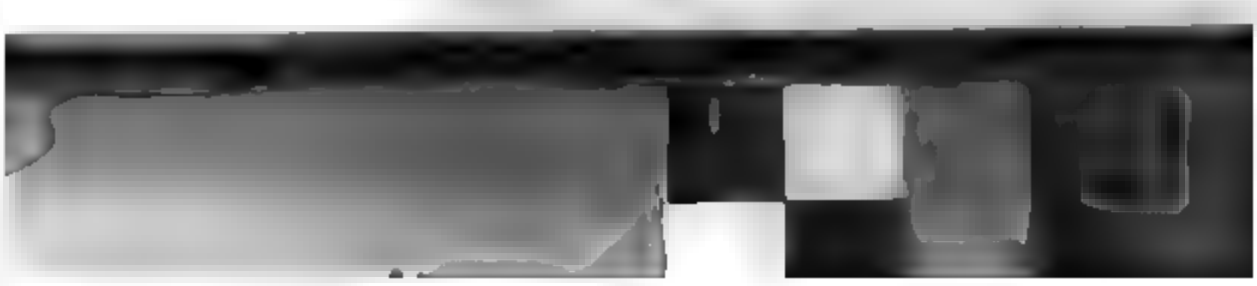

commis, et entr'autres, à cause de l'invasion des monastères de Saint-Maurice et de Luxeuil.

Baronii Annal. 856, n. XXIV. — Mansi, XV, III.

2540

880, 20 juin. Le re du pape Jean VIII à l'évêque de Verceil l'engageant à recom ander Jérome, évêque de Lausanne, au roi Charles le Gros.

Mansi, XVII, 179. — Jaffé, n° 2537.

880, 20 juin. Lettre du pape Jean VIII à l'archevêque de Besançon au sujet de l'évêque de Lausanne.

Mansi, XVII, 179. — Jaffé, n° 2538.

2542

Circa 880. Lettre adressée à l'archevêque de Besançon pour lui recommander N., évêque de Lausanne, lequel avait précédemment accordé l'hospitalité au roi Charles encore jeune. *Scripta est autem epistola hæc anno præsente indict. XII.*

M. Denis, Codices msc. bibliothecæ palatinæ Vindobonensis, etc. Vol. I, pars III, p. 2989 et 2990. — De Rozière, Recueil général de formules, n° 519.

Michel Denis avait cru qu'il s'agissait ici de l'empereur Charlemagne, à cause des lettres MCLXXIIII, qui se trouvent au pied de l'écrit, et qui ne sont autre chose que des *lettres formées*. De Rozière montre que cet acte ne peut se rapporter qu'à Charles-le-Gros. L'indiction XII correspond à l'année où l'élection de l'évêque Jérome donna lieu à des difficultés.

2543

943, 18 mai. Le roi Conrad donne à son chapelain Ermentheus la chapelle de St.-Genis, au territoire de Vienne. *Datum XV kalendas junii, anno ab incarnatione domini DCCCXLIII, anno VIIII regnante domno Chuonrado piissimo rege, indictione III.*

Champollion-Figeac, Chartes latines, françaises et en langue romane, 4e et 5e fascicules. — Extraite de son original dans les archives de Cluny. ap. P. de Rivaz, Diplomatique du royaume de Bourgogne, I, n° 63. — Voir aux

2549

998-1022. Lettre de Notker le lippu (Labeo), moine de Saint-Gall, à Hugues, évêque de Sion.

M. D. R. XVIII, Chartes sédunoises, appendice, pag. 457.

2550

1013. Odilon, abbé de Romainmotier, remet en viager au nommé Teudon des terres situées à Perroi, dans le pays des Equestres. *Data anno XX regnante Rodulfo rege nobilissimo.*

M.D.G. XIV, n° 2.

2551

1043, 23 décembre. Aymon, évêque de Sion, inféode au chanoine Warnerius la terre de Morcles et la montagne de Martinaa. *Dat. X kal. januarii, anno V regnante rege Heinrico.*

M. D. R. XVIII, Chartes sédunoises, n° 2.

2552

1050, 24 avril. Le clerc Azzo donne ce qu'il possède à Curtmannonis à l'église de Sainte-Marie de Sion, qui en échange lui accorde un champ et un jardin à Chamoson. *Dat. VIII kal. maii, anno XI, rege Heinrico regnante.*

M.D.R. XVIII, Chartes sédunoises, n° 3.

2553

1052, 12 juin. Aymon, évêque de Sion, donne aux chanoines de son église le village d'Orsières, une manse à Vissoye, le château de Saillon, la moitié de la seigneurerie et du château d'Ayent, ce qu'il possede à Suen et à Sierre, ainsi que la seigneurie de Grengiols. *Dat. pridie idus junii, in ecclesia S. Pauli que extra murum urbis est sita, anno XIV regnante Henrico in Burgundia.*

M.D.R. XVIII, Chartes sédunoises, n° 4.

2554

1054, 13 mars. Echange de terres situées à Chatres, entre Aymon, évêque de Sion, et son vassal Warnerius. *Dat. III idus martii, XV anno rege Heinricho in Burgundia regnante.*

M.D.R. XVIII, Chartes sédunoises, n° 5.

2561

1144, circa. Arducius, évêque de Genève, concède au monastère de Bonmont une terre située à Bogis. *Sans date.*

M. D. G. XIV, n° 9.

2562

1145. Donations faites à l'abbaye de Bonmont par Guigues et Amédée de Begnins, par Guibert de Servais et par Pierre et Ogier de Givrins. *Actum anno ab incarnatione MCXLV.*

M.D.G. XIV, n° 10.

1138 à 1148. Amédée III, comte de Savoie, restitue Louèche et Naters à St. Garin, évêque de Sion.

Cibrario et Promis, Doc. p. 46. — Furrer, III, 37. — M.D.R. XVIII, Chartes sédunoises, n° 12.

2564

1153, 1er mars. Bulle du pape Eugène III, qui prend sous sa protection le monastère de Saint-Jean de Genève et confirme ses possessions. *Datum Rome apud S. Petrum, anno MCLII, pontificatus anno VIIII.*

M.D.G. XIV, n° 12.

2565

1163, 18 mars. Bulle du pape Alexandre III, adressée à l'évêque Amédée et au chapitre de Sion, au sujet des aliénations faites par l'evêque Louis. *Datum Paris, XV kal. aprelis.*

M.D.R. XVIII, Chartes sédunoises, n° 13.

2566

1163. Donation faite à Bonmont par l'abbé de Saint-Oyen de Joux. *Actum anno incarnat. MCLXIII.*

M.D.G. XIV, n° 13.

2567

1164. Convention au sujet de diverses contestations existant entre les chanoines de Saint-Maurice, Willielme leur ministre et les hommes jurés du village d'Oron *Actum anno ab incarnatione MCLXIV, inductione XII, in domo abbatis Sti Mauritii apud Orons.*

2568

1162 à 1173. Amédée, évêque de Sion, confirme la d
l'eglise de Loueche faite au chapitre de Sion par son pr
l'evêque Louis.

2574

1181. Accord entre l'évêque Conon et le chapitre de Sion au sujet des hommes de Lowinen. *Actum anno ab incarnatione MCLXXXI.*

M.D.R. XVIII, Chartes sédunoises, n° 18.

2575

1184 circa. Arducius, évêque de Genève et prévôt de Lausanne, reconnaît tenir de Guillaume, évêque de Sion, une vigne située à Lutry.

M.D.R. XVIII, Chartes sédunoises, n° 19.

2576

1188. Donations faites à l'abbaye de Bonmont par Etienne de Bière. *Actum anno incarnat. MCLXXXVIII.*

M.D.G. XIV, n° 17.

2577

1188. Guillaume, évêque de Sion, accense à Hugues de Mézières trois arpents de terre situés à Ouchy. *Anno ab incarnatione domini MCLXXXVIII.*

M.D.R. XVIII, Chartes sédunoises, n° 20.

2578

1182 à 1189. Louis et Guillaume de Granges donnent à l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune vingt sols de cens annuel.

M.D.R. XVIII, Chartes sédunoises, n° 21.

2579

1189, 1 avril. Thomas, comte de Maurienne, donne à l'hôpital de Mont-Joux la forêt de Ferréa.

Mon. Hist. Patr. Chart. I, 950.— Wurstemberger, Probat. N° 33.

2580

1189. Guillaume, évêque de Sion, notifie la donation de 20 sols de cens annuel faite à l'abbaye de Saint-Maurice par Agnès de Granges, du consentement de ses fils Louis et Guillaume. *Anno ab incarnatione domini MCLXXXIX, Frederico imperatore regnante.*

M.D.R. XVIII, Chartes sédunoises, n° 22.

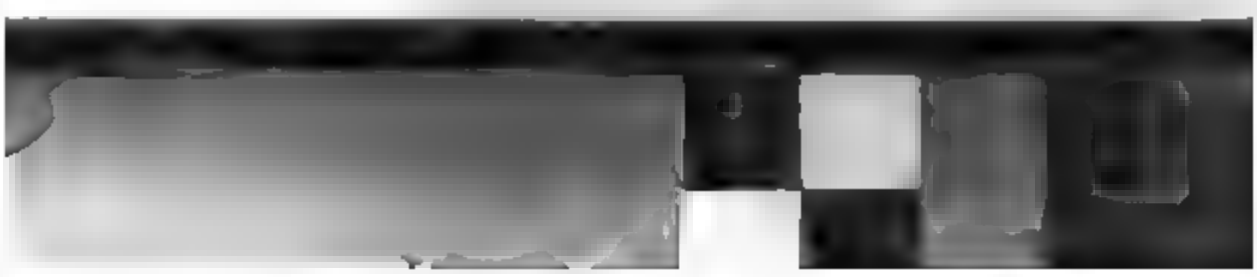

2587

1201. Gaucher, sire de Salins, fait donation à l'abbaye de Bonmont d'une certaine quantité de sel à livrer chaque année. *Actum anno ab incarnat. MC[illegible], indict. IV.*

M.D.G. XIV, n° 332.

2588

1204. Nantelme, évêque de Genève, transmet à l'abbaye de Bonmont les églises de V[illegible]h, Burtigny et Grens. *Actum anno ab incarnat. MCCIV.*

M.D.G. XIV, n° 22.

2589

1205, 18 janvier. Enquête par témoins faite par Nantelme, évêque de Genève, au sujet de l'église de St. Martin de Vich. *Actum anno ab incarnatione MCCIV, mense januario, XV kal. februarii* (v. st.).

M.D.G. XIV, n° 23.

2590

1211. Donation faite au chapitre de Sion par le vidomne Pierre. *Anno ab incarnatione MCCXI, Othone regnante, Landrico episcopante.*

M.D.R. XVIII, Chartes sédunoises, n° 32.

2591

1206 à 1221. Donation faite au chapitre de Sion par Aymon de Louèche, doyen de Sion.

M.D.R. XVIII, Chartes sédunoises, n° 33.

2592

1212 à 1216. Règlement en vertu duquel tous les chanoines de Sion doivent résider à Valère, à l'exception de quatre d'entre eux qui sont chargés du service de l'église inférieure.

M.D.R. XVIII, Chartes sédunoises, n° 34.

2593

1214. Donations d'Aymon de Louèche, doyen de Sion, en faveur du chapitre. *Anno ab incarnatione MCCXIV, Frederico regnante et Lan-*

2600

1222-1232. Guillaume, chapelain de Moerell, déclare que les églises de Grengiois et de Moerell lui ont été conférées par Seguin de Granges, doyen de Sion.

M.D.R. XVIII, Chartes sédunoises, n° 39.

2601

1224. Aymon de [illegible]ucigny et Humbert de Villette promettent d'aider au maintien de la paix conclue entre Thomas, comte de Savoie, et l'évêque de Sion. [illegible]omini *MCCXXIV*.

M.D.R. XVIII, Chartes sédunoises, n° 40.

2602

1224 circa. Ermengar, veuve de Pierre de Vico, et Alis, veuve de Guy, fils du dit Pierre, payent à Aymon de Savoie ce que l'évêque Landri devait au même Pierre.

— Aymon de Savoie déclare avoir reçu 78 livres de l'évêque Landri, qui les devait à Pierre Larua (de Vico).

M.D.R. XVIII, Chartes sédunoises, nos 41 et 42.

2603

1226. Donations faites à l'église de Sion par Boson de Sierre, chanoine et sacristain. *Dat. anno ab incarnatione domini MCCXXVI, Frederico imperante, Landrico episcopante.*

M.D.R. XVIII, Chartes sédunoises, n° 43.

2604

1226. Chabert et Aymon de la Tour-Morestel donnent tout ce qu'ils possèdent dans le château et le district de Granges à l'évêque Landri, qui le leur rend en fief. *Dat. anno ab incarnatione domini MCCXXVI, Frederico regnante, Landrico episcopante.*

M.D.R XVIII, Chartes sédunoises, n° 44.

2605

1227. Rodolphe d'Aigle, sacristain de l'église de Sion, et son frère Guillaume, vendent à Amédée, chevalier de Rarogne, et à son frère Henri, chanoine de Sion, tous les droits qu'ils ont de Louèche en

2612

1206 à 1236. Statuts faits par l'evêque Landri, les chanoines, le vidomne et le maire de Sion, suivis d'une information sur les usages observés dans l vente des fiefs.

M.D.R. XVIII, Chartes sédunoises, n° 51.

2613

1237, 10 décembre. Donation faite par Boson de Granges, évêque de Sion à la mense episcopale. *Actum Valerie, anno domini MCCXXX f. quarto idus decembris, Frederico imperante et supradicto Bosone electo ...*

M.D.R. XVIII, Chartes sédunoises, n° 52.

2614

1238, novembre. Etienne, chevalier de Crassier, donne à Bonmont sa part des dîmes de Crassier et de Versonnex et la moitié d'un pré à Signy. *Datum anno domini MCCXXXVIII, mense novembri.*

M.D.G. XIV, n° 33.

2615

1239. Rodolphe de Martigny, chevalier, donne en hypothèque à Boson, évêque de Sion, son fief episcopal à Martigny pour 60 livres qu'il a reçues de l'évêque. *Actum Seduni, anno domini MCCXXXIX, Frederico imperante, Bosone Sedunensi episcopo existente.*

M.D.R. XVIII, Chartes sédunoises, n° 53.

2616

1240, 8 juillet. Wullielme de Mont fait une donation à l'abbaye de Bonmont. *Anno domini MCCXL, proxima die dominica post octabam beat. apost. P. et P.*

M. D. G. XIV, n° 34.

2617

1243, 22 juillet. Arrangement au sujet de l'héritage de l'évêque Boson de Granges. *Actum Seduni, anno domini MCCXLIII, XI kal. augusti, Henrico electo existente, Frederico locum imperii occupante.*

M.D.R. XVIII, Chartes sédunoises, n° 54.

2618

1244, 12 mars. Accord entre Henri, évêque de Sion, et Girold de

la Tour, au sujet de la mistralie. *Actum Sedunt in curia episcopali, anno domini MCCXLIIII, quarto idus martii, Henrico episcopante, Frederico locum imperii occupante*

M D R XVIII, Chartes sédunoises, n° 55.

Blonay. *Datum anno domini MCCLXVII, die jovis post festum assumptionis Beatæ Mariæ.*

M.D.R. XVIII, De Gingins, Avouerie de Vevey, pag. 106.

Cette pièce a été déjà indiquée par extrait au n° 1703.

2625

1279, 11 mai. Testament de Pierre de Granges, chanoine de Sion. *Actum Valerie, [illegible] idus mai, anno domini MCCLXXIX, Rodulpho regnante, Petro [illegible]iscopante*

M.D.R. XVIII. Chartes sédunoises, n° 59.

2626

1280, 28 juillet. Hommage lige prêté par Jordan de Mura, chevalier, à Pierre d'Oron, co-seigneur de Vevey. *Datum anno domini MCCLXXX, mense julii et dominica post festum beati Jacobi Apostolici.*

M.D.R. XVIII, De Gingins, Avouerie de Vevey, page 150.

2627

1284, 11 novembre. Compromis entre Jean, Pierre et Aymon de Blonay, d'une part, et Pierre d'Oron, co-seigneur de Vevey, d'autre part, à raison de leurs partages et des autres droits qu'ils ont à Vevey et à Corsier. *Datum apud Viviacum, anno domini MCCLXXXIV, in festo B. Martini yemalis.*

M.D.R. XVIII, De Gingins, Avouerie de Vevey, page 109.

2628

1286, 26 janvier. Dispense de mariage accordée par le pape Honorius IV, pour raison de parenté, entre Jean de Cossonay et Marguerite de Villars. *Datum Romæ apud sanctam Sabinam, VII kal. februarii, pontificatus nostri anno I.*

Sbaralea, Bullarium franciscanum, III, 556 (ex. Vatic. reg. Pontif. epist. 255, anni I).

2629

1286, 25 mai. Le pape Honorius IV charge l'évêque, ainsi que le prieur des Frères prêcheurs et le custode des Frères mineurs de Lausanne, de faire une enquête sur la conduite de Pierre de Saint-

au diocèse de Lausanne. *Datum apud Urbem veterem, III. kal. augusti, Pontificatus nostri anno III.*

Sbaralea, Bull. francisc. IV, 165 (Ex Vat. reg. Pontif. ep. 121, n° 3, an. 3.)

2634

1294, 13 septem. re. Amédée, comte de Savoie, confirme la cession de plusieurs pos essions faite par Pierre de la Tour, seigneur de Châtillon, à sa f me Guigona et à ses enfants.

Zapf, Mon. N° 85.

On trouve, à la note 3, la ... ière qui eut lieu en 1294, entre l'évêque de Sion et Pierre de la Tour.

2635

1295, 6 avril. Vendition de la vidamie de Montreux, faite par Boniface, évêque de Sion, du consentement de son chapitre, à Girard d'Oron, chantre de l'église de Lausanne et doyen de Valérie. *Anno domini MCCXCV, indict. VIII, octavo idus aprilis, in civitate sedunensi.*

M.D.R. XVIII, De Gingins, Avouerie de Vevey, pag. 111.

2636

1310, 15 septembre. Henri, roi des Romains, fait don à Otton de Grandson de la somme de 1500 marcs d'argent, et engage, pour le payement de cette somme, le château et la ville de Laupen avec leurs revenus. *Datum in Columbaria, XVII cal. octobr. indict. VIII, anno domini MCC(C)X, regni vero anno II.*

Soloth. Woch. 1829, 103.

2637

1310, septembre. Pierre de Grandson, seigneur de Belmont, donne quittance aux Fribourgeois pour les dommages causés aux habitants du Vully. *Datum mense septembris, anno MCCCX.*

Recueil diplomatique de Fribourg, N° 84. — Soloth. Woch. 1829, 652.

2638

1312, 21 mars. Remissive du droit de rachat sur la vidamie de Montreux, faite par Aymon, évêque de Sion, et son chapitre, à Girard

L'impression du présent ouvrage ayant duré plus longtemps que nous ne l'aurions voulu, nous aurions eu à le faire suivre d'additions beaucoup plus nombreuses. Mais l'espace ne nous a pas permis d'utiliser tous les matériaux que nous avions en main, et nous avons dû nous borner aux plus indispensables.

Nous sentons mieux que personne tout ce qu'il y a d'incomplet dans cette première série, et nous espérons que la publication d'une seconde série ne tardera pas à suppléer à ce qui lui manque. Le besoin de cette publication se fera sentir d'autant plus promptement, que les travaux qui se font dans nos archives ont mis au jour un nombre considérable de documents qui étaient jusqu'ici restés dans l'ombre.

sederunt. Petiit etiam celsitudinem nostram, ut in quibuscumque patrijs ac provincijs Regni Nostri quispiam Veneticus esset, suæ potestati maneret subiectus, atque omni fide vel obedientia submissus. Cujus petitionibus ut nobis cælestis affragatio copiosior adsit) libenter acquiescentes, hos excellentiæ nostræ apices decrevimus fieri, quos statuentes decrevi ius ut nemo ex nostro Regno in finibus civitatis novæ vel Milidissæ, sive in Villa quæ dicitur Caputaggeris, vel in finibus atque possess nibus ejus, vel etiam vineis, terris, pascuis, silvis atque pisca onibus ipsius, aut in certis locis, de quibus in pacto eorum releg[illegible] regni nostri proprietates habere videntur vel invenire potuerint aliquam venationem aut pabulationem exerceant, unde homines ejus qui in eo ambitu circumhabitant aliquam substineant molestationem vel contrarietatem, sed securiter atque in pace vivere queant, immo per loca et flumina cuncto nostro in Regno libere sua peragant negocia, ita tamen ut nullum gravamen sentiant populus eius vel ejus negociatores, nullo in loco persolvant de quacumque re, sed ex nostra largitate quieto more ubique sua perficiant. Statuimus etiam ut nullus in territorijs, locis pecularibus aut ecclesijs, domibus seu rebus et reliquis possessionibus præsignati Ducatus a sua proprietate, quam in Venetiis obtinere videtur, vel quæ in potestate Regni Nostri sita esse noscuntur, unquam ingerere præsumat inquietudinem vel diminutionem seu calumniosam contradictionem aut substractionem nefandam, sed liceat eas præfato Duci ac Patriarchæ, Episcopis, Abbatibus vel populo sibi subjecto seu successoribus eorum ac hæredibus quiete absque cujuspiam insultantis machinationem aut sinistram quamquam tergiversationem regubernare et gubernando prout liquidius in præsignato continere legitur legaliter. Itemque præcipimus de proprietatibus sive de possessionibus prædicti Ducis quas in territorijs Regni nostri habere videtur, ut si de eis aliqua contentio orta fuerit, et ad juramentum causæ pervenerit, secundum seriem pacti diffiniatur per electos duodecim Juratores, et cujuscumque generis sit homo ille cum quo prædictus Dux contentiones habuerit Juratores de illo Comitatu tamen eligantur ubi causa requiritur. Concessimus quoque sanctæ Metropolitanæ ejus Ecclesiæ vel Episcopatibus subjectis atque Monasteriorum Cenobijs justitiam requirendam de suis rebus in annos legales secundum quod Sancta Romana habet Ecclesia, sed et hoc constituimus

et l'autre à l'année 925, nous croyons qu'il vaut mieux adopter cette dernière date. La formule employée par le chancelier s'expliquerait parfaitement en supposant qu'il commençait l'année le 25 mars, suivant le style Burgonde.

2

Le roi Conrad donne à son chapelain Ermentheus la chapelle de St. Genis, au territoire de Vienne.

10 mai 944.

Champollion Figeac, Chartes latines, françaises et en langue romane, 4e et 5e fascicules. — Collationné sur l'original à la bibliothèque impériale de Paris.

In nomine sancte et individue trinitatis. Chuonradus gratia omnipotentis dei serenissimus rex. Quicquid in nostro commisso regno juste ac recte agere videtur, satis possumus corroborare ac confirmare. Quapropter notum sit omnibus fidelibus nostris presentibus ac futuris, qualiter Carolus comes consanguineusque noster reddit nobis quendam capellam que est constructa in honore sancti Jenesii terramque erga illam sitam et pertinentem ex comitatu Vienensis, ac adiit ipse et humiliter petens ut quendam capellanum nostrum nomine Ermentheum per preceptum illi concederemus, quod et volontarie fecimus. Volumus ac firmiter decernimus per hunc nostrum preceptum ut dictus Ermentheus hoc insuper sertum, extra hoc quod dicit Boso suum esse, omnem optineat vigorem commutandi et potestatem vendendi, absque ullo obsistente vel contradicente. Ut autem hoc nostrum preceptum ab omnibus observetur et a nemine unquam violetur manu nostra firmavimus ac de sigillo nostro consignare jussimus.

Signum domni Chuonradi piissimi regis.

Einricus notarius ad vicem Amonis episcopi recognovi.

Data XV kalendas junii, anno ab incarnatione domini DCCCCXLIII, anno VIIII regnante domno Chuonrado piissimo rege, indictio III.

Sigillum · CHVONRADVS GRATIA DEI REX.

Ut autem hoc nostrum præceptum ab omnibus observetur et a nemine unquam violetur, manu propria firmavimus et de sigillo nostro subtus consignare mandavimus.

Signum Domini Guvnraddi Piissimi regis.

Einricus ad vicem Keroldi episcopi recognovi.

Data XVII kal. septembris, anno regnante Gunrano XXV feliciter amen.

Actum Vienna [illegible]vitate.

4

Le roi Rodolphe donne à son chancelier Anselme le mas de Periola et d'autres propriétés situées à Lutry.

Anno 997.

Archives du canton de Vaud, Lausanne, N° 1, parchemin original, d'une écriture analogue à celle du fac-simile de l'an 1011.

In nomine sanctæ et individuæ trinitatis. Rodulfus divina pietate favente rex : Dum igitur nobis rite famulantibus aliquid preceptali auctoritate conferimus, eos procul dubio nobis fideliores fore credimus, idque non tantum animo verum nostri regni statui omnino prodesse minime ambigimus — Quocirca omnium nostrorum tam presencium quam futurorum comperiat industria fidelium, qualiter Anselmus nostram supplex clementiam est aggressus, postulans quo ei suisque heredibus concederemus quandam terram, hoc est unum mansum in Periola situm cum suis pertinenciis, atque unam vineam in Lustriaco contacentem, scilicet quam laborat Constabulis, et quicquid habet inter pinum et amabilem fontanam seu canalem et in Badesi campos cum silva — Cuius peticionibus aures accomodantes prout iuste ac legaliter possumus, donamus tam ipsi quam eius heredibus supra scriptam

firmissimam habeat potestatem ire in quatuor mundi partes ubicunque ipse voluerit seu ipsi placuerit sane nullo contradicente, et ubi eligere voluerit semetipsum cum omni possessione sua auxiliante Deo permaneat. Siquis autem heredum aut proheredum meorum est, seu ulla umquam emis a persona fuerit, qui hanc cartam libertatis infrangere voluerit, nor valeat evindicare quod repetit, sed sit culpabilis et impleturus XX au ri uncias et in camera regis persolvat.

Sig. Adalberonis t Rodulfi huius rei advocati sui, qui hanc cartam dextra levantes et scribere et firmare rogaverunt. Sig. ipsi Ruodulfi test. S. Adalberti fi filius Lanberti t. S. Ovdalrici t. S. Keroldi fr. eius t. S. Engizonis, test. S. Salaconis fr. eius t.

Actum Lausonne regnante rege Heinrico filius Heinrici imperatoris III. anno. Ego Odidmus cancellarius scripsi, datavi die Veneris.

Le chevalier Léotard, sur le point de mourir, fait une donation au couvent de Romainmotier.

Octobre 1108.

Archives du canton de Vaud, Inv. vert, A.

Notum sit omnibus in ecclesia dei commanentibus quod Leotardus miles, preventus morte gladii, dedit Deo et sancto Petro et patribus Romani monasterii terram quam habebat in wademonium de fratribus suis, eo tenore ut si aliquis ex fratribus eius vel heredibus terram ipsam redimere vellet, wademonium ipsum prius persolveret. Est summa pecunie ipsius wademonii sexaginta quatuor solidi, duo modii vini et novem modii et dimidius frumenti ad mensuram castelli de Wolflens. Hanc donationem post interfectionem eius, Manierius frater eius presbyter laudante ante altare beati Petri. Testes fuerunt Nantelmus, Sichardus, Amico, Manierius levita, Gislardus cum Bor-

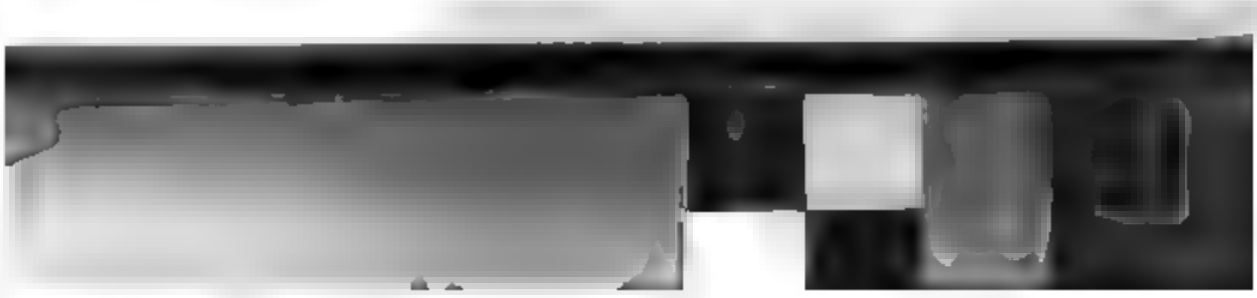

dinis abbatibus, Abbas Laudunensis coram Episcopo et Ecclesia Lausannensi reum de transgressione ordinis sui convincet, convictum vero illum Episcopus Lausannensis ad Ecclesiam B. Martini remittet, et alium idoneum le canonica fratrum electione et consilio Abbatis Laudunensis e vest gio subrogabit. Abbas autem et Ecclesia S. Martini, de qua prædictus eus religionis sumpsit exordium, ab omni illum temporalis commod· exactione, tam in præsenti quam in futuro absolvet, necnon ibi rdo invigilabit, et ad laboris sui mercedem juges ibidem orationes habebit. . . . . quia ad eundem locum pro salute animæ suæ co. quietudine, soli Deo vacare possint, ab omni exactione tam nostra quam ministrorum nostrorum illum absolvimus, canonicam vero abbatum professionem et filialem obedientiam, ac in Synodo nostra, illorum præsentiam, et assiduas orationes, tres libras quoque ceræ quas habet nostra Ecclesia, tam nobis quam successoribus nostris in eodem loco retinemus. Concedimus etiam fratribus ejusdem loci decimas omnium quas ibi possidere . . . . . cum omnibus agriculturis, quas in eadem sylva extra terminos circa jacentium parochiarum videmus. Ad hæc adjicientes decernimus ut universa quæ nunc ibi commanentes fratres possident vel quæcunque inferius concessione ecclesiastica, largitione principum, vel oblatione fidelium, juste et canonice poterunt adipisci illis et illorum successoribus illibata permaneant. Hæc autem ut rata et inconvulsa in perpetuum permaneant, hoc scriptum fieri jussimus et sigilli nostri impressione et testium subscriptione roborari præcipimus, et ne quis in contrarium venire præsumat, anathematis sententiam interposuimus Sig. Artusii Præpositi [1], Lurandi Dechani, Lodoici Dechani, Alamarici Dechani, Aymerardi Dechani, S. Guillelmi Sacerdotis.

Et sigillatum figura cerea Episcopi pedum et mitram gestantis, cum hoc lemmate, Geraldus Lausanensis episcopus.

Nous croyons rendre service à notre histoire nationale en reproduisant de nouveau cette charte, qui n'a été publiée jusqu'ici que dans un ouvrage assez rare. On voit dans une notice sur l'abbaye du Lac de Joux, qui se trouve dans ce même ouvrage, que la charte a été tirée de l'original conservé aux archives de St. Martin de Laon.

[1] On pense qu'il faut lire : *Sig. Arduen præpositi.*

nem alicui donare, vendere, infeodare aut qualicunque modo ab ecclesia alienare vel chengare, eo excepto quod de predicto alodio, extra terminos castelli ab antiquo determinatos, possint elemosinam facere assensu et consilio nostro seu successorum nostrorum. Facta vero donatione ista et venditione nos infeodavimus jam dictum Willelmum tam de veteri feodo quam de omnibus que pertinebant ad hanc donationem et venditionem, firma interposita promissione, quod neque nos neque successores nostri possimus hoc feodum in quamcumque personam transferre, preterquam in sepedictum Willelmum et legitimos heredes eius; de hac igitur venditione et emptione fuimus in possessione per magistrum Baudinum procuratorem et ministrum nostrum, qui tenuit castrum de Wolflens per tres ebdomadas. Sciendum vero quod, tam per nos, quam per clericos rostros, milites ac burgenses, promisimus sepedicto Willelmo et successoribus eius, quod eos bona fide manutenebimus ac deffendemus contra adversarios et oppressores suos, eo tenore quod faciamus per homines nostros jurare deffensionem castelli. Ipse vero dominus castelli nobis et hominibus nostris et ecclesie nostre tutamen ac receptaculum castri jurare teneatur. Jurabit etiam quod bona ecclesie scienter nec opprimet nec inquietabit, sed eis pro viribus opitulabitur. Supradicte vero LX. libre sic debent expendi. L. dabuntur pro redemptione terre sepedicti Willelmi, de X. fiet honorabilis mantellus uxori ejusdem Willelmi. Reliquum mantelli habebunt Petrus de Gumuens et Lodoycus de Chavornay, milites, consiliarii ipsius Willelmi. Huius rei testes sunt magister Baudinus, canonicus Lausaunensis, Ebalus de Grançon, Willelmus de Mona, Petrus de Gumuens, Lodoycus de Chavornay, milites.

Cette pièce est mentionnée dans l'inventaire des archives de l'évêché dressé en 1394 (folio XVI, verso). On lit à la fin de l'article qui la concerne : *Quequidem littera sigillata est sigillo domini Rogerii Laus. episcopi, et sciendum est quod in*

niacensis dissimulare nollet hoc aut sustinere in monitione premissa, infra XL[a] dies malefactum emendarent : dederunt decem obsides qui tenebunt ostagium aut apud Meldunum aut apud Estavaiel usque ad debitam satisfactionem. Quod si ostagium tenere nollent, nobiles viri consanguinei dictorum fratrum, fide interposita priori promiserunt quod nullum darent eis consilium vel auxilium contra ecclesiam et villam Paterniacensem. Quorum nomina sunt hec : Ay. dominus de Fucignie, R. comes de Gruyere, R. filius ejus, domini de S° Martino, Petrus. R. et W. domini de Estavaie, W. et R. domini de Corberes, Jocelinus et Cono, domini de Rota, Albertus et R. domini de Ponte, Jacobus, et Rodulfus, domini de Crissie, B. et V. Cono de Prez, Preterea cum querimonia verteretur inter ecclesiam Paterniacensem et dictos fratres, super limitibus terrarum suarum et quibusdam possessionibus et redditibus earum, adjectum fuit quod per interdictum ecclesiarum et per iuramentum antiquorum secundum ius et morem patrie possessiones suas bona fide limitarent, et ad recognicionem eorum utriusque ius suum servaretur. Hec omnia juraverunt sepedicti fratres tactis sacrosanctis reliquiis, se inviolabiliter servaturos. Huius rei testes sunt C. prepositus. W. thesaurarius. R. cantor. Joseph celerarius. N. de Chavornay. A. de Novo castro. Ja. de Grallie canonici Lausann. Abbates de Alpibus, de Alta ripa et Alcrest, cisterciensis ordinis. Guido prepositus Montis Jovis. Petrus de S° Martino. R. de Rota. Vldricus de Crissie. Cono de Prez. A. dapifer. V. maior. P. de Lausauna. W. Bever. Marcho de Byeria. G. de Escublans, milites. Actum Lausanne in domo episcopi, anno incarnationis dominice. M°CC°XX°, sexto idus Julii. Quod ut ratum et firmum permaneat : rogatu utriusque partis, sigillis venerabilis patris B. episcopi et capituli Lausann. et conventus Paterniacensis et supra dicti domini A. de Montagnie fuit presens pagina roborata.

Le parchemin porte seulement les traces de l'apposition de deux sceaux. Il ne reste qu'une cordelette rouge, jaune et verte.

et de Meudon munimine consignatas. Nos vero predicti de Chanventz, de Granchon, de S^te^ Martino, dictus castellanus, ad preces utriusque partis presenti cartule sigilla nostra duximus apponenda. Actum Meuduni in domo omini Vmberti de Fernay, castellani de Meudon, anno domini M° C ° X°L. nono kl. Julii.

Pendent tria sigilla. Desunt duo.

42

Diplôme de Guillaume, roi des Romains, par lequel il reçoit Jean, comte de Bourgogne et seigneur de Salins, en qualité de vassal : il lui promet dix mille marcs d'argent et lui engage les revenus impériaux dans les villes de Besançon et de Lausanne.

Salins le 23 avril 1251.

Direction générale des archives à Paris, I, 247, N° 87. Transcription sur parchemin de la fin du XIII^e^ siècle, communiquée par M. Henri Bordier.

Willelmus dei gratia Romanorum rex semper augustus, universis imperii fidelibus gratiam suam et bonam voluntatem. Recognoscimus et tenore presentium publice protestamur, quod nos devocionis constanciam et fidei puritatem nobilis viri Johannis comitis Burgundie domini Salinensis regalis beneficentie oculis intuentes, ac considerantes quod sue probitatis obsequia possunt nobis et Romano imperio existere multipliciter fructuosa, ipsum de providentia nostri consilii, in nostrum et imperii fidelem recepimus et vassallum. Ipse quoque nobis prestitit fidelitatis debite juramentum, promittens nobis sub debito prestiti juramenti quod contra Conradum filium Friderici Romanorum quondam imperatoris et omnes fautores ipsius ac universos alios se nobis in negociis regni et imperii opponentes, ipse et heredes sui omni dolo excluso servient bona fide quandocumque ipsos duxerimus requirendos Nos vero decem milia marcorum argenti sibi dare promisimus liberaliter et libenter, pro quibus quia ad presens solvendi eas non habuimus facultatem, universes proventus et jura que

il et si successeur à nous ou à nos oir eussent paié les devant dis dis mille mars d'argent, lequel don et laquelle assize nostre saint père l'apostoille nous a confermé et otroié par ses lettres, et est à savoir que nous dit don et en la dite asize avons acompaignié par motthié nostr chier fil Hugue conte de Borgoigne palatin et Alis sa femme et leur rs, en tel mennière que nos sans eus ne li sans nos es dites cités ne es dites droitures seignouries usages et coustummes ne devons riens ire demander ne querir l'un sans l'autre, et si avons promis à l ne foy que as dites cités ne as habitans en celes ne à lor aideurs . ns pais ne truève ne acort ne negun paaige ne negune commandize l'un sans l'autre, et li dis Hugue cuens de Borgoigne palatin et Aalis sa femme ensement nos ont accompaignié nos et nos oirs en tout les droitures qu'il avoient ou pooient ou devoient avoir en la cité de Besancon, et est à savoir que nos avons proumis à bonne foy et par serement de cestes chozes aidier l'un à l'autre à grant force et à petite sans feintize et sans nule mennière dey jan ne de decevement, et toutes cestes chozes et toutes ces convenances si com il sont contenues en ces lettres nos avons proumis par nos seremens fais sus sainte evangile à tenir et à garder sans enfraindre, et que ce soit fers et estanble nos avons cestes presentes lettres fait sceler de nostre seels. Ce fu fait en l'an de l'incarnacion de nostre signeur que on conte par mil deus cens et cinquante trois el mois de julet.

15

Hugues, comte de Bourgogne, et Alix, sa femme, déclarent avoir reçu de leur père Jean les droits qu'il a dans les villes de Besançon et de Lausanne, et qu'en retour ils lui cèdent les droits qu'ils possèdent en la ville de Besançon

Juillet 1253.

Direction générale des archives à Paris, L. 247, N° 37 ; communiqué par M. Henri Bordier.

Nos Hugue, cuens de Borgoigne palatins, et Aalis, contesse de Borgoigne palatine, fame dou dit Hugue, facons savoir à toz ces qui ces

16

Hommage fait à l'archevêque de Besançon par Amé, comte de Savoie, pour le château et la ville de Nyon, au pays de Vaud.

26 avril 1289.

Mss. Guichenon, à la bibliothèque de Montpellier, tom. XXII, N° 28.

Nos Amedeus, comes Sabaudiæ et marchio in Italia, notum facimus universis presentes litteras inspecturis, quod nos tenemus et nos debemus tenere, pro nobis et hæredibus nostris Comitibus Sabaudiæ, et certa scientia confitemur, a Reuerendo in Christo patre domino O. Dei gratia Archiepiscopo Bisuntino, castrum et villam de Nyons, Gebennensis diocesis, cum appenditiis et pertinentiis eorumdem; pro quo feudo ipsi Archiepiscopo homagium debemus eodem modo quo supra confitemur debere ac debere facere ipsum cuilibet Archiepiscopo Bisuntino post ipsum in palatio suo Civitatis Bisuntinæ infra XL dies post decessum Archiepiscopi Bisuntini vel comitis Sabaudiæ, quoties ipsum dominum decedere contigerit vel vaxallum, nisi impedimentum habeamus legitimum, quo possemus in loco vel termino excusari. In quorum omnium testimonium sigillum nostrum duximus presentibus apponendum. Datum Burgi in Brexia, die martis post festum Beati Georgii, anno domini MCCLXXXIX.

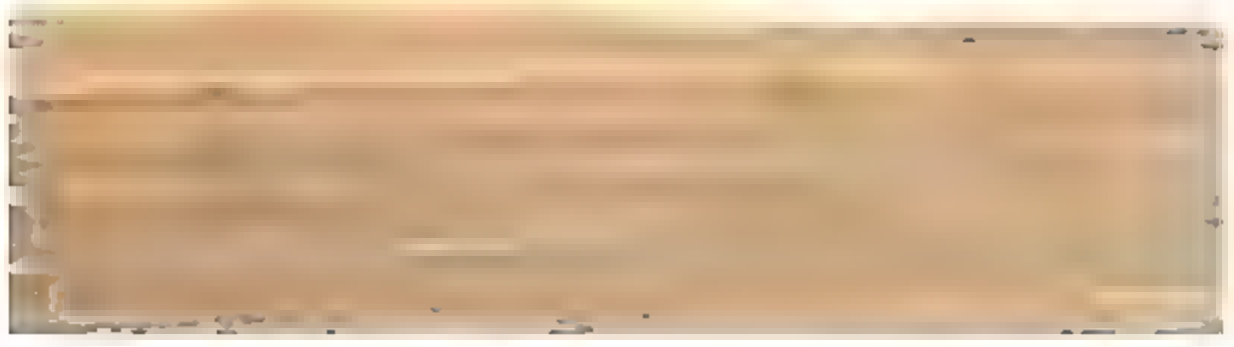

LISTES

DES

COMTES DE GENEVOIS, DE NEUCHATEL ET DE GRUYÈRE

SEIGNEURS ET COMTES DE NEUCHATEL

ULRICH, comte de Fénis	- - - -
BURCARD, évêque de Bâle	annis 1072-1105
RODOLPHE, seigneur de Neuchâtel	1143, 1149.
ULRICH II, comte de Neuchâtel	1149-1191.
RODOLPHE II	1192-1196.

GIRARD DE VUIPPENS	annis 1302-1310.
OTHON DE CHAMPVENT	1310-1312.
PIERRE D'ORON	1313-1323.

ÉVÊQUES DE GENÈVE.

DIOGÈNES (?)	annis 381
ISAAC	ante 441.
SALONIUS (?)	441
PROCULEIANUS	451
THEOPLASTUS	475 circa.
Vacance	en 513.
MAXIMUS	516-541 circa.
PAPPULUS	549.
SALONIUS	567, 573.
CARLATTO	584, 585.
RUSTICUS PATRICIUS	603 circa.
APPELLINUS	627 circa.
PAPPOLUS	650, 654 circa.
EUCHERIUS	704 circa.
WALTERNUS	802.
ALTADUS	833, 838.
ALBAMAURO	859.
ANSEGISUS	877.
OPTANDUS	882.
BERNARDUS	899.
FRANCO	908.
RICULPHUS	912.
ADELGAUDUS	927.
GEROLD	ante 988
HUGUES	988-1019 circa.
CONRAD	post 1019
ADALGODUS	idem.

FRÉDÉRIC	annis	1032 circa - 1073.
BORSADUS		1073-1078 circa.
GUY DE FAUCIGNY		1078 circa - 1120 circa.
HUMBERT DE GRAMMONT		1120-1135.
ARDUCIUS DE FAUCIGNY		1135-1185.
NANTELME		1185-1206 circa.

PROTHAIS II	annis 650 circa.
S. AMÉ	672, 690.
VILLICAIRE	765-780.
ATHÉE	circa 768-814
ABDALONGUS	824.
HEIMINIUS	825-840.
AIMOINUS	858.
WALTER I	877-895.
ASMUNDUS	932.
WILFIN	. . . . .
MAINFROID	940 circa.
AMIZO	983-985.
HUGUES	998-1017.
EBERHARD, fils de Rodolphe III, roi de Bourgogne	
AYMON I (de Savoie?)	1037-1054.
ERMANFROID	1055-1088.
GAUSBERT	1092 circa.
VILLENCUS ou GILLENCUS	1107-1116.
BOSON I	1138 circa.
S. GUÉRIN	1138-1150.
LOUIS (de Granges?)	1150-1160.
AMÉDÉE (de la Tour)	1163-1168.
CONON	1179-1181.
GUILLAUME d'Ecublens	1184-1196.
NANTELME ou Antelme d'Ecublens	1196-1203.
GUILLAUME II de Saillon	1203-1205.
LANDRI de Mont	1206-1237.
BOSON II de Granges	1237-1243.
HENRI I de Rarogne	1243-1271.
RODOLPHE de Valpeline	1271-1273
HENRI II de Rarogne	1273-1274.
PIERRE d'Oron	1274-1287.

DU TOME XIX

Avant-propos . . . . . .
Introduction X
Indication des sources C

RÉPERTOIRE CHRONOLOGIQUE.

Origines . . . . . .
Époque romaine . . . . . .
Royaume des Burgondes. . . . . .
Gunther (ann. 413-463) . . . . . .
Gundioc, Chilpéric (456, 491 circa) . . . . . .
Gondebaud (472, 491, 516) . . . . . .
Sigismond (516-524) . . . . . .

Page

Recteurs de Bourgogne 119
Conrad, duc de Zæringen (1127-1152) . . . . . »
Berthold IV, » (1152-1186) 135
Berthold V, » (1186-1218) 170
Période transitoire, empire germanique, interrègne. 199
Etablissements de Pierre de Savoie (1244-1263). 269
Pierre II, comte de Savoie (1263-1268). 336
Philippe, comte de Savoie (1268-1285). 361
Amédée V, comte de Savoie (1285-1323). 416
Louis I, seigneur de Vaud (1285-1302). . . . . »
Louis II, seigneur de Vaud (1302-1330) 484
Additions 527
Pièces annexes 547
Liste des comtes de Genevois. 569
» de Neuchâtel 570
» de Gruyère . . . . . »
Liste des évêques de Lausanne 571
» de Genève 572
» de Sion 573

CORRECTIONS.

Introduction. Pag. XXXVIII, à la fin de la note; *lisez* Zurich 1855, N. 4, *au lieu de* Zurich, 1855, N. 3.

Pag. LVIII, ligne 26 ; *lisez* à Conrad le Salique, *au lieu de* à son fils Conrad le Salique.

Pag. LXXVIII, ligne 2 ; *lisez* vers l'an 1236, *au lieu de* vers l'an 1241.

Répertoire. Pag. 1, N. 1, ligne 8 ; *lisez* Strabon, *au lieu de* Srabon.

Pag. 2, N. 4 ; *lisez* 56 avant J. C., *au lieu de* 58 avant J. C.

Pag. 24, N. 70 ; *lisez* Le roi Charles-le-Chauve, *au lieu de* L'empereur Charles-le-Chauve.

Pag. 31, N. 96 ; *lisez* 899, *au lieu de* 898.

Pag. 37, N. 113 ; *ajoutez* Liutprand, lib. IV, c. 24, apud Pertz, III, 322.

Pag. 132, N. 537 ; *lisez* 1148, 21 mai, *au lieu de* 1148, 28 mai.

Pag. 140, N. 572, dernière ligne , *lisez* lib. II, cap. 29, *au lieu de* lib. II, cap. 19.

Pag. 157, N. 661 ; *ajoutez* Cette pièce est probablement la même que celle qui est indiquée plus haut sous le N. 634.

Pag. 167, N. 719 ; *ajoutez* Droz, Hist. de Pontarlier, 1re édit., pag. 265.

Pag. 223, N. 1020, à la fin ; *lisez* 1re édit., pag. 279, *au lieu de* nouv. édit., pag. 131.

Pag. 224, N. 1030 ; *lisez* 1227, 15 août, *au lieu de* 1226, 15 août.

Pag. 241, N. 1114, *ajoutez* Cette pièce paraît être la même que celle qui est indiquée plus haut sous le N. 1119